

*Département de la Corrèze*

RECUEIL DES  
ACTES ADMINISTRATIFS

**N° 7 - JUILLET/AOÛT 2018**



## ***Avertissement***

---

Le recueil comporte les délibérations du Conseil Départemental, les décisions de la Commission Permanente et les arrêtés présentant un caractère réglementaire, dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans le Recueil peut être consulté à la **Direction des Affaires Générales et des Assemblées** à l'Hôtel du Département "Marbot" - *9, rue René et Emile Fage - B.P. 199 - 19005 TULLE CEDEX.*

# S O M M A I R E

## CONSEIL DEPARTEMENTAL ~ Séance du 6 Juillet 2018

pages

### **COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE**

n°101 POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : BILAN 2017 ET ACTIONS 2018 CD 1

### **COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE**

n°201 CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE CD 19

n°202 DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : CONCESSION DE SERVICE AVEC CONSTITUTION D'UNE SEMOP EN VUE DE LA GESTION D'UN SERVICE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES CD 314

n°203 AIDES AUX COLLECTIVITES : CONTRACTUALISATIONS 2018-2020 CD 327

### **COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES**

n°303 ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 MAI 2018 CD 482

n°304 MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES CD 493

n°305 COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES SERVICES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CD 510

**DIRECTION DES ROUTES**

Arrêté n°18SER049 en date du 3 Juillet 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 160 COMMUNE DE VIAM	CD 626
Arrêté n°18SER050 en date du 5 Juillet 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 19E2, N° 920 ET N° 19 COMMUNES DE NESPOULS ET NOAILLES	CD 628
Arrêté n°18SER051 en date du 9 Juillet 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 18 COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	CD 630
Arrêté n°18SER052 en date du 25 Juillet 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION A L'INTERSECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 3 AVEC LA VOIE COMMUNALE D'ACCES A LA ZONE ARTISANALE DU MASDUPUY COMMUNE DE VIGEOIS	CD 632
Arrêté n°18SER053 en date du 27 Juillet 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 158 COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH	CD 634
Arrêté n°18SER054 en date du 1 Août 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 170E1 COMMUNE D'USSAC	CD 636
Arrêté n°18SER055 en date du 7 Août 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 125 COMMUNE DE LAGUENNE	CD 638
Arrêté n°18SER056 en date du 9 Août 2018 - ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 26 COMMUNES DE MADRANGES ET LE-LONZAC	CD 640
Arrêté n°18SER057 en date du 17 Août 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 168E2 ET N° 168 COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	CD 642
Arrêté n°18SER058 en date du 17 Août 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 20 ET N° 108 COMMUNE DE LIGINIAC	CD 644

Arrêté n°18SER059 en date du 17 Août 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N° 168 COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE CD 646

Arrêté n°18SER060 en date du 20 Août 2018 - ARRÊTE CONJOINT PORTANT  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N° 20 COMMUNE DE ROCHE-LE-PEYROUX CD 648

Arrêté n°18SER061 en date du 23 Août 2018 - ARRÊTE PORTANT  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N° 24 COMMUNE DE PEYRISSAC CD 650

***DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES***

Arrêté n°18DRH006 en date du 4 Juillet 2018 - ARRETE PORTANT ORGANISATION  
DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES CD 652



Conseil Départemental  
Séance du 6 Juillet 2018

Commission de la Cohésion Sociale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

---

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : BILAN  
2017 ET ACTIONS 2018

RAPPORT

---

Dans le cadre de sa politique autonomie, le Département de la Corrèze a installé la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dès septembre 2016. A ce titre, un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur le territoire ainsi qu'un recensement des initiatives locales ont été établis.

Depuis son installation, la conférence des financeurs a mis en exergue deux programmes coordonnés d'actions de prévention à destination des personnes âgées corréziennes.

Sous l'impulsion du Conseil Départemental, il a été proposé d'établir des programmes d'actions diversifiées, territorialisées et à destination des publics les plus larges possibles. De plus, pour chaque programme, le Conseil Départemental a veillé à ce que le plan d'actions permette le dépôt de candidature d'intervenants corréziens du secteur de l'aide à domicile afin de leur offrir une possibilité d'expérimentation et de diversification d'activité.

Cela a été le cas dès 2016 avec le lancement des actions de sensibilisation sur le numérique dont certaines ont été développées par des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Le **premier programme 2016** a permis d'organiser et de développer des actions de prévention auprès d'**environ 16 500 seniors**.

L'assemblée plénière de la conférence des financeurs s'est réunie le 13 juin dernier, afin de proposer un nouveau programme 2018, il est au préalable nécessaire de revenir sur la déclinaison du programme 2017.

Le dernier programme comportait des actions d'envergure dont il convient de vous présenter le bilan et le déploiement.



## I - PROGRAMME 2017 : UN PLAN DE PREVENTION CONSTRUIT AUTOUR DE L'EXPERTISE ET DU SAVOIR FAIRE DES ACTEURS DU MAINTIEN A DOMICILE

Il est à noter l'approche singulière du département de la Corrèze pour établir chaque année son programme de prévention. En effet, la quasi majorité des départements établissent leur programme à partir uniquement de la procédure d'appel à projets sur trois ou quatre grandes thématiques qu'ils reconduisent chaque année.

En Corrèze, les thématiques sont retenues en fonction d'une part des constats issus du diagnostic et d'autre part des besoins repérés ou expérimentations souhaitées par chacun des membres de la conférence.

De plus, pour renforcer les dynamiques territoriales et prendre en compte les spécificités du territoire, les projets sont déclinés sur des micro territoires.

Une programmation donc plus en cohérence avec nos besoins de territoire qui nécessite des propositions plus nombreuses et plus affinées.

Le plan de prévention 2017 a ainsi été construit pour répondre aux besoins repérés par les équipes départementales dans le cadre notamment des accompagnement APA et de leurs aidants:

### 1. Un renforcement des dispositifs en faveur des aidants :

C'est ainsi, que sur le département, en complément de l'aide individuelle inscrite dans la loi ASV, a été déployé **des accueils de jour itinérants** dans des zones rurales (Argentat, Egletons, Sainte Fortunade, Plateau de Millevaches) pour apporter du soulagement aux aidants et surtout apporter ce service au plus près du domicile de ces derniers. Ce projet directement issu du travail de repérage et de veille réalisé par les ICA a permis chaque semaine à 48 personnes âgées de s'octroyer un temps de répit.

Sur l'année, ces accueils de proximité ont donc été fréquentés 466 fois.

**Des relais détente** ont été également implantés proposant des solutions de répit expérimentées avec du personnel formé (psychologue, travailleur social, ...) sur les territoires de Meyssac, Lubersac, Vigeois et Saint Ybard.

En 2017, 80 adhérents aidants ont pu ainsi bénéficier des actions du relais détente : bistrot mémoire, parcours aquatique détente, relaxation... concomitamment à la prise en charge deux fois par semaine de leur aidé dans des ateliers de stimulation et ateliers mémoire (6 personnes en 2017).

Par ailleurs, les réseaux de convivialité ont été encouragés et structurés via des formations apportées aux réseaux de bénévoles pour notamment former à la détection de l'isolement de nos aînés.

### 2. Le numérique comme outil de prévention :

Le Conseil Départemental de la Corrèze, mène une politique volontariste en faveur du déploiement de l'utilisation du numérique pour faciliter la vie quotidienne des corréziens et en particulier de nos aînés.

Ainsi, dans le cadre de ce programme, il a été proposé de soutenir l'innovation technologique dans ce domaine et de l'expérimenter sur les différents territoires.

C'est ainsi, que trois **vélos-cognitifs**, développés par une jeune entreprise limousine, REV'LIM (issue du Laboratoire en Sciences Cognitives et Sciences du Sport), ont été implantés sur les territoires de Bort-les-Orgues, Égletons, Argentat. Ils apportent un nouveau service et surtout une nouvelle approche dans la stimulation physique et cognitive qui retarde les effets du vieillissement et donc réduit les coûts pour l'assurance maladie.

Cette mesure innovante a mobilisé une enveloppe de 36 900€ (équipement et formation).

En effet, au-delà de l'équipement innovant, le projet s'articule aussi autour de la formation des personnes ressources en local pour une utilisation sécurisée et adaptée à la personne ainsi que la production de tableaux de bords évaluant l'assiduité et les performances.

De plus, le Conseil Départemental a souhaité renforcer l'accompagnement de toutes les structures qui se sont engagées dans le développement des usages numériques auprès des seniors y compris les ICA qui se sont portées candidates dans ce domaine.

Sur 2017, au total ce sont 333 personnes âgées qui ont bénéficié d'une démarche personnelle envers le numérique.

### 3. Le traitement d'un enjeu de santé publique : la dénutrition

Action phare mise en œuvre à l'initiative du Conseil Départemental, la lutte contre la dénutrition des personnes âgées, de part l'implication et le portage spécifique par le Département, est devenue une cause départementale ayant permis une appropriation des enjeux par un nombre très large d'acteurs dépassant les porteurs de la conférence. Cette thématique commence aussi à être reprise par d'autres départements dans leur programme d'actions 2018.

Initié par le Département, un appel à projets a été lancé pour expérimenter plusieurs dispositifs pour prévenir la dénutrition des personnes âgées.

L'enjeu principal pour le Département est d'une part de faire connaître cette maladie "silencieuse" en expliquant de manière pédagogique les effets de la dénutrition sur la santé globale de la personne (système respiratoire, muscles, cicatrisations, ...) et d'autre part d'informer et de former le maximum de personnes au repérage et bonnes pratiques.

- A ce jour, 4 conférences sur 10 ont été organisées et plus de 5 400 fiches ont été envoyées à l'ensemble des médecins généralistes de la Corrèze et 420 fiches pédagogiques distribuées lors des manifestations.
- Plus de 238 personnes participent à des ateliers pratiques (recettes, conseils d'enrichissement, ...).
- Des fiches de repérage vont être élaborées pour tous les professionnels du métier du domicile (aide soignante, infirmière à domicile, aide à domicile...).

Cette action d'envergure se décline sur la quasi-totalité des cantons au gré des **4 expérimentations retenues** (Linut - Nutriculture - Lattitude Service - CIAS Midi Corrèzien).

Au global, ce sont au moins **900 personnes** qui sont en risque de dénutrition sur les territoires concernés par cette expérimentation.

Ce projet est donc un véritable enjeu de santé publique dans la mesure où il diminue clairement le coût de la prise en charge du vieillissement de manière directe et indirecte (par les pathologies induites).

Il doit devenir une action prépondérante des politiques de santé en faveur des seniors portée par la sécurité sociale et doit être déclinée auprès de chaque assuré social.

Au final, au titre de la programmation 2017, les actions individuelles et collectives conduites ont impacté environ 21 000 personnes âgées corréziennes de 60 ans et plus à ce jour pour une enveloppe de 648 758 €.

## II - PROGRAMME 2018 (1<sup>ÈRE</sup> PARTIE) : BIENVEILLANCE, SOUTIEN DE LA PERSONNE ET DE SES PROCHES

La CNSA a notifié une enveloppe prévisionnelle de 676 395€ pour l'élaboration du programme coordonné de prévention 2018.

A ce jour, le Département a perçu une somme de 473 000€, le solde à percevoir sera conditionné à l'évaluation par la CNSA du bilan du programme 2017 qui doit être adressé par le Département avant le 30 juin 2018 en y intégrant également l'ensemble des actions collectives de prévention financées en propre par chaque financeur.

C'est pourquoi, dans un souci de démarrage rapide des projets, il est proposé de scinder en deux parties, le programme 2018 afin de déclencher immédiatement les premières actions.

La première partie du programme, objet du présent rapport, est calibré à hauteur des crédits perçus (cf. annexe 1).

Le travail d'analyse et de construction conjoint ayant permis de proposer le 1<sup>er</sup> programme d'actions 2018 autour des enjeux suivants. La deuxième partie de l'enveloppe sera notifiée en septembre prochain et devrait s'établir aux alentours de 172 279€.

### 1. Renforcement du lien social et lutte contre l'isolement:

- *Valorisation du bénévolat des seniors :*

Tout au long de l'année, dans le cadre notamment du réseau Bavardage, les bénévoles seniors maillent le département en rendant visite aux personnes isolées.

Il est donc proposé de poursuivre le soutien apporté aux réseaux de bénévoles avec l'organisation, cette année, pour la première fois, **d'une journée des bénévoles** permettant ainsi de porter un éclairage sur le bénévolat des seniors et leur rôle comme acteur du maintien du lien social dans notre département. Cette journée organisée par le Copil Bavardage (Conseil Départemental - MSA - CARSAT - Familles Rurales) permettra de réunir 120 bénévoles le 11 octobre 2018. A cette occasion, une reconnaissance particulière leur sera apportée d'une part avec la remise d'une "carte du bénévole" et d'autre part par l'intervention d'une psychologue sur l'engagement du bénévole auprès des publics fragiles.

En parallèle, les ICA sont également encouragées à réaliser des interventions durant la semaine bleue sur ce thème de "l'écocitoyenneté" pour participer également au développement du bénévolat.

Au global, une enveloppe de 17 000€ est réservée pour la valorisation de ce bénévolat en 2018.

• *Garantir la mobilité des seniors et leur sécurité : Action "Bien conduire"*

Ainsi, après le "Bien manger" portant sur l'action phare de la dénutrition, la conférence des financeurs 2018 a décidé d'accorder de l'importance au **"Bien Conduire"**.

Facteur de risque pour l'autonomie de la personne âgée, il est envisagé de proposer un accompagnement adapté des personnes âgées autour de la conduite et du vieillissement. Il paraît en effet essentiel de leur apprendre les changements liés au code de la route et leur permettre de prendre conscience des effets particuliers du vieillissement sur la conduite.

Avec l'avancée en âge, les capacités physiques et réflexes s'amointrissent. Pour autant, le choix de conduire son véhicule pour gérer ses propres déplacements est un choix fondamental à respecter voire à encourager.

En effet, dans nos zones rurales, la possibilité de conduire est un facteur déterminant "du bien vieillir à domicile". Il est vital pour garantir l'accès aux soins, à l'alimentation, aux loisirs... C'est un enjeu essentiel de notre politique du maintien à domicile que d'identifier et prévenir les difficultés de conduite de nos aînés.

L'appel à projet élaboré (annexe 2), lié à cette action, priorise donc la formation pratique de la personnes et l'ouvre à tous les intervenants du secteur de la conduite. L'objectif est que la personne puisse être acteur dans ces nouveaux apprentissages et acquière les réflexes clés pour améliorer sa sécurité et celles des autres. Les actions proposées devront donc permettre dans un 1<sup>er</sup> temps une remise à niveau théorique concernant la signalisation, la sécurité du véhicule, les nouveautés du code de la route... Cette session devra être complétée d'une mise en situation pour tester les réflexes via des ateliers, des outils de simulation et proposer les correctifs adaptés pour améliorer la sécurité et la confiance de chacun.

## 2. Droit au répit : soutien des binômes aidants/aidés

Pour être efficace, l'aide aux aidants doit être conçue pour apporter une réponse concomitante pour l'aidant et pour l'aidé.

C'est d'ailleurs la spécificité des accueils de jour itinérants initiés dans le cadre du programme 2017 qu'il est proposé de reconduire en 2018 en raison du bilan positif de cette expérimentation (14 binômes aidants/aidés et 443 participations aux accueils de jour itinérants sur la totalité des sites ).

De plus, sur 2018 pour renforcer la connaissance et la fréquentation de ces espaces, il est demandé aux porteurs (ADOM'LIMOUSIN, ADAPAC) de combiner ce service avec l'accès au vélo cognitif ou autres ateliers de prévention présents sur le territoire.

## 3. Actions valorisant le bien vieillir en Corrèze :

Il est évident que le 1<sup>er</sup> axe d'intervention au titre de la prévention de la perte d'autonomie est d'offrir à tous nos seniors des dispositifs leur permettant de "bien vieillir ensemble" sur leur territoire.

Pour ce faire, il est essentiel de connaître les publics sur chaque territoire, de repérer ceux qui peuvent être fragilisés et de proposer une offre de service selon le parcours de vie souhaité par la personne.

• *L'ICA, premier acteur dans le repérage de vulnérabilité des personnes âgées :*

Dans ce domaine, le rôle des ICA est déterminant dans le repérage, la coordination et l'orientation proposé à chaque usager du territoire. Ce premier accès à l'information est une action sécurisante et déterminante pour les seniors. De plus, l'ensemble des ateliers de prévention porté par les ICA et leur diversité, participent à la déclinaison territoriale de l'offre de prévention.

A côté de cette mission portée par les ICA, la Conférence des Financeurs soutient également les autres acteurs référencés dans le domaine de la prévention qui proposent des réponses complémentaires à la préservation de l'autonomie : atelier vitalité, atelier mémoire, atelier équilibre...

Par ailleurs, la dimension du programme de prévention nécessite un suivi et un pilotage renforcé compte tenu notamment du nombre et de la diversité des actions et des partenaires. Par ailleurs, l'octroi des financements est conditionné à un suivi régulier de l'ensemble des actions et à l'élaboration d'un bilan d'activité chiffré. C'est pourquoi, la CNSA réserve pour la première fois cette année une enveloppe de **60 000€** pour chaque conférence des financeurs, correspondant aux dépenses d'ingénierie liées à la mise en œuvre des actions de prévention 2018.

L'annexe 1 du présent rapport récapitule les actions de prévention inscrites à la conférence des financeurs au titre du 1<sup>er</sup> programme 2018 telles que décrites ci-dessus.

Il convient de noter que ce programme 2018 a fait l'objet d'une validation à l'unanimité lors la séance plénière de la conférence des financeurs qui s'est tenue le 13 juin 2018.

**Le coût total de la 1<sup>ère</sup> programmation s'élève à 459 300 € au titre du programme d'actions de l'année 2018.**

Je demande à l'Assemblée Départementale de bien vouloir approuver le programme coordonné d'actions de prévention 2018 au titre de la conférence des financeurs et autoriser le versement des crédits correspondant à chaque action selon la répartition figurant à l'annexe 1 du présent rapport sous réserve du versement effectif de la totalité du concours CNSA 2018 notifié.

Je sollicite l'Assemblée Départementale pour m'autoriser à signer tous les documents relatifs aux modalités d'attribution et de sélection de l'appel à projets figurant à l'annexe 2.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE : BILAN 2017 ET ACTIONS 2018

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 101 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Sandrine MAURIN, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

---

**Article 1er** : Est approuvée la 1<sup>ère</sup> partie du programme coordonné de prévention au titre de l'année 2018 établi par la conférence des financeurs (annexe 1) ainsi que l'appel à projet élaboré (annexe 2).

**Article 2** : Est autorisé le versement des crédits conformément au programme coordonné de prévention mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : Le Président est autorisé à signer tous les documents se rapportant à la mise en œuvre du plan d'actions.

**Article 4** : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018

**PROGRAMMATION 2018 1ERE PARTIE VALIDEE EN SEANCE PLENIERE 13-06-2018  
CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Annexe 1

Notification **provisoire** crédits CNSA 2018 (février 2018): 676 395,95€ -- Deduire 31 116 € non consommé des crédits 2017 (AAP numérique) = **645 279 €**

Intitulé de l'action	Description et porteurs	BUDGET 2018
		PROGRAMME 2018 1ère PARTIE
Action 1 : Lutter contre l'isolement et favoriser le maintien du lien social	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Soutien aux réseaux de bénévoles</u> a) Formation et supervision des bénévoles retraités actifs au niveau départemental. Besoin d'harmoniser les connaissances et les pratiques : Réflexion sur activité, questionnements, attentes des bénévoles, formation sur détection isolement, détresse. Porteur : Écoute et soutien</li> <li>b) Formation et supervision des bénévoles retraités - porteur : Génération Mouvement</li> </ul>	4 000,00 € 1 500,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Transports collectifs</u> Lutter contre l'isolement géographique des personnes âgées avec la mise en place de transport collectif avec ou sans accompagnement. Maintien de l'action pour faciliter la mobilité des séniors désireux de se déplacer. Porteurs : ADAPAC ICA ST PANTALEON ICA UZERCHE</li> </ul>	10 000,00 € 0,00 € 0,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Bien-être et forme</u> Rév'Lim est une entreprise innovante issue de laboratoires en Sciences Cognitives et en Sciences du Sport. Création du Vélo-Cognitif qui est une solution de stimulation physique et cognitive pour aider les personnes fragilisées à conserver une bonne qualité de vie plus longtemps. Il s'agit d'un vélo avec tablette tactile et jeux de stimulation. 3 vélos-cognitifs implantés sur : – Argentat - Résidence Vilaret d'Or : 1 vélo + 2 formations animatrices – Bort-Les-Orgues - Résidence Autonomie : 1 vélo – Egletons - EHPAD : 1 vélo + 1 formation psychomot. Volonté de formation 1 animatrice supplémentaire sur ARGENTAT afin d'optimiser l'utilisation de l'outil</li> </ul>	1 800,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Conduite et vieillissement</u> Garantir le capital autonomie et la liberté des aînés, lutter contre l'isolement , renforcer leur place dans la cité et garantir leur mobilité (Appel à projets)</li> </ul>	50 000,00 €
	<b>Enveloppe prévisionnelle 2018 Action 1</b>	

CDD 9



Intitulé de l'action	Description et porteurs	BUDGET 2018
		PROGRAMME 2018 1ère PARTIE
Action 2 : Soutenir des actions pour conforter le maintien à domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Accueils Itinérants</u> Poursuite de l'expérimentation - offre à proximité des domiciles pour prévenir la perte d'autonomie Porteurs : ADAPAC ADAPEI ADOM</li> </ul>	10 000,00 € 0,00 € 10 000,00 €
<b>Enveloppe prévisionnelle 2018 Action 2</b>		<b>20 000,00 €</b>
Action 3 : Mettre en œuvre sur le territoire, le vieillir en bonne santé	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Ateliers de prévention "Bien vieillir" et prévention individuelle de la dépendance</u> Organiser des ateliers de prévention sur les thématiques suivantes: nutrition, santé, activité physique adaptée, mémoire, numérique, prévention routière, ... Systématiser le repérage, la veille et l'alerte de la fragilité sur les territoires Porteur : CD via les ICA de chaque canton</li> </ul>	250 000,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Prévention "Bien-être" et "Bien vieillir"</u> CAP Limousin mène des actions de prévention via l'ASEPT sur le territoire de la Corrèze. Ces actions portent sur la nutrition, l'équilibre, l'information, la santé au volant, etc. Porteur : ASEPT</li> </ul>	34 000,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Siel Bleu</u> Développement d'actions collectives de prévention - Activité physique et nutrition : deux approches complémentaires pour préserver l'autonomie des personnes âgées</li> </ul>	11 000,00 €
	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Semaine Bleue / BAVARD'AGE</u> Pour une société plus respectueuse de la planète : agissons ensemble Agir sur la transmission de savoir-faire, de l'habitat intergénérationnel, participatif ou inclusif, d'une alimentation qui suit le cours des saisons, en privilégiant les produits de proximité, de la préférence donnée aux transports en commun Organisation d'une journée bénévoles Bavard'Age / voisins</li> </ul>	17 000,00 €
<b>Enveloppe prévisionnelle 2018 Action 3</b>		<b>312 000,00 €</b>
<b>frais ingénierie CFPPA</b>		<b>60 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>459 300,00 €</b>

**Décomposition du programme coordonné d'actions de prévention 2018 :**

1ère partie du programme 2018 [1er semestre] correspondant à l'acompte = 473 000 €

2ème partie du programme 2018 [2ème semestre] - versement du solde conditionné au bilan du programme 2017

# CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA CORREZE

## APPEL À PROJETS - PROGRAMMATION 2018

### Conduite et vieillissement

### Plan d'actions

### À destination des personnes âgées de plus de 60 ans

- par courrier postal :  
à l'attention de Madame le Directeur  
Direction de l'Autonomie/MPDH  
2 Rue Gaston Ramon / Zone de Cueilie - 19 000 TULLE
- ou par voie électronique :  
[autonomie@correze.fr](mailto:autonomie@correze.fr)

**DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 15 septembre 2018**

Cet appel à projets s'inscrit dans la limite des crédits disponibles annuels au titre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Corrèze.

## Contexte

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a fait de la prévention de la perte d'autonomie et du maintien à domicile des personnes âgées, l'un des objectifs majeurs de notre système de santé et de l'organisation du secteur social et médico-social.

L'article 3 de la loi ASV prévoit d'instituer dans chaque département une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.

La conférence des financeurs a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention en faveur des personnes âgées. Des financements spécifiques de la CNSA ont été attribués à la conférence des financeurs. Le rôle de la conférence des financeurs vise à assurer « un effet levier » sur les financements déjà consacrés à la prévention de la perte d'autonomie. Ses financements n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs existants mais bien à les compléter.

Le département de la Corrèze a instauré la conférence des financeurs le 20 septembre 2016. A cet effet, un diagnostic des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus, résidant sur le territoire ainsi qu'un recensement des initiatives locales ont été établis.

Depuis sa création, la conférence des financeurs a mis en exergue deux programmes coordonnés à destination de la population âgée du territoire corrézien.

De nouveaux crédits ont été attribués à la conférence des financeurs permettant d'adopter une nouvelle stratégie commune et de déterminer des nouvelles actions prioritaires au travers d'un programme d'actions 2018.

### 1. Objectifs généraux

En Corrèze, les aînés représentent une part significative de la population rurale.

Face à cette réalité, à l'isolement accru par le vieillissement et aux disparités territoriales, les membres de la conférence des financeurs ont décidé de soutenir des initiatives pour répondre aux mieux aux besoins des personnes âgées les plus isolées et plus fragilisées.

L'isolement des aînés se conjugue bien souvent aux difficultés de déplacements.

Créer du lien social, c'est pouvoir aller à la rencontre des autres.

Il est vrai que la voiture, objet de déplacement indispensable, renforce le lien social. Pour les personnes âgées, elle symbolise la liberté et surtout un outil de tous les jours pour rester autonome.

C'est pourquoi, les membres de la conférence des financeurs souhaitent développer des actions autour de la sécurité routière en faveur des aînés.

Il faut savoir qu'avoir des capacités physiques amoindries ne signifient pas qu'il faille renoncer purement et simplement à conduire.

Conduire permet de conserver son autonomie et sa liberté, c'est vers cet objectif-ci que la conférence des financeurs lance un appel à projets sur la thématique de la conduite et du vieillissement.

Cette volonté partagée de garantir le capital autonomie des personnes âgées, de lutter contre leur isolement, de renforcer leur place dans la cité et de garantir leur mobilité et leur sécurité, renforce la nécessité de conduire une action de cette nature sur notre territoire.

Les membres de la conférence des financeurs souhaitent permettre à la population nombreuse d'un département rural comme la Corrèze de rester autonome.

Dans un objectif de préservation de l'autonomie en mobilité, il s'agit ici de soutenir des actions visant à développer :

- la partie théorique avec des stages de remise à niveau, des documents d'informations, des ateliers code de la route (piétons/conducteurs), etc.
- la partie pratique / de sensibilisation avec des ateliers / séances de simulation des réflexes, de prise de conscience des effets du vieillissement, de prise de conscience des risques, etc.

## **2. Conditions d'éligibilité**

Cet appel à projets a pour objectif de recueillir des candidatures de porteurs de projets pour **des actions axées sur la conduite et le vieillissement en faveur des personnes âgées** qui pourront être éligibles au programme retenu par la conférence des financeurs.

### **Candidats éligibles:**

Sont éligibles prioritairement des porteurs de projets corréziens :

- les associations, personnes morales de droit public, personnes de droit privé,
- les ICA,
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- les communes,
- les entreprises d'apprentissage de conduite,
- les organismes de formation, ...

Les projets/ actions doivent intervenir sur les zones rurales.

Les territoires exclus sont :

- USSEL
- TULLE
- MALEMORT
- BRIVE

### **Critères de sélection**

Le comité de sélection sera attentif aux critères suivants:

- Dossier de candidature remis dans les délais.
- Cohérence entre les crédits et le nombre de personnes bénéficiant de l'action.
- Nombre de personnes âgées et intervenants bénéficiaires de l'action.
- Lisibilité du plan d'action proposée.
- Territoires ciblés.
- Mobilisation des partenaires du territoire.
- Caractère innovant de l'action.
- Action disposant de critères d'évaluation, de suivi et d'impact.
- Stratégie de communication prévue.

**Les candidats devront s'engager à ne communiquer que des informations exactes, réelles et sincères.**

La conférence des financeurs soutient des dépenses de projets ponctuelles et qui ne doivent pas se confondre avec une subvention de fonctionnement.

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères ci-dessus et dans la limite des crédits disponibles de l'appel à projets.

### **Modalités d'organisation**

Sur la base du repérage des besoins, le porteur devra préciser les modalités d'intervention des actions tant dans l'organisation, le traitement, la périodicité, ses horaires, l'accompagnement... Le projet devra intégrer l'aspect financier avec un budget prévisionnel identifiant les différents postes, dont les ressources humaines et les cofinancements envisagés.

### **Calendrier**

L'action devra se mettre en place dès fin septembre/début octobre 2018 et s'achever au plus tard le 30 avril 2019.



### **Modalités de réponse et de dépôt**

L'appel à projets fait l'objet d'une publication sur les sites internet :

- Conseil départemental de la Corrèze : [www.correze.fr](http://www.correze.fr)
- CPAM Corrèze : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
- CARSAT Centre Ouest : [www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)
- MSA du Limousin : [www.limousin.msa.fr](http://www.limousin.msa.fr)
- ARS Nouvelle Aquitaine: [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)
- Mutualité Française Nouvelle Aquitaine: <http://www.aquitaine.mutualite.fr/>

Les candidatures doivent contenir :

- le dossier de candidature - annexe 1
- la fiche "budget prévisionnel de l'action" - annexe 2

Le projet retenu sera formalisé par un engagement entre Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze et l'organisme porteur de projet.

Un bilan des actions menées, un rapport d'activité et un bilan financier devront être transmis au plus tard le 30 avril 2019.

## ANNEXE 1 - DOSSIER DE CANDIDATURE

### Intitulé du projet:

<p><b>Fiche d'identité du porteur de projet</b> (prénom, nom, qualités, coordonnées téléphoniques, courriel, adresse...)</p>	
<p><b>1. Territoires projet</b></p>	
<p><b>2. Public cible du projet</b> (type d'usagers et nombre prévisionnel de personnes concernées)</p>	<p>NB: s'agissant de prévention, les textes imposent que 40% du public bénéficiaire de l'action ne remplisse pas les conditions de perte d'autonomie qui le rendrait éligible à l'APA</p>
<p><b>3. Constat</b></p>	

<p><b>4. Objectifs du projet</b></p>	
<p><b>5. Plan d'actions:</b> (durée de l'action, planning, méthodologie, ressources affectées; déploiement, dispositif, etc.)</p>	

<p><b>6. Évaluation:</b> (outils, indicateurs quantitatifs, qualitatifs permettant de mesurer l'impact de l'action)</p>	
<p><b>7. Suivi:</b> (suite dans l'avenir, fréquence de l'action)</p>	
<p><b>8. Communication</b> (stratégie de communication)</p>	



## ANNEXE 2 - BUDGET PREVISIONNEL

Les candidats doivent présenter un budget prévisionnel de l'action envisagée.

Ce budget doit être détaillé et équilibré.

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
<b>60- Achats</b>		<b>70- Prestations de service, vente de produits finis de marchandises</b>	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockées de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures et petits équipements			
Autres fournitures			
<b>61- Services extérieurs</b>		<b>74- Subventions de fonctionnement</b>	
Sous-traitance générale		Conférence des financeurs	
Locations		Etat	
Entretiens et réparations		CNSA, autre financement que la conférence	
Assurance		ARS	
Documentation		Région	
Divers			
<b>62- Autres services extérieurs</b>		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s)	
Publicité, publication, communication			
Déplacements, missions		Commune(s)	
Frais postaux et télécommunication			
Services bancaires		CARSAT	
<b>63- Impôts et taxes</b>		RSI	
Impôts et taxes sur rémunération		MSA	
Autres impôts et taxes		AGIRC, ARCCO	
<b>64- Charges de personnel</b>		CPAM	
Rémunérations du personnel		CAF	
Charges sociales du personnel		Fonds Européens	
Autres charges de personne		Entreprises	
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>		<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
<b>66- Charges financières</b>		Dont cotisations, dons ou legs	
<b>67- Charges exceptionnelles</b>		<b>76- Produits financiers</b>	
<b>68- Dotations aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>		<b>77- Produits exceptionnels</b>	
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87- Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens, services, prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	

**JOINDRE LE BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2016 ET 2017 + LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2018 DU PORTEUR DE PROJET**

Commission de la Cohésion  
Territoriale

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

---

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

RAPPORT

---



La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La transition écologique est mise en œuvre par une intégration équilibrée et concordante des trois piliers du développement durable dans notre société : l'environnement, le social, et l'économie. De plus, elle nécessite l'association de l'ensemble des acteurs, et en particulier du monde économique et associatif afin d'enclencher une dynamique de coopération, de mutualisation et de solidarité pour le territoire.

Le ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du plan climat en juillet 2017, a annoncé le lancement des Contrats de Transition Écologique (CTE). Les principes directeurs des CTE ont ensuite été présentés par M. Sébastien LECORNU, secrétaire d'État auprès du Ministre à la Transition écologique et solidaire, devant le Conseil National de la transition écologique le 21 décembre 2017.

Dès début 2018, huit territoires ont été retenus à l'échelle nationale pour expérimenter un Contrat de Transition Écologique (CTE). Parmi ces territoires, la Corrèze est le seul Département désigné comme territoires pilote pour porter un CTE.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental de la Corrèze sera le chef de file du territoire et relèvera le défi de la transition écologique pour faire valoir les atouts, les forces et les spécificités du Département, en lien avec d'autres collectivités (communes, EPCI, Région) et l'État.

La Corrèze fait partie de ces rares territoires qui ont su concilier développement économique et préservation de leur environnement. Cette conciliation a fait de la Corrèze un territoire préservé, dont l'environnement et la qualité de vie sont de plus en plus recherchés, et disposant de nombreux atouts favorisant la transition écologique.

Conscient des qualités intrinsèques de son territoire et de son développement économique, le Conseil départemental a fait le choix de s'appuyer sur la transition numérique pour poursuivre le développement du département. Connecter l'ensemble des Corrèziens, offrir un haut niveau de service aux habitants ainsi que permettre aux entreprises de développer des offres en corrélation avec les nouvelles technologies, sont déjà une réalité en Corrèze. Désormais, il est possible d'augmenter son attractivité par la combinaison d'une haute-valeur environnementale et d'un haut-niveau de service numérique.

La mise en œuvre du Contrat de Transition Écologique corrézien devra permettre au département de poursuivre son développement économique tout en confortant la qualité de son cadre de vie. Pour cela, l'ensemble des acteurs corréziens devront se mobiliser et se responsabiliser en étant force de propositions en matière de transition écologique.

Cette ambition se développera suivant 4 axes :

- le **développement des énergies renouvelables** en substitution aux énergies carbonées,
- la **sobriété énergétique**, impliquant de nombreux changements de pratiques, notamment en matière agricole avec l'objectif de développer une agriculture biologique ou sans résidus de pesticides,
- la **promotion de nouvelles mobilités** plus propres, pour accompagner les corréziens vers de nouvelles mobilités durables,
- les **nouvelles solidarités territoriales** : la **valorisation des circuits courts** pour favoriser la liaison directe entre le consommateur et le producteur en évitant tout intermédiaire pour assurer un revenu équitable à ce dernier. La biodiversité sera également considérée dans le Contrat de Transition Écologique avec la création d'une **réserve départementale de biodiversité**.

## Une méthode de construction basée sur la concertation

Le CTE Corrézien rayonnant sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des intercommunalités, des consulaires, des syndicats professionnels et des services de l'État s'est réuni en action concertée et collaborative, dès janvier 2018. Cette première concertation a permis de mettre en avant 4 thématiques fortes et communes aux acteurs du territoire pour initier ce travail collaboratif :

1. le déploiement des énergies renouvelables,
2. la sobriété et l'efficacité énergétiques,
3. la promotion de nouvelles mobilités,
4. le développement de solidarités territoriales.

Ces 4 thématiques deviennent alors les 4 axes du contrat de transition écologique. La concertation a permis de dégager une méthode dite "bottom-up" valorisant le retour du terrain pour construire un contrat sur mesure à l'attention du territoire. Il fut ainsi décidé de fonctionner par une méthode de recensement des actions du territoire s'inscrivant dans des fiches actions devenant le cœur du contrat.

Le recensement de ces actions a été réalisé lors de plusieurs concertations dont l'organisation de 3 premiers ateliers thématiques lors des journées du 27 au 28 février, qui ont permis de regrouper en moyenne 70 personnes, représentant différents acteurs du territoire (monde économique, tissu associatif, collectivités, ...). Ces ateliers ont travaillé collectivement sur la rédaction de fiches actions en groupe de travail par sous-thématique (Ex : Méthanisation dans la thématique du déploiement des énergies renouvelables).

Ces fiches actions représentent la base de la méthode de construction du CTE Corrézien car il s'agit de recenser les initiatives et projets innovants et moteurs dans l'accompagnement de la transition écologique qui pourront s'étendre sur l'ensemble du territoire.

Ce travail collaboratif a permis de recenser pour chaque fiche action, les potentielles difficultés réglementaires, administratives ou financières dans la réalisation de ces projets. Elles ont été ensuite étudiées par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable au sein du Ministère de la transition écologique et solidaire, dans l'optique de lever les difficultés ou de mettre en place d'éventuelles expérimentations sur le territoire pour les projets innovants.

Le travail collaboratif des différents services a permis d'établir 170 fiches. Le travail de synthèse et de consolidation a permis de réaliser au début du mois d'avril, une première présentation. L'organisation d'un colloque le 6 avril 2018 a été l'occasion d'accueillir 200 personnes lors de la présentation de M. Philippe VASSEUR sur le projet Rev3, la 3ème révolution industrielle dans les Hauts de France. Articulé autour d'une philosophie d'union, de vision et d'action, Rev3 est un processus de construction collectif et collaboratif visant un nouveau modèle économique pour des projets démonstrateurs et structurants.

Moment fort du CTE, il a permis de déterminer une première vision du CTE Corrézien et de présenter les actions les plus fortes issues du travail collaboratif.

Suite à ce colloque, une succession de réunions de groupes de travail, d'échanges et de points d'étape a permis la consolidation et le classement des fiches en 3 groupes :

- "fiches actions" : actions "mures" dont le porteur est désigné, les problématiques réglementaires levées et le plan de financement prévisionnel établi pouvant être mis en œuvre dès le début du contrat et annexé à celui-ci.
- "fiches projets" : actions construites avec un porteur de projet désigné nécessitant une validation juridique ou la levée d'un point réglementaire pour sa mise en œuvre, ou la consolidation d'un plan de financement, annexé au contrat.
- "projets en chantier" : actions mettant en avant une idée, une expérimentation mais nécessitant un porteur ou une concertation sur la méthode, présente sous la forme d'un tableau récapitulatif annexé au contrat.

## I. Les principes du contrat

Le contrat sera signé entre l'État et le Département pour une durée de 4 ans. Les partenaires (EPCI, consulaires, entreprises, associations ...) s'engageant dans la démarche, le feront par la signature d'une charte annexée au contrat.

De plus, le contrat se caractérisera par une évaluation des résultats sur les actions engagées, les orientations et le projet du CTE. L'évaluation des actions sera basée sur des indicateurs d'évaluation propre au CTE qui seront évalués dans le cadre d'une gouvernance spécifique.

Le contrat est prévu pour être évolutif pour toute sa durée. La gouvernance sera fondée sur la mise en place d'un Comité Technique. Ses réunions trimestrielles permettront le suivi du contrat en permettant l'inclusion de fiches projets, leur passage en fiches action ou leur abandon. L'évaluation annuelle de chaque fiche sera réalisée par le Comité Technique et transmise pour validation à un Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage, coprésidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental sera composé d'un représentant par signataire du contrat ou de la charte. Il examinera les demandes d'inclusion, d'évolution ou d'abandon des orientations et aura en charge de valider les évaluations transmises par le Comité Technique.

Les engagements de chacun des signataires et les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition. La déclinaison de la démarche fera l'objet d'un contrat détaillé, d'une charte entre tous les partenaires.

Les actions du contrat sont ensuite structurées en fonction de thématiques et d'orientations dans lesquelles on retrouve l'ensemble des fiches actions, fiches projets et actions CTE du contrat.

## II. La structuration des actions

### Les axes thématiques

Le format du contrat prévoit donc un fonctionnement par fiche action et fiche projet réparti selon 4 axes. Chaque axe étant composé de plusieurs orientations.

#### 1) Le déploiement des énergies renouvelables :

Il est souhaité faire du territoire Corrézien un territoire exemplaire en matière de production et consommation d'énergies renouvelables, à partir de ses potentiels.

Cet axe comprend 2 orientations :

- la mise en place d'un plan de déploiement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque et le développement de son autoconsommation, notamment collective,
- le développement d'une filière locale durable biomasse énergie, à partir de la méthanisation et du bois énergie.

#### 2) La sobriété et l'efficacité énergétiques :

Le développement de la sobriété et de l'efficacité énergétiques doivent être un atout pour l'attractivité et la compétitivité du territoire.

Cet axe comprend 3 orientations :

- favoriser des constructions et rénovations économes de l'habitat conjuguant au mieux efficacité énergétique et amélioration de l'attractivité des bourgs ruraux,
- déployer une stratégie pour des bâtiments publics zéro carbone en priorisant le recours aux matériaux locaux,
- appuyer les démarches de transition écologique des activités économiques et industrielles et de réduction des consommations énergétiques, parmi lesquelles les activités agricoles.

#### 3) La promotion de nouvelles mobilités :

Il s'agit de faciliter la mobilité des populations éloignées des centres urbains tout en démontrant la compatibilité du déploiement des mobilités vertes avec les spécificités du milieu rural. Cet axe, articulé avec celui consacré au développement des énergies renouvelables, contribue à la sobriété énergétique du territoire Corrézien.

Il comprend 3 orientations :

- promouvoir les mobilités innovantes,
- mutualiser et partager l'usage des véhicules, au bénéfice en particulier des publics fragiles, des jeunes, et dans le cadre professionnel,
- réduire les déplacements contraints domicile-travail et favoriser l'usage collectif des véhicules.

#### 4) Les solidarités territoriales au service d'un développement éco responsable :

Cet axe a pour objectif de maintenir et créer des emplois par des activités assurant une gestion plus durable et solidaire des ressources locales.

Il comprend 4 orientations :

- développer de démarches d'organisation collective de circuits courts de commercialisation,
- développer la transition écologique des entreprises,
- développer une biodiversité exemplaire sur le territoire,
- la création de nouvelles richesses par le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale.

De plus, **un axe transversal** est consacré à la mise en place d'une stratégie départementale permettant de :

- favoriser l'animation, l'information, la concertation de tous les acteurs territoriaux et plus généralement l'implication de la population corrèzienne,
- renforcer l'ingénierie collective de nature technique, juridique, réglementaire et financière et de favoriser l'évaluation et la capitalisation des actions déployées,
- valoriser des campagnes de financement participatif pour favoriser l'implication privée et citoyenne dans les projets d'énergies renouvelables.

### III. Les actions phares du CTE

#### Les projets du Contrat

Dans le cadre du contrat, il est présenté des fiches actions et fiches projets remarquables pour permettre d'offrir une vision plus large, mais non exhaustive, des travaux proposés dans le cadre du CTE.

L'ensemble des fiches-actions, fiches-projets et actions sera annexé au projet de contrat et figure également en annexe au présent rapport.

#### *Axe 1 : Déploiement des énergies renouvelables*

Le potentiel en énergie renouvelable est très important en Corrèze. En effet sur le domaine du photovoltaïque, le nombre de projets est très diversifié et touche différents types de bâtiments (agricole, industriel, logement). Sur le domaine de la biomasse, le potentiel de ressources et de gisement indiquent que le territoire peut recevoir un nombre important de projets de type méthanisation. Sur le domaine de l'innovation énergétique, la Corrèze serait un territoire avec un énorme potentiel pour le développement de solutions innovantes sur les thématiques de l'hydrogène. Il apparaît donc important de développer et promouvoir le développement de la production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. **L'objectif de production est fixé à 300 MW en énergies renouvelables d'ici 10 ans.**



❖ Création d'une structure départementale dédiée au développement de la production d'énergies renouvelables :

En vue du développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire du département, il est envisagé de mettre en place une structure juridique dédiée à la production de trois types d'énergie à l'échelle départementale : photovoltaïque, méthanisation et hydrogène décarboné.

Au travers de la création de cet opérateur, les enjeux pour le Département de la Corrèze sont de :

- développer fortement la production d'énergies renouvelables et notamment d'électricité photovoltaïque, en raccordement au réseau ou en autoconsommation ;
- favoriser le développement de la méthanisation, en veillant également à la coordination globale de ce secteur à l'échelle départementale ;
- initier le développement de la production d'hydrogène décarboné en substitution des énergies carbonées ;
- d'intervenir à la fois sur les propriétés privées et sur le domaine public ;
- de pouvoir apporter, à titre accessoire, une prestation de conseil dans ces domaines auprès des tiers et notamment des collectivités.

Les conditions et modalités de création de cette structure font l'objet d'un rapport spécifique (cf. rapport 202).

❖ Mise en place d'un "cadastre solaire":

Afin de promouvoir l'installation de panneaux solaires photovoltaïques par les acteurs publics et privés, il est proposé de mettre en place une application internet grand public, intuitive, esthétique et ergonomique, permettant l'étude du gisement solaire du territoire corrézien et du potentiel de production photovoltaïque ou solaire thermique de chaque toiture du département.

L'utilisateur sera invité à entrer son adresse afin de zoomer sur son habitation. Il pourra également naviguer librement sur la carte s'il le souhaite. Le clic sur un bâtiment déclenchera l'apparition d'un panneau latéral qui affichera les données sur la toiture sélectionnée (cf. rendu visuel ci-dessus). Ce panneau comportera plusieurs pages qui s'afficheront successivement au cours de la navigation de l'utilisateur.

L'utilisateur obtiendra des explications sur ce qu'est un panneau photovoltaïque, sur le solaire thermique et sur les différentes façons de valoriser l'électricité qu'il produira (vente totale ou autoconsommation, avec ou sans vente de surplus). S'il souhaite autoconsommer son électricité, l'utilisateur sera invité à renseigner son profil de consommation électrique s'il le possède, ou à défaut quelques renseignements sur son habitation (nombre d'occupants, moyen de chauffage etc.) ce qui permettra de définir un profil de consommation type. Il obtiendra des informations sur sa toiture, et notamment la production d'électricité annuelle à laquelle il pourra s'attendre ainsi qu'un bilan financier de sa future installation (coût, temps de retour sur investissement, etc.). L'utilisateur aura la possibilité de faire varier la surface de panneaux solaires qu'il souhaite installer ; les informations affichées sur sa toiture seront mises à jour en conséquence (en temps réel).

Afin de lutter contre le démarchage abusif, les informations sur chaque toiture (potentiel, surface, etc.) ne seront visibles qu'une fois la toiture sélectionnée, ce qui empêchera toute analyse de potentiel à l'échelle du territoire. Il sera ainsi impossible à un utilisateur d'identifier les toitures à plus fort potentiel sans les sélectionner une à une. En outre, le cadastre solaire ne permettra pas de connaître les données personnelles (nom, numéro de téléphone, etc.) des personnes habitant à une adresse donnée.

L'animation de ce cadastre solaire permettra de favoriser le passage à l'acte des collectivités, des industriels, des agriculteurs, des particuliers vers ce mode de production d'énergie renouvelable.

L'objectif est que cette plate-forme soit opérationnelle d'ici l'automne 2019.

#### ❖ Étude du gisement et du potentiel de développement de la méthanisation

La méthanisation constitue une filière de production d'énergie renouvelable et une filière alternative de traitement des déchets. La connaissance et l'évaluation des gisements de substrats utilisables en méthanisation constituent un préalable à l'adaptation de la stratégie de développement de filières de production de biogaz et de valorisation de déchets organiques.

L'utilisation de données statistiques n'étant pas suffisante, il est nécessaire d'identifier précisément quels sont les détenteurs de ces ressources et de souligner qu'une ressource biomasse n'est pas un réservoir statique, mais se construit de façon dynamique. Il est donc préférable de parler de "ressource" plutôt que de "gisement".

L'estimation quantitative et qualitative de la ressource passe par un contact direct avec les détenteurs de la ressource, et nécessite une approche itérative, passant par un premier stade de prédéfinition d'un projet, puis par des approches successives permettant de calibrer la ressource selon le projet et réciproquement. La construction du projet permet d'identifier les points d'engorgement et les réponses possibles.

Le Département souhaite disposer d'une vision globale lancée en partenariat avec l'ADEME une étude locale passant par une étude contextuelle des filières et des dynamiques territoriales, l'identification des acteurs et des intérêts en présence, l'animation d'une dynamique de concertation aboutissant à la définition d'un projet de territoire.

L'étude devra déboucher sur une cartographie dynamique et évolutive de la production, permettant une mise en relation facile aux possesseurs de la ressource et aux porteurs de projet, et d'animer une dynamique de concertation avec les porteurs.

#### ❖ Les réseaux électriques intelligents smart grid de Haute Corrèze (ENEDIS)

Haute Corrèze Communauté et ENEDIS ont la volonté de venir en soutien des communes rurales subissant des coupures de courant. Afin de sécuriser les réseaux, sur des secteurs préalablement identifiés et délimités et, en parallèle, d'optimiser les productions d'énergies renouvelables, le projet vise à la mise en place de micro-grids intelligents, c'est-à-dire de réseaux localisés équipés d'un système de batterie permettant d'accumuler le surplus d'énergie produite et de le redistribuer durant les périodes de consommation.

❖ Autoconsommation collective sur la zone d'activité de la Nau à Ussac (projet porté par la CCI, Enedis et Agglo de Brive)

Ce projet expérimentateur sur la zone d'activité de la Nau à Ussac est un projet d'autoconsommation collective porté par l'Agglomération de Brive en partenariat avec ENEDIS. L'objectif est d'expérimenter des solutions de redistribution des énergies renouvelables produites à partir d'une source de production vers différents bâtiments de type service (crèche collective, bureau), afin de permettre l'utilisation la plus efficace de l'énergie produite à l'instant T et de rediriger vers ces installations le surplus de consommation.

❖ Projet de SEM pour la création et la gestion de réseaux de chaleur biomasse sur l'Agglomération de Tulle.

Dans le cadre des orientations stratégiques de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), l'agglomération de Tulle entend créer une SEM biomasse prenant en charge la création et la gestion de chaufferies biomasse et de réseaux de chaleur.

Au travers de cet outil, il s'agit de développer la filière bois en participant à la valorisation de la ressource bois et à l'amélioration des peuplements.

❖ Projet de création d'un réseau de chaleur sur la Commune de Beynat.

Le SYDED du Lot, fort d'une expérience en gestion de 14 chaufferies bois, entend développer des chaufferies bois/ réseaux de chaleur sur le Sud Corrèze. Une pré-étude de faisabilité réalisée par le SYDED sur Beynat en 2017 a validé l'opportunité d'une opération comprenant :

- la construction d'une chaudière bois de 400 kW
- la création d'un réseau (960 ml) concentré sur le cœur du bourg et pouvant raccorder 11 bâtiments publics identifiés et raccordables, une trentaine de particuliers

## ***Axe 2 : Sobriété et Efficacité Énergétiques***

### 2.1) Favoriser les logements et les équipements publics économes alliant efficacité énergétique et attractivité

❖ Plateforme de rénovation énergétique de Tulle Agglo (opération en cours avec ARTEE et la Poste) :

Opération portée par l'Agglomération de Tulle en expérimentation, en collaboration avec la Poste pour une première action de recherche des bâtiments considérés comme des "passoires énergétiques". Sur cette base de données, il s'agit d'une action des partenaires et de l'Agence Régionale pour les Travaux d'Économie d'Énergie (ARTEE) pour proposer des travaux de rénovation énergétique, des mises en contact avec des professionnels reconnus et des devis aux particuliers. L'ARTEE propose aussi un accompagnement pour le financement de ces travaux.

❖ Plateforme de rénovation énergétique « Isole toit mais pas tout seul » sur le territoire du PNR Millevaches en Limousin mise en place afin d'accompagner l'isolation des toitures, évaluation de la mesure dans l'optique d'un déploiement.

❖ Projet de réduction des éclairages publics et préservation des ciels étoilés (PNR + Collectivités)

La mise en place de la réduction de la durée de l'éclairage nocturne, améliore la qualité de visibilité du ciel devenant ainsi un label et un atout pour le tourisme (écotourisme, astrotourisme), et concoure à la réduction des dépenses énergétiques des collectivités locales (partenaires : FDEE19, Diège, SDEC23, SEHV, ANPCEN (PIRENE), ADEME...).

2.2) Développer l'agriculture biologique, le plan Nouvelles Protéines et le changement des pratiques culturales

❖ Développement d'un plan Nouvelles Protéines par la création d'une filière d'élevage et de transformation d'insectes pour la production agricole à destination de la nourriture pour animaux (ENTOMOFARM et Département) et d'un plan de protéine végétale porté par la Chambre d'Agriculture

En 2050, nous serons environ 10 milliards d'habitants sur Terre, les besoins notamment protéiniques vont augmenter et le traitement des déchets sera un enjeu majeur de la planète.

Le Département de la Corrèze souhaite donc s'inscrire dans des actions de développement des filières insectes afin de répondre à la nécessité de trouver des productions moins énergivores.

La société ENTOMOFARM propose l'implantation d'un site de production de protéines à destination de l'alimentation animale, à partir d'insectes. Ce site sera couplé à une trentaine d'exploitations locales d'insectes pour l'alimenter, dont l'implantation d'un premier site démonstrateur dès 2018 et pour un développement planifié jusqu'à 2020.

La société ENTOMOFARM propose un partenariat avec le Conseil Départemental visant à valider la faisabilité technico-économique et l'implantation d'un premier site démonstrateur sur le territoire de la Corrèze et le développement de la filière : un chef de projet pour chaque entité, la participation à des réunions de travail pour pouvoir contribuer à la faisabilité du projet et l'assistance dans la recherche de solutions pour lever d'éventuels verrous.

En complément, la Chambre d'Agriculture portera un plan protéine afin d'améliorer l'autonomie en protéines végétales des exploitations, de contribuer à améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage, d'assurer l'utilisation de cette production de protéines dans les élevages et de diminuer les achats de concentrés azotés et une meilleure maîtrise des coûts de production.

❖ Projets pour le développement de l'agriculture biologique, la production "zéro résidu de pesticides", la réduction des pesticides et la mise en place de contrats de filières

Dans une optique de diversification de la production agricole, afin de réduire la dépendance liée aux évolutions des pratiques alimentaires de la société et afin que le Département de la Corrèze puisse s'adapter à ces pratiques, le CTE prévoit des expérimentations sur le territoire afin de répondre à ces nouveaux enjeux :

- la mise en place d'une filière Porc Bio par la création de maternité collective et d'ateliers d'engraissement sur le territoire dans le cadre d'un contrat de filière avec un grand groupe de distribution,

- la mise en place de filières biologiques sur l'œuf,
- la mise en place de contrat de filières sur des productions fruitières : pommes, framboises, myrtilles,....

#### ❖ Transition écologique dans les productions agricoles

A travers l'expérimentation de nouveaux modèles de production, plusieurs exploitations corréziennes souhaitent expérimenter des solutions permettant de créer l'agriculture du futur : plus saine, moins consommatrice d'énergie et de pesticides. La majorité de ces projets souhaite pouvoir disposer de l'autorisation d'expérimenter sur la durée du contrat leurs solutions à une échelle plus large et qui permettrait le développement de ces structures et la création d'emplois en Corrèze, tel le projet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par des systèmes de micro-aspersion dans les vergers.

### *Axe 3 : La promotion de nouvelles mobilités*

#### ❖ Développer le réseau départemental de bornes de recharge de véhicules électriques :

Le développement des véhicules électriques est souvent lié à des propositions de collectivités qui ne répondent pas forcément à un maillage assez large pour le développement de la mobilité électrique sur le territoire. L'objectif est de réfléchir à l'échelle du Département sur la réalisation d'une étude globale pour permettre la mise en place d'un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) à charge rapide raisonnée (les aires de covoiturage, les parkings de grandes surfaces, les parkings relais des municipalités, les zones d'activité, les campings...).

Le Département souhaite avoir une vision globale avec les différents partenaires (FDEE19 ; Syndicat de la Diège ; EPCI ; CCI...). L'étude devra aboutir sur un schéma départemental de développement des IRVE en prenant en compte les études et les avancées de chaque partenaire afin de proposer une vision globale du futur maillage du territoire.

Dans le cadre de l'étude, l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Électrique (NAME) est proposée afin d'assister le Département dans le lancement de l'étude et sa conduite.

#### ❖ La mise en œuvre de la Route intelligente 5<sup>ème</sup> génération à Egletons ;

La commune, en lien avec les pôles étudiants et universitaires, souhaite réaliser une section de route intelligente de 5<sup>ème</sup> génération pour évaluer et suivre la route du futur et ses aménagements connexes, à une autre échelle que dans un laboratoire.

Cet aménagement combinera matériaux innovants, cellules photovoltaïques pour l'alimentation de l'éclairage public, récupération de l'énergie emmagasinée par la chaussée pour assurer auto déneigement et déverglaçage lors des périodes hivernales, capteurs numériques etc.

Ce projet sera un formidable support d'expérience pour les étudiants et les centres de recherche.

❖ Déploiement sur le territoire de nouvelles modalités de travail par un recours facilité au télétravail et par le développement des espaces de travail partagés (ou « tiers lieux ») ayant un accès au très haut débit afin de favoriser l'accueil de nouveaux actifs (porteurs : EPCI exemples : VMM et Chamberet) ;

❖ Favoriser les expériences d'auto partage sur le département : différentes solutions seront déployées sur le département pour lutter contre l'autosolisme et l'utilisation de la voiture individuelle telles que le développement de l'offre de covoiturage dans les entreprises et les administrations pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels dont celle de Tulle Agglo.

#### *Axe 4 : Les solidarités territoriales au service d'un développement éco-responsable*

❖ Création d'une plate-forme d'achat et commercialisation de produits agricoles locaux pour la restauration collective

Plusieurs constats sont à poser en préalable :

- une demande des cantines (primaires, collèges, lycées) pour un approvisionnement en produits locaux conventionnels et bio,
- une demande des acteurs de la restauration commerciale, du secteur médico-social, des métiers de bouche, dans le même sens,
- des GMS qui commencent à faire appel à des produits locaux pour se démarquer, augmenter le niveau de qualité de leurs gammes alimentaires, faire face à la progression des commandes et livraisons par internet,
- une demande des agriculteurs pour pouvoir faire des apports de leurs produits le plus près de chez eux sur des plateformes intermédiaires, pour minimiser les déplacements et massifier par produit livré,
- une expérience Agrilocal 19 à faire évoluer pour tenir compte du nouveau fonctionnement très ouvert vers les fournisseurs de ce logiciel de mise en relation et du besoin de logistique de regroupement des commandes et de livraisons.

Partant de ces constats, l'objectif de cette action est de créer une plateforme internet de regroupement des commandes, avec des points de massification pour les livraisons des producteurs et une logistique de ramassage de ces points relais et de livraison auprès des clients professionnels. Ce projet sera porté en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et l'Agglomération de Tulle.

❖ Création d'une Réserve Départementale de Biodiversité

Situé sur un ancien site industriel d'extraction de granulats d'Argentat, le Département souhaite réaliser un espace naturel sensible emblématique du département. Sur une surface de 40Ha, le projet prévoit la reconquête et la renaturation du site afin de faire cohabiter un espace innovant, caractéristique de la faune et la flore Corrèzienne et incluant une activité halieutique raisonnée et diversifiée.

Ce projet ambitieux qui s'inscrit sur un territoire labellisé "réserve mondiale de biosphère" permettra le développement et la préservation des espèces ornithologiques et la mise en valeur des milieux aquatiques.

L'intégration de ce projet dans le cadre du Contrat de Transition Écologique permettra d'améliorer les partenariats et d'optimiser les financements.

#### ❖ Développement des actions de financement participatif

A partir de l'action portée par le Département "Coup de Pouce Corrèze", il s'agira d'intégrer du financement participatif dans les projets répondant aux critères et objectifs du Contrat de Transition Écologique, afin de faire participer les Corrèziens à cette dynamique de transition écologique de leur territoire.

### IV. Le portage direct des actions par le Département de la Corrèze.

Le Département entend porter la maîtrise d'ouvrage des actions suivantes :

- la création d'une structure départementale de développement des énergies renouvelables,
- l'aménagement d'une Réserve Départementale de Biodiversité,
- le cadastre solaire,
- le schéma départemental de développement de la méthanisation,
- le schéma départemental de développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

### V. L'accompagnement financier du Département

❖ Le Département entend soutenir particulièrement les actions suivantes :

- Les projets de méthanisation portés par les opérateurs privés :
  - méthanisation collective sur la commune de Saint-Jal (CAPEL),
  - méthanisation sur l'exploitation Lagrafeuille Puel (SAS LP),
  - autres projets de méthanisation individuels ou collectifs.
- Les projets de réduction des produits phytosanitaires :
  - réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par des systèmes de micro-aspersion dans les vergers,
  - réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en pomiculture (Pomme du Limousin).
- Les projets de développement de circuits courts :
  - plate-forme départementale des produits agricoles locaux (Chambre d'Agriculture) ;
- Les projets innovants du plan Protéines de la Corrèze
  - ferme d'élevage et de transformation d'insectes (ENTOMOFARM),
  - actions en faveur de l'autonomie en protéines végétales des exploitations agricoles et d'élevage (Chambre d'Agriculture).

❖ Par ailleurs, le Département cofinancera des actions inscrites dans le cadre du Plan d'Adaptation, de Compétitivité et d'Accompagnement des Exploitations agricoles (PCEA) et notamment :

- la mise en place d'une filière Porc Bio par la création d'une maternité collective et d'ateliers d'engraissement sur le territoire dans le cadre d'un contrat de filière,
- la mise en place de filières biologiques sur l'œuf,
- la mise en place de contrat de filières sur des productions fruitières : pommes, framboises, myrtilles,...
- la mise en place de tout projet contribuant au développement de l'agriculture biologique, la production "zéro résidu de pesticides "et la réduction des pesticides ;

❖ Le Département participera également au **capital social de la structure départementale dédiée au développement des énergies renouvelables (SEMOP)**. Le montant de cette participation sera approuvé avec les statuts lors de l'attribution du contrat de concession (cf. rapport 202).

❖ **Au titre des aides aux collectivités**, la contractualisation 2018-2020 est aussi un levier de la transition écologique du territoire.

En effet, le Département soutient toutes les opérations présentées par les maîtres d'ouvrages s'inscrivant dans cet objectif : rénovation énergétique des bâtiments publics, PLU qui interviendront pour un développement harmonieux et responsable des territoires, les opérations de développement des mobilités douces, etc...

Sur la période contractuelle de 3 ans, le Département soutiendra ainsi 390 opérations pour 13,3 millions d'euros de subventions, représentant un montant d'investissement de 86,5 millions d'euros.

Le montant global prévisionnel des engagements du Département pour l'accompagnement des projets du Contrat de Transition Écologique est d'un montant de 18 millions d'euros.

Il est proposé une gestion en AP/CP suivant la prévision de consommation suivante:

Autorisation de Programme	Crédits de paiement			
	2018	2019	2020	2021
18 000 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €



Il est proposé à l'Assemblée Départementale :

- de valider les principes du Contrat de Transition Écologique,
- de créer une Autorisation de Programme dédiée de 18 M€ sur la période 2018-2021. Le plan de financement des actions sera finalisé et la proposition budgétaire sera faite à la prochaine Décision Modificative selon la répartition prévisionnelle des crédits de paiement par exercice ci-dessus exposé,
- de préciser que les crédits de paiements pour 2018 seront inscrits au Budget Principal lors de la prochaine Décision Modificative ,
- de bien vouloir autoriser le Président à signer le Contrat de Transition Écologique et tous les documents afférents.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 201 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Marie TAGUET, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

---

**Article 1er** : Sont approuvés, tels que figurant dans le rapport du Président, le principe et les modalités de mise en oeuvre du Contrat de Transition Ecologique (CTE) de la Corrèze.

**Article 2** : Le Président est autorisé à signer le contrat visé à l'article 1<sup>er</sup> et tous les documents nécessaires à sa mise en oeuvre.

**Article 3** : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à engager les différentes actions inscrites au contrat, à prendre les décisions et à signer les conventions nécessaires.

**Article 4** : Une autorisation de programme pour la période 2018-2021 sera proposée au vote lors de la prochaine décision modificative n°1.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018



# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

FA (fiches actions) FP (fiches projets)

## SOMMAIRE

### **AXE 1 : LE DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

**Orientation 1-1 : Mise en place d'un plan de déploiement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque et le développement de son autoconsommation, notamment collective**

1.1.1 : FA Création d'une Société Économie Mixte à Usage Unique (SEMOP) en vue de la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables.....	1
1.1.2 : FA Mise en place d'un cadastre solaire départemental.....	4
1.1.3 : FA Développement d'un réseau intelligent en Corrèze Smart Grid.....	7
1.1.4 : FP Étude de faisabilité sur le développement d'une zone d'activités utilisant l'autoconsommation photovoltaïque sur la zone de La Nau (Agglo de Brive).....	10
1.1.5 : FP Création d'un cadastre solaire secteur agriculture.....	13
1.1.6 : FP Développer une zone d'activités utilisant l'autoconsommation photovoltaïque sur la zone de la Nau (Agglo de Brive).....	16
1.1.7 : FP Construction d'une résidence de services 100% autonome.....	19
1.1.8 : FP Mise en place d'un cadastre solaire sur la CABB.....	22

**Orientation 1-2 : Développement d'une filière locale durable biomasse énergie, à partir de la méthanisation et du bois énergie,**

1.2. 1 : FA Plan de déploiement de la méthanisation territoriale et collective, étude du gisement et de la ressource.....	25
1.2. 2 : FA Unité Méthanisation de la CABB.....	28
1.2. 3 : FA Création d'unité de Méthanisation à Saint Jal.....	31
1.2. 4 : FA Méthaniseur SAS Lagrafeuil Puech.....	34
1.2. 5 : FA Création d'une SEM biomasse pour la création et la gestion de chaufferies biomasse.....	36
1.2. 6 : FA Réseau chaleur de Beynat.....	39
1.2. 7 : FP Métha 19 Développement.....	42
1.2. 8 : FP Création d'unité de Méthanisation à Argentat.....	45
1.2. 9 : FP Structurer une filière d'approvisionnement en combustible biomasse.....	48
1.2.10 : FP Réhabilitation du système de chauffage du gymnase de La Peyre.....	51
1.2.11 : FP Développement d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux situés aux abords de la mairie.....	54
1.2.12 : FP Méthanisation CC VEM.....	57

## **AXE 2 : LA SOBRIETE ET L'EFFICACITE ENERGETIQUES**

### **Orientation 2-1 : Favoriser des constructions et rénovations économes de l'habitat conjuguant au mieux efficacité énergétique et amélioration de l'attractivité des bourgs ruraux**

2.1. 1 : FA Plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat privé.....	59
2.1. 2 : FA Plate-forme de rénovation énergétique isole toit - PNR.....	61
2.1. 3 : FA Réserve Internationale de ciel étoilé PNR.....	64
2.1. 4 : FA Bonification Développement Durable dans le cadre de la programmation DETR.....	67
2.1. 5 : FP Rénovation des installations d'éclairage public.....	70
2.1. 6 : FP Requalification des espaces publics – site de la papèterie.....	72
2.1. 7 : FP PLUI Midi Corrèzien.....	75
2.1. 8 : FP Rénovation énergétique habitat public Égletons.....	78
2.1. 9 : FP Commune d'Égletons - Requalification et aménagement des espaces publics projet Campus.....	80
2.1.10 : FP Guichet unique Habitat.....	83
2.1.11 : FP Plate-forme de rénovation énergétique départementale.....	85
2.1.12 : FP Requalification du faubourg Sainte-Eulalie.....	90
2.1.13 : FP Commune Égletons - Requalification et aménagement des sites scolaires.....	93
2.1.14 : FP Construction de logements publics Égletons.....	96
2.1.15 : FP Commune d'Égletons plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public.....	98
2.1.16 : FP Éclairage public Meyssac.....	101
2.1.17 : FP Rénovation et gestion du parc d'éclairage public d'Uzerche.....	103

### **Orientation 2-2 : Déployer une stratégie pour des bâtiments publics zéro carbone en priorisant le recours aux matériaux locaux**

2.2. 1 : FP Développer l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction publique.....	106
2.2. 2 : FP CLT Filières Bois.....	109

### **Orientation 2-3 : Appuyer les démarches de transition écologique des activités économiques et industrielles et de réduction des consommations énergétiques parmi lesquelles les activités agricoles**

2.3. 1 : FA Création d'une maternité Porcs Bio collective.....	112
2.3. 2 : FA Mise en place d'atelier de production de Porcs Bio.....	115
2.3. 3 : FA Mise en place d'atelier de production d'Œufs Bio.....	118
2.3. 4 : FA Micro-aspersion Bordas.....	122
2.3. 5 : FA Réduire les traitements phytosanitaires en pomiculture.....	125
2.3. 6 : FA Plan protéines pour la Corrèze : création filiales élevage et transformation d'insectes - Entomofarm.....	129
2.3. 7 : FA Plan protéine pour la Corrèze : action sur les protéines végétales et usage sur l'élevage.....	133
2.3. 8 : FP Développer les productions animales et végétales selon les demandes du marché et de façon équitable.....	137
2.3. 9 : FP Traitement des biodéchets et déchets carnés par les insectes NextAlim.....	143
2.3.10 : FP Promouvoir les productions de fruits et légumes.....	146
2.3.11 : FP Développer les techniques d'irrigation économes en énergie.....	149
2.3.12 : FP Réseau de Chaleur SYTTOM 19.....	153
2.3.13 : FP Opération Eco Énergie.....	156
2.3.14 : FP Accompagner et mutualiser les démarches d'installation et de raccordement de panneaux solaires partie agricole.....	161
2.3.15 : FP Augmentation de la production Bio et 0 résidu de pesticides pour les pommes SICA du Roseix.....	164
2.3.16 : FP Réduction de l'Utilisation de Pesticides par le développement de Stimulateurs de Défenses des Plantes.....	167
2.3.17 : FP Réduction des traitements agrochimiques AXIOMA.....	171
2.3.18 : FP Parc à grumes.....	174
2.3.19 : FP Andros La Raufie.....	178

## **AXE 3 : LA PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITES**

### **Orientation 3-1 : Promouvoir les mobilités innovantes**

3.1. 1 : FA Accélérer le développement de la mobilité électrique en Corrèze.....	181
3.1. 2 : FA Commune d'Égletons : aménagements et développement d'une section de route nouvelle génération (5 <sup>e</sup> génération).....	184
3.1. 3 : FP Vélos à assistance électrique et boxes à vélos (VAE).....	187
3.1. 4 : FP Création d'une voie verte et aménagement des entrées de ville.....	191
3.1. 5 : FP Vélos à assistance électrique Chamberet.....	194
3.1. 6 : FP Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides.....	197

### **Orientation 3-2 : Mutualiser et partager l'usage des véhicules, au bénéfice en particulier des publics fragiles et des jeunes, et au travail**

3.2. 1 : FP Aménagement d'aires de mobilités.....	199
---	-----

### **Orientation 3-3 : Réduire les déplacements contraints domicile-travail et favoriser l'usage collectif des véhicules**

3.3. 1 : FA Création d'un tiers lieu à Chamberet - Espace de coworking.....	202
---	-----

## **AXE 4 : LES SOLIDARITES TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT ECORESPONSABLE**

### **Orientation 4-1 : Le développement de démarches d'organisation collective de circuits courts de commercialisation**

4.1. 1 : FA Création d'une plateforme départementale de produits locaux conventionnels ou bio à destination des professionnels.....	208
4.1. 2 : FA Développer l'export de produits fermiers vers les métropoles.....	213
4.1. 3 : FA Création de Pack agritourisme/ferme box.....	217
4.1. 4 : FP Nutriculture.....	220
4.1. 5 : FP Cuisine multi Accueil circuit court Pays d'Uzerche.....	225
4.1. 6 : FP Gîtes écoresponsables, production et commercialisation, en circuits courts, de produits locaux.....	228

### **Orientation 4-2 : Développer la transition écologique des entreprises**

4.2. 1 : P Crédit D'Impôt Développement Durable.....	233
4.2. 2 : FP Crédit d'impôt mobilité.....	236
4.2. 3 : FP Responsabilité Sociétale des Entreprises et biodiversité.....	238
4.2. 4 : FP Entretien d'espaces verts - sentiers de randonnée par traction animale (ânes).....	242

### **Orientation 4-3 : Développer une biodiversité exemplaire sur le territoire**

4.3. 1 : FA Réserve de biodiversité de Corrèze.....	246
4.3. 2 : FP Création d'un lieu d'accueil et de sensibilisation aux milieux aquatiques et forestiers - Moulin de Cluzac.....	249
4.3. 3 : FP Nuage vert - Musée mobile Vallée de la Dordogne.....	254

### **Orientation 4-4 : La création de nouvelles richesses par le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle et territoriale**

4.4. 1 : FP Fourniture de chaleur à partir de la chaleur fatale de l'UVE.....	257
4.4. 2 : FP Ressourcerie le tri-porteur à Meyssac - Campagne de communication pour le développement de l'activité.....	260
4.4. 3 : FP Ressourcerie Meyssac - Aménagement du bâtiment.....	263
4.4. 4 : FP Réseau Réemploi du SIRTOM de la Région de Brive.....	265
4.4. 5 : FP Développement des solidarités territoriales et valorisation des déchets végétaux par éco-extraction circulaire.....	268



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.1.1 : Création d'une Société Économie Mixte à Usage Unique (SEMOP) en vue de la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables

#### **Orientation stratégique**

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### **Objectifs**

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, le Département souhaite impulser une véritable dynamique en portant une action forte en faveur de trois domaines en particulier :

- le développement de l'énergie photovoltaïque,
- le développement de la méthanisation,
- la production d'hydrogène décarboné.

L'objectif de production est 300MW en énergie à travers un mix énergétique à l'échéance de 10 ans.

#### **Description de l'action**

En vue du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Département, le Conseil Départemental de la Corrèze envisage la mise en place d'une structure et d'une organisation juridiques, plus particulièrement en partenariat public-privé, permettant également de mobiliser de l'épargne populaire en vue de la production d'énergies.

#### **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

Département de la Corrèze + Acteurs privés.

#### **Partenaires**

Chambre d'Agriculture, Agglo de Brive, ENEDIS, Tulle Agglo, CRER, PNRML.



## Modalités de mise en œuvre

La SEMOP sera dénommée : Corrèze Énergies Renouvelables La SEMOP concessionnaire aura pour mission d'assurer, à ses frais et risques, la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables au moyen de diverses sources. Elle aura en charge le financement de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation du service concédé. Elle pourra recourir à l'ensemble des dispositifs de financement autorisés.

La SEMOP concessionnaire aura en charge de réaliser les études, financer, réaliser ou participer à la réalisation, exploiter des infrastructures liées au développement et à la production d'énergies renouvelables : photovoltaïque, méthanisation et hydrogène. Elle assurera les prestations suivantes :

- Conduire les études préalables : études de faisabilité, ingénierie, dossiers d'autorisations et/ou de déclarations.
- Participer aux opérations foncières préalables éventuellement nécessaires.
- Réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables, au moyen notamment :
  - de panneaux et installations photovoltaïques ;
  - de dispositifs permettant la méthanisation ;
  - de dispositifs de production et de stockage d'hydrogène décarboné.
- Raccorder les installations ainsi créées au réseau public d'électricité.
- Vendre l'électricité produite auprès d'EDF dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.
- Réaliser la gestion économique et administrative des installations.
- Effectuer l'exploitation, le gros entretien-renouvellement, l'entretien maintenance des installations de production d'énergies renouvelables mises en place.

## Calendrier

Dans l'hypothèse d'une autorisation de l'Assemblée Plénière dans l'attribution d'un contrat de concession avec constitution d'une SEMOP, le calendrier serait le suivant :

**Début : Juillet 2018** : lancement de l'appel à Candidature de la SEMOP.

### Étapes :

- Juillet 2018 - Délibération du Conseil Départemental sur le recours à une DSP - SEMOP,
- Septembre 2018 - Avis d'appel public à la concurrence,
- Octobre 2018 - Analyse et choix des candidatures et envoi du DCE,
- Novembre 2018 - Janvier 2019 : Analyse et négociation des offres,
- Fin Janvier 2019 : Choix du candidat pressenti,
- Février 2019 : Délibération du Conseil Départemental,
- Mars 2019 : Attribution de la DSP et création de la SEMOP,
- Été 2019 : première installation photovoltaïque.



## Plan de financement

Montant total : en cours d'établissement.

L'objectif est la création d'une production de 300 MW à travers un mix énergétique à l'échéance de 10 ans :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre d'installations créées et mesure de la puissance produite.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Conseil Départemental.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.1.2. : Mise en place d'un cadastre solaire départemental

#### Orientation stratégique

##### Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

###### ORIENTATION 1-1 :

**METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE**

#### Objectifs

Le potentiel de développement du photovoltaïque est très important en Corrèze et touche différents types de bâtiments (agricole, industrielle, logement). Il est important de développer des actions pour promouvoir le développement du photovoltaïque sur le territoire de la Corrèze.

Le plan départemental photovoltaïque vise l'accélération au déploiement des installations photovoltaïques en facilitant et en encourageant le passage à l'acte à tous les niveaux (entreprises, agriculteurs, particuliers, ...)

#### Description de l'action

Cette action vise à définir un outil de recensement des potentiels d'installations sur le département et de mettre en place un outil d'accompagnement technique et financier pour faciliter toutes les démarches d'accompagnement. Le projet permettra en plus le financement participatif des Corrèziens.

Il est proposé de mettre en place une application internet grand public, intuitive, esthétique et ergonomique, permettant l'étude du gisement solaire du territoire corrézien et du potentiel de production photovoltaïque ou solaire thermique de chaque toiture du département.

L'utilisateur sera invité à entrer son adresse afin de zoomer sur son habitation. Le clic sur un bâtiment déclenchera l'apparition d'un panneau latéral qui affichera les données sur la toiture sélectionnée. Ce panneau comportera plusieurs pages qui s'afficheront successivement au cours de la navigation de l'utilisateur.

L'utilisateur obtiendra des explications sur ce qu'est un panneau photovoltaïque, sur le solaire thermique et sur les différentes façons de valoriser l'électricité qu'il produira (vente totale ou autoconsommation, avec ou sans vente de surplus).

L'animation de ce cadastre solaire permettra de favoriser le passage à l'acte des collectivités, des industriels, des agriculteurs, des particuliers vers ce mode de production d'énergie renouvelable.

L'objectif est que cette plate-forme soit opérationnelle d'ici l'automne 2019.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Département de la Corrèze

## Partenaires

Chambre d'Agriculture, Agglo de Brive, ENEDIS, Tulle Agglo, CRER, PNRML.

## Modalités de mise en œuvre

- **Mise en place d'un SIG "cadastre solaire"** (permettant le repérage et les informations sur les toitures par tranche : + 100m<sup>2</sup> ; 100 à 500m<sup>2</sup> ; 500 à 1000m<sup>2</sup> ; + 1000m<sup>2</sup>).

Avec une mise en place d'une couche des réseaux électriques disponibles pour mesurer les distances de raccordement.

Déduction d'un fichier client potentiel et communication vers ceux-ci.

## Calendrier

**Début :** Juillet 2018

**Étapes :**

Si lancement d'une consultation :

- Juillet 2018 : Acquisition des données
- Septembre 2018 : Construction de l'application
- Octobre 2018 : Mise en service du portail internet grand public

Si création en interne :

- *Récupération des données brutes : (IGN, CADASTRE, METEO France),*
- *Mise en développement de l'algorithme,*
- *Test applicatif,*
- *Mis en ligne de l'applicatif.*



## Plan de financement

Montant total : 60 000 €

Recherche de partenaire de financement : État, Région, Ademe pour développement de la solution.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
30 000 €	2018		CD19		2018		
30 000 €	2018		CTE		2019		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre d'installations recensée et potentiel de développement photovoltaïque.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Conseil Départemental.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.1.3 : Développement d'un réseau électrique intelligent – smart grid

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

##### ORIENTATION 1-1 :

METTRE EN PLACE UN PLAN DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE.

#### Objectifs

L'objectif du projet vise à sécuriser les zones d'habitat "dispersé" impactées par des coupures de durée conséquente. Le projet vise à :

- Démontrer tout le potentiel du système Linky au profit de la qualité de fourniture et de la satisfaction des clients sur l'axe de la qualité de fourniture,
- Expérimenter 2 solutions innovantes de sécurisation par micro-grid en utilisant soit :
  - une solution de stockage par batterie en réseau,
  - une solution s'appuyant sur les véhicules électriques.
- Expérimenter comment combiner photovoltaïque, stockage, clients, mobilité électrique dans des zones rurales.

#### Description de l'action

**Linky** : un outil au service des Réseaux Intelligents dans les territoires de Corrèze.

- ✓ Déploiement de Linky sur la Haute Corrèze avec retour d'expérience des gains en localisation d'incidents,
- ✓ Possibilité de complément de retour d'expérience d'autres zones Linky,
- ✓ Détermination de la valeur ajoutée et déploiement des solutions.

**Micro-grid** :

- ✓ Constitution du consortium de l'expérimentation,
- ✓ Choix du site expérimental,
- ✓ Études / dimensionnement / financement,
- ✓ Réalisation,
- ✓ Phase de test: recette,
- ✓ Expérimentation.



**Véhicule Électrique to Grid:** apport du Véhicule Électrique nouvelle génération au bénéfice du système électrique et du réseau.

- ✓ Études lancées dans le Cluster/habitat,
- ✓ Essai en laboratoire à l'Académie des Métiers d'Enedis,
- ✓ Expérimentation sur zone rurale de Corrèze avec retour d'expérience citoyen et analyse sociabilité,
- ✓ Le stockage en appui de la TE : synergie des services : recharge ultra-rapide, système, réseau,...

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

ENEDIS

## Partenaires

La Diège, la FDEE, ADI Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine, Nissan, SOCOMEC,.....

## Modalités de mise en œuvre

### Linky au service du réseau

Déployer des Détecteurs de Défaut HTA communiquant grâce à Linky.

Utiliser des données temps réel de Linky pour accélérer la localisation des défauts HTA et BT.

Améliorer la localisation des clients sur le réseau pour mieux les informer.

REX : 1ères expérimentations : 2ème semestre 2017.

Industrialisation associée au déploiement de Linky.

### VE to Grid en ruralité.

Objectif : montrer le potentiel des véhicules électriques de nouvelle génération pour apporter des services complémentaires en rural.

1<sup>ers</sup> essais de faisabilité en labo : juin 2018.

## Calendrier

**Début :** Septembre 2018

### Étapes

- ✓ Finaliser les partenariats et le financement,
- ✓ Structurer et lancer le projet : jalons industriels, communication,
- ✓ Pilotage du projet,
- ✓ Retour d'expérience.

**Fin :** Décembre 2021.



## Plan de financement

Montant total : 2 620 000€ sur 4 ans, dont 440 000€ de financement public.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018			100 000 €	2018	3,8	Enedis Pilotage
	2018			20 000 €	2018	0,7	Enedis (instrumentation)
	2019			100 000 €	2019	3,8	Enedis Pilotage
200 000 €	2019	7,6	FACE (hors part dédiée aux syndicats)	600 000 €	2019	22,9	NW Energie
	2019			400 000 €	2019	15,2	AODE/Enedis µgrid
40 000 €	2019	1,5	CTE	40 000 €	2019	1,5	AODE/Enedis V2G
	2019			50 000 €	2019	1,9	Enedis (instrumentation)
	2020			100 000 €	2020	3,8	Enedis Pilotage
200 000 €	2020	7,6	FACE (hors part dédiée aux syndicats)	600 000 €	2020	22,9	NW Energie
	2020			50 000 €	2020	1,9	Enedis (instrumentation)
	2021			100 000 €	2021	3,8	Enedis Pilotage
	2021			20 000 €	2021	0,7	Enedis (instrumentation)

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Perception client; Industrialisation des solutions, portabilité au-delà du CTE, en Nouvelle Aquitaine et au-delà. Perception AODE. Perception industrie VE. Développement des compétences universitaires.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Service Linky Réseau : Diège, Enedis, les clients Le VE 2Grid : les clients. Le micro-grid : Diège, Enedis, les clients, l'université.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Evolution parc de VE en zone rurale	Vendeur de V2G	+ 30%	+50%	+80%	+120%
Nbre d'unité de stockage associé au PV déployé en Nouvelle Aquitaine		0	2	4	16

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.1.4. : Étude de faisabilité sur le développement une zone d'activités utilisant l'autoconsommation photovoltaïque sur la zone de la Nau (Agglo de Brive)

#### Orientation stratégique

##### Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

###### ORIENTATION 1.1 :

**METTRE EN PLACE UN PLAN DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE.**

Les zones d'activités offrent de nombreuses opportunités de synergies pour une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et pour le développement de technologies de production d'énergies renouvelables. Les PME qui composent majoritairement ces zones d'activités sont une cible prioritaire car elles sont confrontées à des difficultés plus importantes sur le sujet de l'énergie. La coopération entre plusieurs entreprises d'une même zone est une clé pour exploiter ces potentiels d'économie et d'innovation et réduire les coûts associés.

Les prévisions d'augmentation du prix de l'électricité imposent de s'engager dans la voie de l'autoconsommation sans négliger la maîtrise des consommations d'énergies et la gestion des échanges électriques. La régulation entre les sources décentralisées et les besoins locaux doivent impérativement s'appuyer sur les énergies digitalisées.

#### Objectifs

Mettre en œuvre un projet d'autoconsommation sur une zone d'activité pour évaluer les niveaux d'économie d'énergie réalisable.

Projet expérimentateur sur la ZAC de La Nau à Saint Viance.

Autre projet potentiel également en Haute Corrèze à Ussel sur la Zone d'activité de l'Empereur.

#### Description de l'action

Avec l'appui de la CCI, un travail d'identification des entreprises pour lesquelles cette action peut-être mise en place sera réalisée par Enedis.

Ce projet s'appuiera sur les décisions actées dans les échanges avec pouvoirs publics (des discussions sont en cours avec les pouvoirs publics (DGEC et CRE) sur la possibilité de réaliser ces expérimentations.)



## **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

CCI, Agglo de Brive et ENEDIS.

## **Partenaires**

CR Nouvelle Aquitaine, CRER, ...

## **Modalités de mise en œuvre**

- Analyse de la demande et de la consommation globale d'énergie sur la zone,
- Identification des potentiels d'économie et des technologies associées,
- Études de faisabilité sur les technologies identifiées avec une approche individuelle et collective,
- Définition d'une stratégie globale qui sert de cadre à l'action,
- Mise en œuvre en intégrant les possibilités et les contraintes techniques, économiques et juridiques,
- Développement d'outils de suivi et d'évaluation.

## **Calendrier**

### **Début**

Première réunion de travail : le 26 juin.

### **Etapas**

Contacteur les entreprises.

Valider la faisabilité technique.

Constituer la personne morale.

### **Fin**





## Plan de financement

Montant total : Montant à définir

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Évaluation des données de consommation avant et après la mise en œuvre.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nb de kwh produits					
Nb de kwh autoconsommés					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.1.5 : Création d'un cadastre solaire secteur agriculture

#### Orientation stratégique

##### Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

###### ORIENTATION 1-1 :

**METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE.**

#### Objectifs général

- **Participer à la démarche de transition énergétique** grâce au **potentiel important des toitures** (maison, école, entreprises, commerces, bâtiment d'élevage et de stockage) pour produire de l'énergie (thermique et photovoltaïque),
- **Cartographier le potentiel des toitures des bâtiments à produire de l'énergie** (thermique et photovoltaïque) en prenant en compte leur géolocalisation, leur orientation, les ombrages générés par le relief, les autres bâtiments, les arbres,
- **Mettre à disposition** des Corrégiens, des collectivités, des entreprises, **via une plateforme numérique**, le résultat de cette cartographie, des simulations, des coûts d'installation de panneaux photovoltaïques, des scénarios de revente de l'énergie ou tout simplement d'autoconsommation,
- Pour **tous les projets de construction de bâtiments agricoles**, réaliser **une simulation de mise en place de panneaux photovoltaïques** avec l'agriculteur.

#### Description de l'action : pour la partie agricole

- **Définition d'un cahier des charges général**, commun à tous les types de toits.
- **Recensement des bâtiments agricoles** : type, dimension, surface de toiture, géolocalisation, orientations, ombrages présents (au cours des déclarations PAC et lors des visites chez les producteurs).
- **Capitalisation de ces données sur un SIG et simulation** des surfaces potentielles, des productions d'énergie possible, des coûts d'installation.
- **Transfert des résultats vers une plateforme numérique** commune aux différents secteurs d'activités pour mise à disposition des agriculteurs, des institutionnels, des entreprises.
- Pour **tous les porteurs de projets de bâtiments agricoles**, **faire une simulation** de production d'énergie à partir de leur toit, du coût d'implantation.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Chambre d'Agriculture pour la partie agricole.

## Partenaires

- ENEDIS, Agglo Brive, Tulle Agglo, CRER, PNRML, SARL LMG Guy Moulène.

## Modalités de mise en œuvre

- Recensement sur le terrain.
- Etude sur SIG avec les capacités de ces outils.
- Maîtrise des plateformes numériques pour mettre à disposition du plus grand nombre.

## Calendrier

- **Début : 01/07/2018**
- **Étapes**
  - 1 – création du cahier des charges communs à tous les secteurs d'activités ;
  - 2 – recensement des bâtiments agricoles et de leur situation ;
  - 3 – Simulation avec SIG des données recueillies ;
  - 4 – Transfert sur une plateforme numérique.
- **Fin : 31/12/2020**



## Plan de financement

### Montant total

- 3 500 agriculteurs avec leurs bâtiments recensés et données saisies (30 mn / agri) :  
230 jours \* 470 € / J = **108 100 €**
- Simulations sur SIG : 40 jours \* 470 € / j = **18 800 €**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	TOTALES
	2018				2018			
7 520 €	2019	5,9%	C Départemental. C Régional / Etat	1 880 €	2019	1,5%	Chambre d'Agriculture	<b>SIG : 20 jours soit 9 400 €</b>
30 550 €	2019	24,1%	C Départemental. C Régional / Etat	30 550 €		24,1%	Chambre d'Agriculture	<b>Recensement : 2000 agri soit 130 J soit 61 100 €</b>
7 520 €	2020	5,9%	C Départemental. C Régional / Etat	1 880 €	2020	1,5%	Chambre d'Agriculture	<b>SIG : 20 jours soit 9 400 €</b>
23 500 €	2020	18,6%	C Départemental. C Régional / Etat	23 500 €	2020	18,6%	Chambre d'Agriculture	<b>Recensement : 1500 agri soit 100 J soit 47 000 €</b>
	2021				2021			
<b>69 090 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>57 810 €</b>				<b>126 900 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de bâtiments concernés et nbre retenu dans la base et nbre de m<sup>2</sup> retenus</li> <li>• Nbre d'Agriculteurs concernés</li> <li>• Nbre de porteurs de projets bâtiments agricoles et Nbre implantant des panneaux photovoltaïque sur les toits</li> <li>• Evaluation des capacités de production</li> <li>• Evaluation des coûts d'installation de ces capacités</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture pour la partie agricole</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre recensés d'Agriculteurs	Chambre d'Agriculture		2000	1500	
Nbre de porteurs de projets bâtiments agricoles sollicités	Chambre d'Agriculture		50	50	50

## **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **Fiche Projet 1.1.6 : Développer une zone d'activités utilisant l'autoconsommation photovoltaïque sur la zone de la Nau (Agglo de Brive)**

#### **Orientation stratégique**

##### **Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables**

###### **ORIENTATION 1-1 :**

**METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE.**

Les zones d'activités offrent de nombreuses opportunités de synergies pour une meilleure maîtrise des consommations d'énergie et pour le développement de technologies de production d'énergies renouvelables. Les PME qui composent majoritairement ces zones d'activités sont une cible prioritaire car elles sont confrontées à des difficultés plus importantes sur le sujet de l'énergie. La coopération entre plusieurs entreprises d'une même zone est une clé pour exploiter ces potentiels d'économie et d'innovation et réduire les coûts associés.

Les prévisions d'augmentation du prix de l'électricité imposent de s'engager dans la voie de l'autoconsommation sans négliger la maîtrise des consommations d'énergies et la gestion des échanges électriques. La régulation entre les sources décentralisées et les besoins locaux doivent impérativement s'appuyer sur les énergies digitalisées.

#### **Objectifs**

Mettre en œuvre un projet d'autoconsommation sur une zone d'activité pour évaluer les niveaux d'économie d'énergie réalisable.

Projet expérimentateur sur la ZAC de La Nau à Saint Viance.

Autre projet potentiel également en Haute Corrèze à Ussel sur la Zone d'activité de l'Empereur.

#### **Description de l'action**

Avec l'appui de la CCI, un travail d'identification des entreprises pour lesquelles cette action peut-être mise en place sera réalisée par Enedis.

Ce projet s'appuiera sur les décisions actées dans les échanges avec pouvoirs publics (des discussions sont en cours avec les pouvoirs publics (DGEC et CRE) sur la possibilité de réaliser ces expérimentations.)



## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

CCI, Agglo de Brive et ENEDIS

## Partenaires

CR Nouvelle Aquitaine, CRER, ...

## Modalités de mise en œuvre

- Analyse de la demande et de la consommation globale d'énergie sur la zone
- Identification des potentiels d'économie et des technologies associées
- Études de faisabilité sur les technologies identifiées avec une approche individuelle et collective
- Définition d'une stratégie globale qui sert de cadre à l'action
- Mise en œuvre en intégrant les possibilités et les contraintes techniques, économiques et juridiques
- Développement d'outils de suivi et d'évaluation

## Calendrier

### Début

Première réunion de travail : le 26 juin

### Etapas

Contacteur les entreprises  
Valider la faisabilité technique  
Constituer la personne morale

### Fin

## Plan de financement

Montant total : à définir

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		



## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Évaluation des données de consommation avant et après la mise en œuvre
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nb de kwh produits					
Nb de kwh autoconsommés					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.1.7 : Construction d'une résidence de services 100% autonome

#### Orientation stratégique

##### Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

###### ORIENTATION 1-1 :

**METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE.**

#### Objectifs

Attirer des populations sur le territoire corrézien et leur proposer un bâtiment témoin, expérimental 100% autonome avec mise à disposition d'un véhicule électrique pour les déplacements.

Proposer une alternative à l'entrée dans un EPHAD pour des personnes âgées non dépendantes souhaitant intégrer une résidence seniors aux coûts d'accès réduits grâce notamment à une gestion optimisée de l'énergie.

#### Description de l'action

Construction d'une résidence de services 100% autonome :

- reconversion d'une à deux granges en campagne, mais à proximité des axes autoroutiers,
- pose de panneaux photovoltaïques (environ 12 KW par bâtiment).
- chauffage par aérothermie alimenté en partie par les panneaux, eau chaude via ballon thermodynamique alimenté en partie par les panneaux (programmation en journée et servant de VMC).

Les panneaux photovoltaïques serviraient à charger un véhicule électrique et ce dernier permettrait de proposer des sorties aux résidents.





## **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

**Philippe SERRE**

Coordonnées du porteur de projet : Chaleix

19140 Eyburie

06 08 88 41 42

Localisation du projet : Chaleix - 19140 EYBURIE

Statut du maître d'ouvrage : le maître d'ouvrage sera soit la SARL "Eyburie location" (existante) ou une SCI restant à créer.

## **Partenaires**

SIAD de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, aides ménagères, portage de repas,

Sorties-animations via association/privée

Services médicaux et paramédicaux, via IAE à domicile, Maisons de santé...

## **Modalités de mise en œuvre**

Obtention du permis de construire, des accords bancaires (prêt) et des subventions

## **Éléments nécessaires au passage en fiche-action**

Suppose l'acceptation préalable des conventions avec les divers partenaires évoqués ci-dessus, l'obtention du permis et des financements.

## **Calendrier**

**Début** : 2019

**Étapes**

**Fin** : 2020



## Plan de financement

Montant total : reste à préciser et sera notamment fonction des aides de chaque partenaire

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
à déterminer	2019		État, Région, Communauté de communes, Europe	à déterminer	2019		autofinancement via recours à un emprunt bancaire
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	1 <sup>ère</sup> tranche : création d'un bâtiment → il est prévu d'en évaluer le taux de remplissage avant la Sde tranche
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
<u>Cadre de vie</u> : s'agissant d'une alternative avant maison de retraite, l'indicateur sera le <b>coût mensuel</b>				coût mensuel inférieur à celui d'une maison de retraite	coût mensuel inférieur à celui d'une maison de retraite



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.1.8 : Mise en place d'un cadastre solaire sur la CABB

## Orientation stratégique

### Axe 1 : Le déploiement des énergies renouvelables

#### ORIENTATION 1-1 :

**METTRE EN PLACE UN PLAN DE DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE ET DÉVELOPPER SON AUTOCONSOMMATION, NOTAMMENT COLLECTIVE**

## Objectifs

Favoriser le passage à l'acte du secteur privé (particuliers et entreprises)

Tester l'éligibilité de sa toiture pour une installation photovoltaïque en revente, en autoconsommation ou en solaire thermique. Prendre en compte l'orientation des toitures et des façades, les ombrages générés par le relief, les ombrages générés par les autres bâtiments, les arbres.

Grâce à cette plateforme numérique, les corréziens pourront savoir s'il est intéressant ou non d'installer des panneaux solaires sur leurs toits. Possible également de connaître le coût de l'installation, la rentabilité éventuelle et de simuler des scénarios de revente ou simplement d'auto-consommation de l'énergie créée.

## Description de l'action

Un cadastre solaire permet de participer de la démarche de transition énergétique et écologique. Il s'agit d'une véritable cartographie des toitures du département, qui permet à chaque corrézien, via une plateforme web d'accompagnement, de connaître avec une grande précision le potentiel pour le thermique (chaleur) et le photovoltaïque (électricité) de sa maison, son école, son entreprise... En particulier la surface exploitable, le coût et la rentabilité d'une installation solaire sur la surface concernée.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Agglo de Brive pour son périmètre

## Partenaires

Chambre d'Agriculture, Enedis

Tulle agglo, CRER, SARL LMG Guy Moulène, Conseil Départemental, Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) qui accompagne les particuliers sur toutes les questions relatives à l'habitat (conseil juridique, financier, fiscal et technique) ; PNRML, les points info énergie qui déploient leur expertise et ingénierie auprès des particuliers sur tous ces sujets.



CCI pour l'animation auprès des entreprises  
Architecte des bâtiments de France, DDT, collectivités pour l'instruction des dossiers  
d'urbanisme

## Modalités de mise en œuvre

Définition d'un cahier des charges  
Consultation des entreprises et des partenaires  
Signature du marché et des conventions  
Déploiement de l'outil et des animations

## Calendrier

**Début :** Juillet 2018

### Étapes

Élaboration du cadastre – 4 mois  
Mise en ligne du cadastre - 3 ans

**Fin :** 2021



## Plan de financement

Montant total :

Pour le périmètre de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
11 000	2018		Agglomération		2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

Plan de financement à finaliser selon les accompagnements financiers éventuels des partenaires du CTE.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Bilan des installations réalisées
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre d'installations	Plateforme cadastre					
Géolocalisation des projets						



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.1 : Plan de déploiement de la méthanisation territoriale et collective, étude du gisement et de la ressource

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2 :

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.**

#### Objectifs

Concernant la méthanisation :

- Peu ou pas d'énergies renouvelables produites en Corrèze, pas d'autonomie énergétique du territoire, pas de politique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et du CH<sub>4</sub> (en élevages),
- Forte présence de l'élevage sur le département et donc de productions massive d'effluents,
- Porteurs de projets, prêts à s'investir dans un cadre collectif dans ces opérations pour hygiéniser leurs effluents, diversifier leur revenu et participer à la valorisation des autres déchets organiques sur leur territoire en mutualisant les lourds investissements nécessaires,
- Développer un soutien au projet de méthanisation individuel,
- Participer à l'acquisition d'une autonomie énergétique durable de l'exploitation.

#### Description de l'action

La connaissance et l'évaluation des gisements de substrats utilisables en méthanisation constituent un préalable à l'adaptation de la stratégie de développement de filières de production de biogaz et de valorisation de déchets organiques.

L'utilisation de données statistiques n'étant pas suffisante, il est nécessaire d'identifier précisément quels sont les détenteurs de ces ressources et de souligner qu'une ressource biomasse n'est pas un réservoir statique, mais se construit de façon dynamique.

L'action consistera à conduire une étude préalable d'estimation quantitative et qualitative de la ressource. La démarche s'attachera à passer par un contact direct avec les détenteurs de la ressource, et nécessite une approche itérative, passant par un premier stade de prédéfinition d'un projet, puis par des approches successives permettant de calibrer la ressource selon le projet et réciproquement.

Le Département souhaite disposer d'une vision globale lancée en partenariat avec l'ADEME une étude locale passant par une étude contextuelle des filières et des dynamiques territoriales, l'identification des acteurs et des intérêts en présence, l'animation d'une dynamique de concertation aboutissant à la définition d'un projet de territoire. La construction du projet permettra d'identifier les points d'engorgement et les réponses possibles.

Il est envisagé de proposer un accompagnement aux porteurs de projets dans la concrétisation de leur unité de méthanisation, de leur apporter un appui juridique à la sécurisation des approvisionnements et un appui technique dans le choix des matériels.

## **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

Département de la Corrèze

## **Partenaires**

Professionnels (coopérative (s) agricole (s)). Région, ADEME

## **Modalités de mise en œuvre**

Lancement d'un service dédié, porté par le secteur professionnel prioritaire.

Dédier une personne à l'animation de la filière sur la période contractuelle du contrat d'objectifs CD19/ADEME

## **Calendrier**

### **Début**

Septembre 2018 à janvier 2019.

### **Étapes**

Juillet 2018 – délibération CD 19 pour une demande d'aide au contrat d'objectifs ADEME  
Recherche d'une coopérative agricole en capacité de réaliser la mission de détection/accompagnement des projets de méthanisation.

Septembre 2018 à janvier 2019 lancement du programme.

### **Fin**

31/12/2022

Livrables attendus :

- Nombre de fournisseurs/porteurs de projets démarchés,
- Nb accompagnés,
- Nb études de faisabilités engagées,
- Nb de réalisations en faites/en cours



## Plan de financement

Montant total : 75 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
12 500 €	2018	16,7	Département		2018		
12 500 €	2018	16,7	CTE				
12 500 €	2019	16,7	Département		2019		
12 500 €	2019	16,7	CTE				
12 500 €	2020	16,7	Département		2020		
12 500 €	2020	16,7	CTE				
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Production d'énergies
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée					





## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.2 : Projet méthanisation de la CABB

## Orientation stratégique

### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### ORIENTATION 1.2:

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.**

## Objectifs

Sur le territoire de la CABB, la production d'énergies renouvelables est de 330 GWh et couvre 12% de la consommation énergétique, transport compris. Dans le cadre du SRCAE Limousin, une étude du potentiel méthanisable a été menée en 2012 et a eu pour objet d'estimer le gisement de ressources et déchets méthanisables dans la région. Cette étude a montré un potentiel intéressant sur le territoire de l'Agglo de Brive. Par conséquent, dans le cadre de la stratégie de développement des énergies renouvelables de notre collectivité, la collectivité souhaite porter un projet de méthanisation territoriale avec des intrants issus de la station d'épuration de Gourgue Nègre (boues, graisse), de la collecte des biodéchets, de l'industrie agro-alimentaire et du secteur agricole du territoire.

Augmenter la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire.  
Développer l'économie locale.

## Description de l'action

La CABB étant engagée dans un plan d'actions énergies renouvelables, ce projet de méthanisation territorial est une action phare pour le territoire.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

## Partenaires

Industries agro-alimentaire, Chambre d'agriculture, collectivités, exploitations agricoles, SIRTOM, SYTTOM.

## Modalités de mise en œuvre

La réussite du projet nécessitera :

- un accompagnement du projet financier,
- un accompagnement de l'état dans l'instruction réglementaire du projet,
- une clarification de la réglementation en matière de co-intrants méthanisables basée sur les réussites de méthanisation territoriale et pas seulement sur le principe de précaution. La CABB envisage notamment la co-méthanisation de boues de step avec des biodéchets triés à la source et des déchets agricoles.
- un accompagnement au niveau national en matière de communication positive sur la méthanisation à destination du grand public.

## Calendrier

**Début** : Janvier 2018.

### Étapes:

2018 : Étude de faisabilité et Assistance à Maitrise d'ouvrage 2018.

2019 : Choix du type de réalisation et du mode de gestion.

2019 - 2025 : Conception et réalisation de l'unité de méthanisation.

**Fin** : 2025



## Plan de financement

Montant total : 6 050 000 €

Partie étude de faisabilité

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
244 750 €	2018		Département		2018		
3 000 000 €	2018		Autofinancement		2019		
600 000 €	2018		CTE		2020		
	2021				2021		

Partie développement et travaux

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
Selon résultats de l'étude de faisabilité	2019 ...- 2025				2019		

Plan de financement à finaliser selon les résultats de l'étude de faisabilité et les accompagnements financiers éventuels des partenaires.

Demande de financement réalisée auprès de la région ; CTE correspondant à 10% du projet.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Évaluation de la production d'énergie produite. Évaluation du poids de déchets traités.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Agglomération de Brive.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée					
Production d'énergie					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.3 : Création d'unité de méthanisation à Saint-Jal

#### Orientation stratégique

##### ORIENTATION 1.2 :

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.

#### Objectifs

- Peu ou pas d'énergies renouvelables produites en Corrèze, pas d'autonomie énergétique du territoire, pas de politique de réduction des émissions de CO2 et du CH4 (en élevages),
  - Demandes des agriculteurs pour réduire les odeurs des lisiers (porcins et palmipèdes en particulier), et réduire les utilisations des engrais de synthèse sur les exploitations,
  - Lutter contre les maladies en élevage, par traitement d'hygiénisation des effluents (influenza aviaire, paratuberculose, cristosporidiose, peste porcine ...),
  - Aider les IAA de Corrèze à mieux valoriser leurs co-produits.

#### Description de l'action

Création d'une unité de méthanisation sur la commune de Saint-Jal.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

CAPEL + Collectif d'agriculteurs locaux (autour du projet).

#### Partenaires

Département, Région, ADEME, Constructeur retenu, Gazier retenu (pour rachat molécules).



## Modalités de mise en œuvre

### Questions à la mission nationale

- Obtenir une dérogation départementale (en tant que Département pilote) pour l'agrément du digestat issu de méthanisation en agriculture biologique. Comme c'est aujourd'hui le cas en Belgique sur tous les méthaniseurs. Cet agrément peut être conditionné à une éventuelle hygiénisation des intrants si besoin (ce qui offre des garanties en termes sanitaires).
- Obtenir un financement spécifique concernant le « module d'hygiénisation des intrants », qui est inhabituel pour un méthaniseur agricole de petite taille. Ce type de module coûte 500k€. Un financement à 50% de ce module est un objectif.

## Calendrier

### Début

- Été 2018 : démarrage instruction du plan d'épandage,
- Été 2018 : recherche de financements.

### Etapas

- Automne 2018 : instruction du dossier ICPE et agrément sanitaire,
- Début 2019 : démarrage du chantier de construction,
- Fin 2019 : début de mise en service.

### Fin

- Début 2020 : Mise en service complète et montée en charge.

## Plan de financement

Montant total : 1 984 000 M€ pour

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
950k€ (installation de l'unité)	2018	47,5%	ADEME Limousin et Région Nouvelle Aquitaine	44k€	2018	2,2%	Agriculteurs participants (par forfait de 2k€ pour 22 agriculteurs)
250k€ (50% du module d'hygiénisation)	2019	12,5%	Caisse de consignation ou autre organisme de soutien public à définir	400k€	2019	20%	Coopérative CAPEL
	2020			170k€	2019	8,5%	Constructeur partenaire
	2021			170k€	2021	8,5%	Gazier partenaire

CTE à hauteur de 250 K€ pour financer le module d'hygiénisation. 400K€ apportés par la coopérative



CAPEL sont considérés comme de l'autofinancement.

## Évaluation : 4 indicateurs

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<p><u>Production d'énergies et autres :</u></p> <p>1/ 570 000Nm<sup>3</sup> de CH<sub>4</sub> / an (pour 18900t d'intrants)</p> <p>2/ Hygiénisation de 17500t d'effluents agricoles par an</p> <p>3/ Réduction possible jusqu'à 390t de la consommation d'engrais chimiques des agriculteurs concernés par an.</p> <p>4/ Réduction de 730t d'émission de CO<sub>2</sub> par an (par rapport à la situation actuelle)</p>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<p>1/ La productivité en Nm<sup>3</sup> de biogaz sera mesurée par GRDF (compteurs d'injection sur le réseau gazier)</p> <p>2/ L'hygiénisation des effluents sera mesurée en tonnes passées sur l'unité par an (pont bascule en entrée d'installation)</p> <p>3/ La réduction de la consommation d'engrais sera proportionnelle à la quantité de digestat repris par les agriculteurs en substitution.</p> <p>4/ La réduction d'émission de CO<sub>2</sub> sera mesurée grâce aux abaques de calcul de l'ADEME Limousin, en fonction de l'évaluation de l'activité de l'unité de méthanisation</p>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Productivité en Biogaz	Mesuré par compteur	0	57 000Nm <sup>3</sup> (10%)	400 000Nm <sup>3</sup> (80%)	513 000Nm <sup>3</sup> (90%)
Hygiénisation	Mesuré en Tonnes	0	1750t (10%)	14 000t (80%)	15 750t (90%)
Engrais chimiques substitués	Mesuré en Tonnes	A valider	0 car démarrage	312t (80%)	351t (90%)
Réduction émission CO <sub>2</sub>	Mesuré en Tonnes	730t	73t (10%)	584t (80%)	657t (90%)

Les résultats attendus seront proportionnels à la montée en charge prévue de l'unité de méthanisation sur 3 ans 2019 → 2022.



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.4 : Méthaniseur SAS LP

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2 :

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.

#### Objectifs

Traitement des fumiers de l'exploitation agricole Lagrafeuil Puech et valorisation par la méthanisation avec co-génération.

#### Description de l'action

Construction d'une unité de méthanisation.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

SAS L.P. - Le Mazeaud - 19510 MEILHARDS.

#### Partenaires

ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental de la Corrèze.

#### Modalités de mise en œuvre

Une étude de faisabilité a été réalisée en janvier 2018 et validée par l'ADEME. Valider les financements ADEME, Région, Emprunts bancaires.

#### Calendrier

**Début :** octobre 2018

**Étapes**

**Fin :** octobre 2019

## Plan de financement

Montant total : 3 000 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
1 200 000 €	2019	40	REGION / ADEME	200 000 €	2019	7	autofinancement
				1 600 000 €	2019	53	Emprunt bancaires 15 ans
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Quantité fumier traité Production MW
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Énergie - Puissance installée					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.5 : Création d'une SEM biomasse pour la création et la gestion de chaufferies biomasse

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2.:

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.**

#### Objectifs

- Création d'une SEM biomasse prenant en charge la création et la gestion de chaufferies biomasse. SEM pouvant à terme s'ouvrir vers le développement d'autres ENR,
- Anticipation de l'augmentation et de la raréfaction des énergies fossiles,
- Création de chaufferies biomasse permettant de créer un marché afin de développer la filière bois amont et aval,
- Nécessité de valoriser la ressource bois non exploitée à ce jour et participer à l'amélioration des peuplements,
- Intégration dans les orientations stratégiques du Plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration.

#### Description de l'action

Créations de chaufferies dédiées et de réseaux de chaleur.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Tulle agglo et collectivités du territoire de l'agglo et proche agglo dont Uzerche et Chamberet. A terme vocation départementale.

#### Partenaires

Institutionnels, banques, entreprises, opérateurs énergétiques (Dalkia, Engie...), Corrèze habitat, Fédération des Cuma et Cuma Seilhac, crer.

## Modalités de mise en œuvre

Juin 2018 : retour des partenaires de principe au projet.  
Création de la SEM à l'automne 2018.  
Création des premières chaufferies (2019 à 2023).

## Calendrier

### Début

Création SEM automne 2018

### Étapes

Réponses aux appels d'offres,  
Déclarations de service public,  
Lancement des consultations à partir de 2019  
Construction des premiers sites à partir de 2020  
Amortissement sur 27 ans

### Fin

## Plan de financement

Montant total : 3 012 720 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
3 012 720 €	2018			2 560 812 €	2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Aide de l'Ademe pour vérifier l'atteinte des objectifs dans le contrat territorial.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Tonnes de CO2 économisées					
Énergie fossile non dépensée					
Emplois locaux créés					
Volume de bois valorisé					
Superficie des boisements valorisés					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 1.2.6 : Création d'un réseau de chaleur à Beynat

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2 :

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE.**

#### Objectifs

Les réseaux de chaleur sont au cœur des enjeux environnementaux. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 leur fixe des objectifs majeurs pour le développement des énergies renouvelables. Il faut concevoir ce type de projet comme un outil structurant, au service des territoires et de la valorisation de leurs ressources:

- énergie renouvelable, locale,
- emplois non délocalisables,
- mutualisation des moyens de production (technologies et matériels performants plus protecteurs de l'environnement),
- mise à disposition d'une énergie déjà transformée et utilisable immédiatement.

**Point fort** d'une réalisation SYDED, qui devient fournisseur d'énergie en régie directe :

- système de chauffage à grande échelle équipé et supervisé par des professionnels : efficacité optimale, traitement des rejets, surveillance, interventions...,
- avantages concrets pour utilisateurs occupants : pas de combustibles à acheter, à faire livrer, à stocker et manipuler, pas de chaudière à installer, risque de panne proche de 0,
- un réseau optimisé pour les bâtiments publics qui profite directement aux clients privés qui résident sur le tracé (sur une trentaine de clients potentiels/ 10 ont déjà déclaré leur adhésion),
- réseau "démonstrateur" en Corrèze.

#### Description de l'action

Le SYDED du Lot, fort d'une expérience en gestion de 14 chaufferies bois, accompagne le CD19 dans le cadre d'une charte de coopération pour le développement des chaufferies bois/ réseaux de chaleur sur le Sud Corrèze.



La pré-étude de faisabilité réalisée par le SYDED sur Beynat en 2017 a validé l'opportunité de l'opération :

- un réseau concentré sur le cœur du bourg, 11 bâtiments publics identifiés et raccordables, une trentaine de particuliers potentiellement raccordables (10 accords obtenus) sur le tracé, un terrain disponible propriété de la commune, parfaitement adapté pour implantation de la chaufferie bois,
- la modélisation SYDED a validé une densité thermique  $>1$  ( $\sim 1.30$ ).

Réalisation de l'équipement complet : chaudière bois (400 kW), réseau (960 ml), stations et sous-stations =  $\sim 950000\text{€}$ .

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

SYDED du Lot

## Partenaires

Conseil Départemental de la Corrèze, Commune de Beynat Région, ADEME...

## Modalités de mise en œuvre

3 points à valider préalablement

- accord de la Préfecture du Lot pour lever le point juridique de capacité accordée au SYDED pour intervenir hors périmètre territorial lotois et intervenir sur le département de la Corrèze au principe de la continuité territoriale,
- variabilité du montant de l'opération finale liée à la prise en compte, le cas échéant, des textes réglementaires concernant le degré de filtration des fumées ( $\pm 50\,000\text{€}$ ),
- déclaration d'adhésion préalable des clients, publics et privés.

## Calendrier

**Début : 2018** dépôts des demandes de subvention, adhésion de principe de l'ensemble des propriétaires ou gestionnaires des bâtiments raccordés.

**Étapes : 2018-2019** dossiers réglementaires, dossier d'autorisation.

**Fin : fin 2019-2020** travaux, réalisation.



## Plan de financement

Montant total : 950 000€

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
502 000 €	2019 à 2021	52,84%	Fond chaleur optimisé (REGION - FEDER + ADEME)		2019 à 2021		
120 000 €		12,63%	120 000 € ventilés à 50 % CD-CTE				
43 000 €		4,53%	Commune Beynat				
285 000 €		30%	SYDED - Autofinancement				

Total 950 000 € 100,00%

Autofinancement = 285 000 € du SYDED en tant que MO de l'opération / 43 000 € Commune Beynat ADEME 502 000 € (fonds chaleur) sinon région en complément.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Puissance installée en KW/h Nombre KW/h substitués
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée					
Nombre KW/h substitués					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.2.7 : METHA 19 DEVELOPPEMENT

## Orientation stratégique

### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### ORIENTATION 1.2 :

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE

## Objectifs

- *Développer l'autonomie énergétique durable de la Corrèze* en augmentant *la capacité du département à produire de l'énergie* (biogaz, chaleur, électricité par cogénération) en utilisant les ressources locales, de manière collective et individuelle
- *Développer des méthaniseurs en collectif sur des unités territoriales* permettant d'optimiser les coûts de logistique (apports de matières brutes et redistribution des digestats dans une filière contrôlée et durable).
- *Développer des partenariats* avec des collectivités, des entreprises, des GMS, des abattoirs, et tout autre producteur local de déchets organiques pour approvisionner ces unités de méthanisation.
- *Développer des méthaniseurs individuels* dans des entreprises ayant déjà une partie des ressources en propre (agriculteurs, IAA, abattoirs...).

## Description de l'action (partie agricole)

- Sur le **plan collectif**
  - *Recenser les territoires ayant des projets* sur le sujet méthanisation collective.
  - *Recenser les ressources mobilisables* au niveau agricoles (qualité, quantité).
  - Identifier chez les agriculteurs les capacités de gestion des digestats sur leur exploitation (stockage, épandage) avec la réalisation d'un *plan d'épandage* pour l'unité de méthanisation (prestation à quantifier en fonction des surfaces engagées), tout en tenant compte des plans déjà en place chez les producteurs.
  - *Participer à l'étude de faisabilité* réalisée par un structure privé ad hoc.
  - *Rencontrer les administrations* pour les aspects réglementaires (hygiénisation, qualité de la ressource et du digestat, épandage, stockage).
- Sur le **plan individuel**
  - *Constituer un référentiel* de fabricants d'unités individuelles de méthanisation.
  - *Recenser les porteurs de projets* d'unités individuelles.
  - Les *accompagner dans leur projet* sur le plan réglementaire, technique, économique.
  - *Mettre à jour les plans d'épandage* si nécessaire (prestation à quantifier en fonction des surfaces engagées).



## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze, Agglo Brive, Ponty Compost

## Partenaires

- Tulle Agglo, CAPEL et CRER

## Modalités de mise en œuvre

- Recensement des projets – étude de la ressource mobilisable autour de ces projets.
- Etude de la gestion des digestats de ces projets : modalités d'épandage, plan d'épandage, stockage intermédiaire.
- Rencontres individuelles des acteurs et des administrations.
- Accompagnement de groupes porteurs de projets.
- Référentiel de fabricants.

## Calendrier

- **Début : 01 / 07 / 2018**
- **Étapes : 2018 / 2019 collectif**
  - 1 : recensement des territoires ayant des projets de méthanisation collective
  - 2 : Recensement des ressources mobilisables autour de ces projets
  - Participation aux études de faisabilité
  - 3 : Prévision de la gestion des digestats chez les agriculteurs candidats
- **Étapes : 2019 / 2020 collectif**
  - Accompagnement des projets collectifs
  - Mise en place des plans d'épandages et de la gestion des digestats chez les agriculteurs
- **Étapes : 2018 / 2019 individuel**
  - Référentiel de fabricants d'unités de méthanisation individuelles
- **Étapes : 2018 / 2021 individuel**
  - Recensement, accompagnement des porteurs de projets en continu
  - Mettre à jour leur plan d'épandage si nécessaire
- **Fin : 31 /12 / 2018**

## Plan de financement

Montant total : 82 250 €

- Conseiller spécialisé sur les questions de la méthanisation collective et individuelle : 50 j / an sur 2019 à 2021 et 25 J sur 2018, soit 175 jours \* 470 € / jour = **82 250 €**.
- Les plans d'épandages feront partie d'une demande spécifique quand les surfaces à



étudier seront engagées.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	TOTALES
9 400 €	2018	80		2350 €	2018	20	Chambre d'Agriculture	25 jours = <b>11 750 €</b>
18 800 €	2019			4 700 €	2019			50 Jours = <b>23 500€</b>
18 800 €	2020			4 700 €	2020			50 Jours = <b>23 500€</b>
18 800 €	2021			4 700 €	2021			50 Jours = <b>23 500€</b>
<b>65 800 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>16 450 €</b>				<b>82 250 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de territoires ayant des projets collectifs</li> <li>Nbre de territoires qui s'engagent dans une étude de faisabilité</li> <li>1 recensement des ressources mobilisations par projet collectif</li> <li>Cartographie des agriculteurs qui s'engagent dans la gestion des digestats de projets collectifs</li> <li>1 référentiel des fabricants d'unités individuelles de méthanisation</li> <li>Compte rendu de visites, de réunions de travail, faites dans le cadre de l'accompagnement du projet collectif</li> <li>1 recensement en continue des porteurs de projets individuels</li> <li>Compte rendu de visites, de réunions de travail, faites dans le cadre de l'accompagnement du projet individuel</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre d'Agriculture de la Corrèze</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre de territoires s'engageant dans une étude de faisabilité	Chambre d'Agriculture / territoires		2	2	1
Nbre de recensements des ressources mobilisables par projet	Chambre d'Agriculture		2	2	1
1 cartographie des agriculteurs s'engageant dans la gestion des digestats par projet	Chambre d'Agriculture		2	2	1
Accompagnement des porteurs de projet individuels	Chambre d'Agriculture	1	4	4	4
1 référentiel des fabricants d'unités individuelles de méthanisation	Chambre d'Agriculture		1		



## **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### Fiche Projet 1.2.8 : Création d'unité de Méthanisation à Argentat

#### **Orientation stratégique**

##### **AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

##### **ORIENTATION 1.2 :**

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE**

#### **Objectifs**

Peu ou pas d'énergies renouvelables produites en Corrèze, pas d'autonomie énergétique du territoire, pas de politique de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et du CH<sub>4</sub> (en élevages)

- Demandes des agriculteurs pour réduire les odeurs des lisiers (porcins et palmipèdes en particulier), et réduire les utilisations des engrais de synthèse sur les exploitations.
- Lutter contre les maladies en élevage, par traitement d'hygiénisation des effluents (influenza aviaire, paratuberculose, cristosporidiose, peste porcine ...)
- Aider les IAA de Corrèze à mieux valoriser leurs co-produits

#### **Description de l'action**

Création d'une unité de méthanisation sur la commune d'Argentat, qui sera construite sur le même modèle que l'unité pilote de Saint Jal. Le projet d'Argentat sera décalé d'un an (à minima) par rapport à celui de Saint Jal. L'étude d'opportunité montre dès aujourd'hui que le même type de projet est envisageable a priori. Ce qui devra être démontré par l'étude de faisabilité à venir. Seul doute : la capacité de raccordement à un réseau gazier, si impossibilité, le gaz sera transformé en électricité par Co-génération.

#### **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

CAPEL + Collectif d'agriculteurs locaux (autour du projet)

#### **Partenaires**

Département, Région, ADEME, Constructeur retenu, Gazier retenu (pour rachat molécules)

#### **Modalités de mise en œuvre**



- Obtenir une dérogation départementale (en tant que Département pilote) pour l'agrément du digestat issu de méthanisation en agriculture biologique, comme c'est aujourd'hui le cas en Belgique sur tous les méthaniseurs. Cet agrément peut être conditionné à une éventuelle hygiénisation des intrants si besoin (ce qui offre des garanties en termes sanitaires).
- Obtenir un financement spécifique concernant le « module d'hygiénisation des intrants », qui est inhabituel pour un méthaniseur agricole de petite taille. Ce type de module coûte 500k€. Un financement à 50% de ce module est un objectif.

## Calendrier

### Début

- Été 2018 : démarrage étude de faisabilité
- Printemps 2019 : démarrage instruction du plan d'épandage
- Été 2019 : recherche de financements

### Étapes

- Hiver 2019 : instruction du dossier ICPE et agrément sanitaire
- Début 2020 : démarrage du chantier de construction
- Fin 2020 : début de mise en service

### Fin

- Début 2021 : Mise en service complète et montée en charge

## Plan de financement

Montant total : 4M€ pour le projet global (Saint Jal et Argenta) → 2M€/projet

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
950k€ (installation de l'unité)	2019	23,75%	ADEME Limousin et Région Nouvelle Aquitaine	44k€	2019	1,1%	Agriculteurs participants (par forfait de 2k€ pour 22 agriculteurs)
250k€ (50% du module d'hygiénisation)	2020	50%	Caisse de consignation ou autre organisme de soutien public à définir	400k€	2020	10%	Coopérative CAPEL
				170k€	2020	4,25%	Constructeur partenaire
				170k€	2020	4,25%	Gazier partenaire



## Évaluation : 4 indicateurs

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<p><u>Production d'énergies et autres :</u></p> <p>1/ 570 000Nm<sup>3</sup> de CH<sub>4</sub> / an (pour 18900t d'intrants)</p> <p>2/ Hygiénisation de 17500t d'effluents agricoles par an</p> <p>3/ Réduction possible jusqu'à 390t de la consommation d'engrais chimiques des agriculteurs concernés par an.</p> <p>4/ Réduction de 730t d'émission de CO<sub>2</sub> par an (par rapport à la situation actuelle)</p>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<p>1/ La productivité en Nm<sup>3</sup> de biogaz sera mesurée par GRDF ou ENEDIS (compteurs d'injection sur le réseau gazier ou injection d'électricité sur le réseau)</p> <p>2/ L'hygiénisation des effluents sera mesurée en tonnes passées sur l'unité par an (pont bascule en entrée d'installation)</p> <p>3/ La réduction de la consommation d'engrais sera proportionnelle à la quantité de digestat repris par les agriculteurs en substitution.</p> <p>4/ La réduction d'émission de CO<sub>2</sub> sera mesurée grâce aux abaques de calcul de l'ADEME Limousin, en fonction de l'évaluation de l'activité de l'unité de méthanisation</p>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2019	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022
Productivité en Biogaz	Mesuré par compteur	0	57 000Nm <sup>3</sup> (10%)	400 000Nm <sup>3</sup> (80%)	513 000Nm <sup>3</sup> (90%)
Hygiénisation	Mesuré en Tonnes	0	1750t (10%)	14 000t (80%)	15 750t (90%)
Engrais chimiques substitués	Mesuré en Tonnes	A valider	0 car démarrage	312t (80%)	351t (90%)
Réduction émission CO <sub>2</sub>	Mesuré en Tonnes	730t	73t (10%)	584t (80%)	657t (90%)

Les résultats attendus seront proportionnels à la montée en charge prévue de l'unité de méthanisation sur 3 ans 2020 → 2023

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.2.9 : Structurer une filière d'approvisionnement en combustible biomasse

## Orientation stratégique

### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### ORIENTATION 1.2 :

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE

## Objectifs

- *Constituer une filière bois énergie locale* en regroupant des agriculteurs et des propriétaires forestiers en capacité de se structurer pour produire du bois énergie sous différentes formes (bûches, plaquettes ou granulés) afin d'approvisionner des chaufferies locales individuelles ou bien collectives, les réseaux de chaleur.

## Description de l'action

- Mobiliser les collectivités, les entreprises, les particuliers pour mettre en place des chaufferies, des réseaux de chaleur, à base de bois énergie : sensibilisation, visites de réalisations, rallyes...
- Recenser le gisement de bois local dans des périmètres compatibles avec les sites prévus pour l'implantation des chaufferies ou des réseaux de chaleur et leur dimensionnement. Réaliser des diagnostics « haies » pour qualifier et quantifier la ressource chez les agriculteurs et des estimations chez les propriétaires forestiers.
- Réaliser des diagnostics énergétiques réglementaires.
- Former les professionnels aux bienfaits de ce type d'approvisionnement local.
- Mettre en place un label qualité sur ce combustible bois.
- Regrouper les propriétaires et les agriculteurs candidats et formaliser la maîtrise d'œuvre et le groupement d'achat. Optimiser la production, le traitement, le stockage et la distribution du bois énergie.
- Introduire une clause minimum d'achat local dans ce type de marché public.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Chambre d'Agriculture, Bois-Lim.



## Partenaires

- Agglo de Brive, Tulle Agglo, PNRML, NCI Environnement et CRER.

## Modalités de mise en œuvre

- Réunions de sensibilisation, visites de réalisations, formations, auprès des installateurs de chauffage, des acheteurs de chaufferies à bois ; fiches techniques ; articles dans les médias, site internet, réseaux sociaux.
- Réunions de travail avec les propriétaires forestiers et les agriculteurs pour recenser les ressources.
- Réalisation de diagnostics (énergie et diagnostics haies) pour qualifier et quantifier.
- Définir un label qualité sur ce type d’approvisionnement local (Bois Origine Corrèze).
- Animer des groupes de propriétaires forestiers et des agriculteurs localement pour mettre en œuvre l’approvisionnement. Constituer des structures adéquates si nécessaire ou bien utiliser celles en place (CUMA par exemple).

## Calendrier

- **Début : 1<sup>er</sup> juillet 2018**
- **Etapas**
  - 2018 / 2019
    - Sensibilisation des installateurs et des acheteurs de chaufferies à bois, des réseaux de chaleur.
    - Réalisation de diagnostic énergie.
  - 2019 / 2021
    - Animation de groupes de propriétaires forestiers et d’agriculteurs pour recenser la ressource autour de chaufferies, réseaux de chaleur en place ou en cours de réalisation. Réalisation de Diagnostic haie. Qualification et quantification de la ressource.
    - Mise en œuvre de l’approvisionnement chaufferie par chaufferie, réseau de chaleur par réseau de chaleur.
- **Fin : 31 décembre 2021**

## Plan de financement

### Montant total : 1 159 800 €

- Un conseiller spécialisé « bois énergie » pour mener l’action : 100 j / an de 2019 à 2021 et 40 J sur 2018, soit 340 jours \* 470 € / jour = **159 800 €**
- **L’achat de matériel**, notamment de déchiquetage, pourra se faire par l’intermédiaire des CUMA auxquelles adhèrent les agriculteurs.
- **La mise en place de plateformes : bâtiments ou silo de stockage ; de matériel de calibrage, de détection des ferrailles**, pourra se coupler avec la réalisation de toitures photovoltaïques.
- **Cependant, nous pouvons prévoir un investissement en matériel (traction,**



déchetuse, remorques, calibrage, déferrailage, silo de stockage) de 200 000 € par plateforme, soit pour 5 plateformes réparties sur le territoire, 1 000 000 €.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	TOTALES
15 040 €	2018	80	C départemental / C Régional / Etat	3 760 €	2018	20	Chambre d'Agriculture	40 jours = <b>18 800 €</b>
37 600 €	2019	80	C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2019	20	Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
160 000 €	2019	80	C départemental / C Régional / Etat	40 000 €	2019	20	1 Groupe gérant la plateforme	1 plateforme soit <b>200 000 €</b>
37 600 €	2020	80	C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2020	20	Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
320 000 €	2020	80	C départemental / C Régional / Etat	80 000 €	2020	20	2 Groupes gérant les 2 plateformes	2 plateforme soit <b>400 000 €</b>
37 600 €	2021	80	C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2021	20	Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
160 000 €	2021	80	C départemental / C Régional / Etat	40 000 €	2021	20	1 Groupe gérant la plateforme	1 plateforme soit <b>200 000 €</b>
<b>927 840 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>231 960 €</b>				<b>1 159 800 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre d'acheteurs de chaufferies bois</li> <li>Nbre de collectivités réalisant un réseau de chaleur avec du bois énergie</li> <li>Nbre de propriétaires forestiers fournisseurs de bois énergie, quantité et surface concernées</li> <li>Nbre d'Agriculteurs fournisseurs de bois énergie et quantité, surface ou linéaires de haie concernés</li> <li>Nbre de m3 de bois énergie produits et valorisés dans les chaufferies et les réseaux de chaleur ; % de leur consommation totale</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chambre d'Agriculture, BOISLIM</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre de chaufferies et / ou de réseaux de chaleur installés avec un approvisionnement bois énergie local	Chambre d'Agriculture / BOISLIM / collectivités /		5	10	15
Nbre de propriétaires forestiers et agriculteurs fournisseurs	Chambre d'Agriculture / BOISLIM		10	100	150

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.2.10 : Réhabilitation du système de chauffage du gymnase de La Peyre

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2 :

DÉVELOPPER UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE À PARTIR DU BOIS ÉNERGIE ET DE LA MÉTHANISATION.

#### Objectifs

Favoriser et développer à travers les projets de chaufferies bois, les circuits courts d’approvisionnement en bois. Projet en lien avec l’agglo de Tulle et la futur SEM Bois Energie en cours de création.

#### Description de l’action

Création d’un réseau de chaleur autour de 3 équipements.

Le système de chauffage retenu est une chaufferie bois traditionnelle – voire – biomasse.

Ce projet a fait l’objet d’une étude de faisabilité en développant un réseau de chaleur pour raccorder le gymnase, la piscine municipale et le collège.

#### Maître d’ouvrage/pilote de l’action

Commune d’Uzerche et/ou la SEM en cours de création sur le bassin de Tulle

Coordonnées : Place de la Libération 19140 TULLE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier : ESTRADÉ Gilles

Directeur des Services Techniques



## Partenaires

Société d'économie Mixte du Pays de Tulle (en cours de création) / Conseil Départemental de la Corrèze / Etat / Région Nouvelle Aquitaine / Europe / CNDS / ADEME

## Modalités de mise en œuvre

Le coût total du réseau de chaleur y compris la chaufferie de type conteneur est estimé à 630 000.00 € HT (Travaux et Ingénierie)

## Calendrier

Etude de faisabilité réalisée par le BET SIBEO et présentée à l'ADEME

Mise en place du réseau et de la chaufferie pour le début de saison de chauffe (Septembre 2019).

## Plan de financement non validé

Montant total : 630 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
État		315 000 €			315 000 €	50
Région						
Département						
Europe						
Autre (préciser)						
<b>Total financements publics</b>						
Privés (préciser)						
Autofinancement		315 000 €			315 000 €	50
<b>Coût Total</b>		<b>630 000 €</b>			<b>630 000 €</b>	<b>100</b>



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
315 000 €	2019	50	Ensemble des financeurs	315 000 €	2019		Auto-financement
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Réduction des coûts de fonctionnement Commune et Département pour le collège. Développer la filière bois.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Maîtriser les coûts de fonctionnement					
Mise ne place d'outils de suivi des consommations					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.2.11 : Développement d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux situés aux abords de la mairie

#### Orientation stratégique

##### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

##### ORIENTATION 1.2 :

DÉVELOPPER UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE À PARTIR DU BOIS ÉNERGIE ET DE LA MÉTHANISATION.

#### Objectifs

Travailler sur les circuits bois avec les fournisseurs de bois.

Gestion des résidus des coupes de bois (souche, branchage,...).

#### Description de l'action

Ce projet a fait l'objet d'une étude et d'un avant-projet-détaillé pour le développement d'un réseau de chaleur raccordant la mairie à l'ancien lycée des garçons à usage d'hébergement de salles de réunion et de lieux associatifs. L'intérêt serait de pouvoir étendre ce réseau à d'autres bâtiments publics, comme la médiathèque communale et les logements/appartements de l'Office départemental HLM, Corrèze Habitat.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

##### Commune d'Uzerche

Coordonnées : Place de la Libération 19140 UZERCHE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier : ESTRADE Gilles – Directeur des Services Techniques.

La Maîtrise d'ouvrage pourra être déléguée sous une forme de Délégation de Service Public sur laquelle la SEM Bois Energie du Pays de Tulle pourra se positionner en fonction de la date de sa création.



## Partenaires

Société d'économie Mixte du Pays de Tulle (en cours de création) / Conseil Départemental de la Corrèze / Etat / Région Nouvelle Aquitaine / Europe / Corrèze Habitat / ADEME

## Modalités de mise en œuvre

Raccordement au réseau de chaleur Bâtiment Mairie/Cinéma et Ancien Lycée de garçons.

L'extension à d'autres bâtiments communaux ou autres n'est pas inscrite dans le plan de financement présenté. Sur le développement de ce réseau une étude de faisabilité est en cours pilotée par l'Agglo de Tulle dans le cadre de de la création de la SEM Bois Energie du Pays de Tulle.

## Calendrier

Dossier APD finalisé sur réseau Mairie/Cinéma et Ancien Lycée de Garçons

Travaux 2021/2022

## Plan de financement non finalisé

Montant total : 350 000 € (Travaux et études)

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021 / 2022	TOTAL	%
État				175 000 €	175 000 €	50
Région						
Département						
Europe						
Autre (préciser)						
<b>Total financements publics</b>				<b>175 000 €</b>	<b>175 000 €</b>	<b>50</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement				175 000 €	175 000 €	50
<b>Coût Total</b>				<b>350 000 €</b>	<b>350 000 €</b>	<b>100</b>

Si le projet est réalisé dans le cadre d'une DSP, celui-ci sera porté par un délégataire, la Commune dans ce contexte n'achètera que des Kwh d'énergie.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018		Non sollicité à ce jour		2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
175 000 €	2021	50	Etat, Région, Département, Europe	175 000 €	2021	50	Auto-financement

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Maîtrise des coûts de fonctionnement. Instrumentalisation des installations techniques
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de m2 d'équipements publics renouvelés	<b>3 000</b>				



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 1.2.12 : Méthanisation CC VEM

## Orientation stratégique

### AXE 1 : LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

#### ORIENTATION 1.2 :

**LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE LOCALE DURABLE BIOMASSE ÉNERGIE, À PARTIR DE LA MÉTHANISATION ET DU BOIS ÉNERGIE**

## Objectifs

Complément chaleur des serres tomates - électricité - chauffage séchage bois

## Description de l'action

Installation d'une usine de méthanisation, sur le site de la déchetterie intercommunale de Rosiers d'Égletons, sur les parcelles des déchets inertes enfouis.

Utilisation des tontes et déchets verts déposés en déchetterie, des boues de la station d'épuration de la commune d'Égletons (au lieu-dit Crespel) et des graisses de l'abattoir Charal situé sur la zone d'activités de Tra le Bos (Égletons), et éventuellement en complément l'apport des fumiers agricoles en un point central.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

La Communauté de Communes de Ventadour-Égletons-Monédières.

## Partenaires

Éventuellement dans le cadre d'un SEM associant les apporteurs de déchets (abattoir, commune, agriculteurs, Suez, etc.).

## Modalités de mise en œuvre

Réalisation d'une étude de gisements par le Département (voir CTE) ou à défaut, par la Communauté de Communes.

Avec un appui d'un énergéticien (EDF, Suez, etc.) ou autre partenaire (Chambre d'agriculture par exemple)



## Éléments nécessaires au passage en fiche-action

En attente du rôle du Département dans l'étude d'opportunité

### Calendrier

2018 : réflexions et études (techniques, financières, économiques...); évaluation du coût global prévisionnel, plan de financement ...

Fin 2018 / début 2019 : dépôt d'un premier dossier

### Plan de financement

Montant total :

**Financiers sollicités : ETAT REGION EUROPE ADEME**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financiers	Montant	Année	%	Financiers
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

### Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance installée	Suivant les apports				



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.1.1 : Plate-forme de rénovation énergétique de l'habitat privé

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX

#### Objectifs

Cette action vise à favoriser les économies d'énergie et permettre ainsi de limiter les dépenses énergétiques des foyers éligibles.

Créer une plateforme de rénovation énergétique, portée par Tulle agglo et proposant aux habitants :

- un accompagnement et un conseil personnalisé pour une rénovation et une isolation performante,
- assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les particuliers, du 1er contact jusqu'à la réalisation des travaux et la gestion des demandes d'aides,
- accompagner et former les professionnels du bâtiment,
- associer les organismes financiers pour qu'ils proposent une offre adaptée,
- des travaux réalisés par un artisan ou par le particulier avec l'accompagnement d'un professionnel dans les moments clés du chantier,
- l'accompagnement au montage du plan de financement (aides locales et nationales propres à chaque situation).

#### Description de l'action

- Repérer un panel d'habitation datant de plus de 15 ans
- Diagnostic énergétique
- Accompagnement et suivi des travaux selon le plan de financement proposé
- Formation aux écogestes

#### Maître d'ouvrage

Agglo de Tulle





## Pilote de l'action

Agglo de Tulle

## Partenaires

Région NA, La Poste, ARTEE, CRER, Points Info Énergie

## Calendrier (à prévoir en fonction du prestataire retenu pour la mise en œuvre)

Début

Étapes

Fin

## Plan de financement

Montant total : 128 760€

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
24 000 €	2018		Démarchage La Poste, pris en charge au titre des TEPCV	1 980 €	2018		22*90 audits → auto-financement
102 780 €	2018		1142*90 → pris en charge par la région		2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.1.2 : Plate-forme de rénovation énergétique ISOLE TOIT, mais pas tout seul Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX.**

#### Objectifs

- Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage,
- Réduire l'émission de gaz à effet de serre,
- Prévenir la précarité énergétique des ménages les plus fragiles,
- Améliorer le confort thermique et valoriser le patrimoine bâti,
- Rendre le territoire et les habitants moins dépendants des prix de l'énergie,
- Soutenir l'activité des artisans locaux (permettant le maintien sur le territoire des entreprises et de l'emploi),
- Faire monter en compétence les entreprises et les habitants (matériaux biosourcés et auto-réhabilitation accompagnée).

#### Description de l'action

Un accompagnement personnalisé pour une isolation performante des toitures avec des matériaux bio-sourcés,

- des travaux réalisés entièrement par un artisan ou par le particulier en auto-réhabilitation avec l'accompagnement d'un professionnel dans les moments clés du chantier,
- la négociation des prix des matériaux et l'accompagnement à la mobilisation des aides locales et nationales propres à chaque situation.

L'objectif majeur est de proposer une action ciblée et accompagnée sur l'isolation des toitures. D'autres travaux pourront émerger pendant ou suite à cet accompagnement.

## **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

## **Partenaires**

Énergies pour Demain, ADEME, ARBAN, communautés de communes.

## **Modalités de mise en œuvre**

## **Calendrier**

**Début** : Janvier 2018

**Étapes**

**Fin** : Janvier 2022



## Plan de financement

Montant total : 264 600 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
45 000 €	2018		ADEME		2018		
5 000 €	2018		Conseil Régional				
16 600 €	2018		PNRML (autofinancement)				
45 000 €	2019		CTE / État		2019		
15 000 €			Autres financeurs				
6 000 €	2019		PNRML (autofinancement)				
45 000 €	2019		CTE / État				
15 000 €			Autres financeurs				
6 000 €	2019		PNRML (autofinancement)				
45 000 €	2021		CTE / État		2021		
15 000 €			Autres financeurs				
6 000 €	2019		PNRML (autofinancement)				

Décret pour les PNR permettant d'aller en-dessous des 20% d'autofinancement.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de contacts. Montant des devis. Montant du chiffre d'affaires.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.1.3 : Réserve Internationale de ciel étoilé Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1:

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX.**

#### Objectifs

Une réserve internationale de ciel étoilé (RICE) est un espace public ou privé de grande étendue jouissant d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques, éducatives, culturelles ou dans un but de préservation de la nature.

La réserve doit comprendre une région centrale répondant aux critères de qualité minimum requis au niveau du ciel et de l'obscurité naturelle ainsi qu'une région périphérique qui apporte son soutien aux valeurs rattachées au ciel étoilé de la région centrale et qui en retire à son tour les bénéfices.

La RICE consiste en un partenariat établi entre les différents propriétaires et/ou administrateurs du territoire sur la base d'une reconnaissance de la valeur du ciel étoilé, laquelle se concrétise sous forme de réglementations, d'ententes formelles, d'une planification à long terme ou encore d'actions d'animation et de sensibilisation.

En France, une première réserve a été créée et labélisée, par l'IDA, en 2013, autour de l'observatoire du Pic du Midi dans les Hautes-Pyrénées à l'initiative de l'association PIRENE.

Les objectifs et les impacts positifs attendus d'une RICE sont les suivants :

- o Réduction des dépenses énergétiques des collectivités locales,
- o Préservation de la biodiversité nocturne,
- o Préservation de l'environnement nocturne et de l'accès au ciel étoilé,
- o Valorisation et promotion de « l'astrotourisme » et de l'écotourisme,
- o Valorisation du ciel étoilé et de la vie nocturne auprès des habitants du territoire par des actions d'éducation et de sensibilisation,
- o Reconnaissance internationale.

## Description de l'action

- D'un point de vue organisationnel et de la démarche à long terme:
  - o L'organisation, les partenariats ainsi que les rôles et limites de chacun seront à définir (PNR, SDEs, associations),
  - o La mise en œuvre de la démarche globale est soumise à l'implication et à l'engagement ferme des communes pour l'application des mesures « d'éclairage public durable » sur la durée.
- D'un point de vue technique et financier :
  - o La mobilisation des moyens techniques et financiers pour la rénovation du parc de l'éclairage public est à définir. La faisabilité est liée aux possibilités de financement de travaux de rénovation de l'éclairage public d'où l'intérêt d'un engagement sur le long terme (10 ans),
  - o L'association PIRENE pourrait prendre à sa charge les études d'impact, les mesures et la surveillance sur au moins le territoire sud de la RICE. Le périmètre et les modalités de mise en œuvre des études d'impact et surveillance seront à (re)préciser,
  - o Les critères techniques et leurs applications seront à définir en accord avec les SDE et les communes,
  - o L'absence de données sur certains secteurs du territoire : plusieurs communes ne disposent pas d'inventaire de leur parc d'éclairage public (ou bien dans certains cas, d'un inventaire non à jour),
  - o Le développement des « LEDs blanches » est incompatible avec les critères du programme RICE (particulièrement néfaste pour la biodiversité, et en fonction de l'ULOR peut être dommageable pour l'observation du ciel).

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

## Partenaires

Communes, Communauté de communes

Syndicats d'énergie (en charge de la compétence éclairage public des collectivités) : SDEC23, Diège, FDEE19, (+ SEHV si territoire Haute-Vienne concerné) : représentant élu + technicien(s), PNR ML : représentants élus + techniciens, ANPCEN : référent local, PIRENE (+ IDA + AFE) : référent local, Communes volontaires du territoire : élus, ADEME et associations locales d'astronomie.

## Modalités de mise en œuvre

- Préparer la candidature, faire les mesures,
- Doctorant ou CDD sur le sujet, démarrage 2018 (action inter-parcs Nouvelle-Aquitaine), Dépôt candidature 2020.



## Calendrier

**Début :** Janvier 2018

## Étapes

**Fin :** Décembre 2021

## Plan de financement

Montant total : 75 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
1600 €	2018	80%	Région Nouvelle-Aquitaine		2018		
400 €		20%	PNRML (autofinancement)				
5 000 €	2019	20%	Région Nouvelle-Aquitaine		2019		
10 000 €		41%	État / CTE				
4 600 €		19%	Autres financeurs (MC...)				
5 000 €		20%	PNRML (autofinancement)				
3 400 €	2020	12%	Région Nouvelle-Aquitaine		2020		
10 000 €		35%	État / CTE				
9 000 €		32%	Autres financeurs (MC...)				
6 000 €		21%	PNRML (autofinancement)				
6 000 €	2021	30%	État / CTE		2021		
10 000 €		50%	Autres financeurs (MC...)				
4 000 €		20%	PNRML (autofinancement)				

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Ficha Action 2.1.4 : Bonification "développement durable" dans le cadre de la programmation DETR

#### Orientation stratégique

#### Axe 2 : La sobriété et l'efficacité énergétique

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX.**

#### Objectifs

- Soutenir les initiatives de développement rural intégrant une dimension environnementale forte.
- Impulser une revitalisation durable du territoire corrézien.

#### Description de l'action

##### **1. Rappel : la DETR**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011, est un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers dont la liste est arrêtée par le Préfet suivant les catégories et dans les limites fixées par un collège d'élus territoriaux.

##### **2. Valorisation de la DETR dans le cadre du CTE corrézien**

Dans le cadre de la programmation annuelle de la DETR, **l'Etat s'engage à examiner favorablement les demandes de bonus « développement durable » à hauteur de 5% pour les projets bâtimentaires (rénovation/construction) ou d'aménagement d'espaces publics** susceptibles de faire appel à ce bonus, dès lors qu'ils répondent aux attentes des élus et aux critères de la grille établie par la DDT de la Corrèze.



### 3. Grille d'analyse

La grille d'analyse de l'éligibilité au bonus « développement durable » établie par la DDT de la Corrèze regroupe **trois axes structurants** :

- 1. La rénovation et la construction de bâtiments publics** : amélioration des performances énergétiques, utilisation de matériaux bio-sourcés, production et autoconsommation d'ENR, gestion des déchets de chantier, existence d'une analyse globale sur le projet, intégration de solutions techniques innovantes orientées développement durable...
- 2. Un programme d'aménagement de bourgs** : prise en compte du PAVE dans les projets d'aménagement, gestion des déchets de chantier, existence d'une analyse globale sur le projet, prise en compte du volet sécurité routière, prise en compte de la problématique des déplacements...
- 3. Caractère structurant du projet dans les domaines économique, social, environnemental et touristique** : intégration du projet dans un document de planification ou de stratégie territoriale, couverture du territoire par un PCET, prise en compte de la préservation de la biodiversité et de l'impact sur les espaces naturels et agricoles...

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

État (préfecture)

## Partenaires

## Modalités de mise en œuvre

### Hiérarchisation des demandes de subvention :

- Les collectivités qui sollicitent l'attribution de plusieurs subventions DETR doivent obligatoirement **faire figurer une priorisation** à l'appui de leur demande.
- **Les services de la préfecture prioriseront, pour l'attribution des subventions, les projets présentant une certaine maturité.** Considérant que **les reliquats de crédit résultant d'opérations minorées ou annulées ne peuvent être réaffectés sur d'autres projets qu'au cours de l'année de gestion**, les collectivités doivent présenter des dossiers correspondant à des projets dont la définition et le chiffrage sont les plus avancés et précis possibles (nouvelles règles mentionnées dans les dispositions générales) et permettant de solliciter dès l'année en cours le versement d'acomptes. Les travaux doivent impérativement démarrer très rapidement à compter de la date d'arrêté préfectoral de la subvention, afin de respecter les objectifs de bonne consommation des crédits.

### Bonus développement durable :

- La grille d'éligibilité au bonus développement durable fait l'objet d'un réexamen annuel. Pour l'année 2018, la règle de cumul des critères a été simplifiée. Par ailleurs, les dossiers qui ont obtenu le bonus sur une première tranche d'opération l'an dernier en bénéficieront automatiquement au titre de la seconde tranche.
- Les grilles techniques annexées à la circulaire pour l'éligibilité au bonus développement durable sont communiquées pour information et n'ont pas à être complétées par les demandeurs. Par ailleurs, les collectivités qui sollicitent le bonus doivent le faire figurer expressément dans la délibération avec le plan de financement.

## Calendrier

**Début** 2018

**Étapes**

**Fin** 2022 (échéance du contrat de transition écologique)

## Plan de financement

En Corrèze en 2018, le bonus « développement durable » représente, à ce jour (11 juin 2018), un montant de 187 586,81 €, réparti sur 18 opérations.

Montant total : 187 581,61 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
187 586,81 €	2018	100	État (DETR)		2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)					
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)					
A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat					
Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre d'opérations bénéficiant du bonus « développement durable » dans le cadre de la programmation annuelle de la DETR		19			

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.5 : Rénovation des installations d'éclairage public

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

#### Objectifs

Rénover avant tout les installations d'éclairage public (en matière d'environnement, d'énergie, et de sécurité, ...) et mettre en place des équipements de gestion technique et énergétique de l'éclairage, éclairer juste et durable.

#### Description de l'action

Chacune des communes membres de la FDEE19 se verra proposer des actions d'amélioration de son parc d'éclairage public suite aux audits réalisés pour leur compte.

#### Maître d'Ouvrage / Porteur de l'action

Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19)

#### Partenaires

Communes

#### Modalités de mise en œuvre

Par le biais de notre maîtrise d'œuvre, chaque projet sera étudié au regard de l'environnement (lieu, faune, flore, habitat, ...). Est-il nécessaire d'éclairer ? Quel est l'objet du projet ? Ces questions se poseront à chaque demande pour rester en phase avec les préconisations de la transition énergétique et écologique.



## Calendrier :

- Début :** En cours  
**Étapes :** Suivant décision et budget des communes  
**Fin :** Pas de date

## Plan de financement

Montant total : 5 500 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
2.000.000€	2018	36,4	FDEE 19 + Communes	0€	2018		
2.000.000€	2019	36,4	FDEE 19 + Communes	0€	2019		
1.500.000€	2020	27,2	FDEE 19 + Communes	0€	2020		
A définir	2021		FDEE 19 + Communes	0€	2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Grâce à un système d'information géographique renseigné et mis à jour après chaque projet, visualisation des consommations d'énergie, des évolutions des installations...
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Satisfaction des communes	Enquête en réunion de secteur				
Suivi des Consommations	Enquête via notre système d'information géographique				
Suivi des résultats techniques in situ	Enquête via notre système d'information géographique				

## **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **Fiche Projet 2.1.6 : Requalification des espaces publics – site de la papèterie**

## **Orientation stratégique**

### **AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

#### **ORIENTATION 2.1 :**

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## **Objectifs**

Les collectivités territoriales doivent prendre en compte les enjeux du développement durable tout au long du cycle de vie des ouvrages de voirie et des espaces publics (conception, réalisation, entretien, fin de vie).

Les contraintes de la durabilité font évoluer les pratiques des élus de l'intervention technique vers une approche globale.

- Nouvelles contraintes engendrées par la prise en compte de la durabilité.
- Traduction du développement durable dans les matériaux utilisés.
- Intégrer les changements imposés par les Grenelles de l'environnement.

Les objectifs à atteindre via la mise en place de cette action visent ainsi plus précisément à :

- Traiter les aménagements de surface dans un éco-quartier.
- Favoriser la circulation piétonne et cycliste / Tendre vers un mode de circulation douce.
- Diminuer les nuisances sonores

## **Description de l'action**

Requalification des espaces publics en termes de mobilité douce

## **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

### **Commune d'Uzerche**

Coordonnées : Place de la Libération 19140 UZERCHE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier : ESTRADE Gilles  
Directeur des Services Techniques

## **Partenaires**

Conseil Départemental de la Corrèze / Institution du BTP / État / Région

## **Modalités de mise en œuvre**

Clore le réaménagement de cet ancien site industriel

## **Calendrier**

Étude 2018 / Réalisation 2019/2020

## Plan de financement

Montant total : 300 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

	Montants HT	%	État des financements mobilisables Vous avez : <i>Cocher la case correspondante</i>	
			Déposé une demande	Identifié une aide
Coût Total HT	300 000.00			
État	80 000.00 – Plafond 40% / 200 000.00	27*		DETR – Mise en accessibilité des espaces publics et voirie
Région				
Département crédits sectoriels	150 000.00	50		Oui
<b>OU</b> Département crédits territoriaux				
Europe				
Autres Financements : .....	10 000.00	3		
<b>Autofinancement</b>	60 000.00	20		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Km de pistes cyclables réalisés Baisse des nuisances sonores
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Évolution de la mobilité douce sur ce quartier					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.7 : PLUi MIDI CORRÉZIEN

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### **ORIENTATION 2.1 :**

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

Assurer un développement harmonieux du territoire pour :

- Permettre aux communes de prendre en main leur développement
- Mettre en œuvre un urbanisme durable, respectueux des caractéristiques des communes qui composent le territoire
- Renforcer la dynamique collective du territoire dans un principe de solidarité territoriale
- Conforter le projet de territoire et œuvrer à la mise en œuvre du SCOT Sud Corrèze

## Description de l'action

Constat : au 1er janvier 2017, trois ex communautés de communes ont fusionné (Villages du Midi Corrèzien, Pays de Beynat et Sud Corrèzien) avec extension à la commune d'Altiliac, pour former la Communauté de Communes Midi Corrèzien. Dans l'intérêt de bâtir un projet territorialisé dans une vision d'aménagement du territoire qui soit cohérente avec le bassin de vie, les enjeux économiques, de transports, de services, d'environnement et de développement durable, les élus du territoire Midi Corrèzien ont fait le choix d'élaborer un PLUi unique couvrant l'intégralité du territoire. A l'heure actuelle, 17 des 35 communes disposent d'un document d'urbanisme (7 sont rattachées à un PLUi, 3 ont un PLU et 7 ont une carte communale), les 18 autres étant rattachées au RNU.

#### Attentes :

- Accueillir de nouveaux habitants,
- Développer l'artisanat et les services (notamment autour du numérique), protéger l'agriculture,
- Préserver l'identité des communes, du territoire notamment par le respect des paysages, de l'habitat et un urbanisme de projet dépassant le seul zonage de terrains constructibles,
- Réglementer l'usage du sol,
- Prévoir les conséquences de la réglementation sur l'assainissement, la lutte contre l'incendie ou la prévention des risques naturels,
- Prendre en compte la réalité de la structure des voies et réseaux.



## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Communauté de Communes Midi Corrézien

## Partenaires

Conseil départemental, État, Région, Chambres consulaires, SEBB

## Modalités de mise en œuvre

L'élaboration du PLUi sur la Communauté de Communes Midi Corrézien est estimée à 40 mois de travail avec 5 grands temps :

- Diagnostic territorial et état initial de l'environnement
- Elaboration du PADD
- Définition des OAP, du zonage et du règlement
- Enquête publique
- Approbation du PLUi

## Calendrier

Le 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité l'élaboration du PLUi unique.

Il a été fait le choix, au vue du contexte territorial, de réaliser un pré-diagnostic agricole avec le bureau d'étude AER Environnement et Territoire (marché passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). La fin de l'étude est prévue en novembre 2018.

La consultation pour le bureau d'étude en charge du PLUi a été lancée le 30 mars 2018 jusqu'au 15 mai 2018 à 16h.

L'analyse des offres est actuellement en cours.

## Plan de financement

Montant total :

	HT
	CCMC
Etudes	450 000,00
Diagnostics agricoles	30 000,00
Autres Diagnostics/Enquêtes	20 000,00
	500 000,00

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Organismes	Taux	Plafond	Montant	%
Communauté de communes			116 770,00	23,35%
DGD 2014 *CCPB			23 000,00	4,60%
DGD 2014 *1CCSC			23 000,00	4,60%
DGD 2014 *2CCVMC			23 000,00	4,60%
DGD 2015 CCPB			14 000,00	2,80%
DGD 2015 CCSC			14 000,00	2,80%
DGD 2015 CCVMC			14 000,00	2,80%
DGD 2018 *3CCMC			108 480,00	21,70%
DGD 2018 Diag agricole			8 750,00	1,75%
DGD OAP et Paysages				0,00%
DREAL - Appel à projets PLUi CCPB			20 000,00	4,00%
DREAL - Appel à projets PLUi CCSC			20 000,00	4,00%
DREAL - Appel à projets PLUi CCVMC			20 000,00	4,00%
Agence de l'eau			0,00	0,00%
SEBB			50 000,00	10,00%
Département	25%	125 000,00	45 000,00	9,00%
<b>TOTAL</b>			500 000,00	100%

* Communauté de Communes du Pays de Beynat*	TTC	600 000,00
1 Communauté de Communes Sud Corrèzien		
2 Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien	TVA	100 000,00
*3 Communauté de Communes Midi Corrèzien	FCTVA	98 424,00
	à financer	118 346,00

 subvention acquise

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	% surfaces agricoles % espaces naturels
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
% surfaces agricoles					
% espaces naturels					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.8 : Rénovation énergétique habitat public Égletons

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

#### Objectifs

Réduire la consommation énergétique des logements sociaux afin de mieux maîtriser le poste « charges » au bénéfice des locataires.

Utilisation en priorité des énergies renouvelables et principalement le réseau de chaleur urbain de la ville d'Égletons.

#### Description de l'action

Dans un parc locatif ancien très énergivore, constitué principalement de bâtiments collectifs où les problématiques peuvent être multiples (vétusté des équipements, présence d'amiante, vacance éventuelle...), l'OPH Pays d'Égletons s'engage dans une démarche volontariste de réduction énergétique de ses logements sociaux en établissant un programme de réhabilitation thermique, sur quatre années, de ses bâtiments les plus énergivores.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

OPH PAYS D'EGLETONS / DG

#### Partenaires

État, Région – FEDER, Caisse des Dépôts et Consignations, Obligés CEE

#### Modalités de mise en œuvre

- État des lieux / diagnostics de performance énergétique de la totalité des logements sociaux du parc
- Détermination et classement des bâtiments les plus énergivores (E, F, G)
- Fixation d'objectifs énergétiques par bâtiment (B, C, D) avec détermination et chiffrage du bouquet de travaux par bâtiment
- Établissement d'une programmation opérationnelle sur 4 ans (2018 – 2021)

## Calendrier

**Début** : Été 2018

**Étapes** : Finalisation et validation de la programmation opérationnelle sur 2018 – 2021

1<sup>ère</sup> tranche de travaux (automne 2018)

2<sup>ème</sup> tranche en 2019

3<sup>ème</sup> tranche en 2020

4<sup>ème</sup> tranche en 2021

**Fin** : Automne 2021

## Plan de financement

**Montant total : 2 000 000 €**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
500 000 €	2018		État, CDC, Région-Feder, CEE		2018		
600 000 €	2019				2019		
500 000 €	2020				2020		
400 000 €	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Réalisation de diagnostics de performance énergétique après travaux afin de vérifier l'atteinte des objectifs
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre de m <sup>2</sup> de logements rénovés	Base technique patrimoniale de l'OPH				

# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Fiche Projet 2.1.9 : COMMUNE D'EGLETONS

### REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

### PROJET CAMPUS

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

Requalification et aménagement des espaces publics autour du campus scolaire et étudiant

Population étudiante importante utilisant beaucoup les véhicules

Transport logement/ lieu d'étude important

Cité universitaire / lieu d'étude éloigné

Lieu d'étude relativement groupé (lycée, université, groupe scolaire communal,...) mais avec un espace public disparate et peu ou pas aménagé (voirie, stationnement,...)

## Description de l'action

Requalifier et aménager les espaces publics autour du campus scolaire et étudiant

- repenser les liaisons urbaines entre la future résidence universitaire, le lycée, l'université, les écoles et le centre-ville
- favoriser les liaisons douces (piétonnes, cyclables,...) en réaménageant les accès et les parcours de mobilité
- Repenser le stationnement autour des lieux pour diminuer les déplacements en voiture
- Sécuriser les déplacements des élèves et des étudiants entre logements et lieux d'étude

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Commune d'EGLETONS

## Partenaires

Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre

Entreprise de travaux publics et de génie civil

Université, Académie

Etat, Collectivités territoriales

## Modalités de mise en œuvre

Accompagnement financier de l'Etat et des collectivités par le biais d'aides ou de subventions incitatives

Requalification et aménagement de l'espace public réalisés sur des propositions techniques centrées prioritairement sur une approche « Développement Durable »

Mise en œuvre de techniques et de matériaux innovants  
Faire participer de manière effective les étudiants et chercheurs universitaires au développement du projet, à sa réalisation et à son suivi.

## Calendrier

### Début

1er semestre 2018

Concertation avec les projets universitaires et académiques (CROUS, restaurant universitaire,...)

Etudes du projet de requalification et d'aménagement des espaces publics

Elaboration plan de financement

### Étapes

2eme semestre 2018 à fin 2020

Travaux et aménagements (avec réception et mise en service par phases)

Opération s'étalant sur 3 ans - 2018 - 2019 - 2020

### Fin

2020 – fin des travaux de requalification et d'aménagement des espaces publics

## Plan de financement

**Montant total pluriannuel prévisionnel : 3 400 000, 00 HT**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
1 200 000,00	2018		EUROPE ETAT REGION DEPARTEMENT		2018		
1 300 000,00	2019						
900 000,00	2020						

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Km de pistes cyclables ou d'aménagement doux réalisés Nbre d'établissement couvert par un plan de limitation des déplacements
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.10 Guichet unique habitat

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**ORIENTATION 2.1: FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

En matière de rénovation d'habitat privé, il existe de nombreux dispositifs d'aides, portés par plusieurs organismes. Cette multiplicité complique le parcours administratif de l'utilisateur.

-> Créer un dossier unique de la demande

Les principales fonctionnalités permettront :

- De partager des informations concernant le dossier de l'utilisateur
- De partager des informations relatives aux documents administratifs de l'utilisateur
- D'avoir accès au suivi du dossier

## Description de l'action

Créer un espace de travail commun aux organismes en toute confidentialité selon leurs droits d'accès.

La mise en place d'un Dossier Unique doit être réalisée dans le cadre d'une démarche structurée et méthodique:

- Analyse des spécificités des organismes,
- Personnalisation de l'outil en fonction des organismes,
- Formation des différents professionnels
- Déploiement auprès des équipes.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

AGGLO de Brive

Conseil départemental



## Partenaires

Agglo de tulle  
Communauté de communes Ventadour-Egletons-Monédières  
Communauté de communes Vézère Monédières Millesources  
OPAH  
SOLHA  
ANAH (DDT)  
EPCI sur le département porteur de politique habitat

## Modalités de mise en œuvre

- 1- groupes de travail pour création du dossier
- 2- territoire test
- 3- mise en place sur tout le département

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Mobilisation des équipes et des partenaires

## Calendrier

### Début

- septembre 2018

### Étapes

- décembre 2018: point d'avancée du dossier unique
- février 2019: mise en place territoire test
- septembre 2019: bilan territoire test
- janvier 2020: mise en place sur le département

### Fin

## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

<p>Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création du dossier unique</li> <li>- test sur un territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupes de travail</li> <li>• Nombre de dossiers reçus</li> <li>• Nombre de dossiers traités</li> <li>• Retour des professionnels</li> </ul>
<p>Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un comité de suivi</li> <li>• Réalisation d'une enquête auprès des usagers</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre de ménages accompagnés					
Nbre d'habitats rénovés					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.11 : Plate-forme de rénovation énergétique départementale

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**ORIENTATION 2.1: FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

Réduire la consommation d'énergie liée au chauffage  
Réduire l'émission de gaz à effet de serre  
Prévenir la précarité énergétique des ménages les plus fragiles  
Améliorer le confort thermique et valoriser le patrimoine bâti  
Rendre le territoire et les habitants moins dépendants des prix de l'énergie  
Soutenir l'activité des artisans locaux (permettant le maintien sur le territoire des entreprises et de l'emploi)  
Faire monter en compétence les entreprises et les habitants (matériaux biosourcés et auto-réhabilitation accompagnée)

Il est attendu qu'un 1€ de financement public dépensé génère 1,2€ de chiffre d'affaires auprès des artisans du territoire.

## Description de l'action

Sur la base d'un bilan des plates-formes de rénovation du PNRML et de Tulle Agglo

Un accompagnement personnalisé pour une isolation performante des habitations :

- une démarchage de terrain proactif des propriétaires en partenariat avec les postiers
- un prédiagnostic sur place et un diagnostic approfondi avec thermicien
- un accompagnement administratif pour les demandes de financements et techniques pour le choix des devis

Mise en place d'un audit thermique conditionné à toute demande d'aide à l'isolation.  
Financement de travaux d'isolation



## **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

Conseil départemental de la Corrèze

## **Partenaires**

ADEME, ARTEE, ANAH, SOLIHA, EPCI ...

## **Modalités de mise en œuvre**

Évaluation des plates-formes existantes et définition de l'action départementale.

## **Éléments nécessaire au passage en fiche-action**

Financement des audits thermiques (1500 €/an)

Financements supplémentaires à ceux existants pour les travaux de rénovation (20 000€ /an)

## **Calendrier**

**Début :** Septembre 2018

**Étapes :**

- Janvier - mars 2019 : Validation du projet et des financements
- Mars - juin 2019 : Évaluation des plates-formes existantes et définition de l'action départementale
- Septembre 2019 : Lancement de la plate-forme départementale

**Fin :** Juin 2022



## Plan de financement

Montant total : 600 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018	100					
	2019	100					
	2020	100					
	2021	100					
	2022	100					

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de contacts Montant des devis Montant du chiffre d'affaires des travaux
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Conseil Départemental de la Corrèze

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



A sélectionner sur la base de la liste des indicateurs fournis par le ministère

Par exemple

ENERGIE	Nbre de m <sup>2</sup> de logements rénovés
	Nbre de ménages ou de copropriétés accompagnés
	Puissance installée (ex méthanisation, éolien)
	Nbre de m <sup>2</sup> d'équipements publics rénovés
QUALITE DE L'AIR	Nombre de jours de dépassement des seuils
MOBILITE	Km de pistes cyclables réalisés
	Nbre d'établissement couvert par un plan de déplacement entreprises
EMPLOI ACCOMPAGNEMENT	& Nombre d'heures de formation à la reconversion dans les entreprises
	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales (GPEC) dans le cadre du CTE
DECHETS	Nombre de ressourceries implantées sur le territoire
AGRICULTURE / CADRE DE VIE	Proportion de « nourriture durable » dans les cantines scolaires et la restauration collective publique
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires/m <sup>2</sup> pour l'entretien des espaces verts

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### FICHE PROJET 2.1.12 : REQUALIFICATION DU FAUBOURG SAINTE-EULALIE

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET UNE RÉNOVATION AUTONOME DE L'HABITAT, CONJUGUANT, AU MIEUX, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

#### Objectifs

Les collectivités territoriales doivent prendre en compte les enjeux du développement durable tout au long du cycle de vie des ouvrages de voirie et des espaces publics (conception, réalisation, entretien, fin de vie).

Les contraintes de la durabilité font évoluer les pratiques des élus de l'intervention technique vers une approche globale :

- Nouvelles contraintes engendrées par la prise en compte de la durabilité.
- Traduction du développement durable dans les matériaux utilisés.

Les objectifs, à travers cette action, sont ainsi de plusieurs ordres ;

- Intégrer les changements imposés par les Grenelles de l'environnement
- Tendre vers un mode de circulation douce.
- Redonner une véritable dynamique sur ce quartier d'Uzerche,
- le rendre plus attractif et marchand.

#### Description de l'action

En lien avec l'OPAH initiée par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche :  
REQUALIFICATION DU FAUBOURG SAINTE-EULALIE :

- Traiter les aménagements de surface dans un quartier en perte d'attractivité.
- Favoriser la circulation piétonne et cycliste.

- Diminuer les nuisances sonores.
- Requalification des pas de porte vides.
- Mesures incitatives mise en place par la Commune dans le cadre d'actions d'accompagnement OPAH/RU
  - Prime à l'accession ciblée
  - Prime à la sortie de vacance
  - Aides à la création de terrasses en lien avec ABF
  - Aide à la mutation des RDC commerciaux

## **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

**Commune d'Uzerche en lien avec Communauté de Communes**

Coordonnées : Place de la Libération 19140 UZERCHE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier : ESTRADE Gilles  
Directeur des Services Techniques

## **Partenaires**

Conseil Départemental de la Corrèze / Institution du BTP / Chambres consulaires /  
Communauté de communes du Pays d'Uzerche via l'OPAH et politique centre-bourgs / Etat /  
ANAH / EPF

## **Modalités de mise en œuvre**

Requalification des espaces : 50 000 €

Volet incitatif 35 000 €/an sur 5 ans soit 175 000 € sur la période

## **Calendrier**

Etude en cours

Début de réalisation 2019 – Fin 2023





## Plan de financement non finalisé

Montant total : 225 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
État						
Région						
Département						
Europe						
Autre (préciser)						
<b>Total financements publics</b>						
Privés (préciser)						
Autofinancement						
<b>Coût Total</b>						

Non finalisé

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Ré-attractivité du quartier Accueil de nouvelles populations
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Une vingtaine de ménages ou de copropriétés accompagnés					

# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Fiche Projet 2.1.13 : COMMUNE D'EGLETONS

### REQUALIFICATION ET AMENAGEMENT DES SITES SCOLAIRES

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE RÉNOVATION ÉCONOME DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

Requalification et aménagement des sites scolaires :

- Trois écoles sur la commune : 1 maternelle, 1 mixte (maternelle/primaire) et 1 primaire
- Un seul site de restauration scolaire
- Déplacement quotidien des élèves de deux écoles vers le restaurant scolaire (aller/retour) en car
- Sous-utilisation des sites en termes d'occupation
- Exploitation et entretien de trois sites alors que deux seraient suffisants

## Description de l'action

Repenser le fonctionnement et déploiement des écoles en regroupant sur deux sites uniquement les maternelles d'une part et les primaires d'autre part

Créer un lieu de restauration sur chaque site pour limiter les déplacements des élèves en bus lors de la pause méridienne pour une gestion plus efficace et sécurisée, et favoriser également notre dynamique vers un développement durable

Réaménagement des deux sites en rénovant et en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments (raccordement réseau de chaleur, mise en place d'équipement photovoltaïque pour assurer une auto consommation d'électricité,

Mise en place de systèmes pédagogiques pour sensibiliser les enfants à la consommation d'énergie, au gaspillage, à la valorisation...)

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Commune d'EGLETONS

## Partenaires

Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre, Entreprise de bâtiments tous corps d'état, Académie, parents d'élèves, enfants, corps enseignants, Etat, Collectivités territoriales, Obligés CEE et fournisseur d'énergie, Institut Universitaire de Technologie du Limousin – Projets étudiants de requalification et d'aménagement

## Modalités de mise en œuvre

Requalification et aménagement des sites scolaires réalisés sur des propositions techniques centrées prioritairement sur une approche «Développement Durable»

Mise en œuvre de techniques et de matériaux en lien avec le développement durable et l'efficacité énergétique (photovoltaïque, réseau de chaleur, ...)

Faire participer de manière active les élèves et enseignants dans une logique de développement durable en intégrant des systèmes pédagogiques de suivi et d'information (compteur de consommation énergétique, suivi et valorisation des déchets du restaurant scolaire,...)

Limiter l'utilisation des transports en car pour des questions de développement durable et d'économie

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Etudes technique et de faisabilité à réaliser

Finalisation du plan de financement

Accompagnement financier de l'état et des collectivités par le biais d'aides ou de subventions incitatives

Présentation et validation du projet auprès partenaires – Rectorat, conseil d'école,...

## Calendrier

### Début

2018/2019 – Etudes de faisabilité techniques et financières

### Étapes

2019 Montages techniques et financiers du projet

2019/2020 Travaux

### Fin

Septembre 2020 Mise en service



## Plan de financement

**Montant total Prévisionnel : 700 000,00 € HT**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
400 000,00	2019	57,1	EUROPE ETAT		2019		Obligés CEE EDF
300 000,00	2020	42,9	REGION DEPARTEMENT		2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Economie d'énergie Economie transport scolaire Règlementation thermique 2020 Bilan carbone
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre de m <sup>2</sup> d'équipements publics rénovés					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.14 : Construction de logements publics Égletons

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**ORIENTATION 2.1:** FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX

#### Objectifs :

Réaliser un programme locatif de construction de logements sociaux anticipant la RT 2020 en priorisant l'autoconsommation, l'utilisation de ressources naturelles locales dans le système constructif (structure et bardage bois) à destination de personnes vieillissantes ou à mobilité réduite.

#### Description de l'action

Sur le bassin d'Egletons, la demande de logements adaptés au vieillissement devient de plus en plus forte sans que l'OPH soit en mesure à ce jour de pouvoir donner satisfaction à toutes ces demandes. Afin de constituer une offre locative alternative qui s'insère dans le parcours résidentiel de nos aînés, l'OPH a décidé de lancer un programme de construction de six logements sociaux, situés à proximité des commerces et des services sur la commune d'Egletons, répondant par anticipation à la RT 2020 sur le plan énergétique (tout en limitant l'impact financier des charges des futurs locataires), en privilégiant l'autoconsommation et l'utilisation de ressources naturelles locales telles que le bois.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

OPH Pays d'Egletons / DG

#### Partenaires

Etat, Conseil Départemental, Caisses de Retraites, Caisse des Dépôts et Consignations

#### Modalités de mise en œuvre

- Etablissement du programme de l'opération
- Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, en mission complète, sur la base des éléments évoqués ci-dessus (anticipation RT 2020, autoconsommation, utilisation de ressources locales, ...)

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

- Etablissement du programme de l'opération

### Calendrier

**Début** : septembre 2018

**Étapes** : Etudes de Janvier à Juin 2019  
Travaux de Septembre 2019 à Août 2020

**Fin** : Mise en service en septembre 2020

### Plan de financement

Montant total : 900 000 € HT

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018		Etat, Conseil Départemental, Caisses de Retraites, Caisse des Dépôts et Consignations		2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

### Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Audit de contrôle par un cabinet spécialisé du respect des objectifs attendus
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Puissance consommée	compteurs				

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.15 : Commune d'Égletons plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**ORIENTATION 2.1: FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

## Objectifs

Etablissement d'un plan de rénovation pluriannuel de l'éclairage public

- Parc ancien énergivore
- Sources d'éclairage à vapeur de mercure (retirées du marché en 2015) composent encore 13% du parc de la commune
- Gestion aléatoire de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage du fait d'équipement d'armoire non conforme et (ou) vétuste
- Disparité et vétusté des sources d'éclairage

Développer le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) pour une vision à long terme de la politique de la ville en matière d'éclairage public.

## Description de l'action

Réaliser des économies d'énergie (performance de matériel, temps d'éclairage,...)

Contribuer à assurer le confort, la sécurité des administrés et la qualité des paysages et des ambiances

S'inscrire dans une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre de vie

Maîtriser les charges collectives de la commune

Mise en cohérence du parc d'éclairage public en terme de :

- Sécurité des usagers
- Consommations énergétiques
- Performances des matériels
- Développement durable
- Conformité avec la réglementation

Plan d'investissement sur 12 ans

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Commune d'EGLETONS

## Partenaires

EDF (diagnostic), Engie Inéo (Prestataire), Obligés CEE, État, Collectivités territoriales

## Modalités de mise en œuvre

Accompagnement financier de l'Etat et des collectivités par le biais d'aides ou de subventions incitatives

Meilleures maîtrises des consommations d'énergie (transition énergétique et réduction d'énergie consommée)

Mise en conformité du parc d'éclairage par rapport au règlement européen du 18 mars 2009

Diminution des puissances souscrites et de la consommation

Diminution de l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité

Rénovations et propositions techniques centrées prioritairement sur une approche « Développement Durable »

## Calendrier

### Début

2018 – Mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public et mise en place d'horloge astronomique pour la gestion de l'éclairage

### Etapas

2019 /2030 – Mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation de l'éclairage public

### Fin

2030 – Achèvement du plan de rénovation



## Plan de financement

**Montant total pluriannuel prévisionnel : 1 170 000, 00 HT**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
70 000,00	2018		EUROPE ETAT REGION DEPARTEMENT ADEME		2018		
100 000,00	2019				2019		
100 000,00	2020				2020		
100 000,00	2021						
100 000,00	2022						
100 000,00	2023						
100 000,00	2024						
100 000,00	2025						
100 000,00	2026						
100 000,00	2027						
100 000,00	2028						
100 000,00	2029						

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Economie énergie Nombre de points lumineux rénovés Nombre d'armoires de commande mise aux normes
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre d'équipements publics rénovés					
Diminution des puissances souscrites					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.16 : Éclairage public Meyssac

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

**ORIENTATION 2.1:** FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET RÉNOVATION ÉCONOMES DE L'HABITAT CONJUGUANT AU MIEUX EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX

#### Objectifs :

Économie d'énergie, mise aux normes, réduction des coûts de fonctionnement

#### Description de l'action :

Remplacement des installations d'éclairage public

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Commune de MEYSSAC

#### Partenaires :

Maîtrise d'œuvre du projet confiée au bureau Dejante énergies 19360 MALEMORT

#### Modalités de mise en œuvre :

Le programme fait suite à un diagnostic des installations qui a permis d'établir le constat d'équipements vétustes, inadaptés générant des anomalies de consommation et des coûts de maintenance élevés.

La consultation pour la phase travaux est en cours.

## Calendrier

**Début** : automne 2018

**Etapes** :

**Fin** : décembre 2018

## Plan de financement

**Montant total** : 59 000.00 € HT

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Bilan des consommations d'énergie et des dépenses de maintenance à N+1, N+2, N+3
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Consommation d'énergie					
Dépenses de maintenance					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.1.17 : Rénovation et gestion du parc d'éclairage public d'Uzerche

#### Orientation stratégique.

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.1 :

**FAVORISER UNE CONSTRUCTION ET UNE RÉNOVATION AUTONOME DE L'HABITAT, CONJUGUANT, AU MIEUX, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AMÉLIORATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES BOURGS RURAUX**

#### Objectifs

Partant du constat que 50% des 1 116 points lumineux que compte la ville d'Uzerche sont vétustes, voire obsolètes, les objectifs sont de :

- Rationnaliser les points lumineux
- Les rendre moins énergivores
- Economiser sur les coûts de fonctionnement de ces éclairages et ainsi mieux maîtriser la dépense publique

#### Description de l'action

La commune d'Uzerche a engagé, en 2015, dans le cadre de la convention « Terr'innove », avec GDF-SUEZ, une étude sur la rénovation et la gestion du parc d'éclairage de la ville d'Uzerche.

Consistance de l'action :

- Optimisation de la durée de fonctionnement des sources, en remplaçant les interrupteurs crépusculaires existants par des horloges astronomiques

Les luminaires :

- Remplacement des luminaires vétustes ou obsolètes par des luminaires plus performants équipés d'optiques concentrant la lumière sur les réelles surfaces à éclairer.

- Baisse des puissances installées pour un éclairage équivalent, rendue possible par l'efficacité des nouveaux luminaires et l'utilisation de sources à haute efficacité lumineuse (sources LED).

## **Maître d'ouvrage/pilote de l'action**

### **Commune d'Uzerche**

Coordonnées : Place de la Libération 19140 UZERCHE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier : ESTRADE Gilles,  
Directeur des Services Techniques

## **Partenaires**

Conseil Départemental de la Corrèze / Institution du BTP / Etat /Région / FDEE 19

## **Modalités de mise en œuvre**

Plan pluriannuel d'investissement

## **Calendrier**

Diagnostic et étude de faisabilité remis en Avril 2017

Étapes

Réalisation 2019/2020/2021



## Plan de financement

### Objectifs, moyens d'action et bilan financier



#### Scénarii envisagés

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Montant investi	60 000 € HT	264 000 €	1 023 000 € HT
Priorités traitées	1, 2 (en partie)	1, 2 et 3 (sauf mâts)	1, 2, 3, 4 et 5
Matériels rénovés	67 luminaires	292 luminaires	918 luminaires + 37 mâts + 30 armoires de commande
Durée des travaux	3 ans	5 ans	10 ans
Coût annuel des travaux	20 000 € HT	52 800 € HT	102 300 € HT
Baisse de conso annuelle (en kW.h)	12 956 kW.h	52 682 kW.h	137 413 kW.h
Baisse de conso annuelle (en %)	-68% sur le périmètre concerné -5,6% au global	-66% sur le périmètre concerné -22,7% au global	-65% sur le périmètre concerné -59,2% au global
Coût énergie annuel économisé (à coût constant)	1 101 € HT	4 478 € HT	11 680 € HT

Montant total : Voir tableau ci-dessus

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

A ce jour, les différents scénarii n'ont pas été validés par les élus, donc les différents financeurs non saisis ni identifiés.

Le scénario définitif sera choisi en fonction de l'autofinancement dégagé par la Commune dans les prochaines années.

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Réduction des coûts de fonctionnement de la collectivité avec du matériel plus performant et moins énergivore.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Coût de fonctionnement					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.2.1 : Développer l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction publique

#### Orientation stratégique.

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.2 :

**DÉPLOYER UNE STRATÉGIE POUR DES BÂTIMENTS PUBLICS ZÉRO CARBONE EN PRIORISANT LE RECOURS AUX MATÉRIAUX LOCAUX.**

#### Objectifs

- L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Au regard de la ressource locale significative en bois, l'utilisation de matériaux biosourcés devrait être favorisée par les pouvoirs publics lors de la construction et / ou de la rénovation des bâtiments.
- Constructions publiques non réalisées en bois ou en bois non local (venant souvent du Nord de l'Europe)
- Structurer et développer des filières de matériaux biosourcés, dans un objectif de réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments et de revitalisation des territoires par la création de valeur ajoutée et d'emplois non-délocalisables.
- Valoriser la ressource résineuse et le bois de Haute-Corrèze
- Augmenter l'utilisation du bois local
- Améliorer la qualité des constructions publiques
- Renforcer l'économie sociale et solidaire (mode de développement socio-économique ancré territorialement, création d'emplois non délocalisables)
- Améliorer les retombées économiques du territoire, le bois dans la construction est la valorisation la plus intéressante en termes de plus-value et d'utilisation de la ressource.

#### Description de l'action

Développer l'utilisation de bois massif dans la construction publique.

L'action se déroulera suivant 2 modalités :

- Sensibilisation et accompagnement des élus, des maîtres d'ouvrage et des architectes
- Bonification financière pour les projets de construction favorisant le bois local

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Conseil Départemental de la Corrèze

## Partenaires

PNRML, DRAAF, BoisLim partenaire, Région NA, FNCOFOR, Collectivités (EPCI, communes)

## Modalités de mise en œuvre

- Sensibilisation et accompagnement des élus, des maîtres d'ouvrage et des architectes
  - Rencontre : élus de la commune et groupe d'accompagnement
  - Étude sommaire de la ressource en bois nécessaire (volume, qualité), recherche des bois communaux... (Rencontre ONF)
  - Discussion autour du projet avec l'architecte retenu
  - Élaboration des plans et rédaction du cahier des charges par l'architecte
  - Préconisations du groupe d'accompagnement permettant de favoriser le bois local (durabilité naturelle, absence de traitement favorisant les essences locales de type Douglas, Mélèze, qualité esthétiques recherchées...) et les circuits courts (processus de transformation, allotissement des marchés...) et, si possible, la mise à disposition des bois par les communes...
  - Intégration des préconisations dans le cahier des charges, validation de la collectivité maître d'ouvrage et lancement du marché public
  - Contrôle des chantiers
  
- Bonification financière pour les projets de construction favorisant le bois local
  - Aide financière à l'étude architecturale et aux travaux
  - Engagement du maître d'ouvrage à revenir vers structure accompagnatrice

## Calendrier

Étude 2018 / Réalisation 2019/2020



## Plan de financement

Montant total : 340 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
Information et sensibilisation 10 000 €	2018	2,9	État / CTE / Département		2018		
Information et sensibilisation 10 000 €	2019	2,9	État / CTE / Département				
Bonification aux constructions 100 000 €	2019	29,4	État / CTE / Département		2019		
Information et sensibilisation 10 000 €	2020	2,9	État / CTE / Département				
Bonification aux constructions 100 000 €	2020	29,4	État / CTE / Département		2020		
Information et sensibilisation 10 000 €	2021	2,9	État / CTE / Département				
Bonification aux constructions 100 000 €	2021	29,4	État / CTE / Département		2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de construction intégrant du bois local Montant des travaux
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.2.2 : CLT FILIERES BOIS

#### Orientation stratégique.

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.2 :

**DÉPLOYER UNE STRATÉGIE POUR DES BÂTIMENTS PUBLICS ZÉRO CARBONE EN PRIORISANT LE RECOURS AUX MATÉRIAUX LOCAUX**

#### Objectifs

- Utilisation optimum de la matière première
- Développer la construction bois de grande hauteur.
  - Les techniques de construction, les technologies développées et maîtrisées dans l'assemblage du bois permettent de concurrencer et/ou d'optimiser la construction béton et/ou métallique dans la construction de grande hauteur.
- Avantages environnementaux :
  - Coût carbone du béton : + 480kg/m<sup>2</sup>, gain carbone du bois (CLT) : - 60 kg/m<sup>2</sup>
  - 4 x plus léger / 15 x plus isolant thermique
  - Temps de chantier (construction sèche)
  - Faibles délais de production des bâtiments
  - Faibles nuisances chantiers
  - Haut degré de finition en usine, sur le chantier ne subsiste que de l'assemblage
  - Faibles délais de production des bâtiments
  - Faibles nuisances chantiers
  - Haut degré de finition en usine, sur le chantier ne subsiste que de l'assemblage
- Nationaliser la production de CLT nécessaire à la construction de grande hauteur en France :
  - Sur les 10 plus importants producteurs de CLT en Europe, aucun n'est Français.

#### Description de l'action

Construire une unité de CLT (Cross Laminated Timber → bois lamellé croisé) répondant aux exigences environnementales inhérentes à l'industrie du bois.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

FARGES SAS – Philippe PIVETEAU

## Partenaires

Potentiellement → EIFFAGE Construction (stade projet)

## Modalités de mise en œuvre

- Technique :
  - Etude d'avant-projet
  - Etude à la conception, suivi des travaux :
    - Terrassement et GC, réalisation d'un bâtiment, création des différents réseaux (électrique, pneumatique, informatique, incendie, implantation du process, création de plateforme de stockage de produits finis).
  - Réception globale de performances et de conformités
- Financière :
  - Le financement de ce projet sera soumis pour son montant net de subvention à nos partenaires habituels.
  - De ce fait, nous les sollicitons en amont afin de boucler le tour de table et mettre en place en bilatéral les lignes nécessaires.
  - Pour ce type de projet, une partie du programme sera réalisée en crédit bail.
  - Par ailleurs, la structure actuelle de notre endettement bancaire (moins de 2 ans Ebitda), permet d'envisager ce projet de manière sereine

En effet, nous allons procéder de la manière suivante auprès de nos banques:

- Crédit Agricole
- Banque Populaire
- CIO
- Société Générale
- BNP
- BPI
  
- 1° ) Présentation du projet avec projection sur 5 ans
- 2°) Retour des différents comités de crédit
- 3°) Analyse des conditions et des garanties demandées
- 4°) Mise en place des contrats

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Acquisition foncière pour le nouveau PAG:

- Le nouveau parc permettra de répondre aux besoins en matière première nécessaire de la production de CLT
- Autorisation préfectorale d'exploiter (ICPE)

## Calendrier

### Début 2020

### Étapes

- 2020 Montage financier (foncier, équipements, BTP, aides publiques au financement)
- 2020 Dossier de demande d'autorisation préfectorale d'exploiter
- 2021 Autorisation préfectorale d'exploiter
- 2021 Acquisition foncière
- 2021 Autorisation de construire (permis)
- 2022 Chantier
- 2022 Mise en service

### Fin 2022

## Plan de financement

**Montant total : 15 M€**

### Financeurs sollicités : ETAT REGION EUROPE ADEME

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.1 : Création d'une maternité de porcs biologiques collective

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

Développer la production biologique agricole et favoriser la diversification des cultures.

#### Description de l'action

Une production française de porcs charcutiers en agriculture biologique inférieure à la demande GMS et clients. Une volonté forte de l'ensemble des acteurs de la filière de diversifier les productions de notre territoire. Pour accompagner ce développement, mise en place de 2 maternités en agriculture biologique permettant de produire 10 000 porcelets/maternité. Les agriculteurs locaux, partenaires de la maternité collective, mettront en place des ateliers d'engraissement sur leurs exploitations.

Cette nouvelle activité, sur des exploitations familiales sécurise les revenus, utilise des bâtiments existants et permet d'anticiper la décroissance en cours du cheptel bovin.

Une structure comprenant 450 truies, de taille modeste, implique la validation d'une installation classée sous le régime de l'enregistrement.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Coopérative CAPEL.

#### Partenaires

Carrefour; Entreprise COULAUD PENAUD; abattoir de Thiviers, agriculteurs en Corrèze.

## Modalités de mise en œuvre

La rentabilité économique de ce type de structure est complexe sans perception de subvention bâtiment (PCEAE). Or, une maternité collective n'est pas éligible à ce type de subventions, faute d'exploitants agricoles en son sein. *Question à la mission nationale* : Peut-on considérer, que dans le cadre de ce projet, la maternité collective puisse prétendre à des subventions comme les agriculteurs?.

## Calendrier

**Début** 01/07/2018

### Etapas

- Recherche terrain
- Etudes économiques et techniques
- Demande de financement, dossier de subvention et dépôt dossier ICPE
- Construction et aménagement
- Arrivée des 1<sup>ères</sup> truies
- Mises bas : + 4 mois
- Vente porcelets + 2 mois

Nbre Agri	2018	2019	2020	2021	2022
Terrain	MAT 1	MAT 2	MAT 2		
Refl projet		MAT 1		MAT 2	
Dossier ICPE		MAT 1		MAT 2	
Dde finacmt		MAT 1		MAT 2	
Construction		MAT 1		MAT 2	
Arrivée Ax			MAT 1		MAT 2
Mise bas			MAT 1		MAT 2
Vte Porcelets			MAT 1	MAT 1	MAT 2

**Fin** 31/12/2022

## Plan de financement

Montant total : 3 000 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
450 000 €	2019	30	CTE	600 000 €	2019	70	Autofinancement (540 000 via agriculteurs + 60 000 CAPEL)
450 000 €	2021	30	CTE	1 500 000 €	2019		Emprunt bancaire

Subvention PCAE : plan de modernisation des élevages hors filière avicole.

Demands répondeant aux exigences d'exploitant agricole exerçant l'activité agricole ou les structures composées exclusivement par les exploitants agricoles. Sont exclus les CUMA et les coopératives ainsi que leurs filiales.

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Dénombrer le volume de porcs charcutiers bio produits sur le territoire de Corrèze.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	CAPEL avec son organisation de producteurs PAISO

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de porcelets vendus	PAISO		5 000	10 000	10 000
Nombre de porcs charcutiers BIO produits et abattus	PAISO			10 000	10 000

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.2 : Mise en place d'ateliers de production de porcs biologiques

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

Une production française de porcs charcutiers en agriculture biologique inférieure à la demande volonte de la GMS et des clients. La volonte de l'ensemble des acteurs de la filiere de diversifier les productions de notre territoire avec la mise en place d'atelier de naisseur engraisseur en porc biologique. La presence de nouveaux ateliers en agriculture biologique sur des exploitations familiales pour securiser les revenus des agriculteurs, utiliser des stabulations existantes et permet d'anticiper la decroissance en cours du cheptel bovin.

#### Description de l'action

Mise en place de 6 ateliers/an de 50 truies permettant de produire 1 000 porcs/an. Ces projets peuvent s'inscrire en complement de structure existante avec creation d'emplois locaux ou en projet d'installation contribuant a la perennisation de l'agriculture sur le territoire.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Coopérative CAPEL.

#### Partenaires

Débouchés contractualisés avec Carrefour pour 15 000 porcs/an.

Transformation portée par l'entreprise artisanale Coulaud Penaud à Limoges, dont l'actionnariat est partagé avec la coopérative CAPEL.

Abattage des porcs charcutiers à Thiviers (24).

Agriculteurs en Corrèze, naisseur engraisseur sur des ateliers pour 1 ETP avec des revenus sécurisés (indexation du prix de vente du kg de porc avec le coût de l'aliment).



## Modalités de mise en œuvre

Un accompagnement de la coopérative avant et après la mise en place du projet:

- Audit de l'exploitation,
- Éléments économiques,
- Élaboration d'un plan bâtiment type,
- Formation technique auprès de nos éleveurs producteurs,
- Suivi des démarches administratives et dossiers de subvention région et interprofession,
- Démarrage des travaux: appui des équipes,
- Accompagnement technique dès l'arrivée des premières truies,
- Conseil technique régulier,
- Logistique au niveau du transport des animaux vivants,
- Gestion des quantités,
- Transformation et mise en marché.

Pour permettre aux agriculteurs :

- Un apport d'un complément de revenu sur l'exploitation,
- De la valeur ajoutée créatrice d'emploi sur le territoire,
- Avoir une production en phase avec les attentes sociétales,
- Un accompagnement tout au long du projet, en bénéficiant d'appuis nécessaires à la réussite de cette nouvelle activité...,
- Un soutien d'autres éleveurs et des techniciens pour: échanger, apprendre, progresser...

## Calendrier

**Début :** 01/07/2018

### Étapes

- Prospection 1
- Appui à la réflexion pour les porteurs de projet : études économiques et techniques
- Demande de financement et dossier de subvention
- Construction et aménagement
- Arrivée des 1<sup>ères</sup> truies
- Mises bas : + 4 mois
- Engraissement + 6 mois



Nbre Agri	2018	2019	2020	2021	2022
Prospection	15	15	20	40	40
Refl projet		10	15	20	20
Dde finacmt		8	10	10	10
Construction		5	5	6	6
Arrivée Ax			3	6	6
Mise bas			3	6	6
Vte Porcs charcut. PC			2 1800 PC	4 3 500 PC	9 8 100 PC

Fin : 01/01/2022

## Plan de financement

Montant total : 7 110 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)		
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	Financeurs
	2018				2018	
384 000 €	2019		Feader	1 575 000	2019	BANQUE
				225 000	2019	Agriculteurs
966 000 €	2019		CTE en complément du Feader	1 575 000	2020	BANQUE
				225 000	2020	Agriculteurs
	2021			1 890 000	2021	BANQUE
				270 000	2021	Agriculteurs

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Dénombrer les agriculteurs engagés dans la démarche puis le volume de productions en porcs bio réalisés sur le territoire.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	CAPEL avec son organisation de producteurs PAISO.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche.	PAISO	1	3	9	15
Nombre de porcs charcutiers bio produits		650	650	2 450	4 125

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.3 : Mise en place d'ateliers de production d'Œufs biologiques

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

60% de la production d'œufs commercialisés correspond à des œufs standards. La production d'œufs bio ou de plein air répond à une demande sociétale forte. Il est donc impératif de proposer des ateliers à taille humaine, en zone d'élevage et de production arboricole.

#### Description de l'action

Mettre en place, aux termes du projet, 10 ateliers/an sur le territoire de Corrèze avec création d'emploi sur la base d'un UTH par exploitation.

Les parcours extérieurs pour les poules d'une surface minimum 3,6 Ha peuvent être associés à des vergers, dans le cadre d'une association positive pour réduire les traitements herbicides et insecticides.

Les effluents biologiques issus de ces ateliers contribueront à enrichir les parcelles agricoles du territoire pour produire des productions végétales biologiques, comme la pomme, les fruits rouges et les primeurs.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Coopérative CAPEL

## Partenaires

- Commercialisation avec le groupement de producteurs "L'Œuf de nos Villages", valeurs portées: fraîcheur, terroir et proximité entre exploitation et points de vente,
- Union de coopérative pour accompagner les projets par l'achat de l'aliment, des poulettes et appui technique régulier,
- Soutien de la chambre d'agriculture de Corrèze pour la réalisation des dossiers administratifs: subvention PCAE, déclaration ICPE,
- Production d'œufs sur le territoire de Corrèze sur des exploitations familiales.

## Modalités de mise en œuvre

Les investissements de ces ateliers de production d'œufs biologiques s'élèvent à 460 000 €. L'accompagnement par une intégration permet de sécuriser les revenus de l'agriculteur, pour autant l'investissement restant à sa charge, les organismes bancaires demandent des fonds propres de 20% soit 92 000 €. Nous sollicitons un appui de la caisse des dépôts pour sécuriser ces nouveaux projets.

Un accompagnement de la coopérative avant et après la mise en place du projet:

- Audit de l'exploitation,
- Éléments économiques,
- Élaboration d'un plan bâtiment type,
- Formation technique auprès de nos éleveurs producteurs,
- Suivi des démarches administratives et dossiers de subvention région et interprofession,
- Démarrage des travaux: appui des équipes,
- Accompagnement technique dès l'arrivée des premières truies,
- Conseil technique régulier,
- Logistique au niveau du transport des animaux vivants,
- Gestion des quantités,
- Transformation et mise en marché.

Pour permettre aux agriculteurs :

- Un apport d'un complément de revenu sur l'exploitation,
- De la valeur ajoutée créatrice d'emploi sur le territoire,
- Avoir une production en phase avec les attentes sociétales,
- Un accompagnement tout au long du projet, en bénéficiant d'appuis nécessaires à la réussite de cette nouvelle activité...,
- Un soutien d'autres éleveurs et des techniciens pour: échanger, apprendre, progresser...



## Calendrier

**Début :** 01/07/2018

### Étapes

- Prospection,
- Appui à la réflexion pour les porteurs de projet : études économiques et techniques,
- Demande de financement et dossier de subvention, dépôt dossier ICPE,
- Construction et aménagement,
- Introduction des poules pondeuses,
- Mise en production.

Nbre Agri	2018	2019	2020	2021	2022
Prospection	10	15	20	30	40
Refl projet, ICPE		10	15	20	30
Dde finacmt		4	8	10	15
Construction		2	4	8	10
Vte œufs bio		oui	Oui	oui	oui

**Fin** 31/12/2022

## Plan de financement

Montant total : 6 440 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
604 800 €	2019		Feader	644 000 €	2019		Banque
683 200 €	2019		CTE en complément Feader	92 000 €	2019		Agriculteurs (autofinancement)
				1 288 000 €	2020		Banque
				184 000 €	2020		Agriculteurs (autofinancement)
				2 576 000 €	2021		Banque
				368 000 €	2021		Agriculteurs (autofinancement)

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Dénombrer les agriculteurs engagés dans la démarche puis le volume d'œufs bio produits sur le territoire.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	CAPEL avec son organisation de producteurs. La Quercynoise.

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche.	La Quercynoise		2	4	8
Nombre œufs bio produits (exprimé en milliers)			2 700	8 100	16 200

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.4 : Micro aspersion Bordas

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### **ORIENTATION 2.3 :**

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

La culture arboricole en haies fruitières demande beaucoup de traitement phytosanitaire, génère un usage intensif des engins et une nuisance sonore pour une efficacité de la matière active sur l'arbre de 30%.

L'objectif du projet est de diminuer les doses d'utilisation des produits phytosanitaires jusqu'à 50% et d'améliorer ainsi l'efficacité du traitement phytosanitaire sur les vergers avec une réponse de 80%. Le procédé mis en œuvre devra permettre de réduire les nuisances sonores et d'améliorer l'intégrité du sol.

## Description de l'action

La mise en place de ce procédé nécessite 2 types d'autorisations :

- Autorisation d'utiliser et d'appliquer les produits phytosanitaires par un système de diffusion type micro aspersion,
- Autorisation d'utilisation du produit de base pour réguler le ph de l'eau pour le traitement phytosanitaire sur agriculture bio.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

\* *Porteur du projet* : Sté BORDAS - Zi Bridal - 19130 OBJAT  
Tel 05.55.25.85.97

## Partenaires

\* *Partenaire* : Sté NaanDanJain France fabricant de produits de micro-irrigation  
\* *Acteurs* : exploitations arboricultures Cooplim & Perlim

## Modalités de mise en œuvre

Validation du procédé en terme d'expérimentation Mise en place du système OPT'IO conçu par la société sur son installation afin d'optimiser la qualité des eaux de pulvérisation en fonction du produit phytosanitaire à appliquer Application du système de diffusion de produit phytosanitaire par micro aspersion. Mesure et évaluation de la méthode pour valider l'expérimentation.

## Calendrier

Début : 2018

Etapas :

Fin : 2021

## Plan de financement

Montant total : 175 000 €

Etude et réalisation du prototype OPT'IO : 47 000 €

Système de diffusion de produit phyto sanitaire : 78 000 €

Suivi technique : 50 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
26 000 €	2018	15	CTE	123 000 €	2018	70	Autofinancement
26 000 €	2018	15	CD 19				
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		



## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Le procédé prévoit une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaire (évaluation des consommations) un impact minimisé sur la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines et un respect de l'intégrité du sol. (indicateur à définir).
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Quantité annuelle de produits phytosanitaires/m <sup>2</sup> pour l'entretien des espaces verts					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.5 : Réduire les traitements phytosanitaires en pomiculture

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3.:

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, PARMIS LESQUELLES LES ACTIVITÉS AGRICOLES.

#### Description de l'action

La filière Pomme du Limousin est déjà engagée dans des démarches plus respectueuses de l'environnement et souhaite aller encore plus loin pour répondre à la demande sociétale et poursuivre le travail entamé avec les associations environnementales présentes sur le territoire. Une charte pour une arboriculture " Pomme du Limousin" mieux intégrée à son environnement a été signée en mars 2017, elle précise que les professionnels doivent prendre de nouvelles orientations visant à adapter les pratiques arboricoles aux attentes environnementales et sanitaires de la société. Les premières actions concrètes ont été réalisées dès ce printemps 2018 avec la plantation de haies composées d'essences variées et mellifères pour préserver la biodiversité,

La filière souhaite mettre en œuvre toute nouvelle technique pouvant permettre de réduire les produits phytosanitaires.

La lutte contre le carpocapse du pommier suscite l'intérêt de tous les acteurs nationaux et internationaux qui se mobilisent collectivement pour mener des expérimentations dans plusieurs zones de production. Une opération pilote pourrait ainsi être menée en Corrèze, avant d'être développée plus largement sur le territoire national.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Syndicat de défense de l'AOP Pomme du Limousin.

#### Partenaires

Arboriculteurs et coopératives, FNPF, CTIFL, ANPP, INRA, INVENIO, Chambre d'Agriculture.

## Modalités de mise en œuvre

- Mettre en place des travaux expérimentaux sur le lâcher de carpocapses stériles en Corrèze (étude préalable, mobilisation des producteurs par les services techniques, mise en place d'essais sur une zone en 2019, 3 zones en 2020 et 5 zones en 2021 et analyses des résultats),
- Mesurer la faisabilité technique et économique de la technique du lâcher de carpocapses stériles (étude réalisée chaque année),
- Suivre les producteurs utilisant le désherbage mécanique (conseil sur les méthodes de biocontrôle),
- Accompagner les producteurs en conversion "bio",
- Etudier la gestion des espaces pour favoriser la biodiversité fonctionnelle (ex : comment entretenir une haie, quelle espèce indigène et pérenne intégrer dans les bandes fleuries pour subvenir aux besoins alimentaires des auxiliaires) : recherche bibliographique et mise en application sur le terrain.

## Calendrier

### Lutte contre le carpocapse :

- Novembre-décembre 2018 : étude préalable pour mettre en place les essais, mobilisation des producteurs pour l'expérimentation de la lutte contre le carpocapse dans une zone homogène,
- Janvier à avril 2019 : mise en place des essais,
- Mai à septembre 2019 : lâchers de carpocapses (2 / an), suivi des essais, comptage des fruits touchés,
- Octobre à décembre 2019 : analyse des résultats, mesure de la faisabilité technique et économique de la technique,
- 2020 : action reconduite avec un nombre plus important de producteurs (répartis sur 3 zones homogènes),
- 2021 : développement des zones traitées avec cette technique (5 zones homogènes réparties sur le département). Analyse des résultats de l'étude et conclusions.

### Désherbage mécanique :

Suivi tout au long de la période de végétation (mars à octobre) des producteurs utilisant le désherbage mécanique (conseils et formations).

### Etude de la gestion des espaces pour favoriser la biodiversité fonctionnelle :

- Octobre 2018 à août 2019 : Travail de recherches bibliographiques sur le cycle de vie des auxiliaires, leurs besoins pour s'alimenter ainsi que sur celui des végétaux présents sur notre territoire ou à introduire pour favoriser le maintien des auxiliaires,
- Novembre 2019 à décembre 2021 : Mise en application dans nos vergers (conseil technique auprès des producteurs).

### Suivi des producteurs en conversion « bio » :

Suivi par les services techniques tout au long de l'année des producteurs en conversion « bio » (conseil sur les méthodes de biocontrôle).

## Plan de financement

### Dépenses prévisionnelles

#### Année 2018 :

Action	Montant HT
Etude préalable à la mise en place des essais carpocapses	6 000 €
<b>Total</b>	<b>6 000 €</b>

#### Année 2019 :

Action	Montant HT
Essais carpocapses sur 1 zone, 2 lâchers/an (4000 € / lâcher / secteur)	8 000 €
Suivi des essais	6 000 €
Formation des producteurs conversion bio (900h * 25€/h)	22 500 €
Formation des producteurs techniques de désherbage mécanique (80h * 25€/h)	2 000 €
Etude de la gestion de la biodiversité fonctionnelle (120h * 25€/h)	3 000 €
<b>Total</b>	<b>41 500 €</b>

#### Année 2020 :

Action	Montant HT
Essais carpocapses sur 3 zones, 2 lâchers/an (4000 € / lâcher / secteur)	24 000 €
Suivi des essais	11 000 €
Formation des producteurs conversion bio (900h * 25€/h)	22 500 €
Formation des producteurs techniques de désherbage mécanique (80h * 25€/h)	2 000 €
Etude de la gestion de la biodiversité fonctionnelle (120h * 25€/h)	3 000 €
<b>Total</b>	<b>62 500 €</b>

#### Année 2021 :

Action	Montant HT
Essais carpocapses sur 5 zones, 2 lâchers/an (4000 € / lâcher / secteur)	40 000 €
Suivi des essais	15 000 €
Formation des producteurs conversion bio (900h * 25€/h)	22 500 €
Formation des producteurs techniques de désherbage mécanique (80h * 25€/h)	2 000 €
Etude de la gestion de la biodiversité fonctionnelle (120h * 25€/h)	3 000 €
<b>Total</b>	<b>82 500 €</b>

## Plan de financement du projet

Montant total : 192 500 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Total (coût global du projet)
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
600 €	2018	10	CTE	3 000 €	2018	50	Autofinancement privé	6 000 €
600 €		10	CD 19					
1 800 €		30	CRNA / FEADER					
4 150 €	2019	10	CTE	20 750 €	2019	50	Autofinancement privé	41 500 €
4 150 €		10	CD19					
12 450 €		30	CRNA / FEADER					
6 250 €	2020	10	CTE	31 250 €	2020	50	Autofinancement privé	62 500 €
6 250 €		10	CD 19					
18 750 €		30	CRNA / FEADER					
8 250 €	2021	10	CTE	41 250 €	2021	50	Autofinancement privé	82 500 €
8 250 €		10	CD19					
24 750 €		30	CRNA / FEADER					
96 250 €				96 250 €				192 500 €

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'évolution des populations de carpocapses par comptage,</li> <li>- Surface de verger traitée, nombre d'exploitations engagées,</li> <li>- Nombre d'hectares désherbés mécaniquement, nombre d'exploitations équipées de matériel de désherbage mécanique,</li> <li>- Nombre d'heures de désherbage mécanique effectuées / an.</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Surfaces AB ou en conversion	Services techniques - SDPL / Proportion des surfaces en AB ou en conversion	20%	25%	32%	40%
IFT moyen de biocontrôle (Indice de Fréquence des traitements)	DRAAF – Réseau DEPHY – Services techniques / proportion de l'IFT moyen de biocontrôle par rapport à l'IFT global moyen en Limousin	20%	30%	40%	50%

## **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **Fiche Action 2.3.6 : Plan protéines pour la Corrèze : création filiales élevage et transformation d'insectes - Entomofarm**

## **Orientation stratégique**

### **AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES**

#### **ORIENTATION 2.3 :**

**APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, PARMIS LESQUELLES LES ACTIVITÉS AGRICOLES.**

## **Objectifs**

Développer un modèle d'élevage externalisé d'insectes en coopération avec des agriculteurs pour répondre aux besoins en protéines des filières agro-alimentaires animales et humaines, en termes de volume, de maîtrise des coûts et de sécurité sanitaire.

L'évolution de la population mondiale, les contraintes environnementales et énergétiques imposent de trouver de nouvelles sources de protéines.

L'émergence de l'élevage d'insectes en France constitue une opportunité de création en Corrèze d'une filière d'élevage et de transformation d'insectes, permettant aux agriculteurs de développer une nouvelle activité qui s'inscrit au cœur d'une filière d'avenir.

Le modèle de production nécessite peu d'énergie, réutilise l'intégralité des produits et sous-produits afin de réduire les coûts et l'empreinte écologique de la production.

Pour le Département de la Corrèze, il s'agit de soutenir la création de cette filière innovante, créatrice d'emplois et s'inscrivant dans la démarche de la transition énergétique.

## **Description de l'action**

Après une rencontre avec le Conseil Départemental, les fondateurs de la société ENTOMOFARM, spécialisée dans la reproduction, l'élevage et la transformation d'insectes, ont identifié la Corrèze comme un territoire réunissant les conditions favorables pour le développement de leur activité.

Avec le soutien du Département dans le cadre du Contrat de Transition Écologique, et des acteurs économiques locaux, il est convenu de lancer la création d'une filière d'élevage et de transformation d'insectes en Corrèze.

Entomo Farm s'appuiera sur le savoir-faire d'agriculteurs pour l'élevage des insectes. Après la phase de croissance, Entomo Farm se chargera de transformer les insectes en farine protéinée, huile et de valoriser les matières issues de la production en amendement organique. Entomo Farm est le garant de la reproduction des insectes afin de fournir aux éleveurs une base de développement et un environnement adéquat pour les larves.

La création de la filière va se dérouler en plusieurs phases, afin de valider la cohérence technico-économique et de constituer un réseau d'éleveurs :

- 1) création d'un démonstrateur d'élevage sur un site de 1000 m<sup>2</sup> en partenariat avec un ou deux agriculteurs. L'aménagement de ce site pilote représente un investissement de 1 000 000 €,
- 2) identification et contractualisation avec 30 à 50 agriculteurs représentant une capacité totale de 30 000 m<sup>2</sup> d'élevage et la rémunération de 15 ETP,
- 3) construction d'une unité industrielle de 10 000 m<sup>2</sup> de reproduction et de transformation des insectes (ténébrions), représentant un investissement de 12 millions d'euros. Cette usine permettra la création de 60 emplois.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Société ENTOMOFARM  
Clément Soulier  
<http://entomo.farm/>

## Partenaires

Conseil Départemental de la Corrèze, Chambre d'Agriculture, CCI, Jeunes Agriculteurs, DFP Nutraliance, EDF, DDCSPP, Crédit Agricole, BPI, CDC,...

## Modalités de mise en œuvre

Pour la société ENTOMOFARM, le CTE constitue une opportunité d'accès à des ressources pour faciliter et accélérer son implantation en Corrèze :

Ses attentes reposent principalement sur un accompagnement sur les aspects réglementaires et de financement :

- autorisation ICPE par les services départementaux pour le démonstrateur,
- autorisations pour des activités d'élevage d'insectes à grande échelle (notamment ICPE) ,
- dérogation NFU-44 051 pour la revalorisation des coproduits d'élevage d'insectes (lisier d'insectes),
- dérogation DDPP pour la mise en place d'unités de reproduction d'insectes externalisées chez des exploitants agricoles,
- aides à l'implantation et à la construction : recherche de sites, recherche de financements publics et privés.

## Calendrier

### Début :

Juillet 2018 : aménagement, avec un agriculteur partenaire identifié, d'un démonstrateur de 1000 m<sup>2</sup>.

septembre 2018 : début d'activité du démonstrateur.

décembre 2018 : demande de permis de construire pour l'unité industrielle de transformation et de reproduction.

Année 2019 : construction de l'unité industrielle et signature des contrats de filière avec une cinquantaine d'agriculteurs pour l'élevage des insectes.

janvier 2020 : mise en production de l'unité de transformation.

### Étapes

Année 2019 : prospection d'agriculteurs en recherche de diversification, aménagement des locaux d'élevage.

### Fin :

Décembre 2020 : bilan de la première année de production.



## Plan de financement

**Financement d'un démonstrateur de 1000 m<sup>2</sup> au 2<sup>ème</sup> semestre 2018 :**

Montant total : 400 000 €

Financements publics sollicités : 200 000 € répartis entre le CTE et le CD19

Financement du démonstrateur					
Investissements	Montant	Année	%	Financeurs	Montant
Investissement et aménagement bâtiment d'élevage	250 000 €	2018	25%	CTE	62 500 €
			25%	CD19	62 500 €
			50%	Autofinancement	50 000 €
Équipement d'élevage - système d'hydratation - matériel d'élevage	150 000 €	2018	25%	CTE	37 500 €
			25%	CD19	37 500 €
			50%	Emprunt bancaire	150 000 €
		2019			
		2020			

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Bilan carbone. Taux de conversion (qté intrants pour produire 1 kg de protéines). Revenu généré pour les agriculteurs.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 2.3.7 : Plan protéine pour la Corrèze : action sur les protéines végétales et usage sur l'élevage

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES, PARMIS LESQUELLES LES ACTIVITÉS AGRICOLES.

## Objectifs

- *Améliorer l'autonomie en protéines végétales des exploitations agricoles corréziennes*, pour diminuer leur coût de production, mieux communiquer sur la traçabilité de l'alimentation des animaux et se mettre à l'abri des fluctuations des marchés à terme des céréales. Contribuer à améliorer *l'autonomie alimentaire des exploitations d'élevage* avec l'implantation de cultures riches en protéines (les protéagineux, le soja ou la luzerne), de mélanges 1 céréale – 1 culture riche en protéine, les méteils (mélanges de plusieurs céréales et de plusieurs cultures riches en protéines), les légumineuses fourragères dans les semis de prairies,
- *Assurer l'utilisation de cette production de protéines dans les élevages* en contribuant à l'équilibre alimentaire des rations,
- Permettre ainsi une *diminution des achats de concentrés azotés* et une *maîtrise des coûts de production*.

## Description de l'action

- *Sensibiliser les producteurs* y compris au travers des coûts de production à ces techniques : journées de démonstration, portes ouvertes sur des réalisations, fiches techniques, témoignages et articles sur le site internet, dans les publications de la Chambre d'Agriculture (pages dans le journal agricole, articles dans la « feuille de chou » des antennes),
- *Repérer des assolements* en place dans les déclarations PAC, des réalisations au cours des contacts terrain, support de démonstrations par la suite,
- *Appuyer par le conseil* la mise en place de ces itinéraires techniques et la valorisation chez les animaux :
  - Etat des lieux sur l'exploitation et prévision d'implantation et de valorisation, de besoins en matériel et de sa disponibilité (CUMA, entreprise, prêt entre voisins),
  - Suivi collectif (« bouts de champ », rallyes parcelles, rationnement des animaux, analyses de fourrages récoltés),
  - Bilan, évaluation, ajustement pour l'année suivante.
- Mise en place d'une *bourse d'échange* (producteurs – éleveurs) au travers d'un site internet dédié.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

## Partenaires

- Agriculteurs volontaires.
- FDCUMA et ETA.

## Modalités de mise en œuvre

- Réunions de sensibilisation,
- Expertise des assolements,
- Conseil individuel conjugué avec des phases de conseil collectif,
- Système collaboratif pour mettre en relation des producteurs et des éleveurs,
- Techniques de communication sur les supports papier et digitaux.

## Calendrier

- **Début** : juillet 2018
- **Étapes**
  - *2<sup>ème</sup> semestre 2018* : définition précise des conseils et méthodes – sensibilisation des producteurs – Repérage des assolements pour journées de démonstration – Engagement des premiers producteurs – Premiers états des lieux – Analyse de fourrages,
  - *1<sup>er</sup> semestre 2019* : suivi collectif engagés jusqu'à la récolte avec des « bouts de champ », des « bouts de stabu », des rallyes, des démonstrations, des calculs de coûts de production,
  - *Septembre 2019* : bilan, évaluation des actions conduites et prévision année suivante,
  - *Septembre à décembre 2019* : engagement de nouveaux producteurs, état des lieux et analyse de fourrage chez eux,
  - *1<sup>er</sup> semestre 2020* : suivi collectif (cf ci-dessus),
  - *Septembre 2020* : bilan, évaluation des actions conduites et prévision année suivante,
  - *Septembre à décembre 2020* : engagement de nouveaux producteurs, état des lieux et analyse de fourrage chez eux,
  - *1<sup>er</sup> semestre 2021* : suivi collectif (cf ci-dessus),
  - *Septembre 2021* : bilan, évaluation des actions conduites et prévision année suivante.
- **Fin** : fin septembre 2021.



## Plan de financement

- **Montant total : 1497 500**

- **10 000 ha** avec des protéines végétales sur 3 ans == > 100 € / ha 1<sup>ère</sup> année =  
**1 000 000 €**

(le plan protéine et les aides de la PAC ne financent que l'implantation de protéines végétales pures, sans mélanges céréales et pas les légumineuses, ce qui est négligeable en Corrèze par rapport aux pratiques des agriculteurs et les conditions pédoclimatiques),

- **500 producteurs conseillés sur 3 ans** : phase collective prise en compte dans le PRDAR (0.5 jour / agriculteur) – une demande de financement sollicitée pour la phase individuelle (1 jour / agriculteur), soit un coût de **235 000 €**,
- **Analyses de fourrages** : 3 par exploitation, soit 1500 analyses sur les 3 ans\* 15 €, pour un coût total de **22 500 €**,
- **Plateforme informatique bourse d'échange** : **5 000 €**.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses TOTALES
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
900 €	2018	20%	CTE	900 €	2018	20%	Agriculteurs	1500 analyses de fourrages * 15 € = <b>22 500 €</b>
2 700 €	2018	60%	C Régional					
1 350 €	2019	20%	CTE	1 350 €	2019	20%	Agriculteurs	
4 050 €	2019	60%	C Régional					
1 350 €	2020	20%	CTE	1 350 €	2020	20%	Agriculteurs	
4 050 €	2020	60%	C Régional					
900 €	2021	20%	CTE	900 €	2021	20%	Agriculteurs	
2 700 €	2021	60%	C Régional					
9 400 €	2018	20%	CTE 20 % : total 47 000 €	37 600 €	2018	80%	Agriculteurs 40 % : 94 000 € Chambre d'Agriculture 40% : 94 000 €	500 conseils individuels d'1jour chacun * 470 €/j = <b>235 000 €</b>
14 100 €	2019	20%		56 400 €	2019	80%		
14 100 €	2020	20%		56 400 €	2020	80%		
9 400 €	2021	20%		37 600 €	2021	80%		
37 600 €	2018	80%	PRDAR (cas dar) 80 % : Total 188 000 €	9 400 €	2018	20%	Chambre d'Agriculture 20% : 47 000 €	500 agriculteurs en suivi collectifs (1 jour chacun) * 470 € = <b>235 000 €</b>
56 400 €	2019	80%		14 100 €	2019	20%		
56 400 €	2020	80%		14 100 €	2020	20%		
37 600 €	2021	80%		9 400 €	2021	20%		
1 000 €	2018	20%	CTE	1 000 €	2018	20%	Chambre d'Agriculture	Plateforme informatique <b>5000 €</b>
3 000 €	2018	60%	C Régional					
40 000 €	2018	20%	CTE	40 000 €	2018	20%	Agriculteurs	Implantation 1 000 000 € (100 € / ha)
120 000 €	2018	60%	C Régional					
60 000 €	2019	20%	CTE	60 000 €	2019	20%	Agriculteurs	
180 000 €	2019	60%	C Régional					
60 000 €	2020	20%	CTE	60 000 €	2020	20%	Agriculteurs	
180 000 €	2020	60%	C Régional					
40 000 €	2021	20%	CTE	40 000 €	2021	20%	Agriculteurs	
120 000 €	2021	60%	C Régional					
<b>1 057 000 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>440 500 €</b>				<b>1 497 500 €</b>
Dont CTE 252 500 € Dont C Régional : 616 500 € Dont PRDAR : 188 000 €								

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre d'hectares implantés totales et par producteurs,</li> <li>• Nbre de producteurs concernés,</li> <li>• Nbre d'échanges sur le site internet,</li> <li>• Nbre d'analyses de sols réalisées,</li> <li>• Nbre d'animaux concernés pour la valorisation des protéines produites,</li> <li>• Quantités d'aliments azotés pas achetées (comparaison années précédentes).</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture de la Corrèze.</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat;

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre d'ha protéines pures, mélanges, légumineuses en prairies	Opération de conseil aux agriculteurs / déclaration PAC	2000	3000	3000	3000
Nbre d'agriculteurs engagés dans cette opération	Opération de conseil / Chambre d'Agriculture	100	150	150	100
Nbre d'analyses de fourrages réalisées	Opération collective / Chambre d'Agriculture	300	450	450	300
Site internet d'échanges : création	Chambre d'Agriculture		1		
Nbre d'animaux consommant les protéines produites localement	Opération de conseil / Chambre d'Agriculture	4000	6000	6000	4000

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.8 : Développer les productions animales et végétales selon les demandes du marché et de façon équitable

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

- Profiter des demandes du marché exprimées par les acteurs économique pour *développer des productions agricoles en Corrèze* en permettant aux agriculteurs de développer leur revenu.
- *Contractualiser de façon équitable le développement de productions agricoles animales et végétales*, selon les besoins des acteurs privés et coopératifs du secteur de la transformation et de la commercialisation avec un prix départ exploitation permettant de couvrir les coûts de production de chaque maillon de la filière.
- *Mettre au point un programme expérimental*, notamment en productions de fruits rouges conventionnel et bio et en truffes, pour répondre à ces besoins de façon rationnelle.

#### Description de l'action

- *Recenser les besoins des acteurs de l'aval*, privés et coopératifs, en terme de productions, de taille d'atelier sur notre territoire corrézien.
- *Actualiser les coûts de production* pour les productions identifiées *ou bien les établir* de manière à conduire une contractualisation équitable pour le producteur, qui lui permette de développer son revenu.
- A partir de ces références, des conditions pédoclimatiques,
  - Faire une *première étude d'opportunité* avec les entreprises de l'aval ayant des besoins de développement ;
  - Prévoir un *programme d'expérimentation / démonstration* si le modèle technico-économique reste à préciser avec les stations expérimentales correspondantes.
- *Promouvoir sur le terrain ces besoins* : rencontres individuelles, portes ouvertes, événements, journées de démonstrations, journées d'information, découverte d'ateliers existants, articles sur le journal agricole, les sites internet des partenaires et « la feuille de chou » de antennes de la Chambre d'Agriculture.

- **Repérer des agriculteurs candidats**, réaliser un scoring (situation de l'agriculteur actuelle par rapport à celle future et changements que ça implique), échanger avec l'acteur ou les acteurs de l'aval correspondant(s).
- **Formation de ces candidats** à ces nouvelles productions pour eux, à leurs coûts de production.
- **Accompagnement des agriculteurs candidats** dans la définition de leur projet, sa contractualisation, l'optimisation de son financement.
- Si des investissements sont nécessaires (la plupart du temps), réaliser un **diagnostic d'exploitation, une étude économique** et une expertise des aides possibles par les conseillers d'entreprises de la Chambre d'Agriculture.
- Si des bâtiments sont nécessaires, **réalisation du permis de construire** à partir des données bâtiments des services techniques de la CDA19.
- **Animer des groupes de producteurs candidats** en commun avec l'opérateur de l'aval choisi par les agriculteurs.
- **Capitalisation des données, définition de modèles économiques**, notamment BIO et pour de nouvelles productions, pour une diffusion dans les groupes de producteurs par la suite en terme de vulgarisation.
- **Suivre les opérations avec chaque entreprise de l'aval** entrant dans ce schéma pour ajuster les besoins et la mise en place des ateliers.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- La Chambre Economique de la Corrèze (CEC)

## Partenaires

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
- Chambre de Métiers de la Corrèze
- ADIDA
- Société Agriculture du vivant Corrèze à constituer
- Entreprises privées et coopératives du secteur de l'aval de la production, notamment CAPEL, ENTOMOFARM, fabricants d'aliments, DFP Nutraliance
- Autres entreprises privées : EDF, Crédit Agricole, BPI, CDC,
- Expérimentation : ADIDA, Fédération des trufficulteurs de la Corrèze, INRA DIJON, Muséum d'Histoires Naturelles, mécènes pour la production de truffes
- FDCUMA et ETA
- ASA d'irrigation, ASAFAC
- GMS, l'entreprise artisanale de charcuterie, abattoir local
- Jeunes Agriculteurs
- DDCSPP

## Modalités de mise en œuvre

- Contacts individuels avec les entreprises de l'aval, visite de leurs ateliers, identification de leurs besoins ;
- Réunion sur le terrain, visites, portes ouvertes, rallyes, démonstrations, à destination des producteurs ;
- Expertise coût de production, technico-économique ;
- Gestion et accompagnement de projets des agriculteurs candidats : juridique, technique, économique, financier, permis de construire ;
- Animation de groupes de producteurs avec les entreprises de l'aval ;
- Capitalisation de données et définition de modèles économiques équitables pour le producteur ;
- Ingénierie d'expérimentation et conduite de celles-ci en station et chez des producteurs.

## Calendrier

- **Début : 1<sup>er</sup> juillet 2018**
- **Etapas 2018**
  - 1 – Recenser les besoins des entreprises de l'aval
  - 2 – actualiser les coûts de production ou bien les établir
- **Etapas 2019**
  - 1 – Etudes d'opportunités avec les entreprises de l'aval candidates
  - 2 – Définition des programmes d'expérimentation ad hoc
  - 3 – Promotion des besoins chez les agriculteurs
  - 4 – Repérage des agriculteurs – formation –
  - 5 – Accompagnement des agriculteurs candidats, réalisation des différentes études nécessaires.
  - 6 – Première capitalisation des données
- **Etapas 2020**
  - Idem 2019 sur de nouveaux projets identifiés
- **Fin : 30/12/2020**



## Plan de financement

Montant total :

- **Un conseiller en charge de la gestion globale de l'ensemble** : identification des besoins, première étude d'opportunité avec les entreprises, mise à jour des coûts de production : 100 jours / an \* 3.5 ans == > 350 jours sur le projet \* 470 €/j == > **164 500 €**
- **Accompagnement des agriculteurs candidats tout au long de leur projet** : 4 jours / projet – 150 agriculteurs autour d'une dizaine d'entreprises de l'aval == > 600 jours de conseil \* 470 € / J == > **282 000 €**
- **Programmes d'expérimentation / démonstrations**
  - **Suivi de la mise en production de fruits rouges sous des serres photovoltaïques** sur 3 campagnes chez des agriculteurs en comparaison avec les productions sous serre plastique à la station ADIDA de Voutezac : **7 500 €**
    - Il s'agit d'évaluer le potentiel de production sous ce type de serre, la qualité des fruits, l'impact économique de ce type de combinaison de production avec la production d'énergie solaire
  - **Mise en place d'un programme de démonstration relatif à la framboise Industrie** : variétés, itinéraires techniques, conditions de récolte, coûts de production pour 3 sites de 1 ha : intrants et plants (9 000 €\*3) + 400 h de plantation \*25 €/h (10 000 €\*3) + le suivi de cette plantation sur 3 ans (7 300 €\*3) = **26 500 €\*3 = 79 500 €**
  - **Mise en place d'un programme d'expérimentation et de démonstrations en truffes** :
    - **mettre au point le pilotage d'un écosystème truffier** agroforestier (les méthodes, l'outil avec ARTHUR) avec toute la complexité qui l'entoure de manière à mettre en place des plantations **plus productives** à terme et **donc une production plus compétitive à destination des grossistes et des industries de transformation**. Cette action passe par la fabrication de **clones** (arbre avec son mycélium) à partir d'arbres remarquables pour leur production sur la zone. Ces clones nous permettent de pouvoir comparer les évolutions des plantations de chaque parcelle expérimentale (en station et chez les producteurs), d'expliquer les réussites et les accidents de parcours, les interactions à l'œuvre dans l'écosystème, grâce à ce témoin totalement identique. De plus, il doit nous permettre de jauger sa capacité de production dans le temps par rapport aux plants standards.
    - Coût : salariaux conseiller référent (44 000 €) + prestations externes (45 000 €) soit **89 000 € \* 4 ans = 356 000 €**



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses totales
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
18 800 €	2018	80		4 700 €	2018	20	CEC et Chambres consulaires	23 500 € - 50 jours agent pilote action
37 600 €	2018	80		9 400 €	2018	20	CEC et Chambres Consulaires	47 000 € - 25 projets accompagnés
6 000 €	2018	80		1 500 €	2018	20	Société partenaire de la serre	7500 € - études production Serres photovoltaïques
71 200 €	2018	80		17 800 €	2018	20	ADIDA et sociétés partenaires	89 000 € - expérimentation système truffier
37 600	2019	80		9 400 €	2019	20	CEC et Chambres Consulaires	47 000 € - 100 jours agent pilote action
60 160 €	2019	80		15 040 €	2019	20	CEC et Chambres Consulaires	75 200 € - 40 projets accompagnés
21 200 €	2019	80		5 300 €	2019	20		26 500 € - expérimentation framboises industrie
71 200 €	2019	80		17 800 €	2019	20	ADIDA et sociétés partenaires	89 000 € - expérimentation système truffier
37 600 €	2020	80		9 400 €	2020	20	CEC et Chambres Consulaires	47 000 € - 100 jours agent pilote action
60 160 €	2020	80		15 040 €	2020	20	CEC et Chambres Consulaires	75 200 € - 40 projets accompagnés
21 200 €	2020	80		5 300 €	2020	20		26 500 € - expérimentation framboises industrie
71 200 €	2020	80		17 800 €	2020	20	ADIDA et sociétés partenaires	89 000 € - expérimentation système truffier
37 600 €	2021	80		9 400 €	2021	20	CEC et Chambres Consulaires	47 000 € - 100 jours agent pilote action
67 680 €	2021	80		16 920 €	2021	20	CEC et Chambres Consulaires	84 600 € - 45 projets accompagnés
21 200 €	2021	80		5 300 €	2021	20		26 500 € - expérimentation framboises industrie
71 200 €	2021	80		17 800 €	2021	20	ADIDA et sociétés partenaires	89 000 € - expérimentation système truffier
<b>711 600 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>177 900 €</b>				<b>889 500 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de projets accompagnés – Nbre de projets mise en place – Quantification des productions prévues</li> <li>• Nbre d'entreprises identifiées – Nbre d'entreprises entrant dans l'action – type et quantités de besoins à couvrir et couverts par les projets mis en place chez les agriculteurs</li> <li>• Nbre de programmes d'expérimentation mis en place : globalement, par production, par thématique</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	• Chambre Economique de la Corrèze

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nbre d'entreprises entrant dans l'action	CEC / contractualisation avec chacune	2	4	4	5
Nbre de projets développés chez les producteurs	CEC / Chambres d'Agriculture	25	40	40	45
Nbre de programme d'expérimentation mis en place	CEC / Chambre d'Agriculture – ADIDA – Agriculture du vivant Corrèze	3	2	2	2

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.9 : Traitement des biodéchets et déchets carnés par les insectes NEXTALIM

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

En 2050, nous serons environ 10 milliards d'habitants sur Terre, et les besoins notamment en protéines vont augmenter drastiquement. Or, notre empreinte sur la planète n'a jamais été aussi néfaste, et la production alimentaire en est en grande partie responsable. Paradoxalement, 1/3 de notre production alimentaire n'est pas consommé.

NextAlim désire déployer sa technologie d'unités territoriales d'élevage d'insecte pour la valorisation de biodéchets et de coproduits, la production de matières premières locales et la création d'activité.

Nextalim souhaite dans le cadre du CTE obtenir une dérogation pour mener une expérimentation de valorisation des déchets carnés par les insectes. Cette démarche est appuyée par l'Agglomération de Brive qui recherche des solutions pour le traitement des déchets carnés.

#### Description de l'action

Les besoins pour ce projet sont de plusieurs sortes :

Administratif : l'installation d'une usine d'entomoculture dépend de la rubrique ICPE 2150 que nous souhaiterions faire évoluer.

Réglementaire : l'élevage d'insectes doit se conformer à la réglementation européenne notamment sur les sous-produits animaux. Or, certains points de cette réglementation pourraient davantage prendre en compte les spécificités des insectes et les opportunités que leur élevage permettrait.

Incitation à la valorisation des biodéchets dans l'alimentation animale : le Grenelle II oblige les "gros producteurs de biodéchets" à s'assurer du tri et de la valorisation de leurs biodéchets.

Parallèlement une hiérarchisation dans les voies de valorisation a été mise en place mais peine à se concrétiser.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

NextAlim est porteur du projet d'installation de l'entomoculteur, soutenue par des producteurs de biodéchets, des utilisateurs des produits finis, et par des professionnels de l'environnement, à la recherche de solutions durables à la question des biodéchets

## Partenaires

Agglomération de Brive, SIRTOM, industries agroalimentaires

## Modalités de mise en œuvre

2019 : obtention de l'autorisation d'implanter une unité pilote sur l'agglomération de Brive pour le traitement des déchets carnés par les insectes

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Aide à l'installation : encourager la mise en place d'entomoculteurs au même titre que les autres projets à impact sociétal positif.

## Calendrier

**Début :** janvier 2019

**Étapes :**

**Fin :** 2020

## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.10 : Promouvoir les productions de fruits et légumes

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### **ORIENTATION 2.3 :**

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

Continuer à promouvoir les productions bio en fruits et légumes sur le territoire de la Corrèze afin de répondre aux demandes et devenir leader sur ce sujet au niveau national. Ce développement devra se faire au travers d'une économie circulaire : les effluents bio des élevages bio servant à fertiliser les cultures fruitières et légumières biologiques de proximité.

Les productions porteuses sont les suivantes : potimarrons, butternuts, pâtissons, butternuts, melons, noix, châtaignes, poireaux, panais, patates douces, asperges, betteraves.

Autrefois, la Corrèze, et tout particulièrement la zone de Brive La Gaillarde, était renommée pour la production de courges, il serait vertueux de re-développer ce type de légumes dans un terroir favorable. Le territoire de Corrèze répond aux exigences de besoin en eau des cultures légumières avec un volume utile de 400 à 500 m<sup>3</sup>/ha.

Les états généraux de l'alimentation ont fixé des objectifs de 20% de produits bio dans les cantines et 50% de produits locaux (valable pour le 1er janvier 2022) pour répondre aux attentes fortes des consommateurs français et corréziens pour une consommation de fruits et légumes locale, de qualité, en privilégiant des cultures qui respectent la nature avec une production biologique.

La demande forte des consommateurs permet d'assurer un prix de vente pour les agriculteurs à hauteur d'un coût de production, sécurisant ainsi les revenus des exploitants agricoles.

## Description de l'action

- Aider financièrement les agriculteurs en "conversion".
- Faciliter l'accès à l'eau et donc à l'irrigation des cultures pour les agriculteurs.
- Faciliter l'implantation d'élevages bio sur le territoire proche des lieux de production végétales biologiques (ou de conversion). C'est un axe stratégique pour permettre la fertilisation des cultures par des effluents d'origine biologique, dans le cadre d'une économie circulaire, en réduisant les coûts logistiques de transport.
- Pouvoir accompagner la recherche de "nouveaux producteurs » avec des journées d'actions, de formations, de portes ouvertes chez des producteurs bio dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Corrèze, par une prise en charge du coût des techniciens et des conseillers.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Coopérative CAPEL

## Partenaires

Chambre d'agriculture, SAFER, Centre de formation

## Modalités de mise en œuvre

Pour accompagner des structures en conversion biologique avec production de légumes :

- Financement des équipes CAPEL, chambre d'agriculture, centre de formation pour accompagner la recherche de nouveaux producteurs.
- Besoin d'un appui financier pour la formation technique des nouveaux producteurs
- Appui financier pour faciliter l'accès à l'eau pour les parcelles à potentiel agronomique

## Calendrier

**Début** 01/07/2018

### Actions

- Construction d'une démarche pour rechercher de nouveaux producteurs
- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement intégrant de la formation technique
- Recherche de surface ou foncier disponible et d'agriculteurs souhaitant développer de la production biologique en légumes
- Développement des dispositifs pour faciliter l'accès à l'eau : recensement des ASAI, lac collinaire et droit de pompes. Objectif : création ou extension des structures existantes.

Intervention/Actions	2 <sup>ème</sup> S 2018	1 <sup>er</sup> S 2019	2 <sup>ème</sup> S 2019	1 <sup>er</sup> S 2020
Construction démarches avec partenaire	100 h de travail			
Présentation démarche aux agriculteurs en souhait de conversion	20 h de travail	20 h de travail	20 h de travail	
Animation, portes ouvertes		30 h de travail	30 h de travail	30 h de travail
Formation technique et suivi		80 h de travail	80 h de travail	80 h de travail
Faciliter l'accès à l'eau	80 h État des lieux	30 h de travail	30 h de travail	30 h de travail
Recherche foncier	40 h de travail	40 h de travail	40 h de travail	40 h de travail

**Fin** 31/12/2022





## Plan de financement

Montant total : 50 000,00 €

Années		Financements publics			
Partenaire	Modalités coût	Montant	Année	%	Financeurs
Chambre Agri, SAFER, CAPEL, Centre de formation	240 h à 50 €/h	12 000 €	2018	24	Soutien public
Chambre Agri, SAFER, CAPEL, Centre de formation	400 h à 50 €/h	20 000 €	2019	40	Soutien public
Chambre Agri, SAFER, CAPEL, Centre de formation	360 h à 50 €/h	18 000 €	2020	36	Soutien public
			2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Dénombrer les nouveaux agriculteurs et agriculteurs en conversion Comptabiliser les volumes supplémentaires produits sur la zone
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Chambre d'agriculture et CAPEL

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre d'agriculteurs producteurs de légumes bio	Source Chambre d'agriculture			+ 10	+ 15
Volume de légumes bio commercialisé en plus par la coopérative	Sources CAPEL			+ 400 T	+ 600 T
Parts de produits bio locaux dans les cantines et restauration collective					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.11 : Développer les techniques d'irrigation économes en énergie

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

Développer des techniques d'irrigation économes en énergie

#### Description de l'action

La filière Pomme du Limousin est déjà engagée dans des démarches plus respectueuses de l'environnement et souhaite aller encore plus loin pour répondre à la demande sociétale. Elle soutient ainsi la mise en œuvre de toute nouvelle technique pouvant permettre de réaliser des économies d'énergie, y compris dans le domaine de l'irrigation.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Syndicat de défense de l'AOP Pomme du Limousin

#### Partenaires

Arboriculteurs et coopératives, CTIFL, ANPP, Chambre d'Agriculture, ASAFAC, CPIE

#### Modalités de mise en œuvre

- Faciliter les démarches pour la création de nouvelles réserves d'eau (retenues collinaires déconnectées du milieu) ou l'extension de réserves existantes destinées à une irrigation raisonnée des pommiers (60 dossiers sur 3 ans). Compte tenu des contraintes réglementaires et environnementales, certaines études ne permettent pas de finaliser des projets.
- Financer les projets de création de nouvelles réserves d'eau (60 dossiers comprenant l'étude préalable et la création de la réserve)

- Financer le développement des techniques de pilotage par ordinateur ou smartphone (suivi des services techniques auprès des exploitants déjà équipés ou ayant acquis récemment ce système)
- Financer le développement des stations de pilotage simplifié (pour 50 exploitants disposant d'une réserve d'eau existante ou nouvellement créée)
- Soutenir la mise aux normes des étangs existants

## Calendrier

### Création ou extension de réserves d'eau :

**Novembre 2018 à janvier 2019 : montage des dossiers de demande de création ou d'extension de réserves d'eau pour les producteurs intéressés ainsi que le dépôt de demande de mise aux normes d'étangs existants**

**Janvier à février 2019 : étude pour la création ou l'extension des réserves d'eau (20 dossiers)**

**Avril à juin 2019 : travaux de création ou d'extension des réserves d'eau avec un système de pilotage simplifié (20 projets finalisés dont 80% équipés d'un système de pilotage simplifié)**

**Juin - juillet 2019 : formation des producteurs aux techniques de pilotage de l'irrigation (16 producteurs)**

**2020 : action reconduite avec 20 projets et 16 systèmes de pilotage simplifié**

**2021 : action reconduite avec 20 projets et 18 systèmes de pilotage simplifié**



## Plan de financement

### Dépenses prévisionnelles

#### Année 2019 :

Action	Montant HT
Etude pour la création d'une réserve d'eau (20 dossiers *4000 €)	80 000
Création ou extension de réserves d'eau (20 projets *12 000 m <sup>3</sup> * 4€/m <sup>3</sup> )	960 000
Installation de stations de pilotage simplifié (16 stations *2045 €)	32 720
Formation des producteurs (1 journée)	1 000
<b>Total</b>	<b>1 073 720</b>

#### Année 2020 :

Action	Montant HT
Etude pour la création d'une réserve d'eau (20 dossiers *4000 €)	80 000
Création ou extension de réserves d'eau (20 projets *12 000 m <sup>3</sup> * 4€/m <sup>3</sup> )	960 000
Installation de stations de pilotage simplifié (16 stations *2045 €)	32 720
Formation des producteurs (1 journée)	1 000
<b>Total</b>	<b>1 073 720</b>

#### Année 2021 :

Action	Montant HT
Etude pour la création d'une réserve d'eau (20 dossiers *4000 €)	80 000
Création ou extension de réserves d'eau (20 projets *12 000 m <sup>3</sup> * 4€/m <sup>3</sup> )	960 000
Installation de stations de pilotage simplifié (18 stations *2045 €)	36 810
Formation des producteurs (1,5 journée)	1 500
<b>Total</b>	<b>1 078 310</b>

## Plan de financement du projet

Montant total : 3 225 750 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Total (coût global du projet)
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
0	2018				2018			0
214 744 322 116	2019	20 30	CTE CRNA / FEADER / Agence de l'eau	536 860	2019	50	Autofinancement privé	1 073 720
214 744 322 116	2020	20 30	CTE CRNA / FEADER / Agence de l'eau	536 860	2020	50	Autofinancement privé	1 073 720
215 662 323 493	2021	20 30	CTE CRNA / FEADER / Agence de l'eau	539 155	2021	50	Autofinancement privé	1 078 310
1 612 875				1 612 875				3 225 750

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'exploitations disposant d'une nouvelle réserve d'eau</li> <li>- Suivi de l'évolution des surfaces équipées avec un système d'irrigation piloté par ordinateur</li> <li>- Nombre d'étangs mis aux normes</li> <li>- Nombre de stations de pilotage pour la gestion de l'irrigation</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Surfaces irriguées	Services techniques - SDPL / Proportion des surfaces irriguées en Limousin	50%	60%	70%	80%
Stations de pilotage simplifié	TCSD – Services techniques / Rapport du nombre d'irrigants équipés d'une station de pilotage sur le nombre d'irrigants en Limousin	40%	60%	80%	80%

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.12 : Réseau de Chaleur SYTTOM 19

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

- Produire 4500 à 5000 tonnes de tomates dans une serre de 8 ha avec un faible coût environnemental :
  - utilisation chaleur fatale de l'UVE de Rosiers d'Egletons
  - isolation de la serre à l'aide d'un double écran thermique
  - limitation des déperditions de renouvellement d'air par mise en place d'un système de ventilation tempérée (Activenlo)
  - récupération, stockage et utilisation de l'eau de pluie pour l'irrigation
  - recyclage des effluents : zéro rejet dans le milieu.
  - production sans pesticides (Programme "Zéro résidu de pesticides" de Rougeline).
- Dynamiser un territoire rural en créant 100 emplois (minimum 70 ETP soit 25 CDI et 70/80 CDD de Mars à Octobre) - Installer deux Jeunes Agriculteurs hors cadre familial dans une filière sous représentée localement (maraîchage).

## Description de l'action

Raccordement des serres de production de tomates à l'Usine de Valorisation Énergétique de Rosiers d'Egletons. Le principe est de récupérer la chaleur fatale (chaleur dispersée dans l'atmosphère après production d'électricité) afin de chauffer les serres pour allonger la période de production, gérer les maladies et ravageurs, et pérenniser des emplois durables.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

SCEA des Chaux, SCEA Tomates des Sim, SCEA Faur Sage

## Partenaires

SYTTOM 19, Communauté de communes Ventadour-Égletons-Monédières, Coopérative agricole Rougeline

## Modalités de mise en œuvre

L'utilisation de la chaleur fatale de l'UVE de Rosiers d'Égletons entraîne, de par la faible température récupérée (50°C max) et un climat extérieur rugueux, des investissements supplémentaires conséquents :

- Raccordement à l'usine : 986 000€
- Isolation thermique double couches : 784 486€
- Open Buffer (bassin tampon énergétique) : 296 079€
- Ventilation tempérée (Activenlo) : 1 037 064€

De plus, de par la surface du projet, de nombreux éléments administratifs doivent être réalisés :

- ==> DAE
  - Autorisation de défricher
  - Etude d'impact
  - Loi sur l'eau
- ==> Enquête publique
- ==> Autorisation préfectorale
- ==> Fouille archéologique préventive

La DAE est réalisée. L'enquête publique sera terminée le 07/06. Il reste donc les fouilles archéologiques et l'autorisation préfectorale.

## Calendrier

### Tomates d'Auïtou

juin-18	juil-18	enquête publique
juil-18	sept-18	autorisation préfectorale
sept-18	oct-18	fouille archéologiques
oct-18	mars-19	terrassment
avr-19	août-19	construction serre n°1 (5ha)
sept-19	sept-19	raccordement usine d'incinération
oct-19	nov-19	préparation des installations techniques et sociales
déc-19		mise en culture des 1ères tomates
avr-21	sept-21	construction serre n°2 (3ha)
oct-21	nov-21	préparation des installations techniques et raccordement à l'usine d'incinération
déc-21		mise en culture de la serre n°2

## Plan de financement

Montant total : 12 800 000€

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
1 481 000€	2019	20%	FranceAgriMer + FEADER	7 319 000€	2019	80%	Banque + privés
	2020				2020		
0€	2021	0%		4 000 000	2021	100	banque

Autres Financeurs sollicités : ETAT REGION

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Relevés annuels et calculs d'équivalence
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2022
Kwh thermiques récupérés (kwh/an)	Compteur énergie SYTTOM	0	0	19 980 000kwh	30 825 000kwh
Economie de CO <sub>2</sub> (tonne CO <sub>2</sub> eq/an)*	Calcul CO <sub>2</sub> eq			4 075 T CO <sub>2</sub> eq	6 288 T CO <sub>2</sub> eq
Emplois créés (etp/an)	Contrats travail			60/70	100/110
	Etp/an			45/50	ETP 70/80 ETP

\*calcul basé sur les données de « Base Carbone ADEME » (données France-janvier 2015)  
1kwh=204gCO<sub>2</sub>eq



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.13: Opération ECO ENERGIE

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

- **Rendre les exploitations plus autonomes** sur le plan énergétique
- **Diminuer la consommation énergétique** sur les exploitations agricoles en jouant sur plusieurs facteurs de consommation directe et indirecte : foncier, techniques culturales, abreuvement, perte d'eau dans les réseaux d'irrigation.

## Description de l'action

- **Foncier**
  - Il s'agit de mener des **opérations groupées** pour améliorer **le parcellaire, les assolements** des exploitations de manière à réduire les déplacements de matériels et donc les consommations d'énergie fossile (carburants, huile) et le temps de travail consacré aux cultures.
  - **Repérer des groupes d'agriculteurs** désirant réfléchir à l'organisation de leurs chantiers de culture, de récolte et de leur foncier (parcellaire).
  - **Mesurer des déplacements** (temps, coût carburant) selon les types de chantiers.
  - **Définir dans le groupe une nouvelle forme d'organisation** du foncier, des assolements, des chantiers pour diminuer les coûts et le temps de travail.
  - **Mettre en place cette organisation** et évaluer les effets sur les coûts et le temps de travail.
- **Technique Simplifiée de Culture (TCS)**
  - Il s'agit de mener des opérations qui permettent de **simplifier les opérations culturales** et donc de consommer moins d'énergie fossile et de gagner du temps de travail.
  - **Sensibiliser les groupes et les agriculteurs à ces techniques** : fiches techniques, articles journal agricole départemental, « feuille de chou » des antennes, site internet, portes ouvertes sur des réalisations, rallyes parcelles...
  - **Mettre en place ces techniques** chez les agriculteurs et les groupes volontaires au travers de démonstrations, de visites « bout de champ ».
  - **Évaluer les résultats** en termes de rendements, de coût de production de la culture, de temps de travail.
- **Abreuvement**
  - Il s'agit d'équiper les exploitations d'élevage de **dispositifs permettant de réaliser un abreuvement au champ** hors des cours d'eau, et donc de se passer des apports d'eau du réseau eau potable. Ceci permet une diminution de consommation en énergie fossile

- (transport de l'eau tous les jours pendant la période de pâturage pour les différents troupeaux de l'exploitation), un gain important en temps de travail, une protection de la qualité des cours d'eau qui traversent les prairies.
- **Sensibiliser les agriculteurs** aux techniques d'abreuvement au champ selon les situations parcellaires locales : articles, fiches techniques, journées techniques, rallyes, portes ouvertes.
  - **Définir des aménagements** chez les agriculteurs, les groupes d'agriculteurs en fonction de la topographie des lieux par rapport au cours d'eau, en privilégiant un linéaire de cours d'eau pour avoir plus d'efficacité.
  - **Mettre en place les aménagements et évaluer le résultat** chez les producteurs candidats.
- **Réseaux d'irrigation**
    - **Il s'agit de diminuer fortement les pertes d'eau dans les réseaux** construits depuis plusieurs années de manière à limiter le prélèvement d'eau dans les ressources (rivières, lac collinaires,...) et donc la consommation d'énergie électrique des installations de pompage.
    - Chez les ASA candidates, **faire un diagnostic de réseaux** pour mesurer l'efficacité de la distribution de l'eau pompée.
    - **Mettre en place les mesures de correction** et évaluer les résultats.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Chambre d'Agriculture de la Corrèze

## Partenaires

- 22 ASA d'irrigation, ASAFAC, Associations de développement / antenne de la Chambre d'Agriculture

## Modalités de mise en œuvre

- Sensibilisation des agriculteurs et des groupes : réunions d'information, journées de démonstrations, rallyes de parcelles.
- Etudes (temps de déplacement) ; diagnostics et préconisations (irrigation, abreuvement).
- Mise en place des solutions élaborées ou bien des travaux préconisés.

## Calendrier

- **Début : 01 juillet 2018**
- **Étapes**
  - 2018 : sensibilisation des agriculteurs
  - 2019 : travail avec les groupes ; diagnostics et préconisations
  - 2020 et 2021 : mise en œuvre des solutions élaborées en groupe et des préconisations
- **Fin : 31 décembre 2021**

## Plan de financement

Montant total : **330 400 €**

- **Foncier**
  - 8 jours de travail conseiller par groupe y compris SIG – Objectif : 1 groupe tous les deux ans / antenne, soit **8 groupes**, soit 64 jours de travail \* 470 € / J = **30 080 €**
  - Les travaux d'améliorations foncières faisant suite à ces réorganisations feront l'objet de demandes parallèles annuelles.
- **TCS**
  - 4 jours de travail conseiller par groupe constitué – Objectif : 1 groupe tous les deux ans / antenne, soit **8 groupes**, soit 32 jours de travail \* 470 € / J = **15 040 €**
- **Abreuvement**
  - 1 réunion d'information / antenne / an pour sensibiliser les agriculteurs : 4 réunions \* 1 jour \* 4 ans \* 470 € / J = **7 520 €**
  - Diagnostic individuel : 80 / an \* 4 ans \* 600 € de coût = **192 000 €**
  - Evaluation des aménagements en collectif : 1 réunion tous les 2 ans / antenne : 8 réunions \* 1 jour \* 470 € / j = **3 760 €**
  - Les travaux faisant suite à ces préconisations feront l'objet de demandes parallèles annuelles.
- **Réseaux d'irrigation**
  - Diagnostics / préconisation réseaux dont 6 sur des réseaux de faible ampleur \* 1500 € ; 11 sur des réseaux de moyenne ampleur \* 3000 € ; 5 sur des réseaux de grande ampleur \* 8000 € = **82 000 €**
  - Les travaux faisant suite à ces préconisations feront l'objet de demandes parallèles annuelles.



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses
Montant	An	%	Financeurs	Montant	An	%	Financeurs	TOTALES
1 504 €	2018	80%	PRDAE AE eau	376 €	2018	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : 4 réunions information soit <b>1 880 €</b>
38 400 €	2018	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	9 600 €	2018	20%	Agriculteurs bénéficiaires	<b>Abreuvement</b> : 80 diagnostics et préconisations soit <b>48 000 €</b>
12 032 €	2019	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	3 008 €	2019	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Foncier</b> : 4 groupes soit <b>15 040 €</b>
6 016 €	2019	80%	PRDAR AE agroécologie	1 504 €	2019	20%	Chambre d'Agriculture	<b>TCS</b> : 4 groupes, soit <b>7 520 €</b>
1 504 €	2019	80%	PRDAR AE eau	376 €	2016	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : 4 réunions information soit <b>1 880 €</b>
38 400 €	2019	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	9 600 €	2019	20%	Agriculteurs bénéficiaires	<b>Abreuvement</b> : 80 diagnostics et préconisations soit <b>48 000 €</b>
1 504 €	2019	80%	PRDAR AE eau	376 €	2019	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : évaluation soit <b>1 880 €</b>
20 880 €	2019	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	5 220 €	2019	20%	ASA Bénéficiaires	<b>Irrigation</b> : 7 soit <b>26 100 €</b>
1 504 €	2020	80%	PRDAR AE eau	376 €	2020	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : 4 réunions information soit <b>1 880 €</b>
38 400 €	2020	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	9 600 €	2020	20%	Agriculteurs bénéficiaires	<b>Abreuvement</b> : 80 diagnostics et préconisations soit <b>48 000 €</b>
20 880 €	2020	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	5 220 €	2020	20%	ASA Bénéficiaires	<b>Irrigation</b> : 7 soit <b>26 100 €</b>
12 032 €	2021	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	3 008 €	2021	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Foncier</b> : 4 groupes soit <b>15 040 €</b>
6 016 €		80%	PRDAR AE agroécologie	1 504 €		20%	Chambre d'Agriculture	<b>TCS</b> : 4 groupes, soit <b>7 520 €</b>
1 504 €	2021	80% 0%	PRDAR AE eau	376 €	2021	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : 4 réunions information soit <b>1 880 €</b>
38 400 €	2021	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	9 600 €	2021	20%	Agriculteurs bénéficiaires	<b>Abreuvement</b> : 80 diagnostics et préconisations soit <b>48 000 €</b>
1 504 €	2021	80%	PRDAR AE eau	376 €	2021	20%	Chambre d'Agriculture	<b>Abreuvement</b> : évaluation soit <b>1 880 €</b>



23 840 €	2021	80%	C. Départemental / C Régional / Etat	5 960 €	2021	20%	ASA Bénéficiaires	<b>Irrigation : 8 soit 29 800 €</b>
<b>264 320 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>66 080 €</b>				<b>330 400 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nbre de groupes mis en route et adhérents à ces démarches</li> <li>• Nbre de réunions de sensibilisation, nbre de participants selon origine</li> <li>• Nbre de diagnostics et préconisations abreuvement</li> <li>• Nbre de diagnostics et préconisations Asa irrigation</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture de la Corrèze</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
<b>Foncier</b> : nbre de groupes mis en route – Nbre d'agriculteurs	Chambre d'Agriculture		4		4
<b>TCS</b> : nbre de groupes mis en route – Nbre d'agriculteurs	Chambre d'Agriculture		4		4
<b>Abreuvement</b> : nbre de diagnostics / préconisation faits	Chambre d'Agriculture	80	80	80	80
<b>Irrigation</b> : nbre de diagnostics / préconisations réseaux faits	Chambre d'Agriculture		7	7	8

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.14 : Accompagner et mutualiser les démarches d'installation et de raccordement de panneaux solaire partie agricole

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

- **Développer l'autonomie énergétique durable** de la Corrèze en augmentant la capacité du département à produire de l'énergie à partir de panneaux photovoltaïques en utilisant la ressource locale des toitures de bâtiments
- **Développer la mise en place de panneaux photovoltaïque** sur les bâtiments en place et sur ceux en construction.
- **Mutualiser l'achat des bâtiments agricoles et des panneaux** pour les constructions futures entre les porteurs de projets de façon souple (groupements d'achat) ou bien de façon plus formalisée (société regroupant les porteurs de projets par antenne de la Chambre d'Agriculture).
- **Mettre en place une aide au raccordement** des bâtiments pour englober beaucoup plus de toitures dans la démarche et permettre que la maquette économique soit viable.
- **Accompagner la mise en place de ces bâtiments, la mutualisation des achats** (structure juridique ou groupement d'achats, financement des achats, contrats avec les fournisseurs de bâtiments et avec les acheteurs de la production électrique), **prévoir l'utilisation des bâtiments** en fonction des besoins de production, de stockage des agriculteurs.

## Description de l'action

- Avec le SIG « cadastre solaire », **ajouter la couche des réseaux électriques existants** pour mesurer les distances de raccordement des bâtiments (en place et nouveaux).
- Dédire un **fichier de « clients potentiels »** du SIG et **communiquer vers ceux-ci** pour les inciter à d'insérer dans la démarche.
- **Mettre en place des groupes d'agriculteurs** localement, par antenne de la Chambre d'Agriculture, pour mutualiser les achats, prévoir la structure adéquate, les contrats avec les fournisseurs et les acheteurs, les utilisations des bâtiments souhaitées par les agriculteurs, la maquette économique pour la structure créée et le retour agriculteurs de cette production électrique, le statut des agriculteurs dans ce programme :
  - Ils investissent eux-mêmes et ils gèrent leur contrat (simple groupement à l'achat) ;
  - Ils investissent mais ils veulent que la société créée gère les contrats de vente d'électricité (frais de gestion simples) ;
  - Ils louent seulement le bâtiment auprès de la société pour un usage agricole à un montant déterminé ; c'est la société qui investit ;

- Ils participent à un co-investissement dans la société avec des parts sociales pour acquérir le bâtiment en fin de cycle de production.
- **Déposer des dossiers d'aide pour le raccordement.**
- **Accompagner la mise en place** des nouveaux bâtiments et des panneaux sur les bâtiments en place.
- **Evaluer le programme** auprès des agriculteurs impliqués.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- La Chambre d'Agriculture de la Corrèze, ENEDIS.

## Partenaires

- Tulle Agglo, PNRML, CRER, SARL LMG et Guy Moulène

## Modalités de mise en œuvre

- SIG avec ajout de couches de données qui intéressent ce programme.
- Un plan de communication vers les agriculteurs potentiellement intéressés.
- Animer des groupes d'agriculteurs, porteurs de projets (nouveaux bâtiments et bâtiments en place) dans la cadre d'une mutualisation.
- Formaliser les contrats avec les différents partenaires et les agriculteurs dans la procédure de mutualisation.
- Créer la société (statut, règlement intérieur) et la faire fonctionner pour ce projet, bâtir un modèle économique efficace pour le retour aux agriculteurs de revenus issus de la production d'énergie.
- Mettre en place une procédure d'accompagnement des groupes, des sociétés créées, des travaux qui seront entrepris.
- Procédure d'évaluation des résultats de ce programme auprès des agriculteurs engagés.

## Calendrier

- **Début : 01 juillet 2018**
- **Etapas**
  - 2018 / 2019 :
    - Ajout des couches de données au SIG « cadastre parcellaire »
    - Plan de communication vers les agriculteurs potentiellement intéressés
  - 2019 / 2021
    - Constitution des groupes, des sociétés,
    - Passation des contrats (fournisseurs, clients, agriculteurs)
    - Accompagnement des projets
  - 2021
    - Evaluation du programme
- **Fin : 31 décembre 2021**

## Plan de financement

### Montant total :

- **Conseiller spécialisé sur ces sujets** : 100 j / an sur 2019 à 2021 et 40 J sur 2018, soit 340 jours \* 470 € / jour = **159 800 €**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	TOTALES
15 040 €	2018	80	C départemental / C Régional / Etat	3 760 €	2018	20	Chambre d'Agriculture	40 jours = <b>18 800 €</b>
37 600 €	2019		C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2019		Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
37 600 €	2020		C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2020		Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
37 600 €	2021		C départemental / C Régional / Etat	9 400 €	2021		Chambre d'Agriculture	100 Jours = <b>47 000 €</b>
<b>127 840 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>31 960 €</b>				<b>159 800 €</b>

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation de données sous SIG</li> <li>• Comptage des bâtiments construits, surface de panneaux mise en place, puissance produite</li> <li>• Comptage des bâtiments existants entrant dans la démarche, surface de panneaux mise en place, puissance produite</li> <li>• Nombre de dossiers d'aides déposés, conventionnés, justifiés, notamment pour le raccordement</li> <li>• Méthode de gestion de projet mise en place</li> <li>• Comptage du nombre de sociétés de mutualisation créées</li> <li>• Méthode d'évaluation du programme en fin de cycle</li> </ul>
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture de la Corrèze</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Une liste d'agriculteurs potentiellement intéressés	Chambre d'Agriculture		1		
Mise en place et accompagnement de groupes d'agriculteurs	Chambre d'Agriculture	4		4	
Création de sociétés de mutualisation	Chambre d'Agriculture	4		4	



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.15 : Augmentation de la production Bio et 0 résidu de pesticides pour les pommes SICA du Roseix

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

L'entreprise SICA du Roseix souhaite moderniser la filière industrielle de traitement et stockage des pommes. Elle dispose actuellement d'un site à Saint Aulaire mais qui ne peut évoluer en réhabilitation pour accueillir à terme une production BIO et zéro résidu, et une augmentation de tonnage.

Afin de pouvoir amorcer la transmission de l'entreprise à une nouvelle génération d'entrepreneurs, tournée vers la modernité et les filières respectueuses de l'environnement, l'entreprise SICA du Roseix souhaite créer une nouvelle usine sur la commune de Saint Viance, à proximité du nœud autoroutier et des services de transport.

L'entreprise SICA du Roseix souhaite mettre en place dans ce site une filière dédiée au BIO et au zéro résidu, ainsi que par la même occasion pouvoir transformer des produits en jus de pomme, vinaigre, compote, ... ce qui ne peut pas être réalisé actuellement. Le développement du BIO et des circuits courts restent des axes majeurs pour la SICA du Roseix à court terme.

Actuellement les parties amont (vergers) et aval (commerces PERLIM) sont performantes, l'objectif est d'adapter l'outil industriel aux exigences sociétales en pleine révolution, et proposer au territoire AOP un procédé industriel novateur, respectueux de l'environnement et pérenne pour les générations futures.

#### Description de l'action

Les objectifs de la nouvelle structure sont les suivants :

- Développement de la filière BIO et du zéro résidu au niveau de la production fruitière et création d'une unité de stockage et conditionnement spécifique
- Création d'un nouveau process spécifique à la filière BIO et zéro résidu par traitement à l'eau chaude pour tuer les champignons de pourriture
- Prise en compte de "l'agriculture du vivant" dans les traitements et suivi des productions fruitières 30 % du volume de production de BIO et zéro résidu d'ici 10 ans

- Préparer l'avenir du groupe avec des outils adaptés et modernes, en phase avec les attentes de la nouvelle génération, transmettre un outil compétitif
- Intégration du développement durable et les énergies renouvelables à la construction du site afin de diminuer l'empreinte carbone et l'utilisation d'énergie fossile dans le process
- Filière BIO : création d'une filière de transformation (jus de pommes, compotes, vinaigre de pommes, ...)

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Porteur du projet :

SICA du Roseix (marque commerciale PERLIM) - BP 2 19130 SAINT AULAIRE

regroupant 25 exploitations fruitières sur 560 hectares avec un potentiel de production de 25 000 tonnes de pommes

Maitrise d'œuvre :

Dejante VRD & Construction Sud Ouest - 75 avenue de la Libération 19360 MALEMORT

## Partenaires

/

## Modalités de mise en œuvre

A la suite de l'audit qui va se dérouler de Juin 2018 à Septembre 2018, un programme pré-opérationnel va pouvoir être déterminé dans le but de dégager les objectifs et attentes au niveau du procédé industriel.

La SICA du Roseix a réalisé la recherche d'un terrain pour l'implantation du nouveau site de production, cependant pour pouvoir prendre acte, il est nécessaire qu'aux mois de Septembre / Octobre 2018, une pré-étude puisse dégager les surfaces du projet, les besoins et le cout d'investissement. Ce phasage d'études permettra à terme, mois de Mars 2019, de pouvoir consulter des entreprises et d'entrer dans une phase de réalisation opérationnelle.

Ce calendrier reste bien entendu en attente des soutiens financiers de l'Etat, de la Région, de l'Europe, ... ou autres institutionnels afin de pouvoir envisager l'implantation d'une nouvelle industrie sur le secteur du bassin de Brive.

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Pour le passage à la fiche action il est nécessaire d'obtenir des éléments plus concrets notamment au niveau du cout financier mais également du procédé industriel à mettre en œuvre

A Septembre 2018, ces éléments seront élaborés.



## Calendrier

Permis de construire : Octobre/Novembre 2018

Elaboration du projet / démarches administratives : Septembre 2018 à Mars 2019

Choix des entreprises : Avril 2019

Démarrage du chantier : Juin 2019

Durée du chantier 10 à 12 mois jusqu'à fin Juin 2020

Industrie opérationnelle pour la récolte de Septembre 2020

## Plan de financement

Montant total : 15 000 000,00 € opération

En attente des possibilités de financements :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
ADEME					2018		
Région							
Etat							
Europe							

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Tonnes de produits entrant issus de la filière Bio ou Zéro résidu Création de 60 emplois temps plein 30 % de production en bio et zéro résidu
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Inchangé

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
30 % production bio et Zéro résidu d'ici 10 ans	Comparaison avec l'actuel	5 %	5 %	7%	9%	12%



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.16 : Réduction de l'Utilisation de Pesticides par le développement de Stimulateurs de Défenses des Plantes

#### Orientation stratégique

##### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

#### Objectifs

→ Faciliter la mise sur le marché de ces nouveaux produits de bicontrôle en allégeant les procédures réglementaires et notamment les durées d'instruction des dossiers de demande d'autorisation

→ Accompagner l'implantation sur le territoire d'une unité de production de champignons pour sécuriser les approvisionnements en matière première

#### Description de l'action

Créée en 2009, la société COVERTIS développe de nouvelles voies d'obtention d'actifs naturels pour son propre compte avant valorisation ou pour le compte de clients. A travers ces travaux COVERTIS s'attache à exploiter les propriétés fonctionnelles et/ou biologiques des molécules végétales pour proposer des alternatives aux produits issus de la chimie traditionnelle.

Les extraits produits sont obtenus à partir de champignons comestibles et cultivés, et COVERTIS a noué pour cela un partenariat fort avec la société CHAMPICREUSE, producteur de champignons (numéro 2 français sur son marché). La sécurisation de l'approvisionnement en matière première est en effet une des clefs de succès de ce projet ; la traçabilité de la filière est un atout majeur pour la réussite du projet, aussi bien du point de vue de l'utilisateur final (matière première alimentaire produite en France), que pour les autorités en charge d'évaluer le dossier d'évaluation du produit en vue de son autorisation de mise sur le marché.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

COVERTIS / CHAMPICREUSE



## Partenaires

### Modalités de mise en œuvre

→ FAISABILITE : Mise en place d'une étude d'impact des qualités du substrat de culture et pratiques culturales selon les variétés sur la qualité de l'extrait de champignons - Calibrage de l'unité pilote avec mise en place et fonctionnement d'une serre d'expérimentation climatisée permettant de faire varier les variétés de pleurotes cultivées, les stades de maturité et les conditions de culture et d'un bunker de fermentation permettant une maîtrise complète du cycle de production.

Une année de fonctionnement est nécessaire pour pouvoir étudier l'importance du cycle saisonnier sur la qualité et la productivité de la production

Parallèlement COVERTIS devra valider les extraits obtenus à partir de la production issue de la calibration des différents paramètres chez CHAMPICREUSE, c'est à dire reproduire les extraits et les qualifier selon les spécifications définies pour la substance active, et confirmer leur efficacité sur les cultures en serre.

Étude d'impact du coût des pratiques culturales qui seront définies sur le prix de revient global du produit

Dimensionnement de l'unité de production et design industriel et Définition d'un site de production sur le PNR Millevaches (partenariat en accord avec M. P. Conan, Président du PNR)

→ accompagner la maîtrise d'œuvre par l'établissement d'un cahier des charges précis pour l'implantation d'une unité de production de pleurotes dédiée (prise en compte des besoins du site, autorisations, définition des contraintes réglementaires et environnementales,...) pour un démarrage de production en 2020

→ Obtention des dérogations à la destruction de récolte avant la fin de la saison d'expérimentation (sept 2018)

→ Accélérer l'évaluation du dossier d'homologation à partir du dépôt



## Calendrier

**Début** : Sept 2018

### Étapes

**Sept 2018** : Mise en place et fonctionnement d'une serre d'expérimentation climatisée et bunker de fermentation

**Nov 2018** : Étude d'impact des qualités du substrat de culture et pratiques culturales selon les variétés sur la qualité de l'extrait de champignons - Calibrage de l'unité pilote

**Mars 2019** : Définition d'un site de production sur le PNR Millevaches & Établissement d'un cahier des charges précis pour l'implantation d'une unité de production de pleurotes dédiée

**Sept 2020** : Démarrage Unité Pilote 1500t/an

**Fin** 2020

## Plan de financement

INVESTISSEMENTS (CHAMPICREUSE) nécessaires pour la définition de la future unité dédiée de production de pleurotes :

- Serre d'expérimentation équipée : 26 600 €
- Bunker de fermentation : environ 40 000 €

FONCTIONNEMENT :

- Recrutement d'un technicien opérateur CHAMPICREUSE dédié au fonctionnement de la serre et la calibration de la fermentation, soit environ 45 k€ sur 18 mois
- Frais de personnel COVERTIS pour le suivi de la qualité des extraits issus des lots de production, soit environ 30 k€ sur 12 mois (niveau technicien de laboratoire)

INDUSTRIALISATION (COVERTIS) :

- Étude de transfert industriel et dimensionnement de l'outil industriel (non chiffrée à ce jour)

Montant total : 141 600 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
66 600 € (invest)	2018	47	?		2018		
15 000 € (fonct)		10,6					
10 000 € (fonct)		7,1					
30 000 € (fonct)	2019	21,2	?		2019		
20 000 € (fonct)		14,1					
	2020				2020		
	2021				2021		



## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.17 : AXIOMA

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

Constat : l'utilisation massive d'intrants agrochimiques dans l'agriculture et dans l'élevage génère des conséquences graves sur l'homme, l'animal et l'environnement.

Objectifs :

- baisse immédiate des traitements agrochimiques de 30% grâce à la mise en place de biosolutions permettant d'améliorer l'efficacité de ces produits.
- amélioration de la quantité et de la qualité des productions alimentaires commercialisables tout en réduisant l'impact environnemental, sanitaire et économique.

## Description de l'action

AXIOMA a développé dans le cadre de ses travaux de recherches, un produit certifiable UAB (Utilisable en Agriculture Biologique). Il permettrait de réduire immédiatement les produits fongicides de 30% sans augmentation des coûts de production et sans baisse de rendements. Pour être utilisé légalement, ce produit doit obtenir une « AMM BIOCONTROLE MIXTE » auprès de l'ANSES ; Cela coûte cher avec des délais très importants. Ce qui peut être envisagé facilement serait une « AMM BIOCONTROLE MIXTE PROVISOIRE » délivrée par l'ANSES pour une durée de trois ans par exemple dans le cadre de la mise en place des CTE. Notre produit ne présentant aucun risque pour l'homme, l'animal et l'environnement, nous pourrions obtenir cette AMM Provisoire et apporter les compléments d'informations réclamés par l'ANSES tout au long des trois années. Innocuité et efficacité sont les bases de toute AMM. Nous avons déjà des données validées par des laboratoires dans ce sens et les CTE nous permettraient d'aller plus loin et plus vite pour transformer notre agriculture.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

AXIOMA FRANCE.



## Partenaires

Un acteur de l'industrie agroalimentaire et/ ou une coopérative.

## Modalités de mise en œuvre

Préalable : Délivrance de l'AMM BIOCONTROLE MIXTE Provisoire par l'ANSES dans le but de mettre en place des protocoles dans des coopératives et partenaires en toute légalité.

Déroulé : Mise en place de ce produit de biocontrôle permettant la réduction immédiate de 30% des fongicides en maraichage, vigne et céréales. Nous développerons des partenariats avec des coopératives et IAA dans le but d'avoir un impact fort et de nombreuses données.

Délais : 18 mois pour conclure sur l'ensemble des cultures. Une répétition pourra être réalisée par la suite de façon plus massive portant les délais à 36 mois.

## Calendrier

**Début :** septembre 2018

**Étapes :**

**Fin :** mars 2020

## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2 .3.18: Parc à grumes

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

- Suppression d'énergie fossile pour la manutention des bois
- Utilisation optimale de la matière première.
  - Optimiser les coupes dans les grumes de manière à valoriser chaque partie de l'arbre en la dirigeant vers le débouché optimal et, par la même, il permettra une meilleure rémunération des propriétaires forestiers. A cette fin, le parc sera équipé d'un scanner à rayons X qui permettra de détecter dès l'entrée de la matière sur site les qualités intrinsèques des billons (nœuds, poches de résine, défauts, résistance mécanique, corps étrangers ...).
- Cette connaissance du bois permettra d'améliorer son utilisation et de renforcer le développement de la sylviculture locale. En effet, connaître les propriétés mécaniques des bois avant sciage permettra d'une part, de décider des débits à réaliser adaptés à l'utilisation finale, et d'autre part, d'établir des standards de culture dont la filière pourra bénéficier (éclaircissement, densité de peuplement, ébranchage, éclaircies ...).

## Description de l'action

Construire un nouveau parc à grumes répondant aux exigences environnementales inhérentes à l'industrie du bois.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

FARGES SAS – Philippe PIVETEAU

## Partenaires

## Modalités de mise en œuvre

- Technique :
  - Etude d'avant-projet
  - Etude à la conception, suivi des travaux :
    - Terrassement et GC, réalisation d'un bâtiment, création des différents réseaux (électrique, pneumatique, informatique, incendie, implantation du process, création de plateforme de stockage de matière première avant et après écorçage).
  - Réception globale de performances et de conformités
  
- Financière :
  - Le financement de ce projet sera soumis pour son montant net de subvention à nos partenaires habituels.
  - De ce fait, nous les sollicitons en amont afin de boucler le tour de table et mettre en place en bilatéral les lignes nécessaires.
  - Pour ce type de projet, une partie du programme sera réalisée en crédit bail.
  - Par ailleurs, la structure actuelle de notre endettement bancaire (moins de 2 ans Ebitda), permet d'envisager ce projet de manière sereine

En effet, nous allons procéder de la manière suivante auprès de nos banques:

- Crédit Agricole
- Banque Populaire
- CIO
- Société Générale
- BNP
- BPI
  
- 1°) Présentation du projet avec projection sur 5 ans
- 2°) Retour des différents comités de crédit
- 3°) Analyse des conditions et des garanties demandées
- 4°) Mise en place des contrats

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Acquisition foncière :

Grande difficulté pour trouver les terrains disponibles. 10-12 ha

Autorisation préfectorale d'exploiter (ICPE)

## Calendrier

### Début

2018

### Étapes

2018 Montage financier (foncier, équipements, BTP, aides publiques au financement)

2018 Dossier de demande d'autorisation préfectorale d'exploiter

2019 Autorisation préfectorale d'exploiter

2019 Acquisition foncière

2020 Autorisation de construire (permis)

2020 Chantier

2020 Mise en service

### Fin

2020

## Plan de financement

**Montant total : 17M€**

### Financiers sollicités : ETAT REGION EUROPE

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financiers	Montant	Année	%	Financiers
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Gain en consommation de gasoil pour les pelles thermiques Diminution des bois déclassés à la scierie et à la raboterie Gain en productivité de la scierie					
Augmentation de la valeur ajoutée par m3 scié Baisse des coûts de sciages de 5 € du m3					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Projet 2.3.19 : ANDROS LA RAUFIE

## Orientation stratégique

### AXE 2 : LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

#### ORIENTATION 2.3 :

APPUYER LES DÉMARCHES DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET INDUSTRIELLES ET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

## Objectifs

Le site Andros Biars a engagé un plan d'investissement industriel conséquent visant à :

- Améliorer sa compétitivité industrielle
- Libérer de l'espace pour la croissance de ses activités existantes ou le développement de nouvelles activités
- Améliorer significativement son impact environnemental en réduisant de façon drastique l'usage d'énergie carbone
- Améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs

## Description de l'action

Ce grand projet Corrèzien est projeté en réunissant plusieurs objectifs :

- Un centre de recherche-innovation et de développement des savoir-faire existants (fruits, desserts) et également de nouveaux savoir-faire du groupe : cela concerne le développement de produits et technologies liés à l'amont fruitier, à la première et seconde transformation, à l'échelle internationale.
- Un centre de démonstration de l'usage de ses ingrédients destinés à des professionnels de bouche de partout à travers le monde. Ce lieu réunira des pâtisseries, glaciers, chocolatiers, etc. venant se former à l'usage des produits Andros
- Des salons réceptifs permettant l'accueil de clients internationaux, de dirigeants du monde entier et des ressources clés qu'ils souhaitent former avec la future école de formation.

Il s'agira d'un véritable centre d'excellence, cœur du réacteur du groupe Andros faisant rayonner le savoir-faire, la culture du vrai et du bon, dans une capacité permanente à se réinventer et à créer le futur de notre alimentation.

Le projet vise les critères du label britannique « Breeam », spécialiste de la certification environnementale.

Le projet se situe au lieu-dit « La Raufie » situé sur la commune d'Altilac (à l'entrée côté Lot), porte d'entrée du territoire Midi Corrèzien, Corrèzien et de Nouvelle Aquitaine. C'est

une ancienne maison ainsi qu'une grange qui vont être rénovées et agrandies (surface de plancher de 2005 m<sup>2</sup> tout bâtiment confondu).

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Groupe ANDROS

## Partenaires

Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, Communauté de Communes Midi Corrèzien, Commune d'Altillac  
Architecte DAVID

## Modalités de mise en œuvre

Le lancement des travaux du projet de La Raufie est estimé à début janvier 2019.

## Calendrier

**Début :** le lancement des travaux est programmé pour janvier 2019

### Étapes :

La commune d'Altillac possède une carte communale qui est actuellement modifiée au travers d'une procédure de rectification d'une erreur matérielle.

Le dépôt de permis de construire est prévu en septembre 2018/

### Fin



## Plan de financement

Montant total : L'enveloppe globale pour ce projet est estimée à 5 millions d'euros. Le plan de financement n'est à ce jour pas finalisé.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 3.1.1 : Accélérer le développement de la mobilité électrique en Corrèze

#### Orientation stratégique

#### Axe 3 : Promouvoir les mobilités innovantes

##### ORIENTATION 3.1 :

**PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES.**

#### Objectifs

La réduction des émissions de GES, des particules fines est un objectif majeur de la TE. Le développement de la Mobilité Électrique constitue un levier majeur pour atteindre l'ambition de réduction de 30% des GES (2005-2021) de la région Nouvelle Aquitaine. Les Français ont une image positive du véhicule électrique. 35% d'entre eux pourrait envisager un achat, mais....

- Une certaine appréhension concernant une offre restreinte,
- Un prix d'accès élevé à la technologie,
- L'impression d'un manque de dispositifs de recharge,
- L'autonomie,
- Un réseau après vente limité.

L'objectif de ce projet consiste à mieux objectiver les freins à l'accélération du développement de la mobilité électrique, de diagnostiquer les modes de développement probables (entreprise et particulier), d'identifier les axes prioritaires de travail, d'engager les actions prioritaires.

#### Description de l'action

Élaboration d'une étude de développement du développement de la Mobilité Électrique sur le département, en lien avec le développement Régional, National, voire Européen, intégrant les attendus des citoyens sur l'autonomie, le service après vente, la facilitation à la compréhension (communication), la formation des compétences, le développement de filière.



Dans les actions déjà identifiées, structurer au niveau d'un territoire départemental la politique de développement du maillage départemental de bornes électriques en prenant en compte la mobilité pendulaire (déplacements domicile – travail, domicile – loisir), le développement de recharge « privée » individuelle (ou commerciale ou en entreprise) et permettre ainsi, en rassurant les citoyens, de créer les conditions du développement des VE, au niveau local comme pour l'attractivité touristique.

Définir les conditions favorables de développement de la mobilité électrique en entreprise.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Département de la Corrèze

## Partenaires

Nouvelle Aquitaine Mobilité, CCI, Enedis, Syndicat de la Diège, FDEE, EPCI .

## Modalités de mise en œuvre

Élaboration d'un cahier des charges d'étude et recherche des bureaux d'études consultables.

Réalisation de l'étude.

Expérimentation d'une borne de recharge ultra-rapide à partir d'une solution stockage.

Mise en place d'un réseau d'IRVE à charge rapide, sur le pôle urbain mais aussi sur les zones peu denses et les sites touristiques. Démarrage de l'action 2018 avec une étude globale sur l'ensemble du territoire corrézien.

Le déploiement des bornes électriques sur le département de la Corrèze se ferait à travers un maillage structuré principalement à trois niveaux :

- les aires de covoiturage,
- les parkings des grandes surfaces,
- les parkings relais des municipalités,
- le camping (tourisme durable),
- les administrations publiques (EPCI, CD, État), les entreprises.

L'alimentation des bornes se ferait idéalement par de l'énergie solaire via l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'association NAME conduira alors la mise en place d'un schéma d'aménagement coordonné des Infrastructures de recharge de véhicules électriques en s'appuyant sur les schémas existants et les études en cours des différents partenaires afin de déterminer plusieurs scénarii et solutions innovantes.



## Calendrier

Début : Septembre 2018

### Étapes

Élaboration d'un cahier des charges d'étude et recherche des bureaux d'études à consulter.

Réalisation de l'étude globale sur l'ensemble du territoire corrézien.

Expérimentation d'une borne de recharge ultra-rapide à partir d'une solution stockage.

Fin Avril 2019

Mise en place d'un réseau d'IRVE à charge rapide, en fonction des conclusions de l'étude et déploiement préférentiel (pôle urbain, actions sur les zones peu denses et les sites touristiques).

Fin 2021

## Plan de financement

Montant total : 40 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
20 000 €	2018		CD19		2018		
20 000 €	2018		CTE		2019		
	2018				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Déterminer à partir du développement de la ME en Corrèze les inflexions en baisse GES et NOx
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Baisse GES					
Nombre de jours de dépassement des seuils. Baisse des NOx					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 3.1.2 : Commune d'Égletons aménagement et développement d'une section de route nouvelle génération (5<sup>ème</sup> génération)

## Orientation stratégique

### Axe 3 : Promouvoir les mobilités innovantes

#### ORIENTATION 3.1 :

**PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES.**

## Objectifs

La ville d'Égletons est une ville étudiante, connue pour sa filière « Travaux publics/Génie civil » et les qualifications acquises par ses étudiants.

Égletons peut ainsi être considérée comme un véritable Label de la formation dans les domaines des Travaux Publics et du Génie Civil et se structurer comme un véritable « campus des métiers ».

La commune, en lien avec les pôles étudiants et universitaire souhaite réaliser une section de route intelligente de 5<sup>ème</sup> génération pour évaluer et suivre la route du futur et ses aménagements connexes, à une autre échelle que dans un laboratoire.

Cet aménagement serait un formidable support de recherche et d'expérience pour les étudiants et les centres de recherche.

## Description de l'action

Aménagement et développement d'une section de route de nouvelle génération.

- ✘ Repenser les aménagements de voirie à faible trafic avec des matériaux innovants, à froid ou à basse température,
- ✘ Utilisation de produits et techniques, en lien avec le développement durable et la transition énergétique, pour les aménagements connexes de voirie (couche de surface rétro éclairante pour diminuer l'intensité de l'éclairage public,...),
- ✘ Photovoltaïque pour alimentation de l'éclairage public, des panneaux d'information,...
- ✘ Récupération de l'énergie de la chaussée pour assurer une auto déneigement et déverglaçage lors des périodes hivernales et limiter ainsi l'application de fondant (sel)
- ✘ Requalification et aménagement des espaces public pour favoriser la mobilité par liaisons douces et sécurisées,
- ✘ Mise en place de techniques de suivi des aménagements par le biais de capteurs, de fibre optique,... dont les données seraient analysées et traitées par les chercheurs universitaires et professionnels,
- ✘ Faire des partenaires (écoles, laboratoires de recherche de l'université, centres de recherche des entreprises des travaux publics,...) des acteurs actifs pour développer la route intelligente et du futur.



## **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

Commune d'EGLETONS.

## **Partenaires**

Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Entreprise de travaux publics et de génie civil.

Université, Académie.

Laboratoire de recherche (universitaires) et Centre de recherche des majors du BTP.

État, Collectivités territoriales.

## **Modalités de mise en œuvre**

Accompagnement financier de l'état et des collectivités par le biais d'aides ou de subventions incitatives.

Requalification et aménagement de l'espace public réalisé sur des propositions techniques centrées prioritairement sur une approche « Développement Durable ».

Mise en œuvre de techniques et de matériaux innovants.

Faire participer de manière effective les étudiants et chercheurs universitaires au développement du projet, à sa réalisation et à son suivi.

## **Calendrier**

### **Début**

2018

Concertation.

Recherche des partenaires publics et privés.

Élaboration d'un cahier des charges techniques pour construire la route de 5ème génération.

### **Étapes**

2ème semestre 2018 à fin 2019.

Travaux et aménagements.

### **Fin**

2019 à .....

Suivi et développement des données récoltées et analysée.

Surveillance active des liens communicants.....



## Plan de financement

**Montant total prévisionnel : 300 000, 00 HT**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Années	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
78 372 €	2018/2019	26,1	DSIL				Centre de recherche universitaire. Écoles travaux publics et université. Centre de recherche des majors du BTP.
38 000 €	2018/2019	12,7	CD				
60 000 €	2018/2019	20	Autofinancement				

Reste 123 628 € à répartir entre Europe, Région, ADEME, CTE.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Suivi, analyse et développement des données récoltés. Analyse et retour d'expérience sur les techniques mises en œuvre.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Suivis et analyses des mesures de capteurs de la chaussée					
Mesures et analyses de l'autoconsommation énergétique (photovoltaïque, capteur d'énergie,...)					
Suivi et analyse du comportement de la chaussée en période hivernale					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 3.1.3 : Vélos à assistance électrique et boxes à vélos (VAE)

## Orientation stratégique

### AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES

#### ORIENTATION 3.1 :

#### PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES

## Objectifs

Proposer un mode de déplacement alternatif aux énergies fossiles afin d'amoinrir les nuisances, améliorer les conditions de vie et la santé des habitants :

- ↳ Promouvoir le déplacement en vélo à assistance électrique pour des courts trajets :
  - pour la population locale, en proposant aux habitants, en zone urbaine, de tester un VAE pour les inciter par la suite à s'équiper,
  - pour les touristes, en leur offrant la possibilité de réaliser des déplacements doux à partir de 4 sites touristiques expérimentaux.

## Description de l'action

Dans le cadre du PDU, la redynamisation des déplacements en modes actifs, et notamment celle des déplacements en vélos est une priorité. Il devient indispensable de proposer des services pour faire découvrir développer l'utilisation du vélo, tant sur pôle urbain que sur des sites à fort potentiel touristique.

Pour la partie urbaine, la location de vélos est un facteur de report modal participant à l'amélioration des conditions de vie des habitants, et concourant à :

- la fluidité des déplacements, et ainsi au renforcement de l'attractivité du centre-ville,
- la réduction des nuisances liées à la circulation des véhicules à moteur thermiques, en termes de bruit et d'émanation de gaz à effet de serre.



Afin de proposer et maintenir un service de qualité, il s'agira également de prévoir des boxes à vélos répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité, tout en apportant une attention particulière à leur intégration dans l'environnement urbains.

En parallèle, ce développement va également être initié en zones non urbaines, en lien avec des structures de vacances existantes, permettant ainsi d'étoffer l'offre de services et d'activités touristiques.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

*Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier :*

Direction Développement Durable et Mobilité

Madame Marie Line LAVAL – Monsieur Régis BROYER

Tel / 05 55 74 41 67

Mail / [marie-line.laval@agglodebrive.fr](mailto:marie-line.laval@agglodebrive.fr) et [regis.broyer@agglodebrive.fr](mailto:regis.broyer@agglodebrive.fr)

## Partenaires

Département de la Corrèze,

Région Nouvelle Aquitaine,

Association Brive Ville Cyclable,

Pôle de Pleine Nature Causse Saillant,

Office de Tourisme Brive Agglomération,

Prestataires d'hébergement touristiques.

## Modalités de mise en œuvre

Les attentes du territoire sont fortes sur ces deux volets ; aussi, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive souhaite acquérir des VAE et aménager des boxes à vélos afin de :

- mettre en œuvre un système de location de vélos à assistance électrique courte durée, en zone urbaine,
- en zone rurale, proposer une offre VAE sur quatre sites d'hébergements touristiques (Objat, Lissac, Sainte-Féréole et Ayen).

Compte tenu du caractère expérimental du projet, sa mise en œuvre se fera en plusieurs tranches, permettant ainsi une évaluation à mi-parcours de l'action.

## Calendrier

### Début

2018 : 1<sup>ère</sup> tranche  
- acquisition de VAE

### Étapes

2019 : 2<sup>ème</sup> tranche  
- acquisition de VAE  
- implantation de boxes

### Fin

Dernier trimestre 2019

## Plan de financement Prévisionnel

**Montant total prévisionnel: 200 000 € HT**

2018 : 100 000 €

2019 : 100 000 €

	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
Etat	40 000 €	40 000 €			80 000 €	40
Région	20 000 €	20 000 €			40 000 €	20
Département						
Europe						
Autres financements publics (préciser)						
<b>Total financements publics</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>			<b>120 000 €</b>	<b>60</b>
Privés ENEDIS	5 000 €	5 000 €			10 000 €	5
Autofinancement	35 000 €	35 000 €			70 000 €	35
<b>Coût Total</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>			<b>200 000 €</b>	<b>100</b>

Sous réserve de validation par les différents financeurs



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
95 000 €	2018	95	Agglo Etat Région	5 000 €	2018	5	ENEDIS
95 000 €	2019	95	Agglo Etat Région	5 000 €	2019	5	ENEDIS
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	- Nombre d'utilisation des VAE - Typologie d'utilisateur (urbain / rural)
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nb de locations	Comptabilisation des locations	des	NC	NC	NC	NC

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 3.1.4 : Création d'une voie verte et aménagement des entrées de ville

#### Orientation stratégique

AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES

##### ORIENTATION 3.1 :

PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES

#### Objectifs

Tendre vers un mode de circulation douce.

Permettre aux Uzerchois et aux touristes de circuler autrement dans la cité.

#### Description de l'action

La commune souhaite aménager ses entrées de villes et créer une voie verte, colonne vertébrale paysagère traversant Uzerche du nord au sud.

A travers le développement des sentiers de randonnée entourant la ville, l'objet de l'opération est de rendre opérationnels les travaux des élèves de l'École Nationale Supérieure de Versailles, par l'aménagement des boucles de découvertes qu'ils proposent.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Commune d'Uzerche

Coordonnées : Place de la Libération

Nom et coordonnées de la personne ressource / contact sur ce dossier :

ESTRADE Gilles - Directeur des Services Techniques

## Partenaires

Conseil Départemental de la Corrèze / Etat / Région Nouvelle Aquitaine / Associations du paysage, acteurs locaux.

## Modalités de mise en œuvre

Travaux d'aménagement espaces verts	90 000,00 €
Travaux de terrassements	60 000,00 €
Débroussaillage – Taille – Ouverture de chemins	40 000.00 €
Signalétique	60 000.00 €
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>250 000,00 €</b>

## Calendrier

- Étude : 2019
- Travaux : 2020

## Plan de financement non finalisé

Montant total : 250 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
200 000 €	2020	80	État, Département, Région, etc...	50 000 €	2020	20	Commune d'Uzerche
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Enquête de satisfaction Réduction des nuisances sonores
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Km de pistes cyclables réalisées					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 3.1.5 : Vélos à assistance électrique Chamberet

#### Orientation stratégique

##### AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES

##### ORIENTATION 3.1 :

##### PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES

#### Objectifs

Volonté de promouvoir le déplacement en vélos électriques sur notre département pour des courts trajets pour les habitants ou/et les touristes.

Le site VTT et l'Espace cyclo sport "La Petite Montagne Limousines" s'étendent sur tout le territoire de la communauté de communes Vézère Monédières Millesources. Chamberet est le point de départ de nombreux circuits VTT et de tous les itinéraires routiers de l'Espace cyclo-sport.

Partie intégrante de l'offre touristique du territoire, la Station Sport Nature Vézère Monédières et l'office de tourisme communautaire relaient l'information auprès des touristes, clubs et sportifs individuels, groupes, etc....

Cette offre est aussi présente sur le site internet de l'ADT 19 dédié à la randonnée.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- renforcer l'image et l'enjeu de la mobilité à vélo à assistance électrique au regard du constat ci-dessus,
- encourager la mobilité des résidents du territoire comme des touristes et cela suivant leurs besoins : trajets professionnels, visites, vie quotidienne, activités, etc...

#### Description de l'action

Acheter des vélos électriques pour pouvoir les louer aux habitants et/ou touristes pour faire découvrir ce nouveau mode de mobilité.

Articulation du projet :

- Mise en place d'un balisage spécifique dédié au vélo à assistance électrique sur certains itinéraires de la base VTT, mais aussi au sein du bourg de Chamberet à destination des sites touristiques, sportifs, patrimoniaux et des services de la commune,
- Mise en place de points de location sur des sites à fort potentiel de la commune : camping communal, acrobranche de Chamberet, Maison de l'Arbre, etc.....,



- Faciliter la pratique du VTT à assistance électrique avec la création de « points branchés » où les cyclistes pourront recharger les batteries des vélos. Des points de passages identifiés sur les différents itinéraires seront équipés de bornes de rechargement : mairies, hébergeurs, gîtes, etc ...

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Commune de CHAMBERET

Coordonnées : 1 Place de la Mairie

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier :

Nicon Gael - 07 86 28 28 99 - gael.nicon@mairie-chamberet.fr

## Partenaires

Communauté de Communes de Vézère-Monédières-Millessources,

Office du tourisme Vézère-Monédières,

Station Sport Nature Vézère Monédières,

Prestataires touristiques de la commune et du territoire

## Modalités de mise en œuvre

- Achats de 10 vélo-électriques,
- Promotion en local de l'activité auprès des différents usagers potentiels (résidents comme touristes) par différents canaux de communication : partenaires, réseaux sociaux, journal local, affiches, etc...,
- Création d'animations locales par le biais du VTT AE : randonnée, compétition, etc...

## Calendrier

**Début** : année 2018

**Fin** : année 2018



## Plan de financement

Montant total : **20 000 €**

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
État	6 000 €					30
Région						
Département						
Europe (Leader)	10 000 €					50
Autre (préciser)						
<b>Total financements publics</b>	<b>16 000 €</b>					<b>80</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement	4 000 €					20
<b>Coût Total</b>	<b>20 000 €</b>					

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
16 000 €	2018	80	État / Leader	4 000 €	2018	20	Autofinancement
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	- comptabilisation du nombre des utilisateurs - étude sur les modes et les objectifs d'utilisation des VAE suivant les utilisateurs
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de locations réalisées	Recensement des locations				



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 3.1.6 : Réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides

#### Orientation stratégique

##### AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES

##### ORIENTATION 3.1 :

##### PROMOUVOIR LES MOBILITÉS INNOVANTES

#### Objectifs

Développer un réseau départemental de bornes de recharge pour des usages diversifiés tels que les déplacements professionnels, de loisirs, culturels, sportifs, ...

#### Description de l'action

Le réseau de bornes de recharge sera maillé de façon à couvrir l'ensemble du département.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19).

#### Partenaires

EPCI, Communes, CCI.

#### Modalités de mise en œuvre

Sur la base du schéma de déploiement des IRVE, les équipements seront mis en œuvre selon des critères administratifs, techniques et financiers définis dans le cahier des charges de la FDEE 19. L'organisation de la supervision et de l'exploitation des IRVE sera mise en place par la FDEE 19 par le biais de contrats avec un ou des opérateurs économiques.



## Calendrier

**Début :** 3<sup>ème</sup> Trimestre 2018

**Étapes :** Suivant décision des communes urbaines.

**Fin :** 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 suivant évolution du marché des véhicules électriques

## Plan de financement

Montant total : 200 000 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
100.000 €	2018	50	FDEE 19 + Communes Urbaines	0 €	2018		
100.000 €	2019	50	FDEE 19 + Communes Urbaines	0 €	2019		
Reste à définir	2020		FDEE 19		2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Grâce à un système de supervision définissant les différents taux d'usage, nombre de recharge, durée de recharge, énergie consommée, type de fréquentation, ...
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Satisfaction des usagers	Enquête via notre système de supervision				
Suivi des Consommations	Enquête via notre système de supervision				
Fréquentation et utilisation de l'IRVE	Enquête via notre système de supervision				

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 3.2.1 : Aménagement d'aires de mobilités

#### Orientation stratégique

##### AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES

#### ORIENTATION 3.2 :

MUTUALISER ET PARTAGER L'USAGE DES RÉSEAUX, EN PARTICULIER AU SERVICE DES PUBLICS FRAGILES ET DES JEUNES, AU TRAVAIL

#### Objectifs

Développement du covoiturage et de l'usage des véhicules électriques conformément aux objectifs du PLUI.

Par ailleurs, le PLUI a mis en exergue un usage du véhicule indispensable sur notre territoire, où la quasi-totalité des déplacements s'effectue en véhicule individuel.

Il apparaît opportun de favoriser le covoiturage, et par la même occasion, le passage à des véhicules électriques, en vue de réduire l'impact environnemental de ces déplacements.

#### Description de l'action

Création de trois aires de covoiturations équipées de bornes de recharge électrique :

- Entre Egletons et Rosiers d'Egletons à proximité de l'accès à l'A89,
- A Montagnac St-Hippolyte le long de la RD1089,
- A Marcillac-la-Croisille en centre bourg ou à proximité.

La création de ces 3 aires permettrait un maillage du territoire intercommunal.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Communauté de Communes de Ventadour Égletons Monédières.

#### Partenaires

Conseil Départemental (Direction des routes), État, Fournisseur d'énergie, Bureau d'étude et de maîtrise d'œuvre.



## Modalités de mise en œuvre

- Recherche et définition des terrains d'implantation,
- Étude de maîtrise d'œuvre,
- Réalisation des travaux,
- Ouverture des aires.

## Éléments nécessaires au passage en fiche-action

Accord et accompagnement du Conseil Départemental.

## Calendrier

Début : 2018

### Etapas

Fin : fin 2019/ début 2020

## Plan de financement

Montant total : **A définir selon étude**

**Financeurs sollicités : ETAT REGION EUROPE DEPARTEMENT**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		



## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de places créées					
Nombre moyen de véhicules stationnés	Pose d'un capteur de présence ?				



## **CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

### **Fiche action 3.3.1 : Création d'un tiers lieu à Chamberet espace de coworking**

#### **Orientation stratégique**

##### **AXE 3 : PROMOTION DE NOUVELLES MOBILITÉS PLUS PROPRES**

##### **ORIENTATION 3.3 :**

**RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS CONTRAINTS DOMICILE-TRAVAIL ET FAVORISER L'USAGE COLLECTIF DES VÉHICULES**

#### **Objectifs**

La commune de Chamberet souhaite créer un espace de coworking qui permettra aux utilisateurs de se retrouver dans un espace de travail partagé. Certaines personnes, travaillant à distance, ne souhaitent pas travailler seule.

Une enquête a été lancée sur le territoire faisant apparaître un besoin et une association gestionnaire du site a été créée « La clé des champs ».

Le fonctionnement de la structure se ferait sur la base d'un partenariat public – privé. La commune de Chamberet s'engage à faire les travaux d'agencement intérieur et gros œuvre, ainsi que l'acquisition de tout le matériel indispensable à la structure (bureau, mobilier, matériel informatique, photocopieur, vidéoprojecteur, visio conférence...)

Une convention de mise à disposition des locaux et du matériel sera signée entre la commune et l'association.

L'association aura à charge la constitution d'un règlement intérieur explicitant le fonctionnement de la structure.

Les problématiques liées à la mobilité telle que le trajet domicile travail et le prix des carburants qui s'envole remettent en question nos modes de travail et de déplacement. Chamberet est en zone rurale excentré des grands pôles (1 heure de trajet pour aller à Brive, Limoges ou Tulle).

Par ailleurs, les entrepreneurs et travailleurs indépendants peuvent se sentir isolés ce qui engendre une perte de créativité et de motivation.

Le numérique étant présent dans toutes les activités professionnelles et il est transversal à chaque secteur d'activité. L'expérimentation, l'initiation et la formation à ces nouveaux usages sont la base de l'innovation technologique mais également de l'innovation sociale

Plus qu'un simple lieu de travail, les espaces de co-working permettent des échanges avec les partenaires, les clients, les fournisseurs, les concurrents... formant une communauté facilitant les coopérations et créant le lien social.

## Description de l'action

Création d'un tiers lieu

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Chamberet (travaux intérieurs, aménagement, informatique, réseau) et l'animation et la gestion du site par l'association La Clé des Champs

## Partenaires

L'association La clé des champs gestionnaire du site

Associations, artistes, petites entreprises, artisans, autoentrepreneurs

## Modalités de mise en œuvre

Une convention de mise à disposition des locaux communaux sera signée avec l'association la Clé des champs. Les locaux et le matériel informatique seront mis à disposition de l'association « La clé des champ ». En collaboration la commune de Chamberet et l'association la Clé des champs vont mettre en place un règlement intérieur (projet joint au présent document) qui sera accepté conjointement. Le fonctionnement de l'espace co-working sera assuré par l'association et plus particulièrement par le bureau. La commune aura au moins un membre représentant.

Le programme des animations, la programmation des activités seront donc faits par l'association. La commune envisage d'embauche un contrat aidé (contrat PEC ou emploi CIVIS). Cette personne sera mise à disposition de l'association la Clé des champs pour l'animation du site.

### Description de l'offre de service

- Nombre de places disponibles : 14
- Salle de réunion : 1
- Matériels et ressources techniques disponibles : ordinateurs portables, photocopieur multifonction, VPI, visio conférence
- Espace détente : 1
- Espace de stockage : 0
- Horaires d'ouverture : 9h-12h -14h-17 h pour les ponctuels, accès libre pour les permanents (digicode)
- Modalités d'accès : être adhérent de l'association « La clé des champs »
- Qualité de la connexion internet : ADSL jusqu'en 2019 et ensuite fibre
- Flexibilité des tarifs (heure/jour/mois...) : adhésion 5 €, 30€ par mois pour les permanents, à définir pour les ponctuels
- Ouverture 7 jours sur 7 pour les utilisateurs permanents car mise en place d'un digicode





L'association va mettre en place des animations pour créer de l'attractivité sur ce nouveau lieu d'échange : rencontre connecteurs (apéros connecteur pour permettre de se rencontrer et de créer un lien social), les outils web (réseaux sociaux, les outils Google...)

L'économie locale sera mise en avant lors d'évènements organisés avec des partenaires...

La position géographique du lieu est importante. Idéalement placée dans le bourg de Chamberet afin d'attirer la curiosité du passant, ce lieu se accessible et ouvert vers l'extérieur mais également aux normes accessibilité pour les personnes à mobilité réduites.

L'espace physique des lieux est un atout grâce à ces espaces modulables. Des espaces de confidentialité seront créés, une salle de réunion, un espace réduit pour pouvoir s'isoler pour répondre ou passer un appel, un espace détente. L'ensemble du lieu sera équipé d'une connexion wifi haut débit et de nombreux équipements informatiques.

A ce jour, l'association a un bureau minimum, dès l'ouverture du lieu, une assemblée générale sera programmée pour élargir le conseil d'administration avec des membres coworkeurs et d'élus.

## Calendrier

**Début :** Juin 2018

### Étapes

Travaux d'aménagement de juin à septembre (isolation, électricité...)  
Aménagement des bureaux (mobilier, informatique...)

**Fin :** Septembre 2018



## Plan de financement

Montant total : 54 500 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
24 000 €	2018		ADEME	5 500 €	2018		
20 000 €	2019		Région		2019		
5 000 €	2020		CD 19		2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Fréquentation des lieux, nombre d'adhérents Enquête de satisfaction Nombre d'heures de fréquentation
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



A sélectionner sur la base de la liste des indicateurs fournis par le ministère.

Par exemple

ENERGIE	Nbre de m <sup>2</sup> de logements rénovés.
	Nbre de ménages ou de copropriétés accompagnés.
	Puissance installée (ex méthanisation, éolien).
	Nbre de m <sup>2</sup> d'équipements publics rénovés.
QUALITE DE L'AIR	Nombre de jours de dépassement des seuils.
MOBILITE	Km de pistes cyclables réalisés.
	Nbre d'établissement couvert par un plan de déplacement entreprises.
EMPLOI & ACCOMPAGNEMENT	Nombre d'heures de formation à la reconversion dans les entreprises.
	Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un développement de l'emploi et des compétences (EDEC) et des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales (GPEC) dans le cadre du CTE.
DECHETS	Nombre de ressourceries implantées sur le territoire.
AGRICULTURE / CADRE DE VIE	Proportion de « nourriture durable » dans les cantines scolaires et la restauration collective publique.
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires/m <sup>2</sup> pour l'entretien des espaces verts.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

BESOINS	Année 1	Année 2	TOTAL	RESSOURCES	Année 1	Année 2	TOTAL
Travaux éligibles (hors 1er et 2nd œuvre) Équipements : mobilier, matériel informatique / numérique, logiciels, petits équipements divers (casiers, lampes, micro-ondes, frigo, canapé...) <b>SOUS TOTAL</b>	14 566,43	10 000,00	<b>24 566,43</b>	<b>Subventions - préciser si acquis ou sollicité</b>  Région Nouvelle Aquitaine  Fonds européens	32 280,43  10 000,00	22 414,00  10 000,00	54 494,34  <b>20 000,</b>
<b>Gestion, animation, communication</b> Temps de conciergerie : accueil, gestion administrative, gestion de l'espace et du matériel <i>Préciser nb jours x coût jour/humain</i>  Temps d'animation / communication 4 h/jour x 11,45 € <i>Préciser nb jours x coût jour/humain</i> Frais de communication : site internet, print <b>SOUS TOTAL</b>	11 914,00	11 914,00	<b>23 828,00</b>	État- contrat aidé (sécurisation via CTE)  Département  État  Intercommunalité(s)  Commune(s)	7 200,00  5 000,00  7 000,00	7 200,00	<b>14 400,00</b>  <b>5 000,00</b>  <b>7 000,00</b>
<b>Charges de fonctionnement</b> Loyer Fluides (eau, électricité, gaz...) Internet Divers (locations, assurances, entretien, ménage...)	2 000,00 500,00 2 300,00	500,00	<b>2 000,00</b> <b>500,00</b> <b>280,00</b>	<b>SOUS TOTAL</b>  <b>Recettes</b> Abonnements Mécénat, sponsors Prestations			
<b>TOTAL</b>	<b>32 280,43</b>	<b>22 414,00</b>	<b>54 494,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 280,43</b>	<b>22 414,00</b>	<b>54 694,43</b>

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 4.1.1 : Plate-forme de produits circuits-courts à destination des professionnels

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.1 :

DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION;

#### Objectifs

- **Permettre aux agriculteurs de développer leurs activités en mettant en place un circuit commercial et logistique pour approvisionner en produits locaux** (conventionnels ou BIO) les **professionnels locaux** de la Restauration Hors Domicile (cantines, restauration commerciale, secteur médico-social, métiers de bouche, GMS).
- **Créer une plateforme sur internet** de regroupement des commandes de ces professionnels (conventionnement, gestion de marchés publics, simple commandes) sur la base d'une proposition de produits des producteurs engagés dans la démarche. Gérer les commandes aux producteurs, les livraisons aux clients, la gestion commerciale, les
- **Utiliser des outils existants** (frigo, ateliers de transformation individuels ou collectifs (5 ou 6 dans le département) ou en cours de réalisation, pour **massifier les apports** des producteurs au plus près de chez eux.
- **Conventionner un transporteur** pour gérer le ramassage des apports locaux des producteurs et le colisage des clients professionnels et leur livraison.
- **Travailler en partenariat avec des collectivités locales, en responsabilité de RHD**, pour qu'elles assurent la mobilisation des cuisiniers, des élus locaux en charge de ces questions, la promotion de ce dispositif auprès de ces acteurs incontournables à la réussite de ce projet.
- **Assurer des actions de promotion** auprès de ces acteurs, notamment des cantines de scolaires (éducation au goût, qualité des produits, conditions de production), au niveau des savoir-faire, des produits des producteurs engagés dans cette démarche, de la gestion des déchets alimentaires.

#### Description de l'action

- **Expertiser un site internet existant et adapter le contenu** à la Corrèze, aux partenaires, à nos situations locales,
- **Sensibiliser les producteurs** à ce dispositif, les agréer, mettre leurs références dans le site internet et la description de leur ferme,

- ***Mener une action de sensibilisation en parallèle auprès des professionnels de l'alimentaire*** par type de clients et notamment auprès des cantines (primaires, collèges, lycées, médico-social) : diagnostic de leurs besoins en produits locaux, de leurs outils de transformation, de leur calendrier et de leurs conditions de livraison à honorer ; présentation de l'outil informatique et appropriation ; période test et conventionnement ou réponse à un marché public avec des producteurs et traduction sur le site internet,
- ***Expertiser et conventionner des outils de transformation existants*** pour faire office de plateforme de massification en fonction de la dispersion des producteurs engagés sur le territoire corrézien,
- ***Conventionner un transporteur limousin*** pour assurer la logistique de l'opération,
- ***Lancer l'opération*** avec les premiers acteurs du secteur alimentaire et les producteurs candidats,
- ***Développer*** avec le maximum d'acteurs du secteur alimentaire.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- Pilote de l'action : Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

## Partenaires

- Tulle Agglo, Brive Agglo, PETR Vézère Auvézère et ses 3 communautés de communes, communauté de communes Val'Dordogne,
- Conseil Départemental 19,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, Chambre de Métiers de la Corrèze,
- CAPEL,
- Les agriculteurs engagés dans ce dispositif,
- Les ateliers de transformation pour massifier les apports des agriculteurs,
- Le transporteur assurant la logistique.

## Modalités de mise en œuvre

- Réunions de sensibilisation des producteurs,
- Agrément des producteurs et de leurs gammes de produits,
- Sensibilisation individuelle et collective des acteurs du secteur alimentaire,
- Diagnostic en RHD,
- Diagnostic des besoins en produits locaux des autres acteurs du secteur alimentaire,
- Mise en place de test produits auprès des acteurs engagés,
- Expertise de sites Internet, choix de l'outil et adaptation aux conditions corréziennes,
- Expertise d'outils de transformation en vue de les utiliser en outil de massification des apports des producteurs,
- Mise en ligne du site internet et administration,
- Appel d'offre de prestation de service auprès des transporteurs pour assurer la logistique de l'opération

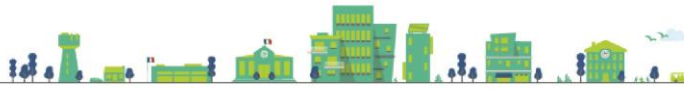
## Calendrier

- **Début** : Septembre 2018
- **Etapas**
  - **1 : Septembre à décembre 2018** : choix du site internet et adaptation - Sensibilisation des producteurs et des acteurs du secteur alimentaire – Agrément des producteurs et de leur gamme de produits – Sensibilisation des acteurs du secteur alimentaire,
  - **2 : 1<sup>er</sup> trimestre 2019** : conventionnement, mise en place des tests produits et des premières livraisons,
  - **3 : 2<sup>ème</sup> trimestre 2019** : déploiement des livraisons en direction des acteurs conventionnés – 1<sup>er</sup> bilan intermédiaire 2018 - 2019,
  - **4 – 2<sup>ème</sup> semestre 2019, année 2020 et 1<sup>er</sup> semestre + juillet et août 2021** : développement du nombre d'acteurs conventionnés (RHD, métiers de bouche, GMS, agriculteurs) des volumes livrés, mise à jour du site internet, adaptation des sites de massification aux volumes livrés , bilan intermédiaire juillet 2020,
  - **Juillet et Août 2021** : évaluation du dispositif – bilan final – projection sur les années suivante avec la définition des adaptations à mettre en œuvre.
- **Fin** : août 2021

## Plan de financement

Montant total : 321 300 €

- Chambre d'Agriculture : pilotage de l'action : 1 ETP avec frais de déplacements : 54 000 € / an, soit 162 000 € pour 3 ans
- Conseil Départemental : 50 jours / an, soit 150 jours sur le projet et un coût de 39 000€
- Tulle Agglo : 30 jours / an soit 90 jours sur le projet et un coût de 23 400 €
- Brive Agglo : 30 jours / an soit 90 jours sur le projet et un coût de 23 400 €
- PETR : 20 jours / an soit 60 jours sur le projet et un coût de 15 600 €
- Val'Dordogne : 15 jours / an soit 45 jours sur le projet et un coût de 11 700 €
- CCI : 20 jours / an soit 60 jours sur le projet et un coût de 15 600 €
- CMA : 20 jours / an soit 60 jours sur le projet et un coût de 15 600 €
- Logiciel et équipement informatique, bureautique, mobilier bureau : 15 000 €



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses TOTALES
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
3 000 €	2018 (4 mois)	20%	CTE	3 000 €	2018 (4 mois)	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	15 000 € informatique
3 000 €	2018 (4 mois)	20%	CD19					
6 000 €	2018 (4 mois)	40%	C. Régional					
3 600 €	2018 (4 mois)	20%	CTE	3 600 €	2018 (4 mois)	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	18 000 € pilottage
3 600 €	2018 (4 mois)	20%	CD19					
7 200 €	2018 (4 mois)	40%	C. Régional					
3 200 €	2018 (4 mois)	20%	CTE	3 200 €	2018 (4 mois)	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	16 000 € Partenaires
3 200 €	2018 (4 mois)	20%	CD19					
6 400 €	2018 (4 mois)	40%	C Régional					
10 800 €	2019	20%	CTE	10 800 €	2019	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	54 000 € Pilottage
10 800 €	2019	20%	CD19					
21 600 €	2019	40%	C Régional					
9 620 €	2019	20%	CTE	9 620 €	2019	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	48 100 € Partenaires
9 620 €	2019	20%	CD19					
19 240 €	2019	40%	C Régional					
10 800 €	2020	20%	CTE	10 800 €	2020	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	54 000 € Pilottage
10 800 €	2020	20%	CD19					
21 600 €	2020	40%	C Régional					
9 620 €	2020	20%	CTE	9 620 €	2020	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	48 100 € Partenaires
9 620 €	2020	20%	CD19					
19 240 €	2020	40%	C Régional					
7 200 €	2021	20%	CTE	7 200 €	2021	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	36 000 € pilottage
7 200 €	2021	20%	CD19					
14 400 €	2021	40%	C Régional					
6 420 €	2021 (8 mois)	20%	CTE	6 420 €	2021 (8 mois)	20%	Chambre d'Agriculture (autofinancement)	32 100 € Partenaires
6 420 €	2021 (8 mois)	20%	CD19					
12 840 €	2021 (8 mois)	40%	C Régional					
<b>257 040 €</b> Dont 64 260 € CTE 64 260 € CD19 Et 128 520 € C Régional (sur Appels à projets 2018)			<b>TOTAL</b>	<b>64 260 €</b> <b>(20%</b> <b>projet)€</b>				<b>321 300 €</b>





## Evaluation

<p><b>Modalités d'évaluation envisagées</b> (méthode, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'agriculteurs participants, nombre de produits proposés.</li> <li>• Nombre d'acteurs du secteur alimentaire conventionnés ou avec marché public,</li> <li>• Nombre de livraisons.</li> <li>• Outils de promotion et de commercialisation, livrables.</li> <li>• Nombre de clients, nombre de commandes, montant total, montant moyen par commande / par client.</li> <li>• Quantités vendues et montant des ventes par type de produits fermiers et par producteur.</li> <li>• Convention avec les partenaires.</li> <li>• Enquête de satisfaction auprès des clients.</li> </ul>
<p><b>Pilote de l'évaluation de l'action</b> (si différent du pilote d'action)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'Agriculture de la Corrèze.</li> </ul>

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3 - 4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Agriculteurs conventionnés	Site internet / conventions		50	70	80
Acteurs du secteur alimentaire conventionnés	Site internet / conventions ou marchés publics		20	30	40
Nombre de livraisons	Site internet / transporteur		52	52	52
% de produits locaux dans les cantines (conventionnel et BIO) en €	Données des cantines sur enquête		20	30	40

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 4.1.2 : Export de produits fermiers vers les métropoles

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ECORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.1 :

DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION.

#### Objectifs

- *Permettre aux agriculteurs de développer leurs activités en mettant en place un circuit commercial et logistique* pour accéder aux clients de grandes métropoles disposant déjà de Marchés des Producteurs de Pays dans l'optique de s'approvisionner régulièrement en produits fermiers.
- *Exporter nos produits fermiers vers PARIS* à partir d'une plateforme en Corrèze et à Limoges et de points relais dans les arrondissements parisiens disposant déjà d'un Marché des Producteurs de Pays, voire de livraisons à domicile directement par des modes de transport « doux ».

#### Description de l'action

- Depuis plus de 20 ans, des Marchés des Producteurs de Pays ont lieu à Paris. Ils ont été créés au départ par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze et maintenant développés par la SAS EAT LIM (8 marchés dans 3 arrondissements) avec un fort succès et une fréquentation importante et constante.
- Nous avons une *forte demande de la part de la clientèle parisienne* afin qu'elle dispose de produits fermiers tout au long de l'année,
- Afin de répondre à cette demande, nous nous appuyerons sur le fonctionnement des « *Drive fermier* » que nous animons en Limousin pour la partie commercialisation des produits et du projet de plateforme portée par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze pour la partie logistique,
- Nous passerons des *partenariats avec les producteurs d'Ile de France* pour la fourniture de produits locaux, notamment des légumes, du fromages frais, produits peu chargés en terme de prix au kilogramme,
- Nous passerons un *partenariat avec un transporteur Limousin* qui utilisera des véhicules hybrides pour acheminer les produits depuis nos plateformes de Brive et Limoges vers Rungis à Paris. Nous nous appuyerons sur des plateformes de colisage aux entrées de Paris en cours de montage, notamment les entrepôts de Bercy,

- Nous adopterons un *mode de livraison* « *doux* » des produits sur Paris le plus respectueux de l'environnement (train, livraison dans Paris avec un véhicule électrique ou en triporteur) tout en garantissant une livraison de qualité et respectant la fraîcheur des produits. De plus, nous prévoyons différents modes de livraison : local aménagé en point de livraison, distributeur automatique, commerçants et restaurateurs relais, livraison à domicile,
- Pour la mise en place du projet, nous travaillerons en *collaboration avec les Mairies d'arrondissements* concernées et les *associations de commerçants* avec qui nous collaborons pour l'organisation des Marchés des Producteurs de Pays sur Paris, les restaurateurs pour la mise en place de points de retrait,
- Cette action permettrait à notre territoire de gagner en notoriété avec des produits fermiers de qualité mais aussi de valoriser nos ressources locales et le savoir-faire des agriculteurs. Cela permettrait également de développer un nouveau circuit de commercialisation et d'améliorer les niveaux de vente des producteurs fermiers.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

- SAS EAT LIM.

## Partenaires

- Les Chambre d'Agriculture de la Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Dordogne,
- Les Agriculteurs commercialisant en circuits courts,
- Les Mairies d'arrondissement,
- Les Associations de commerçants,
- Le marché de Rungis pour la partie logistique,
- Les transporteurs spécialisés dans la livraison de produits frais.

## Modalités de mise en œuvre

- Rechercher les producteurs susceptibles de s'engager dans ce projet,
- Mettre en place un site internet de commercialisation,
- Identifier précisément les points relais sur Paris,
- Définir la logistique de transport sur Paris et de livraison des clients, distributeur automatique et/ou aménagement d'un local de livraison,
- Mettre en place le fonctionnement pratique de la vente de produits fermiers,
- Lancer la commercialisation.



## Calendrier

- **Début** : 1er juillet 2018
- **Etapas**
  - 2 points de relais en 2019 au minimum et livraisons à domicile
  - 3 points de relais supplémentaires en 2020 au minimum et livraisons à domicile
- **Fin** : de la mise en place : 31 /12/ 2020

## Plan de financement

**Montant total : 72 500 €**

- Investissements points relais : 10 000 € en 2018 – 20 000 € en 2019 – 10 000 € en 2020  
soit **50 000 €**
- Temps de travail conseiller spécialisé pour lesancements de points relais : 30 j / an  
soit 7500 € / an, soit 90 jours au total, soit **22 500 €**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses TOTALES
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs	
3 500 €	2018	20 %	CTE	3 500 €	2018	20 %	EAT LIM (autofinancement)	17 500 €
10 500 €	2018	60%	C Régional					
7 500 €	2019	20 %	CTE	7 500 €	2019	20 %	EAT LIM (autofinancement)	37 500 €
22 500 €	2019	60%	C Régional					
3 500 €	2020	20 %	CTE	3 500 €	2020	20 %	EAT LIM (autofinancement)	17 500 €
10 500 €		60%	C Régional					
	2021				2021			
<b>58 000 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>14 500 €</b>				<b>72 500 €</b>
Dont 14 500 € CTE Et 43 500 € C Régional (sur appel à projets 2018)				<b>(20% projet)</b>				



## Evaluation

<b>Modalités d'évaluation envisagées</b> (méthode, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agriculteurs participants</li> <li>- Nombre de point relais sur Paris</li> <li>- Nombre de livraisons</li> <li>- Outils de promotion et de commercialisation, livrables</li> <li>- Nombre de clients, nombre de commandes, montant total, montant moyen par commande / par client</li> <li>- Quantités vendues et montant des ventes par type de produits fermiers et par producteur</li> <li>- Convention avec les partenaires publics et privés</li> </ul>
<b>Pilote de l'évaluation de l'action</b> (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source / modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019		Résultat 2020	Résultat 2021
Point de relais	Nombre de points de relais de 1 à 5 au minimum		2		3	4 voir plus
Livraison de produits	Nombre de livraisons de 12 à 24		12		24	24 voir plus
Commandes	EAT LIM / site internet de vente		200 commandes à 50 € en moyenne par livraison		300 commandes à 50 € en moyenne par livraison	400 commandes à 50 € en moyenne par livraison



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 4.1.3 : Pack agritourisme (fermbox)

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ECORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.1 :

DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION.

#### Orientation stratégique

- Faire contribuer l'agritourisme à l'économie touristique du département, apporter du flux d'affaires chez les agriculteurs développant ces activités,
- Mettre en avant l'offre agritouristique et les produits fermiers du département de la Corrèze sur le Web, les prescripteurs touristique et les magasins.

#### Objectifs

- *Création d'un package de propositions d'activités agritouristiques et de produits fermiers sous forme de « ferme box »* pour une commercialisation sur le Web, les magasins, les prescripteurs touristiques. Ce package participera à la valorisation de la ressource locale et du savoir-faire des agriculteurs tout en améliorant le niveau de vente des produits ou des prestations.

#### Description de l'action

- *Proposer une offre commerciale* fournissant à la clientèle des activités sur des exploitations agricoles, investies dans l'accueil à la ferme et/ou la vente de produits fermiers, (activité sur une ferme pédagogique, week-end à thème sur une ferme, repas en Ferme Auberge ...). Cette offre de « box » permettra de mieux positionner l'activité agritouristique, pas assez promue au niveau de notre département et de répondre à une demande de la clientèle pour du « *prêt à consommer* » ou du « *prêt à bouger* »,
- La *commercialisation sera principalement axée sur le digital* : site internet et application mobile dédiés à l'offre, site internet de partenaire dans le réseau touristique et agritouristique, édition en quantité limitée d'un document sous forme de « coffret » pour une commercialisation en magasin. L'accent sera mis sur une commercialisation web afin de toucher un publique plus jeune et les familles.



## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

- La Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

## Partenaires

- Société de communication pour la conception des « Fermes box »,
- Agriculteurs inscrits dans cette démarche,
- Agence de Réservation et de Développement Touristique de la Corrèze, (ADRT),
- Les Offices de Tourisme du Département,
- Les réseaux de commercialisation d'offre touristique,
- Des collectivités.

## Modalités de mise en œuvre

- Réalisation d'un cahier des charges,
- Recherche d'une société pour la conception des « Ferme box »,
- Présentation du concept aux agriculteurs inscrits dans cette démarche,
- Recherche de partenaires et mise en place d'une convention de partenariat,
- Réalisation et mise en place d'un plan marketing,
- Commercialisation de l'offre,
- Evaluation de l'action auprès des partenaires et des agriculteurs offreurs.

## Calendrier

- **Début** : Janvier 2019
- **Etapas : 2019**
  - Présentation aux agriculteurs et aux partenaires,
  - Mise au point des produits constituant la box « produits fermiers » avec des conventions de partenariat avec les offreurs agriculteurs,
  - Conception de la box « produits » avec une société de communication,
  - Conception du site et déclinaison du partenariat avec les sites des acteurs du tourisme corrézien,
  - Diffusion sur le site internet et en magasin,
  - Evaluation auprès des partenaires et des agriculteurs offreurs.
- **Etapas 2020**
  - Continuation de la diffusion de la box « produits »,
  - Présentation aux agriculteurs et aux partenaires de la box « services »,
  - Mise au point des produits constituant la box « services » avec des conventions de partenariat avec les offreurs agriculteurs,
  - Conception de la box « services » avec une société de communication,
  - Diffusion sur le site internet et en magasin,
  - Evaluation auprès des partenaires et des agriculteurs offreurs de cette box « services » et de la box « produits » pour sa deuxième année.
- **Fin** : Décembre 2020.



## Plan de financement

- **Montant total : 60 000 € de dépenses sur 2 ans**
  - Coût de la société de communication,
  - Coût de fabrication des exemplaires physiques des box,
  - Coût du site internet et appli mobile,
  - Coût temps agent Chambre d'Agriculture : pilotage projet.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)				Dépenses TOTALES
Montant aides publiques	Année	%	Financeurs	Montant fonds privés	Année	%	Financeurs	
NEANT	2018				2018			
<b>6 000 €</b>	2019	20%	CTE	<b>6 000 €</b>	2019	20 %	Chambre d'Agriculture (fonds propres) = autofinancement	<b>30 000 €</b>
<b>7 500 €</b>	2019	25%	PRDAR (Cas Dar)					
<b>10 500 €</b>	2019	35%	C Régional					
<b>6 000 €</b>	2020	20%	CTE	<b>6 000 €</b>	2020	20%	Chambre d'Agriculture (fonds propres) = autofinancement	<b>30 000 €</b>
<b>7 500 €</b>	2020	25%	PRDAR (Cas Dar)					
<b>10 500 €</b>	2020	35%	C Régional					
<b>48 000 €</b> Dont 12 000 € CTE 15 000 € PRDAR 21 000 € C Régional (sur appels à projets 2019 et 2020)			<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b> <b>(20% projet)</b>				<b>60 000 €</b>

## Evaluation

<b>Modalités d'évaluation envisagées</b> (méthode, ...)	Nombre d'agriculteurs participant Nombre de « Box » réalisées Nombre de conventions avec les partenaires, Réalisation des outils de promotion et de commercialisation, livrables Nombre de ventes
<b>Pilote de l'évaluation de l'action</b> (si différent du pilote d'action)	Identique

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source / modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Communication	Année de réalisation	0	Lancement du site	0	0
Réalisation Coffrets « produits » et « services »	Source : Chambre d'Agriculture – Calcul : coffrets mis en ligne	0	1 coffret « produits »	1 coffret « services »	0





# CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Fiche projet 4.1.4 : Nutriculture

### Orientation stratégique

**AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE**

#### **ORIENTATION 4.1 :**

**DÉVELOPPER LES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION**

### Objectifs

Les conséquences directes et indirectes de la dénutrition sont nombreuses, onéreuses, génératrices de très nombreux gaspillages.

Repenser les projets médicaux, de soins et hôteliers sur un bassin de vie ou un territoire au départ des établissements médico-sociaux permet de réels impacts sociaux, environnementaux, économiques et stratégiques majeurs.

Conjuguer les règles et normes en vigueur, avec une parfaite maîtrise, notamment des cuissons, permet de limiter les pertes, donc de minorer les achats et coûts, à plusieurs niveaux (aliments / soins, transports, fluides, supplémentation, gestion des ressources humaines, produits d'entretien...)

Une température de cuisson maîtrisée, ce sont des économies d'énergie, des économies de gaspillage, de compléments nutritionnels, une amélioration de l'état de santé, du sentiment de sécurité, de la satisfaction des convives servis, quelles que soient leurs facultés avec un bénéfice en termes de santé publique (réduction des conséquences de la dénutrition, donc des escarres, transports, hospitalisations...)

### Description de l'action

#### **Plan d'action stratégique :**

Servir une viande de bœuf sanitaire irréprochable à 63° à cœur a pour conséquence une importante production de déchets (trop dur, immangeable).



### Passer de 63° à cœur à 55° nécessite :

- D'adapter les process et de valider les méthodes (analyses et plan de maîtrise sanitaire)

Une fois la démarche accomplie, l'abaissement de 7 degrés permet :

- d'améliorer considérablement grâce à une meilleure tendreté / jutosité, le pourcentage de viande consommée,
- de réduire les besoins en textures modifiées et les achats de produits texturés ou de texturants,
- d'augmenter la satisfaction, la sécurité et les effets sur le statut nutritionnel des convives en établissements,
- de réduire les quantités de viande achetée,
- de réduire les gaspillages,
- de réduire les besoins en matériel,
- de réduire la pénibilité et la dangerosité du nettoyage des fours,
- de réduire les rejets de produits nocifs de dégraissage,
- de réduire les émissions de CO2,
- d'envisager des plans d'occupations des matériels et des plans de production adaptés aux cuissons longues et de nuit,
- de libérer du temps effectif à mobiliser pour les équipes,
- de limiter le stress, le risque psychosocial, les accidents du travail et maladies professionnelles liés à une meilleure répartition de la charge de travail et à l'accroissement des compétences des équipes en place,
- de réduire les quantités de fluides nécessaires (pour les cuissons de viande, pour le nettoyage, pour les montées en température, avec mesure de fluides et rapports de delta entre types de cuissons),
- de diminuer l'empreinte carbone générale,
- de faire en sorte qu'un abaissement de la température puisse être le point d'entrée d'une démarche de développement durable fédératrice et gage de pérennité pour un établissement sanitaire ou médico-social.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

SAS NUTRICULTURE

<http://www.nutri-culture.fr/>

François BERGER : [fberger@nutri-culture.com](mailto:fberger@nutri-culture.com)

tel : 06 99 13 09 09

## Partenaires

DEPARTEMENT  
CARSAT  
ARS  
AUTONOM LAB  
REGION

## Modalités de mise en œuvre

### Objectifs opérationnels :

- Mettre en œuvre une équipe composée d'experts des secteurs sanitaires et médico-sociaux,
- Un expert du secteur, de la qualité et des évaluations,
- Un expert médico-social et responsabilité des organisations,
- Un expert cuisson en collectivité,
- Une experte hygiène et process,
- Une équipe d'expert en développement durable.

### Pour mener à bien un tel projet nous souhaitons évaluer trois établissements :

- Un établissement de petite taille tel que l'EHPAD de Lagraulière
- Un établissement de taille moyenne de type EHPAD de Rivet,
- Un gros établissement avec une cuisine centrale et collective de type Centre Hospitalier de Brive.

### Ce projet comporte :

- Un volet permettant de faire évoluer les cultures et pratiques pour l'ensemble des équipes,
- Des journées d'enseignement permettant d'acquérir de nouvelles techniques de production,
- De favoriser le développement de cultures pluri professionnelles communes actualisées (nouvelles références de type IDDSI (standardisation des niveaux de textures de granulométrie pour la dysphagie) fédérer les équipes médicales, paramédicales, notamment infirmière diététique et cuisiniers,
- Suivre, former, évaluer trois établissements de trois tailles différentes permet de créer des références et de disposer de résultats d'évaluation de la pertinence, montrant les impacts sur la santé, sur les coûts de la santé, sur la diminution des escarres et des hospitalisations etc. liées à la dénutrition, sur la satisfaction, sur la prise en compte de l'économie locale par l'acquisition de productions en filières de proximité : Diminuer les quantités pour acheter de la qualité.



Proposition Tarifaire		Action sur 6 mois					
Etablissements cibles		Nbre de personnes	Temps estimé en jours	Total Jours	Prix Unitaire HT	Montant HT	Montants TTC
	La Graulière	A					
	EHPAD de Rivet	B					
	CHU de Brive	C					
<b>Location Bureau BRIVE (Durée de l'opération : 1 semestre)</b>					625,00 €	3 750,00 €	4 500,00 €
<b>EVALUATION</b>							
De la commande à la réalisation de plats jusqu'au suivi des déchets							
	La Graulière	1	2	2	850,00 €	1 700,00 €	2 040,00 €
	EHPAD de Rivet	2	2	4	850,00 €	3 400,00 €	4 080,00 €
	CHU de Brive	4	2	8	850,00 €	6 800,00 €	8 160,00 €
<b>Frais (Déplacement/hébergement/restauration)</b>							
Forfait déplacement Hotellerie restauration 150€/pers/jour Soit 7 personnes x 14 jours x 150€				98	150 €	14 700 €	17 640,00 €
<b>Etude des DIAGNOSTICS et Création d'outils</b>		2	2	4	850,00 €	3 400,00 €	4 080,00 €
<b>FORMATIONS via DPCA = TTC</b>							
<b>Formation Théorique 2 jours</b>							
Formation concernant la réglementation et les références culturelles liées au repas Groupe de 12 personnes maximum							
<b>Frais inclus</b>							
	La Graulière	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
	EHPAD de Rivet	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
	CHU de Brive	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
<b>Formation Pratique 2 jours</b>							
Formation sur les techniques de cuisine/ Cuissons et enrichissement Groupe de 7 personnes maximum							
<b>Frais inclus</b>							
Consultant extérieur Franck BERGE							
	La Graulière	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
	EHPAD de Rivet	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
	CHU de Brive	1	2	2	990,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
<b>MATERIEL</b>				Quantité			
Frais d'acquisition de petit matériel pour mesure de fluide énergétique							
Frais acquisition pour formation de cuisson basse température							
	Thermoplongeur			1	1 495,00 €	1 495,00 €	1 794,00 €
	Machine sous vide professionnelle et accessoires			1	2 990,00 €	2 990,00 €	3 588,00 €
	Sondes (Prise de T° au four et de cuisson) 2 par établissement			6	166,00 €	996,00 €	1 195,20 €
	Balances connectées laissées à demeure pour évaluation des déchets						
	La Graulière	1		1	100,00 €	100,00 €	120,00 €
	EHPAD de Rivet	2		2	100,00 €	200,00 €	240,00 €
	CHU de Brive	5		5	100,00 €	500,00 €	600,00 €
<b>EVALUATION et ACCOMPAGNEMENT sur 6 mois (Frais inclus)</b>							
Évaluation mensuelle sur site et accompagnement cuisson Projets mise en place d'indicateurs de performance et de pertinence							
	La Graulière						
	2J / mois	1	12	12	790,00 €	9 480,00 €	11 376,00 €
	EHPAD de Rivet						
	2J / Mois	1	12	12	790,00 €	9 480,00 €	11 376,00 €
	CHU de Brive						
	3J / Mois	2	36	36	790,00 €	28 440,00 €	34 128,00 €
Assistance à distance / Accès base documentaire en ligne compris dans le prix							
						<b>TOTAL</b>	<b>116 797,20 €</b>



## Calendrier

**Début :** septembre 2018

## Étapes

**Fin :** mars 2019

## Plan de financement

Montant total : 116 800 €

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
29 200 €	2018	25	CTE	58 400 €	2018	50	Autofinancement
29 200 €	2019	25	CD 19		2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.1.5 : Cuisine multi Accueil circuit court

#### Pays d'Uzerche

## Orientation stratégique

### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

#### ORIENTATION 4.1 :

DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION.

## Objectifs

Volonté de privilégier les circuits-courts pour l'achat des produits alimentaires.

L'objectif est de préparer une vingtaine de repas journaliers à base de produits issus de l'agriculture locale.

## Description de l'action

Projet de cuisine au sein du multi-accueil situé sur la commune d'Uzerche et réaménagement intérieur.

Le multi-accueil du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche (CIAS) propose des repas aux enfants. Ces repas sont confectionnés à l'EPHAD d'Uzerche.

Dans un souci d'amélioration de la qualité organoleptique des repas à destination des jeunes enfants, le CIAS souhaite créer un espace cuisine, avec possibilité de préparer sur place les repas, au multi-accueil avec, en particulier, la volonté de privilégier le recours aux circuits -courts.

Cette démarche est fortement approuvée par les parents et élus du territoire.



## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Uzerche

Coordonnées : 10 place de la Libération 19140 UZERCHE

Nom et coordonnées de la personne ressource/contact sur ce dossier :

VIGNARD Jean-Luc  
Directeur de l'Aménagement  
Communauté de communes du Pays d'Uzerche  
05 87 67 00 05  
[jl.vignard@paysduzerche.fr](mailto:jl.vignard@paysduzerche.fr)

## Partenaires

Conseil Départemental (service PMI), CAF, DDCSPP, Chambre d'agriculture ...

## Modalités de mise en œuvre

- Validation projet par CAF
- Validation autofinancement par CIAS
- Accord financement CAF et DETR
- Accord PMI
- Validation par DDCSPP

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Besoins financiers : 80% du budget d'investissement (200 000 € HT)

Recherche de partenaires pour les circuits-courts (agriculteurs...)

NB : projet provisoirement suspendu → pour raison budgétaire

## Calendrier

**Début** : lancement études 2018-2019

**Étapes** : validation projet CAF en octobre 2018, et APD en mars 2019

**Fin** : travaux en 2020, réception envisagée : 01 septembre 2020



## Plan de financement

Montant total : **200 000 €**

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
État (37% DETR + 3% de bonus écologique ?)		80 000 €			80 000 €	40
Région						
Département		30 000 €			30 000 €	15
Europe						
Autre (préciser) CAF		50 000 €			50 000 €	25
<b>Total financements publics</b>		<b>160 000 €</b>			<b>160 000 €</b>	<b>80</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement		40 000 €			40 000 €	20
<b>Coût Total</b>		<b>200 000 €</b>			<b>200 000 €</b>	<b>100</b>

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
160 000 €	2019	80	État / CD19 / Caf	40 000 €	2019		Autofinancement
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Pesage des déchets Enquête de satisfaction
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	Hélène ROSSIGNOL Coordonnatrice Enfance Jeunesse CIAS

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
CADRE DE VIE					X





## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.1.6 : Gîtes écoresponsables, production et commercialisation, en circuits courts, de produits locaux

#### Orientation stratégique

**AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE**

##### ORIENTATION 4.2 :

**DÉVELOPPER DES DÉMARCHES D'ORGANISATION COLLECTIVE DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION**

#### Objectifs

- Inscrire l'activité de Gîtes dans une démarche éco-responsable (limitation des déchets, économie énergie, équipements écoresponsable),
- Diversifier l'activité touristique à partir de production et vente directe de produits locaux,
- Création de 2 ETP,
- Favoriser les partenariats locaux autour d'un projet agri tourisme.

#### Description de l'action

Ouvert depuis mai 2017, les gîtes "Les Pieds dans L'pré" sont constitués de plusieurs bâtisses (travaux à prévoir) avec un objectif d'accueillir différents type de groupes : familles et professionnels.

En support, il existe l'**exploitation agricole de 18 ha**, qui sera utilisée pour développer les productions agricoles qui seront transformées sur place et valorisée par circuits courts.

La mise en place d'un "**drive fermier**" permettra de valoriser localement les productions mais également de proposer ces produits aux touristes.

Après quelques mois d'activité, le bilan sur les attentes clientèle est le suivant :

- demandes récurrentes de produits du terroir et de repas fermiers,
- recherche d'activités autour de la nature,



- attention particulière au respect de l'environnement (gestion des déchets, énergie renouvelable, économie d'eau),
- intérêt pour le patrimoine local (four à pain, lavoir..),
- recherche d'expériences agricoles, culturelles, de bien être,.

L'action se décline autour de plusieurs volets :

Gestion des déchets :

- acquérir les bacs et composteurs,
- mettre en place une politique de gestion des déchets
- sensibiliser la clientèle,

Gestion / utilisation rationnelle de la ressource en eau :

- utiliser des sources d'eau présentes sur la propriété pour l'alimentation des porcs, et des équipements de loisirs,

Mobilités :

- acheter un véhicule électrique,

Énergies renouvelables :

- utiliser des énergies renouvelables notamment pour chauffer l'eau de l'espace bien être à disposition de nos clients,
- installer de nouveaux panneaux photovoltaïques,

Diversification agricole, valorisation des races locales et vente directe :

- produire des porcs plein air en race locale Cul Noir dans un système 100% autonome,
- créer un laboratoire de transformation et aménager une salle de dégustation,
- aménager le four pour fabriquer du pain en utilisant les céréales produites,
- aménager une boutique de vente de produits fermiers,
- mettre en place un système de livraison,
- accueillir des groupes recherchant un support pédagogique de formation dans ce style d'agriculture, atelier initiation aux travaux de la ferme, à la transformation de produits, aux pratiques respectueuses de l'environnement,
- valoriser la production agricole locale dans les collectivités locales (école, collège).



## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Hervé SAZARIN

Coordonnées du porteur de projet : Le Rieux

19140 Espartignac

06 89 15 13 17

herve.sazarin@orange.fr

Localisation du projet : idem ci-dessus

Statut du maître d'ouvrage : **gîtes et vente de produits fermiers "Les Pieds dans L'pré"**  
<https://www.lespiedsdanslpre.com>

Projet porté par M et Mme SAZARIN, avec possibilité de substitution à une forme sociétaire.

## Partenaires

Chambre d'agriculture de la Corrèze,

PETR Vézère Auvézère,

Région Nouvelle Aquitaine,

Crédit Mutuel.

## Modalités de mise en œuvre

Activité porc plein air Cul noir du Limousin :

- aménagement installation plein air (cabanes, clôture, système de contention)
- achat cheptel reproducteur
- installation d'une unité de transformation de céréales
- acquisition d'un véhicule de transport

Coût estimatif : 50 000 €

Date prévue : 2018/2019

Aménagement laboratoire de transformation :

Coût estimatif : 80 000 €

Date prévue : automne 2018



### Rénovation four à pain

Coût estimatif : 20 000 €

Aménagement boutique de produits fermiers, Drive avec Chambre agriculture (démarche en cours et validée sur le principe), espace de dégustation et d'animations (lieu de rencontres, échanges avec les consommateurs, les écoles, lycées agricoles...), chambre froide et équipements

Coût estimatif : 60 000 €

Date prévue : automne 2018

Installation système de compostage des déchets verts, installation d'un système de récupération eau de pluie

Coût estimatif : 10 000 €

Date prévue : en cours

Rénovation et aménagement d'un canal pour proposer une activité pêche

Coût estimatif : 15 000 €

Date prévue : 2018/2019

Installation panneau photovoltaïques et de chauffage des piscines et SPA

Coût estimatif : 60 000 €

Date prévue : 2019

## **Éléments nécessaires au passage en fiche-action**

Le projet est en cours de réalisation, avec validation par la Chambre d'agriculture du Drive Fermier, Labellisation Bienvenue à la FERME.

L'objectif est d'ouvrir l'espace vente et dégustation fin 2018.

Les autres projets sont validés et se mettront en place progressivement

### Besoins :

Besoin d'accompagnement financier pour ces différents projets afin de réhabiliter des structures tout en respectant l'environnement.

Mise en relation avec différents partenaires financiers et également professionnels pour la réalisation des travaux.

Besoin d'animation et de communication pour promouvoir ce projet via internet et les différents supports de communication adaptés aux attentes des consommateurs locaux et de ceux venant séjourner à la campagne.

## **Calendrier**

Voir ci-dessus

## Plan de financement

Montant total : 295 000 €

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels : restant à préciser avec les partenaires financiers

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
restant à préciser avec les partenaires financiers	2018		État, Région, Département - voire Europe	restant à préciser	2018		
restant à préciser avec les partenaires financiers	2019		État, Région, Département - voire Europe	restant à préciser	2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de porcs produits par an Quantité de déchets compostés par an Nombre d'emplois créés
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de porcs produits par an					
Quantité de déchets compostés par an					
Nombre d'emplois créés					
Nbre de séjours (weekend découverte monde agricole...) vendus chaque année.					
Nbre de clients du Drive					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.2.1 : Crédit D'Impôt Développement Durable

#### Orientation stratégique

#### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCO RESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.2 :

##### DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

#### Objectifs

Les entreprises ne sont pas incitées ni "récompensées" pour leurs engagements dans des démarches environnementales vertueuses : soit par la mise en place de normes relatives à la préservation de l'environnement, soit par les produits ou services qu'elles développent.

Mettre en place les conditions d'une démarche vertueuse qui consiste à reconnaître et à accompagner les entreprises dans leurs engagements pour la préservation de l'environnement.

#### Description de l'action

Créer un "crédit d'impôt développement durable" qui vienne prendre en considération les efforts faits par les entreprises dans le domaine du développement durable et qui puissent mettre d'autant plus les entreprises en valeur dans le cadre du CTE.

A l'image du "crédit impôt recherche" ou du "crédit impôt innovation", la prise en compte, sous la forme d'un crédit d'impôt, des dépenses de l'entreprise (coûts internes et externes) relatives à la mise en place et au maintien de normes environnementales, ainsi que des dépenses relatives au développement ou à la gestion de produits ou services qui concourent à la préservation de l'environnement (dans des zonages que l'on pourrait appeler ZQE).

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action



## Partenaires

CCI, MEDEF

## Modalités de mise en œuvre

Demande de la prise en compte d'une valorisation des entreprises impliquées dans des démarches environnementales aux Ministères.

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Positionnement du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Transition Ecologique nécessaire.

## Calendrier

Début

Etapas

Fin

## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités calcul	de	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021





## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.2.2 : Crédit d'impôt mobilité

#### Orientation stratégique

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCO RESPONSABLE

#### ORIENTATION 4.2 :

DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

#### Objectifs

Les entreprises de la Corrèze notamment celles des territoires ruraux ont des difficultés à recruter du personnel (quel que soit le niveau).

Mettre en place les conditions favorables à la mobilité des salariés afin de freiner l'exode économique rural voire vers l'étranger.

#### Description de l'action

Création d'un « impôt mobilité » qui prenne en considération les freins (notamment financiers) à la mobilité des salariés qui font l'effort de répondre aux besoins des entreprises en zone rurale qui souffrent de la difficulté de recruter et pour lesquels l'enjeu peut être vital.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

#### Partenaires

CCI, MEDEF

#### Modalités de mise en œuvre

Demande de la prise en compte de cette difficulté à recruter en zone rurale aux Ministères

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Positionnement du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la Transition Ecologique nécessaire.

## Calendrier

Début

Étapes

Fin

## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.2.3 : Responsabilité Sociétale des Entreprises et biodiversité

#### Orientation stratégique

#### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ECORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.2:

##### DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

#### Objectifs

Besoins :

Instaurer un label dans le cadre du CTE : "Entreprise investissant en faveur de la biodiversité" éventuellement interdépendant des aides débloquées grâce au CTE.

Attente :

Amélioration du cadre de vie pour les salariés des entreprises comme pour le grand public, préservation de la biodiversité ordinaire, sensibilisation des entreprises à leurs impacts et au patrimoine naturel, amélioration des points noirs paysagers (ZAC et ZAE d'entrée de bourg notamment)...

Objectifs :

- Participer à la création d'un label entreprise et biodiversité / RSE / CTE
- Développer la RSE (ISO 26000, volet biodiversité notamment) en Corrèze
- Favoriser et valoriser la biodiversité sur les ZAC et ZAE

#### Description de l'action

Le projet de Contrat de Transition Écologique est un atout pour le développement durable de la Corrèze. Cependant, il doit tenir compte de l'écologie locale, c'est à dire la manière dont vivent l'ensemble des espèces, de leurs interactions entre elles et avec leurs milieux. L'urbanisation et le bétonnage des sols est la première cause mondiale de perte de biodiversité.

En Corrèze, fort d'un environnement plutôt verdoyant, les entreprises n'ont pas toujours à l'esprit l'importance de l'écosystème qui les entoure : puits de carbones, services environnementaux, cadre de vie et biodiversité.



Les zones d'activités se développent, et malgré le respect du cadre réglementaire (évaluation environnementale, ICPE...), ces zones grignotent petit à petit sur la biodiversité ordinaire, et par là même, notre cadre de vie verdoyant.

Cependant, il est possible aujourd'hui, moyennant généralement de faibles investissements, de promouvoir et de favoriser la biodiversité, même en zones industrielles. De plus aujourd'hui, le concept de responsabilité sociale des entreprises se développe et définit la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes.

Le projet se déroulerait ainsi :

1 / faire valoir la RSE en Corrèze, et notamment sur le volet biodiversité, en participant à la création d'un label et impliquer financièrement les entreprises dans la préservation de la biodiversité

2 / accompagner et conseiller (AMO) les entreprises pour l'aménagement de leurs parcs en faveur de la biodiversité (création de mares, plantation de haies, pose de nichoirs...),

3 / suivre l'évolution de la biodiversité sur les sites.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Porteur de projet :

Cyril LABORDE, ingénieur écologue d'OXALIS (06 67 24 50 30, [c.laborde@oxalis-scop.org](mailto:c.laborde@oxalis-scop.org)) pour le volet Biodiversité, et de nombreux autres collaborateurs de la SCOP (Nicole PILLON, Corinne VALENCE, ...) pour le volet RSE global – ISO 26000)

## Partenaires

Entreprises et collectivités disposant de foncier (ZAC et ZAE notamment)

Partenaires : CD 19, CAUE, PNR de Millevaches en Limousin, EPCI, Paysagistes...

## Modalités de mise en œuvre

1 / contractualisation avec OXALIS SCOP SA et les partenaires (2018-2019),

2 / 2019 - Élaboration du label Corrèzien entreprise et biodiversité : entre 8 et 10000 € (CD 19, État),



3 / AMO avec les entreprises (2500 € d'AMO en année 1 (minimum, variable selon la surface des parcs à aménager et donc à diagnostiquer) + coût des aménagements (montant variable selon les surfaces et les aménagements prévus). Financements : 1% du CA annuel de l'entreprise + aide CD 19, État, Feader / Leader des EPCI...),

4 / bilan annuel et suivi des mesures engagées (suivi de la biodiversité, 1000€ / an / entreprise, Financements : 1% du CA annuel de l'entreprise + aide CD 19, État, Feader / Leader des EPCI...)

Montant total estimé (pour 30 entreprises labellisées) : 100 000 € environs sur 3 ans

## Éléments nécessaire au passage en fiche-action

Visibilité sur les sources de financements liées au CTE, et donc montage du plan de financement du projet, notamment sur le volet label, en lien avec la fiche projet label de la CCI et du CD 19.

## Calendrier

### Début

Début 2019

### Étapes

- 1 / contractualisation avec OXALIS SCOP SA et les partenaires (2018-2019),
- 2 / Élaboration du label Corrèzien entreprise et biodiversité / RSE / CTE (2019)
- 3 / AMO avec les entreprises (à partir de l'été 2019)
- 4 / bilan annuel et suivi des mesures engagées sur 2019-2022 (suivi de la biodiversité)

### Fin

Fin 2022



## Plan de financement

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.2.4 : Entretien d'espaces verts - sentiers de randonnée par traction animale (ânes)

#### Orientation stratégique

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

#### ORIENTATION 4.2 :

DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES.

#### Objectifs

Remplacer un certain nombre d'actions mécanisées par des actions d'entretien d'espace en traction animale :

- Fauche des bords de voies piétonnes,
- Entretien d'espaces naturels,
- Ramassage de déchets le long des routes,...
- Inscrire l'activité de Gîtes dans une démarche éco-responsable (limitation des déchets)

#### Description de l'action

Beaucoup d'actions d'entretien mobilisent de gros moyens matériels (gros tracteurs, matériels spécifiques couteux,...), alors que dans beaucoup de cas, des interventions plus douces seraient souhaitables, tant sur le plan de la dépense énergétique, que sur l'impact environnemental (tassement du sol, dégât à la végétation,...).

La traction animale peut être, dans certains cas, un moyen plus économique et une pratique plus respectueuse de l'environnement. Pour une efficacité énergétique et éviter le transport des animaux par camion, cette pratique doit être couplée par de l'éco-pâturage sur place.

L'exploitation agrotouristique "**Le Gîte des ânes**" réalise déjà un certain nombre de prestations pour la mairie d'Uzerche et pour des particuliers.



Développer cette activité (aujourd'hui 0,5 UTH), qui peut être source d'emploi le territoire, suppose de :

- fédérer les donneurs d'ordre et ouvrir de nouveaux marchés (entretien de chemins de randonnée ou à la voie verte du POC<sup>1</sup>,...)
- conduite d'une expérimentation, à l'échelle départementale (voir ce qui se fait en Charente-Maritime pour les plages) pour servir de référence nationale pour la traction animale au service des collectivités.

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

*Coordonnées du porteur de projet* : M. & Mme Cottrant (Les Ânes du Gîtes)

Vernéjoux

19140 Condat sur Ganaveix

Tél : 05 55 98 08 02 ou 06 32 23 61 94

Mail : formasine@gmail.com

*Localisation du projet* : territoire de la communauté de communes du Pays d'Uzerche

*Statut du maître d'ouvrage* : "**Les ânes du gîte**"

Blog : <http://lesanesdugite.blogspot.fr/>

Nb : activités des Ânes du Gîtes : élevage, formation à la traction animale avec des ânes, location d'ânes pour la randonnée, biblio'âne, attelage et prestation en traction animale asine sans oublier l'hébergement en gîte et chambres d'hôtes.

## Partenaires

Ville d'Uzerche

Communauté de communes du Pays d'Uzerche

Éventuellement le Conseil départemental - notamment pour des actions telles que le piquetage des déchets le long des routes départementales ou l'entretien de voie verte (fauchage des bermes, mise en sécurité vis à vis des arbres, aménagement,...) comme celle de l'ancien tacot (POC) et l'État dans le cadre du présent CTE.

---

<sup>1</sup> POC : Paris-Orléans réseau ferré de la Corrèze à voies métriques. Le PO-Corrèze comprenait trois courtes lignes : ligne Tulle - Argentat ouverte le 14/02/1904, ligne Uzerche-Tulle ouverte le 30/06/1904 et ligne Seilhac - Treignac ouverte le 20/07/1904. Concurrencé par la route qui a entraîné une baisse de fréquentation, le trafic voyageur a fermé le 3 novembre 1969 et celui des marchandises le 31 mai 1970.





## Modalités de mise en œuvre

Les postes de dépenses sont les travaux réalisés / essentiellement de la main d'œuvre et du petit matériel.

La capitalisation demande une mise en forme synthétique.

## Éléments nécessaires au passage en fiche-action

Certaines actions existent déjà, elles demandent à être mises en perspectives, synthétisées et capitalisées.

D'autres actions, plus expérimentales, peuvent être mises en place : entretien d'espaces ludiques (pelouses, aires de jeux, ...), ligne de transport, livraison de marchandises ou de matériel,....

## Calendrier

Début

Étapes

Fin

## Plan de financement

Montant total : **30 000 €** (10 000 € / an sur 3 ans)

Dépenses prévisionnelles :  HT  TTC

Financements prévisionnels :

Nature des financements	2018	2019	2020	2021	TOTAL	%
État	1 000 €	1 000 €	1 000 €		3 000 €	10
Région						
Département	3 000 €	3 000 €	3 000 €		9 000 €	30
Europe						
Autre (préciser)						
<b>Total financements publics</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>		<b>21 000 €</b>	<b>70</b>
Privés (préciser)						
Autofinancement	3 000 €	3 000 €	3 000 €		9 000 €	30
<b>Coût Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>		<b>30 000 €</b>	<b>100</b>



Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
7 000	2018	23,3	État - Conseil départemental	3 000	2018	10	autofinancement
7 000	2019	23,3	État - Conseil départemental	3 000	2019	10	autofinancement
7 000	2020	23,4	État - Conseil départemental	3 000	2020	10	autofinancement
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	apport des actions réalisées et capitalisation
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
nombre d'ha entretenus en traction animale asine		3	20	40	50
nombre d'ha entretenu en éco-pâturage		5	12	20	20



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche Action 4.3.1 : Réserve de biodiversité de Corrèze

#### Orientation stratégique

#### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

#### ORIENTATION 4.3 :

DÉVELOPPER UNE BIODIVERSITÉ EXEMPLAIRE SUR LE TERRITOIRE.

#### Objectifs

Le pays d'Argentat sur Dordogne se trouve sur le territoire labellisé par l'UNESCO "réserve mondiale de biosphère". Inscrit au réseau des sites européens Natura 2000, c'est un espace de biodiversité majeure en France. La population locale n'appréhende pas la dimension patrimoniale exceptionnelle de son environnement, de sa culture, de son histoire... il est primordial par la mise en valeur du site et par l'éducation de permettre de faire accéder à la connaissance de notre environnement par une approche systémique large qui devra mettre en lumière qui nous sommes, ce que nous avons été capable de réaliser, de transmettre et ce qui demain fera notre force, nos atouts. A l'heure du Congrès Mondial de la Nature de 2020, il est essentiel de valoriser ces richesses locales en les ouvrant à toute la Vallée de la Dordogne dans un projet qui fait signe nationalement et internationalement.

Réaliser un projet de réhabilitation complète d'un site industriel d'extraction de granulats et en faire un **Espace Naturel Sensible emblématique de la biodiversité départementale** :

- Préserver un site exceptionnel,
- Valoriser le milieu et ses composantes (faune, flore, paysages...),
- Faire découvrir au public (observations ornithologiques, pédagogie environnementale...),
- Favoriser le développement d'activités écotouristiques raisonnées (activités de pleine nature, pêche...),
- Renforcer les partenariats locaux.

#### Description de l'action

Dès 2018, dans le cadre des différents partenariats, mise en place des études opérationnelles de travaux et classement du site en tant qu'Espace Naturel Sensible. Sollicitation des acteurs dont le CENL pour la mise en place d'un plan de gestion des espèces naturels sensibles. Pour la fin de l'année 2018, mise en place d'un traitement des espèces invasives présentes sur le site.

En 2019, réalisation des travaux de réhabilitation du site.



## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Conseil Départemental de la Corrèze.

## Partenaires

EDF, le CENL, Europe, État, Région

## Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre des études et dossiers réglementaires, réhabilitation du site sur la base du régime de la déclaration / classement ICPE.

S'il s'avérait être nécessaire, il est demandé à l'État la validation du remplacement d'un Inventaire Naturaliste par la réalisation de **3 IQE, Indicateurs de Qualité Environnemental** répartis dans le temps de la façon suivante: avant travaux - après travaux et 5 ans après travaux.

## Calendrier

### Début

**2018** : Études + travaux de traitement des invasifs + Classement du site ENS.

**2019** : Finalisation des procédures réglementaires et réalisation des travaux d'aménagement.

**2020** : Ouverture du site - Mise en place du plan de gestion et d'exploitation du site Espace Naturel Sensible.

Et à suivre développement des activités (pédagogiques, écotouristiques, découverte...).

### Fin



## Plan de financement

Première estimation des investissements	
Estimation des coûts	Coût
Acquisition	500 000 € HT
Travaux préliminaires	201 000 € HT
Travaux forestiers (et traitement des invasives)	590 000 € HT
Fournitures matériaux végétaux	162 000 € HT
Mise en œuvre des aménagements	1 732 000 € HT
Équipements annexes (ouverture au public, cheminements, places de stationnement, etc.)	1 489 500 € HT
Garantie et suivi des aménagements sur 5 ans	250 000 € HT
<b>Total acquisition + travaux de restauration et valorisation</b>	<b>4 924 500 € HT</b>

Financeurs		Montant	%
Publics	Privés		
	EDF	700 000	
Agence Eau		2 500 000	
CPER/FNADT		150 000	
Europe			
CD19		1 574 500	

Ventilation fonds agence de l'eau (2 500 000 €) et FNADT (150 000 €) ; objectif sécuriser agence de l'eau.

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Surface réhabilitée en m2. IQE Indicateurs de qualité environnementale à définir.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence	Résultat	Résultat	Résultat
		2018	2019	2020	2021
% surface réhabilitée ENS		0 ha			



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.3.2 : Création d'un lieu d'accueil et de sensibilisation aux milieux aquatiques et forestiers Moulin de Cluzac

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### **ORIENTATION 4.3 :**

DÉVELOPPER UNE BIODIVERSITÉ EXEMPLAIRE SUR LE TERRITOIRE.

#### Objectifs

- La découverte de la faune et de la flore : de la biologie de la moule perlière à la loutre, en passant par la détermination des qualités d'eau grâce aux invertébrés aquatiques.
- La gestion de l'eau : au travers de 3 exemples présents sur le site (la pisciculture, l'hydroélectricité au fil de l'eau, les zones humides).
- La recherche et le développement en bio mimétisme grâce à une propriété méconnue de l'eau (cavitation-implosion) utilisée notamment par la crevette pistolet (pistolshrimp) et les propriétés de la sono-chimie.

#### Description de l'action

Cette action s'appuie sur les constats suivants :

1. Méconnaissance du grand public du fonctionnement et des interactions des différents écosystèmes naturels et du rôle crucial de l'eau,
2. Dépendance de l'aquaculture aux ressources marines (une des principales sources de protéines pour l'alimentation des poissons est issue de poissons pêchés en mer).



### Le lieu de l'action :

Le site particulier du Moulin de Cluzac qui bénéficie d'un environnement préservé et sur lequel est implantée une pisciculture artisanale depuis presque 20 ans.

- le projet comprend 4 types d'approches:

1- **Création en cours d'un parcours pédagogique** de sensibilisation aux milieux naturels et d'informations sur les possibilités d'innovations technologiques grâce au biomimétisme,

2- Recherche et développement en production d'arthropodes (insectes et crustacés) comme substituts aux farines de poissons pêchés en mer, tout en valorisant les déchets organiques,

3- Recherche et développement en procédés simples et économes d'amélioration des qualités d'eau,

4- Assurer l'autonomie énergétique de l'entreprise, grâce au **remplacement de la turbine obsolète du moulin par des turbines hydroélectriques de nouvelle génération** plus performantes et adaptées aux variations saisonnières de débit,

- et se traduit également par la création d'un lieu d'accueil et de sensibilisation :

- aux milieux aquatiques et forestiers,
- à leurs interactions réciproques et au rôle de l'eau.

## **Maître d'ouvrage / pilote de l'action**

*Coordonnées du porteur de projet :* Alain ANDISSAC - Pisciculteur

Le moulin de Cluzac

19140 Condat sur Ganaveix.

Site internet: <https://acluzac.wixsite.com/lemoulindecluzac>

Tél : 05 55 73 01 79

Mail : [a.cluzac@orange.fr](mailto:a.cluzac@orange.fr)

*Localisation du projet :* Le Moulin de Cluzac - 19140 Condat sur Ganaveix

*Statut du maître d'ouvrage :* Pisciculteur en entreprise individuelle

A terme, et pour mener à bien les objectifs fixés, la création d'une association sera nécessaire.



## Partenaires

Les partenaires possibles seront :

- les clients de la pisciculture,
- les particuliers intéressés par la démarche,
- les écoles et autres structures pédagogiques
- et peut-être le Département et la Région

## Modalités de mise en œuvre

Estimation du budget:

- Aménagement d'un lieu d'accueil dans l'ancien four à pain: 20-25 000 euros
- Aménagement de passerelles et de cabanes d'observations et sécurisation du site pour les visites guidées: 10 000 euros
- Remplacement de la turbine hydroélectrique par deux micro-turbines de nouvelle génération: 25-30 000 euros

Dans l'idéal, le financement de ce projet de **60 000 euros** pourrait être assuré par : un prêt personnel, un financement participatif et un **partenariat avec le Département, l'État et la Région.**

## Éléments nécessaires au passage en fiche-action

Le parcours de découverte sera complètement opérationnel en septembre 2018 avec la mise en place de la dernière passerelle à proximité immédiate du local à rénover pour l'accueil du public.

Dans le même temps, un crédit personnel de 30 000 euros sera contracté pour finir les principaux aménagements extérieurs et installer une première turbine hydro-électrique afin d'assurer l'autonomie énergétique de l'entreprise (tout en conservant les anciens systèmes qui serviront de supports d'information sur l'énergie hydraulique à destination du grand public).

Une campagne de communication sera ensuite lancée pour un financement participatif auprès du public intéressé afin de créer un lieu d'accueil, de sensibilisation et d'échanges sur les propriétés de l'Eau, le monde du vivant, l'interdépendance de l'homme avec son environnement et participer à développer des solutions à la crise environnementale actuelle.

Si le projet suscite l'intérêt à la fois du grand public et des pouvoirs publics, une association d'intérêt public devrait voir le jour, ce qui permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs prévus.



## Calendrier

### Début :

Septembre 2018 : ouverture « officielle » du parcours de découverte et de sensibilisation aux milieux naturels aquatiques et forestiers associé à une campagne de communication.

### Étapes :

Fin 2018 : mise en place d'un financement participatif pour l'aménagement d'un lieu d'accueil et d'échanges auprès du public.

2019 : remplacement de l'ancienne turbine hydroélectrique, réfection de l'ancien four à pain en lieu d'accueil et développement du principe des « spirobulles » et de la complémentation alimentaire des poissons grâce aux insectes et crustacés.

### Fin :

2019-2020 : Création de l'association « Bulles d'eaux vives » (en référence aux phénomènes de sonoluminescence et de sonochimie) dont le but sera de favoriser à la fois :

- la sensibilisation du public à son environnement pour une attitude plus « éco-responsable ».
- le développement d'une aquaculture continentale durable
- la recherche-développement sur le biomimétisme : une source encore méconnue d'innovations pour le futur.

## Plan de financement

Montant total : environ 60 000 euros HT, dont 30 000 euros financés par un crédit personnel dans un premier temps.

Le recours au partenariat et au financement participatif sera également nécessaire pour mener à bien ce projet d'ici à début 2020.

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
30 000 € (50% de 60 000 €)	2019	50	État, Département, Région	30 000 € (50% de 60 000 €)	2019	50	Autofinancement (prêt) + financement participatif
	2020				2020		
	2021				2021		



## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de personnes sensibilisées /an Et Objectifs d'autonomie énergétique du site
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence	Résultat 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Personnes sensibilisées/an		200	500		1 000	1500
Autonomie énergétique		0 %	50 %		80 %	85 %



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.3.3 : NUAGE VERT - MUSEE MOBILE VALLEE DE LA DORDOGNE

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.3 :

DÉVELOPPER UNE BIODIVERSITÉ EXEMPLAIRE SUR LE TERRITOIRE.

#### Objectifs

Le pays d'Argentat sur Dordogne se trouve sur le territoire labellisé par l'UNESCO "réserve mondiale de biosphère". Inscrit au réseau des sites européens Natura 2000, c'est un espace de biodiversité majeure en France. La population locale n'appréhende pas la dimension patrimoniale exceptionnelle de son environnement, de sa culture, de son histoire... il est primordial par l'éducation de permettre de faire accéder à la connaissance de notre environnement par une approche systémique large qui devra mettre en lumière qui nous sommes, ce que nous avons été capable de réaliser, de transmettre et ce qui demain fera notre force, nos atouts. A l'heure du Congrès mondial de la nature de 2020, il est essentiel de valoriser ces richesses locales en les ouvrant à toute la Vallée de la Dordogne dans un projet qui fait signe nationalement et internationalement.

#### Description de l'action

- 1) Structures totem : équipements mobiles
- 2) Bâtir un lieu innovant et pilote sur le site de la Réserve Départementale de Biodiversité pour défendre la diversité bioculturelle auprès des publics locaux, en attirant sur place et en diffusant dans la francophonie et au-delà.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Association Histoires de Passages - Mairie d'Argentat-sur-Dordogne, avenue Pasteur, 19400 Argentat-sur-Dordogne.



## Partenaires

Le Conseil départemental, la ville d'Argentat-sur-Dordogne, la Communauté de communes Xaintrie-Val Dordogne, EDF, l'association "Histoires de Passages...", la Fondation René Dumont

## Modalités de mise en œuvre

- 1) Construction de la première structure totem prototype pour 2018. Puis construction des autres structures totem = coût estimatif 100 000 €.
- 2) Réalisation d'une étude préalable à la réalisation, puis définition de l'enveloppe globale nécessaire à la réalisation du bâtiment innovant et développement durable (utilisant du bois local notamment).

## Calendrier

### Dès 2018

Construction de la première structure prototype du Nuage Vert - musée mobile Vallée de la Dordogne (19 juillet 2018 pour l'ouverture des Rencontres-Promenades "Histoires de Passages..." au pays d'Argentat-sur-Dordogne) et ouverture des salles et des premières collections de Nuage Vert au rez-de-chaussée de l'ancienne bibliothèque d'Argentat avec achat de matériel. Préparation de Nuage Vert 2020 et fixation du calendrier avec constitution d'équipe.

### 2019 et 2020

Opération fédératrice (12 mois sur 12 villes) sur la Dordogne, de La Bourboule au Bec d'Ambès, avec déplacement de la structure du coulobre consolidée et mission de préfiguration de Nuage Vert 2020 opérationnelle.

Inauguration en juillet 2019 de "La Porte du musée imaginaire" avec les Amitiés Internationales André Malraux en entrée du site des Gravières.



## Plan de financement

### 1) Structures TOTEM

Montant total : 100 000€

Financements actés : CD19 : 2 000€ et EDF : 5 000€

Autres financements à mobiliser : Europe (Leader...), Région, État...

Financeurs		Montant	%
Publics	Privés		
	EDF	5 000 €	
Agence Eau			
CPER/FNADT			
Europe - Leader			
CD19		2 000 €	

### 2) Bâtiment (étude)

Montant total étude préalable à la réalisation : 50 000€ - 100 000€ *en cours* de définition

Montant réalisation : **à déterminer**

Autres financements à mobiliser : Europe (Leader...), Région, État...

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre de structures totem mobiles réalisées
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Structures totem réalisées					

## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet : 4.4.1 : Fourniture de chaleur à partir de la chaleur fatale de l'UVE

#### Orientation stratégique

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.4:

CRÉER DE NOUVELLES RICHESSES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

#### Objectifs

Valoriser la totalité de l'énergie produite à partir des déchets résiduels en favorisant l'implantation d'une activité économique respectueuse de l'environnement

#### Description de l'action

Mise en œuvre d'un Réseau de chaleur/énergies de récupération

Mise en place d'un procédé de récupération des énergies fatales de l'UVE (basse température 50 °C) afin d'alimenter une production de tomates sous serres.

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Le SYTTOM 19 est maître d'ouvrage, l'exploitant de l'UVE; Corrèze Énergie aura en charge de produire l'énergie à partir du traitement thermique des déchets

#### Partenaires

Serres d'Auñtou  
Corrèze Énergie

#### Modalités de mise en œuvre

Étude de faisabilité réalisée en 2016 afin de définir la possibilité de répartir la chaleur entre le réseau de chauffage, la fourniture d'électricité et la fourniture des serres.



## Calendrier

**Début** : Acquisition foncière et Étude faisabilité juin 2016

**2017** : Cession des parcelles pour réalisation de l'aménagement

**2018** : attente de l'obtention des autorisations du porteur de projet

**2018 Novembre**: Consultations pour réalisation des travaux de récupération de chaleur

**Avril 2019** : Lancement des travaux sur l'UVE

**Septembre 2019** : Raccordement de l'UVE aux serres

## Plan de financement

**Montant total : 1.5 à 2 M€ Ht**

**Financeurs sollicités : État, Région, Europe, ADEME**

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018		État		2018		
?	2019		Région	1.5 / 2 M€ Ht	2019		SYTTOM 19
?	2020		FEDER		2020		
?	2021		ADEME		2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Niveau de valorisation énergétique de L'UVE selon les formules R1 (directive 2008/98/CE) ou Pe (arrêté du 28/12 /2017 ) Quantité de chaleur vendue
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat



Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Énergie serres	Compteur énergétique	0	2000 MWh	19 980 MWh	30 825 MWh
Rendement énergétique de l'UVE	R1	0.6	0.65	0.7	0.8

### Calcul du rendement énergétique :

#### Performance énergétique

La performance énergétique a été calculée suivant la formule de l'arrêté ministériel du 07 décembre 2016.

$$Pe = FCC \times \frac{[(2,6Eep+1,1Ethp) - (2,6Eea+1,1Etha+Eca)]}{0,97 (Ew+Ef)}$$

Où :

- Pe : Performance énergétique de l'installation
- FCC : Facteur climatique du lieu d'implantation de l'installation = 1,132
- Eep : Electricité produite par l'installation (MWh/an)
- Ethp : Chaleur produite par l'installation (MWh/an)
- Etha : Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation
- Eca : Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout combustible (Mwh/an)
- Eea : Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)
- Ew : énergie des déchets = PCI x tonnage incinéré
- Ef : énergie combustible externe et contribuant à la production de chaleur





## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.4.2 : RESSOURCERIE LE TRI-PORTEUR à MEYSSAC

#### Campagne de communication pour le développement de l'activité

## Orientation stratégique

### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

#### **ORIENTATION 4.4:**

**CRÉER DE NOUVELLES RICHESSES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE**

## Objectifs

Récupérer et réutiliser le maximum de vêtements et d'objets (appareils électriques et meubles).

Nécessité d'informer la population du canton sur la réduction des déchets du Midi-Corrézien des activités de l'association.

Besoins de moyens pour organiser les collectes (véhicule - employé - matériel de pesage - transpalette).

Sensibilisation des usagers pour améliorer un comportement Eco-citoyen.

## Description de l'action

Diffusion d'informations auprès de la population.

Lien avec les communes et les partenaires.

Participation à la semaine de la réduction des déchets.

Sensibilisation au compostage.

Engagement de l'action dans l'année 2018.

Aide financière nécessaire avant le début de l'opération (réalisation de plaquettes d'information, d'affiches et radio).

## Maître d'ouvrage / pilote de l'action

ASSOCIATION LE TRI-PORTEUR - Avenue du Quercy - 19500 MEYSSAC

## Partenaires

Département, État, Région, ADEME, Commune de Meyssac, Communes du Territoires, EPCI...



## Modalités de mise en œuvre

Moyens d'organisation de la collecte + moyens de communication

Affiches/flyers pour information de la population	500 €
Radio locale	50 €
Marché de Noël Meyssac	50 €
Frais de véhicule pour collectes (80 x 12)	960 €
Emploi aidé (520 x 12)	6 240 €
Matériel de pesage	300 €
Transpalette	350 €
Petit matériel (sacs pour linge à recycler, cartons pour livres...)	150 €
Téléphone (relations clients, rendez-vous collectes 40 x 12)	480 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 080 €</b>

## Calendrier

Début : 2018

Étapes

Fin

## Plan de financement

Coût opération : 9 080 €

Partenaires financiers à mobiliser

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		



## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Nombre flyers distribués
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat.

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.4.3 : RESSOURCERIE MEYSSAC Aménagement du bâtiment

#### Orientation stratégique

AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

#### ORIENTATION 4.4:

CRÉER DE NOUVELLES RICHESSES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

#### Objectifs :

- amélioration du bâtiment afin de garantir une meilleure performance énergétique
- permettre le développement de l'activité ressourcerie qui contribue à la réduction des déchets, au réemploi des objets et à leur recyclage

#### Description de l'action :

Changement des huisseries et isolation du bâtiment

#### Maître d'ouvrage / pilote de l'action

Commune de MEYSSAC

#### Partenaires :

Conseil Départemental, Association le Triporteur, ADEME

#### Modalités de mise en œuvre :

Consultation des entreprises à programmer fin de l'année 2018

#### Calendrier

**Début :** printemps 2018

**Étapes**

**Fin :** décembre 2019



## Plan de financement

Montant total : 58 000 € HT

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
11 800 €	2019	20	CD 19		2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Bilan de l'activité ressource, tonnage déchets revalorisés (réemploi, recyclage) Réduction des dépenses d'énergie du bâtiment à travaux N+1, N+2
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Déchets valorisés					
Dépenses d'énergie					



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.4.4 : Réseau Réemploi du SIRTOM de la Région de Brive

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.4:

**CRÉER DE NOUVELLES RICHESSES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE**

#### Objectifs

- Développement du réemploi et de la réutilisation afin de réduire la part des déchets pris en charge par la collectivité et orientée sur des filières d'élimination / recyclage (*hiérarchie des modes de traitement de déchets*). La stratégie se décline en deux axes : réduire les coûts de gestion des déchets par la prévention et consolider l'activité de réemploi existante sur le territoire,
- Mise en œuvre d'un réseau de points de collecte « Réemploi » sur les déchèteries du SIRTOM de la Région de Brive,
- Structurer l'intervention des acteurs du réemploi au sein du territoire,
- Détourner 10% de tout-venant directement vers une filière de réemploi.

#### Description de l'action

L'action consiste à la mise en œuvre d'un réseau de points de collecte de proximité dans les déchèteries du SIRTOM de la Région de Brive en vue du réemploi. Ce réseau de points de collecte sera géré de manière structuré et harmonisé par les acteurs locaux existants. Ce réseau complétera l'offre actuelle de ressourcerie/recyclerie/structure de réemploi quel qu'elle soit, afin de permettre aux ménages de donner au lieu de jeter.

Il sera nécessaire, d'une part d'investir dans des conteneurs adaptés pour matérialiser la zone de collecte sur les déchèteries (ex : conteneurs réemplois sécurisés), d'autre part le partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux existants et leurs rôles seront définis et actés pour pérenniser la démarche.

Cette action sera soutenue par l'information des publics sur les solutions ainsi proposées et sur les interlocuteurs locaux du réemploi.

#### Maître d'ouvrage/pilote de l'action

SIRTOM de la Région de Brive



## Partenaires

Conseil Départemental de la Corrèze  
Communauté d'Agglomération de Brive et les Communautés de communes membres  
Ademe  
Emmaeus France  
Le secours Populaire  
La ressourcerie gaillarde  
Les resto du coeur

...

## Modalités de mise en œuvre

Acquisition des conteneurs réemploi + signalétique = 98 000€ HT pour 18 déchèteries  
Communication (Presse, affichage)= 2000 € HT

## Calendrier

Début : 2e semestre 2018

### Étapes :

1. Réunions COPIL (SIRTOM, Agglo de Brive, Communauté de communes, Ademe) → Définition des modalités de mises en œuvre des partenariats avec les acteurs du Réemploi ; répartition des tâches (communication, intervention et co-animation auprès des publics cibles...)
2. Réunions Partenaires Réemploi (acteurs locaux ESS, ressourceries, recycleries...) → Définition des modalités d'intervention des structures de réemploi existantes dans ce réseau de points de collecte (entités, flux pris en charge, gestion des retours déchets etc.)
3. Acquisition et installation des équipements (conteneurs maritimes réemploi, signalétique) en deux phases suivant le potentiel de réemploi, de l'offre de collecte des structures existantes et de la fréquentation).  
*Phase 1 – 2019 – déchèteries du bassin de Brive (6 PdC)*  
*2020 – déchèteries secondaires du SIRTOM de Brive (6 PdC)*  
*Phase 2 – 2021 – déchèteries rurales (6 PdC).*
4. Formation des ambassadeurs et animateurs → Collectivités ; associations
5. Mise en service du Réseau Réemploi du Sirtom de la Région de Brive

Fin : 2021



## Plan de financement

Montant total : 100 500

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
31 066,40 € HT	2019	30,9	SIRTOM de Brive		2019		
7 766,60 € HT	2019	7,6	CTE / Conseil Départemental				
26 933 € HT	2020	26,8	SIRTOM de Brive		2020		
6 733,40 € HT	2020	6,7	CTE / Conseil Départemental				
22 400 € HT	2021	22,2	SIRTOM de Brive		2021		
5 600 € HT	2021	5,6	CTE / Conseil Départemental				

## Evaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Comptabilisation des collectes des PdC Réemploi Suivi de l'évolution des tonnages Tout-venant.
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	-

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	Référence 2017	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Nombre de PdC réemploi implantées sur le territoire		-	6	12	18
Nombre d'acteurs locaux engagés dans le fonctionnement du réseau de Pdc	Comptabilisation des partenaires participant à l'action - conventions	-	4	5	5 ou plus
Evolution des quantités de tout-venant collecté par le SIRTOM	Suivi des quantités tableau de bord déchèterie SIRTOM	75 kg/hab/an	71 kg/hab/an	68.8 kg/hab/an	67.5 kg/hab/an



## CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Fiche projet 4.4.5 : Développement des solidarités territoriales et valorisation des déchets végétaux par éco-extraction circulaire

#### Orientation stratégique

##### AXE 4 : LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

##### ORIENTATION 4.4 :

**CRÉER DE NOUVELLES RICHESSES PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE**

#### Objectifs

Le CVA, fondé en 2010, a bénéficié du soutien de la région Limousin, en affichant sa volonté d'accompagner le transfert de technologies au service de la valorisation de ses ressources naturelles dont les coproduits végétaux.

L'objectif premier étant à travers ces valorisations, de transformer les coproduits végétaux pour en faire des ressources économiques (à visées alimentation santé, cosmétique...) afin de s'inscrire dans un mouvement de développement durable et d'économie circulaire impulsé par la région Nouvelle Aquitaine, terre d'innovation en éco-conception.

Pour cela, le CVA contribue à l'innovation en développant des procédés d'éco-extraction à partir de coproduits végétaux, de l'échelle laboratoire à l'échelle du pilote industriel. Les procédés mis en œuvre impliquent de nouvelles technologies écoresponsables afin d'obtenir de nouveaux produits d'origine naturelle à plus forte valeur ajoutée. Cette démarche permet de trouver une seconde vie à nos déchets végétaux en favorisant une économie circulaire.

Le CVA répond à des besoins formulés par des entreprises des secteurs de la production végétale et de la transformation, qui souhaitent valoriser les produits et/ou coproduits végétaux qu'elles génèrent.

Depuis sa création, le CVA participe à la vie économique du territoire et se révèle être un acteur important puisque de nombreux projets d'envergure ont été entrepris et des solutions technologiques innovantes ont été mises en place.

- Parmi eux, il peut être mentionné par exemple, un projet débuté 2013 avec l'entreprise XYLEX. Ce projet avait pour objectif de concevoir une voie de valorisation d'un coproduit issu du bois en vues d'applications en cosmétique et/ou en alimentation santé. Pour ce faire, un plan d'expérience, de nombreuses expérimentations, optimisations et analyses ont été réalisées et ont permis de développer un procédé d'éco-extraction par renouvellement de solvant. Le transfert d'échelle à l'échelle pilote a pu être validé et une demande de brevet a été déposée durant l'été 2017. La production d'une présérie industrielle est maintenant projetée et des industriels intéressés par l'exploitation du brevet sont en cours d'identification.
- Un autre exemple qui peut être cité concerne les coproduits et dérivés de pomme, présents en très grande proportion dans le département de la Corrèze. Le CVA a travaillé également sur un projet de valorisation des coproduits de la pomme. Les travaux de ces recherches ont été présentés à plusieurs reprises lors de conférence, congrès et salons dans la région Nouvelle-Aquitaine mais également à l'échelle nationale. Les solutions technologiques mises en œuvre ont interpellé et intéressé plusieurs structures. En 2015, une entreprise de la région du Pays de la Loire a notamment, financé une étude auprès du CVA pour valoriser les coproduits issues de sa production. Des recherches se poursuivent actuellement afin de valider le transfert à l'échelle industriel des procédés mis en œuvre. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant font l'objet du dépôt d'une enveloppe Soleau en novembre 2017.

Ces différents travaux permettent de promouvoir la Corrèze en tant que département, acteur en innovation et montrent également qu'au-delà de l'impact départemental, un réseau se crée à l'échelle régionale et nationale.

En outre, le CVA désire travailler au plus près des entreprises et des filières cosmétique, agroalimentaire, bois et dérivés afin de leur fournir un accompagnement sur-mesure.

Le CVA se positionne donc comme expert scientifique de l'innovation et du transfert d'échelle (laboratoire à pilote) au service des entreprises sur des procédés de développement durable concernant les végétaux. Le CVA souhaite s'imposer comme un acteur d'excellence reconnu dans le domaine de l'économie circulaire, notamment par l'obtention de la labellisation Centre de Ressources Technologiques (CRT). Un CRT, est un label qualité français pour une structure d'appui technologique aux entreprises. La labellisation a pour objectif de fournir aux entreprises la garantie que la structure à laquelle ils s'adressent est capable de leur apporter des réponses adaptées et de qualité en matière de prestation technologique sur mesure.

Un dossier de demande de reconnaissance CRT a été monté et déposé récemment. Cette labellisation permettrait d'apporter une bien meilleure visibilité dans le domaine, au niveau départemental, mais également régional et national. Le montage de ce dossier a mobilisé une partie du personnel du CVA durant une période considérable. Si elle est acceptée, le label nécessitera d'être maintenu chaque année. C'est dans ce cadre-là, que le CVA souhaite proposer ses services afin d'amorcer mais surtout de pérenniser une dynamique au service de la conversion écologique du territoire tout en renforçant les solidarités territoriales. Il paraît donc tout naturel pour le CVA de s'engager dans des projets afin de renforcer l'axe suivant : développement de solidarités territoriales au service d'un développement éco-responsable

Les principaux objectifs sont décrits ci-dessous :

Le CVA souhaite renforcer son positionnement au niveau du département de la Corrèze comme expert scientifique de l'innovation au service des entreprises sur des procédés de développement durable à partir de produits végétaux. Plus particulièrement le CVA souhaite être reconnu comme un centre d'innovation et de transfert de technologies spécialisé dans la valorisation des molécules d'intérêt présentes dans les coproduits végétaux. L'obtention du label CRT permettrait au CVA de se positionner réellement comme un acteur d'excellence dans le domaine en Corrèze et par la suite au niveau régional et national.

Différentes formes de prestations d'innovation sont proposées aux structures afin de les accompagner au mieux dans leur demandes :

- Accompagnement technologique sur mesure pour des projets de recherche répondant à des demandes spécifiques,
- Contrats d'accueil et de mise à disposition d'équipements permettant aux structures de maîtriser leur recherche tout en étant soutenu scientifiquement.

Ces prestations sont destinées à toute structure souhaitant être accompagnée et bénéficier d'un soutien dans leur démarche de recherche et développement ; porteurs de projet, producteurs, coopératives, start-up et entreprises.

L'un des premiers objectifs est d'augmenter l'intégration du CVA dans des programmes forts portant sur la thématique de l'économie circulaire en s'associant aux démarches régionales en cours et participer à la structuration d'un écosystème territorial visant à promouvoir l'émergence de start-up. Pour cela le CVA souhaite travailler au plus près des entreprises et des filières agroalimentaires, bois et cosmétique et renforçant le nombre d'adhérents.

Aussi, des évolutions en termes d'offres et de savoir-faire de la structure sont programmées afin de correspondre au mieux aux besoins des entreprises en perpétuels changement.

- Dans un premier temps, le CVA prévoit d'augmenter le volet accueil de personnels d'entreprises. Le volet accueil de personnels d'entreprise a permis depuis 2013 la création et le développement de plusieurs start-up. A titre d'exemple, « Les raffineurs de fruit » est une start-up qui a été créée à la suite de son accueil et à un soutien scientifique des porteurs de projets par le CVA. La jeune entreprise est aujourd'hui hébergée au sein de la pépinière d'entreprises NOVAPOLE, située à quelques km du CVA à Saint-Viance en Corrèze. La start-up ECOMERIS a également bénéficié du soutien du CVA, tant sur le plan des moyens techniques que des compétences en analyses spécifiques. Cette petite entreprise a aujourd'hui été rachetée par le groupe SILAB. Le CVA contribue également au développement des start-up COVERTIS, ENCAPSULATION TECHNOLOGIE (...) en mettant à leur disposition des équipements spécialisés adaptés à leurs problématiques de séparation/extraction ...  
Ce volet est particulièrement intéressant pour le développement du chiffre d'affaire de la structure car il ne mobilise que peu de temps de personnel.
- Dans un second temps, le CVA prévoit de renforcer son pouvoir en termes de réponses aux besoins scientifiques et technologiques des entreprises. Le cœur d'activité du CVA consiste en l'étude de la valorisation des coproduits végétaux, et plus précisément en l'optimisation d'éco-procédés d'extraction de molécules d'intérêt pour différents secteurs d'applications. Les besoins en familles de molécules d'intérêt sont en perpétuelle évolution, le CVA doit donc être en mesure de caractériser, quantifier et analyser ces nouvelles familles de molécules d'intérêt et ainsi proposer une offre globale ; pour cela un plan d'investissement a été établi. Une première subvention d'investissement CPER a été accordée en milieu d'année 2018 et celle-ci permettra au CVA de s'équiper en matériel de laboratoire et en matériel pilote manquants. Par exemple il est notamment prévu d'acquérir une enceinte climatique qui permettra au CVA d'élargir son domaine de compétence pour le développement d'extraits destinés à des applications de biocontrôle. Un projet de recherche déjà est en cours de discussions avec une société intéressée par cet équipement.
- Le CVA prévoit de poursuivre des projets d'envergure pour lesquels des premières études avaient été initiées les années précédentes. Par exemple, on peut citer le projet des fruits rouges, pour lequel une demande de FUI est en cours. D'autres projets importants sont également bien avancés, tels que des projets pour lesquels le transfert à l'échelle pilote a été validé, le CVA est maintenant à la recherche de partenaires capable de produire des préséries l'échelle industrielle.

Le CVA fait aujourd'hui partie d'un écosystème local dont l'objectif est de permettre de réaliser du transfert de technologies et de favoriser l'émergence de start-up. Le CVA va conforter ses liens forts avec cet écosystème afin de structurer son réseau et de pouvoir proposer une réelle complémentarité en termes d'échelle de TRL pour des montages de projets de recherches coopératifs. Le vivier de structures avec lequel le CVA souhaite renforcer ses liens est le suivant :

- Les laboratoires de l'Université de Limoges (par exemple le Laboratoire de Chimie des Substances Naturelles, devenu le laboratoire PEIRENE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018) qui sont à l'origine de la maturation de projets innovants,
- L'incubateur de l'AVRUL (l'Agence pour la Valorisation de la Recherche en Limousin) qui permet à des porteurs de projets de bénéficier d'un soutien administratif, juridique et financier ;
  - o Du CVA qui apporte son soutien scientifique et technologique pour la réalisation de preuves de concepts ;
  - o D'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises tels que STARTECK et NOVAPOLE qui permettent aux porteurs de projets de devenir des start-up et facilitent l'accès à des bureaux et locaux pour leur développement.
- Les centres techniques avec lesquels le CVA souhaite renforcer ses partenariats dans les 2 prochaines années, comme l'ITERG, afin de devenir un véritable maillon de la chaîne d'un écosystème.

Afin de se structurer pour renforcer ses liens avec l'écosystème local et augmenter son pouvoir de prospection, le CVA doit intégrer à son équipe un personnel dédié, dont l'objectif sera de propulser le développement du CVA, afin de pérenniser son fonctionnement. L'équipe en place aujourd'hui dispose des compétences nécessaires, seulement elle se trouve souvent pénalisée dans sa prospection du fait des tâches administratives qui lui incombent. En 2019, le CVA prévoit donc de recruter une personne ayant un profil juridique, gestion, organisation et financier afin de prendre en charge la partie administrative du CVA et permettre d'augmenter considérablement le pouvoir de prospection du CVA.

## Description de l'action

Pour mener une action concrète, le CVA propose de créer, renforcer et dynamiser les solidarités territoriales en contactant et venant en aide à des entreprises des filières agro-alimentaires, forestière, cosmétique et nutri-santé mais aussi des instituts de formation agronomique et horticole présents en Corrèze.

La Corrèze est l'un des départements de France où l'agriculture et la première transformation associée sont les plus présentes. Cette production engendre beaucoup de coproduits comme des marcs de pressage, des déchets verts... provoquant des problématiques écologiques lors de leur traitement. Les voies de valorisation de ces coproduits sont généralement, le compostage, l'alimentation animale, la valorisation énergétique...

Le CVA est un centre de transfert de technologies qui a pour activité principale la recherche appliquée dans le domaine de la valorisation de substances naturelles végétales, principalement issus de coproduits végétaux. Dans ce cadre, le CVA mène des études sur la mise au point de procédés d'éco-extraction de l'échelle laboratoire à l'échelle pilote.

Les secteurs d'applications visés sont principalement les secteurs cosmétique et de l'alimentation santé. Le CVA propose donc de nouvelles voies de valorisation à plus forte valeur ajoutée aux industriels générant des coproduits issus de substances végétales.

Le CVA met également à disposition son laboratoire, ses équipements et ses connaissances au service des différents acteurs pour répondre au mieux à leurs besoins, notamment auprès des entreprises ayant peu de ressources au niveau R&D, comme à l'image d'un FAB-LAB.

Ces nouvelles voies de valorisation sont malheureusement encore peu exploitées de nos jours, et les centres techniques comme le CVA qui proposent ce type de solutions sont peu connus par les industries de production ou de transformation de produits végétaux.

En conclusion, l'action que propose le CVA serait ainsi un bon moyen de sensibiliser, responsabiliser les cibles potentielles sur les coproduits qu'elles engendrent et leur montrer le potentiel de ceux-ci afin de trouver avec eux des solutions écologiques. Cette action pourrait permettre de mettre en place des modes d'action éco-responsables (lutte contre le gaspillage, réduction des intermédiaires, seconde vie du produit...) et de faciliter la mise en place de circuits courts et d'une économie circulaire. Tout cela au service de meilleures performances énergétiques et environnementales.

## Maître d'ouvrage/pilote de l'action

Nom	Structure	Fonction au sein de l'organisme	Rôle dans le pilotage de l'action
MALEPEYRE Carmen	CVA	Directrice	Responsable
TARRADE Stéphane	CVA	Responsable Scientifique	Management de l'action
BOUTTEMY Emilie	CVA	Technicienne Supérieure	Aide au management et réalisation de l'action
BISCAYE Anaïs	CVA	Technicienne Supérieure	Aide au management et réalisation de l'action

## Partenaires

SOTHYS  
ID-BIO  
PEIRENE  
IUT Génie Biologique de Limoges

## Modalités de mise en œuvre

## Calendrier

Fin avril 2018 :

Confirmation du CVA à la Délégations régionales à la recherche et à la technologie (DRRT) de son souhait de demander un label CRT. Confirmation de la DRRT du souhait du CVA auprès du ministère.

Mai 2018 :

l'AFNOR nous envoie les trames de dossiers à compléter au CVA

15 juin 2018 :

envoi des dossiers complétés par le CVA à l'AFNOR

Été 2018 :

AFNOR évalue les dossiers

Septembre-novembre 2018 :

L'AFNOR pourra prendre contact avec le CVA pour d'éventuels compléments

Décembre 2018 :

envoi des dossiers au DRRT qui donne son avis

Janvier 2019 :

délibération de la commission du ministère – résultat fin janvier 2019

Chaque année :

demander le maintien de la reconnaissance comme CRT via le même processus si le label a été obtenu, sinon renouvellement de la demande.



## Plan de financement

Budget prévisionnel à 3 ans

Montant total :

Financements publics				Financements privés (yc participatifs)			
Montant	Année	%	Financeurs	Montant	Année	%	Financeurs
	2018				2018		
	2019				2019		
	2020				2020		
	2021				2021		

## Évaluation

Modalités d'évaluation envisagées (méthode, ...)	Labellisation du CVA comme CRT
Pilote de l'évaluation de l'action (si différent du pilote d'action)	AFNOR, DRRT

A minima 1 indicateur de résultat, à l'horizon 3-4 ans – à adapter au contrat

Libellé indicateur	Source/modalités de calcul	de	Référence 2018	Résultat 2019	Résultat 2020	Résultat 2021
Reconnaissance du CVA comme CRT			Dépôt du dossier,	Obtention du label		
Maintien du label					Maintien du Label	Maintien du Label
Déchets ou coproduits	Nombre de d'entreprises ayant monté un projet de valorisation de coproduits avec le CVA (ressourceries)	4		5	5	6



## CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### Projets en chantier

N° de l'action	Intitulé de l'action	Porteur de l'action	État d'avancement	Indicateurs suivis	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prévisionnels	Échéance	Résultats attendus			
	Encourager la réduction des emballages et les emballages biodégradables	CCI	P	kg d'emballages évités								
	Mettre en place les conditions qui favorisent le télétravail afin de remédier, pour certains cas, à la difficulté de mobilité des salariés	CCI	P	nombre de salariés entrant dans la démarche km évités								

État d'avancement : P = prévisionnel, E = en cours, R = réalisé

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

---

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : CONCESSION DE SERVICE AVEC  
CONSTITUTION D'UNE SEMOP EN VUE DE LA GESTION D'UN SERVICE DE  
PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

RAPPORT

---

Le Conseil Départemental de la Corrèze s'est engagé dans un contrat de transition écologique avec l'État pour favoriser et accompagner cette transition à l'échelle départementale.

Les quatre grands axes de ce contrat sont les suivants :

1. le développement des énergies renouvelables,
2. la sobriété et l'efficacité énergétique,
3. la promotion de nouvelles mobilités,
4. les solidarités territoriales au service d'un développement éco-responsable.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, le Département souhaite impulser une véritable dynamique en portant une action forte en faveur des énergies renouvelables en particulier :

- le développement de l'énergie photovoltaïque,
- le développement de la méthanisation,
- la production d'hydrogène décarboné.
- le développement de l'énergie hydraulique.

Afin de créer une structure permettant de développer la production de ces trois types d'énergie à l'échelle départementale, plusieurs montages juridiques ont été étudiés.

Le présent rapport a ainsi pour objet de vous proposer l'attribution d'un contrat de concession avec constitution d'une SEMOP en vue de la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables.

## I - La participation du Département dans un projet de production d'énergies renouvelables

### A - Cadre général d'intervention des personnes publiques en vue de la production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables relève :

- d'une mission d'intérêt général conformément aux dispositions contenues dans l'article 19 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiant l'article 29 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,
- de la compétence des collectivités locales conformément aux articles L.1111-2 et L.2224-34 du code général des collectivités territoriales (ci-après le CGCT) et à l'article 88 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

### B - Objectifs poursuivis par le Département de la Corrèze

En vue du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Département, le Conseil Départemental de la Corrèze envisage la mise en place d'une structure et d'une organisation juridiques, plus particulièrement en partenariat public-privé, **permettant également de mobiliser de l'épargne populaire en vue de la production d'énergies.**

Les enjeux pour le Département de la Corrèze sont de :

- développer fortement la production d'énergies renouvelables et notamment d'électricité photovoltaïque, en raccordement au réseau ou en autoconsommation ;
- favoriser le développement de la méthanisation, en veillant également à la coordination globale de ce secteur à l'échelle départementale ;
- initier le développement de la production d'hydrogène en substitution des énergies carbonées ;
- favoriser le développement de l'énergie hydraulique ;
- d'intervenir à la fois sur les propriétés privées et sur le domaine public ;
- de pouvoir apporter, à titre accessoire, une prestation de conseil dans ces domaines auprès des tiers et notamment des collectivités.

### C - Objet du présent rapport

En vue de la mise en œuvre de son projet, le Département de la Corrèze a réalisé une étude juridique détaillée présentant :

- le cadre juridique applicable à la mise en œuvre de projets relatifs à la production d'énergies renouvelables ;
- les montages permettant la mise en place du projet.

A cet égard, l'étude juridique s'est attachée à déterminer les montages envisageables en vue de la mise en œuvre des objectifs définis par le Département de la Corrèze en articulant deux problématiques distinctes, à savoir : le degré d'implication du Département dans le projet afin de déterminer l'outil de structuration permettant le portage du projet et les outils contractuels permettant la réalisation du projet.

Les différents outils de structuration (structures institutionnelles de coopération) et contractuels (contrats susceptibles de permettre la réalisation du projet) ont ensuite été présentés et étudiés de manière détaillée.

Pour chaque montage envisagé, ont ainsi été présentées les principales caractéristiques ainsi qu'une synthèse des avantages et inconvénients attachés à la mise en œuvre.

Les montages retenus ont ensuite fait l'objet d'une analyse approfondie présentant pour chacun :

- la nature du montage ;
- ses modalités de mise en œuvre ;
- les principaux risques attachés à la mise en œuvre ;
- les caractéristiques concurrentielles du montage ;
- le portage du financement ;
- le portage du risque d'exploitation ;
- le degré de contrôle du Département ;
- l'intéressement du Département ;
- la souplesse et l'adaptabilité du dispositif ;
- la comptabilité avec le régime de régulation de l'activité ;
- la mixité du capital.

L'ensemble de l'analyse est à la disposition des élus du Département qui peuvent en obtenir communication sur simple demande.

Au vu de l'analyse ainsi réalisée, le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée les caractéristiques des modes de réalisation du projet envisageable en vue de la mise en place d'une structure et d'une organisation juridiques reposant sur un partenariat public-privé et permettant la production d'énergies renouvelables.

## II - Le montage juridique pour un service de production d'énergies renouvelables

### A - Les montages écartés

- la régie,
- l'association,
- le GIP,
- la SCIC,
- le groupement de collectivités territoriales,
- la SPL,
- le recours à une société de droit privé sans mise en place d'une structure de coopération institutionnelle associant le Département de la Corrèze,
- le marché de partenariat,
- les marchés publics,
- le bail emphytéotique administratif,
- le bail de droit commun,
- le bail emphytéotique simple,
- le bail à construction.

### B - Les montages étudiés

TYPE DE CONTRATS	NATURE DU COCONTRACTANT	N°
A. Contrat de concession (DSP ou non)	1. SEM	A1
	2. SEMOP	A2
B. Contrats d'occupation du domaine public	1. SEM	B1
	2. Société Locale de Production d'Énergie	B2

	A1 : CONCESSION + SEM	A2 : CONCESSION + SEMOP	B1 : COT + SEM	B2 : COT + SPLE
<b>ATOUTS</b>	<p>1/ Forte implication du Département en vue du développement d'une filière locale</p> <p>2/ Contrôle très important du Département sur la filière mise en place</p> <p>3/ Vocation de la SEM à développer son activité au-delà de l'attribution éventuelle d'un contrat de concession par le Département</p> <p>4/ Financement participatif possible</p>	<p>1/ Forte implication du Département en vue du développement d'une filière locale</p> <p>2/ Certitude d'attribution du contrat à une société à l'actionnariat mixte</p> <p>3/ Sécurité juridique</p> <p>4/ Contrôle très important du Département sur la filière mise en place</p> <p>5/ Possibilité pour les acteurs locaux de conserver une activité sur le territoire indépendamment de la SEMOP</p> <p>6/ Financement participatif possible</p>	<p>1/ Procédure souple</p> <p>2/ Évolutivité du dispositif (plusieurs contrats peuvent être successivement attribués au fil du temps)</p> <p>3/ Forte implication du Département en vue du développement d'une filière locale</p> <p>4/ Contrôle important du Département sur la filière mise en place</p> <p>5/ Vocation pour la SEM à développer son activité au-delà de l'attribution éventuelle d'une COT par le Département</p> <p>6/ Financement participatif possible</p>	<p>1/ Procédure souple</p> <p>2/Évolutivité du dispositif (plusieurs contrats peuvent être successivement attribués au fil du temps)</p> <p>3/ Participation du Département au financement des investissements au prorata de sa participation au capital de la société</p> <p>4/ Maintien des acteurs locaux existants sur le territoire</p> <p>5/ Soutien à une filière existante le cas échéant</p> <p>6/ Financement participatif possible</p>
<b>FAIBLESSES</b>	<p>1/ Nécessité de constitution de la SEM, mise en œuvre d'une procédure d'attribution d'un contrat de concession</p> <p>2/ Suppose la présence d'acteurs, locaux ou autres, intéressés à la constitution d'une SEM</p> <p>3/ Portage du financement et des risques assumés majoritairement par le Département</p> <p>4/ Incertitude quant à l'attribution du contrat à la SEM</p> <p>5/ Risque juridique au regard du non recours au régime de la SEMOP</p> <p>6/ Risque de disparition des acteurs locaux existants au profit de la SEM</p>	<p>1/ Nécessité de constitution de la SEM, mise en œuvre d'une procédure d'attribution d'un contrat de concession</p> <p>2/ Suppose la présence d'acteurs locaux intéressés à la constitution d'une SEMOP</p> <p>3/ Portage du financement et des risques par le Département (au prorata de sa participation à l'actionnariat)</p> <p>4/ Évolutivité très limitée du dispositif</p> <p>5/ Impossibilité pour la SEMOP ainsi constituée d'intervenir en dehors du contrat</p>	<p>1/ Nécessité de constitution de la SEM, mise en œuvre d'une procédure d'attribution d'une convention d'occupation</p> <p>2/ Suppose la présence d'acteurs, locaux ou autres, intéressés à la constitution d'une SEM</p> <p>3/ Portage du financement et des risques majoritairement par le Département</p> <p>4/ Incertitude quant à l'attribution du contrat à la SEM</p> <p>5/ Risque juridique au regard du non recours au régime de la SEMOP</p> <p>6/ Risque de disparition des acteurs locaux existants au profit de la SEM</p> <p>7/ Contrôle externe plus restreint du Département sur l'activité</p>	<p>1/ Nécessité pour le Département de prendre des participations dans une société existante ayant un objet et une forme spécifiques</p> <p>2/ Incertitudes attachées à la mise en œuvre d'une procédure de sélection préalable en vue de l'attribution de la convention d'occupation temporaire</p> <p>3/ Participation du Département aux risques d'exploitation au prorata de sa participation au capital de la société</p> <p>4/ Contrôle limité du Département sur la structure et sur l'activité</p>

### C - Le choix du montage retenu

**Le montage A1** (concession / SEM locale) présente un risque juridique tenant à la création d'une SEM ayant un objet en réalité unique sans recourir à la procédure de la SEMOP.

**Le montage B1** (convention d'occupation temporaire du domaine public / SEM locale), même s'il est moins risqué, est comparable.

**Le montage B2** (convention d'occupation temporaire du domaine public / Société Locale de Production d'Énergies) permet un partage de financement entre le Département et un opérateur local, présente un caractère évolutif et peut donner lieu à un financement participatif, mais il offre une maîtrise et un contrôle limités au Département.

**Le montage A2 (concession / SEMOP)** répond à la plupart des objectifs du Département :

- initiative d'une collectivité unique,
- sécurité juridique,
- partage du financement,
- gouvernance public-privé,
- double contrôle externe et interne du Département,
- diversification possible de l'actionnariat dans une démarche participative,
- implantation de dispositifs de production d'énergies sur des biens de tiers (mais pour son propre compte),
- maintien d'une liberté de développement propre des opérateurs locaux.

Ce dernier scénario apparaît en conséquence comme le montage le plus adapté à la mise en œuvre du projet du Département de la Corrèze et à l'exploitation d'un service de production d'énergies renouvelables.

### III - Caractéristiques de la concession d'une SEMOP

#### A - Principales caractéristiques de la SEMOP concessionnaire

DENOMINATION	La SEMOP sera dénommée : Corrèze Énergies Renouvelables
OBJET SOCIAL	L'objet social de la SEMOP sera confondu avec l'objet du contrat de concession unique qui lui sera confié et dont elle aura en charge l'exécution.
DUREE DE LA SEMOP	La durée de la SEMOP sera confondue avec l'objet du contrat de concession unique qui lui sera confié et dont elle aura en charge l'exécution.
REPARTITION DU CAPITAL	Le Département détiendra 34 % du capital social et des droits de vote de la SEMOP.
REGLE DE GOUVERNANCE	<p>La SEMOP sera organisée sous la forme d'une société anonyme organisée selon un système moniste dissocié.</p> <p>Le Conseil d'administration sera composé de 9 sièges d'administrateurs, attribués en proportion du pourcentage de capital détenu par chacun des actionnaires, arrondi le cas échéant à l'unité supérieure, c'est-à-dire 3 sièges pour le Département et 6 sièges pour les opérateurs privés. Les statuts préciseront la répartition des sièges entre les différents actionnaires.</p> <p>Une minorité de blocage au conseil d'administration est mise en place au bénéfice du Département sur l'ensemble des décisions.</p> <p>Les fonctions de Président et de Directeur général seront dissociées. Le président du Conseil d'administration sera un représentant du Département, conformément aux dispositions de l'article L. 1541-1 du CGCT. Le Directeur général sera désigné parmi les actionnaires opérateurs économiques sur proposition de l'ensemble des actionnaires.</p> <p>Le Conseil d'administration pourra décider de la création de tout comité consultatif qu'il estimerait nécessaire à la bonne conduite et à la gestion du contrat de concession de service.</p>
MODALITES DE CONTRÔLE	Outre les modalités de contrôle prévues dans le cadre du contrat de concession, la SEMOP devra soumettre à l'agrément préalable de la Commission Permanente du Département, autorité concédante, la mise en œuvre de projets de production d'énergies renouvelables de plus de 1MW sur le même site.
REGLES DE DEVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	Les biens nécessaires au fonctionnement du service concédé reviendront gratuitement au Département en fin de contrat, charge à ce dernier, le cas échéant, de les remettre par la suite à disposition d'un nouvel opérateur.



B - Principales caractéristiques du contrat de concession

OBJET DU CONTRAT	<p>La SEMOP concessionnaire aura pour mission d'assurer, à ses frais et risques, la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables au moyen de diverses sources.</p> <p>Elle devra disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité.</p>
DUREE DU CONTRAT	<p>La durée envisagée de la concession sera de 30 ans.</p> <p>Cette durée tient compte de la nature et de l'étendue des prestations confiées au concessionnaire, de la durée nécessaire à l'atteinte des objectifs de performance fixés et à la durée de vie des installations de production d'énergies renouvelables.</p>
PERIMETRE DU CONTRAT	<p>Les prestations prévues au contrat devront être exclusivement exécutées sur le territoire du Département de la Corrèze.</p>
FINANCEMENT	<p>La SEMOP aura en charge le financement de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation du service concédé.</p> <p>Elle pourra recourir à l'ensemble des dispositifs de financement autorisés.</p>
INVESTISSEMENTS	<p>A compter du troisième exercice la SEMOP devra réaliser un montant d'investissements annuel de l'ordre de 5 000 000 € HT.</p>
CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS A REALISER	<p>La SEMOP concessionnaire aura en charge de réaliser les études, financer, réaliser ou participer à la réalisation, exploiter des infrastructures liées au développement et à la production d'énergies renouvelables.</p> <p>Elle assurera les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire les études préalables : études de faisabilité, ingénierie, dossiers d'autorisations et/ou de déclarations.</li> <li>• Participer aux opérations foncières préalables éventuellement nécessaires.</li> <li>• Réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place d'installations de production d'énergies renouvelables, au moyen notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de panneaux et installations photovoltaïques ;</li> <li>- de dispositifs permettant la méthanisation ;</li> <li>- d'installations de production hydroélectrique ;</li> <li>- de dispositifs de production et de stockage d'hydrogène décarboné.</li> </ul> </li> <li>• Raccorder les installations ainsi créées au réseau public d'électricité.</li> <li>• Vendre l'électricité produite auprès d'EDF dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.</li> <li>• Réaliser la gestion économique et administrative des installations.</li> <li>• Effectuer l'exploitation, le gros entretien-renouvellement, l'entretien-maintenance des installations de production d'énergies renouvelables mises en place.</li> </ul> <p>L'objectif de production d'énergie d'origine photovoltaïque est de 300MW à l'échéance de 10 ans.</p>

<p><b>CONTRÔLE DU DEPARTEMENT</b></p>	<p>Le Département, en tant qu'autorité délégante, conserve le contrôle du service et devra obtenir de la SEMOP tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations, et ce, dans tous les domaines : technique, comptable, environnemental, etc.</p> <p>La SEMOP sera ainsi soumise à diverses mesures de contrôle relevant à la fois des obligations contractuelles et des obligations réglementaires.</p> <p>L'information du public devra faire l'objet d'une proposition spécifique de la SEMOP.</p> <p>La SEMOP produira chaque année au Département un rapport.</p> <p>Le Département disposera d'un panel de sanctions en cas de manquements de la SEMOP à ses obligations contractuelles. Ces sanctions pourront aller, selon les cas, de sanctions pécuniaires à la sanction résolutoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des sanctions pécuniaires (pénalités) seront prévues par la convention. Les conditions et modalités de mise en œuvre de ces sanctions seront définies dans la convention ;</li> <li>- des sanctions coercitives (exécution d'office et mise en régie provisoire) pourront être appliquées si la SEMOP ne réalise notamment pas l'entretien des ouvrages et des installations nécessaires à l'exploitation du service ;</li> <li>- une sanction résolutoire : la déchéance.</li> </ul> <p>Les conditions et modalités de mise en œuvre de ces sanctions seront définies dans la convention, étant précisé que l'actionnaire opérateur économique aura vocation à supporter les conséquences de ces sanctions.</p>
---	--

#### IV - Procédure à mettre en œuvre

Au vu de la présentation qui précède, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'engager une procédure de publicité et de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n°2016-86 du 1er février 2016, pour l'attribution d'une concession de service avec constitution d'une société d'économie mixte à opération unique.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique de la collectivité, ont été respectivement consultés.

La procédure se déroulera ensuite selon les étapes suivantes :

- publication d'un avis de concession,
- réception, analyse et sélection des candidats par la Commission de délégation de service public (CDSP),
- réception, analyse et avis de la CDSP sur les offres initiales,
- décision du Président du Conseil Départemental sur les candidats invités à négocier, négociations avec le(s) candidat(s),
- réception, analyse, avis de la CDSP et choix du Président sur les offres finales,
- délibération du Conseil Départemental en fin de procédure.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES : CONCESSION DE SERVICE AVEC CONSTITUTION D'UNE SEMOP EN VUE DE LA GESTION D'UN SERVICE DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU les dispositions de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 88,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1541-1 et suivants et L1410-1 et suivants,

VU le rapport sur le principe d'une concession avec constitution d'une SEMOP en vue de l'exploitation d'un service de production d'énergies renouvelables, présenté et annexé à la présente délibération, présentant les modes de gestion envisageables et les principales caractéristiques du montage retenu,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 202 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

**Article 1er** : L'Assemblée Plénière prend acte des dispositions suivantes permettant une concession de service avec constitution d'une SEMOP, considérant que :

- la production d'énergies renouvelables relève d'une mission d'intérêt général susceptible d'être prise en charge par les collectivités territoriales ;
- le Département de la Corrèze souhaite impulser une véritable dynamique en portant une action forte en faveur des énergies renouvelables en particulier :
  - l'énergie photovoltaïque,
  - la méthanisation,
  - la production d'hydrogène décarboné,
  - l'énergie hydraulique.
- le Département de la Corrèze dispose, sur son territoire, de la compétence pour créer et exploiter, par ses moyens propres ou par l'intermédiaire d'un tiers, des installations de production d'énergies renouvelables, que ce soit par le biais d'électricité photovoltaïque ou par un autre moyen, notamment sur ses propres bâtiments et sites, mais également au-delà des biens de son patrimoine (et notamment sur les biens de personnes privées), dès lors que c'est pour son propre compte (c'est-à-dire que l'énergie produite est principalement destinée à être autoconsommée ou vendue à EDF pour le compte du Département et non pour compte de tiers) ;
- en vue du développement des énergies renouvelables sur le territoire du Département, le Conseil Départemental de la Corrèze envisage la mise en place d'une structure et d'une organisation juridiques, plus particulièrement en partenariat public-privé et, le cas échéant, avec épargne populaire ;
- les objectifs ainsi définis par le Département en vue de la mise en œuvre de ses objectifs supposent l'articulation d'une structure institutionnelle et d'un outil contractuel ;
- le rapport explicite le choix du montage qui apparaît le plus approprié pour la mise en œuvre du projet ;
- l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux consultée le 27 juin ;
- l'avis favorable du Comité Technique consulté le 29 juin ;
- à l'issue de cette réflexion et sur la base du rapport détaillé et argumenté du Président, il ressort que le mode de gestion le plus adapté au service est la conclusion d'une convention de concession avec constitution d'une SEMOP dédiée, conformément aux dispositions des articles L.1541-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- le contrat de concession de service aura pour objet de confier à la SEMOP la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables au moyen de diverses sources ;
- une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution du contrat de concession sera lancée, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession et, en outre, dans le respect des dispositions des articles L.1410-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 2** : Est approuvée la conclusion d'une convention de concession avec constitution d'une SEMOP dédiée en vue de la gestion d'un service de production d'énergies renouvelables au moyen de diverses sources.

**Article 3** : Sont approuvées les caractéristiques de la SEMOP à constituer et des prestations qu'elle devra réaliser, telles que décrites dans le rapport.

**Article 4** : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à lancer la procédure de consultation dans le respect des règles législatives et réglementaires en vigueur et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission de la Cohésion Territoriale

OBJET

---

AIDES AUX COLLECTIVITES : CONTRACTUALISATIONS 2018-2020

RAPPORT

---

**Le Département, garant de la cohésion territoriale**

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibrés des territoires. Ainsi, afin d'assurer la cohésion et la solidarité territoriales, le Département développe des programmes pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des Corrèziens et enfin pour le numérique avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021", donnant accès au Très haut Débit pour tous et sur tout le territoire corrézien.

C'est dans cet état d'esprit que le Département a souhaité, dès 2015, faire de sa politique des aides aux collectivités, une priorité pour l'investissement, de manière à ce qu'elle soit incitatrice d'un développement économique local pérenne, essentiel à l'emploi en Corrèze.

**Le Département, 1<sup>er</sup> financeur des collectivités en Corrèze**

Sur la période 2015-2017, ce sont 38,3 millions d'euros d'aides départementales qui ont été accordés aux communes et à leurs groupements pour la réalisation de leurs projets.

L'année 2018, année charnière entre les périodes 2015-2017 et 2018-2021, est marquée par un contexte territorial renouvelé. Face aux incertitudes sur l'évolution des financements de l'État, le Département a souhaité renforcer sa politique des aides aux collectivités en faveur de tous les territoires ruraux, en leur donnant les moyens de préparer l'avenir.

## **40 millions d'euros d'aides départementales sur trois ans**

Ainsi, le Département s'est engagé sur un effort financier de 40 millions d'euros sur la période 2018-2020, en augmentation de 1,7 millions d'euros par rapport aux 3 années précédentes.

Les aides départementales en direction des collectivités font désormais l'objet d'une contractualisation sur la période 2018-2020. Le Département va ainsi, par son engagement financier sur 3 ans, apporter aux collectivités une visibilité claire pour leur permettre de définir et sécuriser leur stratégie politique et financière jusqu'à la fin de leur mandature.

### **La contractualisation : un travail de concertation et d'accompagnement des territoires**

Dans le cadre de la préparation de la contractualisation départementale 2018-2020, les maîtres d'ouvrage ont fait remonter, d'octobre à décembre 2017, l'ensemble de leurs projets à 3 ans avec un chiffrage ou un estimatif.

Ces derniers mois, un important travail de concertation a été réalisé avec les élus du Département, les Chefs de projets des territoires et le service Aides aux Communes. Cette large concertation a permis d'accompagner les élus locaux dans la définition de leurs projets et leur montage financier. Les réunions cantonales ont été l'occasion de faire le tour d'horizon des projets et de les finaliser.

Afin de garantir l'équité entre les maîtres d'ouvrage et la cohérence des aides départementales, l'ensemble des projets recensés a été analysé au filtre de l'ancien guide des aides avec quelques ajustements pour les aménagements de bourgs et les espaces publics, les édifices inscrits monuments historiques, l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public.

### **1 860 projets générant un montant prévisionnel de travaux de 260 millions d'euros**

Au vu des opérations proposées et des priorités émises par chaque collectivité, ce sont 1 860 projets qui ont été retenus et qui devraient générer un montant global de travaux de 260 millions d'euros.

Au regard des priorités des collectivités l'enveloppe triennale de 40 millions d'euros se déclinera comme suit :

=> adressage : 1,8 millions d'euros,

=> eau et assainissement : 2,2 millions d'euros,

=> projets contractualisés : 36 millions d'euros dont :

- 9 millions d'euros au titre de la voirie,

- 13,3 millions d'euros au titre de la transition écologique.



La contractualisation se décline en 2 types de contrat :

- Contrat de Solidarité Communale (CSC) pour les communes, en annexe A au présent rapport ;
- Contrat de Cohésion des Territoires (CCT) pour les EPCI, en annexe B au présent rapport.

Les tableaux détaillant les opérations priorisées par les maîtres d'ouvrage, pour la période 2018-2020, ainsi que l'engagement financier du Département pour chaque opération figurent en annexe D au présent rapport.

Par ailleurs, ce contrat 2018-2020 met en exergue pour les collectivités compétentes, les montants annuels des dotations voirie pour la période 2018-2020 récapitulés en annexe C au présent rapport.

Ce dispositif voirie assoupli permet désormais le cumul des dotations annuelles allouées au titre des années 2018 et 2019. A ce cumul pourra se rajouter le reliquat existant des dotations allouées au titre de l'année 2017.

### **Un soutien à l'activité économique et à l'emploi**


L'effort financier du Département va avoir un effet levier pour l'activité économique et l'emploi en Corrèze : 1 € de subvention attribuée par le Département engendre 6,5 € de travaux. Ainsi, les 40 millions d'euros d'aides départementales devraient générer 260 millions d'euros de travaux.

L'impact pour la filière BTP est conséquent, d'autant que les travaux générés par les collectivités territoriales représentent 70 % de l'activité de cette filière.

### **Les aides aux collectivités : un levier pour la transition écologique**

La Corrèze a été sélectionnée comme l'un des territoires pilote pour expérimenter le Contrat de Transition Écologique (CTE) à l'échelle départementale. Les thématiques retenues dans le cadre du CTE sont le déploiement des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétiques, la promotion de nouvelles mobilités et les solidarités territoriales au service d'un développement éco-responsable.

La contractualisation 2018-2020 des Aides aux Collectivités est d'ores et déjà identifiée comme un véritable levier de la transition écologique du territoire. En effet, le Département soutient toutes les opérations présentées par les maîtres d'ouvrages s'inscrivant dans cet objectif : rénovation énergétique des bâtiments publics, PLU qui interviendront pour un développement harmonieux et responsable des territoires, les opérations de développement des mobilités douces, etc...

Sur la période contractuelle de 3 ans, le Département soutient 390 opérations répondant aux thématiques de la transition écologique pour 13,3 millions d'euros de subventions représentant un montant d'investissement de 86,5 millions d'euros. Ces opérations sont estampillées avec le logo  dans l'annexe D (tableau récapitulant les opérations contractualisées par maîtres d'ouvrage).

### La Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences avec la Région Nouvelle-Aquitaine

En application de l'article L 1111-9-1 du CGCT, un conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine permet de déroger aux deux restrictions suivantes issues des lois NOTRe et MAPTAM :

- le principe d'interdiction de cumuler les subventions de la Région et du Département,
- une participation minimum du maître d'ouvrage ramenée à 20% au lieu de 30%.

Lors de sa réunion du 6 juillet 2017, l'Assemblée Plénière Départementale a approuvé le principe de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine. La convention correspondante a été validée en CTAP et a été approuvée par la Région Nouvelle-Aquitaine lors de sa séance Plénière du 23 octobre 2017. La convention définitive vous est proposée aujourd'hui en annexe E.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

AIDES AUX COLLECTIVITES : CONTRACTUALISATIONS 2018-2020

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 203 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Christophe PETIT, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Territoriale.

DELIBERE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés les contrats 2018-2020 types qui figurent en annexe A pour le Contrat de Solidarité Communale - CSC - pour les communes et en annexe B pour le Contrat de Cohésion des Territoires - CCT - pour les EPCI et autres maîtres d'ouvrage.

**Article 2** : Sont approuvés les tableaux fixant par opération contractualisée, les engagements financiers du Département pour la période 2018-2020, tels qu'ils figurent en annexe D.

**Article 3** : Le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les contrats 2018-2020 à intervenir avec les maîtres d'ouvrage conformément aux modèles de contrats visés à l'article 1<sup>er</sup> et aux tableaux fixant par opération contractualisée les engagements financiers visés à l'article 2.

**Article 4** : Sont décidées sur l'Autorisation de Programme "Dotations voirie 2018-2020", les affectations correspondant aux subventions attribuées aux collectivités compétentes pour la réalisation des opérations de voirie qui figurent en annexe C pour la période 2018-2020.

Article 5 : Est décidée la prorogation, au 31 décembre 2019, du délai imparti par l'article 3 de l'ensemble des arrêtés attributifs de la dotation voirie 2017, au bénéfice des collectivités compétentes, pour les opérations non soldées afin de permettre le cumul de la dotation 2017 avec les dotations 2018 et 2019.

Article 6 : Est approuvée la Convention Territoriale d'Exercice Concerté des Compétences avec la Région Nouvelle-Aquitaine telle qu'elle figure en annexe E. Le Président est autorisé à signer ladite convention.

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 916.28.

Adopté, à main levée, par 26 voix pour et 12 voix contre.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018



## CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE COMMUNE de XXXXXX

2018 - 2020



## **Le Département, garant de la cohésion territoriale**

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires.

Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes ambitieux pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des Corrèziens et bien sûr le numérique avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021" donnant accès au Très Haut Débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, les élus départementaux ont fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi.

## **Le Département, 1<sup>er</sup> financeur des collectivités en Corrèze**

Sur la période 2015-2017, ce sont 38,3 millions d'euros d'aides départementales qui ont été accordés aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité.

## **40 millions d'euros d'aides départementales sur 3 ans**

Sur la période 2018-2020, le Département mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, en sa qualité de Président dûment habilité par décision de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 6 juillet 2018,

Ci-après dénommé "le Département"

ET

- La Commune de XXXXXXX, représentée par Mme/M XXXXXX en sa qualité de Maire, dûment habilité par décision du Conseil Municipal du ,

Ci-après dénommée "la commune"

Sont convenues les dispositions suivantes :

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat constitue le cadre général d'intervention du Département sur les actions inscrites dans le Contrat de Solidarité Communale 2018-2020, à savoir :

### A - DOTATION VOIRIE :

Le présent contrat permet de donner lisibilité sur la dotation annuelle voirie pour la période 2018/2020.

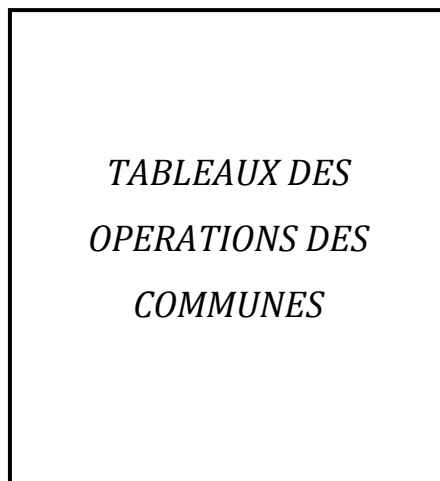
Pour la commune de XXXXXX, la dotation annuelle est de : XXXXXXXX euros.

Cette dernière sera versée sur la seule présentation des factures afférentes à la réalisation des travaux de voirie.

Ce dispositif assoupli permet désormais le cumul des dotations annuelles allouées au titre des années 2018 et 2019. A ce cumul pourra se rajouter, le cas échéant, le reliquat existant des dotations allouées au titre de l'année 2017.

## B - OPERATIONS CONTRACTUALISEES :

Le tableau des opérations éligibles contractualisées et des engagements contractuels du Département pour la commune de XXXXXX est le suivant :



Pour ces opérations, le présent contrat permet de :

- présenter en annexe le tableau des financements valant engagements contractuels de programmation du Département au bénéfice des opérations retenues comme éligibles. Ces financements, en toute transparence et équité, ont été déterminés pour chaque opération contractualisée sur la base du tableau de catégorie d'aides.
- définir les conditions et les modalités d'attribution et de versement de l'aide départementale,
- présenter les engagements des parties signataires.

## C - PROGRAMME "CORREZE 100% FIBRE 2021 (pour information) :

Pour garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous et partout, le Département a initié le programme "*Corrèze 100% fibre 2021*". Le Département finance ce programme, qui représente un investissement total de 154,7 millions d'euros aux côtés de l'État, la Région, les intercommunalités et l'Europe.

Pour la commune de XXXXXXXXXXXX, la participation du Département s'élève à XXXXXXXX euros.



## ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES D'APPORT DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES OPERATIONS CONTRACTUALISEES

---

2.1 La mobilisation des crédits départementaux prévus dans le tableau présenté à l'article 1 du présent contrat ne pourra se faire que sur dépôt d'un dossier de demande de subvention et après son instruction, dans le strict respect des règlements spécifiques en vigueur au moment de ce dépôt.

2.2 Chaque dossier fera l'objet d'un examen par la Commission Permanente du Département dans la limite des enveloppes votées.

2.3 Pour mobiliser ces crédits, le maître d'ouvrage devra déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention constitué de :

▪ **la délibération de la collectivité :**

- décidant la réalisation de l'opération contractualisée,
- désignant l'entreprise/prestataire dont l'offre technique et financière, à l'issue des consultations d'entreprises, a été retenue pour la réalisation de l'opération contractualisée,
- arrêtant le plan de financement,
- sollicitant l'attribution de la subvention départementale.

▪ **le dossier technique et financier de l'opération contractualisée :**

- une notice explicative et justificative de l'opération à réaliser,
- le dossier technique comportant :
  - le plan de masse,
  - le plan de situation,

▪ **l'acte d'engagement et le BPU signés** par le maître d'ouvrage ou les devis signés par l'entreprise et le maître d'ouvrage.

2.4 Chaque opération retenue comme éligible bénéficie d'une autorisation anticipée d'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2.5 Chaque décision de la Commission Permanente du Département fera l'objet d'un arrêté attributif de subvention qui sera notifié à la commune bénéficiaire. Cet arrêté détaillera les modalités de réalisation et de versement de la subvention.

2.6 Le versement de chaque subvention attribuée sera conditionné :

- à l'intervention de l'arrêté attributif de subvention,
- à l'engagement de l'opération subventionnée dans la limite du délai fixé par cet arrêté,
- à la réalisation de l'opération dans la limite du délai fixé par cet arrêté.

2.7 Chaque subvention sera versée au bénéficiaire à sa demande en une ou 2 fois sur présentation :

- du récapitulatif des factures (dates, entreprises, montants H.T.), visé par le maître d'ouvrage et le comptable public,
- des factures afférentes aux dépenses réalisées.

2.8 Le montant de la subvention versée, dans la limite du montant de subvention contractualisée, sera déterminé en appliquant au coût global H.T. des dépenses réalisées éligibles, le taux fixé par l'arrêté attributif. Ce taux est issu des éléments du tableau présenté à l'article 1 (montant aide départementale/coût H.T. opération).

### ARTICLE 3 - INGENIERIE DEPARTEMENTALE

---

Pour l'accompagnement au montage et à la réalisation des projets, le Département propose une ingénierie globale au service du maître d'ouvrage :

- une ingénierie technique avec l'agence départementale Corrèze Ingénierie,
- une ingénierie de projets avec 5 chefs de projets de développement référents sur chaque grand territoire corrézien,
- une ingénierie administrative et financière avec la Direction du Développement des Territoires,
- une ingénierie transversale dans les autres domaines de compétences du Département en mettant l'expertise des services à disposition du maître d'ouvrage.

### ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES PARTIES

---

4.1 La commune s'engage :

- au strict respect de l'ensemble des dispositions du présent contrat,
- à communiquer l'identification du soutien financier du Département dans les conditions prévues par la charte graphique du Département, sur tous les documents d'information liés à son activité ainsi que sur la signalétique des chantiers,
- à implanter sur le chantier, dès la mise en œuvre de l'opération, un panneau signalant le concours financier apporté par le Département pour la réalisation des opérations éligibles,
- à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- à ne pas mobiliser d'autre dispositif départemental sur les opérations objets du présent contrat, le Département se réservant la possibilité de revoir sa participation en cas de double financement.

4.2 En contrepartie du respect des engagements précités, le Département s'engage à contribuer financièrement à la réalisation des opérations éligibles :

- selon les montants et les conditions définis dans le présent contrat,
- sous réserve des enveloppes destinées à assurer la couverture budgétaire pluriannuelle des opérations inscrites au présent contrat.

## **ARTICLE 5 - CLAUSES PARTICULIERES**

---

A la demande expresse de la commune, justifiant de circonstances exceptionnelles et dérogatoires, et après décision de la Commission Permanente du Département, le délai de mise en chantier de la subvention départementale annuelle précisé dans l'arrêté attributif de la subvention pourra être prorogé d'un an.

## **ARTICLE 6 - RESTITUTIONS DES SUBVENTIONS**

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention allouée annuellement à la commune qui s'engage à restituer les sommes versées dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée pour une (des) opération(s) non conforme(s) à celle(s) définie(s) dans le présent contrat,
- si les parties ne respectent pas les engagements souscrits au titre du présent contrat.

## **ARTICLE 7 - DUREE DU CONTRAT**

---

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature par les parties et portera sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être prorogé d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CONTRAT**

---

8.1 Toute modification du présent contrat fera l'objet d'une demande écrite de la commune.

8.2 L'avenant ou modification ne sera possible que dans la limite de l'enveloppe globale d'aides départementales contractualisées au bénéfice de la commune.

8.3 Toute modification du présent contrat fera l'objet d'un avenant signé.

## **ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES**

---

Les parties au présent contrat s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente, à savoir le tribunal administratif de Limoges.

## ARTICLE 10 - ANNEXE

---

Annexe : Tableau des financements valant engagement contractuel de la programmation départementale 2018/2020.

Fait à Tulle, le

Le Président du Département  
de la Corrèze

Le Maire de la commune  
de XXXXXXX

Pascal COSTE

XXXXXXXXXXXX

*TABLEAUX DES OPERATIONS  
DES COMMUNES AVEC  
IDENTIFICATION DES  
CATEGORIES D'AIDES*

OPERATIONS RECENSEES CONTRAT 2018-2020					Catégorie de taux et plafond d'aides
ANALYSE DES OPERATIONS RECENSEES					
Collectivité concernée	Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Catégorie taux et plafond d'aides					
1	Equipements communaux : Taux 25% - Plafond subvention 11 500 € ou 15 000 € (collectivités > 2 000 habitants) ou 3 500 € diag accessibilité				
2	Bâtiments : Taux 30% ou 20% (bâtiment avec loyer, plateforme et multiple rural) - plafond d'assiette éligible 100 000 € H.T.				
3	Aménagements de bourgs et espaces publics : Taux 25% plafond de subvention annuel de 25 000 €				
4	Equipements sportifs : Taux 30%- plafond d'assiette éligible de 300 000 €				
5	Equipements et projets divers : taux selon subvention forfaitaire				
6	Edifices patrimoniaux :				
7	Patrimoine immobilier : taux 10% (objet classé) taux 40% (objet inscrit) taux 60% (objet non protégé)				
8	PPRNP : taux 45% - plafond 20 000 €				
9	Matériel d'entretien de la voirie : taux 40% - plafond de subvention 5 000 €				
10	Dotations voirie : taux 40% - possibilité de cumul reliquat 2017, dotations 2018 et dotations 2019				
11	Réseaux d'eau pluviale sur Route Départementale en traverse : taux 30% - plafond de subvention de 30 000 €				

**CONTRAT DE COHESION DES TERRITOIRES  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

**2018 - 2020**



## Le Département, garant de la cohésion territoriale

Collectivité de proximité, le Département est le garant de l'aménagement et du développement équilibré des territoires.

Pour assurer cette cohésion territoriale, il développe des programmes ambitieux pour le réseau routier, l'attractivité, le tourisme, l'habitat, les services au public, l'emploi, le bien vivre ensemble des Corrèziens et bien sûr le numérique avec le programme "Corrèze 100% fibre 2021" donnant accès au Très Haut Débit pour tous et partout en Corrèze.

Depuis 2015, les élus départementaux ont fait de l'aide aux collectivités une priorité pour aménager, équiper et développer la Corrèze tout en soutenant l'activité économique et l'emploi.

## Le Département, 1<sup>er</sup> financeur des collectivités en Corrèze

Sur la période 2015-2017, ce sont 38,3 millions d'euros d'aides départementales qui ont été accordés aux communes et intercommunalités.

Dans un contexte territorial renouvelé, et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité.

## 40 millions d'euros d'aides départementales sur 3 ans

Sur la période 2018-2020, le Département mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.



Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Le Conseil départemental de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, en sa qualité de Président dûment habilité par décision de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 6 juillet 2018,

Ci-après dénommé "le Département"

ET

- LX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, représentée par Mme/M XXXXXXXX, en sa qualité de Président, dûment habilité par décision du Conseil Communautaire/Syndical du ,

Ci-après dénommée "l'EPCI"

Sont convenues les dispositions suivantes :

## ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat constitue le cadre général d'intervention du Département sur les actions inscrites dans le Contrat de Cohésion des Territoires 2018-2020, à savoir :

### A - DOTATION VOIRIE :

Le présent contrat permet de donner lisibilité sur la dotation annuelle voirie pour la période 2018/2020.

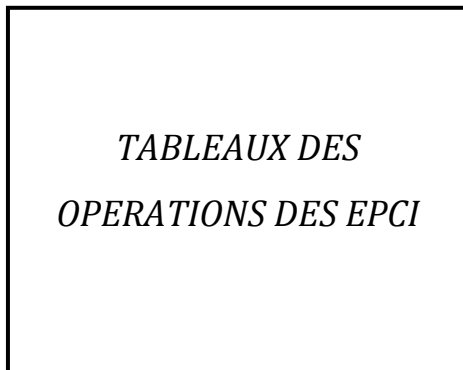
Pour la commune de XXXXXX, la dotation annuelle est de : XXXXXXXX euros.

Cette dernière sera versée sur la seule présentation des factures afférentes à la réalisation des travaux de voirie.

Ce dispositif assoupli permet désormais le cumul des dotations annuelles allouées au titre des années 2018 et 2019. A ce cumul pourra se rajouter, le cas échéant, le reliquat existant des dotations allouées au titre de l'année 2017.

## B - OPERATIONS CONTRACTUALISEES :

Le tableau des opérations éligibles contractualisées et des engagements contractuels du Département pour la XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX est le suivant :



Pour ces opérations, le présent contrat permet de :

- présenter le tableau des financements valant engagements contractuels de programmation du Département au bénéfice des opérations retenues comme éligibles. Ces financements, en toute transparence et équité, ont été déterminés pour chaque opération contractualisée sur la base du tableau de catégorie d'aides.
- définir les conditions et les modalités d'attribution et de versement de l'aide départementale,
- présenter les engagements des parties signataires.

## C - PROGRAMME "CORREZE 100% FIBRE 2021 (pour information) :

Pour garantir l'accès au Très Haut Débit pour tous et partout, le Département a initié le programme "*Corrèze 100% fibre 2021*". Le Département finance ce programme, qui représente un investissement total de 154,7 millions d'euros aux côtés de l'État, la Région, les intercommunalités et l'Europe.

Pour le territoire de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, la participation du Département s'élève à XXXXXXXXXXXXXXXX euros.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES D'APPORT DE L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES OPERATIONS CONTRACTUALISEES

---

2.1 La mobilisation des crédits départementaux prévus dans le tableau présenté à l'article 1 du présent contrat ne pourra se faire que sur dépôt d'un dossier de demande de subvention et après son instruction, dans le strict respect des règlements spécifiques en vigueur au moment de ce dépôt.

2.2 Chaque dossier fera l'objet d'un examen par la Commission Permanente du Département dans la limite des enveloppes votées.

2.3 Pour mobiliser ces crédits, le maître d'ouvrage devra déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention constitué de :

- **la délibération de la collectivité :**
  - décidant la réalisation de l'opération contractualisée,
  - désignant l'entreprise/prestataire dont l'offre technique et financière, à l'issue des consultations d'entreprises, a été retenue pour la réalisation de l'opération contractualisée,
  - arrêtant le plan de financement,
  - sollicitant l'attribution de la subvention départementale.
- **le dossier technique et financier de l'opération contractualisée :**
  - une notice explicative et justificative de l'opération à réaliser,
  - le dossier technique comportant :
    - le plan de masse,
    - le plan de situation,
- **l'acte d'engagement et le BPU signés** par le maître d'ouvrage ou les devis signés par l'entreprise et le maître d'ouvrage.

2.4 Chaque opération retenue comme éligible bénéficie d'une autorisation anticipée d'engagement au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

2.5 Chaque décision de la Commission Permanente du Département fera l'objet d'un arrêté attributif de subvention qui sera notifié à l'EPCI bénéficiaire. Cet arrêté détaillera les modalités de réalisation et de versement de la subvention.

2.6 Le versement de chaque subvention attribuée sera conditionné :

- à l'intervention de l'arrêté attributif de subvention,
- à l'engagement de l'opération subventionnée dans la limite du délai fixé par cet arrêté,
- à la réalisation de l'opération dans la limite du délai fixé par cet arrêté.

2.7 Chaque subvention sera versée au bénéficiaire à sa demande en une ou 2 fois sur présentation :

- du récapitulatif des factures (dates, entreprises, montants H.T.), visé par le maître d'ouvrage et le comptable public,
- des factures afférentes aux dépenses réalisées.

2.8 Le montant de la subvention versée, dans la limite du montant de subvention contractualisée, sera déterminé en appliquant au coût global H.T. des dépenses réalisées éligibles, le taux fixé par l'arrêté attributif. Ce taux est issu des éléments du tableau présenté à l'article 1 (montant aide départementale/coût H.T. opération).

### ARTICLE 3 - INGENIERIE DEPARTEMENTALE

---

Pour l'accompagnement au montage et à la réalisation des projets, le Département propose une ingénierie globale au service du maître d'ouvrage :

- une ingénierie technique avec l'agence départementale Corrèze Ingénierie,
- une ingénierie de projets avec 5 chefs de projets de développement référents sur chaque grand territoire corrézien,
- une ingénierie administrative et financière avec la Direction du Développement des Territoires,
- une ingénierie transversale dans les autres domaines de compétences du Département en mettant l'expertise des services à disposition du maître d'ouvrage.

### ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES PARTIES

---

4.1 L'EPCI s'engage :

- au strict respect de l'ensemble des dispositions du présent contrat,
- à communiquer l'identification du soutien financier du Département dans les conditions prévues par la charte graphique du Département, sur tous les documents d'information liés à son activité ainsi que sur la signalétique des chantiers,
- à implanter sur le chantier, dès la mise en œuvre de l'opération, un panneau signalant le concours financier apporté par le Département pour la réalisation des opérations éligibles,
- à accepter et faciliter tout contrôle de l'emploi de l'aide départementale, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- à ne pas mobiliser d'autre dispositif départemental sur les opérations objets du présent contrat, le Département se réservant la possibilité de revoir sa participation en cas de double financement.

4.2 En contrepartie du respect des engagements précités, le Département s'engage à contribuer financièrement à la réalisation des opérations éligibles :

- selon les montants et les conditions définis dans le présent contrat,
- sous réserve des enveloppes destinées à assurer la couverture budgétaire pluriannuelle des opérations inscrites au présent contrat.

## ARTICLE 5 - CLAUSES PARTICULIERES

---

A la demande expresse de l'EPCI, justifiant de circonstances exceptionnelles et dérogatoires, et après décision de la Commission Permanente du Département, le délai de mise en chantier de la subvention départementale annuelle précisé dans l'arrêté attributif de la subvention pourra être prorogé d'un an.

## ARTICLE 6 - RESTITUTIONS DES SUBVENTIONS

---

Le Département peut demander le reversement de tout ou partie de la subvention allouée annuellement à l'EPCI qui s'engage à restituer les sommes versées dans les cas suivants :

- si la subvention est utilisée pour une (des) opération(s) non conforme(s) à celle(s) définie(s) dans le présent contrat,
- si les parties ne respectent pas les engagements souscrits au titre du présent contrat.

## ARTICLE 7 - DUREE DU CONTRAT

---

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature par les parties et portera sur la période allant jusqu'au 31 décembre 2020. Il pourra être prorogé d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée globale ne puisse excéder le 31 décembre 2021.

## ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CONTRAT

---

8.1 Toute modification du présent contrat fera l'objet d'une demande écrite de l'EPCI.

8.2 L'avenant ou modification ne sera possible que dans la limite de l'enveloppe globale d'aides départementales contractualisées au bénéfice de l'EPCI.

8.3 Toute modification du présent contrat fera l'objet d'un avenant signé.

## ARTICLE 9 - REGLEMENT DES LITIGES

---

Les parties au présent contrat s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine de la juridiction compétente, à savoir le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Tulle, le

Le Président du Département  
de la Corrèze

Le Président de IX XXXXXXXXXXXXX

Pascal COSTE

XXXXXXXXXXXXXXXX



DOTATIONS VOIRIE 2018 - 2020			
COLLECTIVITES	DOTATIONS 2018	DOTATIONS 2019	DOTATIONS 2020
AFFIEUX	10 000 €	10 000 €	10 000 €
AIX	40 000 €	40 000 €	40 000 €
ALBIGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ALBUSSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ALLASSAC	20 000 €	20 000 €	20 000 €
ALLEYRAT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ALTILLAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
AMBRUGEAT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LES ANGLES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ARGENTAT SUR DORDOGNE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
ARNAC POMPADOUR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
AUBAZINE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
AURIAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
AYEN	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BAR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BASSIGNAC le BAS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BASSIGNAC le HAUT	20 000 €	20 000 €	20 000 €
BEAULIEU	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BEAUMONT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BELLECHASSAGNE	6 538 €	6 538 €	6 538 €
BENAYES	16 093 €	16 093 €	16 093 €
BEYNAT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BEYSSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BEYSSENAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BONNEFOND	11 041 €	11 041 €	11 041 €
BORT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BRANCEILLES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
BRIGNAC LA PLAINE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
BRIVE	40 000 €	40 000 €	40 000 €
BUGEAT	7 395 €	7 395 €	7 395 €
CAMPS ST MATHURIN	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CHABRIGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHAMBERET	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CHAMBOULIVE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHAMEYRAT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHAMPAGNAC LA NOAILLE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CHAMPAGNAC la PRUNE	2 613 €	2 613 €	2 613 €
CHANAC les MINES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHANTEIX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LA CHAPELLE AUX BROCS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LA CHAPELLE ST GERAUD	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LA CHAPELLE SPINASSE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHARRIER FERRIERE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LE CHASTANG	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHASTEAUX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHAUFFOUR	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CHAUMEIL	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CHAVANAC	6 399 €	6 399 €	6 399 €
CHAVEROCHE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CHIRAC BELLEVUE	11 222 €	11 222 €	11 222 €
CLERGOUX	3 584 €	3 584 €	3 584 €
COLLONGES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
COMBRESSOL	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CONCEZE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CONDAT sur GANAVEIX	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CORNIL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CORREZE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
COSNAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
COUFFY SUR SARSONNE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
COURTEIX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CUBLAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
CUREMONTE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
DAMPNIAT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
DARAZAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
DARNETS	20 000 €	20 000 €	20 000 €




COLLECTIVITES	DOTATIONS 2018	DOTATIONS 2019	DOTATIONS 2020
DAVIGNAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
DONZENAC	20 000 €	20 000 €	20 000 €
EGLÉTONS	20 000 €	20 000 €	20 000 €
L'ÉGLISE aux BOIS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ESPAGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ESPARTIGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ESTIVALS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
ESTIVAUX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
EYBURIE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
EYGURANDE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
EYREIN	10 000 €	10 000 €	10 000 €
FAVARS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
FEYT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
FORGES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
GIMEL les CASCADES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
GOULLES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
GOURDON MURAT	6 645 €	6 645 €	6 645 €
GRANSAIGNE	10 476 €	10 476 €	10 476 €
GROS CHASTANG	1 852 €	1 852 €	1 852 €
GUMONT	2 223 €	2 223 €	2 223 €
HAUTEFAGE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LE JARDIN	6 000 €	6 000 €	6 000 €
JUGEALS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
JUILLAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LACELLE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LADIGNAC sur RONDELLE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAFAGE SUR SOMBRE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LAGARDE ENVAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAGLEYGEOLE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LAGRAUIÈRE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAGUENNE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAMAZIÈRE BASSE	11 255 €	11 255 €	11 255 €
LAMAZIÈRE HAUTE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAMONGERIE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LANTEUIL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAPLEAU	20 000 €	20 000 €	20 000 €
LARCHE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LAROCHE PRES FEYT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LASCAUX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LATRONCHE	10 194 €	10 194 €	10 194 €
LAVAL SUR LUZEGE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LESTARDS	6 668 €	6 668 €	6 668 €
LIGINIAC	11 334 €	11 334 €	11 334 €
LIGNAREIX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LIGNEYRAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LISSAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LE LONZAC	11 963 €	11 963 €	11 963 €
LOSTANGES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LOUIGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LUBERSAC	55 976 €	55 976 €	55 976 €
MADRANGES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MALEMORT	26 000 €	26 000 €	26 000 €
MANSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MARCILLAC la CROISILLE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
MARCILLAC LA CROZE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MARC la TOUR	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MARGERIDES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MASSERET	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MAUSSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MEILHARDS	20 000 €	20 000 €	20 000 €
MENOIRE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MERCOEUR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MERLINES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MESTES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MEYMAC	20 000 €	20 000 €	20 000 €
MEYRIGNAC L'ÉGLISE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MEYSSAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MILLEVACHES	7 166 €	7 166 €	7 166 €
MONCEAUX	20 000 €	20 000 €	20 000 €

COLLECTIVITES	DOTATIONS 2018	DOTATIONS 2019	DOTATIONS 2020
MONESTIER MERLINES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
MONESTIER PORT DIEU	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MONTAIGNAC ST HIPPOLYTE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
MONTGIBAUD	9 474 €	9 474 €	9 474 €
MOUSTIER VENTADOUR	20 000 €	20 000 €	20 000 €
NAVES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
NESPOULS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
NEUVIC	41 763 €	41 763 €	41 763 €
NEUVILLE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
NOAILHAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
NOAILLES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
OBJAT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ORGNAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
ORLIAC de BAR	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PALAZINGES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PALISSE	10 368 €	10 368 €	10 368 €
PANDRIGNES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PERET BEL AIR	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PEROLS S/VEZERE	7 905 €	7 905 €	7 905 €
PERPEZAC LE BLANC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
PERPEZAC LE NOIR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LE PESCHER	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PEYRELEVADE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
PEYRISSAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PIERREFITTE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
CONFOLENT PORT DIEU	6 000 €	6 000 €	6 000 €
PRADINES	6 664 €	6 664 €	6 664 €
REYGADES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
RILHAC TREIGNAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
RILHAC XAINTRIE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
LA ROCHE CANILLAC	2 970 €	2 970 €	2 970 €
ROCHE LE PEYROUX	10 183 €	10 183 €	10 183 €
ROSIERS D'EGLETONS	20 000 €	20 000 €	20 000 €
ROSIERS DE JUILLAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SADROC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAILLAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT ANGEL	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SAINT AUGUSTIN	5 038 €	5 038 €	5 038 €
SAINT AULAIRE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT BAZILE DE MEYSSAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT BONNET AVALOUZE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT BONNET ELVERT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT BONNET LARIVIERE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT BONNET L'ENFANTIER	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT BONNET les TOURS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT BONNET PRES BORT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT CERNIN DE LARCHE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT CHAMANT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT CIRGUES la LOUTRE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT CLEMENT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT CYPRIEN	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT CYR LA ROCHE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT ELOY LES TUILERIES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT ETIENNE AUX CLOS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT ETIENNE LA GENESTE	6 185 €	6 185 €	6 185 €
SAINT EXUPERY LES ROCHES	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SAINTE FEREOLE	40 000 €	40 000 €	40 000 €
SAINTE FORTUNADE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT FREJOUX	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT GENIEZ O MERLE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT GERMAIN LAVOLPS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT GERMAIN les VERGNES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT HILAIRE FOISSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT HILAIRE les COURBES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT HILAIRE LUC	6 382 €	6 382 €	6 382 €
SAINT HILAIRE PEYROUX	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT HILAIRE TAURIEUX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT JAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT JULIEN aux BOIS	10 000 €	10 000 €	10 000 €

COLLECTIVITES	DOTATIONS 2018	DOTATIONS 2019	DOTATIONS 2020
SAINT JULIEN le PELERIN	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT JULIEN LE VENDOMOIS	12 497 €	12 497 €	12 497 €
SAINT JULIEN MAUMONT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINTE MARIE LAPANOUZE	6 218 €	6 218 €	6 218 €
SAINT MARTIAL de GIMEL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT MARTIAL ENTRAYGUES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT MARTIN la MEANNE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT MARTIN SEPERT	10 637 €	10 637 €	10 637 €
SAINT MERD DE LAPLEAU	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT MERD LES OUSSINES	8 573 €	8 573 €	8 573 €
SAINT MEXANT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PANTALEON DE LAPLEAU	6 782 €	6 782 €	6 782 €
SAINT PANTALEON DE LARCHE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SAINT PARDOUX CORBIER	9 323 €	9 323 €	9 323 €
SAINT PARDOUX la CROISILLE	5 859 €	5 859 €	5 859 €
SAINT PARDOUX LE NEUF	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PARDOUX LE VIEUX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PARDOUX L'ORTIGIER	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PAUL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PRIEST de GIMEL	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT PRIVAT	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT REMY	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT ROBERT	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT SALVADOUR	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT SETIERS	6 868 €	6 868 €	6 868 €
SAINT SOLVE	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT SORNIN LAVOLPS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT SULPICE LES BOIS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT SYLVAIN	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SAINT VIANCE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SAINT VICTOUR	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SAINT YBARD	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SAINT YRIEIX LE DEJALAT	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SALON la TOUR	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SARRAN	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SARROUX SAINT JULIEN	12 000 €	12 000 €	12 000 €
SEGONZAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SEGUR LE CHÂTEAU	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SEILHAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SERANDON	12 114 €	12 114 €	12 114 €
SERILHAC	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SERVIERES le CHÂTEAU	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SEXCIÈS	6 000 €	6 000 €	6 000 €
SORNAC	13 325 €	13 325 €	13 325 €
SOUDAINE LAVINADIÈRE	20 000 €	20 000 €	20 000 €
SOUDEILLES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SOURSAC	40 000 €	40 000 €	40 000 €
TARNAC	12 800 €	12 800 €	12 800 €
THALAMY	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOY VIAM	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TREIGNAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TROCHE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TULLE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TURENNE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
USSAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
USSEL	40 000 €	40 000 €	40 000 €
UZERCHE	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VALIÈRGUES	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VARETZ	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VARS SUR ROSEIX	6 000 €	6 000 €	6 000 €
VEIX	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VEYRIÈRES	6 000 €	6 000 €	6 000 €
VIAM	7 536 €	7 536 €	7 536 €
VIGEOIS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VIGNOLS	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VITRAC	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VOUTEZAC	40 000 €	40 000 €	40 000 €
YSSANDON	10 000 €	10 000 €	10 000 €
SYNDICAT BELLOVIC	45 000 €	45 000 €	45 000 €
CDC AGGLO TULLE	174 000 €	174 000 €	174 000 €
CDC MIDI CORREZIEN	60 000 €	60 000 €	60 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 997 102 €</b>	<b>2 997 102 €</b>	<b>2 997 102 €</b>


## TABLEAUX TERRITOIRE DE BRIVE

## COMMUNE D'ALLASSAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Extension gymnase (dont accessibilité)	372 522 €	90 000 €		
Réaménagement de la mairie T3	125 592 €	30 000 €		

## COMMUNE D'AYEN



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
VVF	2 800 000 €		150 000 €	150 000 €
Rénovation ou création école (RPC)	460 000 €		30 000 €	
<u>Espaces publics</u> avec pluvial	180 000 €		25 000 €	

## COMMUNE DE BRIGNAC LA PLAINE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB	200 000 €	50 000 €	25 000 €	
Travaux sur le clocher de l'église	19 330 €	11 598 €		

## COMMUNE DE BRIVE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Convention 2016/2018 "réhabilitation 1089" : tranche 2018	1 220 690 €	354 000 €		
ANRU - Etudes	300 000 €	20 000 €	20 000 €	
ANRU - Rivet - Création d'un équipement public	2 500 000 €		100 000 €	110 000 €
ANRU - Rivet - Aménagement d'espaces publics	2 200 000 €			75 000 €
ANRU - Rivet - Réhabilitation des logements	2 000 000 €		298 000 €	300 000 €
ANRU - Gaubre - Espace de vie sociale	600 000 €	60 000 €		
Extension du dojo municipal	250 000 €	75 000 €		
Changement de pelouse au Stadium Municipal	750 000 €		200 000 €	
Création d'un Pôle culturel : études (travaux fin 2020)	350 000 €		90 000 €	

## COMMUNE DE CHABRIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB 2017/2018/2019 - tranches 2018 et 2019	200 000 €	50 000 €	50 000 €	

## COMMUNE DE LA-CHAPELLE-AUX-BROCS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation de la Salle Polyvalente	120 000 €		30 000 €	
Réfection 2 logements communaux	18 754 €	3 751 €		

## COMMUNE DE CHARTRIER-FERRIERE


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement salle des fêtes et espace culturel	21 500 €	6 450 €		
Aménagement parking	24 000 €		6 000 €	
Réfection toiture Mairie	10 000 €			3 000 €

## COMMUNE DE CHASTEaux



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation d'un logement communal	78 400 €	15 680 €		
Parking	85 000 €			11 500 €
Construction vestiaire et club house stade	500 000 €		90 000 €	

## COMMUNE DE COSNAC






Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Economie énergie sur bâtiments : remplacement menuiseries et isolations	100 000 €		30 000 €	
Baches défenses incendie	30 000 €		7 500 €	
Rénovation de la mairie (menuiseries)	44 684 €	13 405 €		
Restauration école	500 000 €			30 000 €

## COMMUNE DE CUBLAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Défense incendie tranche 2018 à la Valette et aux Vergnes	4 150 €	1 038 €		
Informatique école	3 500 €	1 050 €		

## COMMUNE DE DAMPNIAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Aménagement logement (dans ancienne poste)	47 000 €		9 400 €	
Accessibilité cabinet infirmière dans ancienne poste	5 200 €	1 300 €		
 Elaboration PLU	26 600 €	6 250 €		
Insonorisation cantine	4 377 €	1 313 €		
 Aménagement complexe sportif	50 000 €	15 000 €		

## COMMUNE DE DONZENAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration du clocher Eglise classée	1 800 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Modernisation camping municipal ( bornes camping-car, sanitaires...)	250 000 €		50 000 €	
Accessibilité batiments communaux Ad'Ap 2018 : 36 254 € 2019/2020 : 64 746	101 000 €	15 000 €	10 250 €	
Aménagement espace public (création d'une place)	145 000 €	25 000 €		
Divers travaux dans batiments communaux	160 000 €	30 000 €	18 000 €	
Réhabilitation espace loisir jeune et ALSH	281 000 €	30 000 €		
Rénovation du centre technique communal	12 946 €	3 237 €		



## COMMUNE D'ESTIVALS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation appartement 1er étage mairie	20 000 €	4 000 €		
Aménagement parking mairie et place de l'église	80 000 €			20 000 €
Toiture église	300 000 €		40 000 €	35 000 €





## COMMUNE D'ESTIVAUX


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement d'espace public	80 000 €		20 000 €	
Patrimoine : Protection de la statue de la Liberté	4 000 €	1 000 €		
Réhabilitation couloir école	12 000 €		3 600 €	
Réserve incendie dans le bourg	45 000 €	11 250 €		
Aménagement du cimetière et numérisation	7 445 €	1 861 €		
PLU	21 000 €	5 250 €		
Accessibilité mairie	8 000 €	2 000 €		
Création d'un local technique pour la mairie	24 358 €	6 090 €		
Travaux d'électricité aux 2 logements communaux (travaux + local)	8 439 €	1 688 €		



## COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement parking Jean Moulin (20 000 €) + Aménagement esplanade église (30 000 €)	50 000 €		12 500 €	
Défense incendie	10 000 €	2 500 €		
Acquisition cureuse de fossés	8 000 €	3 200 €		
Mise en accessibilité des bâtiments publics	10 000 €		2 500 €	

## COMMUNE DE JUILLAC




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Salle multisports	500 000 €			90 000 €

## COMMUNE DE LARCHE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Nouvelle cantine scolaire	346 800 €		30 000 €	
Espaces publics (avenue Soufron continuité abords RD 1089)	200 000 €	50 000 €	25 000 €	
Eaux pluviales sur RDT	60 000 €		18 000 €	

## COMMUNE DE LISSAC-SUR-COUZE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement place du bourg	62 000 €		15 500 €	
Réhabilitation étage de la cantine (annexe mairie)	98 000 €	29 400 €		

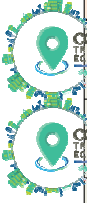
## COMMUNE DE LOUIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité église	6 000 €		1 500 €	
Isolation mairie et salle des fêtes	20 000 €	6 000 €		

## COMMUNE DE MALEMORT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Convention 2016/2018 "réhabilitation 1089" : tranche 2018	1 063 559 €	313 000 €		
Construction ALSH	1 019 682 €		30 000 €	30 000 €
Réfection complexe sportif des Escures	1 112 677 €		90 000 €	90 000 €
Travaux écoles	300 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Accessibilité Ad'AP T1	348 492 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Restructuration bibliothèque	154 000 €		30 000 €	

## COMMUNE DE MANSAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection Mille club 2018	145 994 €	30 000 €		
Révision de PLU	41 260 €	10 315 €		
Réfection salle d'honneur et mobilier	5 740 €	1 722 €		
Création WC public et démolition abri chapelle	13 150 €	3 288 €		
Désenfumage salle polyvalente	2 167 €	650 €		
Refecton rue du petit bois (abords et voirie)	52 845 €	13 211 €		

## COMMUNE DE NESPOULS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
1- AB	215 000 €	50 000 €	25 000 €	3 750 €
3- Mairie annexe (agence postal, point multiservices...)	180 000 €		30 000 €	24 000 €
2- MAM	180 000 €	30 000 €		

## COMMUNE DE NOAILLES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du bourg entrée nord (espaces publics)	223 883 €	50 000 €	25 000 €	5 971 €
Aménagement du bourg entrée nord (RDT)	71 559 €	10 734 €	10 734 €	
Réhabilitation chaufferie cantine	12 682 €	3 805 €		
Réhabilitation pelouse stade	9 212 €	2 764 €		
Travaux église (plafond s'effondre). Travaux urgents sécuritaires	5 000 €	3 000 €		



## COMMUNE D'OBJAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux Salle des congrès et halle et Espace Herbert	700 000 €			70 000 €
Espaces publics (rue des lavandières)	80 000 €		20 000 €	
AB 2016/2017/2018 - Tranche 2018	100 000 €	50 000 €		
Création salle multi sports	450 000 €		120 000 €	
Défense incendie	45 000 €		11 250 €	
Dernière tranche piscine T3 2018	1 600 000 €	350 000 €		
Aménagements espaces publics (accès piscine)	300 000 €			25 000 €



## COMMUNE DE PERPEZAC-LE-BLANC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Extension du cimetière	102 803 €	25 000 €		
Agrandissement salle des fêtes	170 000 €		30 000 €	



## COMMUNE DE ROSIERS-DE-JUILLAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité mairie	20 000 €	5 000 €		

## COMMUNE DE SADROC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration murs Chapelle de l'église	80 000 €		48 000 €	
Travaux école	10 000 €	3 000 €		
Rejointement des murs du clocher	10 420 €	6 252 €		

## COMMUNE DE SAINT-AULAIRE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection du toit de l'école	37 859 €	11 358 €		
Rénovation du parking devant la salle polyvalente avec l'accessibilité handicapés devant la salle et la mairie	25 265 €	6 316 €		
Remplacement fenêtres et volets du logement communal	3 152 €	630 €		

## COMMUNE DE SAINT-BONNET-LA-RIVIERE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection mairie et salle polyvalente et mise en accessibilité aux PMR	260 800 €	30 000 €		
Réfection mairie et salle polyvalente et mise en accessibilité aux PMR	125 000 €		15 000 €	
Pose d'un poteau à incendie	1 620 €	405 €		

## COMMUNE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation et agrandissement salle polyvalente	300 000 €	30 000 €	30 000 €	
Changement des huisseries de la salle polyvalente	25 750 €	7 725 €		

## COMMUNE DE SAINT-CERNIN-DE-LARCHE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Sécurisation, dépollution ancien site industriel/aménagement entrée de bourg	615 253 €	61 525 €	61 525 €	61 525 €
Mise en place bache incendie	22 000 €	5 500 €		

## COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux accessibilité	12 500 €	3 125 €		
Travaux mairie	35 000 €	10 500 €		
PLU	22 197 €	5 549 €		

## COMMUNE DE SAINT-CYR-LA-ROCHE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection préau	2 981 €		745 €	



## COMMUNE DE SAINTE-FEREOLE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Maison médicale (hors MSP)	495 455 €	20 000 €	20 000 €	
Extension restaurant scolaire	150 000 €			30 000 €
"Maison commune" lien avec maison de l'autonomie	515 000 €		30 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Batiments C. Ceyrac =>Accessibilité	130 000 €	15 000 €		
Création bibliothèque	300 000 €	30 000 €		
AB 2019/2020/2021 : abords de l'école à la gare	500 000 €		25 000 €	25 000 €
Salle Multiactivité	530 000 €	30 000 €	30 000 €	
Création garderie en centre bourg	266 000 €		30 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-PARDOUX L'ORTIGIER



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Pose faux plafonds salles de classes école (isolation)	20 000 €		6 000 €	
Acquisition balayeuse	1 800 €	720 €		
Acquisition d'une épareuse	18 500 €	4 280 €		
Construction ateliers communaux	198 200 €	11 500 €	11 500 €	
Mise en place d'une borne à incendie	2 274 €	569 €		
Mise en accessibilité école	14 575 €	3 644 €		

## COMMUNE DE SAINT-ROBERT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création Espace traiteur salle St Libéral	34 464 €	12 062 €		
Local technique communal (stockage)	14 800 €	3 700 €		
Travaux bâtiments communaux (salle Rousseau)	30 000 €	9 000 €		
PLU	21 560 €	5 390 €		
Aménagement de bourg	400 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE SAINT-SOLVE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux église (cloche et installation élec) et <u>travaux intérieurs T3</u>	74 267 €	48 274 €		
Travaux église (cloche et installation élec)	10 000 €	6 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Extension et rénovation de la mairie,	351 636 €	30 000 €	30 000 €	
Mise en accessibilité mairie	183 770 €	15 000 €	15 000 €	
AB 2017/2018/2019 - tranches 2018 et 2019	200 000 €	50 000 €	50 000 €	

## COMMUNE DE SEGONZAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement du cimetière et reprise de sépultures	20 000 €		5 000 €	
PLU	20 227 €	5 057 €		
Accessibilité mairie et salle polyvalente (2ème tranche)	4 900 €	1 225 €		

## COMMUNE DE TURENNE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Logement communal	110 000 €	20 000 €		
Parc touristique	500 000 €		62 500 €	62 500 €
Restauration "La collégiale"	4 100 000 €		60 000 €	60 000 €

## COMMUNE D'USSAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Etude valorisation du site des Combettes	75 000 €	15 000 €		
Valorisation du site des Combettes	1 507 000 €		100 000 €	100 000 €
Aménagement place de la mairie	74 500 €	18 625 €		
AB de Lintillac	206 000 €	50 000 €	25 000 €	
AB de St Antoine	57 000 €	14 250 €		
Mise aux normes salle polyvalente	76 368 €	22 910 €		
Rénovation énergétique des batiments	90 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Accessibilité ERP	71 390 €	15 000 €		
Construction d'un accueil de loisirs	520 000 €		30 000 €	30 000 €
Acquisition de matériel voirie	210 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

## COMMUNE DE VARETZ

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espaces publics le long RD 901	30 000 €	7 500 €		
Réseau d'eaux pluviales sur RD 901	25 000 €	7 500 €		
Accessibilité abords école	25 000 €		6 250 €	
Réhabilitation du toit de la sacristie	4 397 €	2 638 €		

## COMMUNE DE VARS-SUR-ROSEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB	200 000 €		25 000 €	25 000 €
Travaux sur équipements sportifs (éclairage terrain de football et restauration/agrandissement des vestiaires)	35 000 €		10 500 €	
Mise en accessibilité Toilettes école	10 500 €	2 625 €		
Remplacement poteau à incendie	1 700 €	425 €		
Restauration facade de la mairie	3 450 €		1 035 €	

## COMMUNE DE VIGNOLS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Tranche 4 : Restauration du parement intérieur du narthex Chapelle Sud (ENP)	59 776 €		38 854 €	
Tranche 5 : Restauration du parement intérieur de la nef (ENP)	103 949 €			60 000 €
Mise en accessibilité MSAP et bibliothèque	3 100 €	775 €		

## COMMUNE DE VOUTEZAC

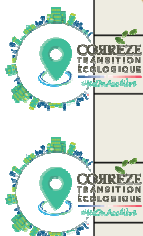


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Ecole réfection wc et matériel cuisine	31 989 €	9 597 €		
PLU	22 666 €	5 667 €		
Cimetière Saillant jardin du souvenir + cavurnes	18 826 €	4 707 €		
Remplacement chaudière à l'école	15 000 €	4 500 €		

## COMMUNE D'YSSANDON

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux Eglise 2018	407 000 €		40 000 €	
Travaux Eglise 2019	319 000 €			40 000 €
Extension cimetière	150 000 €		25 000 €	
Travaux de mise en accessibilité (T3)	6 000 €	1 500 €		
Réhabilitation salle polyvalente	20 000 €		6 000 €	

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Convention 2016/2018 "réhabilitation 1089" : tranche 2018	1 448 650 €	268 000 €		
Espace des congrès	1 000 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Accès Nord (travaux)	6 585 000 €		1 000 000 €	1 292 000 €
Biométhanisation	6 050 000 €			244 700 €
Hébergements touristiques autour du Lac du Causse <u>Tranche 1</u>	724 000 €	200 000 €		
Hébergements touristiques autour du Lac du Causse <u>Tranche 2</u>	724 000 €		400 000 €	
Aménagement d'un lieu unique de ressources (Causse)	450 000 €	22 500 €		
Réaménagement de la base de la Lombardie (Saillant)	75 000 €	12 500 €		
Aménagement des zones d'embarquement et de débarquement sur le site du Saillant pour faciliter l'accès des pratiquants de canoë kayak	50 000 €		15 000 €	
Création d'un espace trial VTT et bike park (Causse)	46 000 €	2 800 €		
Signalétique commune pour les sites de pratiques	35 000 €		10 500 €	

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LARCHE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création structure d'escalade	120 000 €	36 000 €		

## COMMUNE D'AIX




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Eglise (retable,sécurisation bouteilles gaz,sécurisation statues, cloches+beffroi+paravent)	65 200 €		39 120 €	
Mairie (ravalement jointement pierre apparentes)	39 000 €		11 700 €	
Rénovation local technique (hangar) : aménagement intérieur menuiserie extérieure	8 000 €		2 000 €	
Salle polyvalente T2	142 200 €	30 000 €		
création local de chasse (aménagement terrain,création bâtiment)	30 000 €	6 000 €		
achat maison centre bourg (achat et rénovation) Achat : DETR seule et Tvx à préciser : logement communal	30 000 €	6 000 €		
Aire de jeux Chalons (création d'un city stade)	40 000 €			12 000 €

## COMMUNE D'AMBRUGEAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB 2018/2019/2020	300 000 €		25 000 €	25 000 €
Réseau d'eaux pluviales sur RDT avec AB et éclairage public, enfouissement réseaux village Beynas	356 000 €	30 000 €	30 000 €	

## COMMUNE DE BELLECHASSAGNE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement ancienne mairie en salle polyvalente : étude et travaux	420 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €



## COMMUNE DE BORT-LES-ORGUES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espaces publics : Travaux rue de Paris + MOe) = 72 828 € Rue du bessac - rue Lina Margy = 136 133 €	208 961 €	25 000 €		
AB 2019/2020/2021 Travaux place Marmontel - parvis OT - Pont - Faubourg = 124 236 € Rue Piehecros - rues de la liberté et de la convention = 199 900 €	324 136 €		25 000 €	25 000 €
Réfection de la toiture de l'église T2	85 095 €	51 057 €		

## COMMUNE DE BUGEAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement intérieur de la mairie (travaux urgents pour sécurité : plancher s'effondre)	43 801 €	13 140 €		
Aménagement d'un passage piétonnier le long de la Vézère au 3 ponts	18 044 €	4 511 €		

## COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'une voie communale : opération de sécurité au lieu-dit Lachaud => espaces publics	34 000 €	8 500 €		
Remplacement chauffage salle polyvalente projet chiffré demande de subvention effectuée	12 566 €	3 770 €		
Jointement des escaliers de l'église	2 400 €	600 €		
Restauration de la cloche de la Chapelle de Miginiac (édifice inscrit)	5 248 €	1 312 €		

## COMMUNE DE LA-CHAPELLE-SPINASSE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Parking Cimetière	40 205 €	10 051 €		

## COMMUNE DE CHAUMEIL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du Suc au May - Restauration de la partie restante du hangar (abri pour randonneurs et VTT = 20 000 €) Petite structure en bois (accueil, vente, etc. = 25 000 €) Toilettes sèches : 14 000 €	59 000 €		11 800 €	
Création défense incendie au lieu dit Freysselines	16 313 €	4 078 €		

## COMMUNE DE CHAVANAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de la Croix des Templiers	30 000 €	13 500 €		
Travaux muret ancien cimetière	20 000 €	5 000 €		
Réhabilitation fenêtres et volets des 2 logements communaux	12 000 €	2 400 €		
Travaux église : Solin et 2 petites fenêtres + mécanisme des cloches	20 000 €	12 000 €		

## COMMUNE DE CHAVEROCHE

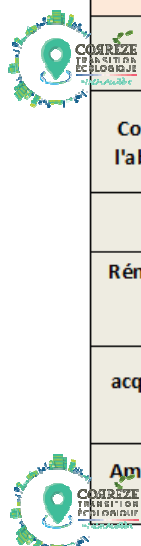
Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration Eglise : objet mobilier En 2018 : Dégagement de la polychromie et conservation des éléments du retable = 12 295 €	42 295 €	7 377 €	9 000 €	9 000 €
Agrandissement et rénovation du cimetière	90 000 €		22 500 €	
Remplacement chaudière et mise aux normes local chaufferie de la mairie	13 817 €	4 145 €		
Construction d'un abri à sel	10 500 €	2 625 €		

## COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
École polyvalente (aménagement et panneaux photovoltaïques)	16 000 €	4 800 €		
Travaux hôtel restaurant la Maïade : Matériel cuisine : 14 909 € H.T. Salle restaurant : 6 806 € H.T. Logement et cuisine restaurant : 5 047 € H.T.	26 762 €	5 352 €		
Restauration de l'autel bois à l'église	7 000 €	4 200 €		
espace jeux - jardin d'enfants pour la MAM	10 000 €	2 500 €		

## COMMUNE DE COMBRESSOL



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux Radon à l'école	10 000 €		3 000 €	
Colombarium, jardin du souvenir, réhabilitation concession à l'abandon : 25 000 € - 1/2 colombarium et 1/2 jardin souvenir	12 500 €		3 125 €	
Accessibilité	18 000 €		4 500 €	
Rénovation petit patrimoine (église, four, puits, murets, cloche 940 € H.T.) 2018 : cloche 940 € H.T.	940 €	564 €		
acquisition matériel pour l'entretien de la commune 70 000 € : semoir sel/pouzzolane 5 000 €	5 000 €	2 000 €		
Aménagements à l'école dans le cadre de la restructuration du RPI	10 000 €		3 000 €	

## COMMUNE DE CONFOLENT-PORT-DIEU

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration du four communal du bourg	30 000 €		13 500 €	
Construction d'un hangar à la place de l'ancien préau	15 000 €		3 750 €	

## COMMUNE DE COUFFY-SUR-SARSONNE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Electrification des cloches et mise en sécurité	5 500 €	3 300 €		

## COMMUNE DE COURTEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection du logement communal du presbytère	7 000 €	1 400 €		
Réfection du lavoir et de la tranchée de la source	5 000 €	2 250 €		

## COMMUNE DE DARNETS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux toiture et aménagement de la Grange de la Bourre : une partie salle polyvalente une partie garage communal (local technique) : partie toiture salle polyvalente	74 000 €	22 200 €		
Travaux toiture et aménagement de la Grange de la Bourre : une partie salle polyvalente une partie garage communal (local technique)	137 000 €		30 000 €	
Travaux toiture et aménagement de la Grange de la Bourre : une partie salle polyvalente une partie garage communal (local technique)	60 000 €			11 500 €
Travaux aménagements du cimetière T2	8 504 €	2 126 €		
Travaux accessibilité Salle des fêtes	6 275 €	1 569 €		

## COMMUNE DE DAVIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement abords de la salle polyvalente	80 000 €		20 000 €	
accessibilité bâtiment école mairie	50 000 €			12 500 €

## COMMUNE D'EGLÉTONS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagements abords campus universitaire	3 507 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Couverture CTIE : type bâtiment	50 000 €		12 500 €	
Couverture Foirail et aménagement espace	60 000 €	15 000 €		
Accessibilité Batiment public ERP	132 000 €	15 000 €	15 000 €	3 000 €
Travaux Chaufferie bâtiments communaux : type bâtiment	45 000 €	13 500 €		
Travaux divers batiments type bâtiment	165 381 €		30 000 €	
Ecole BEYNE	70 000 €		21 000 €	
Ecole MADESCLAIRE	70 000 €	21 000 €		
Ecole COMBES	70 000 €			21 000 €
Cloture complexe sportif Chassaing	40 000 €		12 000 €	
Matériels_ et vehicule STM dont <u>matériels VH</u>	60 000 €	5 000 €		

## COMMUNE D'EYGURANDE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création multiple rural (boulangerie)	250 000 €		20 000 €	
AB 2019/2020/2021	300 000 €		25 000 €	25 000 €
WC publics	30 000 €	7 500 €		
Changement de la chaudière dans le logement communal dans le bâtiment de la poste	6 768 €	1 354 €		

## COMMUNE DE FEYT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration et protection des vitraux de l'église (4 baies)	12 000 €	7 200 €		

## COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Achat d'un chargeur	6 800 €	2 720 €		
Achat d'un épareuse	12 000 €		4 800 €	
cimetière : création site cinéraire, création caveau communal et place parking handicapée	19 300 €	4 825 €		
Mise en accessibilité de la mairie	2 900 €	725 €		

## COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux de restauration de l'église Saint Barthélémy en collaboration avec la DRAC )	1 000 000 €		40 000 €	40 000 €
Réfection du mur du cimetière T2	25 000 €	6 250 €		

## COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité de la mairie	12 607 €	3 152 €		
Hangar à Pouzzolane	25 620 €	6 405 €		
Restauration de statues	3 700 €	1 480 €		
Aménagement local Technique	5 000 €		1 250 €	
Sécurisation et reprise des vitraux de l'église	1 058 €	635 €		

## COMMUNE DE LAPLEAU

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Plan d'aménagement de bourg et Réseau d'eaux pluviales sur RD 16 en Traverse (AB)	900 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE LAROCHE-PRES-FEYT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation des bâtiments communaux : salle polyvalente	100 000 €		30 000 €	
Local technique	56 119 €	11 500 €		


## COMMUNE DE LATRONCHE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'un hangar communal	94 819 €	11 500 €		
Aménagement de l'espace public du monument aux morts et restauration des photos des Poilus	10 000 €	2 500 €		

## COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réalisation d'une défense incendie au village des Bordes	23 200 €	5 800 €		
Restauration tableau, tabernacle et 4 bas reliefs à la chapelle de l'Herbeil	6 230 €	3 738 €		
Rénovation des boiseries de l'Eglise	3 000 €	1 800 €		

## COMMUNE DU JARDIN




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux de restauration du bâtiment mairie	2 010 €	603 €		
Rénovation Boiseries Eglise	6 500 €	3 900 €		

## COMMUNE DE LIGINIAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
PAB	300 000 €		25 000 €	25 000 €
Travaux d'accessibilité du bâtiment école	31 674 €	7 919 €		

## COMMUNE DE LIGNAREIX



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux peinture sur la façade de la mairie	3 500 €	1 050 €		



## COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement du cimetière	130 000 €		25 000 €	
AB à Nougain (AB)	250 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE MARGERIDES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du bourg	300 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €
RDT	100 000 €	30 000 €		
réhabilitation du mille club	100 000 €		30 000 €	
Accessibilité des ERP aux personnes handicapées	75 000 €	15 000 €	3 750 €	
création espace multi-services (agence postale prévue, épicerie...)	200 000 €		20 000 €	20 000 €

## COMMUNE DE MAUSSAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
isolation thermique, phonique et accessibilité de la salle des fêtes	85 000 €	25 500 €		
Accessibilité et isolation salle mairie	30 000 €	9 000 €		
Restauration vitrail église	705 €	423 €		
Accessibilité et isolation Agence Postale Communale	50 000 €		12 500 €	

## COMMUNE DE MERLINES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation pont dit "Romain"	17 500 €	7 875 €		
Travaux accessibilité handicapés à la Poste (rampe d'accès)	26 500 €	6 625 €		

## COMMUNE DE MESTES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction nouvelle salle polyvalente	150 000 €	30 000 €		

## COMMUNE DE MEYMAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Trottoirs avenue de la Grange + Trottoirs rue du Ravaudier + Trottoirs rue du Jassonneix (complément rue de Lachaud) AB	494 500 €		25 000 €	25 000 €
Aménagement logements « Maison Arnaldi »	9 521 €	1 904 €		
Aménagement sanitaires Fondation Marius Vazeilles	4 000 €	1 000 €		
passerelles Liaison douce La Garenne/Sèchemailles	28 000 €	5 600 €		
Aire de jeux Champ Peyrat	15 000 €	3 750 €		
Equipements pour entretien voirie : épareuse sur balayeuse et tracteurs (non éligible)	37 580 €	5 000 €		
Travaux sur RD en traverse rue d'Audy tranche 1	150 000 €	25 000 €		
Travaux sur RD en traverse - Rue d'Audy tranche 2	150 000 €		25 000 €	
Réseau d'eau pluviale sur RD avec travaux d'espaces publics rue d'Audy	205 000 €	30 000 €	30 000 €	
Sente d'Audy en coordination avec travaux sur RD rue d'Audy	35 000 €	8 750 €		
Opération façades tranche 1 type bâtiment : rénovation bât public dans la continuité OPAH porté par la CC	75 000 €	15 000 €		
Opération façades tranche 2	75 000 €		15 000 €	
Opération façades tranche 3	75 000 €			15 000 €
Réfection Tour (80 000 €) et Couverture (30 000 €) immeuble Beffroi	110 000 €	24 000 €		42 000 €
Isolation mairie	25 000 €	7 500 €		

## COMMUNE DE MEYRIGNAC-L'EGLISE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Isolation et changement menuiseries logement communal	10 000 €	2 000 €		

## COMMUNE DE MILLEVACHES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
réhabilitation petite maison (mitoyenne avec le gîte de la retrouvance)	70 000 €		14 000 €	
Réfection du mur du cimetière	8 300 €	2 075 €		

## COMMUNE DE MONESTIER-MERLINES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation et extension salle polyvalente	312 000 €		30 000 €	30 000 €

## COMMUNE DE MONESTIER-PORT-DIEU



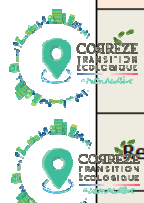
Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux logement communal	10 000 €	2 000 €		
Rénovation salle polyvalente	100 000 €	30 000 €		

## COMMUNE DE MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection et agrandissement de la cantine scolaire	110 000 €	30 000 €		
Changement fenêtres bâtiment Ecole	16 000 €		4 800 €	
Equipements professionnels cuisine scolaire (tables inox, four...)	14 000 €	2 800 €		

## COMMUNE DE MOUSTIER-VENTADOUR



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restructuration de la mairie : création salle du conseil municipal	100 000 €	30 000 €		
Restructuration de la mairie : création espace accueil mairie	43 865 €		13 160 €	
Restauration de la Fontaine et du lavoir du bourg pour faire un espace de détente	25 200 €	6 300 €		

## COMMUNE DE NEUVIC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction bâtiment protection machines agricoles et tracteurs	200 000 €	15 000 €	15 000 €	
Mise en accessibilité des équipements communaux	10 000 €	2 500 €		
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur RDT	30 000 €		9 000 €	
Réfection du pont de Fournol	125 000 €	50 000 €		
réhabilitation salle omnisports	500 000 €	90 000 €		

## COMMUNE DE PALISSE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement de la cour de la place de la mairie	29 298 €	7 325 €		
Aménagement de la cour de l'école	55 678 €	13 920 €		

## COMMUNE DE PERET-BEL-AIR



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Garage logement communal	40 000 €	8 000 €		
Restauration de deux fontaines	9 207 €	4 143 €		
Restauration tabernacle et de statues	12 000 €	4 800 €		
Acquisition épareuse	11 500 €	4 600 €		

## COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement Grange Chapelle avec RDC : lieu de vie et à l'étage un hébergement de grande capacité	200 000 €		40 000 €	
Création de WC publics	20 000 €	5 000 €		

## COMMUNE DE PEYRELEVADE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement de la rue du Puy Chabrol (voirie, caniveaux, espaces verts)	96 324 €	24 081 €		
Restauration des vitraux de l'église	2 610 €	1 566 €		
Restauration tabernacle église	6 000 €	2 400 €		
Aménagement d'une aire de jeux pour enfants	20 000 €	2 500 €	2 500 €	
Aménagement des toilettes de l'école maternelle + travaux d'insonorisation du plafond de la cantine	37 693 €	11 308 €		



## COMMUNE DE ROCHE-LE-PEYROUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Garage communal Val Beneyt (extension)	6 300 €	1 575 €		
WC Salle polyvalente (accessibilité)	6 051 €	1 513 €		
Eglise restauration bénitier, renforcement maçonnerie cloches	4 000 €	2 400 €		
Volets bois à changer : presbytère, logement 1 et 2 Val Beneyte	4 000 €	800 €		
Bordure bois boulo-drome	2 500 €	750 €		



## COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Salles d'activités associatives et sportives - Bâtiment Phase 2 construction vestiaires (Phase 1 déjà engagée avec financements)	310 788 €	93 236 €		
Salles d'activités associatives et sportives Voirie et abords	122 343 €	25 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-ANGEL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux d'aménagement de bourg	202 291 €	50 000 €	25 000 €	
Réseau d'eau pluviale sur RD avec AB	154 768 €	23 215 €	23 215 €	
Achat de matériel pour l'entretien de la voirie	6 800 €	2 720 €		
Réalisation d'un terrain multisports	36 200 €	10 860 €		

## COMMUNE DE SAINT-BONNET-PRES-BORT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagements abords salle polyvalente	80 000 €			20 000 €
Remplacement de la chaudière du bâtiment école mairie	40 000 €		12 000 €	



## COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité des ERP aux personnes handicapées	8 000 €		2 000 €	
RDT 168 (eaux pluviales)	63 621 €	19 086 €		

## COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-AUX-CLOS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Chapelle de Busséjoux : réfection clocher et toiture	10 000 €		6 000 €	
Travaux école : peinture et amélioration chauffage	15 000 €		4 500 €	



## COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement parking salle des Fêtes	100 000 €		25 000 €	
Changement plancher et toiture mairie	10 000 €		3 000 €	





## COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement maison Vergne (1 logement et 1 salon esthétique)	160 000 €	20 000 €		
Aménagement maison Vergne (1 logement et 1 salon esthétique)	120 000 €		20 000 €	
RDT 49 E3 - T2	73 793 €	22 138 €		
Allées du Cimetière	80 000 €	20 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-FREJOUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Crépissement pignon intérieur et éclairage intérieur grange à Crucks + peinture fenêtres mairie	4 500 €	1 125 €		
Installation nouveau chauffage au logement du presbytère et volet presbytère	6 000 €	1 200 €		
Travaux électricité salle polyvalente (sous sol)	1 500 €	450 €		
Signalétique des biens patrimoniaux	1 500 €	300 €		

## COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration vitrail église	728 €		437 €	

## COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation de la maison Vernière : possibilité réalisation de deux logements communaux	140 000 €	20 000 €		
Réhabilitation presbytère gîte haut de gamme	220 000 €		20 000 €	
Aménagement des locaux de la mairie (isolation chauffage)	30 000 €		4 500 €	4 500 €
Accessibilité mairie	30 000 €	7 500 €		
PPRNP 15 000 € en 2019 et 15 000 € en 2020	30 000 €		6 750 €	6 750 €
Restauration de la Chapelle de Chabanne 2018 pour 30 000 €	30 000 €	18 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
création salle des fêtes Etude 2018	366 000 €		30 000 €	
Acquisition d'un broyeur d'accotement	4 900 €	1 960 €		
Création d'un atelier T3	25 000 €	6 250 €		
création Mairie (déplacement mairie actuelle dans bâtiment maison du patrimoine; travaux ) 2019	45 000 €		13 500 €	
AB 2017/2018 : tranche 2018	100 000 €	50 000 €		
RDT 60 et 13 : tranche 2018 en coordination AB	76 017 €	22 805 €		

## COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation maison de la réserve naturelle régionale Moulin des Oussines	900 000 €		100 000 €	
Gîtes d'étapes	100 000 €		20 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LAPLEAU



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Achat et installation 2 logements pour le camping	60 000 €		12 000 €	
Travaux restauration mairie salle des fêtes	7 000 €	2 100 €		
Panneaux signalétiques monument historique	7 000 €		1 400 €	
Embellissement bourg	4 000 €	1 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de l'église 2ème tranche	16 000 €	9 600 €		
Restauration église 3ème tranche	20 000 €		12 000 €	
Restauration salle polyvalente 2ème tranche	12 000 €		3 600 €	
Restauration salle polyvalente 3ème tranche	15 000 €			4 500 €

## COMMUNE DE SAINT-REMY

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation du patrimoine (tableaux, statues, mobilier de l'Eglise)	8 000 €	4 800 €		

## COMMUNE DE SAINT-SETIERS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation du Chalet de la croix de la mission	390 000 €		30 000 €	30 000 €



## COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LES-BOIS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection désamiantage toiture bâtiment communal - 396m <sup>2</sup> renforcement charpente	89 720 €	26 916 €		



## COMMUNE DE SAINT-VICTOUR



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Démoussage du toit amianté salle polyvalente	30 000 €	9 000 €		
Bâtiment ancienne poste : toiture	60 000 €	12 000 €		
Travaux logement communal	30 000 €	6 000 €		
Aménagement du parking de la salle polyvalente	20 000 €	5 000 €		
Restauration et Sécurisation de l'ensemble des statues de l'église	20 100 €	4 020 €	4 020 €	4 020 €
Restructuration du secrétariat de la mairie	20 000 €	6 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Abords des étangs de Lachaud	62 000 €			15 500 €
Aménagement du foyer rural	60 000 €		12 000 €	

## COMMUNE DE SARRAN



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection salle polyvalente 2018	68 372 €	20 512 €		
Accès au château du Puy des Besses 2018	11 000 €	2 750 €		

## COMMUNE DE SARROUX-SAINT-JULIEN

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction nouvelle école des Alouettes : partie école, CDI et administration : tranche 1	739 592 €	30 000 €		
Construction nouvelle école des Alouettes : pôle restauration : tranche 2	488 020 €		30 000 €	
Construction nouvelle école des Alouettes : pôle halte garderie et accueil de loisirs : tranche 3	324 873 €			30 000 €
Construction nouvelle école des Alouettes : espaces extérieurs : tranche 4	279 192 €			11 500 €

## COMMUNE DE SERANDON

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
City Stade	169 615 €	50 885 €		
Aménagement des allées du cimetière	100 000 €	11 500 €		

## COMMUNE DE SORNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité , salle club milles sources , foyer rural et école 2018 : accessibilité école : 14 747 € 2018 : accessibilité foyer rural 6 795€HT 2019 : accessibilité salle Mille Club, 5 740 € H.T.	27 282 €	5 386 €	1 435 €	
Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en vue d accueillir la pharmacie	210 000 €		20 000 €	
Création cheminement piéton Aires de trottoirs rue de l'arbre de May - T1	103 827 €	25 000 €		

## COMMUNE DE SOUDEILLES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de trois gîtes ruraux	200 000 €	20 000 €	20 000 €	

## COMMUNE DE SOURSAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Requalification du centre touristique du Pont-Aubert	1 898 000 €		100 000 €	
Plan d'aménagement de bourg 2018/2019/2020	692 394 €		25 000 €	25 000 €
RDT 166 coordination AB	100 844 €	30 000 €		
Restauration de la Vierge à l'Enfant située dans l'église	3 000 €	1 800 €		
Restauration de la chapelle de la Mirande (oratoire)	50 000 €		30 000 €	

## COMMUNE DE THALAMY



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Pignon salle polyvalente	7 504 €	2 026 €		
Aménagement du cimetière	10 000 €	2 500 €		
Achat lame à neige	4 300 €	1 720 €		

## COMMUNE D'USSEL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Piscine (dernière tranche) 2018	1 250 000 €	350 000 €		
Centre Equestre	116 000 €	34 800 €		
Opération OPAH Travaux réfection façades...	3 141 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Commune rattachée de La Tourette travaux de réfection sols salle polyvalente	12 094 €	3 628 €		
réfection couverture Maison de l'Enfance	109 617 €		30 000 €	
Réhabilitation complexe sportif (tennis/tribune)	784 778 €	50 000 €		

## COMMUNE DE VALIERGUES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Toiture salle polyvalente	50 000 €			15 000 €

## COMMUNE DE VEYRIERES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Remplacement de la couverture de la salle polyvalente	15 000 €	4 500 €		



COMMUNAUTE DE COMMUNES "HAUTE CORREZE COMMUNAUTE"

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
VVF ABEILLE EYGURANDE 2018 : 1 898 134 € H.T. 2019 : 1 980 379 € H.T.	3 878 513 €	150 000 €	150 000 €	
Extension Golf de Neuvic	543 000 €	100 000 €		
Aire d'accueil des Gens du Voyage	529 440 €		100 000 €	
Travaux de rénovation de la médiathèque	250 000 €		30 000 €	
Travaux Siège COM COM - extension parking	96 000 €	28 800 €		
PLUI	745 000 €		100 000 €	
Travaux sur les zones d'activités intercommunales (sécurité-incendie, aménagement...)	32 500 €	8 125 €		
Construction d'un Bâtiment stockage terrains de sport Gymnase EYGURANDE	56 119 €	14 030 €		
Projet de Territoires Etude cabinet	30 000 €	6 000 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction de l'ALSH de Marcillac	300 000 €		30 000 €	30 000 €
Projet de serres à tomates	1 500 000 €	20 000 €		
Mise en valeur du Château de Ventadour	20 000 €		4 000 €	
Aménagements extérieurs de la maison de l'enfant	8 361 €	2 090 €		
Travaux de renforcement de chaussées sur la Zone d'activités de Tra le Bos (Egletons)	88 433 €	22 108 €		
Travaux de réhabilitation des vestiaires de la Maison de l'Enfant(Egletons) :	6 527 €	1 958 €		
Résidence des Monédières : Extension et réaménagement du bâtiment existant	1 445 000 €		100 000 €	100 000 €

SIVU DES COMMUNES DE BELLECHASSAGNE, CHAVEORCHE, LIGNAREIX,  
SAINT-FREJOUX ET SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Achat d'un broyeur et d'une tondeuse = 7 935 €	7 935 €	3 174 €		

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
PROJET DE DEVELOPPEMENT ET TRAVAUX VILLAGE VACANCES	180 000 €		15 000 €	30 000 €

SYNDICAT DE LA DIEGE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Dissimulation FT en coordination AB (route de Meymac) - St Angel	51 991 €	12 998 €		

## COMMUNE DES-ANGLES-SUR-CORREZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espaces publics (place mairie, église et cimetière)	13 616 €	3 404 €		
Construction d'un local technique	25 000 €		6 250 €	

## COMMUNE DE BAR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement place de la fontaine	38 000 €	9 500 €		
Réaménagement et mise aux normes de la salle polyvalente	69 000 €	20 700 €		



## COMMUNE DE BEAUMONT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réserve incendie (2 villages)	20 000 €	5 000 €		
Travaux église (suite à infiltrations d'eau)	6 000 €	3 600 €		
Accessibilité	5 000 €	1 250 €		

## COMMUNE DE CHAMBOULIVE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement abords Maison de retraite (espaces publics)	43 000 €	10 750 €		
Accessibilité école, stade, club 3ème âge	65 000 €		15 000 €	
Accessibilité salle polyvalente et signalétique bâtiments communaux	4 762 €	1 191 €		
Réfection court de tennis	35 000 €		10 500 €	
Travaux baignade étang de la Fontavie	100 000 €		25 000 €	

## COMMUNE DE CHAMEYRAT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Phase 2 : Transformation ancienne école en maison médicale T1	210 000 €	20 000 €		
Travaux de mise en accessibilité de l'école T2	15 808 €	3 952 €		
Travaux de restructuration de l'école de Poissac T2	188 060 €	30 000 €		
Travaux d'aménagements extérieurs à l'école de Poissac T2	55 043 €	11 500 €		
Mise en accessibilité des ERP	118 550 €	15 000 €	14 638 €	

## COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-PRUNE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réaménagement salle du conseil municipal	20 000 €	6 000 €		
Mise en accessibilité agence postale	30 000 €	7 500 €		

## COMMUNE DE CHANAC-LES-MINES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un multiservice	357 000 €		20 000 €	20 000 €
Aménagement du bureau du secrétariat de mairie	6 669 €	2 001 €		

## COMMUNE DE CHANTEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Projet d'hébergement et d'accueil - résidence d'artistes	320 000 €		20 000 €	20 000 €
Accessibilité stade	8 400 €			2 100 €
Accessibilité centre de loisirs et église	4 410 €		1 103 €	
Accessibilité bâtiments communaux	12 987 €	1 213 €	2 034 €	

## COMMUNE DU CHASTANG

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration Eglise	23 900 €	14 340 €		
Extension cimetière	173 000 €		25 000 €	

## COMMUNE DE CLERGOUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement étang de Prévôt : Pontons en embarcadères	16 000 €	4 000 €		
Etude faisabilité aménagement global étang de Prévôt	5 000 €	1 000 €		
Travaux accessibilité bâtiments communaux	24 750 €	6 188 €		
Restauration toiture de l'église	26 399 €	6 600 €		
AB 2017/2018/2019 : tranches 2018 et 2019	200 000 €	50 000 €	50 000 €	

## COMMUNE DE CORNIL



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'une maison médicale T1	220 000 €	20 000 €		
Construction d'une maison médicale T2	229 125 €		20 000 €	
Aménagement ancienne habitation en lieu d'expo et de rencontre	71 200 €		14 240 €	
Création d'une halle site de Roc Blanc	80 000 €		16 000 €	
Création d'un terrain de tennis	22 684 €	6 805 €		
Extension salle polyvalente	141 347 €		30 000 €	

## COMMUNE DE CORREZE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation patrimoine église + chapelle des Pénitents	1 499 000 €		40 000 €	40 000 €
Etude Rénovation piscine municipale	20 000 €	2 000 €		
Accessibilité des ERP	40 000 €	10 000 €		
Traitement radon groupe scolaire	88 688 €	26 606 €		

## COMMUNE D'ESPAGNAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement Mairie et Ecole	304 420 €	30 000 €		
Création d'un city stade	30 833 €	9 250 €		

## COMMUNE D'EYREIN

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement parking place de la mairie	100 000 €		25 000 €	
Plan d'aménagement du quartier de la gare. AB 2016/2017/2018 : tranche 2018	100 000 €	50 000 €		
Travaux sur la couverture cantine et changement des fenêtres	25 000 €	7 500 €		
Restauration d'un bâtiment communal : MAM	14 172 €	4 252 €		

## COMMUNE DE FAVARS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Désamiantage salle polyvalente	50 000 €		15 000 €	
Rehabilitation ancienne salle polyvalent pour logement	70 000 €	14 000 €		
Continuité ERP	25 730 €	6 433 €		
Abords salle polyvalente	50 000 €			12 500 €
Coconstruction salle polyvalente - T3	193 464 €	30 000 €		

## COMMUNE DE GIMEL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité des ERP	25 000 €			6 250 €
Défense incendie	8 000 €		2 000 €	
Service en milieu rural	50 000 €		10 000 €	
Travaux à l'école primaire du bourg	6 245 €	1 874 €		
Logement communal (agence postale)	20 850 €	4 170 €		
Aménagements paysagers, murets...	80 000 €		20 000 €	
Travaux de restauration des inscriptions du monument aux morts	3 993 €	998 €		
Aménagements paysagers zone d'implantation des pavillons locatifs	10 049 €	2 512 €		
Remise en service de la grosse cloche de l'église : coût global de 5 200 € = 1 601 € pour mise en place d'une horloge mère électronique = 1 181 € pour restauration cloche + 2 418 € remplacement d'une doche	1 181 €	709 €		

## COMMUNE DE GROS CHASTANG

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Projet éco touristique de mise en valeur des terrains publics de la bitarelle 2018-2022	100 000 €			20 000 €
Bâtiment d'accueil inter associatif	176 200 €	20 000 €		
Halle couverte	126 900 €	20 000 €		
Abords bâtiment accueil et mairie	80 000 €		20 000 €	
Réfection multiple rural (restaurant - épicerie - presse)	50 000 €		10 000 €	



## COMMUNE DE GUMOND

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation de 2 ponts	50 859 €		20 000 €	
Création d'un reposoir et d'un ossuaire	8 628 €	2 157 €		
Aménagement place de l'église, de la mairie et abords CR des Croix des Luciaux	52 480 €	13 120 €		

## COMMUNE DE LADIGNAC-SUR-RONDELLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Programme accessibilité 2018/2019	19 135 €	1 034 €	3 750 €	

## COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Cimetière	25 000 €	6 250 €		
Restauration "Maison FAGE" pour création bibliothèque, salle de réunion et lieu intergénérationnel au rdc et logement au 1er étage	75 000 €	15 000 €		
Restauration "Maison FAGE" pour création bibliothèque, salle de réunion et lieu intergénérationnel au rdc et logement au 1er étage : partie bibliothèque	75 000 €		22 500 €	



## COMMUNE DE LAGRAULIERE




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réaménagement et mise aux normes du Club House de rugby	8 950 €	2 685 €		
Création d'une salle des associations (salle polyvalente)	65 600 €	19 680 €		
AB 2016/2017/2018 : tranche 2018	100 000 €	50 000 €		
Réhabilitation de la mairie : T2	45 872 €	13 762 €		

## COMMUNE DE LAGUENNE




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration du Château Salvanie	1 070 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Création d'un city stade : CONTRAT DE RURALITE : 27 000 €	27 000 €	8 100 €		
Installation d'une passerelle entre le parcours santé et le stade du Chambon	7 520 €	2 256 €		
Réfection clôture école maternelle	1 577 €	394 €		
Création de 2 logements dans l'ancien logement instituteur	163 125 €	20 000 €		

## COMMUNE DE LA-ROCHE-CANILLAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espaces publics Roche Canillac Bas : tranche 1	100 000 €		25 000 €	
Défense incendie à la Roche Basse	17 719 €	4 430 €		
Rénovation logements et salle mairie	35 000 €		10 500 €	
Accessibilité salle polyvalente	50 000 €		12 500 €	

## COMMUNE DU LONZAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Maison médicale plus logement médecin	467 800 €	20 000 €		
Aménagement espace public (halle, accessibilité)	120 000 €			25 000 €
Aménagement d'un local associatif	80 000 €	16 000 €		
Accessibilité bâtiment public	300 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €

## COMMUNE DE MARC-LA-TOUR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation de l'église (plafonds, ravalement) + création de vitraux	100 000 €			60 000 €

## COMMUNE DE NAVES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Site archéologique Tintignac investissement	375 000 €			100 000 €
Site archéologique Tintignac Etude T2	518 000 €		50 000 €	50 000 €
Travaux rénovation école : 3 tranches fonctionnelles	369 200 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Travaux d'espaces publics rue Vidalin et du 19 mars 1962	81 584 €	20 396 €		
Restauration et illumination fontaine inscrite	7 438 €		744 €	
Travaux de réfection Eglise (inscrite)	280 000 €		40 000 €	30 000 €

## COMMUNE D'ORLIAC-DE-BAR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espace commercial (halle marché) et d'exposition	158 900 €	11 000 €	20 000 €	
Elaboration PLU	24 925 €	6 231 €		
Construction d'un local technique - T2	27 000 €	6 750 €		

## COMMUNE DE PANDRIGNES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation salle polyvalente Sécurisation et façade	45 000 €	13 500 €		

## COMMUNE DE PIERREFITTE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de 2 logements	40 000 €	8 000 €	8 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Bar - Restaurant	56 500 €	11 300 €		
Logement Restaurant	43 500 €	8 700 €		
Installation d'une bouche à incendie	8 000 €	2 000 €		
Réhabilitation ancienne poste - installation coiffeuse	20 000 €	4 000 €		
Restauration Eglise	83 300 €		20 825 €	
Réhabilitation salle des fêtes	100 000 €		30 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-BONNET-AVALOUZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement d'une aire de repos pour randonneurs	77 500 €	11 500 €		
Aménagement espace public	40 000 €		10 000 €	
Agrandissement de la salle polyvalente	60 000 €		18 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-CLEMENT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Terrain multisport	96 000 €	28 800 €		
Mise en accessibilité et aménagement du bourg autour de l'Eglise	100 000 €			15 000 €
Restauration Mise aux normes Aménagement de l'ancienne poste (logement et local pour accueil infirmière)	245 000 €	20 000 €		20 000 €



## COMMUNE DE SAINTE-FORTUNADE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection vestiaires T1	183 500 €		55 050 €	
Réfection vestiaires T2	150 000 €			45 000 €
Programme pluriannuel mise en accessibilité	40 000 €	3 333 €	3 333 €	3 333 €
Réhabilitation salle polyvalente de l'Orangerie	106 700 €	30 000 €		



## COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection du court extérieur de tennis	25 000 €		7 500 €	
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments, des espaces publics et de la voirie	16 143 €	4 036 €		
Travaux suite agrandissement cimetière	60 000 €	15 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-PEYROUX



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection du plancher de l'Ecole maternelle de Bel Air	25 000 €	7 500 €		
Réfection de la petite salle polyvalente	42 000 €		12 600 €	
Accessibilité des ERP	3 594 €	899 €		
Acquisition matériel voirie	70 000 €	5 000 €		
Extension du garage municipal T2	60 738 €	11 500 €		

## COMMUNE DE SAINT-JAL



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation de l'intérieur de l'église	181 700 €		40 000 €	5 425 €
Rénovation des logements locatifs communaux	40 000 €			8 000 €
Création local en salle de réunions (associations)	10 000 €	2 000 €		
Changement des portes de l'église	12 570 €	3 143 €		

## COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité salle polyvalente et piscine	87 000 €	15 000 €	6 750 €	
Réfection toiture bâtiment piscine et salle polyvalente	47 200 €	14 160 €		
Clôture piscine	6 800 €	2 040 €		

## COMMUNE DE SAINT-MEXANT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité des bâtiments communaux tranche 1	79 000 €	15 000 €		
Aménagements espaces publics abords RD 130	80 000 €	20 000 €		
Ateliers techniques municipaux	80 000 €	11 500 €		

## COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de la mezzanine de l'église	4 295 €	2 577 €		
Changement porte mairie/école	10 000 €	3 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-PAUL



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un local technique communal et d'un local associatif	56 000 €			11 200 €
Création d'un local technique communal et d'un local associatif	111 000 €			11 500 €
Accessibilité salle des fêtes	32 800 €		8 200 €	
Rénovation énergétique salle des fêtes	50 000 €		15 000 €	



## COMMUNE DE SAINT-PRIEST-DE-GIMEL




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité de l'espaces culturel, du stade, de l'atelier relais et du cimetière	25 140 €		6 285 €	

## COMMUNE DE SAINT-SALVADOUR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation mairie (crépi, peinture extérieure, volets)	44 000 €	13 200 €		
Restauration logement et toiture Fondation Pouget	110 000 €	20 000 €		
Abords trottoirs	91 675 €		22 919 €	
Réseau d'eaux pluviales	91 530 €	27 459 €		
Révision toiture église + joints pierre + blocs apparents	150 000 €			37 500 €




## COMMUNE DE SEILHAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection classe école	5 000 €		1 500 €	
Réfection toilette école	6 000 €	1 800 €		
Accessibilité (Ad'AP)	118 130 €	15 000 €	14 533 €	
Réfection de la toiture du gymnase, terrain et accessibilité	80 000 €	24 000 €		
Travaux réfection de l'église	150 000 €		60 000 €	
Equipement sportif : City stade	80 000 €			24 000 €

## COMMUNE DE TULLE




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement des espaces urbains du campus universitaire à Souilhac	600 000 €		60 000 €	60 000 €
Réhabilitation terrain de sport des espaces extérieurs du gymnase du collège Victor Hugo	50 470 €	15 141 €		
Rénovation bâtiment municipal (secours populaire)	215 000 €	60 000 €		
Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales RDT 9 et RDT 141 rue des Martyrs - tranche 2	185 000 €	30 000 €		
Aménagement et embellissement des berges de la Corrèze - Quai Continsouza à Tulle	587 000 €	50 000 €	50 000 €	
Mise en accessibilité mairie	100 000 €	15 000 €	10 000 €	

## COMMUNE DE VITRAC-SUR-MONTANE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité mairie T2	76 148 €	15 000 €		
Construction cantine et salle périscolaire T3	100 000 €	30 000 €		

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TULLE AGGLO



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Atelier de transformation produits agricoles	1 750 800 €		100 000 €	100 000 €
Restaurant Inter entreprise et universitaire	1 400 000 €		100 000 €	100 000 €
Centre aqua suites des travaux d'amélioration	424 000 €	90 000 €		
Micro crèche de St Germain les Vergnes	382 167 €	30 000 €	30 000 €	

## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CORREZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un Cinétir 2018 - Champagnac la Noaille	132 600 €	16 500 €		
Création d'une gaine de réglage des armes 2019 - Champagnac la Noaille	132 300 €		16 500 €	

FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE  
DE LA CORREZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Dissimulation FT le bourg T2 - Chabrignac	16 000 €	4 000 €		
Dissimulation FT entrée nord du bourg - Noailles	16 500 €	4 125 €		
Dissimulation FT entrée ouest du bourg - Champagnac la Noaille	10 500 €	2 625 €		
Dissimulation FT à Nougein - Marcillac la Croisille	19 000 €	4 750 €		
Dissimulation FT au bourg - Saint Merd de Lapeau	19 000 €	4 750 €		
Dissimulation FT au bourg - les Angles sur Correze	9 500 €	2 375 €		

STATION SPORTS NATURE DE TULLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Acquisition téléski nautique lac de bournazel - Tulle	70 000 €	14 000 €		

## COMMUNE D'ALBIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement place publique	64 000 €		16 000 €	
Mise en accessibilité sur bâtiments et espaces publics	8 500 €	2 125 €		
Réfection d'un escalier	5 760 €	1 440 €		
Rénovation appartements communaux	11 100 €	2 220 €		



## COMMUNE D'ALBUSSAC





Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection toiture bâtiments communaux (réfections partielles des toitures et charpentes des bâtiments Cantine-Garderie et mairie-école)	8 000 €	2 400 €		

## COMMUNE D'ALTILLAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Maison des Associations (construction) T2	174 000 €	20 000 €		
Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (dont rue des Armistices)	147 297 €		15 000 €	15 000 €
Cimetière - Ossuaires et caveaux provisoires	25 000 €	6 250 €		
AB - Abords RDT (avenue des Généraux Marbot) 2 tranches financières	200 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réfection de la toiture de la mairie	120 000 €		30 000 €	
Construction de 4 habitations légères de loisirs (HLL) au camping municipal	33 000 €	3 300 €	3 300 €	
Etude faisabilité pour renouvellement du cinéma municipal	45 000 €	9 000 €		
Création/rénovation de WC publics (centre historique)	50 000 €	12 500 €		
Travaux d'accessibilité des ERP et IOP	80 000 €		10 000 €	10 000 €
Travaux d'aménagement urbain boulevard du 11 novembre (phase 2)	200 000 €			25 000 €
Aménagement parking de la Dordogne au Bastier	60 000 €	15 000 €		
Valorisation des berges de la Dordogne tranche 2	120 000 €		40 000 €	
Réfection de la toiture des tribunes du stade	60 000 €	18 000 €		
AB 2016/2017/2018 : tranche 2018	100 000 €	50 000 €		

## COMMUNE D'ASTAILLAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement espace public Place Laborie (destruction ruine + projet aménagement)	30 000 €	7 500 €		
Bac touristique Astailac - Thézel	80 000 €			16 000 €

## COMMUNE D'AUBAZINE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Etude de réaménagement des ruines du Coiroux	50 000 €		10 000 €	
Construction cantine scolaire - T3	136 790 €	30 000 €		
Agrandissement et sécurisation du cimetière communal	40 000 €	10 000 €		
Restauration des portes de l'école	15 000 €	4 500 €		



## COMMUNE D'AURIAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB étude préalable	20 000 €	9 000 €		
AB	300 000 €		25 000 €	25 000 €
Isolation des combles du Presbytère	3 700 €	740 €		



## COMMUNE DE BASSIGNAC-LE-BAS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement du cimetière/confection d'un caveau communal	20 000 €	5 000 €		

## COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-DORDOGNE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation de la salle polyvalente Sévigné	179 000 €	30 000 €	23 700 €	
Aménagement du stade - 2ème phase (skate park)	100 764 €	30 229 €		
Aménagement de Bourg - Rues de Lattre de Tassigny et Léopold Marcou	450 000 €		25 000 €	25 000 €
Aménagement de Bourg - Rue Emile Mombrial	83 333 €			20 833 €
Travaux d'accessibilité - 3è phase - programme 2018	60 321 €	15 000 €		
Réfection de la toiture du bâtiment communal "Le Bessol" (salles de réunion) le long place Marbot	85 271 €			10 000 €
Restauration de tableaux (Objets mobiliers)	18 900 €	3 780 €	3 780 €	3 780 €

# COMMUNE DE BEYNAT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'une salle multi-activités	190 752 €	30 000 €		
2ème tranche halle du marché	16 500 €	3 300 €		
2ème tranche travaux école maternelle : chauffage, stores et matériel informatique	11 893 €	3 568 €		
3ème tranche accessibilité des bâtiments communaux	29 625 €	7 406 €		
Eclairage terrain de tennis	14 464 €	4 339 €		
Eclairage terrain de rugby	20 000 €	6 000 €		
Aménagement des abords résidences seniors	100 000 €		25 000 €	
3ème tranche aménagement du bourg rue J. Moulin	200 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE BEYNAT (suite)








Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Isolation thermique et phonique de 2 salles polyvalentes	18 050 €	5 415 €		
Travaux ré-aménagement centre touristique de Miel : abords-parking-snack-bar-plage	500 000 €		50 000 €	50 000 €
Aménagement bâtiment communal pour accueil des services du Trésor Public	400 000 €		20 000 €	20 000 €
Construction d'un local technique - Tranche 2	25 000 €	6 250 €		
Bornes incendie	60 000 €	15 000 €		
AB 2016/2017/2018 (cimetière et divers abords) + aménagements au monument aux morts + jardin partagé et jardin public : tranche 2018	100 000 €	50 000 €		


## COMMUNE DE BILHAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Achat d'une souffleuse à feuilles	800 €	320 €		

## COMMUNE DE BRANCEILLES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration retable : 2ème tranche	32 059 €	19 235 €		
 Aménagement espace cuisine salle polyvalente	14 503 €	4 351 €		
Aménagement d'un bâtiment existant ou construction neuve pour un local technique	50 000 €		11 500 €	
 Isolation des combles de l'école	1 588 €	476 €		
 Mairie - Réalisation faux plafond - Amélioration acoustique de la salle des mariages	945 €	284 €		
 Restauration de l'étage de la mairie y compris le local archives communales	30 000 €		9 000 €	

## COMMUNE DE BRIVEZAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Salle polyvalente : accessibilité Handicapés + ré-aménagement de la salle	24 000 €	7 200 €		

## COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un terrain multisport	37 100 €	11 130 €		
Mise en accessibilité des ERP	85 606 €	15 000 €		
Renovation des chambres de l'hôtel-restaurant	74 000 €	14 800 €		
Maison du Pèlerin à Belpeuch : gîtes	264 000 €		26 400 €	26 400 €

## COMMUNE DE CHAUFFOUR-SUR-VELL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB Espaces publics 2019-2021	250 000 €		25 000 €	25 000 €
Accessibilité de la mairie aux PMR + portes 4517 €	18 517 €	4 629 €		
Peinture 2 salles de classe de l'école	6 026 €	1 808 €		
Isolation thermique et phonique de la cantine scolaire	3 038 €	911 €		

## COMMUNE DE CHENAILLER-MASCHEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration du Pont du Moulinot	15 000 €	6 750 €		

## COMMUNE DE COLLONGES-LA-ROUGE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation de l'ancienne gare et de sa place + rénovation WC publics le long du CD n°8 = usage bâti ancienne gare = espaces publics affectation non déterminée	200 000 €		25 000 €	25 000 €
AB 2016/2017/2018 : TRANCHE 2018	100 000 €	50 000 €		
RD 38 : réseau d'eau pluviale sur RDT (coordination AB)	55 082 €	16 525 €		
Travaux de mise en accessibilité des espaces publics (coordination AB)	94 819 €	15 000 €		
Réfection de la toiture Maison de la Sirène usage = siège de l'association Amis de Collonges	70 000 €		14 000 €	
Travaux de restauration de la statue St Maximin de la chapelle des Pénitents et du Christ Gisant de l'église St Pierre au titre des objets inscrits MH	4 079 €	1 632 €		



## COMMUNE DE CUREMONTE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB 2ème tranche (Barbacane jusqu'en haut du bourg)	304 281 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE DARAZAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Porte église NON PROTEGEE	2 370 €	1 422 €		

## COMMUNE DE GOULLES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement des abords de la Mairie	120 000 €	25 000 €		
Transformation de la Maison Salles création logement locatif, aménagement local artisanal, transformation grange en local d'accueil-gîte)	40 000 €	8 000 €		
Agrandissement du cimetière et création d'un espace cinéraire avec jardin du souvenir	120 000 €	25 000 €		
Mise en valeur du site de Carbonnières : Mare et Fontaine d'Auyères	40 000 €	8 000 €		
Mise en valeur du site de Carbonnières : ruines du village ( valorisation globale du site et cristallisation des ruines)	60 000 €			12 000 €
Mise en valeur du site de Carbonnières : Illumination des Tours	20 000 €			4 000 €

## COMMUNE D'HAUTEFAGE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Eglise : restauration chevet et divers	23 554 €	5 889 €		
Réhabilitation logement restaurant communal	79 000 €		15 800 €	
Peinture bâtiment mairie (couverture ardoise à l'identique)	42 793 €	12 838 €		
Accessibilité restaurant communal (cadre Ad'Ap)	25 000 €	6 250 €		

## COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration partielle de l'église (2ème tranche)	77 390 €	50 304 €		
Restauration de mobilier de l'église	30 000 €	18 000 €		

## COMMUNE DE LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un parking du cimetière	50 000 €			11 500 €
Travaux et aménagement de la salle polyvalente	60 000 €	9 000 €	9 000 €	
Divers travaux d'accessibilité sur les bâtiments : église, cimetière, cabinet médical...	30 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

## COMMUNE DE LAGLEYGEOLLE





Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux église	90 000 €	27 000 €		27 000 €
Réhabilitation restaurant (dernier commerce)	250 000 €		20 000 €	20 000 €
Implantation d'une borne à incendie (camping)	1 660 €	415 €		
Restauration statuette Sainte-Anne à l'église	1 702 €	681 €		



## COMMUNE DE LANTEUIL

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mini AB (espaces publics)	80 000 €		20 000 €	
Aménagement cimetière	41 000 €	10 250 €		

## COMMUNE DU PESCHER

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 <b>Construction de toilettes publics en centre-bourg et aménagement du bâtiment derrière la mairie = ancienne grange</b>	100 000 €		30 000 €	
Accessibilité et aménagement WC école	10 248 €	2 562 €		
 <b>Chauffage de la Mairie</b>	8 000 €		2 400 €	
 <b>Travaux de réhabilitation du restaurant</b>	80 000 €		16 000 €	
 <b>Local destiné à la vente de produits locaux par les producteurs</b>	120 000 €		24 000 €	

## COMMUNE DE LIGNEYRAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement d'espaces publics à proximité de la salle polyvalente Patrick CHEYROUX	200 000 €	50 000 €	25 000 €	

## COMMUNE DE LIOURDRES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Sécurité incendie pour le bourg de Liourdres	2 332 €	583 €		
Aménagement maison adaptée pour la location	100 000 €	20 000 €		



## COMMUNE DE LOSTANGES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création borne incendie	1 930 €	483 €		
ADAP (phase 3 : WC salle polyvalente + place de parking)	3 000 €	750 €		
Double vitrage salle bâtiment municipal type bâtiment = salle polyvalente	9 220 €		2 489 €	



## COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROZE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation de la salle communale (1- mise aux normes, embellissement et acoustique/2ème tranche et 2- dépose de la toiture et pose bacs acier)	74 900 €	22 470 €		
Restauration garage municipal (enduit toiture)	13 195 €	3 299 €		

## COMMUNE DE MENOIRE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux sur espaces publics (accessibilité mairie église)	34 000 €		8 500 €	
Travaux espaces publics de la mairie à l'église	99 000 €		24 750 €	
Travaux sur puits	4 272 €		1 922 €	

## COMMUNE DE MERCOEUR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Fin des travaux d'accessibilité, église, salle polyvalente et Poste	46 000 €			11 500 €
Informatique école	4 850 €	1 455 €		

## COMMUNE DE MEYSSAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité de la bibliothèque	47 000 €	11 750 €		
Accessibilité cour salle des associations	14 500 €	3 625 €		
Aménagement des bureaux de la mairie	11 442 €	3 433 €		
Aménagement bibliothèque-médiathèque	20 000 €	6 000 €		
Création d'un parcours sportif et d'une aire dédiée aux enfants et aux adolescents IME	150 000 €		45 000 €	
AB étude	15 000 €	6 750 €		
Rénovation du bâtiment communal occupée la ressourcerie (association)	59 000 €		11 800 €	
AB TRAVAUX : 2019-2020-2021	300 000 €		25 000 €	25 000 €

## COMMUNE DE MONCEAUX-SUR-DORDOGNE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Défense incendie (nouvelles installations : bornes et réservoirs souples)	50 000 €	12 500 €		
Agrandissement du local technique et création de WC publics T2 (Projet global de 76 875 € : T1 41 115 € H.T. subventionnée en 2017)	35 760 €	8 940 €		
Mise en accessibilité salle polyvalente : création nouvelle entrée T2	22 660 €	5 665 €		

## COMMUNE DE NEUVILLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en sécurité Installation sonnerie des cloches et renouvellement tableau de commande	2 592 €		518 €	

## COMMUNE DE NOAILHAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB 2018/2019/2020	300 000 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux T3	9 345 €	2 336 €		
Eglise : aménagements intérieurs de valorisation (éclairage automatique et commentaires audio)	5 000 €	500 €		
Souterrain d'Orgnac-valorisation du site (auvent de protection, galerie panneaux, escalier accès, éclairage entrée et document audio)	35 000 €		3 500 €	3 500 €

## COMMUNE DE PALAZINGES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement des abords de la Maison des Associations + regrouper les 2 actions pour Puy Redon	15 000 €	3 750 €		

## COMMUNE DE PUY D'ARNAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité du cimetière	15 000 €		3 750 €	
Isolation de la salle polyvalente et accessibilité intérieure	36 000 €			10 800 €
Travaux sur logements communaux	40 000 €		8 000 €	

## COMMUNE DE QUEYSSAC-LES-VIGNES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Projet touristique : Restauration petit patrimoine	70 600 €	20 000 €		
Ecole : réfection des sols et insonorisation plafond	40 000 €		12 000 €	
Réfection toiture et désamiantage bâtiment communal (logements)	43 000 €			8 600 €
Création de sanitaires	32 500 €	8 125 €		
Rénovation mur enceinte de l'ancienne cour de l'école (travaux urgents et sécuritaires)	19 950 €	4 988 €		

## COMMUNE DE REYGADES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux complémentaires à la salle polyvalente (office pour traiteurs)	61 500 €	9 225 €	9 225 €	
Réfection cour école-mairie	6 500 €		1 625 €	

## COMMUNE DE RILHAC-XAINTRIE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Requalification du bourg 1 705 516 € H.T. hors MOE : espaces publics	1 341 856 €	50 000 €	25 000 €	25 000 €
Requalification du bourg 1 705 516 € H.T. hors MOE : partie RDT	145 960 €	21 894 €	21 894 €	
Requalification du bourg 1 705 516 € H.T. hors MOE : partie accessibilité	45 000 €	11 250 €		
Défense Incendie village du Theil 2018	14 000 €	3 500 €		

## COMMUNE DE SAILLAC


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Couverture de la pergola en toile tendue au Musée de la Noix	2 300 €	575 €		
Accessibilité Ecole Publique (2ème ouverture avec rampe inclinée)/programme Ad'Ap	6 300 €	1 575 €		
Terrassement et aménagement place pour bus sur parking communal musée	5 600 €	1 400 €		
Programme ADAP salle de la cantine scolaire	75 000 €			15 000 €

## COMMUNE DE SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du Bourg : espaces publics	103 000 €	50 000 €		
Dissimulation réseaux FT (coordination AB)	27 121 €	6 780 €		




## COMMUNE DE SAINT-BONNET-ELVERT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Remplacement des volets des logements communaux	8 000 €	1 600 €		

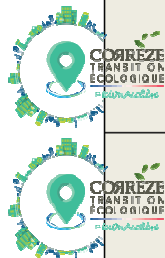
## COMMUNE DE SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement Place de la Paix PAB	40 000 €	10 000 €		
Imperméabilisation de la réserve incendie	5 000 €	1 250 €		

## COMMUNE DE SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Petit patrimoine : revalorisation anciens puits-lavoirs et fontaines	10 000 €	4 500 €		
Mur cimetière partie ouest (mise en sécurité)	11 300 €	2 825 €		
Accessibilité Mairie (revêtement enrobés pour accès secrétariat mairie)	30 240 €	7 560 €		
Accessibilité cimetière (accessibilité handicapés allée principale)	10 000 €	2 500 €		
 Aménagement salle Mairie (secrétariat)	70 000 €		21 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-GENIEZ-O-MERLE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation et mise en sécurité du foyer rural	177 557 €	20 000 €		
Réhabilitation de 2 logements	58 522 €	11 704 €		
Mise en sécurité de la passerelle	70 000 €	17 500 €		
Tours de Merle : préservation, sécurisation, valorisation et développement du site	650 000 €		81 250 €	81 250 €

## COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-TAURIEUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité	5 000 €	1 250 €		

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Equipements de la salle polyvalente	27 373 €	8 212 €		
Ecole : toiture école	12 666 €	3 800 €		
Ecole : remplacement chaudière cantine	12 920 €	3 876 €		
Ecole : remplacement chaudière et cuve fioul école	25 299 €	7 590 €		

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PELERIN

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Refection des allées du cimetière	15 000 €	3 750 €		
Acquisition d'équipement pour le tracteur communal pour assurer l'entretien des accotements	12 300 €	4 920 €		
Imprévu sur Eglise	3 000 €	1 800 €		

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MAUMONT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration d'une chapelle du XVème extérieurs (+ retable) Mise en sécurité et préservation maçonnerie - charpente - couverture	66 550 €	39 930 €		

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
aménagement Foyer Rural avec accessibilité handicapés	398 490 €		30 000 €	
Accessibilité handicapés bâtiments communaux la Poste et CMCS	124 519 €	15 000 €		

## COMMUNE DE SAINT-PRIVAT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Halle des Sports - création d'une salle d'activités : partie sportive	594 000 €		120 000 €	
Halle des Sports - création d'une salle d'activités : partie salle polyvalente	360 250 €	30 000 €		
Mise en accessibilité de 4 bâtiments communaux : salle associations, OT, mairie et bibliothèque	62 200 €	15 000 €		
Réfection toiture locaux techniques	24 360 €	6 090 €		

## COMMUNE DE SERILHAC




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Place Bourg	114 000 €		25 000 €	
Chauffage école	3 645 €	1 094 €		
Accessibilité bâtiments publics - tranche 3	7 900 €	1 975 €		
Poteau incendie	2 130 €	533 €		
Restauration vitraux église	17 898 €	10 739 €		

## COMMUNE DE SERVIÈRES-LE-CAHTEAU

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'un garage communal (véhicules et matériel communal)	250 000 €		11 500 €	

## COMMUNE DE SIONIAC




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Isolation phonique salle multifonctions	7 560 €	2 268 €		
Mur du cimetière	10 035 €		2 509 €	







## COMMUNE DE TUDEILS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Cimetière : réfection en enrobé d'une partie des allées	16 568 €	4 142 €		
<u>Aménagement place</u> dont déplacement et restauration Croix inscrite au MH	15 000 €		3 750 €	
Aménagement place dont déplacement et <u>restauration Croix inscrite au MH</u>	5 000 €		2 000 €	
Installation de 2 poteaux incendie	3 920 €	980 €		



## COMMUNE DE VEGENNES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Batiment public de Goudou (logements + salle asso) - Réfection toiture, ravalement, gouttières	35 000 €	7 000 €		
Acquisition d'un tondobroyeur	5 000 €	2 000 €		
Accessibilité mairie	3 400 €	850 €		
Place du bourg - revêtement enduit	17 352 €		4 338 €	

## CC MIDI CORREZIEN

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 PLUi	600 000 €	45 000 €		
 Musée de l'Homme de Néandertal	3 144 000 €		200 000 €	200 000 €
 Etude OPAH	60 000 €		12 000 €	
 Travaux de réfection partielle des toitures terrasses VVF	21 497 €	4 299 €		
 Réhabilitation ex-bureaux SSIAD Meyssac + rénovation locaux communautaires Meyssac	300 000 €		30 000 €	30 000 €
 Etude pré-opérationnelle requalification du camping La Valane	15 000 €	3 000 €		
	Acquisition d'une épareuse			5 000 €

## CC XAINTRIE VAL DORDOGNE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Restructuration du siège Xaintrie Val'Dordogne (travaux)	400 000 €	30 000 €	30 000 €	
 Réalisation de travaux d'électrification de l'embarcadère et du ponton	10 000 €	2 000 €		

## PETR VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Office de Tourisme Vallée de la Dordogne - Bureau d'Informations Touristiques Collonges	555 000 €		100 000 €	
WIFI Territorial	70 000 €	4 667 €	4 667 €	4 667 €
Internet de séjour	40 000 €	2 667 €	2 667 €	2 667 €

## SIVOM DE LA VALLEE DU COIROUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en accessibilité des sanitaires restaurant, sanitaires golf et stationnement 2018	23 800 €	5 950 €		
Barrage du Coiroux : étude	50 000 €	10 000 €		
Barrage du Coiroux : travaux	150 000 €		30 000 €	
Modification signalisation directionnelle Golf	2 325 €	465 €		

## SYDED DU LOT



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réseau de chaleur - Beynat	1 000 000 €		60 000 €	60 000 €



## COMMUNE D'AFFIEUX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accessibilité aux personnes handicapées. Eglise cimetière 2019	16 000 €		4 000 €	
Accessibilité aux personnes handicapées. Stade et vestiaires 2020	78 000 €			15 000 €
Restauration partielle de l'église de Saint-Pardoux 2019	23 700 €	14 220 €		
Travaux dans logement - ancienne petite gare P.O.C Travaux pour économie d'énergie / isolation combles / changement huisseries - 2019	50 000 €		10 000 €	
Travaux sur 2 logements de l'ancien presbytère Travaux pour économie d'énergie / amélioration système de chauffage (anciens radiateurs électriques) 2019	50 000 €		10 000 €	
Améliorer la performance énergétique de la mairie - 2018	90 000 €	27 000 €		



## COMMUNE D'ARNAC-POMPADOUR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement de l'esplanade de l'église 2018	12 393 €	3 098 €		
Réfection complète de l'allée du cimetière 2018	46 963 €		11 741 €	
Réfection de la cantine scolaire et création de sanitaires en extension 2018-2019	301 520 €	30 000 €	30 000 €	
Travaux de mise en accessibilité 2018	14 950 €	3 738 €		
VMC sanitaires / vestiaires stade Pierre VILLEPREUX 2018	5 153 €	1 546 €		



## COMMUNE DE BENAYES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB. Suite assainissement : Nécessité de refaire les trottoirs et le revêtement des chaussées 2019-2020	200 000 €		25 000 €	25 000 €
Achat d'une épareuse pour entretien voirie 2018	12 500 €	5 000 €		

## COMMUNE DE BEYSSAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
2ème tranche de construction de la nouvelle mairie 2018	169 120 €	30 000 €		
création d'un parking - VRD - espaces verts (en lien avec nouvelle mairie) 2018	35 000 €	8 750 €		

## COMMUNE DE BEYSSENAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Espace public Mairie et toilettes. Aménagement abords mairie. Création de toilettes accessibles PMR (Suppression WE publics) - Création 3 places de parking	60 000 €	15 000 €		
Création d'un parking au cimetière en lien avec création parking et espace publics 2019	20 000 €		5 000 €	
Réfection de la toiture et des menuiseries du bâtiment de l'ancienne école pour logement 2018	42 044 €	10 511 €		
Toilettes pour la Maison des Chasseurs Création réseau d'évacuation des eaux usées + création local toilettes 2018	5 000 €	1 250 €		
Ventilation dans la salle polyvalente achat 2 ventilateurs 2018	3 000 €	900 €		
Rénovation de préaux en garages mairie dans l'ancienne école : charpente et couverture 2020	30 000 €			7 500 €

\*\*

## COMMUNE DE BONNEFOND

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux d'accessibilité 2018/2019/2020	10 000 €	833 €	833 €	833 €
Réfection des menuiseries du gîte / amélioration du confort énergétique / limitation des consommations Bâtiment à vocation d'accueil pour activités "sport nature" (ski de fond) avec également une partie hébergement (gîte) 2020	30 000 €			6 000 €
Salle des fêtes - 2019	1 500 €		450 €	

## COMMUNE DE CHAMBERET

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Extension de la Maison Roux - 2019 pour créer une salle d'exposition dans la cave voûtée (lieu remarquable) Ø création du lieu d'exposition et de l'accès handicapé Ø déshumidification des lieux Ø agencement et électricité de la salle d'expo	169 000 €		30 000 €	
Réhabilitation du village de vacances des Roches de Scoeux (2019-2020)	600 000 €		60 000 €	60 000 €
Création d'une salle de sport dans l'ancienne caserne - 2018 Couverture - gros œuvre - démolitions - Menuiseries extérieures et aluminium - Menuiseries bois intérieures Isolation - plâtrerie - Revêtement sol - Plomberie, chauffage, ventilation - Electricité	161 600 €	48 480 €		
Rénovation de la châsse de Saint-Dulcet 2019	35 000 €		3 500 €	
Rénovation de la statue en bois 2019	5 000 €		3 000 €	
Extension de la MSAP - Création d'un espace de coworking 2018	25 886 €	6 472 €		
Rénovation thermique de 7 appartements communaux - 2019-2020	273 000 €		20 000 €	20 000 €

## COMMUNE DE CONCEZE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Mise en place de colonnes enterrées dans le bourg - 2018	20 000 €	5 000 €		
Mise en accessibilité des ERP et AOP (suite Ada'p) - 2018	29 540 €	7 385 €		
Réfection de la toiture logement école 2018	30 000 €	6 000 €		
Création d'un jardin pédagogique pour la classe de CM1 du RPI Concèze-Juillac 2018	3 000 €	750 €		
Appartements de l'école Isolation et rénovation sanitaires des appartements de l'école (anciens logements appartements) 2019	50 000 €		10 000 €	

## COMMUNE DE CONDAT-SUR-GANAVEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Isolation extérieure des bâtiments communaux (mairie - 2 logements sur le bâtiment "école")	70 000 €	14 000 €		
Accessibilité (porte d'entrée salle des fêtes / sanitaires handicapés au multiple rural...)	20 000 €	5 000 €		

## COMMUNE DE L'EGLISE-AUX-BOIS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de la statue du St Christophe - église - 2018	2 369 €	237 €		

## COMMUNE D'ESPARTIGNAC



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'un bâtiment pour salle multi-culturelle	100 000 €		30 000 €	
Création d'un city stade	79 970 €	23 991 €		

## COMMUNE D'EYBURIE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux de rénovation de la Maison communale Réfection menuiseries + toiture + avant toit	23 043 €	4 609 €		
Rénovation cuisine salle polyvalente	40 000 €		12 000 €	
Bureau/hangar	12 000 €			3 000 €
Restauration tabernacle de l'église	14 000 €		8 400 €	
Rénovation d'un appartement communal	16 000 €		3 200 €	

## COMMUNE DE GOURDON-MURAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Imperméabilisation du lavoir (création d'une toiture abritant le lavoir) 2018	4 000 €	1 000 €		

## COMMUNE DE LESTARDS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement des abords du bâtiment communal - 2018	20 000 €	5 000 €		

## COMMUNE DE LUBERSAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restructuration de l'école primaire et de la cantine : rénovation des salles de classe	329 816 €	30 000 €	30 000 €	
Accessibilité Mairie. Travaux extérieurs (sécurisation entrées) et intérieur de la mairie : re-aménagement de la banque d'accueil, accessibilité au bureau du maire, mises aux normes des sanitaires public et accès à la salle d'honneur de l'étage pour les conseils municipaux et les mariages (installation d'un ascenseur).	212 900 €		15 000 €	15 000 €
Travaux d'accessibilité au niveau du groupe scolaire 2020	24 400 €			6 100 €
Aménagement du parc de la mairie 2019	20 000 €		5 000 €	
Achat d'un tracteur et d'une épaveuse en remplacement du tracteur obsolète en vue de l'entretien des abords routiers	124 900 €	5 000 €		
Abattoir de Lubersac, reprise de la couverture du hall d'abattage. Le montant total des travaux est estimé à 489 000 € HT dont 368 000 € HT avec maîtrise d'ouvrage SEM de la Valeynie et 121 000 € HT avec maîtrise d'ouvrage Commune de Lubersac. 2018	121 000 €	36 300 €		

## COMMUNE DE MADRANGES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un local technique avec agrandissement de la <u>salle polyvalente</u> - volet 1 : agrandissement - volet 2 : création d'un bâtiment technique en contre-bas de la salle	300 000 €		30 000 €	
Création d'un local technique avec agrandissement de la salle polyvalente - volet 1 : agrandissement - volet 2 : création d'un <u>bâtiment technique</u> en contre-bas de la salle	98 300 €		11 500 €	
Réfection de la toiture et de la charpente du clocher de l'église et restauration de la croix - 2019	61 169 €		36 701 €	

## COMMUNE DE MASSERET



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Logement (rénovation)	28 000 €	5 600 €		
Rénovation du bâtiment municipal servant de local annexe à la boucherie	60 000 €	12 000 €		
Acquisition d'une épareuse	25 000 €	5 000 €		
Rénovation café associatif "La Récréé"	18 500 €	3 700 €		



## COMMUNE DE MEILHARDS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Rénovation statue Ste Radegonde	5 000 €		2 000 €	
Rénovation de l'église	30 000 €		18 000 €	
Réhabilitation de logements / Maison des sœurs (centre-bourg) T2 Création de 2 à 3 logements, dans la perspective d'accueil de nouvelles familles mais aussi adaptés aux personnes âgées.	100 000 €		20 000 €	
Achat d'une épareuse	35 000 €	5 000 €		
Aménagement d'un espace de détente/aire de jeux (bancs, tables adaptées PMR)	25 000 €	6 250 €		
Accessibilité bâtiment mairie école dernière tranche	70 000 €	15 000 €		
Projet touristique étang communal de Besse (dev de l'ACTivité pêche / offre de randonnées) : Création d'un parcours pédestre pédagogique autour de l'étang - 2020 ? : 20 000 € Création d'équipements liés à la pêche (ponton, cahutes,...) - 2020 : 25 000 €	45 000 €			10 000 €

## COMMUNE DE MONTGIBAUD

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux dans l'école / salle de classe pour y développer des activités périscolaires. 2018	20 000 €	6 000 €		
Logement Ecole : aménagement et rénovation du logement. 2018	40 000 €	8 000 €		

## COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VEZERE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du bourg 2017/2018 : tranche 2018	52 444 €	26 222 €		
PLU	29 039 €	7 260 €		
Aménagement du bourg " Trois tranches optionnelles regroupant la place de l'église côté portail, un jardin et le vallon du bourg	177 295 €		25 000 €	19 324 €
Mise en valeur de l'église St-Martial Tranche 1 : extérieurs / clocher, nef	181 000 €	60 000 €	57 650 €	
Rénovation d'un logement locatif	10 120 €	2 024 €		
Achat matériel - tracteur tondeuse avec ramassage - armoire de sécurité (HT 1291.66 €) - sonorisation salle des fêtes (HT 1050 €)	1 292 €	323 €		

## COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Construction d'un bâtiment communal pour services techniques - 2019	60 000 €		11 500 €	
Isolation par l'extérieur de l'école primaire - 2020	80 000 €			24 000 €
Restauration objets mobiliers église (4 tableaux) - 2018	10 000 €	6 000 €		
Changement fenêtres pour logements communaux situés au dessus de la mairie - 2018	30 000 €	6 000 €		

## COMMUNE DE PEYRISSAC






Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement en enrobé cimetière et réfection du mur d'enceinte du cimetière - 2018	40 000 €		10 000 €	
Toiture d'un bâtiment communal - (Mairie) - 2020	6 000 €			1 800 €
Objet mobilier église (statue) - 2018	1 500 €	150 €		
Isolation et installation de poêles à granules dans chaque bâtiment communal actuellement chauffé à l'électricité - 2019	8 000 €		1 600 €	


## COMMUNE DE PRADINES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB 2017/2018 : année 2018	14 000 €	7 000 €		
Restauration et protection des vitraux de l'église St Georges - 2019	2 566 €		1 540 €	
Aménagement accessibilité abords mairie - 2018	11 500 €	2 875 €		

## COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Réfection de la toiture de la salle-polyvalente : échafaudage, dépose de la couverture, démolition des cheminées, renouvellement des chevrons, traitement des bois existants, couverture en ardoises naturelles d'Espagne... - 2018	28 045 €		8 414 €	
 Rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment communal regroupant la salle polyvalente, la mairie et 2 logements communaux. Mairie et salle polyvalente 2018	11 653 €	3 496 €		
 Rénovation des menuiseries extérieures du bâtiment communal regroupant la salle polyvalente, la mairie et 2 logements communaux. Logements communaux 2018	8 714 €	1 743 €		
Restauration du mobilier bois de l'église 2019	5 000 €		3 000 €	



## COMMUNE DE SAINT-ELOY-LES-TUILERIES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Aménagement d'espaces publics (à côté de la salle polyvalente) 2018	92 204 €	23 051 €		
Rénovation de la salle polyvalente	100 000 €			30 000 €
Création d'une réserve à incendie enterrée 2018	30 576 €	7 644 €		

## COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES


Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création de 12 places dont 1 handicapés de parking pour la salle polyvalente - 2018	29 579 €	7 395 €		
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux 2019-2020	11 500 €		1 438 €	1 438 €

## COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-VENDÔMOIS




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Réhabilitation / Agrandissement de la salle polyvalente / multiculturelle (2019-2020)	382 500 €		30 000 €	30 000 €
Réfection de la toiture du bâtiment école / cantine (2019)	80 000 €		24 000 €	

## COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SEPERT










Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du bourg (2019/2020/2021)	300 000 €		25 000 €	25 000 €
RDT 54 et 85E1 (2018)	100 000 €	30 000 €		
Aménagement à l'étage de ce même bâtiment de logements communaux (ou de chambres d'hôtes?/ ou local pour ATSEM). Destination du bâtiment reste à confirmer premier semestre	100 000 €			20 000 €



## COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-CORBIER

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Construction d'un bâtiment à usage mixte de 800 à 1000m <sup>2</sup> , une partie, pour l'usage de la collectivité (garage) et l'autre partie, mis à disposition de la CUMA.	180 000 €			20 000 €
 Bibliothèque 2ème partie. Réhabilitation bâtiment : intérieure et extérieure - 2018	68 096 €	20 429 €		
 Travaux d'amélioration des infrastructures du camping - 2019-2020	200 000 €			20 000 €

## COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOLPS




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Aménagement et éclairage du parking de l'espace culturel. Transformation du cours de tennis désaffecté en parking et mise en place du système d'éclairage (2019)	18 454 €		4 614 €	
 Aménagement du parking de l'église 2019	25 721 €		6 430 €	
 Réparation d'une retenue d'eau : travaux de sécurisation de l'axe routier à proximité de l'étang communal 2018	4 195 €	1 049 €		
 Remplacement de la chaudière : mairie / école. Economies d'énergie. Remplacer la chaudière en place par un appareil plus performant en termes d'économie d'énergie et de rejets polluants. (2020)	16 824 €			5 047 €
 Travaux d'accessibilité ERP Travaux prévus dans les ERP dans le cadre du calendrier ADAP Accès sanitaires Moulin des Jeunes 2018 dont aménagement des abords des étangs	6 155 €	1 539 €		
 Aménagement des espaces publics dont acquisition/plantation de plantes pérennes - programmation 2018/2020	3 000 €			750 €
 Création d'un vestiaire dans les combles du bâtiment pour les agents cantine et ATSEM 2020	3 264 €			979 €

## COMMUNE DE SAINT-SORNIN-LAVOLPS (suite)



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Travaux d'isolation des combles du bâtiment cantine - école maternelle 2020	11 620 €			3 486 €
Matériel pour entretien espaces publics 2018	3 484 €	1 394 €		
Création d'un ossuaire	30 000 €	7 500 €		
Mise en place d'un système d'arrosage au stade	1 720 €	516 €		
Rénovation des plateformes d'accès aux cloches de l'église. Sécurisation de la plateforme du clocher pour accès du personnel. Travaux obligatoires pour interventions et contrôles des cloches.	1 680 €	420 €		

## COMMUNE DE SAINT-YBARD








Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un multiple rural Evolution du salon de coiffure, amélioration du multiple rural... Achat et réaménagement d'une ancienne grange	250 000 €		20 000 €	20 000 €
Maison de Service au Public En lien avec la Chambre d'Agriculture Création d'une salle multimédia, de bureaux permettant d'accueillir les différents partenaires - 2018	49 700 €	9 940 €		
Aménagement d'espaces publics (hors AB) Aménagement d'un espace public dans le cadre de la création d'un hôtel de logements adaptés et d'une salle d'activités (terrassement, murets, bordures, espaces verts et place PMR)	46 000 €	11 500 €		
Création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cadre de l'agrandissement du cimetière	9 000 €	2 250 €		
PLU	32 189 €	8 047 €		

## COMMUNE DE SALON-LA-TOUR




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'un bâtiment pour services techniques et matériels	100 000 €		11 500 €	
 Réfection de façades de 2 appartements communaux	30 000 €	6 000 €		
 Rénovation de 2 appartements communaux dont un avec local commercial : partie logement	70 000 €	14 000 €		

## COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU




Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Rénovation totale de la salle polyvalente (ancienne école) et de son environnement 2019	100 000 €		30 000 €	
 Rénovation de 2 fenêtres et de 2 vasistas sur bâtiment public (gîte communal) - 2018	6 000 €	1 500 €		
Aménagements parking public - 2018	25 000 €	6 250 €		
 Réfection des toitures de 2 petits bâtiments latéraux (abritant les halls d'entrée et cages d'escaliers d'accès aux étages) et du bâtiment principal de l'ancienne école - 2018	11 601 €	2 900 €		



## COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIÈRE

	Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
	Rénovation de l'ancien presbytère (salle annexe mairie et partie gîte) 2018	115 592 €	30 000 €		
	Isolation de la salle polyvalente mise en place d'une isolation et de radiateur basse consommation 2019	100 000 €		30 000 €	
	Réhabilitation d'une maison pour du locatif rénovation d'une maison de 85m <sup>2</sup> avec jardin 2020	100 000 €			20 000 €

## COMMUNE DE TARNAC

	Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
	Création d'un parking derrière l'église et d'une aire de festivité 2018	107 634 €	11 500 €		
	Aménagement de la salle des fêtes : lieu animation culturelle pour spectacle, concerts, ateliers de création, bals... et création cuisine collective et création local technique	100 000 €		30 000 €	
	Valorisation de la Fontaine St Georges (XVIIème), de son lavoir et des "Petites maisons" Mise en place d'un lieu de visite et d'interprétation ds fontaines sur le plateau de Millevaches.	179 200 €		20 000 €	
	Poursuite de l'aménagement du camping et de ses abords Mise en sécurité les alimentations électriques des mobile-homes, poursuite des aménagements paysagers moderniser et adapter le bloc sanitaire ainsi que le bureau d'accueil aux exigences du classement 2 étoiles.	45 000 €		9 000 €	
	Développement de l'activité pêche : valoriser activité pêche, réserver un parcours à la pêche "no kill". Parcours sécurisé et panneau infos. Ponton pour handicapé. 2020	28 800 €			5 760 €
	Aménagement d'un lieu d'accueil médical et paramédical (dans bâtiment annexe à la MSP/au tiers lieu et en cohérence avec le Projet de Santé Haute-Corrèze) 2020	42 000 €			8 400 €

## COMMUNE DE TREIGNAC

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB places contigües de la mairie, de la Halle et Lieutenant Cramouzaud : Aménagement de l'espace, réorganisation du stationnement dans le cadre la mise en valeur de l'architecture et du patrimoine : Vielle Halle, Chapelle Notre Dame de la paix et son clocher tors, mairie, maison Sangnier et maisons de caractère voisines.	200 000 €			25 000 €
Restauration objets tableaux non protégés de la chapelle des pénitents + traitement de l'humidité / 2018/2019	23 305 €	6 992 €	6 992 €	
Restauration chapelle inscrite : tableaux de la chapelle des pénitents + traitement de l'humidité	12 450 €			3 113 €
Réaménagement site pré départ de canoë kayak des Rivières. Réaménagement et équipement du site du pré départ aux Rivières en préparation des championnats de France de descente en 2018, d'une manche de la coupe du monde en 2019 et avec la perspective des mondiaux en 2022. Coût global 328 058 €. Dépense subventionnable de 263 675 €	263 675 €	26 367 €	26 368 €	
Travaux d'accessibilité	40 924 €	10 231 €		
Extension du local d'accueil de la base de loisirs + mise en place d'un poste de secours en dur Doublement de la surface d'accueil du chalet de la base de loisirs + création poste de secours aux normes + vestiaires/douches/WC	130 000 €		26 000 €	
Démolition/reconstruction de la buvette/snack du Lac des Bariousses Améliorer l'offre d'accueil sur ce site à vocation "tourisme/sports-nature"	250 000 €		30 000 €	
Renovation énergétique du bâtiment abritant OTI, Station sport nature et club photo intercommunal situé Place de la République	100 000 €		20 000 €	



## COMMUNE DE TROCHE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
AB Espaces publics : Allée des Écoles (2019)	80 000 €		20 000 €	
Construction d'une fontaine Place des Marronniers (2019)	27 865 €		6 966 €	
Extension d'une des 2 salles Polyvalentes (phase 1 - 2019)	220 000 €		30 000 €	
Seconde phase d'amélioration des salles polyvalentes (2020) avec création éventuelle d'un local d'accueil pour les jeunes mineurs	180 000 €			30 000 €
Mobilier église : restauration de 4 tableaux (2018-2019)	13 780 €		8 268 €	
Piste BMX (2018)	8 000 €	2 400 €		

## COMMUNE D'UZERCHE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Agrandissement et réaménagement du Cimetière Sainte Eulalie. Aménagements de nouvelles concessions, à créer un cheminement piétons ainsi qu'à effectuer le traitement paysager des différents espaces.	50 000 €		12 500 €	
Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics. Mise en place de rampes PMR sur les bâtiments publics. Signalétique et marquage au sol pour emplacement PMR Mise en accessibilité intérieure des bâtiments publics (sanitaires, salles de réunion et espaces partagés,.....)	110 768 €	15 000 €		
Réhabilitation de l'espace/bâtiment "Halle Huguenot" - TRAVAUX D'ISOLATION (phase 1)	40 000 €		12 000 €	
Réhabilitation de l'espace/bâtiment : "Halle Huguenot" AMENAGEMENTS DIVERS (phase 2)	250 000 €			30 000 €
Extension de la maison médicale (pôle santé) de la Résidence Henri QUEUILLE	114 000 €	20 000 €		
Aménagement d'équipements de loisirs avec implantation Création d'1 City stade : Site de la Peyre Les travaux consisteront à la réalisation d'un terrassement afin d'accueillir l'équipement.	60 000 €	18 000 €		
Révision du PLU	45 469 €	11 367 €		
Sports nature : école des Buges, favoriser l'accès des jeunes aux SN	4 000 €	800 €		
DOTATION VOIRIE 2018/2020		10 000 €	10 000 €	10 000 €
Réhabilitation et extension du gymnase de Lapeyre - T2	1 650 000 €	90 000 €		

## COMMUNE DE VEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création bâtiment/Halle d'accueil touristique et de sports nature sur un site emblématique des Monédières (sommet 919 m sur Veix)	200 000 €		40 000 €	
Mobilier église : 2 statues	5 000 €		3 000 €	
Renovation logements - 2020	15 000 €			3 000 €



## COMMUNE DE VIAM

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du cimetière autour du columbarium	4 421 €	1 105 €		
Création d'une plateforme de compostage	5 583 €	1 396 €		
Mise en valeur de la lagune (site classé) dans le bourg - 2018 Mise en valeur du centre-bourg par la création d'une zone de stationnement sécurisée en bordure de la départementale. Création d'un jardin paysager. Installation de mobilier urbain en granit local.	6 500 €	1 625 €		
Aménagement d'une piste cyclable (DR160 - RD 979) en lien avec le triathlon - Dans le cadre de la mise en place de parcours triathlon et pour compléter l'offre de la CC en termes de sentiers de randonnées VTT, mais également pour des questions de sécurité (sécuriser la traversée du carrefour).	22 300 €		5 575 €	



## COMMUNE DE VIGEOIS

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration logements communaux (Vigeois) - 2019	25 000 €		5 000 €	
Aménagement d'un vestiaire à la cantine scolaire - 2018	10 000 €	3 000 €		



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUBERSAC - POMPADOUR



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Aménagement du siège de la CC	77 898 €	23 369 €		
Mise en place de panneaux touristiques sur l'autoroute A20	10 000 €	2 000 €		
Définition d'une stratégie territoriale d'organisation de l'offre de soins de 1er recours sur le territoire de la CCLPL. Site de Pompadour	43 875 €	7 163 €		
Canal des Moines de la Chartreuse du Glandier - étude archéologique préalable	90 000 €	22 500 €		
Canal des Moines de la Chartreuse du Glandier - travaux d'aménagement / valorisation du parcours Création nouveau circuit de visite pour valoriser ce site	200 000 €			22 025 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restauration de l'église NP (2ème tranche) de Saint-Eloy-les-Tuilleries 2019-2020 : coût comprend restauration de l'église NP et cloche classée	200 000 €		60 000 €	60 000 €
Restauration de l'ensemble rural de la Rivière (2ème tranche) de Saint-Eloy-les-Tuilleries 2020	175 000 €			17 500 €
2ème tranche de travaux sur l'église de Ségur-le-Château 2019-2020	200 000 €		60 000 €	60 000 €
AB centre-bourg de Ségur le Château Espaces Publics (2ème tranche) 2020	200 000 €			50 000 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'UZERCHE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
OPAH (CC PU) Réalisation d'une étude pré-opérationnelle OPAH (2018)	38 000 €	7 600 €		
Signalétique (réalisation de panneaux et supports) visant à promouvoir l'ensemble des offres et sites touristiques du territoire	34 000 €	5 000 €	1 800 €	
Panneaux d'animation touristique autoroutier (axe A20) (CC PU)	6 000 €	1 200 €		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VEZERE-MONEDIERES-MILLESOURCES



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Bâtiments communaux	20 000 €		6 000 €	
Création plateformes	300 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Matériels communaux remplacement des matériels obsolètes à disposition des communes pour le développement des animations locales (chapiteaux podium, caméra des réseaux, kit tri sélectifs avec bac OM spécifiques, signalisation, communication...)	30 000 €		3 000 €	3 000 €
Achat de matériels / signalétique et création de supports de communication. Améliorations du réseau informatique communautaire, signalétique routière, communication institutionnelle, signalétique en déchetterie, composteur, chariot télescopique	50 000 €		5 000 €	5 000 €
Restauration de l'horloge des bâtiments communaux rénovation du patrimoine remarquable du clocher de la médiathèque	2 000 €		400 €	
Etude de faisabilité opportunité sur création bâtiment multi usages avec toiture photovoltaïque	40 000 €		8 000 €	
OPAH - étude pré opérationnelle	50 000 €	10 000 €		
Travaux de rénovation du centre éducatif fermé de Soudaine Lavinadière - T2	39 466 €	11 840 €		
Etude santé	19 200 €	3 980 €		


## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MASSERET - LAMONGERIE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Amélioration des infrastructures d'accueil du plan d'eau	13 000 €	3 250 €		

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE BÂTI ET DE L'ANIMATION DU VILLAGE DE CLEDAT

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Restructuration de la grange aux outils 2018	46 024 €	9 205 €		

## SOCIÉTÉ DES COURSES DE POMPADOUR

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
 Seconde et dernière phase des travaux d'amélioration du système d'arrosage de l'hippodrome. Création bassin d'irrigation et forage / Gestion des eaux de ruissellement / Mise aux normes du bassin de rétention d'eau : CC Pays de Pompadour	420 300 €	60 000 €		

## ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU GIP

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Etude (s) de préfiguration sur la création d'un GIP et autres démarches d'ingénierie contribuant à la structuration de l'offre "cheval - sport & tourisme" dans ses différentes dimensions. Objectif : travailler à la création d'un pôle hippique et touristique confortant Pompadour comme cité du cheval - CC Lubersac Pompadour	100 000 €		10 000 €	

## STATION SPORTS NATURE VEZERE - MONEDIERES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Diversification de l'offre d'activités de loisirs et de sports nature + création de loisirs innovants + conforter l'existant sur le plan qualitatif - 2019-2020 - 150 000 € - CC V2M	150 000 €		15 000 €	15 000 €

## ATELIER MUSICAL VEZERE - MONEDIERES-MILLESOURCES

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Achat d'instruments de musique pour l'atelier musical - CC V2M	12 000 €		2 400 €	

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS D'UZERCHE



Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Création d'une cuisine et espace de rangement au Multi-accueil (site d'Uzerche - CIAS de la CC Pays d'Uzerche)	200 000 €		30 000 €	

## PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VEZERE-AUVEZERE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Accompagnement à la création d'une destination touristique à l'échelle du PETR (élaboration d'un plan d'actions, restructuration des OT, communication et marketing)	350 000 €		35 000 €	35 000 €



MONEDIERES - MILLEVACHES VOLS LIBRE

Intitulé du projet	Montant estimatif	Aide Conseil Départemental 2018	Aide Conseil Départemental 2019	Aide Conseil Départemental 2020
Diversification de l'offre de loisirs aériens - 2019 - CC V2M	130 000 €		26 000 €	



**CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ  
DE LA COMPÉTENCE RELEVANT DU CHEF DE FILAT  
« SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES »  
ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
ET  
LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**

ENTRE

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional dûment habilité par décision de l'Assemblée Plénière du Conseil régional en date du 23 octobre 2017.

D'une part,

ET

Le Département de la Corrèze, représenté par Monsieur Pascal COSTE, Président du Conseil départemental, dûment habilité par décision de l'Assemblée Plénière du Conseil Départemental en date du 6 juillet 2018.

D'autre part.

Dénommés également « Les parties » ci-après,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) et notamment ses articles 3 et 4 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) et notamment son article 94 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-9, L.1111-9-1 et suivants, L.1111-10, L.1611-8, L.2251-3, L.3211-1, L.3221-1, L.3232-1, L.3232-1-1, L.3312-5, L.4211-1, L.4221-1, L.4312-11, L.5111-1 et L.5111-4 ;

Vu l'instruction du gouvernement (NOR RDFB1520836N) concernant les interventions financières des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, en date du 22 décembre 2015 ;

Vu l'instruction du gouvernement (NOR RDFB1532530J) sur le fonctionnement de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) en date du 10 février 2016.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

## **Préambule**

La **Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM)** du 27 janvier 2014 a institué, entre autres, la notion de « Chef de file » pour l'exercice des compétences des collectivités territoriales et la participation minimale de 30% pour un maître d'ouvrage public (collectivités territoriales et leurs groupements) d'une opération entrant dans le champ d'un domaine de compétences à chef de file.

Les départements en application des dispositions de **l'article L.1111-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, issues de **l'article 3 de la Loi MAPTAM**, sont chargés d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice de la compétence relative à l'action sociale, le développement social, à l'autonomie des personnes, à la contribution à la résorption de la précarité énergétique et à la **solidarité des territoires**.

Par ailleurs, l'article **L.3232-1 du CGCT** confie aux départements, le soin d'établir un programme d'aide à l'équipement rural au vu notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes.

La Région a, pour sa part, un chef de filât en matière d'aménagement du territoire et élabore, en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La solidarité territoriale, des départements a par la loi vocation à s'exprimer à travers leur capacité à financer des opérations ne relevant pas strictement de leurs compétences d'attribution. Le département peut, ainsi, contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande (Article L.3232-1 du CGCT). Il peut donc, pour des raisons de solidarité territoriale et lorsque l'initiative privée est défailante ou absente, contribuer au financement des opérations d'investissement en faveur des entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par des communes ou des EPCI à fiscalité propre, ainsi qu'en faveur de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural réalisés par les associations syndicales autorisées. (Article L.1111-10 du CGCT).

**La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé)**, promulguée le 07 août 2015, a supprimé la Clause de Compétence Générale (CCG) des départements et des régions et a posé le principe de l'interdiction de cumuler les subventions de la région et du département pour les projets relevant de ces compétences, encadré par **l'article L.1111-9 du CGCT**.

Elle a, dans son article 1<sup>er</sup>, supprimé la possibilité qui était ouverte aux régions de contribuer au financement des opérations d'intérêt régional des départements, des communes et de leurs groupements, ainsi que des Groupements d'Intérêt Public (GIP), et pour lesquelles elles n'ont pas la compétence et/ou qui ne relèvent pas d'une contractualisation Etat-Région (CPER).

Dans le même temps, **l'article 94 de la Loi NOTRé** qui vise la suppression de la CCG des départements et définit leur capacité d'intervention pour les solidarités territoriales et humaines, modifie **l'article L.1111-10 du CGCT** en permettant aux départements, outre les opérations inscrites aux Contrats de Plan Etat-Région (CPER), de contribuer, même en dehors de leur champ de compétences au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande.

Toutefois, un co-financement région-département redevient possible pour les compétences à chef de filât, dès lors qu'il est prévu dans le cadre d'une **Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) d'une compétence selon les modalités fixées par l'article L.1111-9-1 du CGCT, issues de l'article 4 de la Loi MAPTAM, avec débat préalable en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**.

Cette CTEC précise les modalités de l'action commune pour les compétences à chef de filât et notamment celle de la solidarité des territoires.

Ainsi, la signature d'une CTEC région-département sur le champ de la solidarité avec les territoires permettra de déroger aux deux restrictions évoquées précédemment avec un retour au seuil de droit commun soit un taux minimum d'autofinancement de 20% pour les maîtres d'ouvrage publics et la possibilité d'un co-financement région-département.

En application de l'ensemble de ces dispositions, le Département de la Corrèze et la Région Nouvelle-Aquitaine ont travaillé à l'élaboration d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence à chef de filât départemental, « Solidarité des territoires » afin de définir juridiquement les modalités désormais dérogatoires, d'une intervention départementale et régionale commune, au titre de la complémentarité de leur politique de coopération territoriale et afin de garantir la continuité des aides, et notamment des aides départementales spécifiques à destination du développement territorial et de l'aide aux communes.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités de l'action concertée du Département de la Corrèze et de la Région Nouvelle- Aquitaine en matière de soutien aux projets publics relevant de la solidarité des territoires et reconnus par les parties d'intérêt partagé, dans un objectif de coordination, de simplification, de clarification et de rationalisation de leurs interventions financières respectives.

## **ARTICLE 2 : CADRE DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION FINANCIERE ET DE COMPLEMENTARITE DES AIDES**

En application de la présente Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) de la compétence et des dispositions des articles L.1111-9 et L.1111-9-1 du CGCT, les parties pourront, le cas échéant, intervenir cumulativement sur les mêmes projets, dont le caractère structurant et l'intérêt partagé sont reconnus par les parties. Par ailleurs, la participation minimale du maître d'ouvrage public sur les opérations d'investissement pourra être dérogatoire au taux de 30% du montant total des financements apportés par des personnes publiques imposé par lesdites dispositions, sans pouvoir être inférieure à 20%.

Par la présente CTEC, le département pourra également poursuivre sa politique exclusive d'aides à l'équipement rural via ses régimes d'aide aux communes et structures intercommunales en dérogeant au seuil d'autofinancement de 30%, ramené ainsi à 20%.

Les parties signataires s'entendent afin d'apporter, dans les limites de leurs priorités et de leurs règlements d'interventions respectifs, leurs concours à une politique de coopération au bénéfice de la solidarité territoriale, en soutenant des projets s'inscrivant dans les domaines d'actions définis et détaillés pour chacune des parties dans deux annexes respectives, jointes à la présente convention.

### **2.1. DISPOSITIFS RELATIFS A L'INTERVENTION DEPARTEMENTALE**

Concernant le Département de la Corrèze, son chef de filât dans le champ de la solidarité des territoires, fait écho à de nombreuses compétences d'attribution dont il dispose par ailleurs : il s'agit de sa capacité d'intervention financière pour les solidarités territoriales sur des maîtrises d'ouvrage des communes et de leur groupement à leur demande, aide au maintien des services en milieu rural, assistance technique dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, aides en vue de la satisfaction des besoins de la population.

Mais cette solidarité territoriale a vocation à s'exprimer assez largement notamment à travers la capacité du Département à financer des opérations ne relevant pas strictement de ses compétences d'attribution comme le précise

l'Instruction du Gouvernement (NOR RDFB15208836N) relative aux incidences de la suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions sur l'exercice des compétences des collectivités territoriales du 22 décembre 2015.

L'annexe 1 à la présente convention énumère les domaines d'interventions du Département de la Corrèze pour lesquels il est possible de déroger aux dispositions de l'article L.1111-9 du CGCT dans la mise en œuvre du chef de filât « Solidarité des Territoires ».

## **2.2. DISPOSITIFS RELATIFS A L'INTERVENTION REGIONALE**

Concernant la Région Nouvelle-Aquitaine, en application de l'article L.1111.9 du CGCT, cette dernière dispose du chef de filât en matière d'aménagement et de développement durable du territoire. Elle élabore, en concertation avec les collectivités infra-régionales, un Schéma Régional d'Aménagement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), qui doit fixer et planifier les orientations stratégiques du développement régional. Elle s'est, par ailleurs, dotée d'une nouvelle politique contractuelle territoriale fondée sur la co-construction avec les territoires de projet. Elle mobilisera également une ingénierie d'innovation territoriale.

L'annexe 2 à la présente convention énumère les domaines d'interventions pour lesquels il est possible de déroger aux dispositions de l'article L. 1111-9 du CGCT dans la mise en œuvre des orientations et des priorités définies en matière de stratégie régionale de sa politique territoriale.

## **ARTICLE 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CTEC**

### **3.1. INFORMATIONS RÉCIPROQUES**

En vertu des dispositions de l'article L.1611-8 du CGCT, la délibération du Conseil Départemental de la Corrèze et/ou du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine tendant à attribuer une subvention d'investissement ou de fonctionnement à un projet décidé ou subventionné par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales s'accompagne d'un état récapitulatif de l'ensemble des subventions sollicitées pour ce même projet par les collectivités territoriales.

A cette fin, les parties s'engagent à une information réciproque des subventions qu'elles envisagent d'attribuer aux maîtres d'ouvrage publics des projets couverts par l'application de la présente convention.

### **3.2. GOUVERNANCE**

En complément des engagements inscrits à l'alinéa 3.1. de la présente convention, un **Comité de Pilotage et de Suivi** paritaire est institué et

constitue un lieu d'échange et de discussion entre les parties sur la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de la présente convention.

Composé à parité des représentants du département de la Corrèze et de la région Nouvelle-Aquitaine, il se réunit à l'initiative de l'une et/ou de l'autre des parties, au moins une fois par an et en tant que de besoin. Il a pour prérogative l'examen du bilan de la programmation de l'année écoulée ainsi que l'examen des projets de l'année en cours. Il est le lieu d'échange sur les interventions respectives de chacune des collectivités au titre de la solidarité des territoires et l'instance de mise en œuvre de la présente convention.

Les actions menées dans le cadre de la présente convention ainsi que leurs financements font l'objet d'un **rapport annuel co-élaboré par le Département et la Région et débattu en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**.

### **3.3. DUREE DE LA CONVENTION - MODALITE DE RÉVISION - CONDITIONS DE RENOUELEMENT ET DE RESILIATION**

La présente convention est établie pour la période 2017-2020. Elle peut être révisée à mi-parcours et est renouvelable à l'initiative des parties.

Elle peut être modifiée par avenant après délibération de chaque collectivité et débat préalable en CTAP.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 4 : PRINCIPES D'ACCORD AMIABLE - GESTION DES LITIGES**

En cas de difficulté d'application de la présente convention, la recherche d'une résolution amiable sera privilégiée. A défaut d'accord entre les parties, tout litige à apparaître dans l'exécution de la présente convention sera soumis au tribunal administratif compétent.

Fait à Bordeaux, le...

Fait à Tulle le.

Le Président du Conseil Régional

Le Président du Conseil Départemental

Nouvelle-Aquitaine

de la Corrèze

Alain ROUSSET

Pascal COSTE

## ANNEXE 1

**Domaines d'actions du Département de la Corrèze  
pour lesquels il est possible de déroger aux articles L.1111- 9  
et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
dans le cadre de la mise en œuvre, par le Département de la Corrèze,  
du chef de filât en matière de « Solidarité des Territoires »**

Aménagement	Voirie, Espaces publics Cœur de village, Requalification de centres-bourgs Aménagements paysagers Aménagements urbains intégrés Aménagements fonciers Pistes cyclables et voies vertes
Bâtiments	Bâtiments publics Salles polyvalentes Patrimoine protégé Patrimoine non-protégé
Habitat	Création ou réhabilitation de logements
Tourisme	Projets publics d'investissement et notamment l'hébergement et les activités contribuant à l'économie touristique et à sa diversification
Santé	Maisons de santé pluri-professionnelles
Sport	Equipements sportifs
Culture	Equipements culturels dont écoles de musique, patrimoine inscrit ou classé, salle de cinéma
Développement économique	Services de proximité
Environnement Énergie	Chaufferie-bois et réseaux de chaleur Assainissement Eau Lutte contre les inondations Animation des politiques énergétiques Mise en valeur des milieux naturels
Numérique	Très Haut Débit (Fibre) Haut Débit Téléphonie mobile



## ANNEXE 2

**Domaines d'actions de la Région Nouvelle-Aquitaine  
pour lesquels il est possible de déroger aux articles L.1111- 9  
et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales  
dans le cadre de la mise en œuvre, par le Département de la Corrèze,  
du chef de filât en matière de « Solidarité des Territoires »**

Aménagement	Revitalisation des centres-bourgs (Etudes, commerce et artisanat, logement,...) Gares et Pôles multimodaux
Habitat	Amélioration de la performance énergétique - parc public Amélioration de la performance énergétique - parc privé
Emploi - Formation - Développement économique	Lutte contre l'illettrisme (Plate-forme d'accueil, accès aux savoirs de base et compétences-clés.) Actions « Nouvelle Chance » (Chantiers Formation Qualification, initiatives territoriales.) Foncier/ Immobilier économique ^ Cf. SRDEII Economie Sociale et Solidaire (Dispositifs de soutien à l'IAE, Hors IAE : aide à la création d'activités innovantes, aide aux pôles de coopération territoriale, aide aux incubateurs) Nouvelles activités en économie circulaire Tiers-lieux
Numérique	Développement du Très Haut Débit
Culture & Sport	Equipements culturels et sportifs structurants, Cinéma, Restauration de patrimoine public
Services de proximité à la population	Maisons de santé pluri-professionnelles Derniers commerces (Multiples ruraux)
Transition écologique & énergétique	Mise en valeur des milieux naturels Lutte contre les inondations Lutte contre l'érosion marine Chaufferies-bois et réseaux de chaleur Performance énergétique des bâtiments publics ^ Appel à projets régional « Bâtiments du Futur »
Tourisme	Développement des itinérances cyclables et fluviales Modernisation de l'ensemble des hébergements touristiques dont équipements à vocation sociale Modernisation des offices de tourisme Création d'équipements touristiques et de loisirs Accompagnement des projets liés à des filières thématiques (Énotourisme, agritourisme, surf, glisse.) Politique en faveur des saisonniers

Commission des Affaires Générales

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 MAI 2018

RAPPORT

---

Les nouveaux tableaux des emplois budgétaires arrêtés au 31 mai 2018 (joints en annexe) qui sont proposés à votre approbation intègrent :

- des transformations d'emploi suite aux décisions des Commissions Administratives Paritaires du 15 mai dernier ;
- des évolutions d'emplois, nécessitées par les besoins de fonctionnement des services, dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité ;
- des transformations de postes liées à des réussites aux concours, à la régularisation de différents mouvements intervenus dans le cadre de mobilités ;
- la régularisation de la suppression du poste de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe supérieure suite à la constitution de Qualyse et au départ de l'agent occupant cet emploi au 1<sup>er</sup> février dernier.

## A) Tableau des emplois budgétaires (tous services, sauf le Centre Départemental de l'Enfance)

### a) Transformations d'emplois suite aux commissions administratives paritaires (66 agents)

Postes transformés	Postes d'origine
5 adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	5 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.
6 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.	6 adjoints administratifs, dont 2 au bénéfice de l'examen professionnel
2 agents de maîtrise principaux	2 agents de maîtrise
7 agents de maîtrise	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl. 6 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl. des EE
8 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	8 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl., dont 1 mis à disposition du syndicat mixte Qualyse
5 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.	5 adjoints techniques, dont 1 mis à disposition du syndicat mixte Qualyse
6 adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> cl. des EE	6 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl. des EE
3 adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> cl. des EE	3 adjoints techniques des EE
3 adjoints du patrimoine principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	3 adjoints du patrimoine principaux de 2 <sup>ème</sup> cl.
1 adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	1 adjoint du patrimoine
1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl.
1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	1 rédacteur
1 rédacteur	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl. au bénéfice de l'examen professionnel
2 techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> cl.	2 techniciens principaux de 2 <sup>ème</sup> cl., dont 1 au bénéfice de l'examen professionnel
1 technicien	1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> cl. des EE
1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> cl.
4 assistants socio-éducatifs principaux	4 assistants socio-éducatifs, dont 1 détaché vers
1 technicien paramédical de classe supérieure	1 technicien paramédical de classe normale
1 attaché hors classe	1 directeur territorial
2 attachés principaux	2 attachés, dont 1 au bénéfice de l'examen professionnel
1 attaché	1 rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 ingénieur principal	1 ingénieur
1 cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> cl.	1 cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> cl.
1 puéricultrice hors classe	1 puéricultrice de classe supérieure
1 infirmière en soins généraux de classe supérieure	1 infirmière en soins généraux de classe normale

**Création du grade d'attaché hors classe**, dans le cadre d'emploi des attachés, par transformation d'un poste de directeur territorial : accessible aux attachés principaux ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et aux directeurs territoriaux ayant atteint au moins le 3<sup>ème</sup> échelon de leur grade, remplissant les conditions.

**b) Transformations d'emplois suite aux besoins de fonctionnement des services**

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal non pourvu en poste d'ingénieur : chargé de projet Transformation digitale,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe non pourvu en poste d'adjoint administratif.

**c) Transformations d'emplois suite réussite concours**

Postes transformés	Postes d'origine
1 rédacteur	1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl
1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	1 adjoint technique des EE

**d) Suppression d'emploi:**

Suppression du poste de biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe supérieure. L'agent mis à disposition du syndicat mixte Qualyse a sollicité la fin de sa mise à disposition pour intégrer une autre collectivité.

**B) Tableau des emplois - Centre Départemental de l'Enfance**

Des modifications apportées sur les emplois contractuels pour mise en conformité au regard de l'activité effective : des mensualités ouvertes au titre de nouveaux grades (ouvrier principal de 2<sup>ème</sup> classe et animateur hospitalier), compensées par une diminution des mensualités d'assistant socio-éducatif ou moniteur-éducateur.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

---

OBJET

---

ACTUALISATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 MAI 2018

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**VU** la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

**VU** le rapport n° 303 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Madame Ghislaine DUBOST, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

---

DELIBERE

---

**Article 1er** : Il est décidé des transformations, et suppression d'emploi, conformément aux annexes jointes à la présente délibération qui constituent le nouveau tableau des emplois permanents départementaux.

**Article 2** : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 930.201,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 932.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.13,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 934.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 935.6,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 936.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 937.4,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 939.0,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 944.0.

Adopté, à main levée, à l'unanimité.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS				
			Effectifs autorisés 31/01/2018	Transformation, suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 31/05/2018	Pourvus au 31/05/2018	Pourvus au 01/06/2018 (effet CAP)
Directeur Général des Services	A	TC	1		1	1	1
Directeur Général Adjoint	A	TC	2		2	1	1
			3	0	3	2	2
Administrateur hors classe	A	TC	1		1	1	1
Administrateurs territoriaux	A	TC	1		1	0	0
			2	0	2	1	1
Directeur	A	TC	4	-1	3	3	2
Directeur	A	TNC	1		1	1	1
Attaché hors classe	A	TC	0	1	1	0	1
Attaché principal	A	TC	12	2	14	14	14
Attaché territorial	A	TC	32	-1	31	31	31
Attaché territorial	A	TNC	1		1	1	1
			50	1	51	50	50
Rédacteur principal de 1ère classe	B	TC	37	1	38	34	35
Rédacteur principal de 2ème classe	B	TC	25	0	25	24	23
Rédacteur	B	TC	42	1	43	42	43
			104	2	106	100	101
Adjoint adm principal de 1ère classe	C	TC	37	2	39	23	28
Adjoint adm principal de 2ème classe	C	TC	103	-2	101	92	91
Adjoint administratif	C	TC	62	-2	60	65	59
Adjoint administratif	C	TNC	1		1	0	0
			203	-2	201	180	178
Ingénieur en chef	A	TC	6		6	6	6
			6	0	6	6	6
Ingénieur principal	A	TC	12	1	13	12	13
Ingénieur	A	TC	10	0	10	9	8
			22	1	23	21	21
Technicien principal de 1ère classe	B	TC	52	2	54	52	54
Technicien principal de 2ème classe	B	TC	18	-2	16	18	16
Technicien	B	TC	34	1	35	34	35
			104	1	105	104	105
Agent de maîtrise principal	C	TC	45	1	46	38	40
Agent de maîtrise	C	TC	38	5	43	35	40
			83	6	89	73	80
Adjoint tech principal de 1ère classe	C	TC	59	8	67	55	63
Adjoint tech principal de 2ème classe	C	TC	100	-4	96	99	95
Adjoint technique	C	TC	92	-5	87	89	84
			251	-1	250	243	242
Adjoint tech principal de 1ère classe des EE	C	TC	31	-1	30	30	29
Adjoint tech principal de 2ème classe des EE	C	TC	134	-2	132	114	112
	C	TNC 17,5/35	1		1	0	0
Adjoint techn, des ets d'enseignement	C	TC	60	-4	56	56	52
	C	TNC 17,5/35	5		5	1	1
			231	-7	224	201	194
Médecin hors classe	A	TC	3		3	2	2
Médecin de 1° cl	A	TC	2		2	0	0
Médecin de 1° cl	A	TNC	2	-1	1	1	1
Médecin de 2° cl	A	TC	2	1	3	3	3
Médecin de 2° cl	A	TNC	3		3	2	2
			12	0	12	8	8
Psychologue terr, hors classe	A	TC	3		3	3	3
Psychologue terr, hors classe	A	TNC 17,5/35	1		1	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TC	2		2	1	1
Psychologue territorial classe normale	A	TNC 17,5/35	0		0	0	0
			6	0	6	5	5
Sage femme hors classe	A	TC	2		2	2	2
			2	0	2	2	2
Puéricultrice cadre de santé	A	TC	0		0	0	0
Puéricultrice hors classe	A	TC	9	1	10	8	9
Puéricultrice de classe supérieure	A	TC	4	-1	3	3	2
Puéricultrice de classe normale	A	TC	5		5	4	4
			18	0	18	15	15



Cadre de santé 1° classe	A	TC		1			1
Cadre de santé 2° classe	A	TC	4	-1	3	4	3
			1	-1	3	4	4
Infirmier en soins généraux hors classe	A	TC	2		2	2	2
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	TC	2	1	3	1	2
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	TC	5	-1	4	4	3
			9	0	9	7	7
Conseiller supérieur socio éducatif	A	TC	1		1	0	0
Conseiller socio-éducatif	A	TC	6		6	4	4
			7	0	7	4	4
Assistant socio-éducatif principal	B	TC	98	4	102	97	101
Assistant socio-éducatif	B	TC	52	-4	48	56	52
			150	0	150	153	153
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	TC	2		2	0	0
Agent social	C	TC	2		2	0	0
			4	0	4	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmaciens de classe normale	A	TC	1	-1	0	0	0
			1	1	0	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	B	TC	10	1	11	10	11
Technicien paramédical de classe normale	B	TC	7	-1	6	7	6
Technicien paramédical de classe normale	B	TNC 31,5/35	1		1	1	1
			18	0	18	18	18
Conservateur du patrimoine en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur du patrimoine	A	TNC	1		1	1	1
			2	0	2	2	2
Conservateur des bibliothèques en chef	A	TC	1		1	1	1
Conservateur des bibliothèques	A	TC	0		0	0	0
			1	0	1	1	1
Bibliothécaire	A	TC	1		1	1	1
			1	0	1	1	1
Attaché de conservation du patrimoine	A	TC	4		4	4	4
			4	0	4	4	4
Assistant de conservation ppal de 1ère cl	B	TC	5	1	6	3	3
Assistant de conservation ppal de 2ème cl	B	TC	6	-1	5	4	4
Assistant de conservation	B	TC	6		6	3	3
			17	0	17	10	10
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	TC	0	3	3	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	TC	5	-2	3	4	4
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	TC	6	-1	5	5	5
			11	0	11	9	9
Collaborateur de cabinet	A	TC	4		4	3	3
Collaborateur de groupe élus	A	TC	2		2	2	2
Collaborateur de groupe élus	B	TC	1		1	1	1
Collaborateur de groupe élus	C	TC	1		1	1	1
			8	0	8	7	7
Assistants familiaux	C	TC	195		195	177	177
			195	0	195	177	177
OPA	C	TC	0	1	1	1	1
			0	1	1	1	1

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR REMPLACEMENT DIVERS exprimés en mensualités**

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/01/2018	Transformations	Mensualités autorisées au 31/05/2018		Mensualités consommées situation au 31/05/2018
Attaché	A	TC	12		12		0
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	TC	24		24		0
	A	TC	36		36		0
Assistant de conservation	B	TC	12		12		0
Technicien	B	TC	24		24		0
Assistant socio éducatif	B	TC	84		84		27
Rédacteur	B	TC	12		12		0
	B	TC	132		132		27
Adjoint administratif de 1° classe	C	TC	12		12		0
Adjoint administratif de 2° classe	C	TC	60		60		2
Adjoint technique	C	TC	36		36		0
Adjoint technique des EE	C	TC	120		120		10
	C	TC	228		228		12
Ajoint technique des EE	C	TNC 17,5/35	48		48		0
	C	TNC 17,5/35	48		48		0
					<b>444 mensualités autorisées</b>		

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU RENFORTS (exprimés en mensualités)**

	Catégorie	Taux	Mensualités autorisées au 31/01/2018	Transformations	Mensualités autorisées au 31/05/2018		Mensualités consommées situation au 31/05/2018
Ingénieur	A	TC	0	6	6		0
Psychologue de classe normale	A	TC	12		12		5
Attaché	A	TC	12	-6	6		0
	A	TC	24		24		5
Assistant socio éducatif	B	TC	36		36		19
Moniteur éducateur	B	TC	24		24		0
Technicien	B	TC	12	6	18		15
Rédacteur	B	TC	12	-6	6		0
	B	TC	84		84		34
Adjoint administratif	C	TC	88		88		17
Adjoint technique	C	TC	152		152		10
Adjoint du patrimoine	C	TC	36		36		5
Agent de maîtrise	C	TC	12		12		0
Intervenant familial territorial	C	TC	24		24		0
Adjoint social	C	TC	24		24		1
Adjoint technique des EE	C	TC	36		36		4
	C	TC	372		372		37
					<b>480 mensualités autorisées</b>		

**EMPLOIS DE VACATAIRES (exprimés en mensualiés)**

	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations, suppression et /ou création de poste	Mensualités autorisées		Mensualités consommées
Médecin vacataire	A	TNC	2	-1	12		0
Psychologue vacataire	A	TNC	1	1	24		0,64
					<b>36 mensualités autorisées</b>		

**APPRENTIS**

Dénomination des emplois	Taux	Emplois autorisés	Emplois occupés
Apprentis	TNC	10	7

## EMPLOIS BUDGETAIRES (en nombre)

### DEPARTEMENT DE LA CORREZE TOUS SERVICES sauf BUDGET ANNEXE

#### EMPLOIS PERMANENTS

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL au 31/05/2018	OCCUPATION DE L'EMPLOI		
		POURVUS		EMPLOIS NON POURVUS
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	
CATEGORIE A	156	131	7	18
CATEGORIE B	399	385	1	13
CATEGORIE C	974	883	1	90
<b>TOTAL</b>	<b>1529</b>	<b>1399</b>	<b>9</b>	<b>121</b>

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

(exprimés en mensualités)

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL au 31/05/2018 (exprimés en mensualités)	OCCUPATION DE L'EMPLOI		
		NON TITULAIRES POUR REMPLACEMENTS DIVERS, BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS, EMPLOIS DE VACATAIRES		EMPLOIS NON POURVUS (exprimés en mensualités)
		TEMPS COMPLET (mensualités consommées)	TEMPS NON COMPLET (mensualités consommées)	
CATEGORIE A	60	5		55
CATEGORIE B	216	61		155
CATEGORIE C	648	49		599
<b>TOTAL</b>	<b>924</b>	<b>115</b>		<b>809</b>

#### APPRENTISSAGE

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL au 31/05/2018	OCCUPATION DE L'EMPLOI
Apprentis	10	6

**TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES DEPARTEMENTAUX  
DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE**

DENOMINATION DES EMPLOIS	CATEGORIE	TAUX	Autorisés au 31/01/2018	Transformation et/ou création de postes	NOMBRE D'EMPLOIS 31/05/2018		
					Autorisés TC	Autorisés TNC	POURVUS
Attaché de l'administration hospitalière	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Infirmière en soins généraux et spécialisés de 2° grade	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Cadre Socio Educatif	A	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Psychologue	A	TNC	1			1	1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Assistant Socio-Educatif	B	TC	6		6		5
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>6</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Moniteur Educateur	B	TC	6		6		6
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>6</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
Educateur Jeunes Enfants Classe Supérieure	B	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint des Cadres Hospitaliers classe exceptionnelle	B	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Aide Médico Psychologique de classe normale	C	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Adjoint Administratif Hospitalier Principal de 2ème classe	C	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Aide Soignante Principale	C	TC	2		2		2
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>2</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Ouvrier principal 1° classe	C	TC	1		1		1
Ouvrier principal 2° classe	C	TC	1		1		1
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>2</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Agent d'entretien Qualifié	C	TC	1		1		1
Agent des services hospitaliers Qualifié	C	TC	8		8		8
Agent des services hospitaliers Qualifié	C	TNC	1			1	0
<b>TOTAL CADRE D'EMPLOIS</b>			<b>10</b>		<b>9</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>34</b>		<b>32</b>	<b>2</b>	<b>32</b>

**EMPLOIS CONTRACTUELS POUR BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DIVERS**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Assistant Socio-Educatif ou Moniteur Educateur	B	TNC	1	-1		0	
Assistant Socio-Educatif ou Moniteur Educateur	B	TC	3	-2	12		
Aide Médico Psychologique	C	TC	0	+1	12		4
Agent des Services Hospitaliers Qualifié	C	TNC	2			24	9
Ouvrier principal de 2° classe	C	TC	0	+1	12		1
Animateur hospitalier	B	TC	0	+1	12		2
Educateur en apprentissage	B	TNC	1		12		5

**EMPLOIS DE VACATAIRES**

Dénomination des emplois	Catégorie	Taux	Annuités autorisées	Transformations	mensualités autorisées TC	mensualités autorisées TNC	mensualités consommées
Psychologue vacataire	A	TNC	1			12	0

## EMPLOIS BUDGETAIRES (en nombre)

### DEPARTEMENT DE LA CORREZE CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

#### EMPLOIS PERMANENTS

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL au 31/05/2018	OCCUPATION DE L'EMPLOI		
		TITULAIRES ET CONTRACTUELS PERMANENTS		
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS NON POURVUS
CATEGORIE A	4	3	1	0
CATEGORIE B	14	14	0	0
CATEGORIE C	16	15	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### EMPLOIS NON PERMANENTS

(exprimés en mensualités)

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL <u>(exprimés en mensualités)</u> au 31/05/2018	OCCUPATION DE L'EMPLOI		
		NON TITULAIRES POUR REMPLACEMENTS DIVERS, BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS		
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS NON POURVUS
CATEGORIE A	12	0	0	12
CATEGORIE B	36	2	5	29
CATEGORIE C	24	5	9	10
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>51</b>

#### APPRENTISSAGE

NATURE DE L'EMPLOI	EMPLOIS AUTORISES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL au 31/05/2018	OCCUPATION DE L'EMPLOI
Apprentis	1	1

Réunion du 6 Juillet 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES  
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

RAPPORT

---

Par sa délibération n°5 en date du 2 avril 2015, le Conseil Départemental m'a donné délégation de pouvoir sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les mêmes dispositions prévoient que le Président du Conseil Départemental rend compte à la plus proche réunion utile du Conseil Départemental de l'exercice de cette compétence.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte des marchés publics, accords-cadres et avenants notifiés, passés en vertu de ladite délégation, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES  
DELEGATION DE POUVOIR A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
ARTICLE L.3221-11 DU CODE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 304 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des Affaires Générales.

DELIBERE

---

**Article unique** : L'Assemblée plénière du Conseil Départemental prend acte de la délégation attribuée à M. le Président du Conseil Départemental, sur le fondement de l'article L. 3221-11 du Code des Collectivités Territoriales, le chargeant de prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La liste des marchés publics et avenants concernés figure en annexe à la présente délibération.

Acte est donné.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018

# ANNEXE

## I - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRE

### ■ APPELS D'OFFRES OUVERTS

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE SYSTEME D'INFORMATIONS</b>					
<b>Acquisition de matériels et logiciels informatiques</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et sans maximum  Montants minimum annuels € HT Lot 1 : 120 000 Lot 2 : 5 000 Lot 3 : 150 000	Lot 1 - micro-ordinateurs de bureau et écrans plats	STIMPLUS (92000 Nanterre)	Montant estimatif annuel : 174 090,00 € HT	Durée : notification du marché jusqu'au 31/12/2018  Reconductible 2 fois	23/01/2018
	Lot 2 - micro-ordinateurs portables	STIMPLUS (92000 Nanterre)	Montant estimatif annuel : 13 830,00 € HT		
	Lot 3 - licences logicielles et mises à jour diverses	UBIC (34470 Perols)	Montant estimatif annuel : 24 667,20 € HT		
<b>SERVICE MAINTENANCE ET MATERIELS</b>					
<b>Fourniture, livraison de marquage routier de signalisation horizontale (peintures routières)</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum  Montants annuels € HT : minimum 50 000 maximum 300 000	Lot unique	AXIMUM (76110 Rouen)	Montant estimatif : 166 382,31 € HT	Durée : 1 an à compter de la notification du marché  Reconductible 3 fois	14/02/2018

CD 495



Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE INTERIEUR</b>					
<b>Achat de fournitures de bureau, papier, enveloppes et papiers logo et timbres personnalisés</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum  Montants annuels € HT lot 1 : minimum 20 000 / maximum 50 000  lot 2 : minimum 20 000 /- maximum 50 000  lot 3 : minimum 8 000 / maximum 40 000  lot 4 : minimum 1 000/ maximum 8 000	Lot 1 - fourniture de bureau	FIDUCIAL BUREAUTIQUE (33070 Bordeaux)	Montant estimatif : 30 435,54 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification du marché  Reconductible 3 fois	23/01/2018
	Lot 2 - fourniture de papier pour l'impression été la reprographie	FIDUCIAL BUREAUTIQUE (33070 Bordeaux)	Montant estimatif : 7 608,87 € HT		
	Lot 3 - fourniture de papier et d'enveloppes logo	MAUGEIN IMPRIMEURS (19000 Tulle)	Montant estimatif : 26 853,25 € HT		
	Lot 4 - fourniture de timbres personnalisés	SMTT (13005 Marseille)	Montant estimatif : 326 ,93 € HT		

CD 496

Marché / Type	Lots	Candidats retenus		Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b>					
<b>Accord cadre travaux d'impression</b>  Accord cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum  Montants maximum annuels € HT Lot 1 : 70 000 Lot 2 : 30 000 Lot 3 : 70 000	Lot 1 - travaux d'impression sur support papier	EVOLU PRINT (31151 Fenouillet)  IMPRIMERIE CHAMPAGNAC (15000 Aurillac)  MAUGEIN IMPRIMEUR (19000 Tulle)  LES IMPRIMEURS CORREZIENS (19100 Brive)	Lors de la survenance de chaque nouveau besoin, les candidats seront remis en concurrence pour la passation de chaque marché subséquent, passé sur le fondement de l'accord cadre.	Durée : 1 an à compter de la notification de l'accord-cadre  Reconductible 3 fois	23/01/2018
	Lot 2 - travaux d'impression grands formats	MAUGEIN IMPRIMEUR (19000 Tulle)  EXHIBIT (06510 Carros)  IMPRIMERIE VISIANCE (4230 VEAUCHE)  ABNA-PRINT (19190 Beynat)			
	Lot 3 - travaux d'impression sur supports divers (hors papier) avec pose et dépose éventuelles	MAUGEIN IMPRIMEUR (19000 Tulle)  ABNA-PRINT (19190 Beynat)  MALINVAUD (87220 Feytiat)  DUPLIGRAFIC (77600 Bussy St Georges)			

CD 497

Marché / Type	Lots	Candidats retenus		Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b>					
<b>Accord cadre objets promotionnels</b>  Accord cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum  Montants maximum annuels € HT Lot 1 : 70 000 Lot 2 : 50 000 Lot 3 : 50 000 Lot 4 : 50 000	Lot 1 - vêtements promotionnels	REPLI'K (87000 Limoges) FULL ACE (33700 Mérignac) ABNA PRINT (19190 Beynat) STEFICA (33185 Le Haillan) SWEAT France (80110 Moreuil)	Lors de la survenance de chaque nouveau besoin, les candidats seront remis en concurrence pour la passation de chaque marché subséquent, passé sur le fondement de l'accord cadre	Durée : 1 an à compter de la notification de l'accord-cadre  Reconductible 3 fois	14/02/2018
	Lot 2 - maroquinerie professionnelle	REPLI'K (87000 Limoges) ABNA PRINT (19190 Beynat) PHI-FA - ONE-UP (87280 Limoges) FULL ACE (33700 Mérignac) STEFICA (33185 Le Haillan)			
	Lot 3 - objets promotionnels divers	FULL ACE (33700 Mérignac) REPLI'K (87000 Limoges) ZAP ATLANTIQUE (17440 Aytré) PHI-FA - ONE-UP (87280 Limoges)			
	Lot 4 - sacs et cabas promotionnels	PAK EMBALLAGES (13015 Marseille) REPLI'K (87000 Limoges) FULL ACE (33700 Mérignac) PHI-FA - ONE-UP (87280 Limoges) MILHES ET AVONS (13384 Marseille)			

Marché / Type	Lots	Candidats retenus	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE GESTION DE LA ROUTE</b>					
<b>Travaux d'enduits superficiels sur routes départementales de la Corrèze</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 - secteur de Brive	EUROVIA (19000 Tulle)	Montant estimatif : 722 131,18 € HT	Durée : 4 ans, à compter de la notification du marché  Non reconductible	13/03/2018
	Lot 2 - secteur de Tulle	EUROVIA (19000 Tulle)	Montant estimatif : 836 553,28 € HT		
	Lot 3 - secteur d'Ussel	EUROVIA (19000 Tulle)	Montant estimatif : 514 990,25 € HT		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE GESTION DE LA ROUTE</b>					
<b>Travaux d'enrobés sur routes départementales de la Corrèze</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 3 - secteur d'Ussel	EUROVIA (19000 Tulle)	Montant estimatif : 1 749 860,00 € HT	Durée : 4 ans à compter de la notification du marché  Non reconductible	27/03/2018

CD 4199

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE GESTION DE LA ROUTE</b>					
<b>Terrassements et assainissement de chaussées - routes départementales de la Corrèze -</b>  Accord cadre à marchés subséquents sans minimum et avec maximum  Montants maximum annuels € HT : lot 1 : 325 000 € HT lot 2 : 275 000 € HT lot 3 : 150 000 € HT	Lot 1 - secteur de Brive	COLAS SUD OUEST (19360 La Chapelle Aux Brocs)  EIFFAGE ROUTES SUD OUEST (19270 Donzenac)  Groupement SIORAT (19270 Ussac) /MIANE & VINATIER (19100 Brive) /POUZOL TP (19190 Aubazine)  PIGNOT TP (19600 St Pantaléon de Larche)	Lors de la survenance de chaque nouveau besoin, les candidats seront remis en concurrence pour la passation de chaque marché subséquent, passé sur le fondement de l'accord cadre	Durée : 1 an, à compter de la notification de l'accord cadre  Reconductible 3 fois	27/03/2018
	Lot 2 - secteur de Tulle	COLAS SUD OUEST (19360 La Chapelle Aux Brocs)  MARUT (19550 Lapleau)  Groupement LASCAUX TP (19230 St Sornin Lavolps) /PIGNOT TP (19600 St Pantaléon de Larche) /TERRACOL (19400 Argentat)  Groupement SIORAT (19270 Ussac) / MIANE & VINATIER (19100 Brive) / POUZOL TP (19190 Aubazine)			
	Lot 3 - secteur d'Ussel	RMCL (15240 Vebret)  MARUT (19550 Lapleau)  Groupement SIORAT (19270 Ussac) / MIANE & VINATIER (19100 Brive) / POUZOL TP (19190 Aubazine)  Groupement TERRACOL (19400 Argentat) / PIGNOT TP (19600 St Pantaléon de Larche) / LASCAUX (19230 St Sornin Lavolps)			

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE INGENIERIE ET OUVRAGES D'ART</b>					
<b>Routes départementales de la Corrèze - Inspections détaillées d'ouvrages d'art - programmes 2018/2021</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot unique	DIAGNOSTICS STRUCTURES MATERIAUX (38110 St Didier de la Tour)	Montant estimatif : 104 715,00 € HT	Durée : 1 an à compter de la notification du marché  Reconductible 3 fois	17/04/2018

<b>BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE</b>					
<b>Acquisition de livres pour la Bibliothèque Départementale, les Archives Départementales, le Musée du Président Jacques Chirac et la Direction des Affaires Générales et des Assemblées</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum  Montants annuels € HT  Lot 1 : minimum 28 000 / maximum 44 000 Lot 2 : minimum 41 000 / maximum 64 000 Lot 3 : minimum 28 000 / maximum 42 000 Lot 4 : minimum 8 000 / maximum 12 000	Lot 1 - livres de fictions et documentaires pour la jeunesse - livres CD enfants	Librairie CHANTEPAGE (19000 Tulle)	Taux de remise consenti pour le prêt et la documentation interne : 9 %  Taux de remise consenti à la revente : 25 %	Durée : 1 an à compter de la notification du marché  Reconductible 3 fois	14/02/2018
	Lot 2 - fictions adultes - livres en gros caractère	ALIZE (91320 Wissous)	Taux de remise consenti pour le prêt et la documentation interne : 9 %		
	Lot 3 - documentaires pour adultes	ALIZE (91320 Wissous)	Taux de remise consenti pour le prêt et la documentation interne : 9 %  Taux de remise consenti à la revente : 25 %		
	Lot 4 - bandes dessinées adultes et jeunesse	BULLES DE PAPIER (19100 Brive)	Taux de remise consenti pour le prêt et la documentation interne : 9 %		

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE MAINTENANCE ET MATERIELS</b>					
<b>Fourniture et livraison de carburants en vrac pour le Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Accord-cadre à marchés subséquents	Lot 1 - Carburant secteur de Brive (gazole, GNR)	ALVEA (47200 Montpouillan)	Lors de la survenance de chaque nouveau besoin, les candidats seront remis en concurrence pour la passation de chaque marché subséquent, passé sur le fondement de l'accord cadre	Durée : 4 ans à compter de la notification de l'accord-cadre	25/05/2018
		CADIOT ET FILS ENERGI FIOUL (19240 Varetz)			
		BEYNAT ROCHE ENERGIES (24120 La Feuillade)			
	Lot 2 - Carburant secteur de Tulle (gazole, GNR, SP 95)	ALVEA (47200 Montpouillan)			
		FUEL 19 (19200 Ussel)			
		BEYNAT ROCHE ENERGIES (24120 La Feuillade)			
	Lot 3 - Carburant secteur d'Ussel (gazole, GNR)	SALAGNAC ET FILS (19200 Ussel)			
		PASCAL PUYDUPIN (19250 Meymac)			
		FUEL 19 (19200 Ussel)			

▪ **PROCÉDURES CONCURRENTIELLE AVEC NEGOCIATION ET SANS PUBLICITE**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE GESTION DE LA ROUTE</b>					
<b>Travaux d'enrobés sur routes départementales de la Corrèze</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot 1 - secteur de Brive	COLAS SUD OUEST (19360 La Chapelle Aux Brocs)	Montant estimatif : 1 988 348,00€ HT	Durée : 4 ans à compter de la notification du marché  Non reconductible	17/04/2018
	Lot 2 - secteur de Tulle	COLAS SUD OUEST (19360 La Chapelle Aux Brocs)	Montant estimatif : 1 710 898,50 € HT		

<b>SERVICE GESTION DE LA ROUTE</b>					
<b>Entretien des dépendances vertes du domaine public routier départemental - fauchage et débroussaillage</b>  Accord-cadre à bons de commande avec minimum et sans maximum  Montants € HT lot 1 : 163 000 lot 2 : 164 000 lot 3 : 153 000 lot 4 : 126 000 lot 5 : 130 000 lot 6 : 126 000 lot 7 : 134 000 lot 8 : 126 000 lot 9 : 130 000	Lot 1 - Brive secteur d'Uzerche	SARL DUPUY (87500 St Yrieix La Perche)	Montant estimatif : 62 872 € HT	Durée : 5 ans, à compter de la notification du marché	25/05/2018
	Lot 2 - Brive secteur d'Yssandon	ETA BOSREDON (19240 Allassac)	Montant estimatif : 65 900 € HT		
	Lot 3 - Brive secteur de Noailles	SARL DUPUY (87500 St Yrieix La Perche)	Montant estimatif : 58 660 € HT		
	Lot 4 - Tulle secteur de Corrèze	ETA LEYRAT Arnaud (19150 Lagnac sur Rondelle)	Montant estimatif : 60 500 € HT		
	Lot 5 - Tulle secteur de La Roche Canillac	ETA LEYRAT Arnaud (19150 Lagnac sur Rondelle)	Montant estimatif : 62 000 € HT		
	Lot 6 - Tulle secteur de Saint Privat	MEYNIER Jean-Pierre (19220 Rilhac Xaintrie)	Montant estimatif : 39 300 € HT		
	Lot 7 - Ussel secteur de Sornac	SAS RTP (19200 Ussel)	Montant estimatif : 48 930 € HT		
	Lot 8 - Ussel secteur Ussel-Bort	Aucune offre reçue			
	Lot 9 - Ussel secteur de Lapeau	MEYNIER Jean-Pierre (19220 Rilhac Xaintrie)	Montant estimatif : 39 300,00 € HT		



▪ **MARCHES NEGOCIES**

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CAO
<b>SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION</b>					
<b>Maintenance du logiciel GESCAR</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum € HT, pour les 3 ans  22 185,66 / 88 500,00 € HT	Lot unique	Société PERINFO (67100 Strasbourg)	Montant estimatif 7 395,22 € HT	Durée : 3 ans, à compter de la notification du marché	/
<b>Maintenance et assistance du logiciel GENESIS</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum	Lot unique	ATOS INTEGRATION (13008 Marseille)	Montant estimatif : 120 000 € HT	Durée : 6 mois, à compter de la notification du marché  Reconductible 1 fois	17/04/2018

CD 504

## ■ PROCÉDURES ADAPTÉES

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>SERVICE MAINTENANCE ET MATERIEL</b>					
<b>Chalet des Aiguilles à Chamonix - rénovation de la chaufferie avec passage au gaz naturel (2<sup>ème</sup> consultation)</b>  Marché ordinaire	Lot unique	ADITEC (73410 Albens Entrelacs)	95 250,32 € HT	Durée : 6 mois période de préparation (du 1 <sup>er</sup> avril 2018 au 30 septembre 2018) Délai d'exécution : 42 jours, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	14/02/2018

<b>SERVICE BÂTIMENTS</b>					
<b>Maintenance et assainissement des réseaux et ouvrages du patrimoine immobilier</b>  Accord cadre à bons de commande avec minimum et maximum : 5 000 € HT / 30 000 € HT	Lot unique	MACHEIX VIDANGE ASSAINISSEMENT (19360 Malemort)	16 810,40 € HT	Durée : 1 an, à compter de la notification du marché  Reconductible 2 fois	13/03/2018

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>SERVICE HYGIENE ET SECURITE</b>					
<b>Prestations relatives à la médecine professionnelle et préventive à destination des agents du Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum  90 000 € HT annuel	Lot unique	AIST 19 (19100 Brive)	80 416,00 € HT	Durée : 1 an à compter de la notification du marché  Reconductible 3 fois	17/04/2018

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>SERVICE BÂTIMENTS</b>					
<b>Travaux de construction électrique et de mise en conformité des supports du système d'éclairage muséographique du Domaine de Sédières</b>  Marché ordinaire	Lot unique	CEGELEC LIMOUSIN (19000 Tulle)	21 040,20 € HT	Durée : 3 semaines, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux	/

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>SERVICE INGENIERIE ET OUVRAGES D'ART</b>					
<b>Mission de reconnaissance et études géotechniques pour confortement de glissement de terrain</b>  Marché ordinaire	Lot unique	FONDASOL (19270 Ussac)	49 668,00 € HT	Durée : 3 mois, à compter de la notification du marché	/

Marché / Type	Lots	Candidat(s) retenu(s)	Montants	Délai d'exécution / Durée/reconduction	Date CCMAPA
<b>CELLULE HYGIENE ET SECURITE</b>					
<b>Prestations relatives au nettoyage et à l'entretien des vêtements de travail pour les agents du Conseil Départemental de la Corrèze</b>  Trois accords cadres à bons de commande sans minimum et avec un maximum annuel de :  Lot 1 : 15 000 € HT Lot 2 : 20 000 € HT Lot 3 : 15 000 € HT	Lot 1 : Bassin de Brive	TERRE DE COULEURS (19410 Perpezac le Noir)	8 639,20 € HT	Durée : 1 an, à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2018  Reconductible 3 fois	25/05/2018
	Lot 2 : Bassin de Tulle	TERRE DE COULEURS (19410 Perpezac le Noir)	9 293,50 € HT		
	Lot 3 : Bassin d'Ussel	ASSOCIATION FACAPH SCETA (19000 Tulle)	8 749,15 € HT		

## II - AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRE

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
<b>SERVICE BÂTIMENTS</b>				
<b>Accord cadre pour l'achat de fourniture d'électricité à l'usage des collèges, bâtiments du Département de la Corrèze et des établissements rattachés</b>	Accord cadre n° 2015/139 Marché subséquent n°3  Avenant n° 1	EDF (87220 Feytiat)	<u>Travaux non réalisés :</u> A compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018, le Laboratoire départemental d'analyses intègre le syndicat mixte QUALYSE. Ce syndicat assurera la gestion du site, y compris l'achat d'électricité.  - 72 803,71 € HT y compris l'option télé suivi courbe de charge	Montant initial estimatif annuel : 931 193,07 €  Montant estimatif annuel après avenant : <b>858 389,36 €</b>
<b>Maintenance multi-technique des ouvrages et équipements immeubles des sites du Conseil Départemental de la Corrèze</b>	Marché n° 2016/90  Avenant n° 1	CEGELEC (19000 Tulle)	<u>Prestations supplémentaires :</u> Introduction au bordereau des prix unitaires des prestations préventives et correctives relevant du Poste 1 pour les familles d'équipements suivantes : - équipements immeubles électricité HT et BT - équipements de plomberie et sanitaires (toilettes, vestiaires, salles de détente ou repas)  <b>+ 1 698.50 € HT/12 mois</b>	Montant initial : Maximum annuel : 90 000 € HT  Montant après avenant : montant inchangé
<b>Fourniture et livraison de carburant en vrac pour le Conseil Départemental de la Corrèze</b>	Lot 9 : fourniture et livraison de sans plomb 95 pour l'ensemble du département de la Corrèze  Marché n° 2014/76  Avenant n° 1	ALVEA (47200)	<u>Augmentation du montant maximum :</u>  <b>+ 2 000 € HT</b>	Montant initial : minimum / maximum 5 000 € HT / 20 000 € HT  Montant après avenant : minimum / maximum 5 000 € HT / 22 000 € HT

Marchés	Lot(s) concerné(s) N° marché / Avenant	Titulaire(s)	Objet de l'avenant	Montant initial HT Montant après avenant HT
<b>CELLULE HYGIENE ET SECURITE</b>				
<b>Fourniture de vêtement de travail et chaussures de sécurité pour les agents du département de la Corrèze</b>	Lot 1 : Vêtement de travail marché n° 2016/66  Avenant n° 1	VETEMENT MONTEIL/SARL LES 2 HABITS (19100 Brive)	Bordereau des prix unitaires :  - ajout de cinq prix nouveaux n° 38 à 42	Montant initial minimum / maximum 20 000 € HT / 120 000 € HT  Montant après avenant : montant inchangé
<b>Fourniture de vêtement de travail et chaussures de sécurité pour les agents du département de la Corrèze</b>	Lot 2 : Chaussures de sécurité marché n° 2016/67 Avenant n° 1	VETEMENT MONTEIL/SARL LES 2 HABITS (19100 Brive)	Bordereau des prix unitaires :  - ajout d'un prix nouveaux n° 11	Montant initial : minimum / maximum 1 000 € HT / 50 000 € HT  Montant après avenant : montant inchangé

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

---

- Commission des Affaires Générales

OBJET

---

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES SERVICES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL

RAPPORT

---

En exécution de l'article L. 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Départemental doit proposer à l'Assemblée plénière le rapport de l'activité des différents services du Département.

Ce document d'information et de synthèse présente, au titre de l'année 2017, l'ensemble des actions départementales engagées dans les différents secteurs d'intervention et, à travers leur présentation, l'activité des services placés sous l'autorité du Président du Conseil Départemental.

2017, troisième année d'exercice de la mandature, a marqué une nouvelle étape dans la réalisation des projets de la mandature et des engagements pris envers les Corrégiens. Malgré un contexte de forte baisse des dotations de l'État, 2017 aura avant tout été l'année de la concrétisation des engagements pris et de la réalisation de nombreux projets de la mandature.

Conformément à ses engagements, la majorité départementale a démontré une nouvelle fois son entière mobilisation au service de la Corrèze dans le strict respect de la ligne politique affichée : pas d'augmentation des impôts pour conserver le pouvoir d'achat des corréziens, investissement pour l'emploi, modernisation du territoire et soutien aux projets structurants de notre territoire. Autant de marques d'une Corrèze toujours plus ambitieuse, innovante et solidaire qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des Corrégiens et de leur ouvrir de réelles perspectives d'avenir et de développement.

## I - Des projets structurants et innovants : des garanties pour l'avenir et le développement de la Corrèze

L'année 2017 a permis de lancer ou de concrétiser certains des projets phares de la mandature que le bilan d'activité 2017 met en exergue :

\* le Très Haut Débit (THD), avec le projet "100% fibre 2021" initié dès la fin d'année 2016 par la majorité départementale. L'année 2017 a permis à ce projet d'envergure de rentrer dans sa phase opérationnelle pour, à terme, raccorder l'ensemble des foyers de la Corrèze au très haut débit grâce à la construction d'un réseau de fibre optique publique ; par ailleurs, l'année a également été l'occasion de définir des priorités d'actions dans le domaine des usages et services numériques pour répondre à l'ambition de rendre la Corrèze attractive en sachant garder ses « forces vives » et en attirant de nouvelles compétences (hommes et activités) ;

\* la téléphonie mobile avec la couverture de cinq sites stratégiques et six communes corrèziennes. Toutefois, face aux difficultés de couverture de certaines communes, le Conseil Départemental s'est saisi du dossier en répondant à deux appels à projets de l'État. 3 nouveaux pylônes ont été mis en œuvre et mis à disposition d'un opérateur ;

\* le numérique dans les collèges avec un gros effort du Département, soucieux de l'excellence éducative et de l'égalité d'accès au numérique, pour poursuivre son opération 100% Collèges Corrèziens Connectés, qui a permis d'équiper l'ensemble des collèges (équipements mobiles, THD généralisé, WIFI, serveurs pédagogiques, salles informatiques...) et de développer des usages et pratiques pédagogiques numériques ;

\* le projet Tourisme 4.0 est le soutien à la modernisation du secteur touristique. Face aux nouveaux enjeux de ce secteur en pleine mutation, le Conseil Départemental n'est pas resté inactif mais s'est au contraire engagé pleinement dans ce mouvement avec un soutien à la modernisation du tissu économique touristique corrèzien ;

\* 2017 aura également permis la poursuite de l'entretien, l'amélioration et la sécurisation du domaine public routier avec de nouvelles grandes opérations de contournement (nouveau créneau de dépassement aux Jordes, poursuite de la déviation d'Ussel, contournement de Noailles, déviation de Lubersac) avec un budget global maintenu à 14 M€.

\* la mise en œuvre opérationnelle d'un programme pluriannuel d'élagage et de dégagement des abords du domaine public routier. Cette action a vocation à concourir, sur la durée, à augmenter la longévité du patrimoine des chaussées et à réduire l'effort d'investissement de 30% à moyen terme ;



\* la protection de l'environnement et la préservation de la qualité du cadre de vie avec l'adoption du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et des paysages remarquables 2017-2022, et l'étude d'un Espace Naturel Sensible. Le Département de la Corrèze est le garant de la valorisation et de la protection des espaces naturels présents sur son territoire et qui en font sa richesse ;

\* l'adoption, en novembre 2017, du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) 2018-2023, nouvel axe fort de l'aménagement du territoire, au cœur de nos préoccupations. Ce schéma constituera une opportunité supplémentaire pour le Département de poursuivre et de développer ses politiques de maintien et d'accessibilité aux services de proximité en mobilisant toutes les ressources et énergies du territoire ;

\* l'année 2017 a également été une année d'évaluation et de réflexion de la politique d'aides aux collectivités quant à mise en place de la future contractualisation 2018-2020. L'évaluation de la politique d'aides aux collectivités a été réalisée sur la base des retours des élus lors des réunions cantonales mais aussi sur le résultat de la consultation menée en 2017 auprès des Corrèziens. Elle a démontré que cette politique a répondu pleinement aux attentes des élus locaux et a été prépondérante dans le déclenchement de leurs projets. 2017 a donc été une année cruciale pour la préparation de la future contractualisation territoriale afin de disposer d'une lisibilité suffisante et définir la stratégie des territoires, voire identifier la faisabilité des projets. 2017 fut de même l'année des contrats de ruralité mis en place afin d'accompagner la mise en œuvre des projets de territoires et de fédérer les partenaires institutionnels et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques ;

## II - La préservation du modèle social, des efforts de gestion confirmés, une concertation élargie et une administration modernisée : une année de mise en œuvre de politiques publiques fidèles aux engagements de la majorité départementale

Grâce à des choix volontaristes de politiques publiques, l'action 2017 de notre collectivité a permis de moderniser l'administration, de renforcer les solidarités et l'écoute des Corrèziens ou encore de confirmer que des efforts de gestion sont bien au service de nouveaux projets d'avenir pour le Département.

Au titre de ces actions, figurent notamment au bilan 2017 :

1) La volonté de préserver notre modèle social qui s'est notamment matérialisée par :

\* l'adoption par le Conseil Départemental, lors de sa réunion du 10 novembre 2017, du 4<sup>ème</sup> Schéma Départemental de l'Enfance en déclinaison de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant (qui est venue compléter la loi du 5 mars 2007). Son adoption est intervenue dans un contexte où les enjeux ont beaucoup évolué en matière de protection de l'enfance, tout particulièrement avec :

- l'évolution de la structure familiale et des parcours de vie,
- l'évolution de la législation,
- un contexte de plus en plus contraint pour le Département,

– et surtout l'accueil de Mineurs Non Accompagnés (MNA), dont le nombre a doublé en 3 ans. La Corrèze passant de 32 en 2015 à 92 en 2017. Avec l'amplification de la demande migratoire, le recueil et la prise en charge des MNA est devenue ces dernières années un sujet de préoccupation majeure pour les départements. En effet, l'augmentation des demandes d'évaluation et de mise à l'abri génère des phénomènes de saturation des dispositifs départementaux et s'avère très coûteuse. Le Département a décidé de faire face et d'innover avec des projets alternatifs et ce malgré un contexte budgétaire contraint (appartements relais jeunes à Tulle et dispositif Familles Solidaires).

Ce schéma permettra d'offrir et de garantir aux enfants la sécurité, la protection, l'estime de soi et les conditions nécessaires à leur épanouissement et à leur construction d'adultes ; au 31/12/2017, ce sont 461 enfants qui étaient confiés, 989 informations préoccupantes comptabilisées, 149 signalements d'enfants en danger réalisés et 87 MNA pris en charge par l'ASE ;

\* la définition d'un plan d'actions du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) afin de mettre en œuvre, en créant une véritable dynamique partenariale, les conditions et les outils nécessaires pour faciliter et consolider les parcours d'insertion des bénéficiaires du rSa et permettre leur retour à l'emploi, qui reste l'objectif prioritaire ;

\* la décision, le 10 novembre 2017, de reprendre et d'internaliser de l'activité de gestion menée par le GIP Corrèze Europe au sein des services départementaux. En effet, conformément à sa volonté de soutenir les projets et actions qu'il souhaite développer et mettre en œuvre sur son territoire, le Conseil départemental de la Corrèze a engagé, depuis 2015, une démarche visant à optimiser la mobilisation de cofinancements des fonds européens. La situation du GIP Corrèze Europe, organisme intermédiaire (OI) de gestion de fonds européens, a ainsi été examinée et l'Assemblée Départementale s'est prononcée en faveur d'une démarche d'internalisation de la gestion de ces fonds. La fin de l'année 2017 a été la phase préalable de création de l'OI départemental de gestion FSE et de conduite des travaux préparatoires au conventionnement d'une prochaine subvention globale FSE qui couvrira la période 2018-2020.

\* la poursuite du dispositif Boost Jeunes, pour les 17/30 ans qui souhaitent bénéficier d'un suivi individuel pour accéder à l'autonomie et à l'emploi. 2017 a enregistré une augmentation régulière du nombre de jeunes dans le dispositif et un très bon taux de sorties positives. Boost emploi quant à lui, ses résultats sont également très encourageants avec la baisse du nombre de personnes relevant du dispositif et le succès du 1<sup>er</sup> forum qui a permis de réunir et de mettre en relation directe 50 entreprises et organismes de formation, nos partenaires historiques de l'insertion et près de 750 Corrèziens en recherche d'emploi ;

\* la clarification des missions et refonte des financements des ICA (Instances de Coordination pour l'Autonomie) qui, par leur maillage de l'ensemble du territoire départemental, constituent un réseau de "relais d'information et d'accueil" pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leurs familles, les aidants et les professionnels.

Ce maillage, unique en France, permet aux ICA de constituer des lieux de ressources de proximité pour ce public fragile et leurs aidants, d'assurer une cohérence et une équité territoriale. L'année 2017 a ainsi permis de mettre place un nouveau cadre de contractualisation afin de conforter les ICA dans leur rôle de coordination avec des modalités de financement redéfinies ;

\* les mesures en faveur des services d'aides à domicile (SAAD) qui ont permis une déclinaison concrète du plan d'actions annoncé en faveur de la modernisation et de la structuration pérenne des 23 services d'aide à domicile corréziens ;

\* l'évolution des aides du Guichet Habitat, la mise en œuvre du Plan d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2021 (PLHPD) ou encore la création de la cellule urbanisme dès le 1<sup>er</sup> juin 2017, qui, grâce des moyens importants mis en place par le Département, permet d'une part, l'instruction des actes d'urbanisme pour les communes adhérentes par convention à ce service et constitue d'autre part, une mission d'appui et de conseil pour les communes conventionnées en matière d'urbanisme pour faciliter l'émergence des projets mais également afin de conseiller les candidats à la construction, ou encore d'assister les services départementaux sur les questions d'urbanisme ;

\* l'attention portée au "bien vivre ensemble" avec le maintien en 2017 des crédits affectés aux sports et aux loisirs de pleine nature, à la vie associative et à la culture, cette dernière se voyant confirmée comme un véritable levier de la cohésion sociale des territoires, matérialisé notamment avec le Schéma départemental des enseignements artistiques. La soirée exceptionnelle 100% CORREZE et le festival «O Grand R» organisés à Sédières (événement auxquels ont assisté plus de 6 000 personnes) ont confirmé cette volonté, tout comme le souhait de faire de notre territoire, une destination idéale pour les «trailers» (ce sont en effet, 3 581 compétiteurs qui ont pris le départ des 4 principaux parcours corréziens en 2017) ou encore le fait de permettre à près de 400 élèves corréziens de partir en classe de découverte sur le Plateau de Millevaches grâce à un rapprochement gagnant entre l'ODCV et l'Espace 1 000 Sources à Bugeat.

## 2) Une gestion méthodique au service du territoire :

\* grâce à une méthode rigoureuse, nous avons réussi en 2017 à dégager suffisamment de marges permettant un très haut niveau de désendettement, tout en maintenant une dépense d'investissement pour les équipements de plus de 39 M€ et en consacrant plus de 150 M€ au titre de la cohésion sociale (personnes âgées et handicapées, famille, enfance) ;

\* l'approbation et l'adhésion au nouveau Syndicat Mixte QUALYSE offrant ainsi une mise en synergie des compétences et des moyens de l'ex LDA, dans le cadre d'un regroupement porteur d'un projet commun réaliste et ambitieux ;

\* le transfert de la compétence transports et les négociations entreprises avec la Région Nouvelle-Aquitaine qui ont permis d'opérer une transition optimale au coût réel de référence 2016 pour notre collectivité ;

\* dans un souci de lisibilité et de simplification, tout en recentrant son activité sur ses compétences départementales, le Département a fait le choix de la dissolution du budget annexe du Parc Routier Départemental et son intégration dans le budget principal ;

\* conformément à l'application de la loi NOTRe, notre Département a engagé sa sortie des SYMA et du Syndicat départemental d'Abattage (SDA) ;

\* ou encore la première année de dématérialisation du dépôt des demandes de subvention des associations dont le processus sera reconduit en 2018.

### 3) La poursuite de la participation des Corrégiens dans nos choix :

\* les réunions cantonales ouvertes et participatives placées sous le signe de la fibre optique ;

\* une nouvelle démarche de consultation des Corrégiens pour participer à l'élaboration du budget 2017 de la collectivité qui a constitué un véritable succès avec au total, 3 240 questionnaires qui ont été renseignés et 135 propositions faites par les Corrégiens permettant d'identifier certaines de leurs priorités comme l'insertion professionnelle, la formation des jeunes, le déploiement du très haut débit, l'importance du tourisme... La concertation avec les Corrégiens a permis l'émergence de propositions et la confirmation d'axes stratégiques pour la construction du budget 2017.

### 4) La mise en place d'une administration modernisée avec :

\* une démarche interne tendant à promouvoir une administration exemplaire. En effet, face aux nombreux exemples de besoins d'explication et face à la complexité des réponses « institutionnelles », 2017 a permis d'engager une réflexion réelle afin de tendre vers une administration exemplaire par son écoute et sa capacité à répondre aux réels besoins de nos concitoyens ;

\* la réflexion menée en 2017 et devant aboutir en 2018, à la réalisation d'un Projet d'administration dont la vocation est de poser une vision de notre administration orientée vers les usagers et qui vise à répondre aux évolutions et besoins de la société et des agents, en fournissant une lisibilité de notre action publique selon des valeurs communes et reconnues ; ce projet comprendra en outre une feuille de route digitale axée sur les usages et les services à rendre mais également sur l'optimisation du fonctionnement interne de notre administration départementale ;

\* le projet "Routes 4.0" qui, dès 2017, a posé les bases d'une réforme de l'organisation de la direction des Routes dans l'objectif de mettre l'ensemble des bénéficiaires (usagers, riverains, aménageurs, communes...) au cœur des préoccupations en leur apportant les services attendus dans le cadre de la transformation numérique et en simplifiant la planification, la réactivité et la gestion des interventions grâce à un système d'information performant ;

\* le cadre des entretiens annuels d'évaluation réformé, la mise en œuvre du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR), le développement de la mutualisation entre les services ou encore la cartographie des métiers, qui sont autant de projets menés en 2017 à avoir contribué à moderniser et optimiser le fonctionnement quotidien des services.

Annoncée comme un cap difficile à passer, l'année 2017 aura, malgré les contraintes imposées (désengagement de l'État, augmentation des charges obligatoires, transferts de compétence...), su poursuivre le développement d'un service public de qualité juste et porter de nouveaux projets structurants tout en démontrant la capacité à optimiser la dépense publique.

Démonstration est ainsi faite qu'un projet politique ambitieux peut se déployer par des actions d'une administration moderne au service du développement de nos territoires et de l'attractivité de la Corrèze.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir prendre acte de cette présentation.

Tulle, le 22 Juin 2018

Pascal COSTE

Réunion du 6 Juillet 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET

---

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DES SERVICES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

---

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,  
des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 305 en date du 22 Juin 2018, de M. le Président du Conseil  
Départemental,

Sur la proposition de Monsieur Franck PEYRET, Rapporteur au nom de la Commission des  
Affaires Générales.

DELIBERE

---

**Article unique** : Acte est donné de la présentation du rapport d'activité des services du  
Département et des services annexes pour l'année 2017.

Acte est donné.

Certifié conforme  
Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 9 Juillet 2018  
Affiché le : 9 Juillet 2018



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2017





# CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2017



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

### SOMMAIRE

Le mot du **président** ..... p. **4**

#### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET SON FONCTIONNEMENT

Fonctionnement et chiffres-clés ..... p. **5**

La Commission Permanente ..... p. **6**

Les Commissions du Conseil départemental ..... p. **7**

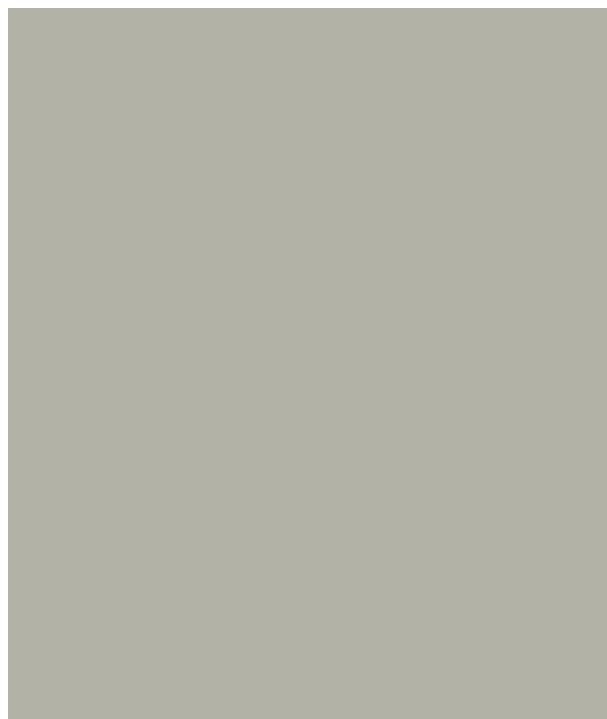
L'organigramme ..... p. **8-9**

**COHÉSION TERRITORIALE** ..... p. **10**

**COHÉSION SOCIALE** ..... p. **42**

**DIRECTIONS FONCTIONNELLES** ..... p. **76**

**DIRECTIONS** ..... p. **100**





## Edito

### Le mot du **président**

Chaque année, le rapport d'activité permet de présenter l'ensemble des actions mises en œuvre par le Département.

Le Département, ce sont 1 300 femmes et hommes qui s'investissent au quotidien dans leurs différentes missions, partout en Corrèze, avec le souci constant de la proximité et de la qualité du service rendu aux usagers.

L'année 2017, troisième année de cette mandature, s'est inscrite dans la continuité des engagements pris auprès des Corrèziens avec le lancement et la poursuite de projets responsables et ambitieux pour la Corrèze.

Malgré un contexte difficile pour les collectivités locales, nous avons tenu nos engagements financiers : pas d'augmentation des impôts, poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement et désendettement de la collectivité. Des efforts qui nous ont permis de maintenir un niveau d'investissement élevé pour aménager et développer la Corrèze, en garantissant l'équilibre entre tous les territoires et l'égalité d'accès des Corrèziens à tous les services, au premier rang desquels le numérique.

Avec l'entrée du programme « Corrèze 100 % fibre 2021 » dans sa phase opérationnelle, tous les foyers corrèziens seront raccordés d'ici 3 ans au très haut débit. En parallèle, un programme en faveur de la téléphonie mobile a également été lancé, avec l'implantation de 10 nouveaux pylônes.

L'équilibre entre les territoires, c'est également l'égalité d'accès aux services au public avec l'adoption du schéma départemental 2018-2023. Ce schéma pose les bases d'une organisation territoriale des services au public mais nous attendons de l'État une concertation renforcée avec les élus locaux et des engagements clairs pour les années à venir.

2017 a également permis de poursuivre l'entretien, l'amélioration et la sécurisation du réseau routier avec notamment la mise en place d'un plan pluriannuel d'élagage pour augmenter la durée de vie des chaussées. Nous avons aussi fait des choix d'avenir sur les grands projets tels que les déviations de Noailles et Lubersac.

Dans le domaine de la solidarité, 2017 a été marquée par l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de l'Enfance. Garant de la protection et de l'épanouissement des jeunes Corrèziens, ce schéma est aussi porteur d'innovation avec notamment la création des « Familles Solidaires ».

Notre politique de l'insertion, active et résolument tournée vers l'emploi, porte ses fruits avec une baisse de 6,2 % du nombre de bénéficiaires du Rsa en 2017.

Préserver notre modèle social, c'est aussi agir pour le bien-vivre ensemble. En 2017, le budget consacré aux associations culturelles et sportives a été de nouveau maintenu pour garantir l'animation et faire vivre le lien social sur tous les territoires.

Dans toute notre action, nous restons fidèles à notre méthode de concertation et à l'écoute des Corrèziens.

Cette méthode s'est traduite tout au long de l'année 2017 au travers de plusieurs consultations en ligne et de nombreuses rencontres de terrain, notamment à l'occasion des réunions cantonales.

Le Département, ses élus et ses services, restent pleinement mobilisés, à l'écoute et au service de la Corrèze et des Corrèziens.

Pascal **COSTE**

Président du Conseil Départemental de la Corrèze

### Le Conseil départemental : fonctionnement et chiffres-clés

#### Le président du Conseil départemental

Détermine les grandes orientations de la politique départementale ;

Prépare et exécute les délibérations du Conseil départemental ;

Préside les débats de l'Assemblée départementale ;

Assume la responsabilité des services départementaux et représente le Conseil départemental ;

Dirige l'ordonnancement des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Conseil départemental ;

Gère le domaine départemental.

#### La Commission permanente

Délibère sur les affaires déléguées à son attention par le Conseil départemental. Instituée par la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale, elle comprend 30 membres.

#### Chiffres clés

**241 871** habitants

(date de référence statistique : 1<sup>er</sup> janvier 2015)

- Superficie : **5 860** km<sup>2</sup>
- Densité : **41** habitants / km<sup>2</sup>
- Point culminant : Mt Bessou (977 m)
- **3** arrondissements
- **19** cantons
- **283** communes
- **160 km** d'autoroutes
- **4 700 km** de routes départementales
- **10 000 km** de voies communales
- **335 km** de voies ferrées
- **1** aéroport à Brive,
- **2** aérodromes (Ussel-Thalamy, Égletons).

## Le Conseil départemental et son fonctionnement

### La Commission Permanente

**Président** : Pascal **Coste**

**Vice-présidents** : Christophe **Arfeuillère** : Développement territorial ; attractivité du territoire ; développement et maintien des services publics ; tout domaine lié à l'administration générale de la collectivité.

Sandrine **Maurin** : Tout domaine lié à la solidarité ; tout domaine lié à l'autonomie et aux personnes âgées, à la domotique et au handicap.

Christophe **Petit** : Aides aux communes ; fonds européens ; vie associative ; forêt.

Hélène **Rome** : Politique agricole ; aménagement numérique ; transports et déplacements ; intermodalité ; prospective et évaluation des politiques publiques.

Francis **Comby** : Affaires financières ; commandes publiques ; préparation, suivi et exécution du budget principal et des budgets annexes de la collectivité ; budget participatif de la collectivité ; systèmes d'information et de télécommunication de la collectivité ; totalité des traitements de données à caractère personnel mises en service au sein de la collectivité ; logistique et moyens généraux des services.

Lilith **Pittman** : Dispositifs relevant du champ éducatif ; bourses départementales ; fonctionnement, équipements et travaux dans les collèges ; patrimoine.

Jean-Marie **Taguet** : Infrastructures dont réseau routier départemental ; construction et rénovation des bâtiments départementaux ; domanialité ; environnement et développement durable

### Membres avec délégation :

Gérard **Soler** : Tout domaine lié à l'action sociale, à la cohésion sociale et à l'insertion

Danielle **Coulaud** : Tout domaine lié à l'Agenda 21

Jean-Claude **Leygnac** : Tout domaine lié au tourisme

Agnès **Audeguil** : Tout domaine lié à l'enfance, la petite enfance, la protection maternelle et infantile

Gilbert **Rouhaud** : Tout domaine lié au sport et à la jeunesse

Florence **Duclos** : Tout domaine lié au logement et à l'habitat ; attractivité du territoire

Francis **Colasson** : Tout domaine lié à la culture et à la santé

Ghislaine **Dubost** : Tout domaine lié aux ressources humaines

### Autres membres :

Franck **Peyret**, Nicole **Taurisson**, Jean **Stöhr**, Nelly **Simandoux**, Marilou **Padilla-Ratelade**, Bernard **Combes**, Emilie **Boucheteil**, Pascale **Boissières**, Hayat **Tamimi**, Gilbert **Fronty**, Annick **Taysse**, Cédric **Lachaud**, Michèle **Reliat**, Roger **Chassagnard**.

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

### Le Conseil départemental et son fonctionnement

Les Commissions du Conseil départemental

Commission de la Cohésion Sociale

Présidente : Marilou **Padilla-Ratelade**

Vice-Président : Francis **Colasson**

Membres : Agnès **Audeguil**  
Sandrine **Maurin**  
Christophe **Petit**  
Lilith **Pittman**  
Annie **Queyrel-Peyramaure**  
Gilbert **Rouhaud**  
Gérard **Soler**  
Jean **Stöhr**  
Pascale **Boissiéras**  
Cédric **Lachaud**  
Hayat **Tamimi**  
Annick **Taysse**

Commission de la Cohésion Territoriale

Présidente : Laurence **Dumas**

Vice-Présidente : Nelly **Simandoux**

Membres : Christophe **Arfeuillère**  
Danielle **Coulaud**  
Najat **Deldouli**  
Jean-Claude **Leygnac**  
Florence **Duclos**  
Christophe **Petit**  
Hélène **Rome**  
Jean-Marie **Taguet**  
Roger **Chassagnard**  
Jean-Claude **Peyramard**  
Michèle **Reliat**  
Stéphanie **Vallée**

Commission des Affaires Générales

Président : Franck **Peyret**

Vice-Président : Jean-Jacques **Lauga**

Membres : Francis **Comby**  
Jean-Jacques **Delpech**  
Ghislaine **Dubost**  
Laurence **Dumas**  
Marilou **Padilla-Ratelade**  
Annie **Queyrel-Peyramaure**  
Nelly **Simandoux**  
Nicole **Taurisson**  
Christian **Bouzon**  
Emilie **Boucheteil**  
Bernard **Combes**  
Gilbert **Fronty**

### Le Conseil départemental

Organigramme



**Pascal Coste**  
Président du Conseil départemental  
Canton du Midi Corrèzien



**Christophe Arfeuille**  
Vice-président  
Canton d'Ussel



**Sandrine Maurin**  
Vice-présidente  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 3



**Christophe Petit**  
Vice-président  
Canton du  
Plateau de Millevaches



**Hélène Rome**  
Vice-présidente  
Canton de  
Seilhac-Monédières



**Francis Comby**  
Vice-président  
Canton d'Uzerche



**Jean-Claude Leygnac**  
Conseiller délégué  
Canton d'Argentat



**Gilbert Rouhaud**  
Conseiller délégué  
Canton de  
Malemort-sur-Corrèze



**Gérard Soler**  
Conseiller délégué  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 3



**Najat Deldouli**  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 4



**Jean-Jacques Delpech**  
Canton de Saint-  
Pantaléon-de-Larche



**Nicole Taurisson**  
Canton de Saint-  
Pantaléon-de-Larche



**Pascale Boissiéras**  
Canton de  
l'Yssandonnais



**Christian Bouzon**  
Canton de  
l'Yssandonnais



**Emilie Boucheteil**  
Canton de Naves



**Roger Chassagnard**  
Canton de  
Sainte-Fortunade



**Stéphanie Vallée**  
Canton de  
Sainte-Fortunade



**Hayat Tamimi**  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 1



**Annick Taysse**  
Canton de Tulle

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017



**Lilith Pittman**  
Vice-présidente  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 2



**Jean-Marie Taguet**  
Vice-président  
Canton d'Egletons



**Agnès Audeguil**  
Conseillère déléguée  
Canton d'Egletons



**Francis Colasson**  
Conseiller délégué  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 2



**Danielle Coulaud**  
Conseillère déléguée  
Canton de  
Haute-Dordogne



**Ghislaine Dubost**  
Conseillère déléguée  
Canton du  
Midi Corrèzien



**Florence Duclos**  
Conseillère déléguée  
Canton de  
Malemort-sur-Corrèze



**Laurence Dumas**  
Canton d'Argentat



**Jean-Jacques Lauga**  
Canton de  
Seilhac-Monédières



**Marilou  
Padilla-Ratelade**  
Canton d'Ussel



**Franck Peyret**  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 4



**Annie  
Queyrel-Peyramaure**  
Canton d'Uzerche



**Nelly Simandoux**  
Canton du  
Plateau de Millevaches



**Jean Stöhr**  
Canton de  
Haute-Dordogne



**Bernard Combes**  
Canton de Tulle



**Cédric Lachaud**  
Canton de  
Brive-la-Gaillarde 1



**Gilbert Fronty**  
Canton d'Allasac



**Jean-Claude  
Peyramard**  
Canton de Naves



**Michèle Reliat**  
Canton d'Allasac





# COHÉSION TERRITORIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017





## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### SERVICE HABITAT

Le service Habitat est chargé de la mise en œuvre de la politique habitat du Département, il assure les missions liées :

- au **Guichet Habitat** : dispositifs d'aides aux propriétaires privés, publics et aux communes notamment pour l'amélioration du bâti, l'accession à la propriété, la construction de logements...
- au **Plan d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** : interventions sociales en faveur du logement et l'hébergement, et plus particulièrement le Département assure la gestion des aides du Fonds de Solidarité pour le Logement (aides aux personnes) et du Fonds Commun Logement (aides à l'amélioration des logements).
- à **l'Urbanisme** : instruction des certificats et des autorisations d'urbanisme et mission d'appui et de conseil avec les communes conventionnées.

#### Les actions & faits marquants

##### Poursuite et développement de l'ensemble des actions déjà en place :

- Aide à la rénovation de l'habitat, à l'adaptation pour le maintien à domicile des personnes âgées, et à l'accession à la propriété,
- Gestion des dispositifs sociaux pour le maintien et/ou l'accès dans un logement (aides aux personnes et à l'amélioration des logements).

##### Évolution des aides du Guichet Habitat :

- Aide pour accompagner les bailleurs privés sur des travaux d'amélioration énergétique, d'adaptation ou d'amélioration globale de la qualité du logement locatif,
- 2 outils dédiés : numéro de téléphone et formulaire internet «1<sup>er</sup> contact».

##### Validation et mise en œuvre du Plan d'actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2021 :

- Améliorer la connaissance des publics.
- Mobiliser et/ou développer l'offre d'hébergement et de logement en faveur des différents publics du plan.
- Prévenir les impayés de loyer et les expulsions.
- Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.
- Coordonner et fluidifier les parcours et les dispositifs.

##### Création de la cellule urbanisme au 1<sup>er</sup> juin 2017 :

- Conventionnement avec la Communauté de Communes Midi Corrézien et les 17 communes, dotées d'un document urbanisme, de ce territoire et la cellule pour la période 2017-2020.

#### Chiffres clés

##### Guichet Habitat

- Plus de **1 490** demandes
- **814** aides attribuées, représentant :
  - **79 552 801 €** de travaux
  - **2 579 642 €** de subventions engagées

##### Fonds Solidarité Logement

- **2 088** prestations accordées (accès au logement et dépenses d'énergie essentiellement)
- **778 103 €** engagés

##### Fonds commun logement

- **98** dossiers financés
- **151 471 €** engagés

##### Cellule Urbanisme

Du 01/06/ 2017 au 31/12/2017 :

- **340** dossiers ont été déposés en mairies et traités
- **36** missions d'appui et de conseils

## SERVICE HABITAT

### Témoignage

**Sylvia LOUNISSI**, instructeur autorisation du Droit des Sols.

En poste depuis juin 2018, j'instruis les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme (au regard des règles d'occupation des sols au sens du code de l'urbanisme) déposées auprès des 17 communes de la Communauté de Communes Midi Corrézien.

Mon rôle est de vérifier la complétude des dossiers et instruire ces derniers selon le règlement en vigueur de la zone afférente. En parallèle, une consultation auprès des différents interlocuteurs est lancée, notamment les gestionnaires de réseaux afin de définir si les projets peuvent être réalisés ou non.

Une fois les règles d'urbanisme respectées et les réseaux consultés, je procède à la rédaction des arrêtés de décision que je transmets aux mairies pour signature à l'autorité compétente.

Mes missions sont également d'informer et de conseiller les usagers et professionnels sur toutes les questions et demandes relatives à l'urbanisme.

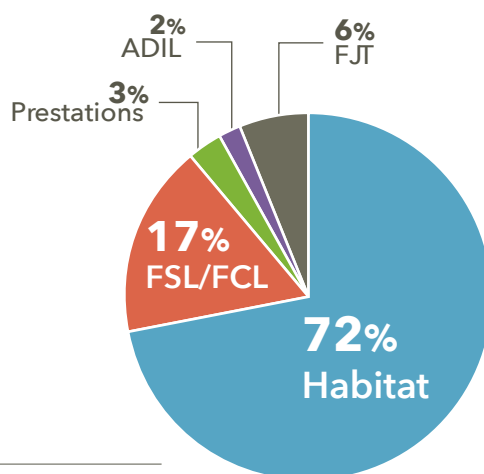
## Les finances & ressources humaines

**16 agents**, soit 15,5 ETP, accompagnent et favorisent l'amélioration des conditions de logement des Corrégiens.

Ils sont ainsi répartis :

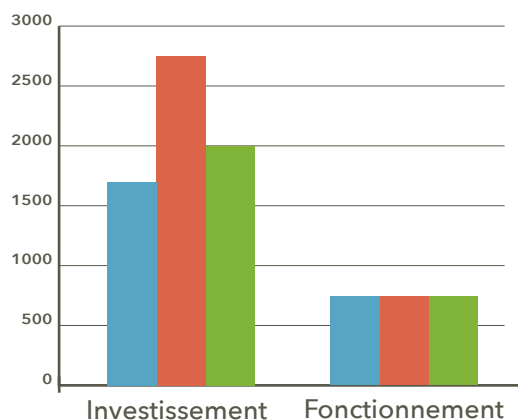
- 1 chef de service
- 4 agents au sein du guichet habitat
- 8 agents au sein du pôle social
- 2 agents au sein de la cellule urbanisme
- 1 agent pour le secrétariat.

Répartition des engagements financiers :  
**Investissement « Guichet habitat » 2 000 000 €**  
**Fonctionnement « Aides sociales » 771 000 €**



### Comparaison des dépenses

■ CA 2016  
 ■ CA 2017  
 ■ BP 2018



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### SERVICE AIDES AUX COMMUNES

Le Service Aides aux Communes regroupe l'ensemble des interventions départementales en direction des communes et de leurs groupements. L'objectif de ce service centralisateur des aides aux collectivités est de faciliter les démarches des maîtres d'ouvrages publics et de gérer de manière optimale le budget départemental d'investissement indirect. Par ailleurs, le service apporte en lien avec les chefs de projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage financière et administrative aux maîtres d'ouvrages publics pour le montage de leurs dossiers de demandes de subventions. Le Département a ainsi souhaité inscrire sa politique des «aides aux collectivités» de manière à ce qu'elle soit porteuse d'une plus grande solidarité et cohérence territoriale, incitatrice à un développement économique local et pérenne.

#### Les actions & faits marquants

Suite à l'évolution de cette politique ont été mis en place :

- 1 nouveau dispositif d'aide à l'adressage dans le cadre du programme «100% Fibre 2021».
- 1 dotation voirie.

- Dans le cadre de la fin des CTA 2015-2017, le Département a souhaité une réflexion quant à la future contractualisation territoriale 2018/2020. Une action départementale essentielle en faveur d'investissements stratégiques pour le territoire.

#### Chiffres clés

- **16,7 M€** de subventions dont **4,7 M€** au titre des CTA 2015-2017
- **1 042** opérations subventionnées
- **98 M€** de travaux subventionnés

#### Témoignage

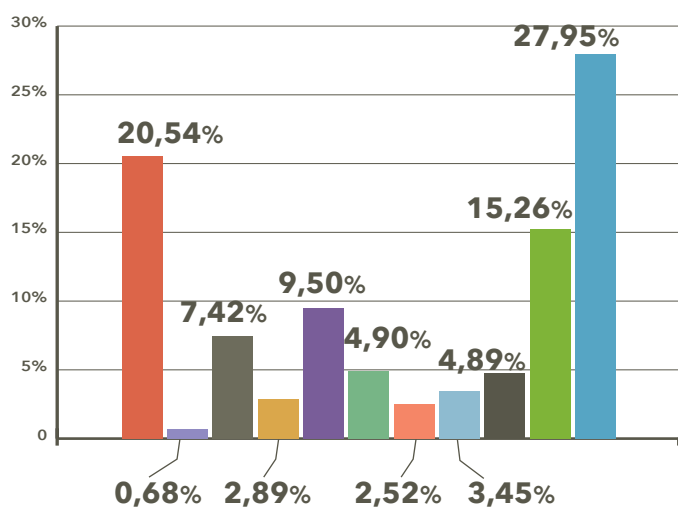
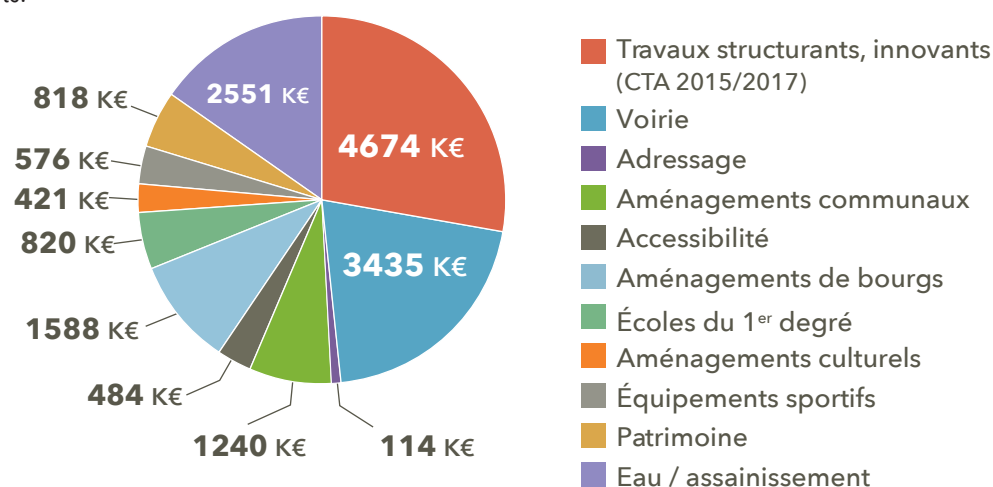
**Isabelle MALATERRE**, gestionnaire administratif,  
assistant de gestion comptable.

Les missions qui me sont confiées et qui ont trait à l'instruction des dossiers de demandes de subventions et à l'élaboration des contrats d'aménagements de bourg émanant des 283 communes corréziennes et de leurs groupements, ont vocation à améliorer le cadre de vie et le niveau de service offerts aux Corrégiens. Il s'agit d'un travail quotidien de proximité voué à accompagner et conseiller plus particulièrement les territoires ruraux souvent peu dotés en moyens nécessaires à la bonne mise en œuvre de leurs projets. Je suis également en charge du suivi, du contrôle et de la vérification de l'ensemble des actes administratifs, des courriers du service, mais aussi des différents tableaux de bords. J'assure un appui aux gestionnaires de subventions en termes de procédures et rédaction des documents administratifs du service.

## SERVICE AIDES AUX COMMUNES

### Les finances & ressources humaines

**9 agents** contribuent au quotidien à accompagner et conseiller les territoires ruraux pour la mise en œuvre de leurs projets.



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### SERVICE ENVIRONNEMENT

Le service a pour mission l'animation de la politique environnementale du Département regroupant les domaines de l'eau, la protection des espaces naturels, du paysage ainsi que l'environnement et le cadre de vie. Il accompagne et suit les actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, exploitants agricoles...) afin de préserver les atouts environnementaux de la Corrèze et ainsi conforter l'attractivité du territoire.



#### Les actions & faits marquants

- Assistance et conseil des collectivités locales dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques.
- Accompagnement des collectivités vers le transfert de la compétence «eau/assainissement» aux nouveaux EPCI.
- Lancement de l'élaboration du SAGE Vézère-Corrèze.
- Assurer un équilibre, un aménagement et un développement des exploitations agricoles durables du territoire.
- Actualisation du schéma départemental des espaces naturels et des paysages remarquables et recensement des sites à valoriser.
- Surveillance et lutte contre les espèces invasives (animales et végétales).
- Animation de label lié au cadre de vie et au patrimoine (exemple : villes et villages fleuris).
- Promotion des produits locaux et bio dans les restaurants scolaires.

#### Chiffres clés

- Superficie du SAGE Vézère-Corrèze **3 700 km<sup>2</sup>**
- **37** opérations d'abreuvement et **42** d'irrigation aidées
- **35** communes participant au label VVF
- **240 000 M€** d'achat de produits locaux ou biologiques (pour 54,8 T pour les **22** restaurants scolaires du Département)

#### Témoignage

**Cédric BACH**, chargé de la protection des espaces naturels sensibles

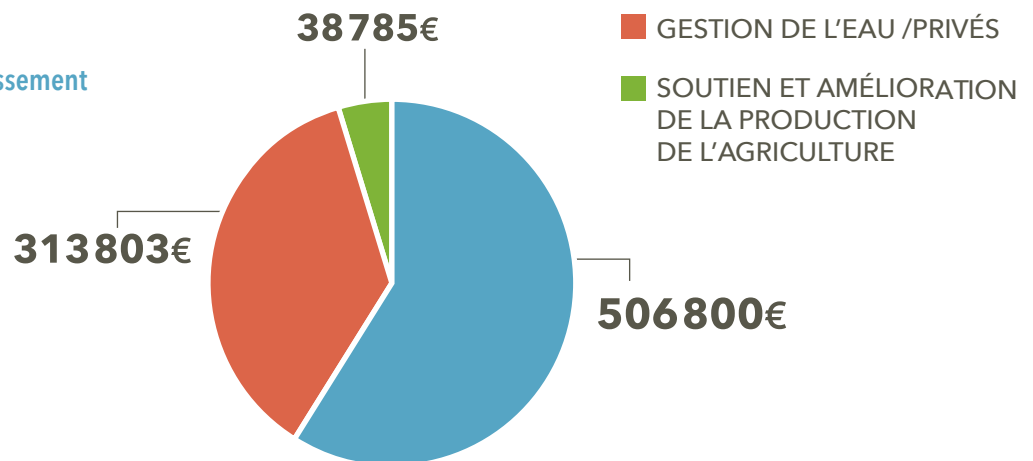
La mise en valeur des espaces naturels qui confèrent à la Corrèze toute sa richesse ainsi que les actions visant à préserver la faune et la flore sont primordiales et contribuent directement au maintien de la biodiversité, atout majeur pour un département comme le nôtre. » Mes missions participent donc pleinement de la protection et la mise en valeur de nos richesses naturelles.

## SERVICE ENVIRONNEMENT

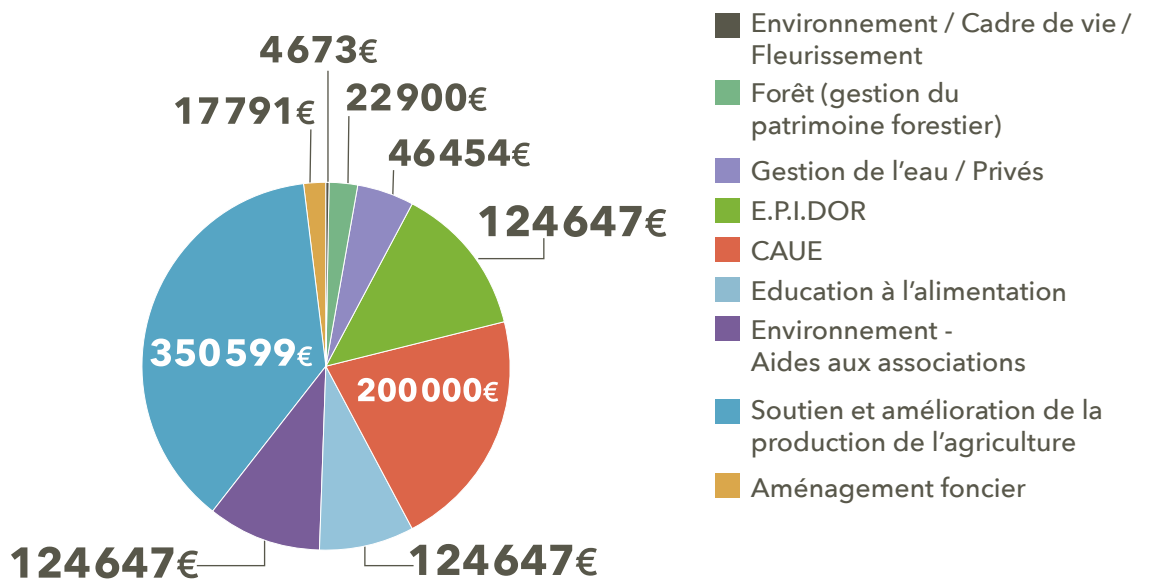
### Les finances & ressources humaines

Le service environnement se compose de **9 agents** : 3 agents au sein de la cellule eau, 3 agents au SATESE, 1 agent « espaces naturels et paysage », 1 agent « alimentation bio et locale », 1 agent en mutualisation.

#### Dépenses d'investissement



#### Dépenses de fonctionnement



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### SERVICE ENVIRONNEMENT

Le Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) a pour mission d'accompagner les collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif, depuis l'assistance de traitement. Il apprécie les performances épuratoires de la station d'épuration grâce aux données de l'autosurveillance réglementaire et évalue la possibilité de recevoir de la pollution supplémentaire. Il aide à l'optimisation du fonctionnement des ouvrages au travers de conseils d'exploitation (réglages, entretien, équipements à prévoir, etc.). Le SATESE propose d'apporter aux exploitants les conseils en vue d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement dont ils ont la charge. Cela se traduit par des visites tout au long de l'année.

#### Les actions & faits marquants



- La formation technique et administrative des agents communaux.
- L'inspection caméra et la détection des réseaux d'assainissement.
- Développement de projets innovants avec les lycéens et les étudiants des filières de traitement des eaux.

#### Chiffres clés

- **99%** de communes ou EPCI adhérentes au SATESE
- **20 000** Corrèziens concernés
- **5 000** entreprises concernées
- **380** interventions sur site
- **120** contrôles de bon fonctionnement

#### Témoignages

**Laurent DIOT**, technicien de service d'assistance technique précise qu'il a été important, depuis 2015, de proposer un accompagnement réglementaire pour les collectivités lors de la mise en place du nouvel arrêté. Aujourd'hui, chaque commune ou EPCI bénéficie de ce suivi.

**Christophe CASTILLAN**, technicien de service d'assistance technique

note aussi une évolution du champ d'intervention. Ma mission ne consiste plus uniquement à contrôler et régler la STEP, mais de m'assurer aussi du bon état et du bon fonctionnement de réseaux de collecte des eaux usées.

Depuis ces deux dernières années, le SATESE a donc développé un autre champ d'intervention axé sur le réseau avec des technicités particulières comme l'inspection télévisuelle ou la détection des réseaux enterrés nécessitant une formation complète.

**Alain MERPILLAT**, cadre technique, technicien de service d'assistance technique

Ce qui nous semble important, c'est la vision globale du territoire tout en ayant un regard précis des problématiques de chaque commune pour répondre rapidement aux besoins.

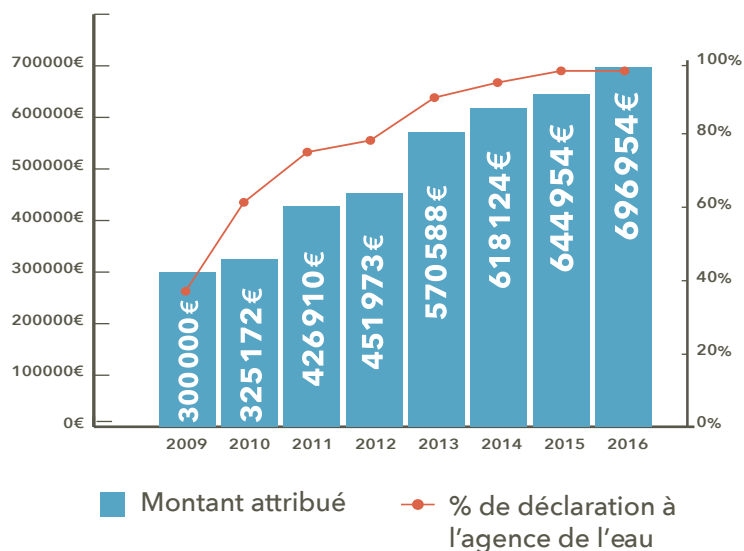
L'échange et la transmission, les compétences de chacun et la cohésion de l'équipe sont les points clés du bon fonctionnement d'un service d'assistance technique tel que le SATESE.

## SERVICE ENVIRONNEMENT

### Les finances & ressources humaines

**3 agents dont 2 Équivalent Temps Plein** (ETP) sur la prestation SATESE et **1 ETP** sur la prestation d'autosurveillance réglementaire (Visites bilan 24 heures)

Évolution du montant de l'aide versé au titre de la performance épuratoire depuis l'intervention du SATESE (déclaration sur internet avec les communes)



Évolution de l'activité et du budget de la cellule SATESE depuis 2014

Evolution 2014 - 2017	2014	2015	2016	2017
<b>Prestations terrains</b>				
Visites conseil avec analyses	313	347	340	339
Visites bilan 24 heures			53	59
Visites autosurveillance sans analyse	19	18	16	19
<b>Total</b>	<b>332</b>	<b>365</b>	<b>409</b>	<b>417</b>
<b>Côût Analyses en euros</b>				
Analyses	26 060	30 134	28 312	31 411
<b>Recettes collectivités en euros</b>				
Recettes conventions	28 068	54 149	56 556	59 875
<b>Recettes Aides Agence de l'eau</b>				
Aides Agence de l'eau	43 672	55 254	70 816	91 340



## LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 19) réalise des prélèvements et des analyses en santé animale, en hygiène alimentaire et dans le domaine de l'eau et l'environnement. Le Laboratoire accompagne les industriels, les éleveurs et les collectivités de notre Département pour la réalisation des analyses qui incombent à leurs activités, qu'elles soient réglementaires ou qu'elles participent aux contrôles internes des procédés.

Historiquement, le Laboratoire Départemental réalisait des analyses dans le domaine vétérinaire et le contrôle de la qualité microbiologique des aliments. Le LDA 19 a, depuis plus de vingt ans, élargi son panel d'analyses aux matrices de l'eau et de l'environnement et depuis 2 ans, près de 50 % de ses recettes d'activités sont réalisées dans ce domaine.

### Les actions & faits marquants

- L'Assemblée Départementale, en sa séance du 10 novembre 2017 a, à l'unanimité, approuvé l'adhésion du Laboratoire Départemental au Syndicat Mixte QUALYSE avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 4 départements, Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Deux-Sèvres (79) et Vienne (86), sont membres du Syndicat mixte QUALYSE.
- Le Laboratoire QUALYSE c'est 190 salariés (ou agents des départements mis à disposition) qui travaillent sur 3 sites de production : La Rochelle (17), Champdeniers (79) et depuis le 1<sup>er</sup> janvier Tulle (19).
- Le Laboratoire de Tulle conserve ses activités dans le domaine de la santé animale et développera de nouvelles analyses en génétique.
- Le Laboratoire de Tulle, qui a particulièrement développé les compétences de chimie sur ces 10 dernières années conserve les analyses d'eau et environnement et développera encore ses compétences en chimie des aliments.



### Chiffres clés

- **212 000** échantillons en santé animale (immunologie, bactériologie, parasitologie, biologie moléculaire)
- **5 300** pour recherche de prions (ESB tremblante)
- **2 000** pour la recherche de contaminants de l'élevage et de la chaîne alimentaire (molécules interdites, résidus de métaux lourds, de pesticides...)
- **7 200** en hygiène alimentaire (contrôle de qualité et de salubrité des aliments)
- **17 000** échantillons d'eau et de l'environnement (chimie et microbiologie)

## LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### Les finances & ressources humaines

Avec la création de QUALYSE, la dissolution du budget annexe du LDA 19 a été actée, avec intégration des résultats 2017 au budget principal du Département.

Le budget annexe du LDA 19 a donc été définitivement clôturé au 31 décembre 2017 et les résultats cumulés étaient positifs.

- le bilan de fonctionnement s'élève à plus de 43 000 € HT,
- le bilan d'investissement, également positif, s'élève à 591 000 € HT.

L'effectif du Laboratoire en 2017 était de 52 agents.

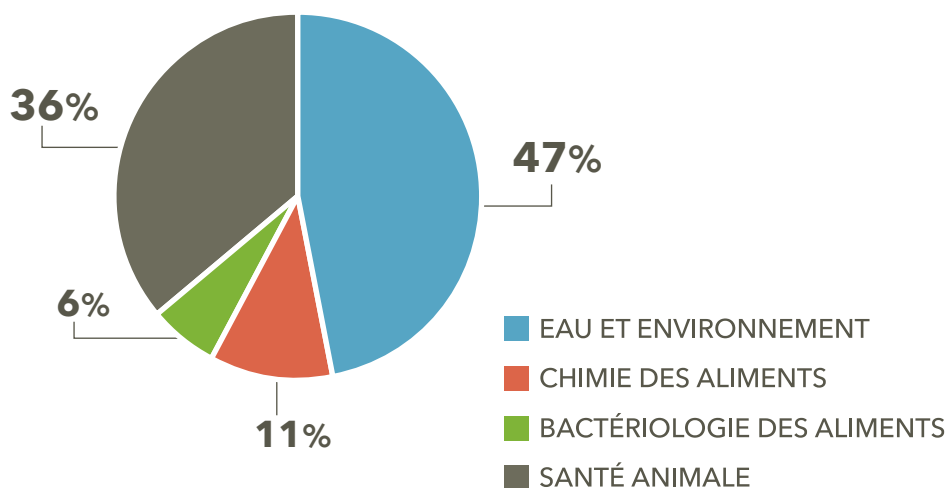
Des renforts saisonniers viennent compléter l'effectif : en hiver pour la réalisation des analyses dans le cadre de la prophylaxie des cheptels corréziens et en été pour la réalisation des prélèvements et analyses des eaux de loisirs (piscines, baignades...).

L'effectif en Équivalent Temps Plein (ETP) était de 50,5 en 2017.

Le chiffre d'affaires d'activités par Équivalent Temps Plein était donc pour cette année de : 72 000 € HT.



#### Recette financière



La Direction de la Modernisation et des Moyens a pour missions essentielles d'apporter toujours plus de modernisation au sein de la collectivité.

Elle regroupe trois services, le Service Affaires Juridiques et Achats - le Service Bâtiments - le Service des Systèmes d'Information, et compte 57 agents.

Dans ce cadre, l'année 2017 a été la concrétisation d'actions conséquentes concernant le :

- **Service Affaires Juridiques et Achats** : l'organisation d'un colloque des marchés publics qui a réuni plus de 200 personnes avec différents partenaires du secteur économique et collectivités.
- **Service Bâtiments** : la création d'un référentiel unique de données patrimoniales avec la modélisation de plans permettant ainsi à la collectivité d'être pionnière dans la mise en place d'un BIM (modélisation en 3D des informations du bâtiment).
- **Service Systèmes d'Information** : la modernisation du système d'information de la collectivité tournée vers les usagers. Cette modernisation s'inscrit tant sur le système d'information, la communication externe qu'à travers le programme 100 % Collèges Corrèziens Connectés.

A cela s'est bien entendu ajouté la gestion des opérations, des affaires et des projets présents au sein de chaque service.

## SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES & ACHATS

Les missions du service Affaires Juridiques et Achats sont les suivantes :

- Élaborer la politique d'achat de la collectivité et planifier la commande publique ;
- Mettre en œuvre une commande publique responsable par l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés de la collectivité et l'accompagnement de maîtres d'ouvrages externes ;
- Gérer les procédures d'achats et le suivi des marchés en lien avec les services concernés ;
- Assister et conseiller la Direction Générale, les Élus et Services dans tous les domaines du droit ;
- Gérer les précontentieux et contentieux en lien avec les services concernés ;
- Participer à l'élaboration et gérer les contrats d'assurances ; gérer les sinistres.

### Les actions & faits marquants

- Mise en œuvre du guide des procédures internes Marchés Publics
- Développement de la fonction achat et du rôle de l'acheteur (intervention de l'acheteur sur divers marchés : location photocopieurs, nettoyage des locaux, fournitures de bureau
- Poursuite de la montée en puissance du conseil juridique
- Intégration d'un important volume d'heures d'insertion sociale pour le déploiement de la fibre optique

## SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES & ACHATS

### Témoignage

**Sandrine CLAPIER** chargée de mission «facilitateur de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics»

Ce dispositif d'insertion, prévu par le législateur, permet de mobiliser des heures de travail générées par un marché pour favoriser, d'une part, l'insertion d'un public demandeur d'emploi et valoriser, d'autre part, le travail des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que des entreprises de travail adapté en favorisant leur accès à la commande publique.

J'assure une mission de conseil et d'assistance auprès du Conseil départemental mais également des autres acheteurs du Département (hors territoire de l'Agglo de Brive) de la phase de repérage des marchés pouvant intégrer ce dispositif jusqu'au suivi de la réalisation des heures de travail.

L'accompagnement se fait à plusieurs niveaux :

- auprès du maître d'ouvrage,
- auprès des entreprises ou structures titulaires des marchés,
- auprès des acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Mon quotidien est donc très varié et favorise un travail partenarial riche. Il fait appel à des connaissances de domaines d'intervention très éclectiques, ce qui m'a permis de développer des compétences transverses.

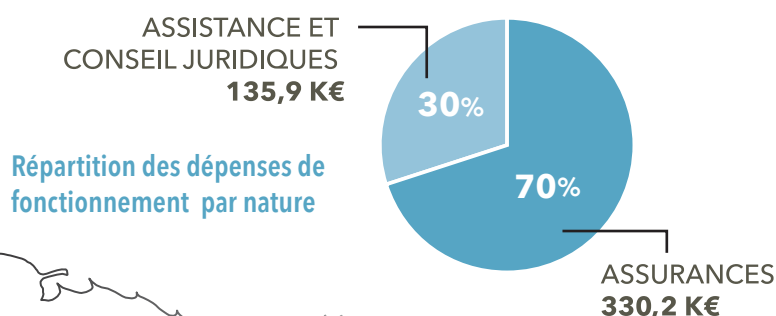
Porté par une réelle volonté politique, le dispositif des clauses d'insertion sociale est en pleine expansion (un nombre important d'heures a par exemple été intégré au marché de déploiement de la fibre optique) et en devenir. Ces perspectives de développement du dispositif renforcent davantage encore l'intérêt du poste.

### Chiffres clés

- **59** consultations lancées en 2017 qui ont permis de conclure 123 marchés
- **229** marchés subséquents conclus sur accords cadre
- Près de **25 000** heures d'insertion générées par la commande publique (marchés du Conseil départemental et des maîtres d'ouvrage accompagnés)  
*Pour mémoire : 20 753 heures en 2016*
- **61** dossiers de consultation ont été examinés par la Commission Commande Publique Responsable ; 26 ont intégré des clauses sociales et /ou environnementales
- **183** demandes de conseils juridiques (138 en 2016)
- **102** dossiers de sinistre (assurance)

### Les finances & ressources humaines

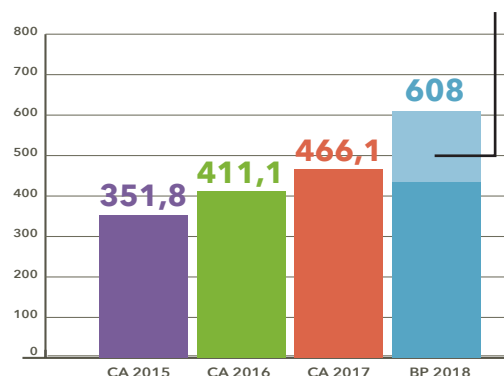
**11 agents** sont affectés au service Affaires Juridiques et Achats :  
**7 personnes** pour la fonction achats ; **3 personnes** pour la fonction juridique et **1 Chef de service**.



### Comparaison des dépenses de fonctionnement par année

En 2018, les assurances du Parc Routier Départemental intègrent le budget principal

**180 K€**



### SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La politique départementale des Systèmes d'Information s'inscrit dans la poursuite de la modernisation des systèmes d'information et de télécommunication avec une volonté d'investir dans des projets technologiques et innovants tout en maîtrisant le budget de fonctionnement.

Cette politique se traduit par la mise en œuvre de projets axés sur la dématérialisation et destinés à améliorer le fonctionnement de la collectivité dans un objectif de performance, de sécurisation et d'optimisation des outils existants mais aussi dans le cadre des usages et services numériques du programme « 100 % fibre 2021 » et de l'opération *ecollege19*.

#### Les actions & faits marquants

##### Programme 100 % Collèges Corrèziens Connectés.

Toujours soucieuse de l'excellence éducative et de l'égalité d'accès au numérique, la collectivité poursuit son engagement au travers du programme 100 % Collèges Corrèziens Connectés avec le maintien de l'opération *ecollege19* de dotation d'équipements mobiles pour les enseignants et les élèves des classes de 5<sup>ème</sup> à la rentrée scolaire 2017-2018.

Les tablettes mobiles des collégiens et des enseignants ainsi que les chariots mobiles ont été déployés fin 2017 avec succès dans les 30 établissements corrèziens.

Ce travail de collaboration engagé avec toute la filière éducative et le Conseil départemental porte ses fruits, les usages pédagogiques se développent de manière significative au moyen des tablettes *ecollege19* mises à disposition des collégiens et des enseignants.

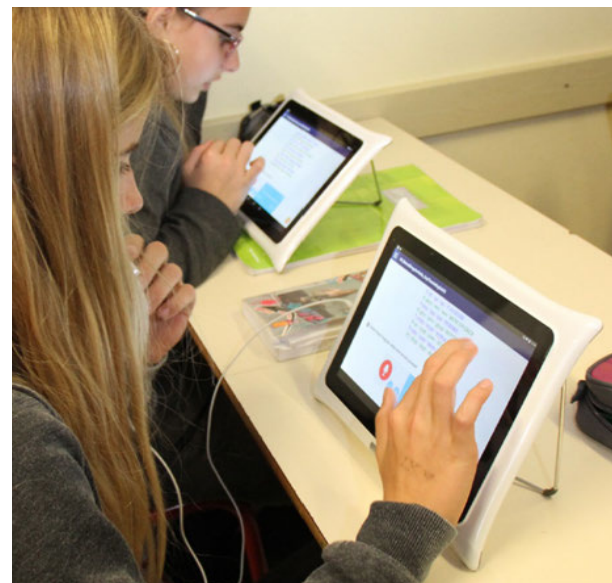
Une première analyse statistique des applications et des services disponibles sur les tablettes démontre une progression régulière de leur utilisation.

Mais le développement des usages pédagogiques ne doit pas être freiné par les outils ou les infrastructures qui les supportent, ainsi, des projets d'investissements à destination des collèges ont été réalisés au cours de l'année 2017 :

- Réalisation des couvertures WIFI des 6 derniers établissements ;
- Renouvellement de 200 postes informatiques des salles de cours ;
- Acquisition de 2700 tablettes pour les élèves des classes de 5<sup>ème</sup> ;
- Acquisition de 140 tablettes pour les enseignants des classes de 5<sup>ème</sup>.

#### Chiffres clés

- 30 collèges
- 6 144 tablettes *ecollege19*
- 600 bornes WIFI
- 2 100 micro-ordinateurs



## Le diagnostic et la stratégie numérique des Systèmes d'Information

Le Conseil départemental lance une démarche d'alignement de son Système d'Information sur le projet politique, avec l'élaboration d'un diagnostic du système d'information sur l'ensemble des moyens et supports alloués, d'un recueil des différentes directions métiers sur le niveau de satisfaction et l'élaboration d'une feuille de route pour les trois prochaines années.

Avec l'aide d'un cabinet conseil, cette démarche comporte une phase de diagnostic de nos outils, au vu de l'état de l'art, et une phase de construction des objectifs et des programmes permettant d'assurer des relations fluides avec nos usagers en offrant des services de démarches en ligne, mais aussi de simplifier et d'optimiser notre fonctionnement interne.

Avec l'apport du numérique, l'objectif final est d'aboutir à un projet d'administration redéfinissant en profondeur les pratiques de la collectivité, tout en simplifiant la relation usager avec plus de transversalité et d'agilité entre les services départementaux.

Les enjeux stratégiques de ce projet sont :

- Aligner l'ambition numérique sur le projet politique du Conseil départemental ;
- Identifier les chantiers de transformation de l'organisation de la collectivité ;
- Fédérer les directions métiers autour d'un projet partagé de modernisation du Système d'Information au service des politiques publiques



## Chiffres clés

- **165** applications
- **1 400** micro-ordinateurs ou portables gérés
- **82** photocopieurs
- **10 071** demandes utilisateurs traitées
- **7 976** appels reçus à l'assistance informatique

## Témoignage

**Virginie WEISS** responsable du projet des systèmes d'information géographique

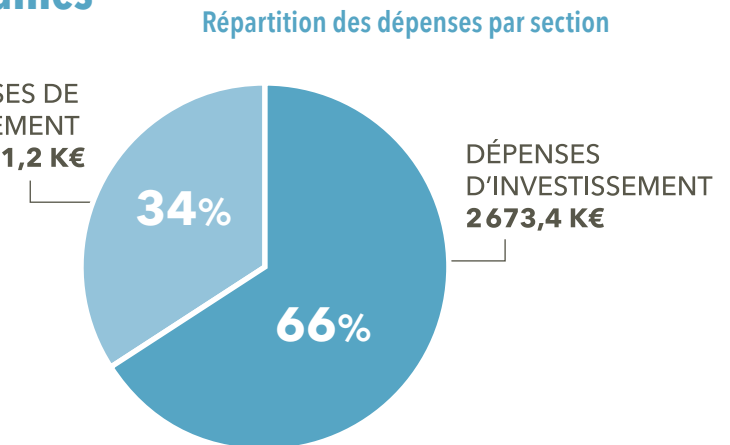
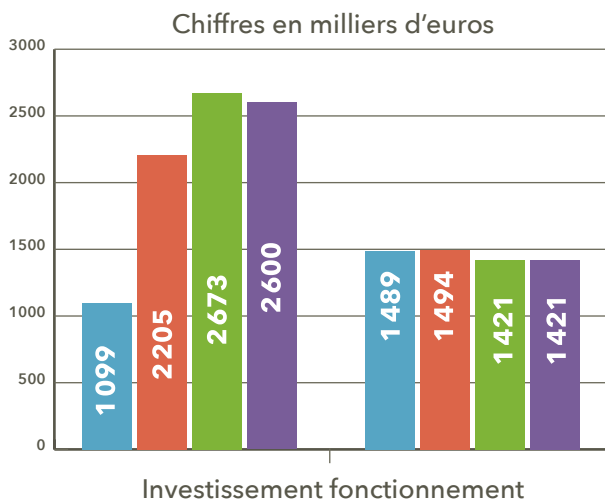
En tant que responsable de projet des SIG ma mission consiste à structurer et modéliser les bases de données géographiques de la collectivité. Avec l'aide d'un responsable de projet études et développement, j'assure la mise en place de SIG, activité qui passe par l'acquisition, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion des données géo référencées. Je réalise de nombreuses cartes représentant diverses informations (économiques, sociales, politiques,..) sur un territoire défini. Ces cartes sont destinées à alimenter des outils d'aide à la décision dans le cadre des missions de la collectivité, planifier des itinéraires d'intervention, décider de l'implantation de nouvelles structures en fonction de la répartition de la population et dimensionner des périmètres d'activités. Au sein de la collectivité, je collabore, entre autre, à la mise en œuvre et à la maintenance de projets variés tels que :

- le projet «ROUTES 4.0» : projet engageant la transformation des pratiques, des outils et des métiers liés à la gestion et l'exploitation des infrastructures et du patrimoine des routes départementales. Le référentiel cartographique et la base de données patrimoniale géo référencées seront un composant central du nouveau système dans lequel tous les domaines métiers seront interconnectés et repérables sur des cartes.
- le programme pluriannuel de travaux d'égagement des bords de routes départementales. J'élabore des cartes permettant de visualiser les communes concernées, d'analyser les linéaires selon des thématiques diverses.
- la numérisation du cadastre : en convention avec la DGFiP, le Département collabore à la numérisation du cadastre pour les 100 communes restant à numérisées sur l'ensemble du Département. Ce projet, à terme, permettra d'obtenir une base parcellaire à jour, plus opérationnelle qui enrichira les bases de données cartographiques de la collectivité que j'administre.

### SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

#### Les finances & ressources humaines

Le service Systèmes d'Information comprend **31 agents** dont **12 responsables de projet études** et développement et **4 responsables** de projet technique des systèmes d'information



## SERVICE BÂTIMENTS

Moderniser notre patrimoine bâti pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en soutenant une économie porteuse d'emplois.

Afin de répondre aux besoins des usagers et des territoires, le service Bâtiments doit poursuivre l'entretien de notre patrimoine à un niveau élevé d'investissement et maintenir les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ses missions principales consistent à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur l'ensemble des bâtiments départementaux.
- Assurer la gestion technique, administrative et financière de (des) :
  - l'entretien préventif et correctif des bâtiments, leurs équipements techniques, espaces verts,
  - l'exploitation des installations climatiques,
  - baux, conventions et loyers,
  - marchés de gardiennage et nettoyage,
  - procédures amiables ou précontentieuses sur bâtiments.
- Assurer une expertise, un conseil technique auprès des EPDA (Établissement Public Départemental Autonome) et autres maîtres d'ouvrage externes, dans le cadre notamment de compétences liées à l'énergie.
- Assurer une gestion du patrimoine dynamique à partir d'un outil de gestion et de pilotage patrimonial.

## SERVICE BÂTIMENTS

### Les actions & faits marquants

Les actions phares mises en œuvre par le service Bâtiments ont principalement porté sur les domaines tels que définis ci-après :

#### Optimisation des surfaces et amélioration énergétique

- Collège d'Ussel - restructuration RDC bas (900 K€)
- Collège de Bort - rénovation de la sous station de chauffage du bâtiment internat (15 K€)

Dans le cadre des marchés de chauffage, la réalisation de menus travaux a permis un gain énergétique de 5 à 20 % (collèges d'Argentat, Beaulieu, Égletons, Merlines, Objat, Uzerche)

#### Réfection clos et couvert

- Collège d'Uzerche - préau - 2<sup>ème</sup> Tranche (70 K€)
- Collège de Treignac - peinture des avant-toits et façades (25 K€)
- Marbot - reprise de l'étanchéité du parking supérieur (80 K€) et réfection de la zinguerie du bâtiment C (21 K€)

#### Modernisation, aménagement de vestiaires et sanitaires

- Bibliothèque Départementale - fin des travaux de modernisation des locaux (470 K€)
- CERBP de Treignac - fin des travaux de modernisation des locaux de vie (340 K€)

- CERB de Lubersac - modernisation des locaux de vie (260 K€)
- Archives départementales - modernisation de la salle de tri (60 K€)
- Collège numérique - travaux de câblage Wifi pour la couverture interne de 9 établissements dans le cadre du Plan «100 % Collèges Corrèziens Connectés» (70 K€)
- Collège de Neuvic - réfection des sols et faux plafonds (50 K€)
- Collège d'Ussel - remplacement du monte charge (16 K€)

#### Respect des normes réglementaires

- Collège d'Ussel - remplacement de la centrale incendie et démantèlement des détecteurs ioniques (100 K€)
- Collège Clémenceau à Tulle : fin des travaux de réorganisation des espaces vie scolaire et CDI (160 K€)

#### Renouvellement des équipements de cuisine dans les collèges en 2017

- 115 K€ ont été investis dans les collèges pour gagner en fonctionnalité dans les demi-pensions et les cuisines (lave vaisselle, adoucisseur, trancheuse, ouvre boîte, vitrine réfrigérée, armoire froide ou chaude, meuble de tri, four, table inox).

## Chiffres clés

L'activité du service Bâtiments représente :

- **33 %** des marchés publics gérés par la collectivité > **25 K€**
- **31 %** des marchés publics publiés par la collectivité
- **28 %** des affaires présentées par la collectivité en Commission d'Appel d'Offres

Le service Bâtiments assure la gestion de :

- **100** baux et/ou conventions d'occupation
- **10** marchés de logistique
- **9** marchés de maintenance
- **29** marchés de chauffage, énergie
- **661** demandes d'interventions de maintenance bâtiments

#### Sécurisation

- Collège Jean Moulin à Brive : sécurisation des accès (85 K€)
- MSD de Tulle (Bâtiment E) : réaménagement de l'accueil (10 K€)

L'année 2017 a été également marquée par l'élaboration d'études de projets :

- la restructuration du CERBP de Beynat,
- la mise en accessibilité de l'externat du collège d'Égletons,
- l'extension du préau du collège d'Allasac,
- la restructuration du collège de Beynat et de l'externat du collège d'Argentat,
- la signalétique pour l'entrée de chaque collège corrèzien,
- la création de locaux de stockage supplémentaires aux Archives départementales.



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION MODERNISATION & MOYENS

### Témoignage

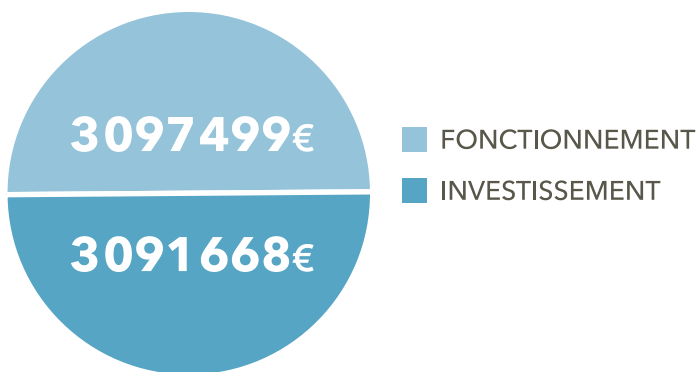
Gaël VERGNE, référent énergie

Face à l'augmentation du prix de l'énergie et aux objectifs réglementaires en matière d'efficacité énergétique, mes missions de Technicien bâtiments se sont orientées vers un poste de Référent énergie. Mon travail a consisté, dans un premier temps, à réaliser une analyse des performances thermiques des bâtiments pour proposer des actions visant à les optimiser. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'une démarche de développement durable. Dans les faits, cela s'est traduit par la mise en place de contrats de chauffage intégrant des objectifs de consommation ambitieux (travaux inclus dans les contrats), un achat de l'énergie adapté aux besoins, la rénovation d'installations thermiques ou encore la mise en place de matériaux performants lors de rénovation. Ces actions, nécessitant un suivi régulier, permettent d'atteindre un premier palier en termes de performance énergétique. J'ai récemment intégré des groupes de travail sur les Contrats de Transition Écologique. Ces contrats visent à impulser une nouvelle dynamique qui pourrait découler sur des travaux d'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables.

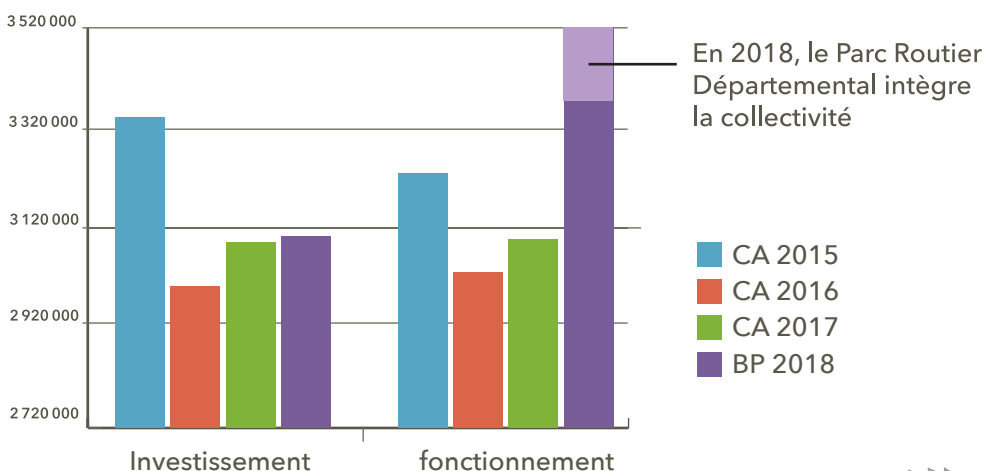
### Les finances & ressources humaines

Le service Bâtiments compte **14 ETP** pour un périmètre d'intervention de 111 sites départementaux soit une Surface Hors d'Œuvre Nette de plus de 240 000 m<sup>2</sup>

Répartition des dépenses réalisées 2017



Évolution des dépenses depuis 2015



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DES ROUTES

La mission principale de la direction des Routes est de faciliter l'utilisation quotidienne des 4 697 km du réseau routier départemental. Pour cela, elle assure les aménagements nécessaires qui vont permettre d'améliorer la sécurité des usagers et d'entretenir les infrastructures dans le but de prolonger leur conservation.

La direction des Routes offre un service qui mobilise en permanence les moyens nécessaires pour favoriser tant la mobilité que l'activité socio-économique du Département.

### Les actions & faits marquants

- Lancement de la démarche Routes 4.0 en vue de moderniser l'organisation
- Poursuite d'opérations structurantes (contournement de Noailles, Lubersac, Malemort...)
- Lancement de la campagne d'élagage le long des bords de route
- La modernisation du patrimoine routier maintenue
- Audit de la qualité des chaussées
- Les déplacements facilités en période hivernale :  
4 137 Tonnes de sel et  
1 544 Tonnes de pouzzolane



### Témoignage

**Stéphane CHAMMARD,**  
coordonnateur budgétaire et comptable

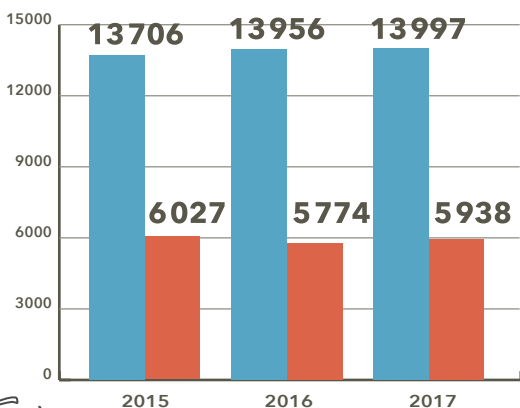
En 2017, la Direction des Routes c'est 2 615 mandats et 310 titres de recettes. Cette année 2017 est une année transitoire pour le Parc Routier qui voit son budget intégrer le 31 décembre le budget principal du Département mettant ainsi fin à son budget annexe.

### Chiffres clés

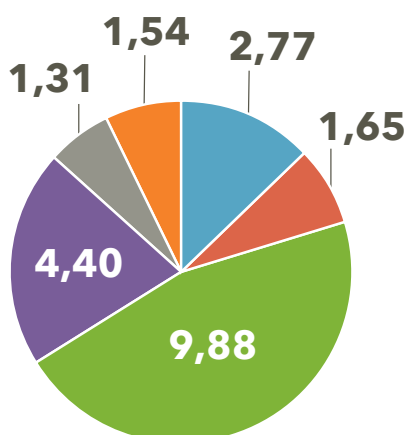
- **114 M€** en investissements
- **235 km** de chaussées modernisées
- moins **20%** de morts sur les routes départementales / 2016

### Les finances & ressources humaines

Les effectifs ont évolué de **358 agents** en 2016 à **346** en 2017.



Montant des dépenses 2017 en M€



- Grandes opérations routières
- Accompagnement autres collectivités
- Modernisation des infrastructures
- Entretien
- Aménagements de sécurité
- Service hivernal

### SERVICE INGENIERIE ET OUVRAGES D'ART

- Etude et lancement des marchés de travaux pour les opérations d'investissement d'amélioration du réseau routier départemental.
- Surveillance du patrimoine Ouvrages d'Art (ponts, tunnels, murs de soutènement et portiques de signalisation).
- Etude et lancement des marchés de travaux pour les opérations de réparation des Ouvrages d'Art.

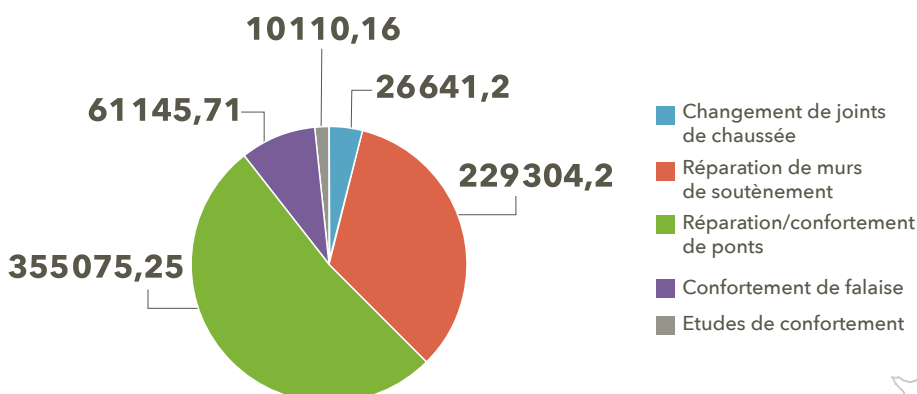
#### Les actions & faits marquants

- Etudes et concertations relatives aux opérations de contournement de Lubersac et Noailles
- Achèvement des travaux de la dernière section de la déviation Nord-Est d'Ussel et poursuite des travaux de la RD982 entre Neuvic et le Cantal
- Réalisation des acquisitions des terrains de la liaison RD921/1089 à Malemort
- Confortement de la falaise de Beaulieu-sur-Dordogne
- Changement des joints de chaussée sur 2 ouvrages d'art
- Réparation de 5 murs de soutènement
- Réparation de 5 ouvrages d'art ponts
- Vente du domaine de Ruffaud, et signature des promesses de vente pour les gendarmeries de Meyssac, Beaulieu et la Roche-Canillac
- Engagement de la procédure de transfert des collèges

#### Les finances & ressources humaines

Effectifs du Service Ingénierie et Ouvrages d'Art en 2017 : **8 agents.**

##### Ouvrages d'art

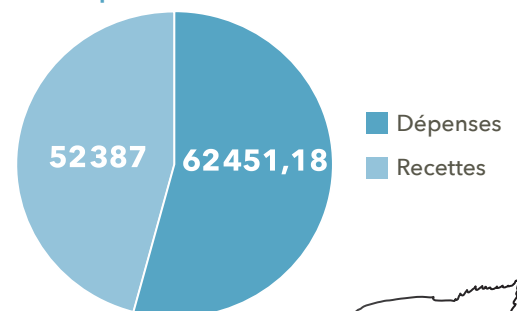


#### Chiffres clés

- **467** avis ADS
- **38** sollicitations d'urbanisme
- Recettes affaires foncières :
- **640 k€** pour la vente du domaine de Ruffaud
- **52 k€** de cessions foncières courantes
- Dépenses d'acquisitions foncières :
- **62 k€** d'acquisitions frais inclus
- Gestion de :
- **967** ponts (ouverture > 2m)
- **2 000** murs (hauteur > 2m)
- **9 tunnels** et **1 tranchée couverte**
- **893 000 €** de travaux

##### Affaires foncières

##### Cessions/ Acquisitions - Domaine routier



## SERVICE GESTION DE LA ROUTE

Le service Gestion de la Route assure l'exploitation et l'entretien des 4 697 km du réseau routier départemental avec l'appui des 3 Centres Techniques Routes et Bâtiments. Il exerce principalement des missions de maîtrise d'ouvrage en proposant des politiques et en coordonnant les orientations en découlant et validées par l'exécutif, mais aussi de maîtrise d'œuvre à partir des compétences dans les domaines des équipements de la route et des techniques routières (Laboratoire) et enfin des prestations en régie à partir d'un centre spécialisé.

Le principal double objectif du service est d'assurer la sécurité des usagers des routes départementales et de garantir la pérennité du réseau.

Il est articulé en 3 cellules : Sécurité Routière et Exploitation, Section Travaux, Entretien Routier.

### Les actions & faits marquants

**Le fait marquant transversal de l'année 2017 aura été l'engagement de la campagne d'élagage et notamment le relevé et l'identification des 8500 km d'accotements. L'annonce de la démarche « Routes 4.0 » aura également été un moment fort propice à une forte implication pour l'année 2018.**

#### Sécurité routière et exploitation : 8 agents

- Ingénierie sur les domaines exploitation et équipements de la route
- Expertise sur signalements liés à la sécurité routière
- Réalisation et exploitation des comptages routiers
- Gestion dégâts causés au Domaine Public

- Arrêtés de circulation
- Gestion et réponse à sollicitations élus, usagers ou riverains
- Contribution à la cellule élagage
- Mesure impactant l'usage de la route (transports exceptionnels, épreuves sportives...)
- Avis sur actes d'urbanisme (PC, CU)

#### Section travaux : 24 agents

- Travaux de chaussées
- Signalisation horizontale
- Glissières de sécurité
- Travaux d'assainissement (fossés, aqueducs...)
- Prestations diverses (maintenance système radio, stations automatisées...).



#### Entretien routier : 7 agents

- Planification et coordination de l'entretien routier
- Pilotage, suivi et analyse de l'action régie
- Élaboration de la programmation annexe N + 1
- Gestion des bases de données routières
- Contribution à la cellule élagage
- Expertise technique du Laboratoire Routier avec certification « Laboroute » (seulement 9 CD en France)

# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DES ROUTES

### Témoignage

**Sophie CERON,**  
gestionnaire administratif

Le Conseil départemental a lancé une grande campagne d'égavage afin de maintenir la sécurité de passage des usagers de la route et de préserver la durée de vie de la couche de roulement.

Dès le 11 septembre, la direction des Routes a été sollicitée pour répondre aux nombreux appels des propriétaires par le biais d'une équipe pluridisciplinaire.

Les demandes, tellement hétérogènes, ont nécessité de la cellule égavage d'être force de proposition en matière :

- d'assistance : apporter toute l'aide possible aux propriétaires pour rechercher leurs parcelles
- de conseil : avec la meilleure façon de procéder à l'égavage de leurs arbres et leur simplifier les formalités en leur proposant une démarche groupée
- de pédagogie : quant à l'importance de cet égavage pour la sécurité et les économies pour le Département
- de psychologie : face aux appels réfractaires.

Au total : ce sont 7 mois (débordant sur 2018) de travail intensif qui ont demandé une organisation différente des tâches des personnes qui se sont impliquées pour apporter leur collaboration à la cellule égavage.

#### En chiffres :

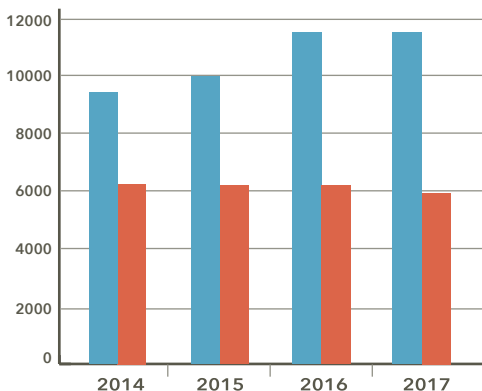
- 50 000 courriers envoyés par la collectivité (29 000 en septembre et 11 000 en décembre)
- 4 000 appels répondus à la direction des Routes (1200 en 2017)
- 3 000 coupons saisis (350 en 2017)
- 650 dossiers ASAFAC saisis (aucun en 2017).

Parallèlement, un gros travail de mise à jour des fiches propriétaires a été nécessaire pour fiabiliser les données de notre application.

### Chiffres clés

- Transp. Except. : **181**
- Comptages routiers : **466**
- Arrêtés : **1 600**
- Dégâts DP : **86** dossiers
- Manif. sportives : **156**
- Sollicitations : **396**
- Morts sur RD : - **20%** / 2016 (-45% / 2015)
- CA : **2,7 M€**
- Enduits : **199 500 m<sup>2</sup>**
- Peinture : **631 km** de route
- Glissières sécurité : **5 450 ml**
- Fossés : **201 km**
- **165** postes radio
- **235 km** de RD revêtus
- **800 000 m<sup>2</sup>** d'enduits réalisés
- **4 697 km** de RD évalués
- Gestion de **58 unités** de VH
- **4 137 T** de sel ; **1 544** de pouzzolane
- **6 168 km** fauchés ; **4 569 km** débroussaillés
- Prescriptions sur **201** chantiers
- **973** essais de Laboratoire
- **240** plans produits

### Les finances & ressources humaines



**41 agents** dont 4 départs en retraite en 2017.

#### Synthèse des 4 dernières années en K€

- Investissement
- Fonctionnement

## SERVICE MAINTENANCE ET MATERIEL

La mission principale est d'assurer des prestations de service en soutien de la compétence dans le domaine des routes dont la collectivité a la responsabilité. Il s'agit de location et de maintenance du matériel nécessaire à l'activité de la régie routière et d'autres directions de la collectivité ainsi qu'une activité de négoce.

Cela se traduit concrètement par l'entretien, la gestion et la modernisation de la flotte de véhicules.

L'activité de négoce, quant à elle, est gérée par le magasin au travers de l'achat et de la revente de matières premières, fournitures, équipements et outillages divers au bénéfice d'autres directions de la collectivité ou pour des tiers.

### Les actions & faits marquants

En 2017, le Service Maintenance et Matériel a procédé à la mise en service de 3 tracteurs, 6 fourgons et 5 VLU ; matériels acquis sur le programme d'investissement 2016

### Témoignage

**Christian NAUDET,**  
responsable atelier

L'activité est restée dense tout au long de l'année 2017 ; liée notamment au vieillissement de la flotte. L'entretien préventif réalisé sur les matériels permet de limiter les aléas dans l'objectif d'assurer la continuité du service. Malgré un début d'année marquée par la perte de trajectoire d'un camion de déneigement (dommages corporels heureusement limités), l'accidentologie constatée sur notre flotte a baissé de plus de 20% pour revenir en deçà des 140 accidents déclarés.

Présageons que cette tendance perdure pour 2018...

### Chiffres clés

**Entretien et réparation de 488 véhicules et matériels divers affectés :**

- **68** camions équipés en fonction de leur utilisation principale
- **68** fourgons aménagés
- **39** tracteurs
- **109** véhicules de liaison et véhicules utilitaires
- **81** matériels de travaux publics,
- **58** saleuses de 4 à 6 m<sup>3</sup>
- **65** outils de raclage (lames de déneigement, étraves...)



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DES ROUTES

### Les finances & ressources humaines

**28 agents** ont la charge de mettre à disposition des services du Conseil départemental du matériel et des véhicules répondant à toutes les règles de sécurité et conformes à la réglementation.

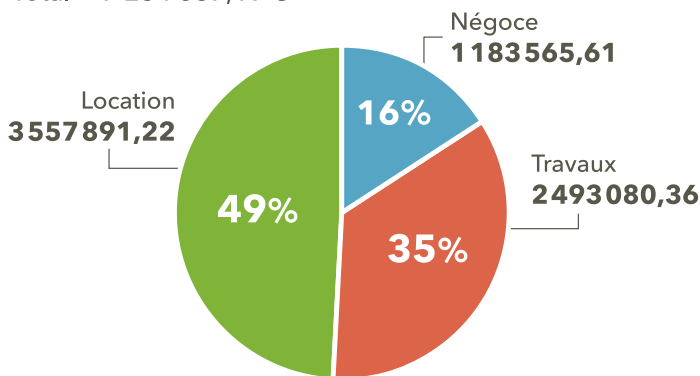
Le service fonctionne avec un budget annexe dont les recettes proviennent de la location de matériel, du négoce et des chantiers réalisés par la section travaux du service Gestion de la Route (24 agents).

Les dépenses sont constituées par les charges à caractère général (achats de fournitures, pièces détachées, outillage, matières premières, dépenses liées au fonctionnement des bâtiments, assurances, impôts et taxes, frais de mission, sous-traitance) et les charges de personnel (salaires charges et personnels des agents dont les activités sont rattachées au budget annexe.

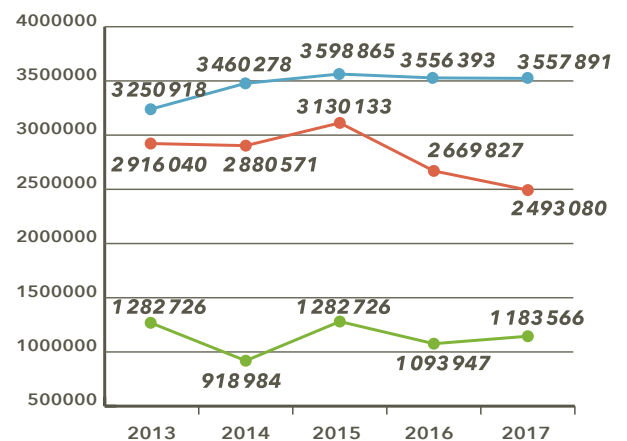


#### Répartition des recettes par activité

CA 2017 : montant des recettes par activités  
Total = 7 234 537,19 €

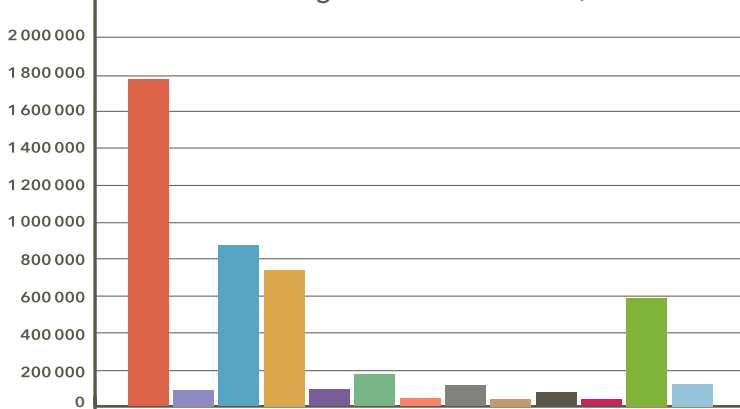


#### Évolution des recettes depuis 2013



#### Répartition des dépenses de charges à caractère général

CA 2017 : montant total des charges à caractère générale = 4 775 381,44 €



— Travaux — Location — Négoce

- Matières premières et fournitures
- Matières consommables
- Combustibles et carburants
- Fournitures d'atelier, d'usine, outillage
- Fournitures vêtements de travail, EPI
- Assurance
- Location mobilière
- Entretien matériel roulant
- Entretien biens mobiliers
- Frais de déplacement
- Taxes
- Stock
- Autres dépenses générales



## LE CENTRE TECHNIQUE ROUTES ET BÂTIMENTS DE BRIVE

Le Centre Technique Routes et Bâtiments de Brive comprend 8 sites et gère un patrimoine routier de 1588 km. Il met en œuvre les politiques définies par le Conseil départemental dans les domaines des chaussées (réparations, actions préventives et études, pour sécurisation et amélioration du patrimoine), du traitement des dépendances (fauchage, débroussaillage, fossés et aqueducs, élagage, espaces verts), de la gestion du domaine public départemental (autorisations de voirie, arrêtés de circulation, avis pour manifestations et épreuves sportives, avis sur itinéraires pour transports), des missions de service (viabilité hivernale, interventions sur incidents et accidents, astreintes).

Il apporte également conseil et assistance aux communes dans le cadre de leurs aménagements communaux, des travaux d'entretien de la voirie communale, de la gestion du domaine public communal.

### Les actions & faits marquants

#### Entretien courant et Viabilité Hivernale des Routes

- Travaux d'entretien de la voirie, enduits, ...
- Entretien des espaces verts, élagage, fossés,
- Sécurité des usagers en période estivale ou hivernale

#### Les procédures et contrôles du CTRB

- Permissions de voirie
- Traitement des articles 2- II et 3
- Arrêtés de circulation
- Avis sur épreuves sportives et manifestations
- Avis sur itinéraires dérogatoires transbois
- Contrôles des lignes de transports scolaires

#### Travaux d'investissement pour la maintenance du réseau

- Grosses réparations de voirie
- Aménagements de sécurité
- Aménagements routiers de bourg
- Réparation d'ouvrages d'art
- Régie pour enduits partiels



### Chiffres clés

Entretien voirie : **1 210 390 €**  
Viabilité hivernale : **262 370 €**

Autorisations de voiries : **532**  
Arrêtés de circulation : **645**  
Avis pour manifestations : **75**

Grosses réparations chaussées :  
**4 084 700 €**

Aménagements de Bourg :  
**256 500 €**

Ouvrages d'Art : **350 100 €**

Enduits partiels en régie : **297 350 €**

Coût total : **4 988 650 €**



# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DES ROUTES

### Témoignage

**Francis LABONNE**, agent d'exploitation et entretien de la voirie et des réseaux divers)

Je participe à l'entretien et l'exploitation de la voirie au Centre d'Entretien Routes et Bâtiments de Lubersac dont l'activité couvre 180 Km de routes sur une partie du canton d'Uzerche, au sein d'une équipe de 8 personnes, mais je suis également amené à travailler au-delà de ce territoire en cas de besoin de mutualisation des équipes ou de renfort de moyens sur un autre secteur de l'ensemble du CERBP de Vigeois.

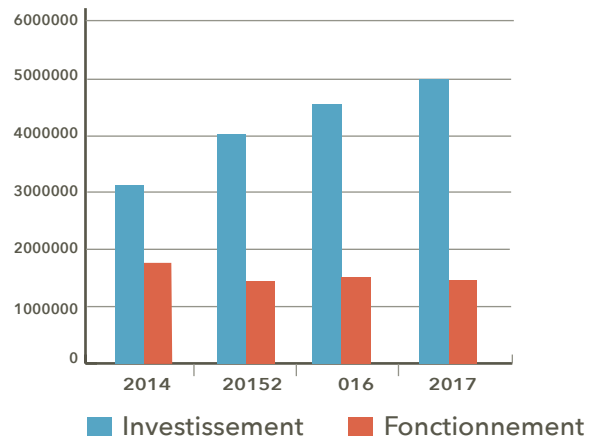
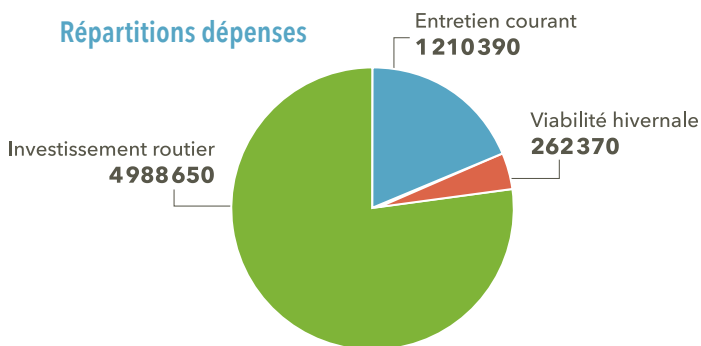
J'assure l'entretien du patrimoine public, et plus particulièrement des chaussées (activité point à temps et entretien courant), des ouvrages d'art, ou de l'assainissement (fossés, saignées...). J'interviens dans les missions de fauchage, débroussaillage, interventions d'urgence y compris pendant les périodes d'astreinte, et dans le cadre de la viabilité hivernale en matière de salage et déneigement des routes départementales.

L'année 2017 a été marquée par l'activité élagage qui m'a également fortement mobilisé, tant pour les relevés de terrain que pour les travaux. J'interviens par ailleurs à la commission d'achat matériel, et j'ai été sollicité en 2017 dans le cadre des groupes de travail pour les réflexions sur le projet Routes 4.0. J'ai eu dans ce cadre l'occasion de représenter mes collègues. Il m'arrive d'être sollicité par les usagers à qui j'explique la démarche de notre collectivité en matière d'entretien des routes.

### Les finances & ressources humaines

CTRB Brive **86 agents**

#### Répartitions dépenses



## LE CENTRE TECHNIQUE ROUTES ET BÂTIMENTS DE TULLE

Le Centre Technique met en œuvre les politiques définies par le Conseil départemental dans les domaines :

- Entretien et exploitation des 1 700 km de routes départementales en régie ou à l'entreprise
- Amélioration des routes, études et suivis des travaux
- Gestion et préservation du Domaine Public Routier Départemental

Le CTRB met en œuvre la Viabilité Hivernale sur son territoire

Il apporte conseil et assistance aux élus :

- Aménagement et développement local
- Aide à la réalisation des études (PAB, traverse...)
- Gestion du Domaine Public

## CTRB TULLE

### Les actions & faits marquants

#### Entretien courant des RD et Viabilité Hivernale

- Travaux d'entretien de la voirie, enduits, point à temps...
- Entretien des espaces verts, élagage, fossés,
- Sécurité des usagers en période hivernale

#### Les procédures et contrôles du CTRB

- Permissions de voirie
- Traitement des articles R323-25
- Consultation sur DT / DICT
- Arrêtés de circulation
- Avis sur itinéraires dérogatoires transbois et épreuves sportives
- RV suivi élagage
- Contrôles des lignes de transports scolaires

#### Travaux d'investissement pour la maintenance du réseau

- Grosses réparations de voirie
- Environnement de la route (aménagement paysager)
- Aménagements routiers cantonaux
- Réparations d'ouvrages d'art
- Peintures axiales et rives
- Aménagements de sécurité

#### Point phare de l'année 2017 :

- Reconstruction du Pont des Dagues RD 32E1 Meyrignac-l'Église
- Remplacement de l'ouvrage constitué d'un pont voûte en maçonnerie par un dalot préfabriqué en béton armé.
- Canalisation AEP existante à reconstruire.

## Chiffres clés

Entretien voirie : **1 048 641 €**

Espaces verts : **216 143 €**

Viabilité hivernale : **407 000 €**

Coût total : **1 674 784 €**

Permissions de voiries : **371**

Arrêtés : **498**

Lignes Transports scolaires : **180**

Avis Transbois, DT/DICT : **405**

Articles R323-25 : **130**

RV pour élagage : **497**

Grosses réparations, sécurité, aménagements routiers et paysagers : **3 199 803 €**

Ouvrages d'Art : **300 484 €**

Travaux d'investissement en régie : **427 815 €**

Coût total : **3 928 102 €**

Remplacement de l'ouvrage : **142 272 €**

Canalisation AEP : **6 528 €**

Pêche électrique : **1 200 €**

Coût total : **150 000 €**

## Témoignage

**Martine DELPECH,**  
technicienne investissement

J'ai assuré le suivi technique et financier de cet Ouvrage d'Art situé sur la RD32E1 à Meyrignac-l'Église, conformément aux conditions définies dans le marché de travaux, pour la reconstruction du Pont des Dagues.

Ces travaux ont concerné le remplacement de l'ouvrage existant par la pose d'un dalot préfabriqué. La mise en place d'une déviation de la route a été nécessaire pendant un délai de 3 mois. Des mesures particulières ont été nécessaires, notamment la pêche électrique qui a été réalisée dans le ruisseau pour la sauvegarde des poissons. Une protection des eaux du ruisseau a été réalisée par la mise en place de batardeaux de chaque côté de l'ouvrage.

Ces travaux ont nécessité : la démolition complète de l'ouvrage en maçonnerie, la réalisation des terrassements, le coulage du béton d'assise pour la pose des éléments préfabriqués du dalot (longueur : 14 ml, largeur : 2 ml, hauteur : 2,50 ml), la mise en place d'une étanchéité sur l'ouvrage, la réalisation des remblais techniques de l'ouvrage (hauteur : 4 à 5 ml) et la construction des différentes couches de la chaussée.

La relation avec les différents intervenants internes et externes, m'a apporté une grande expérience professionnelle et des contacts humains très enrichissants durant cette année 2017.

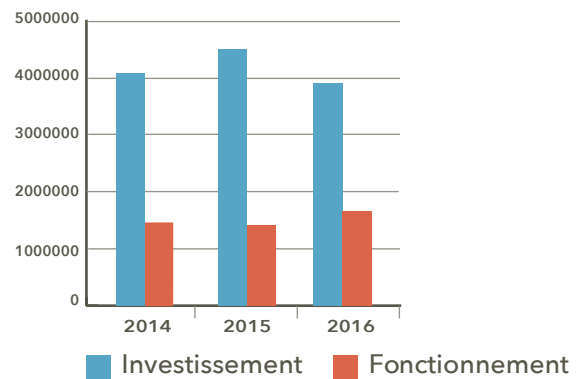
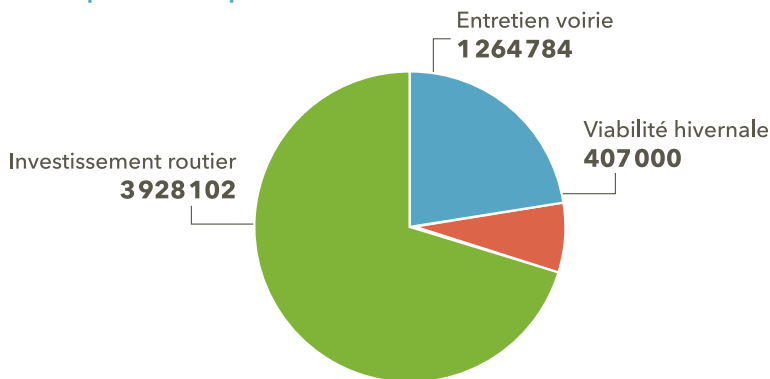
# COHÉSION TERRITORIALE

## DIRECTION DES ROUTES

### Les finances & ressources humaines

CTRB Tulle **69 agents**

#### Répartitions dépenses



## LE CENTRE TECHNIQUE ROUTES ET BÂTIMENTS D'USSEL

Les services du Centre Technique Routes et Bâtiments d'Ussel mettent en œuvre les politiques définies par le Département dans les domaines de l'entretien, de la gestion des routes départementales, de la mise en œuvre du service hivernal, des études et du suivi des travaux neufs et/ou d'entretien. Cette organisation doit permettre de résoudre l'équation constituée par l'obligation légale pour le Département d'assurer la conservation des équipements, se prémunir contre le risque des défauts d'entretien, et le maintien des services définis par la collectivité. Le tout en corrélation avec les services centraux de la collectivité, afin de garantir la continuité et la nécessaire cohérence fonctionnelle des programmes d'investissement et d'entretien. En outre, les agents conseillent et informent les élus sur les problématiques de voirie communale, de domaine public et sur l'aménagement urbain, auprès des autres collectivités publiques.

### Les actions & faits marquants

- Mise en service de la déviation ouest d'Ussel ;
- Lancement du chantier d'élagage ;
- 3<sup>ème</sup> tranche des travaux de rectification de la RD982 à Neuvic.

### Chiffres clés

- **4** Cantons
- **89** Communes
- **1 601 km** de Voirie Départementale
- **4 389 735,19 €** d'investissement
- **2 135 302,64 €** de fonctionnement

## CTRB USSEL

### Témoignages

**Christelle MAZALEIGUE et Céline ROULANT**, adjoints administratifs

Notre rôle consiste à accueillir, informer et orienter les usagers dans leurs demandes, mais aussi de les accompagner pour leurs démarches administratives dans le Domaine des Routes. Le Centre Technique Routes et Bâtiments d'Ussel est un service de proximité qui leur est proposé. Nous assurons le secrétariat et l'accueil du Centre.

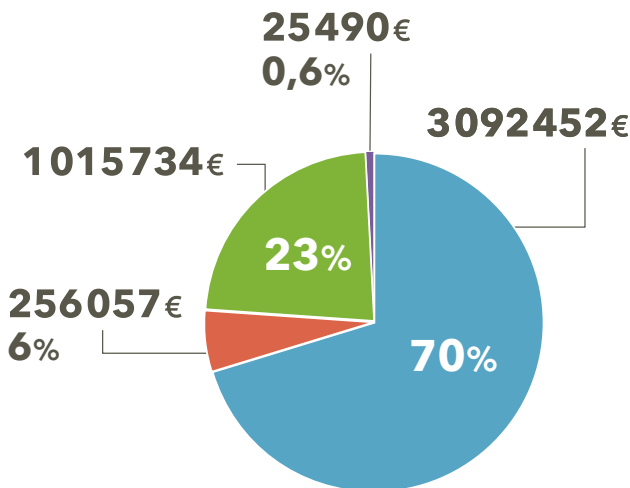
Nous sommes en étroite collaboration avec nos collègues des CTRBs de Brive et de Tulle, CERBP et CERB ainsi que d'autres services du Département (DRH, Finances, Routes...) pour nos missions de gestion administrative et comptable.

Nous travaillons également en relation avec des entreprises pour le bon déroulement du suivi financier des opérations de travaux réalisés par le CTRB.

Nous avons la chance d'être présentes sur le Territoire de la Haute Corrèze pour accompagner ces usagers dans les projets de notre Département.

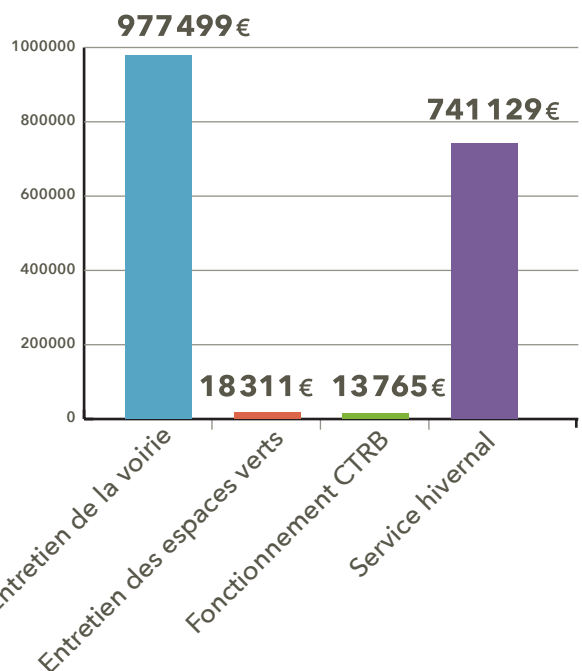
### Les finances & ressources humaines

Effectifs : **90 agents**.



- Entretien du patrimoine
- Aménagement de bourg
- Grandes opérations routières
- Environnement de la route petites acquisitions

#### LE BUDGET FONCTIONNEMENT



# COHÉSION TERRITORIALE

## CELLULE TRÈS HAUT DÉBIT

La Cellule Très Haut débit est en charge des déploiements Haut/Très Haut débit et téléphonie mobile sur le Département. Elle est composée aujourd'hui de trois agents en relation étroite avec la Direction Générale et particulièrement le Directeur Général Adjoint.

Une des missions principales est d'assurer le suivi et la bonne réalisation des travaux de télécommunications et notamment le suivi du programme 100% fibre 2021. Elle se doit également d'être force de propositions et le relai entre le terrain et les élus départementaux / communaux. En parallèle, la cellule oriente et conseille l'ensemble des particuliers / entreprises sur les questions en rapport avec le numérique.

### Les actions & faits marquants

#### A destination du Grand Public

- Fin des travaux de montée en débit dans le cadre de la Phase Pilote du SDAN
- Ouvertures commerciales en 2017: Bilhac / Chaveroche / Le Pescher / Saint Merd les Oussines / Sérilhac / Vignols
- Tous les linéaires fibres déployés seront utilisables pour le programme 100% fibre 2021

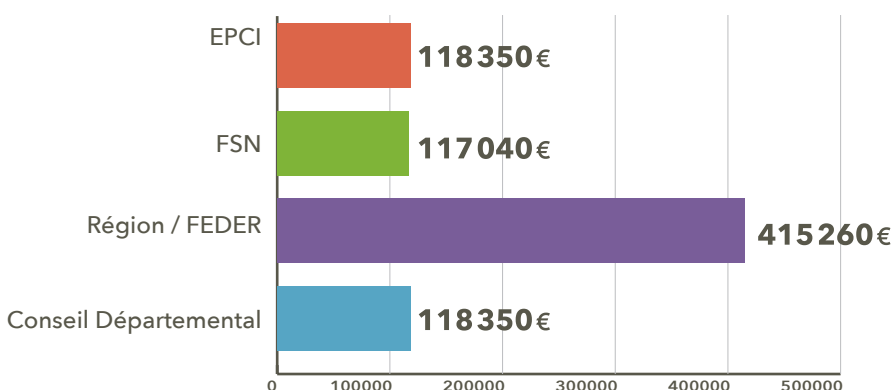
### Chiffres clés

- **6** montées en débit en service
- **769** Lignes impactées
- **37 km** de fibre déployés

### Les finances & ressources humaines

Opérations de « Montée en Débit »  
2017 - Coût prévisionnel

Opérations de "Montée en Débit" 2017 - Coût prévisionnel



## CELLULE TRÈS HAUT DÉBIT

### Les actions & faits marquants

#### Raccordement fibre optique des collèges

Raccordement de tous les collèges corréziens

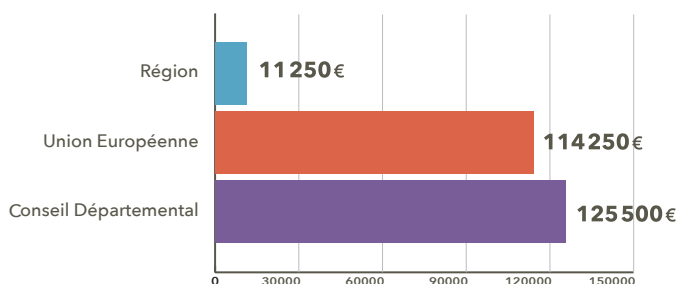
- 17 collèges raccordés en complément des 8 déjà fibrés
- 100% des collèges corréziens en Très Haut Débit

### Chiffres clés

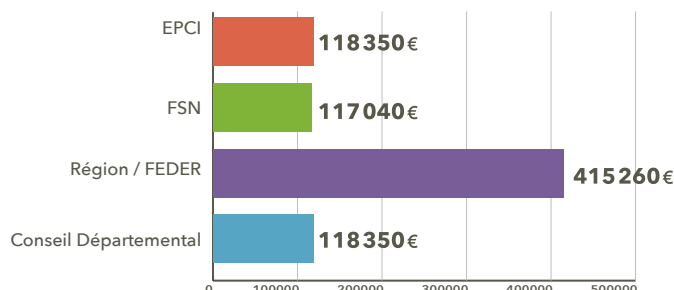
- **17** raccords financés
- **100** Mbits de débit dans tous les collèges
- **36 km** de fibre déployés

### Les finances & ressources humaines

Raccordements des collèges corréziens - Coût prévisionnel



Opérations de «Montée en Débit» 2017 - Coût prévisionnel



### Témoignage

**Philippe MOULIN**, chargé de projets

Arrivé au titre de la mutualisation, en décembre 2017 à la Cellule « Très Haut-Débit », j'ai pu immédiatement constater lors des réunions de présentation du projet FTTH 2021 en mairie, l'attente forte de nos territoires ruraux pour cette fibre qui allait enfin permettre à tous de profiter d'un service jusqu'alors réservé aux grandes agglomérations.

Une « fibre citoyenne » qui sera déployée jusqu'à tous les foyers corréziens en priorisant ceux qui aujourd'hui disposent du plus faible débit Internet changera radicalement le visage de la Corrèze et permettra à la fois de mettre sur un pied d'égalité tous les foyers / entreprises mais aussi d'éviter une nouvelle fracture numérique.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2017



# COHÉSION SOCIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017





## DIRECTION DE L'AUTONOMIE & MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Direction de l'Autonomie et MDPH est une double direction chargée de la mise en œuvre des actions en faveur du parcours de vie des personnes âgées (PA) et personnes handicapées (PH) sur le Département, au titre des compétences du Conseil départemental et celles relevant de la MDPH (GIP). L'activité se décline ainsi autour de trois services :

- 1 - L'Instruction et le versement de prestations financières pour les personnes âgées et personnes handicapées tant à domicile qu'en établissement. En parallèle, l'instruction de l'ensemble des demandes au titre de la MDPH en vue de l'ouverture d'un droit ou d'une orientation vers un établissement ou service.
- 2 - L'Évaluation du niveau de dépendance, du besoin de compensation, ou d'orientation sur la base d'éléments médico-sociaux pour tous les usagers ayant déposé une demande soit au titre de la Direction de l'Autonomie ou de la MDPH.
- 3 - L'organisation et le suivi de l'Offre d'Accueil et de Service sur le Département nécessaire à la prise en charge des publics PA et PH. En particulier, l'octroi d'autorisation de création de service ou d'agrément avec le suivi et l'évaluation de ces structures.

### Les actions & faits marquants

- État des lieux des ICA et refondation de leurs fonctionnements et financements.
- Mise à plat du fonctionnement des SAAD et détermination du plan d'actions pour une modernisation de la branche d'aide à domicile.
- Mise en place du CDCA (conformément à la loi AVS de

décembre 2015) pour recueillir l'avis de l'utilisateur dans la mise en œuvre des politiques publiques PA/PH.

- Réalisation de l'autodiagnostic du fonctionnement de la MDPH et planification pour la mise en place du SI commun à toutes les MDPH.

### Chiffres clés

- **75** agents et **26** mis à disposition auprès de la MDPH :
- **14 951** demandes au titre de la MDPH
- **6 700** au titre de l'Autonomie
- Budget **90 763 600 €**

## Témoignage

**Regis COMBE**, coordonnateur budgétaire et comptable

Positionné comme coordonnateur budgétaire et comptable au sein de la Direction de l'Autonomie, je suis chargé de la préparation et de l'exécution du budget de cette direction. A ce titre, je suis donc identifié comme une personne ressource auprès des services et des gestionnaires comptables de la direction mais aussi du service des finances de la collectivité, de la Paierie et d'autres partenaires comme certains services de l'État.

En plus d'un rôle de contrôleur de la procédure budgétaire et comptable, j'assure le suivi de l'exécution budgétaire par la mise en place d'outils partagés avec les services de la direction, supports de travail indispensables aux différentes étapes budgétaires (dialogue avec la Direction Générale pour déterminer les orientations budgétaires de la collectivité ou lors de points intermédiaires, préparation de la DM).

Parallèlement à ma mission de référent financier sur cette direction, j'assure en plus la gestion budgétaire et comptable du GIP-MDPH sous l'autorité de son directeur ; si le logiciel utilisé est le même que pour le budget du Département, les règles et procédures applicables sont différentes, ce qui m'oblige à faire preuve d'adaptabilité et de rigueur pour la gestion en parallèle de deux budgets différents.

Il m'est également nécessaire d'avoir une vision élargie de l'activité de la Direction et de la MDPH et de pouvoir être réactif au vu des évolutions de la réglementation : en particulier, mise en place du contrôle d'effectivité APA-PCH et donc de la procédure de paiement de ces prestations, mise en œuvre du protocole lié à la carte mobilité inclusion, introduction du dispositif de dématérialisation des factures via Chorus Pro etc.

Enfin, identifié comme personne-ressource auprès notamment de la CNSA et de la DREES, je collabore à la réalisation d'une multitude d'enquêtes très détaillées, seul ou en équipe avec les services Autonomie-MDPH, obligatoires pour le reversement des contributions de l'État.



### SERVICE ÉVALUATION

Dans le cadre de demandes déposées par les usagers : évaluation de leurs besoins par des équipes pluridisciplinaires en lien avec les projets de vie et propositions de plans d'aide ou de plans personnalisés de compensation. Ces évaluations sont réalisées en faveur de tous les publics fragilisés : personnes âgées de plus de 60 ans, enfants, adultes handicapés. Ceci avec l'appui d'un secrétariat médico-social.

#### Les actions & faits marquants

**APA et PCH** : paiement direct aux bénéficiaires au 1<sup>er</sup> juillet pour les personnes ayant recours à un service prestataire

**APA et MDPH** : mise en place de la CMI au 1<sup>er</sup> juillet, impact sur les 2 équipes APA et MDPH

**APA** : mise en place des cahiers de coordination et envoi des plans d'aide aux ICA, fin d'année

#### MDPH :

- mise en place de la Mise en Situation Professionnelle en ESAT (MISPE) en septembre
- montée en puissance du dispositif RAPT, avec déploiement au secteur adulte validé en COMEX de mars 2017 grâce à l'affectation d'une coordonnatrice dédiée à ce dispositif

#### Chiffres clés

- **47** équipes Pluridisciplinaires d'Évaluation APA et **47** équipes médicales APA
- **2 834** demandes d'APA passées en commission, dont **2 483** accords
- **8 555** demandes déposées à la MDPH
- **39** EPE PCH
- **42** EPE Enfance
- **33** EPE insertion pro
- **21** CDAPH ont eu lieu avec **12 043** décisions prises pour des mesures adultes et **2 614** pour les enfants

#### Témoignage

**Marie-Josée DESTOUESSE**, infirmière de l'équipe pluridisciplinaire APA

Ma principale mission est de faire des visites au domicile de personnes âgées de plus de 60 ans afin de réaliser une évaluation globale de leur situation et de leur degré d'autonomie. Ceci afin de pouvoir leur proposer par la suite un plan d'aide personnalisé et adapté à leurs besoins s'ils sont éligibles à l'APA. Je leur apporte également des conseils afin d'améliorer leur maintien à domicile. Je suis régulièrement en contact avec les professionnels intervenants au domicile (infirmières, service d'aide à domicile, médecin traitant, ICA,...) et les services hospitaliers.

Je travaille en liens étroits avec mes collègues de la MDPH dans le cadre de la Maison de l'Autonomie.

## SERVICE ÉVALUATION

### Les finances & ressources humaines

Le Service compte **30 agents** dont 1 chef de service et 3 secrétaires médico-sociales.

#### POLE PERSONNE AGEE

##### APA à DOMICILE

- 1 médecin
- 3 IDE
- 6 AS
- 3 médecins dont 1 pour l'équipe enfance et 2 pour les adultes

#### POLE HANDICAP

- 1 IDEC PCH

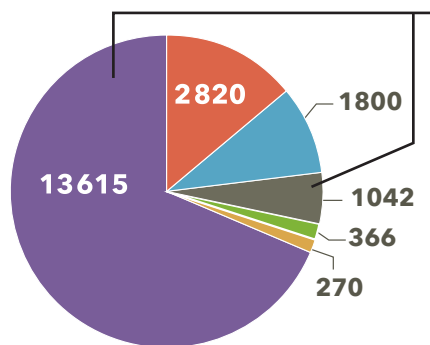
#### MDPH

- 1 ergothérapeute
- 1 coordonnatrice du RAPT (réponse accompagnée pour tous)
- 1 référente insertion pro
- 5 travailleurs sociaux (dont 1 mise à disposition Éducation Nationale)
- 1 coordonnatrice

#### PDS

- 1 référente surdité
- 1 animatrice en déficience visuelle
- 1 référent scolarité (mis à disposition Éducation Nationale)

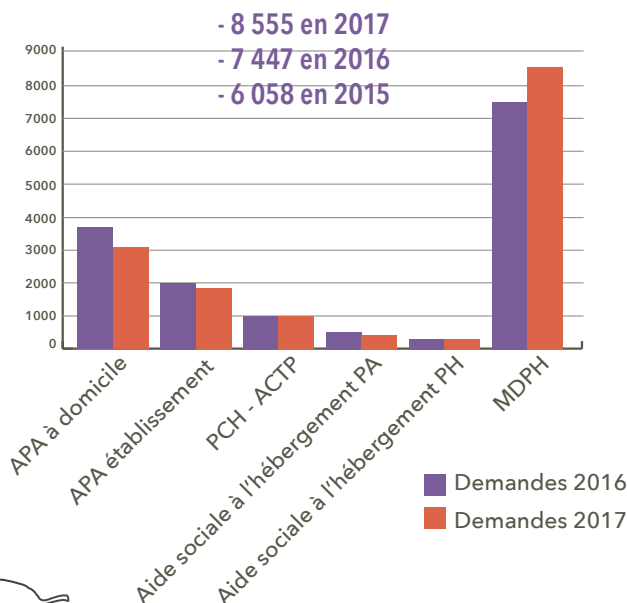
- APA à domicile
- APA établissement
- PCH
- Aide sociale à l'hébergement
- PA aide sociale à l'hébergement
- PH MDPH hors PCH - ACTP



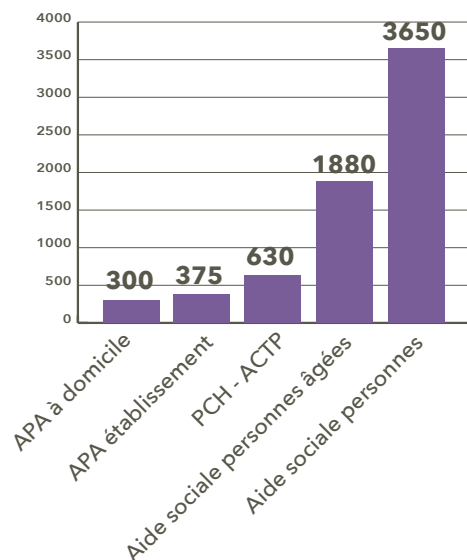
Décisions prises 14 657 au niveau de la MDPH en incluant la PCH et ACTP (prestations financement CD) avec :

- 12 043 décisions prises pour les mesures MDPH adultes
- 2 614 décisions MDPH enfance

Augmentation des demandes en 2017 bien visible sur la MDPH et PCH :



Montant en € par bénéficiaire et par mois



### SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

Le service Gestion des Allocations assure l'instruction, la notification et le paiement d'aides relatives au maintien à domicile ou à l'hébergement de personnes âgées ou personnes handicapées relevant des compétences du Département. De plus, au titre de la MDPH, ce service instruit, propose à la CDAPH et notifie l'ensemble des droits et orientations des personnes handicapées quel que soit l'organisme financeur.

#### Les actions & faits marquants

- Paiement aux bénéficiaires et non plus directement aux prestataires des 570 000 heures effectuées dans le cadre de l'APA et 170 000 heures dans le cadre de la PCH.
- Élaboration d'un projet de modernisation des outils métier des SAAD incluant l'équipement d'outils de télégestion ainsi que l'automatisation des échanges avec le service, et début de mise en œuvre.
- Amélioration continue du processus MDPH visant la labellisation du Système d'Information courant 2019, conformément au référentiel CNSA.
- Mise en œuvre, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017, de la Carte Mobilité Inclusion établie et envoyée aux bénéficiaires par l'Imprimerie Nationale.

#### Chiffres clés

- **14 140** demandes MDPH déposées
- **6 835** bénéficiaires d'une aide du Conseil départemental
- **22 000** bénéficiaires d'une décision
- **24** agents mobilisés

#### Témoignages

**Amandine LOPEZ et Johan BOUDRIE**, instructeurs APA

La diminution des bénéficiaires APA ainsi que la mise au point du système de régularisation automatique des heures prestataires payées non effectuées, sur les versements ultérieurs, a permis de réduire le temps passé sur la gestion du mandatement, ainsi nous avons pu diversifier nos compétences permettant d'assurer polyvalence et renfort sur des activités en forte croissance.



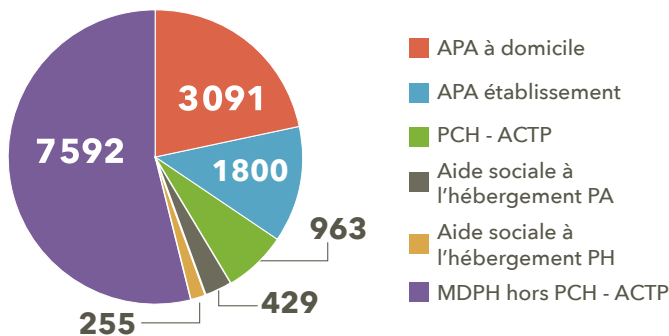
## SERVICE GESTION DES ALLOCATIONS

### Les finances & ressources humaines

Même si 4 équipes distinctes répondent aux besoins des bénéficiaires par grand type d'aide, la polyvalence est sans cesse recherchée afin de maîtriser la gestion des flux de demandes et

donc de respecter les délais légaux de réponse. En 2017, 6 instructeurs ont développé leurs compétences sur de nouvelles activités ce qui a permis de transférer une partie des activités d'une équipe sur l'autre

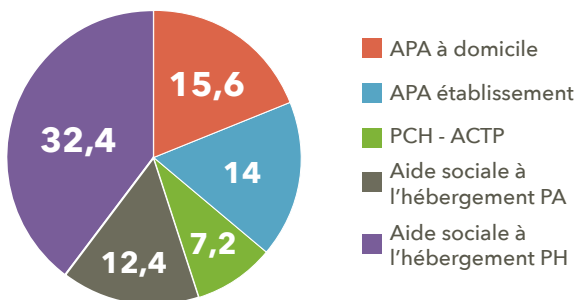
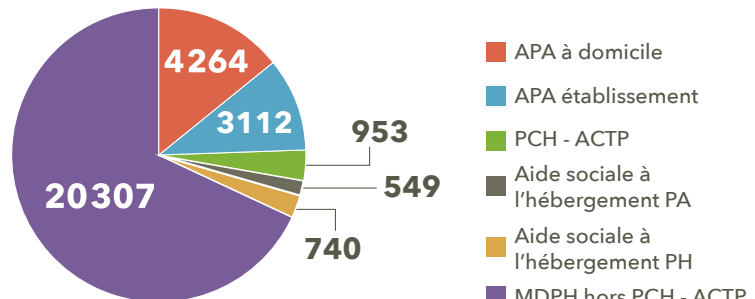
et de déployer l'intervention en continu de 2 instructeurs en renfort sur des activités en croissance.



#### Nombre de demandes traitées en 2017

Le nombre de demandes traitées en 2017 a globalement augmenté de près de 3% par rapport à 2016, plus précisément le nombre de demandes APA à domicile a baissé de près de 16% quand le nombre de demandes MDPH a augmenté dans le même temps de près de 15%.

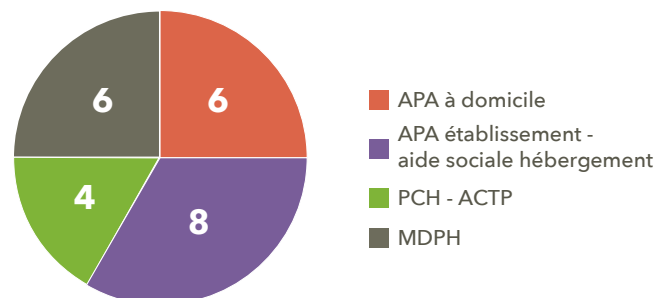
**Nombre de bénéficiaires en 2017**  
Le nombre global de bénéficiaires a augmenté de près de 3% entre 2016 et 2017, cette augmentation est en particulier constatée sur le nombre de bénéficiaires de mesures MDPH (+6%).



#### Budget 2017 en M€

Le budget mobilisé par le service gestion des allocations sur le budget de la direction pour servir les aides légales s'établit à près de 82 M€.

**Affectation des moyens humains en 2017**  
La prise en charge des personnes handicapées en établissement reste le poste le plus important.



### SERVICE CELLULE COORDINATION DE L'OFFRE D'AUTONOMIE

- Gestion des autorisations pour les SAAD et des agréments pour les Accueillants Familiaux
- Pilotage et structuration de l'offre d'accueil et de services
- Évaluation des dispositifs
- Pilotage des ICA
- Veille juridique.

#### Les actions & faits marquants

- Clarification des missions des Instances de Coordination de l'Autonomie et refonte des financements.
- Modernisation des SAAD et pilotage.
- Adoption du programme de prévention notamment sur la dénutrition.
- Développement de l'aide aux aidants.

#### Chiffres clés

- **29** ICA pour un budget de **1 357 770 €**
- **26** SAAD autorisés
- Financement de la télégestion pour les SAAD et modernisation outils métier : **300 000 €** sur 3 ans
- **6** réseaux locaux d'aide aux aidants

#### Témoignage

**Sylvie MENEYROL**, coordonnatrice départementale autonomie

Le Coordonnateur départemental Autonomie accomplit un travail d'équipe et décline la politique autonomie au plus près de l'utilisateur sur son territoire d'intervention via des relais partenariaux. Il informe les relais de proximité des orientations politiques; suit les actions, les pilote, les évalue dans l'objectif de conforter la coordination globale de l'offre et son adéquation aux besoins du territoire. Plus concrètement, mon travail nécessite toujours une phase de diagnostic, ensuite j'élabore un plan d'action, conduit un travail rapproché avec les partenaires et procède à l'évaluation. En 2017, j'ai été en appui plus particulièrement des ICA pour mettre en œuvre la clarification de leurs missions et la refonte de leur financement : j'ai été pilote du lien des ICA avec les autres dispositifs en apportant l'ingénierie sociale, financière, partenariale, nécessaires aux ICA pour que ces dernières puissent intégrer la trajectoire demandée par le Conseil départemental et assurer les missions de coordination.



## SERVICE CELLULE COORDINATION DE L'OFFRE D'AUTONOMIE

### Les finances & ressources humaines

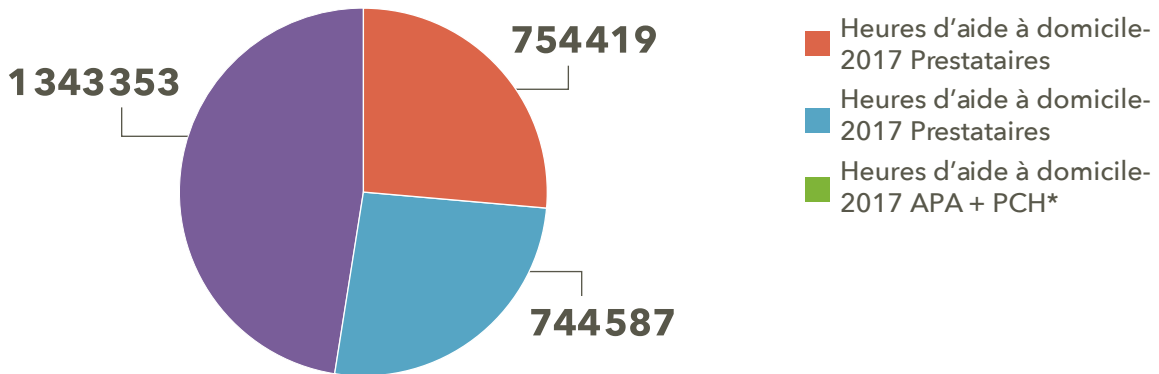
#### Conférence des financeurs Programme coordonné 2017

- Axe 1 - Lutte contre l'isolement - 29 400 €
- Axe 2 - Prévention du vieillissement via les ateliers numériques - 69 900 €
- Axe 3 - Prévention de la dénutrition - 219 000 €
- Axe 4 - Action autour du Bien Vieillir - 332 458 €

#### Ressources humaines : **8 agents**

- 1 responsable Cellule
- 3 coordonnatrices départementales autonomie, sectorisées (3 territoires)
- 1 coordonnateur de parcours des personnes handicapées
- 1 coordonnateur de parcours, Infirmière à la Coordination territoriale d'appui PAERPA
- 1 chargé de tarification et gestion, contrôleur des Services à la Personne
- 1 gestionnaire administratif, coordonnateur budgétaire et comptable.

#### Heures d'aide à domicile





### SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance vient renforcer celle du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Le Président du Conseil départemental est le chef de file de cette politique publique.

La politique de prévention et de protection de l'enfance vise à : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leurs familles et aux majeurs âgés de moins de 21 ans ; mener des actions de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs ; organiser des actions collectives visant à prévenir la marginalisation ; faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles ; et pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service en collaboration avec leurs familles ou leur représentant légal.

#### Les actions & faits marquants

##### 1) Le Dispositif Placement Familial

Le Dispositif Placement Familial est en charge du recrutement, de la gestion statutaire, de la formation et de la professionnalisation des assistants familiaux.

Le placement de l'enfant en danger chez un assistant familial est une priorité pour le Conseil départemental car il constitue une vraie réponse aux situations complexes et variées.

Au 31/12/2017 : 190 Assistants Familiaux accueillent environ 80% des enfants pris en charge par l'ASE, toutes mesures confondues (*placement, AEMO 375-2 et AED 222-5*).

##### 2) La Cellule Plateforme Orientation Prévention

En 2017, la Plateforme Orientation Cellule (CRIP) a poursuivi ses missions de recueil et de traitement des informations préoccupantes sur l'ensemble du territoire

corrézien. Centralisant ces IP, de toutes origines et de toutes natures (partenaires, EN, Parquet, 119, CH, professionnels, autres départements, particuliers), la POC a continué à apporter également son soutien et son expertise sur toutes ces situations les plus sensibles et complexes, qu'elles soient déjà suivies ou non.

**MNA** : en 2017 une augmentation continue du nombre de MNA sur le territoire corrézien ; au 31 décembre, 87 jeunes MNA étaient pris en charge par l'ASE.

##### Adoption :

- 6 enfants confiés dans le cadre de l'adoption nationale et 2 enfants en adoption internationale
- 4 enfants accueillis dès leur naissance dans le cadre de l'accouchement sous le secret
- 38 familles sont titulaires d'un agrément en cours de validité et 12 demandes d'agrément en vue d'adoption déposées.

#### Chiffres clés

- **989** Informations Préoccupantes comptabilisées
- **35** CDIP tenues (218 enfants concernés)
- **149** signalements d'enfants en danger réalisés

##### Mesures ad' hoc et tutelles

**aux biens** : l'administrateur ad' hoc se charge de mettre en place la défense de mineurs victimes et la gestion des tutelles.

- mesures ad hoc : 36 contre 31 en 2016

- mesures de tutelles aux biens (gestion de fonds) : 61 dossiers contre 65 en 2016.

##### Accueil parents/enfants :

27 parents et 33 enfants dont 19 parents et 22 enfants à l'accueil familial du CDE ; 7 parents et 9 enfants à SOLIDARELLES et un parent et 2 enfants à l'accueil familial du CAE La Providence.

## SERVICE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

### Les actions & faits marquants

#### 3) Le Pôle Ressources et les cellules Projet pour l'Enfant

- Le Pôle Ressources assure le suivi et la gestion du dossier de l'enfant confié ou accompagné par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Le Dispositif Enfance Famille assure, dans le cadre de mesures de placement, la prise en charge éducative et financière de 413 enfants, qui sont confiés soit par leurs parents dans un cadre administratif soit dans un cadre judiciaire au Président du Conseil départemental.

Dans le cadre des mesures éducatives à domicile, telles que l'AEMO sur décision judiciaire et/ou l'AED, sur décision administrative à la demande des parents: 335 mesures, soit 148 AED/187 AEMO.

- 461 enfants confiés à l'ASE au 31/12/2017, toutes mesures confondues :
- 413 enfants accueillis à l'ASE (89.58 % enfants confiés à la suite de mesures administratives ou judiciaires)
- 48 enfants en placement direct financé par le service de l'ASE (10.41 % enfants placés

### Chiffres clés

- **461** enfants confiés à l'ASE
- **80 %** des enfants en famille d'accueil

directement par le juge à un tiers ou un établissement) dont :

**30** mineurs placés auprès d'un établissement

**18** mineurs placés auprès d'un tiers digne de confiance

### Témoignage

**Marie-Pierre CHAUMEIL**, travailleur social enfance à la MSD d'Egletons

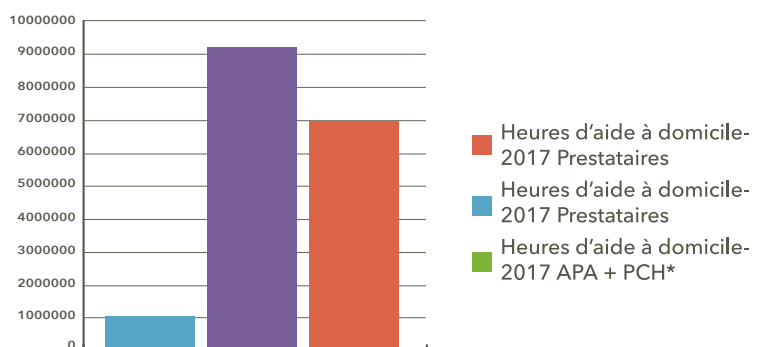
Travailleur social enfance au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, je suis basée administrativement à la MSD d'Egletons. J'exerce des missions en faveur de la protection de l'enfance sur le territoire Haut Corrèzien. Ces missions sont conduites sous deux formes principales :

Les AED (Aide Éducative à Domicile) et les AEMO (Aide Éducative en Milieu Ouvert), Dans tous les cas, ce travail se veut être un soutien massif à la parentalité afin de maintenir l'enfant dans son milieu naturel. Nous nous efforçons de médiatiser les liens intra et extra familiaux toujours en relation avec nos partenaires (tous les services DASFI, Éducation Nationale, PJJ, Services Médicaux, MDA, CIO etc.). L'objectif premier restant d'annihiler, réduire ou limiter le danger pour l'enfant en garantissant sa santé, sa sécurité et sa moralité tout en favorisant sa construction identitaire.

J'ai suivi au cours de l'année 2017, 14 mineurs (dont un jeune majeur) sous couvert de 8 mesures administratives d'AED et 26 mineurs pour 20 mesures d'AEMO judiciaires ordonnées. Je participe aux réunions pluridisciplinaires au sein des MSD d'Egletons et Meymac, en partageant mon expertise en matière de protection de l'enfance pour aider mes collègues dans l'évaluation des informations préoccupantes. De ma place, j'ai participé avec intérêt à la construction de schéma en faveur de l'enfance en m'inscrivant notamment dans des actions collectives de prévention : atelier socio-esthétique. J'anime depuis plusieurs années, l'exposition 13/18 : questions de justice avec la PJJ, l'Éducation Nationale et l'Association de la Sauvegarde. Je m'inscris également dans la réflexion du groupe AGIR'Ed, co-partenariat ASE et Éducation Nationale.

### Les finances & ressources humaines

#### Financement



### SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - SANTÉ

#### Les actions & faits marquants

- Dispositif de réservation de places en crèche
- Action collective de prévention et de promotion de la santé :
- Semaine européenne de la vaccination et mois sans tabac
- Action d'information et de sensibilisation dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination
- Formation et sensibilisation des professionnels sur la santé « Environnemental petite enfance »

#### Chiffres clés

- Activités Prénatales : **227** femmes accompagnées
- Activités Post natales : **2 984** enfants vus en consultations
- **35** nouveaux agréments assistants Maternelles
- **7** créations maisons d'assistants maternelles

#### Témoignage

Lydie SAVIGNAT, orthoptiste

Après mes études d'orthoptie, j'ai choisi d'exercer mon métier dans le service de Protection Maternelle et Infantile car c'est pendant les six premières années de sa vie que l'enfant va développer toutes ses capacités visuelles (acuité visuelle, champ visuel, vision des couleurs, du relief...). La fonction visuelle joue un rôle majeur pour une bonne réussite des apprentissages scolaires. En l'absence d'un repérage précoce d'un trouble visuel voire de pathologies telle que l'amblyopie, l'enfant risque de présenter une perte irréversible de certaines aptitudes visuelles. Très souvent à la différence de l'adulte, le déficit visuel peut passer inaperçu. La précocité du diagnostic est essentielle à la réussite du traitement.

Je propose, à toutes les familles corréziennes, des consultations de dépistage visuel gratuites afin que chaque enfant puisse bénéficier d'une prise en charge rapide et adaptée à sa problématique.

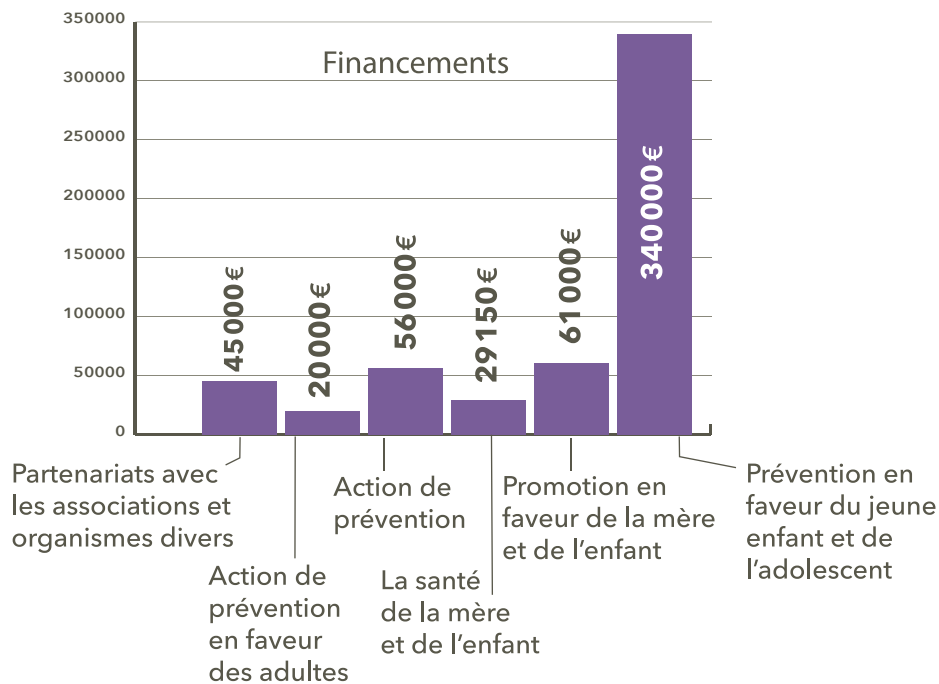
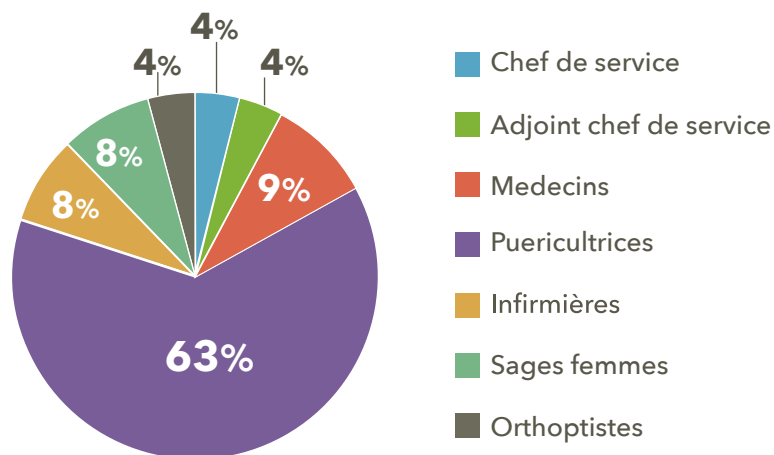
L'examen orthoptique comporte différents éléments : sensoriel, moteur, fonctionnel... Une bonne acuité visuelle n'est pas forcément signe d'absence de trouble visuel. Faire contrôler la vue de son enfant, c'est lui permettre d'aborder le CP avec une vision optimale. Le carnet de santé recommande un bilan visuel à 9 mois puis idéalement tous les ans, entre 2 et 6 ans. La mise en place de ce projet de dépistage est à la fois novateur mais trouve toute sa place dans le cadre des missions de prévention et de promotion de la santé en faveur de la petite enfance proposées par le Conseil départemental.

L'orthoptie est un métier en pleine évolution. L'apparition de nouvelles technologies, dont la photorétinoscopie, m'a permis d'obtenir des mesures objectives des amétropies (astigmatisme, hypermétropie, myopie) et ainsi de fournir une feuille de route précise de la vision de l'enfant, indispensable pour une prise en charge rapide en ophtalmologie.

Dans les prochaines années, la baisse démographique de médecins spécialistes (ophtalmologistes, pédiatres) va représenter un véritable enjeu de société, proposer un bilan visuel de dépistage de qualité est un plus pour le Département.

## SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - SANTÉ

### Les finances & ressources humaines



# COHÉSION SOCIALE

## DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

### SERVICE INSERTION

Le service Insertion est en charge de la gestion du droit rSa, de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'activation et du suivi des parcours d'insertion.

Il a la responsabilité de décliner et mettre en œuvre la politique départementale d'insertion.

Pour cela, il élabore un programme stratégique : le Programme Départemental d'Insertion et un programme opérationnel et de déclinaison d'actions : le Pacte Territorial d'Insertion

Au quotidien, il assure le suivi et la gestion administrative des dossiers, il organise l'information et la contractualisation systématique de toutes les personnes ouvrant un droit rSa. Il propose un accompagnement individualisé et adapté à tous les bénéficiaires du rSa, l'examine et évalue chaque Contrat d'Engagement Réciproques, il veille à l'activation de chaque parcours d'insertion. Il a la responsabilité du contrôle du droit, des réductions et suspensions, du contentieux, des recours ainsi que du volet fraudes et dette.

#### Les actions & faits marquants

- Validation et mise en œuvre des 29 fiches action du plan opérationnel du PTI
- Renforcement de l'équipe d'accompagnement avec l'arrivée de 2 coachs professionnels : une infirmière/agent de santé et une psychologue du travail
- Organisation du 1<sup>er</sup> Forum BOOST Emploi du Conseil départemental
- Confirmation de la baisse du nombre de personnes relevant du dispositif
- Un taux et des délais de contractualisation optimisés



#### Chiffres clés

- **3 199** foyers brSa (- 4,28% sur un an)
- **6 465** brSa (- 6,21% sur un an)
- **7 780** CER réalisés
- **937** brSa suivis au 31/12/2017 et **494** sorties pour emploi/formation effectuées par l'équipe des référents professionnels
- **740** visiteurs pour le Forum BOOST Emploi avec 61 offres emploi/formation

## SERVICE INSERTION

### Témoignage

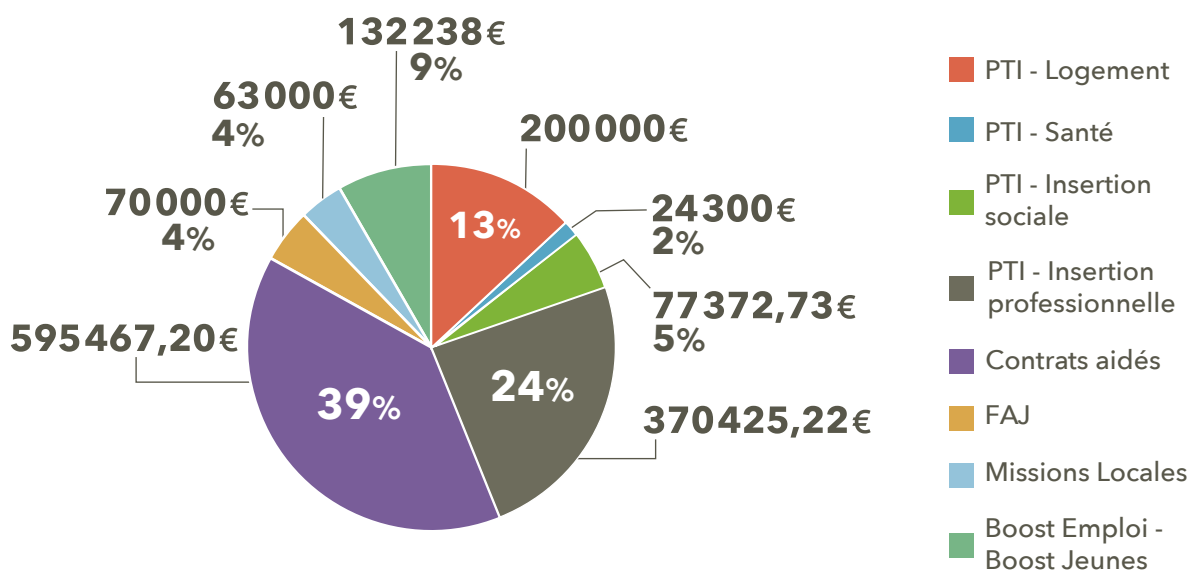
**Malorie SURGET**, animatrice du Pacte Territorial d'Insertion

J'occupe depuis juillet 2017 le poste d'animatrice PTI. Il s'agit d'une création de poste en lien avec la mise en œuvre du Pacte Territorial d'Insertion. Mes missions sont d'élaborer et d'animer ce pacte. Je dois m'assurer de la meilleure coordination et mutualisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion afin d'apporter les réponses et activer ou créer les actions d'insertion nécessaires aux publics que nous accompagnons. Je travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs et partenaires institutionnels locaux. Je veille à la déclinaison des 29 fiches action du plan opérationnel du PTI 2016-2018.

### Les finances & ressources humaines

Un service composé de **32 agents**  
avec :

- un chef de service
- un responsable de l'équipe dédiée à l'accompagnement
- une équipe administrative de 15 personnes
- une équipe d'accompagnement des publics de 15 personnes



# COHÉSION SOCIALE

## DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

### MAISONS DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Au nombre de 12, réparties sur l'ensemble du territoire corrézien sous la responsabilité de 4 Chefs de Service, les Maisons de la Solidarité Départementale regroupent 4 encadrants de proximité, 72 travailleurs sociaux polyvalents de secteur et Enfance, 5 travailleurs sociaux en charge du budget, 1 apprentie et 24 agents chargés d'accueil pour offrir un service médico-socio-éducatif de proximité pour l'accès aux droits, la lutte contre les exclusions, la prévention et la protection des enfants et des adultes vulnérables.

#### Les actions & faits marquants

##### L'expérimentation d'un dispositif de protection des travailleurs isolés :

Afin d'assurer la protection des agents dans le cadre d'incivilités ou d'agressions lors de visites à domicile et de rendez-vous en permanences à l'extérieur des MSD, une expérimentation a été lancée en septembre 2017 auprès de 4 MSD pour équiper les agents d'un dispositif sécurisant permettant une géo-localisation de l'appelant ainsi qu'une réponse et/ou intervention rapides des secours ou des forces de l'ordre.

Le partenaire pour cette action est Corrèze Téléassistance, fournisseur d'un téléphone équipé d'un bouton d'alerte.

##### Un guide des procédures DASFI actualisé et précisé :

Outil d'information interne à l'attention des agents de la Direction Action Sociale Familles Insertion (DASFI), il est destiné à l'ensemble des agents exerçant leurs missions au sein de la collectivité (nouveaux arrivants, stagiaires et à tout agent en poste).

C'est un support de référence comportant des recommandations permettant de guider les interventions et les pratiques des professionnels, basé sur la mobilisation des compétences, l'organisation du travail et la qualité du service rendu.

#### Chiffres clés

- **5 760** permanences tenues dans les MSD ou extérieures
- **151 362** appels téléphoniques reçus en MSD
- **426** évaluations d'enfants au titre d'une information préoccupante (ASE)
- **2 125** enfants ont bénéficié d'une aide financière au titre de l'ASE pour un montant total de **148 369 €**
- **125** évaluations réalisées par les travailleurs sociaux en charge de budget en vue de la mise en œuvre d'une MASP

## MAISONS DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

### Des groupes d'analyse de pratique professionnelle :

Des groupes pluridisciplinaires ont été constitués pour permettre aux agents de la DASFI au contact du public, de renforcer l'échange, le questionnement et l'analyse des professionnels sur leurs pratiques et développer leurs capacités à tisser du lien entre expérience et théorie.

### Une action de formation intra pour les agents chargés d'accueil en MSD et à l'ASE :

Cette formation, obligatoire pour tous les agents d'accueil, se déroule sur 2017 et 2018 dans l'objectif de consolider les compétences des agents dans :

- la connaissance des politiques publiques du Conseil départemental, des dispositifs et procédures dans les secteurs du social
- l'accueil physique et téléphonique
- l'accueil des personnes en souffrances sociales, psychiques et/ou en difficulté avec l'alcool
- la gestion des conflits et de l'agressivité en situation d'accueil.

### Des actions collectives animées par des travailleurs sociaux :

- Ni cigale, ni fourmi (Brive) : prévention du surendettement,

équilibre d'un budget, reste à vivre, crédits...

- Papilles et papotages (Brive) : rupture de l'isolement, aide à la parentalité, à l'insertion, promotion de la santé...
- Le kiosque du numérique (Egletons) : accompagnement des bénéficiaires du rSa et des demandeurs d'emploi à l'utilisation l'outil numérique
- Point accueil information-partage (Allasac) : lieu ressource pour favoriser l'accès aux droits et l'insertion professionnelle avec le support des moyens numériques.

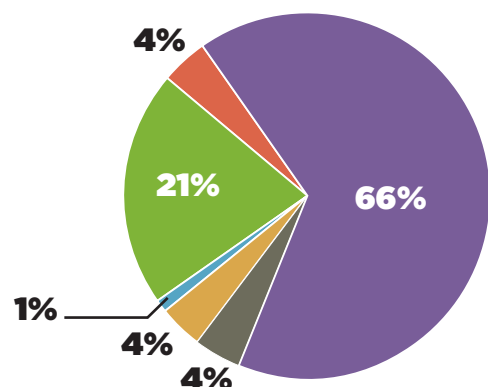
## Témoignage

### David ROUCHON, travailleur social chargé du budget

J'exerce les missions de Conseiller en Économie Sociale et Familiale à la Maison de la Solidarité Départementale d'Ussel depuis mars 2008. J'accompagne au quotidien des personnes rencontrant des difficultés financières et budgétaires sur l'ensemble du territoire de la Haute Corrèze (Ussel, Meymac, Bort les Orgues et Egletons). Mes missions s'appliquent dans les domaines de la Protection des Majeurs Vulnérables (évaluations MASP et accompagnements MASP simples et AEB) mais également dans la Protection de l'Enfance (AESF). Mon travail a pour but de soutenir les usagers par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et par un appui technique dans la gestion de leur budget au quotidien. Ce travail éducatif le plus souvent à domicile permet de réactiver les potentialités de chacun, d'appréhender différemment leur budget en essayant de comprendre la nature des difficultés, élaborer des priorités budgétaires et anticiper les dépenses imprévues.

## Les finances & ressources humaines

- 70,4 travailleurs sociaux polyvalence (ETP)
- 5 travailleurs sociaux en charge du budget (ETP)
- 22,3 agents chargés d'accueil médico-social (ETP)
- 1 apprenti
- 4 chefs de service (ETP)
- 4 encadrants de proximité (ETP)





# COHÉSION SOCIALE

## DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

### CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Le Centre Départemental de l'Enfance, établissement public non autonome, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, intégré au sein de la Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion (DASFI) et créé par arrêté préfectoral du 10 septembre 1976, est la structure d'accueil d'urgence, d'observation et d'orientation du Département. Situé en centre ville, à TULLE, le Centre Départemental de l'Enfance exerce sa mission dans le cadre de la protection de l'enfance (art L222.5 du CASF). Le Schéma Départemental en Faveur de l'Enfance, conforte le Centre Départemental de l'Enfance sur ses missions historiques d'accueil d'urgence 365 jours par an, 24 heures sur 24.

Le Centre Départemental de l'Enfance accueille deux publics :

- Les mineurs de 3 à 18 ans et des jeunes majeurs (15 places)
- Les familles avec de jeunes enfants et les femmes enceintes (15 places).

#### Les actions & faits marquants

Sur l'année 2017, le Centre Départemental de l'Enfance a réalisé 8 499 journées d'hébergement, soit une hausse de l'activité de + 3,43 % par rapport à l'année 2016.

Le CDE a bénéficié d'un financement, sous forme de dotation globale, en provenance du budget principal de la collectivité, de 1 626 K€.

Sur l'année 2017, le Flux des Mineurs Non Accompagnés s'est fortement accru, représentant près de 64 % des entrées sur le

pôle de l'accueil mineurs. De ce fait, le CDE a enregistré un niveau d'occupation très élevé, soulevant de réelles difficultés pour répondre aux besoins de l'ensemble des jeunes confiés au Département, notamment en ce qui concerne les accueils d'urgence.

#### Chiffres clés

- **8 499** journées d'hébergement
- **104** personnes accompagnées
- Un C.A. de **1 732 K€** en fonctionnement et de **71 K€** en investissement





## CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

### Témoignage

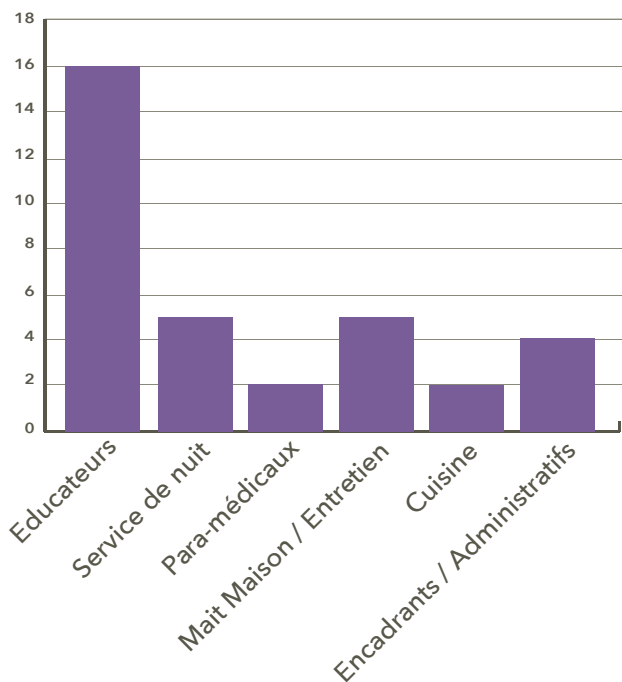
**Johanna LARRAUFIE**, aide Médico-Psychologique

Je travaille en tant qu'éducatrice au Centre Départemental de l'Enfance, au sein d'une équipe pluri-professionnelle. Nous accompagnons en urgence, en internat ou semi-internat, des personnes en difficulté telles que des enfants et adolescents confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que des parents accompagnés de leurs jeunes enfants, pendant la durée de leur séjour au CDE.

Nos missions :

- Accueillir dans l'urgence et évaluer les situations.
- Veiller à la mise en place d'un projet éducatif.
- Organiser la vie et les activités quotidiennes.
- Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des personnes accompagnées.
- Préparer leur orientation vers un autre lieu de vie en développant leurs potentialités.
- Assurer le lien avec les familles, les intervenants sociaux et les partenaires extérieurs.
- Être à l'écoute et conseiller du mieux possible chaque personne afin de favoriser les échanges.

### Les finances & ressources humaines



# COHÉSION SOCIALE

## DIRECTION ACTION SOCIALE, FAMILLES, INSERTION

### CELLULE BOOST EMPLOI

Rattachement de la cellule BOOST Emploi à la Direction de l'Action Sociale, Familles et de l'Insertion. L'objectif de BOOST emploi est de mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi corréziens d'une manière fluide et active.

Cette démarche a été développée sur plusieurs axes :

- Aller à la rencontre des chefs d'entreprises afin de recueillir les offres d'emploi cachées.
- Inciter les entreprises corréziennes à utiliser le service BOOST Emploi.
- Établir des partenariats avec l'ensemble des acteurs de l'emploi.
- Mettre en place un des outils de partage de ces informations.

#### Les actions & faits marquants

- Un site de diffusion des offres d'emploi en développement
  - L'utilisation des réseaux sociaux pour diffuser les offres de poste
  - Un forum BOOST emploi qui a connu un grand succès
- [www.correzeboostemploi.fr](http://www.correzeboostemploi.fr)

#### Chiffres clés

- **29 462** visites
- **166 000** pages consultées
- **457** offres d'emploi déposées

#### Témoignage

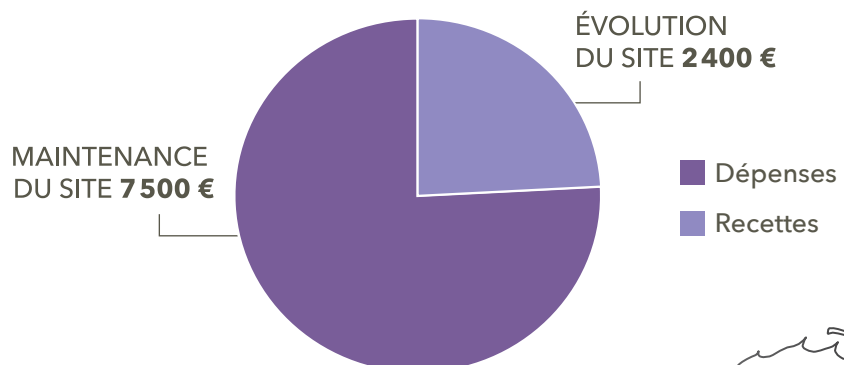
**Eric VALERY**, chargé de mission entreprises

L'action Boost Emploi est désormais bien intégrée dans le territoire corrézien, elle est reconnue par la majorité des acteurs œuvrant dans le secteur de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs les Corréziens se sont appropriés le dispositif BOOST Emploi à travers la recherche d'emploi, la diffusion de leur Cv dans la cv thèque et la création d'alertes.

#### Les finances & ressources humaines

- **1** coordinatrice administrative à mi temps.
- **1** chargé de mission entreprise emploi polyvalent.



## CELLULE BOOST EMPLOI

BOOST Jeunes est une des actions de la cellule BOOST Emploi. Ce dispositif permet aux jeunes Corrégiens de bénéficier d'un coach pendant une période de 4 mois (accompagnement individuel avec pour objectif de valoriser les aptitudes professionnelles du jeune et de le placer dans une dynamique positive soutenue pour la réalisation de son projet) assortie de la possibilité d'obtenir une aide financière de 125 € par mois pendant 4 mois.

### Les actions & faits marquants

- Augmentation régulière du nombre de jeunes dans le dispositif
- Très bon taux de sorties positives

### Chiffres clés

- **325** jeunes suivis en 2017  
+ **26%** par rapport à 2016
- **252** sorties positives (78%)
- **12 250 €** d'aides attribuées

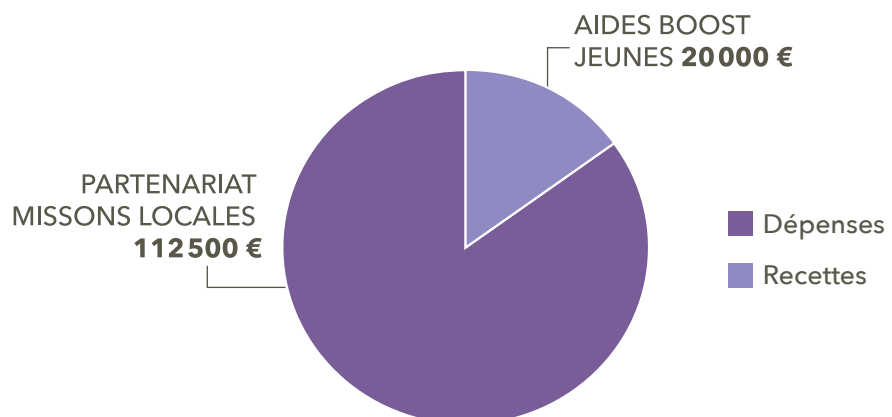
### Témoignage

**Marine FARGE**, coach jeunes

Les jeunes suivis démontrent leur intérêt pour le dispositif. Nous arrivons à cerner ensemble leurs projets professionnels et ainsi les orienter au mieux vers une formation qualifiante ou les accompagner pour la mise en forme d'un CV, d'une lettre de motivation et à la préparation d'un entretien d'embauche. Cet engagement réciproque permet d'avoir un excellent taux de sorties positives.

### Les finances & ressources humaines

- **1** coach BOOST Jeunes au sein de la cellule BOOST Emploi.
- **1** coach à temps plein au sein des Missions Locales de Brive et Tulle.
- **1** coach à mi temps au sein de la Mission Locale d'Ussel.



### SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE

Notre collectivité est en charge de 25 collèges publics et de 5 collèges privés fréquentés par plus de 10 000 collégiens. Au quotidien, le Conseil départemental met à disposition des collèges publics plus de 250 agents en charge de l'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement.

La jeunesse est au cœur des priorités de la mandature. Aussi, le Département mène des actions concrètes adaptées aux jeunes et à leurs besoins en termes d'éducation, d'orientation ou encore d'épanouissement personnel.

Le transfert de la compétence Transports à la Région s'est opéré le 1er septembre 2017 pour les services scolaires. Toutefois, un certain nombre de compétences restent à la charge du Département, notamment en ce qui concerne le champ du handicap.

#### Les actions & faits marquants

##### Développement du Guide des Agents Départementaux des Collèges

Réalisé dans une dynamique de concertation, ce guide de fonctionnement, à destination des agents techniques dans les collèges, a pour vocation de fournir à tous les acteurs un support contenant les règles communes applicables.

##### Référentiel d'harmonisation des pratiques professionnelles

Mise en place de groupes de travail dans l'objectif d'élaborer un référentiel qualité pour concourir à l'harmonisation des pratiques professionnelles des Agents Départementaux des Collèges.

##### Reconduction du dispositif Bio

Ce dispositif a été maintenu auprès des 22 unités de restauration et au profit d'environ 7 700 demi-pensionnaires et internes, dans un

souci de favoriser les circuits courts et de lutter contre le gaspillage alimentaire.

##### Organisation du 2<sup>ème</sup> concours vidéo « Promotion de la Corrèze »

Ce concours, ouvert à de jeunes corréziens (10 et 18 ans) a permis de favoriser leur sentiment d'appartenance à un territoire et une culture commune à travers une création artistique.

##### Poursuite des missions en service civique

Quatre jeunes ont effectué une mission de service civique au Conseil départemental pendant 8 mois : 2 médiateurs sportifs et 2 ambassadeurs pour la valorisation du patrimoine corrézien.

##### Gestion du service Transport handicapé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017

- Scolaire handicapé : gestion « fine » du marché avec le souci d'offrir un niveau de service élevé

#### Chiffres clés

##### Rentrée 2017-2018 :

- **10 353** collégiens
- Collèges publics : dotation principale de fonctionnement de **2 591 225 €** et **125 073,44 €** de dotations complémentaires de fonctionnement
- Collèges privés : dotation principale de fonctionnement de **802 637 €**
- Bourses pour classes de découverte : **86** enfants - **10 617 €**
- Aide à l'internat : **268** familles - **69 900,35 €**
- Aide à la restauration scolaire : **2 900** familles - **343 963,29 €**
- Bourses enseignement supérieur : **500** étudiants corréziens - **151 128,81 €**
- Prime d'apprentissage : **47** apprentis - **9 973 €**
- Subvention dispositif Bio : **40 812 €**
- Service civique : **26 831,72 €**

## SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE

### Les actions & faits marquants

- et de qualité au profit des élèves handicapés afin de favoriser la poursuite de leur scolarité, tout en recherchant des pistes d'économie.
- Handimobile : poursuite de l'objectif de favoriser l'autonomie des personnes handicapées dans leur quotidien en leur proposant un transport adapté.
- Action en faveur de la jeunesse : versement d'une aide aux déplacements en faveur de projets ayant une forte valeur éducative et proposant à la jeunesse une ouverture sur le monde.

### Témoignage

**Françoise DUBEC**, secrétaire / gestionnaire de dossiers

Au sein du service Éducation Jeunesse depuis maintenant 2 ans ½, mes missions ont progressivement évolué, ce qui m'a permis de développer de nouvelles connaissances et compétences.

J'assure des missions variées en-dehors de celles du secrétariat du service. Je suis notamment en charge du dossier des logements de fonction de 24 collèges publics. Ma mission consiste à recenser lors de chaque rentrée et tout au long de l'année scolaire, les mouvements des personnels logés au sein d'une soixantaine de logements de fonction, afin d'établir tous les documents administratifs relatifs à leur occupation.

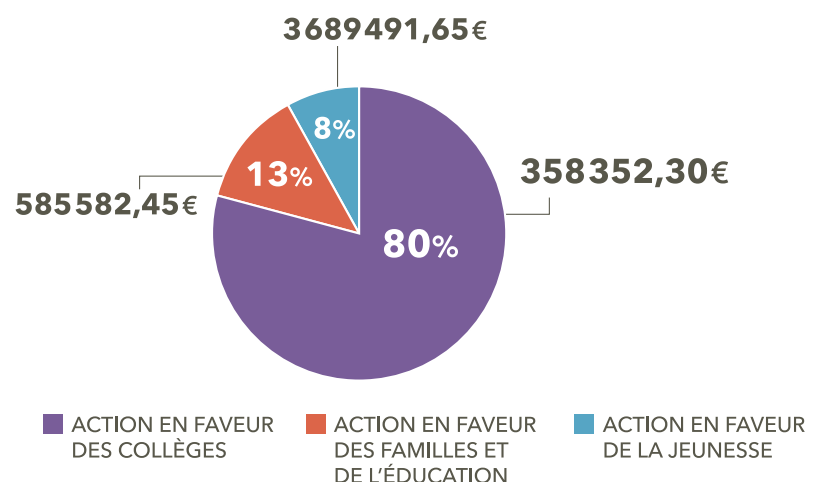
Par ailleurs, dans le cadre du « guichet unique collèges », le service Éducation Jeunesse est l'interlocuteur premier des collèges et à ce titre centralise l'ensemble de leurs demandes par l'intermédiaire d'une adresse mail dédiée. Mon rôle consiste à répertorier l'ensemble des demandes et à m'assurer de leur transmission aux services concernés. C'est un outil qui permet d'assurer une bonne gestion du suivi des demandes et d'apporter des réponses aux établissements scolaires.

J'assure également le suivi administratif des frais liés aux agents itinérants. Ces personnels interviennent à la demande et selon les besoins, sur l'ensemble du département, pour pallier les absences des agents départementaux des collèges.

Enfin, je suis également chargée d'assurer le suivi des conventions d'utilisation des locaux scolaires en-dehors du temps d'enseignement.

### Les finances & ressources humaines

- Le service Éducation Jeunesse est composé de 10 agents basés sur le site de Marbot, de 255 agents départementaux des collèges et de 7 agents itinérants (4 cuisiniers et 3 au service général) dont la mission est d'assurer des remplacements imprévus dans les collèges ayant des absences d'agents imprévues.



### SERVICE CULTURE PATRIMOINE

Permettre à chaque Corrèzien d'accéder à une offre variée, de qualité et de proximité et favoriser l'équilibre territorial, sont les enjeux qui ont guidé l'activité du service Culture et Patrimoine en 2017.

#### Les actions & faits marquants

**Domaine de Sédières :**  
**100% Corrèze, une soirée exceptionnelle**

- **Soirée 100% Corrèze** avec 3 groupes corréziens  
Visavis / Les Trois Cafés Gourmands / Les Humeurs Cérébrales  
**+ de 4 500 personnes étaient au rendez-vous**

- **O Grand R** : 2 soirées les 5 et 6 août avec notamment Arielle Dombasle et Nicolas Ker Christophe et Natasha St-Pier,  
- 4 apéros concerts,  
- 5 spectacles « jeune public »,  
- 2 spectacles « Elles dansent Piaf », Kit Armstrong dans le cadre du Festival de la Vézère,  
- Exposition « De Gimel à Ushaïa » d'Olivier Masmonteil du 17 juin au 1<sup>er</sup> octobre.

**Musée Henri Queuille :**  
**une fréquentation sans précédent**

Exposition « Études préliminaires de Guernica » par Picasso du 3 avril au 30 novembre 2017,  
- Travail spécifique de médiation en direction des scolaires.

3 000 visiteurs, meilleure fréquentation depuis 2010 inclus.

#### Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

Conscient de l'enjeu en matière d'égalité que représente l'enseignement artistique notamment sur les territoires ruraux, le Département de la Corrèze a adopté, après une période de concertation avec les acteurs culturels, le nouveau Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2018-2021.

2 objectifs majeurs :

- permettre l'égalité d'accès des élèves aux enseignements initiaux (danse, musique, théâtre),
- assurer un développement équilibré des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire corrézien et soutenir particulièrement l'enseignement artistique en milieu rural.

#### Chiffres clés

- **399** dossiers de demandes de subvention instruits  
Montant total des aides :  
**1 595 771 €**
- **5** territoires de projets pour la Culture  
Financement du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (11 structures) :  
**402 440 €**
- **16** conventions de partenariat d'un montant supérieur à **23 000 €** ont été signées pour un montant total de **1 010 800 €**
- **885** élèves ont bénéficié du dispositif des échanges internationaux
- **1 548** enfants ont participé aux ateliers d'éducation artistique
- **3 080** visiteurs au Musée de la Résistance (+30% par rapport à 2016)

## SERVICE CULTURE PATRIMOINE

### Les actions & faits marquants

#### Subventions aux associations : maintien et lisibilité

Au-delà du maintien en 2017 des aides aux associations culturelles, le Département a fait un effort sans précédent pour donner aux associations, dès la fin de l'année

2017, une lisibilité sur les aides financières départementales 2018. L'objectif est ainsi de répondre aux souhaits des associations de sécuriser et faciliter leur fonctionnement et la mise en place de leurs projets.

#### Patrimoine : conservation, restauration et valorisation

Renfort de l'expertise scientifique et technique apportée aux collectivités territoriales souhaitant engager des opérations de conservation, de restauration, de sécurisation et de valorisation de leur patrimoine.

### Témoignage

**Leslie ESTRADE**, responsable du Musée départemental de la Résistance Henri Queuille à Neuvic

J'assure la gestion du Musée départemental de la Résistance Henri Queuille de Neuvic. La polyvalence est au centre de mon activité : médiation culturelle, co-commissariat aux expositions temporaires, conservation préventive des collections, responsabilité scientifique, administration générale du site, accompagnement des publics...

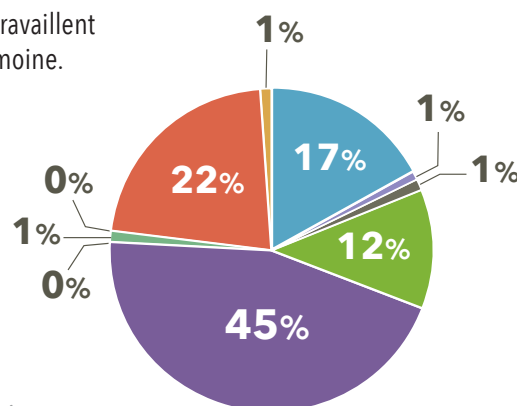
La réactivité et la capacité d'adaptation sont nécessaires pour faire face à l'activité d'un établissement qui renouvelle régulièrement son offre culturelle, particulièrement au moyen d'expositions temporaires.

En 2017, l'offre culturelle et pédagogique a d'ailleurs été enrichie avec un travail spécifique mené auprès du personnel de l'Éducation Nationale dans le cadre du développement de la fréquentation du public scolaire au Musée. Le contact avec les chefs d'établissements scolaires et les équipes enseignantes est toujours très stimulant car il permet de faire évoluer notre offre pédagogique et oblige à repenser le contenu du parcours de visite en l'adaptant aux contraintes liées au niveau des élèves et au programme scolaire.

L'échange avec le public, de manière générale, l'écoute portée à leurs sollicitations, le retour de leur expérience de visite sont autant de moteurs pour aider à développer le Musée et en faire un moment de découverte culturelle plaisant. Le Musée se donne pour objectif de poursuivre cette dynamique.

### Les finances & ressources humaines

**7 agents**, soit 6,80 (ETP) travaillent au Service Culture et Patrimoine.



- Actions culturelles des 5 territoires
- Aides au parcours culture des collégiens
- Ateliers d'éducation artistique
- Animations Sédières
- Événements à vocation départementale
- Musée Henri Queuille Neuvic
- Appel à projet
- Patrimoine et animation
- Schéma départemental des Enseignements Artistiques
- Soutien à la vie culturelle



### CELLULE SPORTS

La Cellule des Sports est composée de 4 agents chargés notamment :

- de conduire la politique sportive départementale et de la faire connaître des partenaires et du public,
- d'être force de proposition pour promouvoir des axes «phares» de la politique sportive départementale : sports nature, pratique du trail, soutien au mouvement sportif corrézien...
- d'instruire les dossiers de demande de subvention déposés par les acteurs du Mouvement sportif ou par les collectivités,
- de créer et de mener des projets en partenariat avec les collectivités, l'État ou bien encore des associations.

#### Les actions & faits marquants

##### Montée en puissance de l'opération « Corrèze Destination Trails », véritable outil de promotion du territoire

La Corrèze, de par son relief, la richesse et la beauté de ses paysages et la qualité de son environnement, est le terrain de jeu idéal pour la pratique du trail (course à pied en nature).

C'est pourquoi, depuis 2016, le Conseil départemental impulse plusieurs actions pour faire de notre département une véritable «Destination Trails» reconnue nationalement. Cela permet, non seulement de valoriser cette discipline en Corrèze, mais aussi, inversement, de promouvoir la Corrèze par le trail. Parmi les actions 2017 :

- accompagnement financier des 4 trails «phares» corréziens d'envergure nationale, vecteurs de retombées économiques et touristiques ;

- présence d'un stand «Corrèze Destination Trails» sur les salons thématiques : Eco-Trail de Paris, Les Templiers à Millau et la Saintélyon..., co-animés par des agents du service, des bénévoles des trails, des agents de Corrèze Tourisme ;
- insertions et articles dans la presse spécialisée ;
- valorisation de l'Uni'Vert Trail Millevaches Monédières proposant 8 parcours permanents d'entraînement classés par difficultés ;
- création d'un challenge afin de fidéliser les pratiquants et de les amener ainsi à venir puis à revenir courir en Corrèze. Les 6 premiers vainqueurs ont été récompensés au cours d'une réception conviviale organisée à l'Hôtel du Département.

#### Chiffres clés

- Soutien au Mouvement sportif corrézien : **1 248 832,20 €**
- Espace 1000 Sources (convention) : **200 000 €**
- Schéma Sports Nature :  
**161 462,10 €** en fonctionnement  
**22 804,53 €** en investissement
- 4 grands trails corréziens  
**24 201,26 €**  
**3 581** traileurs au départ  
**333 180 €** de retombées économiques estimées (source *Corrèze Tourisme*)
- **7** Stations Sports Nature accompagnées à hauteur de **92 727 €** en 2017

## CELLULE SPORTS

### Les actions & faits marquants

#### La Base Vélo Loisirs de Sédières poursuit le développement de ses activités

En 2017, le Conseil départemental de la Corrèze, le Comité de Cyclotourisme de la Corrèze et le Club VTT du Doustre, ont créé un espace Trial sur le domaine de Sédières.

Le fonctionnement de cet espace entre dans un projet global de développement d'espaces aménagés pour la pratique des sports de nature sur le domaine ce qui favorise l'augmentation de la fréquentation du site.

La Base VTT de Sédières est une véritable vitrine du vélo loisirs en Corrèze. La fréquentation de la base

rencontre un vif succès : plus de 3 500 personnes comptabilisées par la base hors randonnées organisées, 1800 ½ journées de location VTT... De ce fait, un douzième circuit plus technique a été créé en 2017.

#### Stations Sports Nature

Créé en 2008 par le Conseil départemental, le label Station Sports Nature est reconnu comme un outil incontournable d'animation des territoires. Le Département poursuit son action de soutien auprès des 7 structures qui maillent le territoire à la fois en termes de fonctionnement et d'investissement. Une nouvelle campagne de labellisation débutera en 2018. Dans ce cadre, les Stations Sports

Nature seront incitées à obtenir également la certification Qualité Tourisme, gage d'une qualité d'accueil et de service performante.

#### CDESI

Dans le cadre de l'inscription des ESI au Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), le Conseil Départemental a réalisé et fait poser 8 totems à l'entrée des sites inscrits rappelant les règles de sécurité et les contraintes environnementales. 7 sont localisés sur le Massif des Monédières (site de vol libre, aéromodélisme et VTT descente) et 1 sur la plage des Aubazines à Sarroux pour de la plongée subaquatique.

## Témoignage

David DELTREUILH, Service civique

Mes missions sont variées. Je travaille principalement sur le dispositif Corrèze Destination Trails, l'organisation d'un grand raid en Corrèze pour 2019 et l'organisation des Foulées Gourmandes de Sédières. Je prends part à la création et la gestion de certains supports de communication, à la recherche de prestataires, à la gestion de la logistique notamment durant les Foulées Gourmandes. J'assure la coordination entre les différents acteurs externes de chaque projet et la cellule des Sports. La mission de service civique est donc très enrichissante. En effet, en plus de me permettre d'acquérir des connaissances professionnelles très importantes pour la suite de mon cursus, elle m'a également servi à développer et améliorer des compétences personnelles telles que la rigueur, la réactivité, le sens de la communication.

### MUSEE DU PRÉSIDENT JACQUES CHIRAC

Le Musée se fonde sur la collection des cadeaux que le Chef de l'État a reçus dans l'exercice de ses fonctions. La variété des collections du Musée en fait un site consacré à l'histoire de notre temps où les objets sont présentés comme autant de traces de rencontres et d'évènements internationaux marquants. C'est un Musée de questionnement qui pratique une approche interdisciplinaire de ses collections pour une meilleure compréhension du monde contemporain dans sa complexité. Le Musée du Président Jacques Chirac est labellisé « Musée de France ».

#### Les actions & faits marquants

##### Médiation

Le Musée se donne pour mission d'être accessible à tous à travers la médiation. Pour cela le Musée dispose d'un atelier, espace d'animation. Cet espace vient nourrir la dimension pédagogique du Musée, lieu de découverte et de rencontres, c'est un atelier d'actions éducatives et culturelles pour l'accueil des scolaires et de tous les enfants.

Grâce aux nouveaux ateliers, le Musée rencontre un grand succès auprès des scolaires du Département : 48 ateliers ont accueilli 958 enfants majoritairement issus des écoles primaires. C'est prioritairement vers le thème des masques de l'Opéra de Pékin - 26 ateliers ! - que se tournent les enseignants. Cet atelier permet aux enfants de découvrir la

culture chinoise à travers l'Opéra, très populaire en Chine.

Les scolaires sont venus en grand nombre au festival « Coquelicotons » : 31 classes soit 1070 enfants.

##### Les collections

Une importante opération de conservation préventive et de traitement a été conduite avec le Centre Régional de Restauration et de Conservation des œuvres d'Art basé à Vesoul.

Cette opération a été réalisée in situ. Elle concerne les objets et matériaux organiques (bois, cuir, textile...) de la réserve «objets fragiles».

Après contrôle et examen sanitaire des objets, une enveloppe thermoscellée a été fabriquée au Musée. Le traitement curatif par anoxie sous atmosphère inerte (traitement

#### Chiffres clés

- **21 565** c'est la fréquentation du musée sur 9 mois
- **2 569** scolaires ont visité le musée
- **1 070** visiteurs sont venus dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine
- **1 070** primaires ont participé à la manifestation Coquelicotons
- **184** visiteurs sont venus dans le cadre de la nuit des Musées

semi dynamique) a été retenu. Des prélèvements sur des œuvres ont été réalisés avec soin lors des manipulations. Ils ont été photographiés sous loupe binoculaire et mesurés dans le laboratoire du centre de restauration. A l'issue de cette opération, tous les objets feront l'objet d'une micro aspiration et d'un constat avant le retour dans la réserve.

## MUSEE DU PRESIDENT JACQUES CHIRAC

### Les actions & faits marquants

#### Expo temporaire

#### Bijoux d'orient lointains « Au fil de l'or, au fil de l'eau » / Du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2017

Après les « Bijoux des toits du Monde » en 2013, le Musée de Sarrazon a dévoilé la richesse et la diversité des cultures et des royaumes orientaux, de l'Arabie à l'Indonésie. Plus de trois cents bijoux, provenant de deux collections privées, étaient à découvrir et à admirer.

L'or, symbole d'éternité, était le fil conducteur de l'exposition. Un voyage en plusieurs étapes qui passait par les Royaumes des sables (Yemen, Oman, Arabie Saoudite), l'Inde du Sud, les Empires oubliés (Birmanie, Cambodge, Thaïlande, Vietnam) et les îles aux épices (Indonésie, Philippines).

#### Le restaurant du Musée

Le restaurant du Musée accueille les visiteurs du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre, aux jours et heures d'ouverture du Musée. Il propose une cuisine de type régional, basée sur des filières courtes ainsi qu'une boutique de produits régionaux.

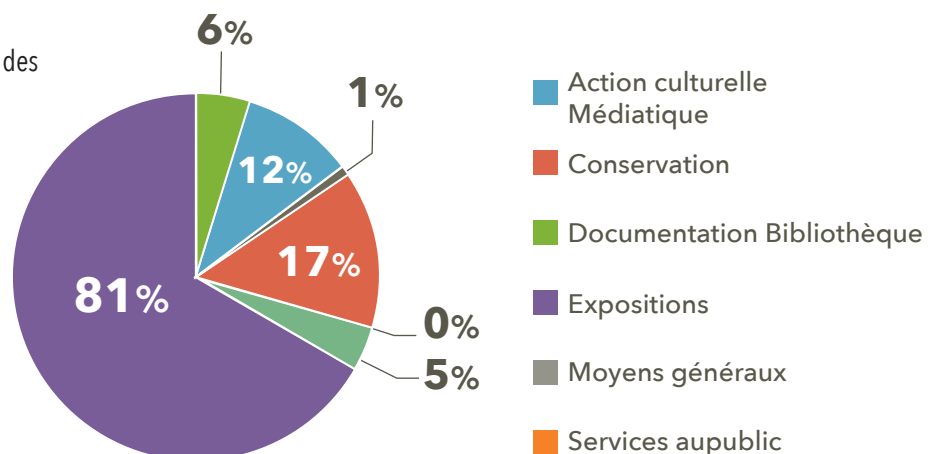
### Témoignage

**Guy FRITEYRE**, chargé d'accueil et de surveillance

Je suis chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine au Musée depuis 2000. Au sein d'une équipe de trois agents, je suis en charge de l'accueil des publics mais aussi de missions très variées : surveillance sanitaire des collections, installation des expositions, manutention du mobilier muséographique mais aussi des œuvres, du conditionnement des objets... Depuis 2015, je réalise un contrôle des objets présents au Musée, aussi bien ceux présentés en exposition permanente et en réserve visitable, que ceux qui sont conservés dans les différentes réserves : un travail de longue haleine !

### Les finances & ressources humaines

**4 agents** temps plein assurent l'ouverture du musée, la gestion des collections.



## DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

La collecte, la conservation, la valorisation et la transmission des sources de la mémoire collective sont une des missions obligatoires du Conseil départemental, exercée par les Archives départementales.

Fin 2017, les Archives départementales conservaient presque 16 000 mètres linéaires (ml) de documents sur support papier et plus de trois To de données électroniques (essentiellement des images numérisées).

### Les actions & faits marquants

L'exposition annuelle, Le loup en Corrèze, de la « male bête » à l'animal, a connu un très vif succès, avec plus de 1 000 visiteurs lors de sa présentation estivale aux Archives départementales, et presque 500 lors de la première étape de son itinérance, en décembre, au musée d'Ussel.

En cette période de commémoration de la première Guerre mondiale, les fiches matricules des soldats corréziens ont été indexées et sont désormais interrogeables via le portail national « Grand mémorial ».

Parallèlement à ces activités de valorisation, pour accompagner les services de la collectivité dans la gestion de leurs documents, papier comme numérique, des séances de formation ont été organisées pour les « correspondants archives », soit une quarantaine de personnes formées par les AD.

### Chiffres clés

- Versements d'archives publiques : **103 ml**
- Éliminations contrôlées : **1 344 ml**
- Documents communiqués : **7 873**
- Nombre de pages vues sur internet : **36 855 944**

### Témoignage

**Sylvia LEYMARIE**, agent d'accueil mutualisé en salle de lecture

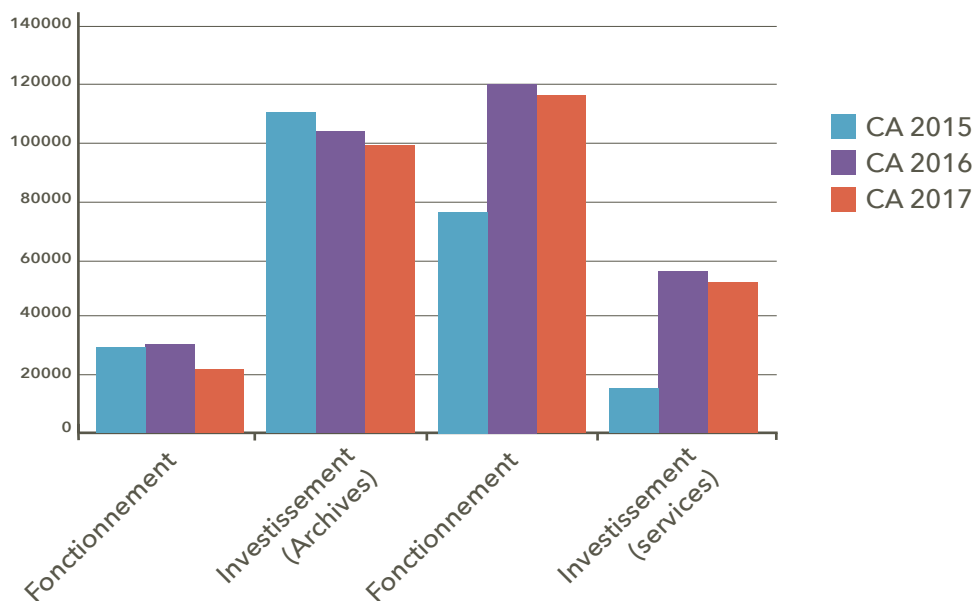
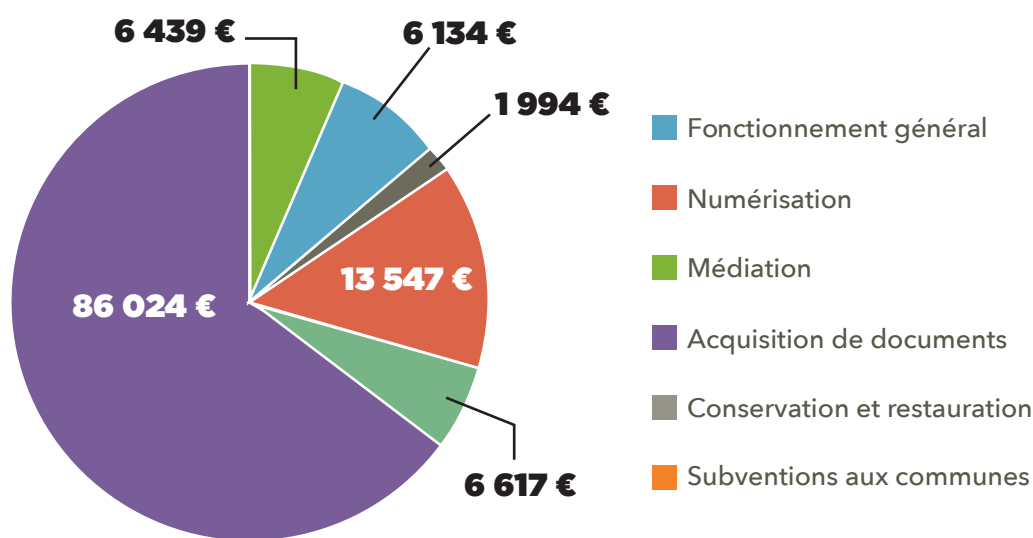
J'ai découvert le monde des Archives en octobre 2017 en y effectuant un remplacement. En binôme avec un collègue, nous sommes chargés d'accueillir les lecteurs, de leur communiquer les documents demandés mais aussi de les orienter dans leurs démarches, voire de les aider avec les postes informatiques. Même si des instruments de recherches ainsi que des ouvrages de référence sont disponibles sur place, les conseils avisés des archivistes sont souvent nécessaires ! Malgré la numérisation de documents toujours plus nombreux, l'accueil physique reste un moment privilégié et conforte la notion de service public. Nous sommes aux petits soins de nos usagers.



## DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### Les actions & faits marquants

**23 agents** correspondant à 20,10 ETP, dont deux agents mis à disposition par le ministère de la Culture.



## BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

La Bibliothèque Départementale de la Corrèze a été créée en 1967. Alors service extérieur de l'Etat, elle s'appelait Bibliothèque Centrale de Prêt. Comme ses semblables, elle est devenue service départemental en 1987. La lecture publique reste une des compétences obligatoires du Département.

A côté de ses missions traditionnelles de prêt de documents aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la BD intervient également dans les domaines suivants :

- Formation en direction des personnels bénévoles et des salariés des bibliothèques de son réseau.
- Animations culturelles en lien avec les bibliothèques du département.
- Expertise conseil auprès des élus et du personnel des bibliothèques de son réseau en matière de construction et d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination des usagers.
- Évaluation du réseau de la lecture publique de la Corrèze.

### Les actions & faits marquants

Reconduction des principaux dispositifs du Plan départemental de Développement de la Lecture et des Bibliothèques 2015-2019 fixant, notamment, les conditions pour pouvoir bénéficier des services de la BD et des aides financières du Département.

Mise en place de la Médiathèque numérique de la Corrèze, plateforme permettant d'accéder avec une seule authentification aux ressources numériques de la Bibliothèque Départementale : livres, revues, films, vidéos d'autoformation, en streaming ou en téléchargement.

Développement de l'offre en direction des publics empêchés.

Documents spécifiques dont livres audio au format Daisy et 10 lecteurs adaptés, des livres en braille. Communication, partenariat et actions de formation menés en parallèle.

### Chiffres clés

- **123** bibliothèques desservies
- **42** dépôts scolaires
- **173 745** documents déposés
- **33 720** documents réservés et livrés par navettes

### Témoignage

**Fabienne BOISSOUX**

Le lancement de «Médiathèque numérique de la Corrèze» permet à tous les abonnés des bibliothèques du réseau de la BD 19, l'accès à une offre numérique (livres, films..) de chez eux via internet. Cela a été pour moi, l'occasion d'un riche travail de collaboration et de formation avec les bibliothécaires et bénévoles afin de finaliser et valoriser ce nouvel outil culturel.



## BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE

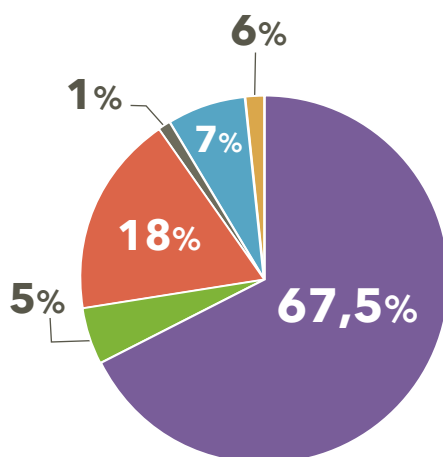
### Les actions & faits marquants

La BD c'est aussi :

- **17 personnes** au service du réseau de la lecture publique de la Corrèze

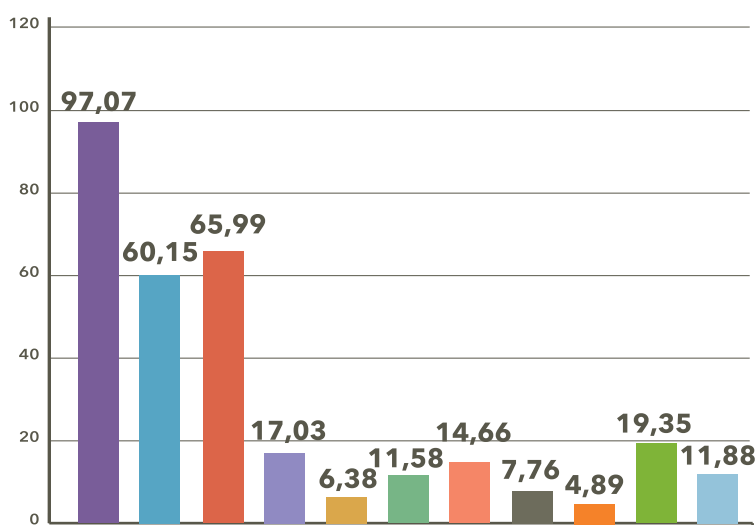
- Un budget pour les acquisitions de documents de 199 500 € annuels qui ont permis d'acquérir 9 692 livres, 152 ebooks, 987 DVD, 573 CD, 44 jeux vidéos et 4 malles-exposition.

Les budgets d'acquisition par type de documents acquis en %



- Livres
- CD
- Vidéos
- Jeux vidéos
- Ressources numériques
- Expositions Mallettes

LES GRANDES MASSES DE RECETTES EN 2017  
Total = 316,75 M€



- Fiscalité directe
- Fiscalité indirecte
- Dotation de l'État
- Fonds sociaux de CNSA
- Allocations Individuelles de Solidarité
- RSA
- Autres recettes sociales
- Autres recettes
- Recettes Transport
- Emprunt
- Recettes d'investissement



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2017



# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES FINANCES

La Direction des Finances participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité.

Elle est chargée de la programmation, de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité.

Elle est le garant de la fiabilité et de la sécurité des procédures budgétaires et comptables, de la préparation jusqu'à l'exécution.

Elle pilote la réalisation d'analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage.

Elle assure la gestion de la dette, des garanties d'emprunts, du suivi de la fiscalité et des ressources.

La Direction des Finances réalise des analyses et/ou des études financières.

Elle constitue une aide au pilotage interne et au contrôle externe des satellites.

Elle contribue à l'évaluation et à la conception des procédures.

Elle réalise des études conjoncturelles d'aide à la décision stratégique et d'analyse des coûts.

Elle assure la tarification des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS) et fixe les dotations.

Elle effectue la veille juridique relative aux évolutions réglementaires et les met en application.

Elle veille à l'efficacité de la fonction « Finance ».

### Les actions & faits marquants

Poursuite de l'application de la loi NOTRe : transfert de compétence transport, sortie des syndicats mixtes à vocation économique (SYMA)

Réflexion sur la réintégration du budget annexe (BA) du Parc Routier Départemental au sein du Budget Principal et dissolution du BA du PRD au 31.12.2017

Réflexion sur la mutualisation et la fusion de Laboratoires Départementaux d'Analyses et dissolution du BA du LDA (Laboratoire Départemental d'Analyses) au 31.12.2017

Mise en place d'un plan d'action et établissement du rapport suite au contrôle de la CRC (Chambre régionale des Comptes)

Énergie réservée : conventionnement avec EDF suite au changement de la réglementation dans le cadre de la recette départementale perçue

Numérique : participation aux travaux de réflexion sur le volet financier du projet 100% Fibre en Corrèze 2021

Gestion de la tarification des ESSMS : 1<sup>ère</sup> analyse des budgets sous forme d'EPRD ; lancement du renouvellement des CPOM PH ; arrêté conjoint avec ARS du calendrier pluriannuel des CPOM PA

Chantiers de dématérialisation : 2<sup>ème</sup> saison de la dématérialisation des subventions aux associations, dématérialisation des factures via CHORUS au 01.01.2017 et des ASAP à l'encontre des tiers publics

### Chiffres clés

Épargne brute : **44,9 M€**

Produit de l'emprunt : **19,5 M€**

Désendettement : - **11,8 M€**

Encours de la dette : **343,7 M€**

Dépenses d'Équipement : **39,3 M€**

Cycle annuel budgétaire : étapes budgétaires (CA BP DM), dialogues budgétaires avec les directions/ services

## DIRECTION DE FINANCES

### Témoignage

**Monique COUDERC**, assistante de direction

Être Assistante de Direction aux Finances, c'est une littéraire dans un monde de chiffres, de réglementation, et de missions transverses d'optimisation des moyens matériels et humains.

Relire, mettre en forme et s'imprégner du rapport du débat des orientations budgétaires, en début d'année donne le la, avec la promesse d'une année riche en projets. Sur ses pas, se profile déjà le rapport du Budget Primitif qui met en musique les recettes qui permettront de financer nos dépenses de fonctionnement, d'investissement, bref, la bible pour toute une année pour nos collègues férus de finances.

C'est aussi suivre la valse des parapheurs de la cellule des Établissements Sanitaires et Sociaux et son lot d'arrêtés, de notes, de tableaux croisés dynamiques. Les contrôleurs sont vigilants à l'impact que pourraient avoir les dernières réformes sur la protection de l'enfance, sur l'accompagnement des personnes handicapées, et sur la vie de nos aînés, nous renvoyant ici immanquablement à notre propre condition...

Se sentir toute petite en rendant un tableau ou un compte-rendu aux collègues de la cellule missions-audits capables de poser un diagnostic et de trouver des solutions pour optimiser la qualité du travail et le bien-être de chacun d'entre nous, avec un altruisme admirable.

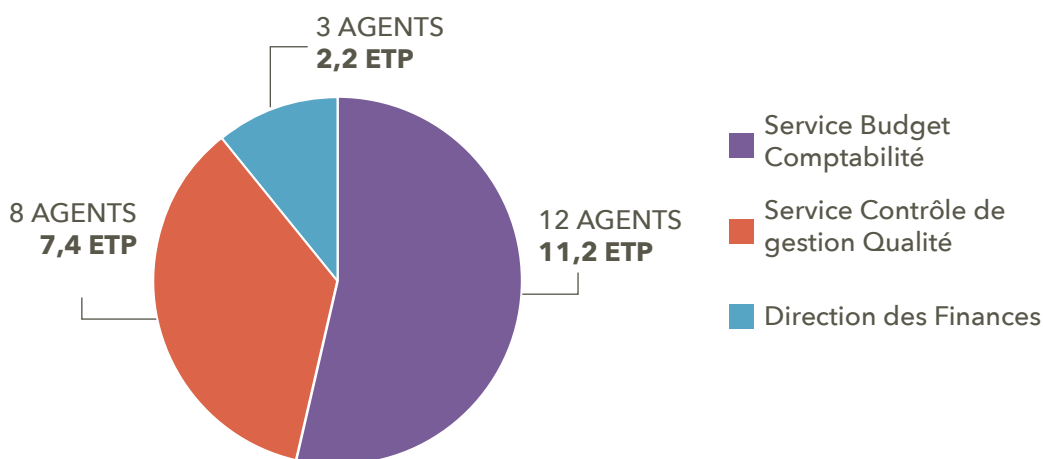
Avoir un souvenir très précis de la genèse des SYMA dans les années 90, précieux fleurons de notre attractivité économique implantés le long de nos autoroutes, que la loi NOTRe a désormais confiés aux EPCI, et participer au dispositif de retrait du Département.

Réussir à ranger le dernier dossier sur l'étagère «transfert de la compétence transport» après de longs mois de préparation, de conventions, de rapports au CD et de décisions de la CLECRT.

Au cœur de cette direction, une prise en sténo vient me rappeler mon cœur de métier, et me permettre de m'évader des cases et des contraintes de procédures.

Et à côté, les lettres d'arbitrage sèment les graines qui contribueront, l'année suivante, à la naissance d'un nouveau cycle budgétaire pour que vive la Corrèze.

### Les finances & ressources humaines



# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES FINANCES

### Résultat 2016 du Budget Principal du CD19

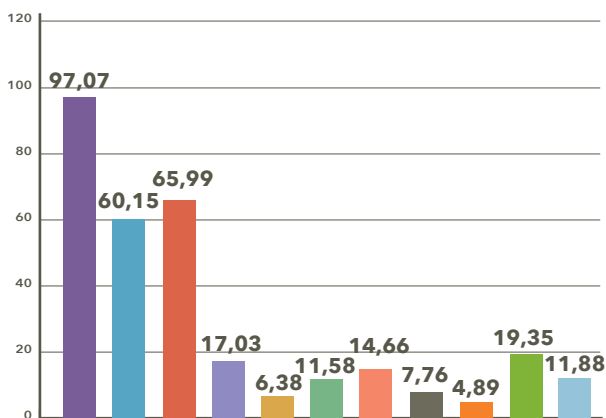
**Le résultat de clôture est le suivant :**

solde cumulé de fonctionnement	36 925 082 €
besoin de financement en investissement	8 203 195 €
résultat de fonctionnement à reporter	28 721 887 €

avec intégration des 2 budgets annexes du PRD et du LDA dissout au 31/12/2018

		BP 2017 (en €)	CA 2017 (en €)
Dépenses de fonctionnement	ordre	52 562 118,00 €	36 558 831,97 €
	réel	247 239 979,29 €	239 920 526,14 €
<b>S/Total D de Fonctionnement</b>		<b>299 802 097,29 €</b>	<b>276 479 358,11 €</b>
Dépenses d'investissement	ordre	17 367 075,93 €	18 997 705,09 €
	réel	80 198 469,27 €	70 625 499,66 €
<b>S/Total D d' Investissement</b>		<b>97 565 545,20 €</b>	<b>89 623 204,75 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>397 367 642,49 €</b>	<b>366 102 562,86 €</b>
Recettes de fonctionnement	ordre	5 250 000,00 €	7 018 437,04 €
	réel	294 552 097,29 €	285 519 413,97 €
<b>S/Total R de Fonctionnement</b>		<b>299 802 097,29 €</b>	<b>292 537 851,01 €</b>
Recettes d'investissement	ordre	64 679 193,93 €	48 538 100,02 €
	réel	32 886 351,27 €	35 370 858,87 €
<b>S/Total R d' Investissement</b>		<b>97 565 545,20 €</b>	<b>83 908 958,89 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>397 367 642,49 €</b>	<b>376 446 809,90 €</b>

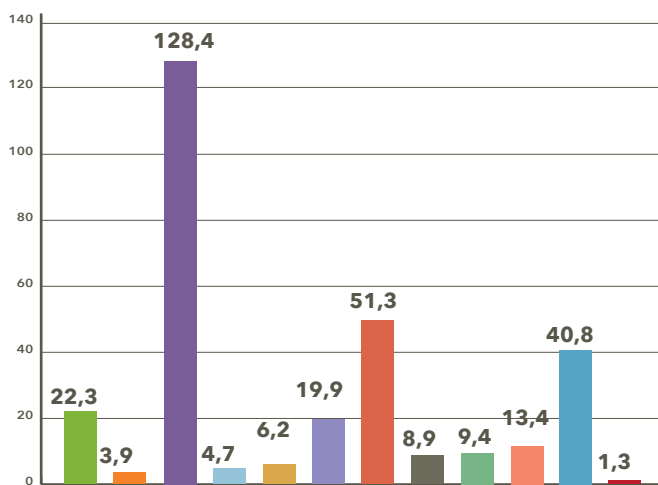
[Hors emprunt revolving en investissement c/ 1 6449 = 25 510 000 € en dépenses et recettes réelles]



### LES GRANDES MASSES DE RECETTES EN 2017

Total = 316,75 M€

- Fiscalité directe
- Fiscalité indirecte
- Dotation de l'État
- Fonds sociaux de CNSA
- Allocations Individuelles de Solidarité
- RSA
- Autres recettes sociales
- Autres recettes
- Recettes Transport
- Emprunt
- Recettes d'investissement



### LES GRANDES MASSES DE DEPENSES EN 2017

Total = 310,5 M€

- Développement et aménagement
- Culture Sport et Loisirs
- Action Sociale
- Education Jeunesse
- Patrimoine (Bâtiments départementaux y compris collèges)
- Routes
- Ressources Humaines
- Services généraux
- Sécurité dont SDIS
- Transports
- Charges financières
- Imposition indirecte (péréquation)



## SERVICE BUDGET COMPTABILITE

Le service Budget Comptabilité a en charge la préparation, l'exécution et la réalisation budgétaire et comptable du budget principal et la supervision des 3 Budgets Annexes.

Il assure un suivi et une veille journalière en matière de qualité comptable via le contrôle des engagements et des mandatements.

Le service Budget Comptabilité assure également le paramétrage fonctionnel du logiciel financier de la collectivité.

Il mène également pour l'ensemble de la collectivité départementale les missions de gestion de la dette et de la trésorerie et veille au bon encaissement des recettes dont 85% sont gérés au sein du service.

A travers l'ensemble de ses missions, il assure une fonction d'appui de conseil auprès de l'ensemble des référents financiers et gestionnaires de la collectivité.

### Les actions & faits marquants

Poursuite de la dématérialisation :

- mise en place de la facture dématérialisée obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 5 000 salariés via le Portail Chorus Pro ;
- mise en place de l'Avis des Sommes à Payer (ASAP) dématérialisé pour toutes les entités publiques
- paramétrage des titres de recette des opérations d'ordre pour éviter la transmission de l'ASAP.

Suppression du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses

Dissolution du budget annexe du Parc Routier Départemental et intégration dans le budget principal

Mise en place de Webdette (version Internet du logiciel de dette)

Étude évolution de la trésorerie

Mise en application de la législation relative à l'énergie réservée

Paramétrage des natures comptables mixtes

Mise en place de tableaux de bord Business Object

Consignations rSa et Gravières Argentat

Ouverture chantier patrimoine (volet Bâtiment)

### Chiffres clés

- **74 216** liquidations 2017
- **2 929** factures via CPP
- Nombre de jours de formations dispensés sur le logiciel financier **9 jours** pour **7 agents** du CD19
- **1 951** demandes de création de tiers
- **99** fusion de tiers
- Demandes de création de **91** natures analytiques
- Demandes de création de liens nature analytique/nature comptable = **222**

### Logiciel financier Grand Angle

Profils	Utilisateurs au 31/12/2017
Référents financiers	44
Exécution budgétaire	156
Module I-dossier	67
Module Marchés	76
Consultation	253

# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES FINANCES

### Témoignage

**Luc PIRON**, administrateur fonctionnel

Mon activité a pour but de venir en soutien des référents financiers et des agents comptables de la collectivité sur l'utilisation du logiciel Grand Angle. Mes principales tâches consistent à mettre en concordance le paramétrage du logiciel avec les instructions de notre direction, et aussi les besoins de chaque agent, afin d'assurer le bon fonctionnement et d'optimiser l'utilisation de celui-ci.

Dans mes missions, je suis en charge de la formation de toutes les personnes qui ont ou auront besoin d'utiliser le logiciel, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle. J'ai pour rôle de répondre aux sollicitations concernant la préparation budgétaire, et celles concernant les processus internes mis en place pour assurer l'exécution budgétaire. J'ai également un rôle d'interlocuteur avec notre référent du service informatique, les techniciens maintenance de notre fournisseur logiciel, plus spécifiquement pour la déclaration, le suivi et la résolution des « bugs » ou anomalies rencontrés.

Dans mes activités, je suis amené à tester les évolutions livrées par notre prestataire, et participer à la présentation de celles-ci à nos collègues. Depuis le début de l'année 2017, j'ai en charge de suivre l'intégration des factures dématérialisées déposées par les entreprises à l'encontre des services de la collectivité, par le biais du portail d'État « Chorus ». Après une phase d'observation et de mise en place, le but est d'optimiser la réception de ces factures dans IGDA pour la diriger de façon systématique vers le service destinataire et permettre ainsi une prise en charge plus rapide. De la même manière, je m'occupe aussi du suivi de nos ASAP « (Avis des Sommes à payées) [= équivalent aux factures fournisseurs] qui transitent par le même portail, à l'encontre des autres collectivités ou entités publiques.

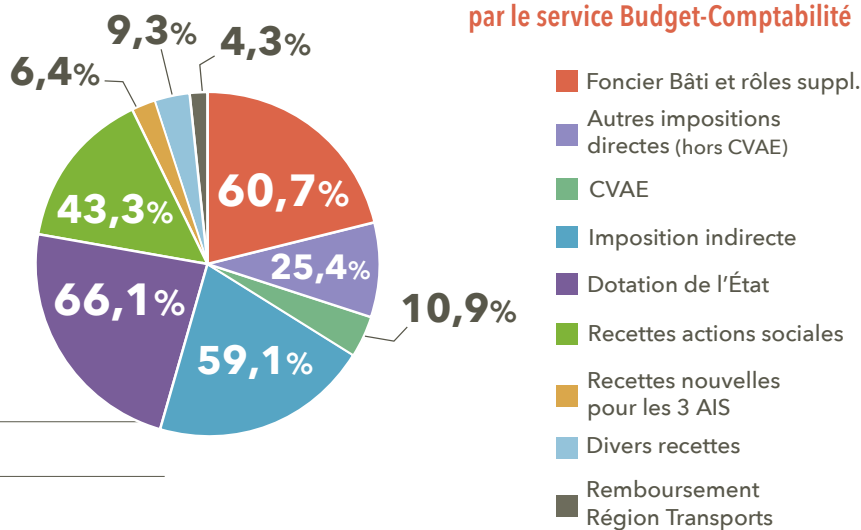
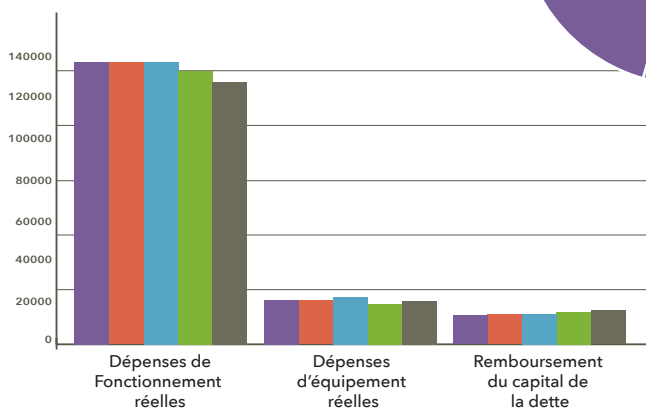
En résumé, mon travail est passionnant !

### Les finances & ressources humaines

**12 agents** soit 11,2 Équivalents Temps Plein sont les garants du respect des règles budgétaires et comptables.

**83% de ces recettes sont gérées directement par le service Budget-Comptabilité**

Zoom sur les dépenses (fonctionnement et investissement)



CA 2013 **322,5 M€**  
 CA 2014 **324,15 M€**  
 CA 2015 **329,2 M€**  
 CA 2016 **317,3 M€**  
 CA 2017 **310,55 M€**



## SERVICE BUDGET COMPTABILITE

### Nombre de Rejets dématérialisée

REJETS PAIERE 2017	Mandats	Titres	TOTAL REJETS
Total Budget Principal	119	74	193
Total Budgets Annexes	13	6	19
<b>Total</b>	<b>132</b>	<b>80</b>	<b>212</b>

### Intérêts Moratoires dématérialisée

DPT CORREZE BUDGET PRINCIPAL	73,58 €
CENTRE DPTAL DE L'ENFANCE	0,00
LABORATOIRE DEPTAL ANALYSES	0,00
PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL	0,00
<b>TOTAL 2017</b>	<b>73,58 €</b>

### Observations Paierie dématérialisée

MANDATS / TITRES	2016	2017
<b>DIRECTIONS FONCTIONNELLES</b>	<b>6</b>	<b>8</b>
<b>POLE COHESION SOCIALE</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<i>Dont CDE (budget annexe)</i>	0	0
<b>POLE COHESION TERRITORIALE</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
<i>Dont PRD (budget annexe)</i>	2	3
<i>Dont LDA (budget annexe)</i>	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>28</b>

Non exhaustif car certaines ont été envoyées directement aux services par la paierie départementale

### La chaîne comptable dématérialisée

Respects  
des règles  
comptables

#### Nombre d'engagements

DPT	CDE	PRD	LDA	TOTAL 2017
7 243	631	4 746	1 113	13 733

#### Nombre de mandats et titres validés

BUDGET PRINCIPAL	MANDATS	28 102
	TITRES	23 866
<b>TOTAL</b>		<b>51 968</b>
CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	MANDATS	1 740
	TITRES	72
<b>TOTAL</b>		<b>1 812</b>
PARC ROUTIER DEPARTEMENTAL	MANDATS	6 125
	TITRES	1 966
<b>TOTAL</b>		<b>8 091</b>
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES	MANDATS	2 065
	TITRES	10 280
<b>TOTAL</b>		<b>12 345</b>
TOTAL GENERAL <i>Source IGDA : suivi global des délais</i>	MANDATS	38 032
	TITRES	36 184
<b>TOTAL 2017</b>		<b>74 216</b>

#### Nombre de bordereaux signés

Entités	Nombre de bordereaux visés dans l-parapheur				TOTAL CD19
	DPT	LDA	CDE	PRD	
<b>TOTAL 2017</b>	<b>6510</b>	<b>526</b>	<b>336</b>	<b>523</b>	<b>7895</b>



### CONTROLE DE GESTION QUALITE

Le service est composé de 2 équipes : la première composée d'1 contrôleur de gestion et d'1 chargé d'amélioration et d'évaluation qui effectuent un travail transversal permanent avec les directions et services de la collectivité afin d'apporter des réponses et de proposer des solutions à la Direction Générale sur des thématiques ciblées (ex : analyse financière des satellites, construction de référentiels de coûts, accompagnement des directions, propositions d'amélioration...); la seconde équipe composée de 3 chargés de tarification et d'1 chargé de contractualisation, intervient sur le domaine de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux (secteur personnes âgées, personnes handicapées, établissements enfance) afin d'arrêter le montant des dotations et les tarifs applicables chaque année, accompagne les structures dans leurs projets notamment sur le volet financier et participe à la construction des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens).

#### Les actions & faits marquants

- Mise en place du référentiel de coûts sur le domaine des routes
- Accompagnement des directions/ services notamment dans la mise en place de procédures dans les directions (ex. : domaine social)
- La mise en place du forfait dépendance pour les EHPAD
- La mise en place de l'EPRD pour les EHPAD
- La contractualisation (CPOM) : renouvellement sur le secteur PH et lancement des CPOM sur les EHPAD
- Travail partenarial dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation (loi ASV) : échanges, visioconférences avec ARS et autres départements

#### Chiffres clés

- Suivi de **82** ESSMS
- Tarif moyen à la charge du résident en EHPAD : **56,21 €**
- **18** missions menées en 2017 dont une dizaine toujours en cours du fait du type même de missions qui nécessitent un important travail transversal sur la durée

## CONTROLE DE GESTION QUALITE

### Témoignage

**Sylvie SOULIER**, chargée de contractualisation

Au-delà des missions courantes relatives à l'autorisation, la tarification, le suivi et le contrôle d'un portefeuille d'établissements et services sociaux et médico-sociaux sur les secteurs de la protection de l'enfance et du handicap, l'exercice 2017 a été pour moi marqué par une nouvelle approche du métier de : CHARGÉE DE CONTRACTUALISATION à savoir une nouvelle vision «anticiper» plutôt que «subir».

Il s'agit d'engager la collectivité dans le cadre de CPOM (Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens sur 5 ans). A ce titre, les 2 CPOM à fort enjeu, initiés sur le secteur du handicap «ADAPEI» et «Fondation Jacques CHIRAC», serviront de base pour l'ensemble des établissements.

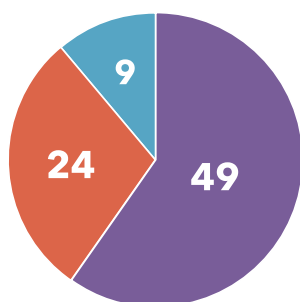
Dans un cadre réglementaire en profond bouleversement, le but est de mettre en œuvre un outil partenarial adapté :

- co-construit avec les organismes gestionnaires sur des valeurs partagées ;
- permettant un assouplissement des règles de gestion des établissements, dans un cadre budgétaire contraint pour la collectivité et dans une logique pluriannuelle ;
- visant à offrir la meilleure adéquation de l'offre aux besoins des usagers afin d'améliorer et de fluidifier les parcours.

C'est un poste très complet, allant de la préparation et la mise en place de réunions à l'élaboration d'outils d'analyse, d'aide à la décision et de pilotage. La richesse des échanges avec les partenaires et le travail en transversalité interne en font aussi tout l'intérêt.

## Les finances & ressources humaines

L'équipe du service contrôle de gestion qualité se compose de **8 agents**, soit 7,4 ETP.



- STRUCTURES PERSONNES AGÉES
- STRUCTURES PERSONNES HANDICAPÉES
- STRUCTURES ET SERVICES ENFANCE

Prix de journée moyen en établissements enfance	
	prix de journée 2017 moyen
Suivis à domicile	38,20 €
Suivis en famille	137,10 €
Suivis en collectif	135,35 €

Prix de journée moyen en établissements pour personnes handicapées	
	prix de journée 2017 moyen
FO - internat	185,40 €
FO - accueil de jour	94,72 €
FAM	177,87 €
FH	121,11 €
SARH - internat	144,60 €
SAVS	543,17 €
SAMSAH	489,61 €

Prix de journée moyen en établissements pour personnes âgées (EHPAD)					
Année 2017					
Tarif hébergement	Tarif Dépendance				Tarif à la charge du résident
	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6	Moins de 60 ans	
56,21 €	20,38 €	12,93 €	5,49 €	71,60 €	61,69 €

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'action de la Direction des Ressources Humaines, en étroite collaboration avec la Direction Générale des Services, s'inscrit dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines :

- Gestion administrative et statutaire des agents,
- Organisation du travail, emploi et formation,
- Gestion des emplois, des effectifs et des compétences tout en maîtrisant la masse salariale,
- Accompagnement des agents,
- Contribution au dialogue social,
- Gestion de la prévention hygiène, sécurité et santé au travail.

### Les actions & faits marquants

Formation des évaluateurs dans le cadre de l'entretien professionnel annuel

Accompagnement des agents des MSD par une analyse des pratiques professionnelles.

Mise en œuvre du parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR)

Poursuite de la prévention de l'absentéisme

Continuité des groupes de travail sur :

- la cartographie des métiers : finalisation de l'identification des différents métiers existant au sein de la Collectivité et mise en adéquation du contenu des fiches métiers avec les missions exercées par les agents ;
- le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : cotation des métiers.

### Chiffres clés

Effectifs CD19 au 31/12/2017 :

- **1 292** agents (hors ASF) - **1 273,60** ETP
- Moyenne âge : **46,90** ans
- **55,96 %** de femmes
- Répartition par catégories de grades :
  - catégorie A : **117** agents
  - catégorie B : **369** agents
  - catégorie C : **707** agents
  - sans cat. : **99** agents

Taux absentéisme global 2017 : **8,79 %**

### Témoignage

**Christelle GRAFFOILLERE**, assistante de direction

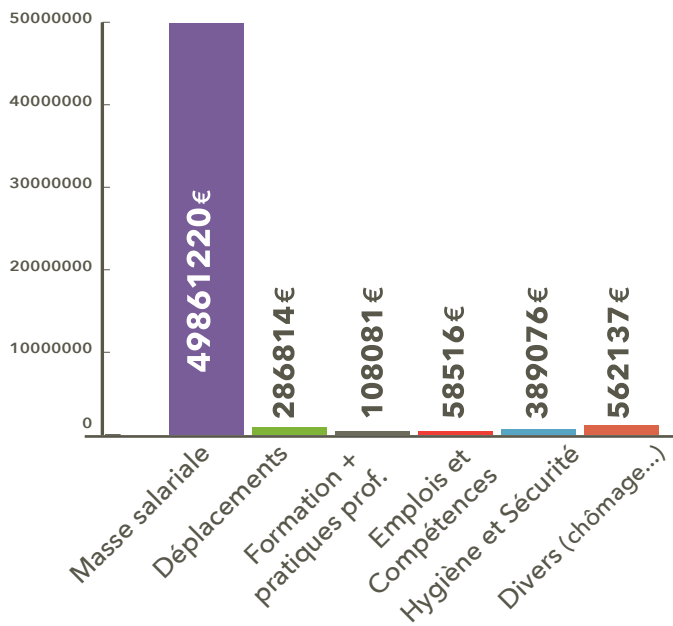
À la DRH, j'ai également participé à la campagne d'entretien professionnel en lien avec le service emploi et compétences. Il s'agit là plus particulièrement d'analyser les résultats des comptes-rendus, de centraliser les données (besoins en formation, souhaits de mobilité...) dans des tableaux de bord, de numériser, enregistrer, et enfin classer (sous CLARISSE et dans le dossier de l'agent) environ 1280 fiches d'entretien, soit un temps important, raison pour laquelle un agent en mutualisation est venu pendant 1,5 mois apporter son appui. Néanmoins, la dématérialisation prochaine de l'entretien professionnel permettra de gagner du temps et d'être plus efficace en assurant une meilleure gestion des entretiens professionnels annuels.



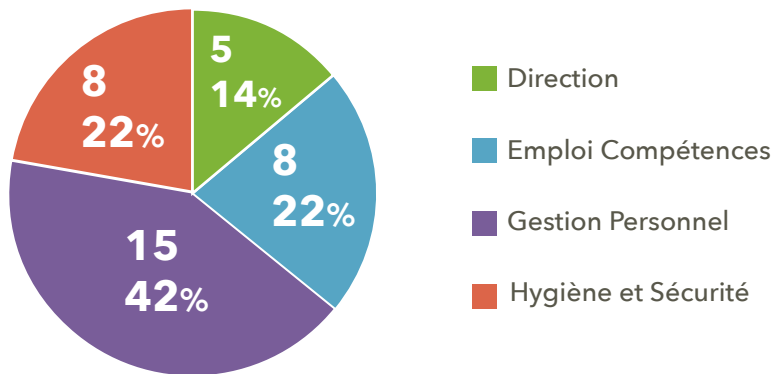
## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### Les finances & ressources humaines

Budget 2017 : réalisé en dépenses :  
51 265 844 €



Répartition de l'effectif  
au 31/12/2017 : 36 agents et 35,2 ETP



# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES

Le service Emploi et Compétences met en œuvre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. A ce titre, il est chargé du recrutement, de la mobilité interne, des formations et des entretiens professionnels des agents au sein de la collectivité.

Il est également l'interlocuteur en matière de stages, d'emplois saisonniers et d'apprentissage.

Il est garant du tableau des emplois et du respect des procédures en matière de recrutement.

#### Les actions & faits marquants

- Mise en œuvre de la cartographie métiers

102 métiers répertoriés au 12/06/2017

- Développement de la mutualisation

15 agents pour 34 interventions, dont 4 mutualisations au domaine de Sédières.

Prise de fonction de Thomas MEYSSIGNAC au terme de son contrat d'apprentissage, en remplacement du départ en retraite de Daniel CHAUZEIX.

#### Chiffres clés

##### Formations

**3 900** jours de formation pour un coût de **328 983 €** :

- **2 874** au titre de perfectionnement

- **508** au titre de préparations concours et examens

- **172** pour la formation obligatoire

##### Recrutement

Candidatures spontanées : **539**

Opérations de recrutement : **97**

Demandes de mutation : **49**

Demandes de détachement : **20**

Saisonniers : **135** demandes d'emplois saisonniers réceptionnées sur lesquelles **38** saisonniers ont été recrutés.

Apprentis : **7**

Stagiaires : **280** demandes de stages, **113** acceptées.

## SERVICE EMPLOI ET COMPETENCES

### Témoignage

**Thomas MEYSSIGNAC**, gestionnaire en ressources humaines

Suite à ma formation en apprentissage, j'ai été recruté au départ en retraite de Daniel CHAUZEIX, fin octobre 2017. J'ai pour fonction principale la mise en place des formations liées à la sécurité, dans la continuité de ses missions.

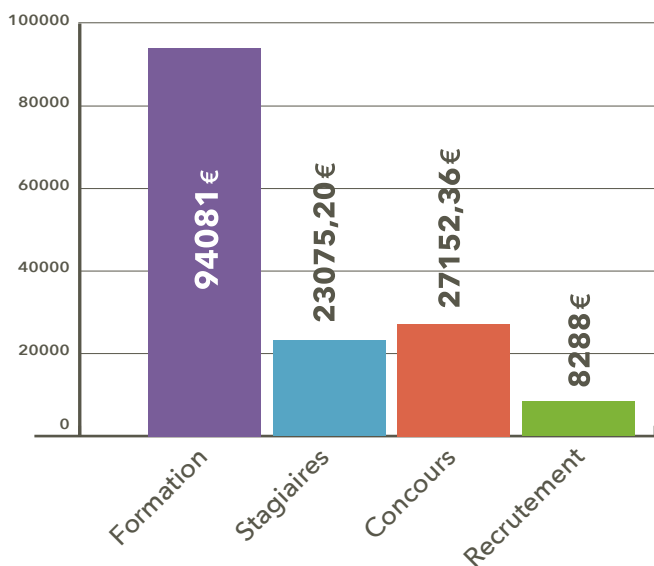
Le travail effectué durant mon année d'apprentissage à ses côtés se retrouve aujourd'hui dans cette activité.

La prise d'autonomie progressive du poste, courant 2017, guidée par ses conseils, m'a permis d'être en mesure d'assurer seul ses missions au jour de son départ. Ma marge de progression vers une parfaite autonomie est encore importante. Mais je peux m'appuyer sur un service toujours solidaire et à l'écoute, afin de réaliser au mieux l'ensemble des missions qui me sont confiées, et c'est un véritable atout.

Fin 2017, j'ai également suivi une formation au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) afin de devenir formateur en interne en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique. Et, par là même, m'impliquer d'avantage, et à un autre niveau, dans la démarche de formation et développer ma connaissance de la collectivité, au travers des différentes personnes rencontrées.

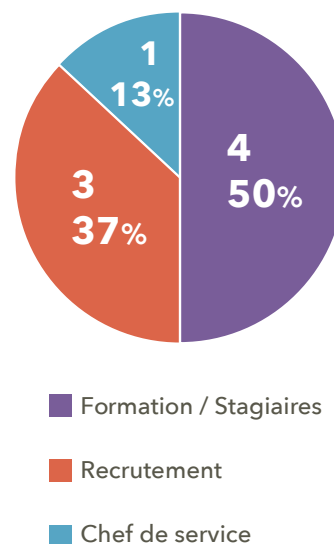
### Les finances & ressources humaines

**Budget 2017 : réalisé en dépenses :**  
152 596,56 €



**Répartition de l'effectif**  
au 31/12/2017 :

**8 agents** dont 1 apprenti pendant 8 mois



# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### SERVICE GESTION DU PERSONNEL

Le service Gestion du Personnel est aujourd'hui organisé en 4 cellules :

- Gestion carrières : prise en charge de l'ensemble des questions administratives liées à la gestion du personnel, de la mise en œuvre du recrutement à l'indemnisation chômage.
- Gestion paye : gestion des rémunérations des agents et des indemnités des Conseillers départementaux : calcul des payes, déclarations sociales
- Gestion des temps de travail : prise en charge de l'ensemble des activités liées au temps de travail, congés statutaires, autorisations d'absence, à l'indisponibilité physique hors accidents du travail et maladies professionnelles, ainsi qu'au suivi des décharges syndicales.
- Retraite : accompagnement et information des agents proches de la retraite, dans le cadre de la préparation de leur fin d'activité professionnelle.

#### Les actions & faits marquants

Réorganisation des carrières dans le cadre de l'application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) Ont été concernés les cadres d'emplois pour les catégories A, B et C, soit 24 cadres d'emplois administratifs, techniques, sociaux ou médico-sociaux, culturels.  
Gestion du temps : préparation technique de la dématérialisation des anomalies.

Mise en œuvre du transfert primes / points pour tous les agents.

Commissions Administratives Paritaires :

- 4 instances organisées pour la catégorie C
- 3 instances organisées pour la catégorie B
- 3 instances organisées pour la catégorie A

Mise à jour des dossiers de compte individuel retraite (CIR)

Mise à jour des dossiers d'estimation individuelle globale (EIG) dans le cadre du droit à l'information pour la retraite

Prolongation du dispositif de la loi Sauvadet (dispositif de titularisation) pour une durée de 2 ans.

Suivi et gestion des dossiers assurance chômage avec application de la nouvelle réglementation liée à la convention 2017 :

- Mise à jour des dossiers de compte individuel retraite (CIR)
- Gestion du temps : préparation technique de la gestion dématérialisée des anomalies du logiciel de « badgag »

#### Chiffres clés

- **1 500** actes administratifs relatifs à la mise en place de ces différents dispositifs
- **104** promotions et avancements de grade
- **12 000** anomalies générées par les agents assujettis au système de pointage « Horoquartz »

## SERVICE GESTION DU PERSONNEL

### Témoignage

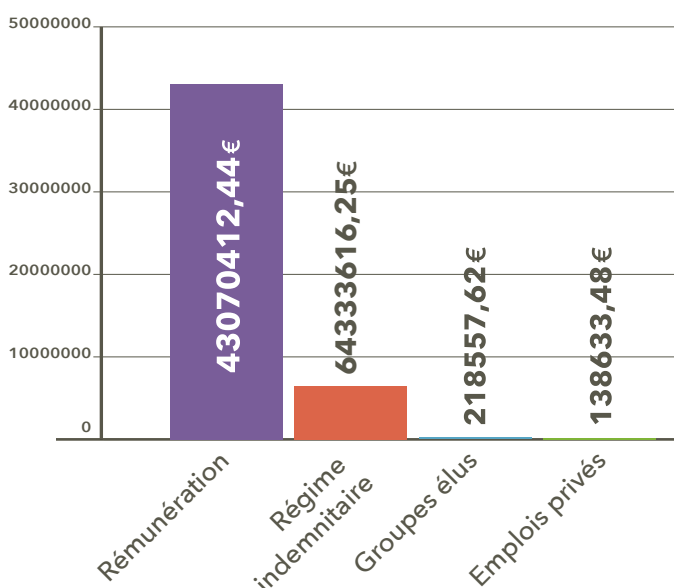
**Hélène VALLAT**, cadre technique à la gestion des carrières

Au-delà des missions courantes de gestion des dossiers de personnel de la collectivité, nous avons dû faire face à une année très chargée : la réorganisation de tous les cadres d'emplois présents dans la collectivité, toutes filières et catégories confondues. L'application d'une cadence unique d'avancement d'échelon, la refonte des grilles indiciaires avec la revalorisation des indices bruts et des indices majorés, l'application du transfert points/ primes. Ces différentes activités ont généré automatiquement un acte administratif individuel pour un effectif global de la collectivité de 1 292 agents.

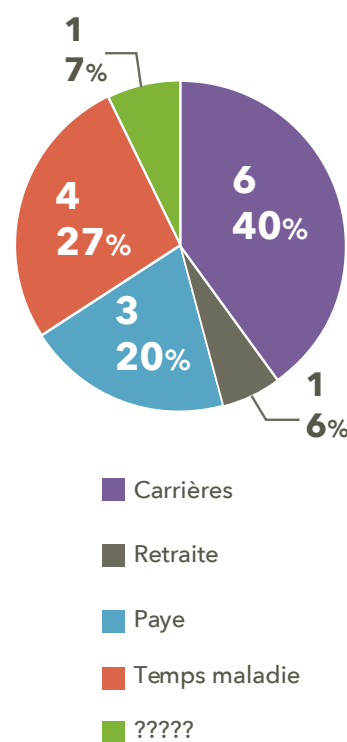
Ces tâches considérables ont été menées à terme dans le respect d'un travail de qualité et des délais impartis par une équipe disponible et soudée, soucieuse de bien faire. De plus, une attention particulière pour la communication de ces événements a été donnée aux agents de la collectivité.

### Les finances & ressources humaines

**Budget 2017 : réalisé en dépenses :**  
49 861 219,79 €



**Répartition de l'effectif**  
au 31/12/2017 : 15 agents





# DIRECTIONS FONCTIONNELLES

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### CELLULE HYGIENE ET SECURITE

La Cellule Hygiène et Sécurité a en charge :

- la gestion des visites médicales (marché public), des produits pharmaceutiques, la vaccination,
- la gestion des contrats de télétravail,
- la gestion des dossiers de la commission de réforme, des aménagements de postes, dossiers FIPHFP, déclaration annuelle pour l'obligation d'emploi,
- le traitement des dossiers d'accidents du travail, maladies professionnelles, les fiches incidents,
- les actions de prévention - l'analyse des risques professionnels (document unique),
- l'analyse des accidents,
- le comité d'hygiène et de sécurité,
- l'accompagnement et le suivi social des agents de la collectivité,
- la commande des équipements de protection individuelle, vêtements de travail, chaussures de sécurité (marchés publics), nettoyage des vêtements (marché public),
- la commande des titres de transport pour les déplacements professionnels élus et agents,
- la gestion des frais de déplacement des agents et élus, remboursement des frais d'abonnement transport, gestion de la participation employeur pour les mutuelles, paiement de la subvention employeur auprès du titulaire du marché de la restauration collective (marché public), gestion des conventions avec les autres restaurants et tickets d'accès.

#### Les actions & faits marquants

- 38 visites de sites pour l'actualisation du Document Unique
- 18 visites d'inspection
- 46 dossiers d'aménagement de poste
- Assistants familiaux : réalisation du recensement des risques professionnels et mise en place d'une trousse de prévention contre les risques de contamination
- Groupes de travail DASFI : accueil et réception du public difficile / accueil et réception en MSD / état des lieux des sites de permanences extérieures
- Réalisation d'un inventaire des facteurs générateurs des RPS (outil INRS DU)
- Renouvellement du marché de la restauration collective / réactivation du comité des usagers
- Réalisation du premier exercice d'évacuation à l'Hôtel du Département Marbot et à la Bibliothèque départementale
- Étude de bruits et sensibilisation aux bruits (site Chameyrat)

#### Chiffres clés

- **727** visites médicales périodiques
- **57** dossiers accidents du travail / **1 471** jours d'arrêt
- **3** maladies professionnelles / **429** jours d'arrêt
- **48** incidents, dont **27** pour incivilités
- **22** télétravailleurs

## CELLULE HYGIENE ET SECURITE

### Témoignage

**Sabine BALLET**, technicien sécurité, conseiller en prévention  
domaine Routes et Social

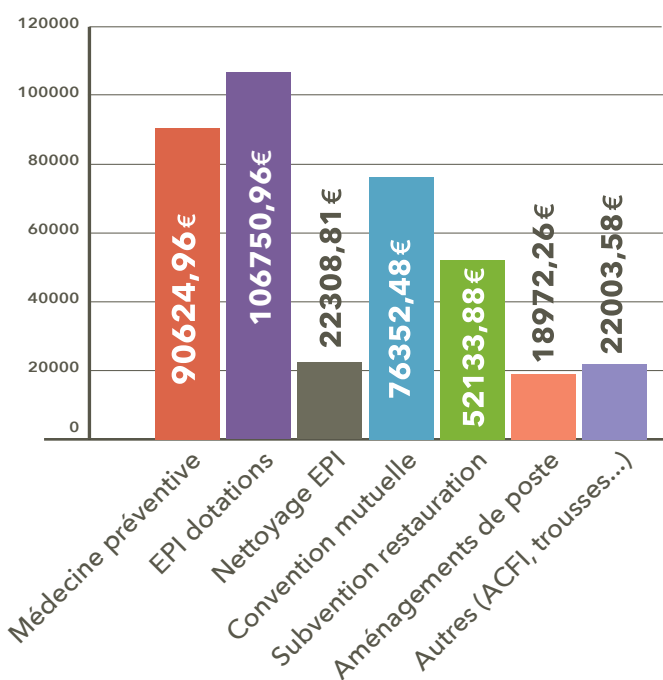
Les travaux conduits avec les assistants familiaux et le service de l'ASE ont contribué à la réalisation du document d'évaluation des risques professionnels du métier d'assistant familial.

La présentation de l'organisation de la collectivité en matière de santé, sécurité au travail, des échanges sur les obligations réglementaires, la mission des correspondants sécurité et le recensement des risques professionnels de ce métier a été présenté au groupe de travail.

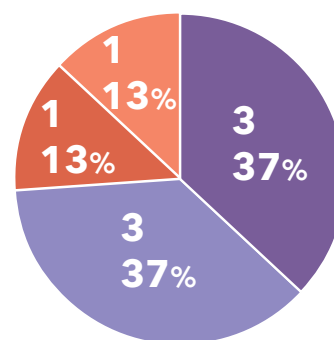
Pour chacun des risques professionnels identifiés, une proposition d'actions à mettre en place et son délai de réalisation ont été validés par la Directrice de l'Action Sociale des Familles et de l'Insertion (fiche d'information sur les produits ménagers, mise en place de produits de soins premières urgences, fiche de déclaration des accidents/maladies professionnelles, règlement de fonctionnement...).

### Les finances & ressources humaines

**Budget 2017 : réalisé en dépenses :**  
389 146,93 €



**Répartition de l'effectif**  
au 31/12/2017 : **8 agents** dont 1  
en mutualisation



- Assistante de gestion RH
- Conseiller prévention
- Assistante Sociale du personnel
- Responsable cellule

## DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DES ASSEMBLEES

La Direction des Affaires Générales et des Assemblées a pour mission principale de mettre à disposition des élus les documents juridiquement sécurisés et harmonisés nécessaires aux tenues des séances plénières du Conseil Départemental et des réunions de la Commission Permanente.

La Direction est également responsable de l'arrivée et du départ du courrier de la Collectivité, et de l'organisation du Service Intérieur, service chargé entre autres d'une partie de la logistique (garage, gestion des salles...) et de l'accueil à Marbot.

La Direction est aussi en charge de la gestion administrative du Domaine de Sédières, des 6 Maisons du Département et des Services Au Public (MDDSAP) ainsi que la Cellule Documentation.

### Les actions & faits marquants

#### L'organisation des Assemblées est la mission initiale de la Direction avec :

- . la préparation et l'intégration de tous les rapports, les délibérations /décisions et les débats votés en Conseil Départemental / Commission Permanente dans les outils de gestion de la Collectivité (Gédélibération, i-gda, Intranet, Internet, K-Box, e-procédure...);
- . la dématérialisation (convocations, dossiers CD/CP, diaporamas, notes de synthèse...), la reprographie et le suivi de ces documents (contrôle de légalité, Archives Départementales et Nationales, Elus, services...);
- . les 3 Commissions préliminaires se réunissant avant chaque séance plénière : Cohésion Sociale, Cohésion Territoriale et Affaires Générales ;
- . la préparation et l'édition des débats des séances CD du Recueil des Actes Administratifs du Département (RAAD) comprenant

les rapports, délibérations/ décisions et les arrêtés à caractère réglementaire ;

- . la mise à jour et le suivi du logiciel de la représentation des élus dans les organismes extérieurs.

**La Cellule Courrier** gère le courrier de la Collectivité ; assure le traitement des courriers « départ », l'affranchissement, et veille au bon fonctionnement des directions sur le logiciel Post-Office (enregistrement du courrier) permettant d'harmoniser les pratiques de toutes les directions et de sécuriser l'enregistrement de tous les courriers reçus.

### Chiffres clés

- **9** réunions de la Commission Permanente
- **4** séances plénières du CD
- **496** rapports, autant de délibérations / décisions et **319** annexes
- **196** dossiers de travail CP et CD
- **1 311** documents (rapports, délibérations, décisions, contrats, conventions...) transmis par procédure dématérialisée au contrôle de légalité
- **4** comptes-rendus intégraux de séances plénières
- **17** RAAD réalisés et transférés sur le site Internet ;
- **68** envoyés à la Préfecture, la Bibliothèque Nationale de France, les Archives Dptales et le Service Intérieur (accueil) du CD
- **143 000** courriers et **5 160** recommandés reçus, **747** documents chronopost/coliposte et **460** fax réceptionnés, **887** sacoches des sites extérieurs reçues/remises
- **226 380** lettres affranchies
- **31** documents chronopost/coliposte expédiés



## DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES ASSEMBLÉES

### Les actions & faits marquants

#### La Cellule Documentation : 3 agents

- Fonds documentaire mis à la disposition des agents de la Collectivité : un fonds « documentation générale » et un fonds « presse ».
- Diffusion de l'information par différents types :
  - le bulletin signalétique
  - le panorama de presse numérique
  - les différents catalogues
  - la circulation des revues
  - la diffusion des sommaires par messagerie
  - le dossier documentaire
  - le prêt documentaire
  - le relais BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt).
- Gestion administrative et financière des abonnements souscrits par la Collectivité.

#### Le Domaine de Sédières

- En 2017, La fréquentation du Domaine a connu un vif succès grâce à l'exposition et aux diverses animations proposées d'une grande qualité.
- Les 4 apéros concerts ont été réalisés en totale autonomie.
  - Les visites du Château, l'accueil restauration mais également, en complément de la programmation culturelle relevant de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, les activités diverses au profit des associations sportives et culturelles telles que les Foulées Gourmandes, les journées course d'orientation, visites scolaires, chasse au trésor...

### Chiffres clés

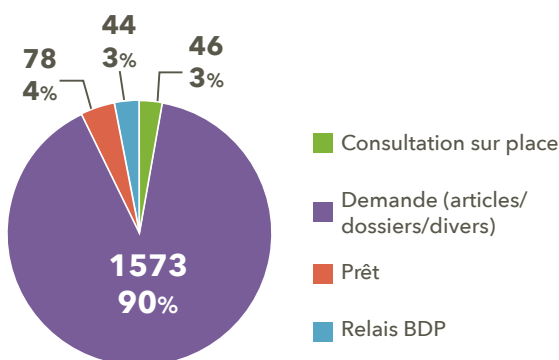
- **936 000 €** crédits ressources documentaires
- **1 831** documents du bulletin signalétique présentés au lecteur
- Panorama de presse numérique :
  - **292** destinataires / jour
  - **7 533** nouveaux articles en 2017
- **20** nouveaux ouvrages catalogués en 2017
- **879** articles numérisés et
- **51** dossiers documentaires thématiques transmis par messagerie aux agents
- **76** ouvrages et périodiques empruntés par les agents

#### Sédières

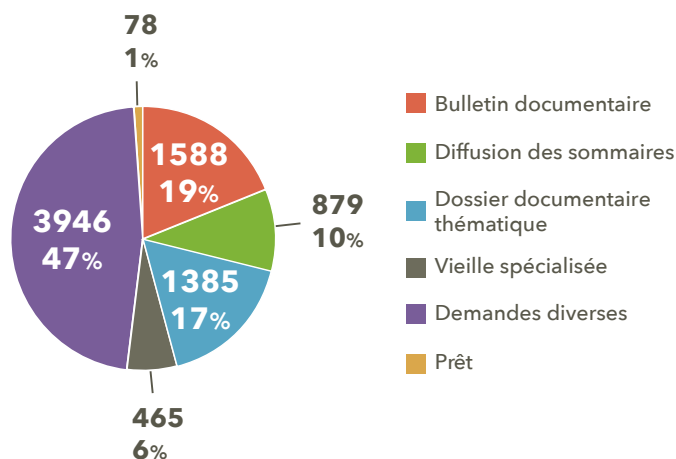
- **3** agents sur le site en période estivale et une vingtaine de saisonniers
- **15 364** visiteurs au Domaine dont **3 119** pour l'exposition

### Les finances & ressources humaines

#### Bilan des consultations



#### Bilan des documents transmis aux agents



### MAISONS DU DEPARTEMENT ET DES SERVICES AU PUBLIC

Les MDDSAP ont un rôle de coordination et d'animation. Les missions sont assurées par les agents d'accueil des MDDSAP d'Eygurande, Beaulieu, Beynat, Sornac, Saint-Privat et Mercœur auprès des usagers, comme suit :

- un primo accueil : accueil, information et orientation de 1<sup>er</sup> niveau ;
- un accompagnement des usagers dans l'utilisation des services en lignes du CD et des partenaires ;
- une facilitation administrative en délivrant une aide à la constitution des dossiers ;
- une facilitation de la mise en relation entre les usagers et les partenaires ;
- un lien avec le référent des partenaires lorsque que la situation est complexe ;
- une organisation des plannings d'occupation des bureaux et salles de réunions mis à disposition des différents organismes partenaires.

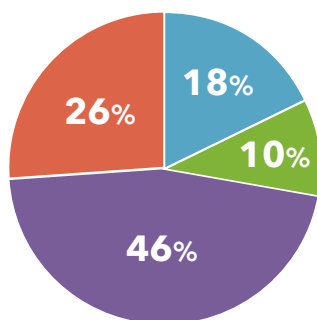
#### Les actions & faits marquants

- Labellisation de la dernière MDD de Mercœur en avril 2017
- Premier comité de pilotage des MSAP en décembre
- Organisation de formation sur les dispositifs des partenaires : (CRIJ, MSA et préfecture)

#### Chiffres clés

- **23 000** usagers accueillis
- Plus de **20 000** demandes traitées et résolues
- Rayonnement sur **120** communes corréziennes
- **35** partenaires effectuent des permanences dans les locaux MDDSAP en plus de celles effectuées par les services départementaux (assistante sociale, service insertion...)

#### Demandes liées aux dispositifs des partenaires



- Demandes liées aux dispositifs départementaux
- Demandes liées aux dispositifs des partenaires nationaux
- Demandes liées aux dispositifs des partenaires locaux
- Demandes non liées à des partenaires



## MAISONS DU DEPARTEMENT ET DES SERVICES AU PUBLIC

### Témoignages

**Mathilde BITARELLE et Nicole VIDAL**, agents d'accueil

En 2017, la Maison du Département de Mercœur a été labellisée Maison de Services au Public (MSAP). Cette labellisation permet une meilleure reconnaissance auprès des usagers. Les organismes nationaux tels que la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi et la CARSAT sont désormais les partenaires de chaque Maison du Département et de Services au Public (MDDSAP). Un accueil anonyme et personnalisé apporte à l'usager un accompagnement dans ses démarches administratives (accompagnement sur les services en ligne, aide à la constitution de dossier, prise de rendez-vous...).

Depuis novembre 2017 et la fermeture des guichets en préfecture, les MDDSAP sont également devenues un lieu d'accueil et d'accompagnement pour toutes les démarches en ligne concernant les permis de conduire, les cartes d'identité, les passeports et les cartes grises.

En contact permanent avec les usagers, c'est un travail enrichissant et polyvalent et un service public de proximité très utile à la population.

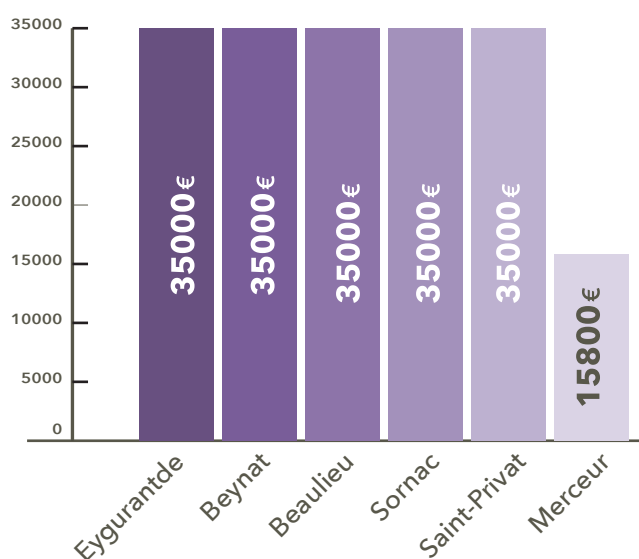
### Les finances & ressources humaines

**Chaque Maison Du Département et de Services Au Public dispose :**

- d'un agent d'accueil dédié et formé sur les dispositifs du CD et des partenaires.
- de bâtiments accessibles PMR et d'équipements adaptés mis à disposition du public et des partenaires (espace multi-média, salle de réunion, bureaux de permanences, photocopieur, fax, scanner).

L'effectif total des MDDSAP est de **6 agents** : 1 responsable et 5 agents.

Subvention Etat et Fonds inter-opérateur pour 2017



### SERVICE INTERIEUR

Le Service Intérieur est un service fonctionnel à la disposition de l'ensemble des services de la collectivité. Il assure une offre de services quotidienne très diversifiée avec une qualité du service au profit des utilisateurs et usagers. La polyvalence des agents du Service Intérieur permet la réalisation de missions spécifiques pour répondre aux besoins de fonctionnement de la collectivité départementale.

La gestion de la flotte automobile des véhicules légers, mise à disposition des services, représente une activité soutenue pour parvenir à une optimisation de leur utilisation. Le marché des fournitures administratives se décline en 4 lots nécessitant une gestion rigoureuse et une anticipation, pour répondre à l'attente quotidienne des services. Les petites interventions de manutentions au bénéfice des services sur l'ensemble des sites imposent une organisation minutieuse qui nécessite une réactivité et des compétences diversifiées. L'accueil du public sur les différents bâtiments de l'Hôtel du Département oblige les agents d'accueil à disposer de compétences transversales nécessaires pour une qualité de services aux usagers, services et élus.

#### Les actions & faits marquants

##### Ses principales missions sont d'assurer :

- l'accueil téléphonique
- l'accueil des usagers sur l'Hôtel du Département « Marbot »
- la gestion des salles de réunions
- l'aménagement des salles mises à disposition
- les déplacements du Président et des élus
- l'organisation et la logistique des événements, manifestations cérémonies, vœux...
- la réalisation des petites interventions d'entretien ou manutentions sur l'ensemble des sites du Département

- le travail de reprographie pour l'ensemble des services
- la gestion de la flotte Automobile
- la gestion centralisée des fournitures administratives
- l'exécution du marché de gardiennage du site
- l'exécution du marché de nettoyage du site
- une veille et une action en matière de sécurité et incendie.

##### En 2017, il est à noter :

- une évolution significative de l'activité
- la mise en place d'un nouveau logiciel de réservation des véhicules
- le renouvellement du marché des fournitures.

#### Chiffres clés

- **44 000** appels traités  
- **10%** sur 1 an
- **10 800** personnes accueillies  
+ **20%** sur 1 an
- **2 450** réservations de salles de réunions  
+ **4%** sur 1 an
- **2056** interventions auprès des services  
+ **4%** sur 1 an
- **2 020 370** kilomètres parcourus  
+ **1%** sur 1 an
- **1 486 000** copies réalisées en 2017  
+ **3%** sur un an

## SERVICE INTERIEUR

### Témoignage

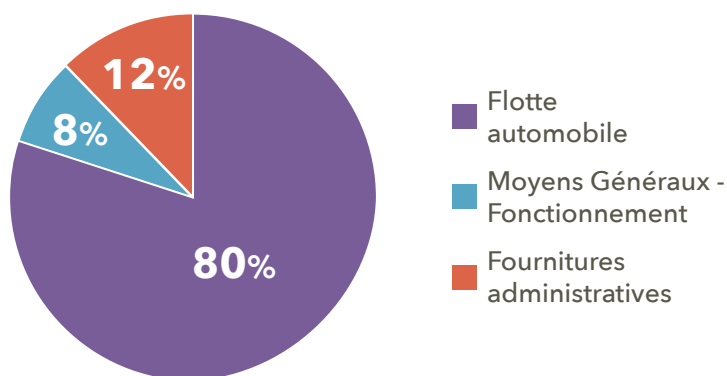
**Christian CRANTELE**, responsable de la cellule garage

L'activité du garage est très diversifiée et nous devons répondre à une multiplicité de demandes, qui sont toutes considérées comme prioritaires par les demandeurs. Nous veillons à ce que chaque prestation soit effectuée dans les délais et avec la plus grande qualité. Le nombre de missions évolue d'année en année. En 2017 a été constatée une augmentation de l'activité de 4%. Nous essayons donc, avec l'ensemble de mon équipe, de répondre au mieux à l'attente de nos collègues, que ce soit à Marbot ou sur les autres sites répartis sur le Département. Nous sommes en relation avec l'ensemble des services et je trouve que notre action est intéressante de part sa diversité mais aussi de part la relation humaine que nous avons lors de nos interventions.

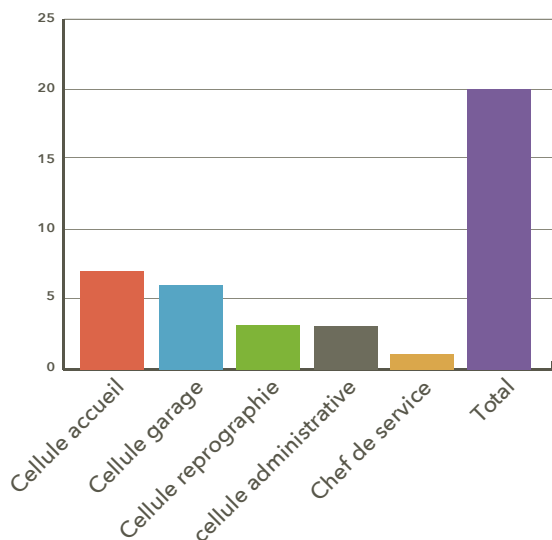
### Les finances & ressources humaines

Le budget relatif aux dépenses de l'activité du service intérieur en 2017 s'élève à 773 000 €. La multiplicité des bons de commande et le traitement des factures parvenues au service ont généré 750 mandatements. Les moyens humains dédiés à l'activité du service représentent **20 postes** répartis sur 4 cellules.

Répartition financière par activité



Moyens humains au 31/12/2017 : 20 agents





CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2017

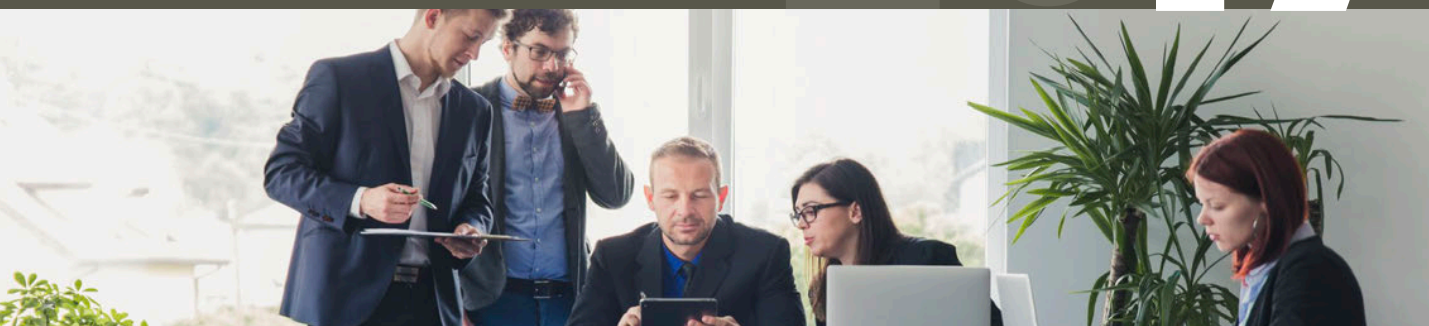




# DIRECTIONS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de la CORRÈZE  
RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2017



En 2017, les nombreuses actions menées par le Département sont portées en termes «d'images» par la Direction de la Communication qui produit les visuels et tous les supports promotionnels. Le dispositif événementiel a été renforcé.

### Les actions & faits marquants

La Collectivité a décidé pour la première fois de participer au Salon de l'Agriculture à PARIS. Cette 1<sup>ère</sup> édition corrézienne s'est déroulée le 1<sup>er</sup> Mars au sein d'un stand dédié, aménagé et habillé par la Direction de la Communication. L'objectif étant de promouvoir le territoire corrézien, le Département a invité les diverses confréries qui ont présenté, valorisé et mis à la dégustation les produits du terroir autour d'une animation jeux-concours avec 2 séjours à gagner.

La PAO (Publication Assistée par Ordinateur) est une pièce maîtresse de la Direction. Elle est composée des infographistes qui créent les supports de communication du Département. En 2017, outre les campagnes institutionnelles, ils ont conçu les visuels de Sédières et des

divers musées départementaux, des Salons de l'habitat de Brive et Tulle.

La cellule audiovisuelle réalise des reportages divers et variés qui sont mis en ligne, permettant ainsi d'illustrer la politique de la collectivité au travers de nombreux sujets dont le Département a la responsabilité ou d'autres plus innovants.

Les sites web liés au Département sont régulièrement actualisés et l'information institutionnelle relayée par une newsletter. De nouveaux dispositifs ont été instaurés via les réseaux sociaux : consultation en ligne des corréziens au travers de questionnaires (élagage, déviations, développement des territoires, contrat de transition énergétique...)

mais aussi de jeux-concours autour du sport et de la culture permettant de gagner des places de match ou de spectacles.

Autres actions importantes : la gestion de tous les marchés d'impression de la Collectivité centralisés à la Direction de la Communication, le traitement de 700 demandes de dotations en objets promotionnels en soutien aux associations, l'organisation de la journée e-reporters...

Changement de Directeur en Juin, Laurent DARTHOU succédant à Michèle GARY-PAILLASSOU.

### Les finances & ressources humaines

Effectif : **14 agents**

### Chiffres clés

- **500 000** exemplaires de Corrèze Magazine diffusés sur l'année. Le magazine est devenu trimestriel à compter d'octobre.
- **700** demandes d'objets promotionnels traitées.



## CHEFS DE PROJETS DEVELOPPEMENT

L'attractivité de la Corrèze vis-à-vis de ses habitants, ses entreprises est un enjeu fort. Notre représentation dans une grande région avec une localisation excentrée nous oblige à mettre en œuvre une politique ambitieuse pour son repeuplement, notamment en faveur de l'accueil d'actifs, tout en maintenant une bonne qualité de vie et de préservation de nos valeurs.

Les grands enjeux de l'attractivité territoriale sont généralement traduits en termes économiques et nous n'en maîtrisons pas la compétence. Cependant, simultanément, nous pouvons travailler et impulser des actions à partir d'initiatives existantes ou d'innovation.

Le Conseil départemental peut concourir à l'attractivité par quatre thématiques, facteurs d'attractivité, à savoir :

- Services aux collectivités, aux entreprises et à la population locale
- Qualité de vie, aménités, culture et loisirs
- Logement et habitat.
- Emplois et activités.

Pour coordonner l'ensemble de la politique départementale, une cellule de 5 chefs de projets et 1 collaboratrice directement rattachée à la Direction Générale des Services est dédiée.

Sa mission principale : l'accompagnement et l'ingénierie de projets.

Les Chefs de projets ont un rôle de facilitateur et d'ensemblier, ils interviennent à la demande des collectivités ou de porteurs de projets privés sur l'ensemble du territoire corrézien et sur des thématiques variées.

Par la mobilisation des compétences internes et/ou externes, mais aussi en mobilisant, si les projets le nécessitent, nos structures satellites telles que Corrèze Ingénierie, Corrèze Équipement, l'Agence départementale de tourisme.

L'intérêt, pour le territoire, est d'avoir une approche globale, et d'en assurer la coordination, pour faire aboutir, dans les meilleures conditions techniques, financières, et dans les meilleurs délais, les projets.

L'objectif, pour le Département, est d'assurer une mission de solidarité territoriale au profit du développement équilibré de l'ensemble du territoire départemental.

### ■ Les actions & faits marquants

**L'année 2017 a été marquée par plusieurs faits :**

- Mise en place d'un Chef de projets sur le territoire de Brive
- Rapprochement auprès de la Région afin d'optimiser les interventions au bénéfice des collectivités
- Depuis l'été 2017, un travail auprès des communes pour la mise en place de la future contractualisation (sollicitations, bilans...)

- La signature en mars 2017 des contrats de ruralité entre la Préfecture, le Conseil départemental et les EPCI afin de coordonner les moyens techniques, humains et financiers en vue d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire et de fédérer les partenaires institutionnels, économiques, associatifs dans les territoires ruraux et donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques pour en décupler les effets.

### Chiffres clés

- **2** diagnostics économiques lancés en 2017 : sur la CC Ventadour-Egletons-Monédières et sur l'ensemble du territoire Vézère-Auvézère (Pays de Lubersac-Pompadour, CC Pays d'Uzerche, CC Vézère-Monédières-Millesrouces)
- **283** communes interrogées sur leurs projets 2018-2020 en vue de la contractualisation
- **1 790** projets identifiés

## Témoignage

**Dominique ROUCHER**, chef de projets - Territoire de Tulle

Je suis l'un des cinq chefs de projets de développement des territoires corréziens qui interviennent sur le territoire de Tulle qui comprend toutes les communes de TULLE AGGLO.

La modification du paysage territorial opéré depuis 2015, l'évolution des intercommunalités nous amène à apporter un appui plus prégnant auprès des acteurs locaux.

La mobilisation d'une ingénierie technique et financière s'effectue via un partenariat mis en place avec les consulaires, la collectivité régionale mais aussi à partir de nos compétences internes telle que Corrèze Ingénierie.

## DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION

### Les actions & faits marquants

#### Création de la Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation

Pour répondre aux enjeux de modernisation et saisir toutes les opportunités nouvelles qu'offre le numérique en faveur de la croissance, de l'emploi, de la formation, de la qualité et du confort de vie... Elaboration d'une « Stratégie de développement des usages et services numériques » à l'échelle départementale. L'élaboration, le pilotage et le suivi de cette stratégie ont été confiés à la Direction de la Transformation Numérique, créée en mai 2017.

#### Réalisation d'un diagnostic sur les usages et services numériques en Corrèze

D'ici 2021, dans le cadre du programme «Corrèze 100% fibre», le Département sera entièrement couvert en Très Haut Débit. Pour identifier les besoins et préparer au mieux les usages et services numériques de demain, le Département a lancé une grande consultation. Particuliers, élus, agriculteurs, industriels, artisans, commerçants, associations, plus de 1 500 Corréziens ont pu exprimer leurs attentes et leurs idées.

#### Budget participatif : VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Engagé dans un nouveau mode de gouvernance associant davantage les Corréziens aux décisions qui les concernent directement, le Département a lancé une consultation pour la préparation de son budget 2018, tant en fonctionnement qu'en investissement. Une plateforme Internet dédiée a été mise en ligne afin de recueillir l'avis des Corréziens.



## DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET INNOVATION

### e-education

Le numérique a également concerné les collèges et la participation de la Direction à l'élaboration de la Filière Éducative Numérique. Elle est articulée autour de la mise à jour de l'enquête Collèges Corrèziens Connectés qui met en avant le gros effort fait par le Département pour équiper l'ensemble de ses collèges (raccordement au THD, couverture wifi, serveur pédagogique, salle informatique et matériel mobile pour les niveaux de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>) ainsi que des pratiques pédagogiques numériques. Au-delà des outils et des usages pédagogiques, la Direction réfléchit à la construction d'un Espace Numérique de Travail

(ENT) : plateforme de services, «lieu» d'échanges, de travail et de partage entre les établissements, les élèves, les familles et les collectivités. Ces efforts sont venus conforter ceux déjà faits pour les écoles dans le cadre du programme Ecoles Numériques Rurales mené conjointement avec l'Etat.

Le Département en partenariat avec l'Éducation Nationale a organisé la 1<sup>ère</sup> journée du numérique à l'école en Corrèze : acteurs du monde éducatif et élus se sont retrouvés pour une journée de travail sur la filière éducative numérique, de l'école au lycée en passant par le collège.

### HACKATHON

#### #OpenTerritoires, Paris

Le HACKATHON #OpenTerritoires est un événement participatif auquel le Département s'est inscrit sous la thématique « silver innovation – bien vieillir dans les territoires ». Dans une dynamique « d'appel à projets » l'objectif était d'échanger en direct avec des experts et des visiteurs de tous profils autour de problématiques concrètes et en tirer des solutions novatrices pour les territoires participants. Une grande table ronde de clôture a permis de révéler les pistes découvertes au cours de la journée.

## Témoignage

**Olivia DELON**, chargée de projet numérique

J'ai rejoint la Direction Transformation Numérique et de l'Innovation depuis mai 2017. Je prends plaisir à participer à l'élaboration de la stratégie de développement des usages et services numériques de notre Département.

Le numérique concerne toutes les activités de la collectivité, ce qui permet de travailler en transversal avec un public très varié sur des sujets innovants.



## AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

Contribuer au développement du tourisme en Corrèze

Le tourisme reste une compétence partagée entre l'échelon local, départemental et régional. L'action du Département de la Corrèze en la matière est définie dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des Loisirs 2015/2018. Sa mise en œuvre est pilotée, en concertation avec les acteurs de terrain et les territoires, par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques « Corrèze Tourisme » à laquelle le Département a, conformément à ses statuts, confié cette mission.

### ■ Les actions & faits marquants

#### Une très bonne année digitale

Corrèze Tourisme s'est fortement investie sur la promotion digitale et utilise les opportunités offertes par internet et les réseaux sociaux pour renforcer la notoriété de la Corrèze.

2017 a été une année particulièrement riche en la matière avec notamment l'obtention d'un trophée «social media» obtenu aux rencontres nationales du e-tourisme qui se sont déroulées à Pau en octobre 2017.

Ce prix a récompensé la stratégie globale menée par Corrèze Tourisme sur les réseaux sociaux qui s'appuie notamment sur la production de contenus de grande qualité diffusés ensuite sur les réseaux sociaux et sur l'accueil de blogueurs figurant parmi les plus influents du moment.

#### Des actions en direction des familles qui performant

Les familles constituent le socle de la clientèle touristique accueillie en Corrèze.

Dès lors, Corrèze Tourisme s'attache à mettre en œuvre des actions qui portent autant sur la structuration de l'offre (réalisations d'audits qualité, actions de formation-sensibilisation à l'attention des membres du réseau « La Corrèze en Familles ») que sur le développement d'actions de promotion (accueil de blogueurs familles, développement d'une rubrique spécifique sur le site internet, relations presse, partenariat avec le CRT sur l'opération géocaching « Terra Aventura »...).

### Chiffres clés

- **700 000** visiteurs sur les dispositifs internet de Corrèze Tourisme (+30%)
- **10** millions de prospects touchés par les publications sur les réseaux sociaux
- **1,5 million** de vues pour les vidéos réalisées par les influenceurs accueillis
- **70** prestataires constituent le réseau «La Corrèze en Familles»
- **2 500** entrées générées par l'opération «La Corrèze en Familles a 10 ans»
- **11 000** personnes ont découvert les 46 caches corréziennes du géocaching « Terra Aventura »



## AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

### Les actions & faits marquants

#### Un accompagnement à l'amélioration de la performance des prestataires

Le Département fait de l'amélioration de la performance des entreprises touristiques une de ses priorités : des prestataires performants sont la garantie d'avoir une destination performante.

Corrèze Tourisme propose ainsi, à la demande de la collectivité départementale, une gamme de services en direction des professionnels du tourisme corrèziens : accompagnement vers les marques nationales Qualité Tourisme et Tourisme et Handicap, classement des meublés en étoiles, coaching marketing, audit de site web, conseil aux porteurs de projet, fourniture d'outils de réservation en ligne, aide à la commercialisation pour la clientèle groupes, étude stratégique pour le compte de collectivités gestionnaires de sites touristiques.

#### Une opération originale : la mise en tourisme des Tours de Merle

Un des objectifs du Schéma Départemental du Tourisme 2014/2018 est d'accompagner la mise en tourisme d'1 ou 2 sites patrimoniaux d'intérêt majeur sur le Département.

A ce titre, une convention de partenariat a été passée entre le Conseil départemental, Corrèze Tourisme, la Commune de Saint-Geniez-ô-Merle et la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne. Par cette convention, le Département apporte une ingénierie dédiée à la mise en tourisme du site des Tours de Merle qui voyait depuis plusieurs années sa fréquentation s'éroder.

Au terme de 3 années de partenariat, un premier bilan très positif de cette expérimentation a pu être tiré. La convention a été reconduite pour une période de 2 ans afin de créer les conditions favorables au transfert d'exploitation de ce site de la Commune vers la Communauté de Communes

### Chiffres clés

- **Plus de 200** accompagnements réalisés par Corrèze Tourisme en faveur des prestataires corrèziens
- **97 %** des prestataires accompagnés très satisfaits des services rendus
- **245 K€** de chiffre d'affaires générés l'outil de réservation en ligne proposés aux acteurs touristiques
- **403 K€** de chiffre d'affaires pour l'activité commerciale
- **Augmentation** de la fréquentation de **25 %** en 3 ans
- **Augmentation de 90 %** du chiffre d'affaires de la boutique
- **Augmentation de 35 %** du chiffre d'affaires de la billetterie

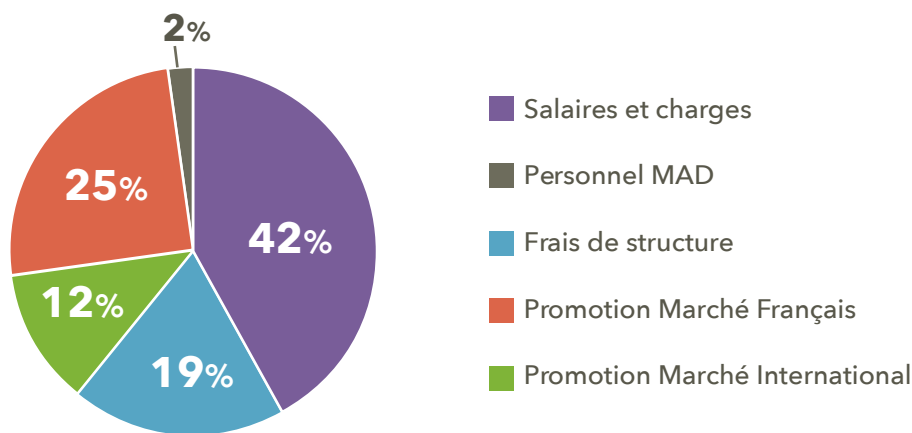
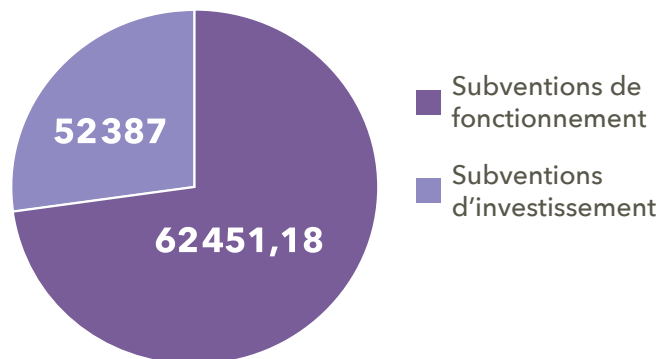


## Témoignage

**Nathalie DURIEZ**, chargée de mission ingénierie touristique à Corrèze  
Tourisme intervenant sur le site des Tours de Merle

Depuis 3 ans, j'interviens aux côtés de la commune de Saint-Geniez-ô-Merle pour travailler sur l'amélioration de la mise en tourisme du site des Tours de Merle. C'est un travail passionnant et très varié. Nous avons revu complètement le programme d'animations proposé sur le site en nous attachant à proposer des animations et des visites de qualité, en adéquation avec le positionnement du site (médiéval et nature). Nous avons également amélioré singulièrement les actions de promotion. Les résultats se sont fait immédiatement sentir avec une augmentation de 25% de la fréquentation en 3 ans. L'enjeu est aujourd'hui de préparer les conditions de transfert de l'exploitation du site de la Commune vers la Communauté de Communes pour en assurer la pérennité. Pour ce faire, une étude sur les monuments historiques du site va être lancée. Elle permettra d'identifier les investissements prioritaires que la communauté de communes devra réaliser dans les prochaines années.

## Les finances & ressources humaines





Hôtel du Département « Marbot »  
9, rue René et Émile Fage - BP 199  
19005 Tulle Cedex



[www.correze.fr](http://www.correze.fr)

CD 625



Arrêtés

ARRÊTÉ N° 18SER049

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 160 COMMUNE DE VIAM

LE PRÉSIDENT  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIAM

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 13 juin 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de AXIONE en date du 20 juin 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 20 juin 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites Orange, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 160, entre les PR 19+800 et 21+500 – territoire de la commune de VIAM, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par piquets K10 sur la Route Départementale n° 160, entre les PR 19+800 et 21+500 – territoire de la commune de VIAM, à compter du jeudi 28 juin 2018 jusqu'au vendredi 3 août 2018 inclus.

**Article 2** : Pendant les périodes d'activité du chantier, la vitesse de tout véhicule est abaissée à 70 km/h puis limitée à 50 km/h au droit de l'alternat et 30 km/h en agglomération. Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

**Article 3** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 4** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de VIAM, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 5** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Madame le Maire de la commune de VIAM,
- à AXIONE- 7 rue Columbia / 87069 LIMOGES Cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL.

Viam, le 21 juin 2018

Tulle, le 3 Juillet 2018

Le Maire  
Michèle GUILLOU

Pour le Président et par délégation,  
Grégoire SAUSSUS  
Directeur des Routes

ARRÊTÉ N° 18SER050

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 19E2, N° 920 ET N° 19 COMMUNES DE NESPOULS ET NOAILLES

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 13 juin 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de AXIONE en date du 8 juin 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE en date du 28 juin 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites Orange puis tirage d'un câble optique, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur les Routes Départementales n°19E2, entre les PR 1+430 et 0+750 et n° 19, entre les PR 14+700 et 14+900 - territoire de la commune de NESPOULS, et sur la Route Départementale n° 920, entre les PR 62+000 et 67+1500 - territoire des communes de NESPOULS et NOAILLES, par mesure de sécurité pour les usagers,

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat d'une longueur maximale de 100 mètres avec covisibilité assurée, réglé par panneaux B15-C18, sur les Routes Départementales n°19<sup>E</sup>2, entre les PR 1+430 et 0+750 et n° 19, entre les PR 14+700 et 14+900 - territoire de la commune de NESPOULS et sur la Route Départementale n° 920, entre les PR 62+000 et 67+1500 - territoire des communes de NESPOULS et NOAILLES, à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 21 décembre inclus.

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat. Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

**Article 3** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 4** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans les communes de NESPOULS et NOAILLES.

**Article 5** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de NESPOULS,
- à Madame le Maire de la commune de NOAILLES,
- à AXIONE 7, rue Colombia / 87069 LIMOGES CEDEX,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE.

Tulle, le 5 Juillet 2018

Pour le Président et par délégation,  
Grégoire SAUSSUS  
Directeur des Routes

## ARRÊTÉ N° 18SER051

### OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 18 COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT

### LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 13 juin 2018 portant délégation de signature,

VU la demande du Centre d'Entretien Routes et Bâtiments d'Égletons en date du 6 juillet 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 6 juillet 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux de réfection de la couche de roulement, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 18, entre les PR 38+119 et 40+240 – territoire de la commune de SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT, par mesure de sécurité pour les usagers,

### ARRÊTE

---

**Article 1er** : La circulation des VL est interdite sur la Route Départementale n° 18, entre les PR 38+119 et 40+240 – territoire de la commune de SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT, à compter du lundi 9 juillet 2018 jusqu'au lundi 13 août 2018 inclus.



**Article 2** : En fonction des besoins du chantier, une déviation est mise en place par les Routes Départementales n° 135 et n° 16, et vice-versa.

**Article 3** : Pendant cette même période, la circulation des PL est gérée par alternat réglé par piquets K10, sur la section interdite aux VL.

- La vitesse des PL est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat.
- Le dépassement de tout véhicule est interdit

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place :

- au droit du chantier par l'entreprise EUROVIA,
- sur l'itinéraire de déviation par le Centre d'Entretien Routes et Bâtiments d'Égletons.

**Article 5** : *L'entreprise chargée des travaux doit prévenir le Centre Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours (CODIS – Tél. 18) des périodes effectives d'application des restrictions de circulation prévues au présent arrêté.*

**Article 6** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT,
- à Entreprise EUROVIA - ZI Tulle Est / 19000 TULLE,
- au Centre d'Entretien Routes et Bâtiments d'Égletons

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- SDIS de la Corrèze (Service Opérations Prévisions),
- SMUR de TULLE, BRIVE et USSEL,
- FNTR Limousin,
- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL,
- CR / Service Transports,
- Madame Agnès AUDEGUIL et Monsieur Jean-Marie TAGUET, Conseillers Départementaux du canton d'Égletons.

Tulle, le 9 Juillet 2018

Pour le Président et par délégation,  
Grégoire SAUSSUS  
Directeur des Routes

## ARRÊTÉ N° 18SER052

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION A L'INTERSECTION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 3 AVEC LA VOIE COMMUNALE D'ACCES A LA ZONE ARTISANALE DU MASDUPUY COMMUNE DE VIGEOIS

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9, R.411-25 à R.411-28, R.415-6 et R.415-7,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 3<sup>ème</sup> Partie - Intersections et régimes de priorité) approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 1<sup>er</sup> juin 2018 portant délégation de signature,

**CONSIDERANT** que pour des raisons de sécurité pour les usagers, il s'avère nécessaire d'instituer une réglementation particulière de la circulation à l'intersection formée par la Route Départementale n° 3 et la Voie Communale d'accès à la Zone Artisanale du Masdupuy – territoire de la commune de VIGEOIS,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : Les conducteurs circulant sur la Voie Communale d'accès à la Zone Artisanale du Masdupuy sont tenus de marquer un temps d'arrêt "STOP" et de céder le passage aux usagers débouchant de la route désignée dans ce tableau comme prioritaire :

Désignation de la route prioritaire hors agglomération		Désignation de la voie de circulation à obligation d'arrêt "STOP" à l'intersection
<i>Classement administratif et n° de classement</i>	<i>PR à l'intersection</i>	<i>Classement administratif et dénomination</i>
RD 3	45+315	Voie Communale d'accès à la Zone Artisanale du Masdupuy

**Article 2** : Cette mesure entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et de la mise en place de la signalisation réglementaire par la Direction des Routes du Conseil Départemental de la Corrèze.

**Article 3** : Le présent arrêté est publié et affiché dans la commune de VIGEOIS et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 4** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de VIGEOIS,
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE.

Vigeois, le 23 juillet 2018

Tulle, le 25 Juillet 2018

Jean-Paul COMBY  
Maire

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

**ARRÊTÉ N° 18SER053**

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 158 COMMUNE DE JUGEALS-NAZARETH

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de COLAS Sud-Ouest en date du 25 juillet 2018,

VU l'avis favorable du Service Gestion de la Route en date du 25 juillet 2018,

**CONSIDERANT** qu'en attente de la réalisation de la couche de roulement définitive, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 158, entre les PR 13+780 et 14+780 – territoire de la commune de JUGEALS-NAZARETH, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 70 km/h sur la Route Départementale n° 158, entre les PR 13+780 et 14+780 – territoire de la commune de JUGEALS-NAZARETH, à compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 31 août 2018 inclus.

**Article 2** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par COLAS Sud-Ouest.

**Article 3** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de JUGEALS-NAZARETH, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 4** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de JUGEALS-NAZARETH,
- à COLAS Sud-Ouest - Le Pont des Molières / 19360 LA-CHAPELLE-AUX-BROCS,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

et pour information :

- au Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE.

Tulle, le 27 Juillet 2018

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

ARRÊTÉ N° 18SER054

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE  
DEPARTEMENTALE N° 170E1 COMMUNE D'USSAC

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences  
entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-  
28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des  
routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie –  
Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,  
modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018  
portant délégation de signature,

VU la demande du Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE en date du 30 juillet  
2018,

**CONSIDERANT** que du fait de l'évolution des dégradations de l'ouvrage pouvant mettre en  
péril sa stabilité et pour permettre la réalisation des travaux de confortement du pont de la  
"Mouillade", il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route  
Départementale n° 170<sup>E1</sup>, au PR 0+670 – territoire de la commune d' USSAC, par mesure  
de sécurité pour les intervenants et usagers,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule est interdite sur la Route Départementale  
n° 170<sup>E1</sup>, sur l'ouvrage du pont de la "Mouillade" – territoire de la commune d' USSAC, à  
compter de la date de signature du présent arrêté jusqu'au vendredi 21 septembre 2018  
inclus.

**Article 2** : Une déviation est mise en place par les routes Départementales n° 170<sup>E1</sup>, n° 901, n° 170 et n° 170<sup>E1</sup>, et vice-versa.

**Article 3** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place :

- au droit du chantier par SOTEC 87,
- sur l'itinéraire de déviation par le Centre d'Entretien Routes et Bâtiments d'Ussac.

**Article 4** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 27 juillet 2018.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune d'USSAC, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune d'USSAC,
- à SOTEC 87 - 5 & 6 rue Clade-Henri Gorceix / 87000 LIMOGES,
- au Centre d'Entretien Routes et Bâtiments d'Ussac,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Monsieur le Maire de la commune de SAINT-VIANCE,
- SDIS de la Corrèze (Service Opérations Prévisions),
- SMUR de TULLE, BRIVE et USSEL,
- FNTR Limousin,
- Centre Technique des Routes et Bâtiments de BRIVE,
- CR / Service Transports,
- Madame Michèle RELIAT et Monsieur Gilbert FRONTY, Conseillers Départementaux du canton d'Allasac,
- Madame Florence DUCLOS et Monsieur Gilbert ROUHAUD, Conseillers Départementaux du canton de Malemort.

Tulle, le 1 Août 2018

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

ARRÊTÉ N° 18SER055

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 125 COMMUNE DE LAGUENNE

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de INEO RESEAUX TULLE SUD en date du 26 juillet 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE en date du 26 juillet 2018

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux ENEDIS et ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 125, entre les PR 0+000 et 0+800 – territoire de la commune de LAGUENNE, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule, sauf riverains, est interdite sur la Route Départementale n° 125, entre les PR 0+000 et 0+800 – territoire de la commune de LAGUENNE, à compter du lundi 27 août 2018 jusqu'au mardi 27 novembre 2018 inclus.



**Article 2** : En fonction des besoins du chantier, une déviation est mise en place par les Routes Départementales n° 125, n° 125<sup>E</sup> et n° 1120, et vice-versa.

**Article 3** : Pendant la même période et selon les besoins du chantier, la circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par signaux KR11.

- La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat.
- Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place :

- au droit du chantier par INEO RESEAUX TULLE SUD,
- sur l'itinéraire de déviation par le Centre d'Entretien Routes et Bâtiments de Ladignac.

**Article 5** : *L'entreprise chargée des travaux doit prévenir le Centre Opérationnel des Services d'Incendie et de Secours (CODIS – Tél. 18) des périodes effectives d'application des restrictions de circulation prévues au présent arrêté.*

**Article 6** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de LAGUENNE et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 7** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de LAGUENNE,
- à INEO RESEAUX TULLE SUD - ZI de la Solane / 19000 TULLE,
- à M. le Directeur Départemental des Territoires,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Monsieur le Maire de la communes de LADIGNAC-SUR-RONDELLES,
- SDIS de la Corrèze (Service Opérations Prévisions),
- SMUR de TULLE, BRIVE et USSEL,
- FNTR Limousin,
- Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE,
- CR / Service Transports,
- Madame Stéphanie VALLÉE et Monsieur Roger CHASSAGNARD, Conseillers Départementaux du canton de Sainte-Fortunade.

Tulle, le 7 Août 2018

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

ARRÊTÉ N° 18SER056

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 26 COMMUNES DE MADRANGES ET LE-LONZAC

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de AXIONE en date du 7 août 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE en date du 7 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 26, entre les PR 41+000 et 43+000– territoire des communes de MADRANGES et LE-LONZAC, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par signaux KR11 sur la Route Départementale n° 26, entre les PR 41+000 et 43+000– territoire des communes de MADRANGES et LE-LONZAC, **à compter du lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclus.**

A défaut de fonctionnement des feux, la circulation est réglée par piquets K10.

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est abaissée à 70 km/h puis limitée à 50 km/h au droit de l'alternat.

Le dépassement de tout véhicule est interdit.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 18 heures à 8 heures et chaque fin de semaine du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans les communes de MADRANGES et LE-LONZAC, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Messieurs les Maires des communes de MADRANGES et LE-LONZAC,
- à AXIONE - 7, rue Colombia / 87069 LIMOGES Cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE.

Tulle, le 9 Août 2018

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

ARRÊTÉ N° 18SER057

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 168E2 ET N° 168 COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE

LE PRÉSIDENT  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de AXIONE en date du 7 août 2018

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 16 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur les Routes Départementales n° 168E2, entre les PR 0+000 et 1+000 – et n° 168, entre les PR 4+943 et 6+272 - territoire de la commune de SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par piquets K10 sur les Routes Départementales n° 168<sup>E2</sup>, entre les PR 0+000 et 1+000 – et n° 168, entre les

PR 4+943 et 6+272 - territoire de la commune de SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE, **à compter du lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclus.**

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat hors agglomération et 30 km/h en agglomération.

Le dépassement de tout véhicule est interdit.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 17 heures à 8 heures et chaque fin de semaine du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Madame le Maire de la commune de SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE,
- à M. le Président du Conseil Départemental,
- à AXIONE - 7 rue Columbia / 87069 LIMOGES cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL.

Saint-Etienne-la-Geneste, le 17 août 2018

Tulle, le 17 Août 2018

Le Maire  
Chantal GUIVARCH-PAISNEL

Pour le résident et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

**ARRÊTÉ N° 18SER058**

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES N° 20 ET N° 108 COMMUNE DE LIGINIAC

LE PRÉSIDENT  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

---

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

**VU** la demande de AXIONE en date du 7 août 2018

**VU** l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 16 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur les Routes Départementales n° 20, entre les PR 14+708 et 20+524 – et n° 108, entre les PR 0+000 et 1+000 - territoire de la commune de LIGINIAC, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par piquets K10 sur les Routes Départementales n° 20, entre les PR 14+708 et 20+524 – et n° 108, entre les PR 0+000 et 1+000 - territoire de la commune de LIGINIAC, à compter du **lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclus.**

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat hors agglomération et 30 km/h en agglomération.  
Le dépassement de tout véhicule est interdit.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 17 heures à 8 heures et chaque fin de semaine du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de LIGINIAC, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de LIGINIAC,
- à M. le Président du Conseil Départemental,
- à AXIONE - 7 rue Columbia / 87069 LIMOGES cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL.

Liginiac, le 17 août 2018

Tulle, le 17 Août 2018

Le Maire  
Jean VALADE

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

**ARRÊTÉ N° 18SER059**

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 168 COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE

LE PRÉSIDENT  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE-LAPANOUZE

---

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

**VU** la demande de AXIONE en date du 7 août 2018

**VU** l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 16 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 168, entre les PR 7+072 et 8+400 – territoire de la commune de SAINTE-MARIE-LAPANOUZE, par mesure de sécurité pour les usagers,



ARRÊTENT

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par piquets K10 sur la Route Départementale n° 168, entre les PR 7+072 et 8+400 – territoire de la commune de SAINTE-MARIE-LAPANOUZE, à compter du lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclus.

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat hors agglomération et 30 km/h en agglomération.  
Le dépassement de tout véhicule est interdit.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 17 heures à 8 heures et chaque fin de semaine du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de SAINTE-MARIE-LAPANOUZE, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Madame le Maire de la commune de SAINTE-MARIE-LAPANOUZE,
- à M. le Président du Conseil Départemental,
- à AXIONE - 7 rue Columbia / 87069 LIMOGES cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL.

Sainte-Marie-Lapanouze, le 17 août 2018

Tulle, le 17 Août 2018

Le Maire  
Cécile MARTIN

Pour le Président et par délégation,  
Francis CHAMMARD  
Chef de Service

**ARRÊTÉ N° 18SER060**

OBJET

---

ARRÊTE CONJOINT PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 20 COMMUNE DE ROCHE-LE-PEYROUX

LE PRÉSIDENT  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ROCHE-LE-PEYROUX

---

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

**VU** l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

**VU** la demande de AXIONE en date du 7 août 2018

**VU** l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL en date du 16 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'aiguillage conduites ORANGE, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 20, entre les PR 3+000 et 14+907 – territoire de la commune de ROCHE-LE-PEYROUX, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTENT

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat réglé par piquets K10 sur la Route Départementale n° 20, entre les PR 3+000 et 14+907 – territoire de la commune de ROCHE-LE-PEYROUX, à compter du lundi 20 août 2018 jusqu'au lundi 24 septembre 2018 inclus.

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat hors agglomération et 30 km/h en agglomération.  
Le dépassement de tout véhicule est interdit.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 17 heures à 8 heures et chaque fin de semaine du vendredi 17 heures au lundi 8 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par AXIONE.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché dans la commune de ROCHE-LE-PEYROUX, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Monsieur le Maire de la commune de ROCHE-LE-PEYROUX,
- à M. le Président du Conseil Départemental,
- à AXIONE - 7 rue Columbia / 87069 LIMOGES cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments d'USSEL.

Roche-le-Peyroux, le 16 août 2018

Tulle, le 20 Août 2018

Le Maire,  
Francis ROQUES

Pour le Président et par délégation,  
Grégoire SAUSSUS  
Directeur

**ARRÊTÉ N° 18SER061**

OBJET

---

ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 24 COMMUNE DE PEYRISSAC

LE PRÉSIDENT

---

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 4<sup>ème</sup> Partie – Signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, modifié,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2018 portant délégation de signature,

VU la demande de l'entreprise INEO Réseau Centre en date du 20 août 2018,

VU l'avis favorable du Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE en date du 20 août 2018,

**CONSIDERANT** que pour permettre la réalisation des travaux d'enfouissement de ligne HTA et raccordement, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur la Route Départementale n° 24, entre les PR 1+420 et 2+000 – territoire de la commune de PEYRISSAC, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRÊTE

---

**Article 1er** : La circulation de tout véhicule s'effectue par alternat, d'une longueur maximale de 200 mètres, réglé par signaux KR11 sur la Route Départementale n° 24, entre les PR 1+420 et 2+000 – territoire de la commune de PEYRISSAC, **à compter du lundi 27 août 2018 jusqu'au vendredi 12 octobre 2018 inclus.**

A défaut de fonctionnement des feux, la circulation est réglée par piquets K10.

**Article 2** : La vitesse de tout véhicule est limitée à 50 km/h au droit de l'alternat. Le dépassement et le stationnement de tout véhicule sont interdits.

**Article 3** : Les restrictions de circulation sont levées chaque jour de 20 heures à 7 heures et chaque fin de semaine du vendredi 18 heures au lundi 7 heures.

**Article 4** : La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions des instructions interministérielles sur la signalisation routière est mise en place par l'entreprise INEO Réseau Centre.

**Article 5** : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et dans la commune de PEYRISSAC, et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

**Article 6** : Copie du présent arrêté est adressée :

- au Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Corrèze,
- à Madame le Maire de la commune de PEYRISSAC,
- à l'entreprise INEO Réseau Centre - ZAC de la Solane - BP 45 / 19001 TULLE cedex,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution

et pour information à :

- Centre Technique des Routes et Bâtiments de TULLE.

Tulle, le 23 Août 2018

Pour le Président et par délégation,  
Grégoire SAUSSUS  
Directeur

ARRÊTÉ N° 18DRH006

OBJET

---

ARRETE PORTANT ORGANISATION DES SERVICES ET DELEGATIONS DE SIGNATURES

LE PRÉSIDENT

---

Le Président du Conseil Départemental de la Corrèze,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses 1ère et 3ème parties,

VU l'arrêté portant organisation des services et délégations de signatures en date du 13 juin 2018

VU l'arrêté mettant fin par anticipation au détachement de Mme Patricia BUISSON dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des services du Département de la Corrèze à compter du 18 juin 2018,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint,

ARRÊTE

---

**Article 1<sup>er</sup>** : Le présent article fixe l'organisation des services du Conseil Départemental et la désignation des cadres responsables de son administration.

**1 - Organisation des services :**

L'organisation des services du Conseil Départemental comprend une Direction Générale incluant 1 poste de Directeur Général Adjoint et deux Pôles :

- Pôle Cohésion Territoriale
- Pôle Cohésion Sociale

La Direction de l'ensemble des services du Conseil Départemental est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur Général a autorité hiérarchique directe sur les Directions, Services et Cellules relevant ou non d'un Pôle.

## 1 - 1 - Directions et Services rattachés au Directeur Général

1 - 1 - 1 - Directions, Services, Cellules placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Direction des Finances comprenant deux services :
  - Service Budget-Comptabilité
  - Service Contrôle de Gestion Qualité
- Direction des Ressources Humaines comprenant deux services et une Cellule :
  - Service Emploi et Compétences
  - Service Gestion du Personnel
  - Cellule Hygiène Sécurité
- Direction des Affaires Générales et des Assemblées comprenant un service :
  - Service Intérieur
- Direction de la Transformation Numérique et de l'Innovation
- Cellule Evaluation des Politiques Publiques

1 - 1 - 2 - Chargés de missions, chefs de projets et conseiller placés sous l'autorité hiérarchique et l'autorité fonctionnelle exclusives du Directeur Général :

- Chargé de mission Innovation
- Chargé de mission pour la promotion du Territoire
- Chargé de mission Projets d'administration
- Chefs de projets Développement
- Archives Départementales
- Bibliothèque Départementale
- Musée du Président Jacques Chirac

## 1 - 2 - Pôle Cohésion Territoriale

Le Pôle Cohésion Territoriale comprend trois Directions :

- Direction du Développement des Territoires, comprenant deux services et une cellule :
  - Service Aides aux Communes
  - Service Habitat
  - Cellule Transition Ecologique

- Direction de la Modernisation et des Moyens, comprenant trois services :
  - Service Affaires juridiques et Achats
  - Service Systèmes d'Information
  - Service Bâtiments
  
- Direction des Routes, comprenant six services :
  - Service Ingénierie et Ouvrages d'Art
  - Service Gestion de la Route
  - Service Maintenance et Matériel
  - Centre technique Routes et Bâtiments de Brive
  - Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle
  - Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel

### 1 - 3 - Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale comprend trois Directions et un service :

- Direction de l'Autonomie et MDPH, comprenant deux services et une cellule :
  - Service Evaluation
  - Service Gestion des Allocations
  - Cellule Coordination de l'offre d'autonomie
  
- Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, comprenant trois services:
  - Service Aide Sociale à l'Enfance
  - Service Protection Maternelle et Infantile - Santé
  - Service Insertion

ainsi que quatre services gérant les Maisons de la Solidarité Départementales  
et le Centre Départemental de l'Enfance
  
- Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, comprenant deux services et une cellule :
  - Service Education Jeunesse
  - Service Culture Patrimoine
  - Cellule des Sports

### 1 - 4 - Désignation des responsables des Pôles, Directions, Services et Cellules :

#### 1 - 4 - 1 - Direction Générale et Pôles

Directeur Général des Services : ...

Directeur Général Adjoint : Eric LARUE



## 1 - 4 - 2 - Directions, Services et Cellules rattachés à la Direction Générale

Directeur des Finances : **Laetitia CAPY GOUNET**

Chef du Service Budget-Comptabilité : **Huguette ALEXANDRE NAUCHE**

Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité : **Dominique MALEYRE**

Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité : **Nathalie GUBERT**

Directeur des Ressources Humaines : **Martine COUDERT**

Chef du Service Emploi et Compétences : **Gaëlle BENAZECH**

Chef du Service Gestion du Personnel : **Pascale MERMET**

Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité : **Martine TOURNIE**

Directeur des Affaires Générales et des Assemblées : **Grégory CANTEGREIL**

Chef du Service Intérieur : **Philippe FAUGERON**

Directeur de la Transformation Numérique et de l'Innovation : **Michèle GARY-PAILLASSOU**

Chargé de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques : **Brigitte LACHAUD**

Chargé de mission Projets d'administration : ...

Chefs de projets Développement : **Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Dominique ROUCHER, Maxime ESTRADÉ.**

Directeur des Archives Départementales : **Justine BERLIERE**

Directeur Adjoint des Archives Départementales : **Emmanuel BOSCA**

Directeur de la Bibliothèque Départementale : **Gaetano MANFREDONIA**

Directeur par interim de la Bibliothèque Départementale du 16 octobre 2017 au 30 septembre 2018 : **Justine BERLIERE**

} avec rattachement  
fonctionnel au Pôle  
Cohésion Sociale

Directeur du Musée du Président Jacques Chirac : **Michèle PERISSERE**

## 1 - 4 - 3 - Pôle Cohésion Territoriale

Directeur du Développement des Territoires : **Alain-Nicolas DI MEO**

Chef du Service Aides aux Communes : **Françoise TEYSSOU**

Chef du Service Habitat : **Célia DE PABLO**

Responsable de la Cellule Transition Ecologique : **Laetitia BELLESSORT**

Directeur de la Modernisation et des Moyens : **Annie CERON**

Chef du Service Affaires juridiques et Achats : **Isabelle BONNET**

Chef du Service Systèmes d'Information : **Thierry LAGARDE**

Chef du Service Bâtiments : **Alain CAZALA**

Directeur des Routes : **Grégoire SAUSSUS**

Chef du Service Ingénierie et Ouvrages d'Art : **Thierry MARCHAND**

Chef du Service Gestion de la Route : **Francis CHAMMARD**

Chef du Service Maintenance et Matériel (Parc Routier Départemental): **David FARGES**

Chef d'atelier du Service Maintenance et Matériel : **Christian NAUDET**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Brive : **Franck TOTARO**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle : **Philippe LAUB**

Chef du Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel : **René BERGEAUD**

#### 1 - 4 - 4 - Pôle Cohésion Sociale

Directeur de l'Autonomie et MDPH : **Sylvie PAPON**

Chef du Service Evaluation : **Dr Delphine TALAYRACH**

Chef du Service Gestion des Allocations : **Sylvie JABIOL**

Adjoint au Chef de Service Gestion des Allocations : **Dominique DELMAS**

Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie : **Marie-Anne SERANDON**

Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion : **Sophie QUERIAUD**

Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance : **Laurent BAAS**

Chef du Service Protection Maternelle et Infantile Santé : **Christophe BEAUBATIE**

Chef du Service Insertion : **Marie-Françoise CULOT**

Chefs de service des Maisons de la Solidarité Départementales : **Mélanie TELLAA, Sylvie CURIA, Delphine SZABO et Sylvie TEIXEIRA**

Responsable du Centre Départemental de l'Enfance : **Béatrice PARDOËN**

Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture : **Elise CHARNAY**

Chef du Service Education Jeunesse : **Magali PONS**

Chef du Service Culture Patrimoine : **Nathalie JAYAT**

Cellule Sports : **Elise CHARNAY**

**Article 2** : Le présent article établit la classification des actes administratifs et documents donnant lieu à délégation de signature du Président du Conseil Départemental, dans toutes matières relevant de l'administration du Département avec les réserves et les précisions suivantes :

**2.1** - La partie A concerne exclusivement les actes et documents produits par tout service dans le cadre de ses missions institutionnelles. N'y sont en aucun cas compris les actes et documents des domaines spécialisés prévus aux parties B et suivantes ;

**2.2** - N'est pas déléguée la signature :

- des conventions, contrats et arrêtés, sauf exception explicitement mentionnée dans l'une des rubriques B à R ci-après
- de toute décision créatrice de droit autre que celles expressément citées dans le présent article

- des pièces comptables dématérialisées, pour le Budget Principal du Département et les Budgets annexes, sauf exception explicitement mentionnée au présent arrêté concernant limitativement la Direction Générale et la Direction des Finances
- des actes de gestion courante des lignes de crédits (versements et remboursements) du service.

## A - ADMINISTRATION GENERALE

**A1** : Ampliations des arrêtés et décisions du service, signés par le Président, et certification de leur caractère exécutoire ; copies ou extraits conformes des documents du service.

**A2** : Bordereaux, lettres de transmission et correspondances relatives à l'instruction des dossiers du service.

**A3** : Attestations et certificats divers du service ne comportant ni avis, ni décision.

**A4** : Pièces afférentes aux opérations comptables, en dépenses et recettes, jointes à l'appui des mandats de paiement, titres exécutoires et bordereaux :

- pièces justificatives,
- pièces attestant du service fait.

## B - RESSOURCES HUMAINES

**B1** : Actes et documents relatifs à la gestion statutaire de tous les personnels, y compris les cadres, dans tous les services et en toutes matières, notamment : carrière et rémunération, indisponibilité physique, protection sociale, fonctionnement de la Commission Administrative Paritaire, à l'exception des décisions créatrices de droits.

**B2** : Actes et documents relatifs à l'hygiène et sécurité, à la médecine professionnelle et préventive, au fonctionnement des organes paritaires compétents en matière d'hygiène et sécurité, à la formation, aux absences liées à la formation.

**B3** : Actes et documents relatifs au temps de travail, congés et autorisations d'absences, aux missions et déplacements, à l'élaboration et au suivi de l'édition et du contrôle de la paie, à la gestion financière, aux droits syndicaux, à la certification Qualité de la Direction.

**B4** : Actes et documents relatifs à la mobilité interne, au recrutement et affectations, à la création et la gestion des dossiers emploi, à l'organisation des services.

**B5** : Accueil de stagiaires élèves ou étudiants, etc... y compris signature des conventions de stages.

## C - AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX

Actes et documents dans le cadre des règlements des litiges et des procédures contentieuses concernant la collectivité, ses représentants dans l'exercice de leur mandat ou ses agents dans l'exercice de leurs fonctions, notamment : relations avec les conseils juridiques et les défenseurs, relations avec les juridictions, suivi des procédures, transactions, expertises, assignations, constats, plaintes, suivi de l'exécution des décisions de justice.

## D - INFORMATIQUE

Actes et documents dans le cadre de la gestion, du renouvellement et de la sécurité du parc et du réseau informatique et de télécommunication, ainsi que de l'équipement en matériels et logiciels.

## E - COMMANDE PUBLIQUE

**E1** : Actes et documents relatifs aux formalités de procédures de consultation préalable à la conclusion des marchés y compris les actes avisant les candidats du choix du pouvoir adjudicateur sur les candidatures et les offres.

**E2** : Actes et documents relatifs à la passation, la notification, la réception et le solde pour la collectivité des marchés de travaux de fournitures courantes, de prestations de service, de prestations intellectuelles, ainsi que les contrats et conventions conclues dans ce domaine et des délégations de service public.

**E3** : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 4 000 € HT.

**E4** : Actes incombant à la personne responsable du marché, dans le cadre de l'application des cahiers de clauses administratives générales, à l'exclusion de celles déjà visées au E2 ci-dessus.

**E5** : Actes et documents de liquidation des dépenses du service, résultant des marchés, conventions, contrats ou commandes visées aux E2 et E3 ci-dessus.

**E6** : Marchés publics et bons de commandes pour le service de travaux, fournitures ou prestations de service dans la limite des crédits budgétaires et en deçà du seuil de 25 000 € HT.

## F - AIDES FINANCIÈRES

Actes et documents relatifs au contrôle de la matérialité de réalisation des opérations subventionnées au titre des programmes départementaux.

## G - PATRIMOINE

**G1** : Actes et documents dans le cadre des procédures relatives aux emprises des Routes Départementales : actes de procédure liés au classement, au déclassement, à l'ouverture, à l'élargissement, au redressement, au plan d'alignement, à la propriété du sol en vertu de l'instruction générale sur le service des Routes Départementales, y compris les arrêtés.

**G2** : Actes relatifs à l'occupation, la gestion et la conservation du Domaine Public Routier Départemental (Permissions de voirie, de stationnement, alignement...), y compris les arrêtés.

**G3** : Actes relatifs aux déviations, restrictions ou interdictions de circulation sur les Routes Départementales, y compris les arrêtés.

**G4** : Demandes de permis de construire pour la Collectivité.

## H - ACQUISITION FONCIERE, EXPROPRIATION, CESSION

**H1** : Actes et documents relatifs à l'expropriation, à l'acquisition amiable ou à la cession à la Collectivité, des terrains nécessaires à la réalisation d'opérations, ou relatifs à la vente de biens par le Département.

**H2** : Documents d'arpentage pour acquisition ou cession de terrains.

**H3** : Actes d'aliénation de parcelles retranchées de la voie publique dans le cadre des opérations ci-dessus.

**H4** : Convention d'occupation à titre précaire et révocable, convention de servitude.

**H5** : Actes d'acquisition ou de vente de biens immobiliers.

## I - RESPONSABILITE CIVILE

**I1** : Actes et documents dans le cadre du règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers à l'exclusion des dommages corporels.

## J - AIDE SOCIALE

**J1** : Mention de la formule exécutoire sur les recouvrements au profit du service de l'Aide Sociale.

**J2** : Actes et documents dans le cadre de la procédure d'admission à l'Aide Sociale, la présentation des dossiers devant les commissions d'admission, décisions d'admission et de rejet, décisions de récupération sur succession.

**J3** : Actes et documents dans le cadre de l'instruction et de la transmission des recours devant les juridictions d'Aide Sociale.

**J4** : Décisions d'attribution et fixation du montant de l'allocation compensatrice.

**J5** : Autorisations d'admission d'urgence des malades n'ayant pas leur domicile de secours dans le Département.

**J6** : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

**J7** : Actes et documents dans le cadre des inscriptions hypothécaires et des radiations.

**J8** : Actes et documents d'élaboration et de notification des plans d'aide dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie.

**J9** : Actes et documents dans le cadre de l'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap.

## K - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

**K1** : Actes et documents dans le cadre des agréments des assistants maternels et des assistants familiaux : décisions d'agrément, de renouvellement d'agrément, de retrait d'agrément, et décisions de retrait d'enfant à l'assistant maternel.

**K2** : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'heures de technicienne en intervention sociale et familiale ou d'aide ménagère à domicile.

**K3** : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des actions de formation en faveur des assistants maternels et de répartition des crédits d'heures de formation concernés.

**K4** : Actes et documents dans le cadre du contrôle de surveillance des établissements et services concourant à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

**K5** : Correspondance médicale avec les médecins traitants (demande d'avis médical, signalement de pathologie).

## L - ACTIONS DE SANTÉ

**L1** : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre des vaccinations.

**L2** : Actes et documents dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique départementale de santé.

## M - AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

**M1** : Actes et documents dans le cadre du refus d'agrément de familles adoptives après avis de la Commission Départementale d'Agrément des Familles Adoptives.

**M2** : Actes et documents dans le cadre des signalements d'enfants en danger au Procureur de la République.

**M3** : Actes et documents dans le cadre de l'admission des mères ou des futures mères en maison maternelle ou en service hospitalier.

**M4** : Actes et documents dans le cadre d'attribution de secours d'urgence, d'allocations mensuelles et de bourses jeunes majeurs.

**M5** : Actes et documents dans le cadre d'admission des enfants dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance quelle que soit la mesure de protection (administrative ou judiciaire).

**M6** : Procès verbaux d'abandon.

**M7** : Actes et documents dans le cadre du placement et de la surveillance des enfants admis à l'Aide Sociale à l'Enfance.

**M8** : Actes et documents relatifs à la gestion des assistants familiaux de l'Aide Sociale à l'Enfance.

**M9** : Actes et documents relatifs au placement auprès des assistants familiaux (dont contrat d'accueil).

**M10** : Actes et documents relatifs à la prise en charge d'une travailleuse familiale ou d'une aide ménagère au titre de la prévention.

**M11** : Actes et documents dans le cadre de l'exercice des actions en justice devant les tribunaux judiciaires et administratifs.

**M12** : Actes et documents relatifs à l'accueil de mineurs, dans le cadre des assteintes, pour une durée maximale de 72h, prévu par l'article L.223-2 du CASF.

## N - PRESTATIONS ET CONTROLES

**N1** : Actes et documents dans le cadre de la procédure contradictoire des budgets primitifs et modificatifs des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

**N2** : Actes et documents dans le cadre du contrôle technique et financier de ces établissements et services.

**N3** : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes de création, de transformation ou d'extension d'établissement.

**N4** : Actes et documents dans le cadre de l'instruction des demandes d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

**N5** : Actes et documents relatifs au refus d'agrément à des particuliers pour l'accueil à titre onéreux de personnes âgées ou handicapées adultes.

## O - ACTION SOCIALE - FAMILLE - INSERTION

- O1 : Actes et documents dans le cadre du Revenu de Solidarité Active.
- O2 : Actes et documents relatifs à l'Allocation du Revenu de Solidarité Active.
- O3 : Actes et documents dans le cadre des contrats d'insertion et documents annexes, inclus.
- O4 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière d'actions spécifiques individuelles dans le cadre du Programme départemental d'insertion et de l'Aide personnalisée de retour à l'emploi.
- O5 : Actes et documents dans le cadre du Fonds d'Aide aux jeunes, y compris aides d'urgence.
- O6 : Actes et documents dans le cadre des commissions du Fonds de Solidarité Logement et du Fonds Commun Logement.
- O7 : Actes et documents dans le cadre des interventions du Guichet Habitat.
- O8 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation des permanences du Service Social Départemental.
- O9 : Actes et documents dans le cadre des mesures de protection juridique des majeurs.

## P - CULTURE

- P1 : Actes et documents dans le cadre des contrats de dons et dépôts d'archives privées.
- P2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et associations portant sur la fourniture d'informations diverses.
- P3 : Actes et documents relatifs à l'organisation des prêts et des tournées de la Bibliothèque Départementale, à l'exception des créations ou suppressions de points d'arrêt des bibliobus en prêts directs, de l'ouverture ou de la fermeture des dépôts et de toutes modifications portant sur les modalités de fonctionnement de ces dépôts.
- P4 : Actes et documents dans le cadre de prêts d'exposition des Archives Départementales de la Corrèze.

## Q – EDUCATION-JEUNESSE

- Q1 : Actes et documents dans le cadre des aides aux familles.
- Q2 : Actes et documents dans le cadre de correspondances aux particuliers et structures œuvrant dans le domaine de l'enseignement.
- Q3 : Actes et documents dans le cadre de la procédure de fixation des budgets et demandes financières des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).
- Q4 : Actes et documents dans le cadre de l'organisation du Conseil Départemental des Jeunes (CGJ).
- Q 5 : Actes et documents notifiant un rejet d'attribution de bourses départementales ou de prestations facultatives relevant de l'aide aux familles.

## R - ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- R1 : Actes et documents dans le cadre du microcrédit solidaire départemental.
- R2 : Actes et documents dans le cadre de la prise en charge financière des actions et de la gestion des prêts du microcrédit solidaire départemental.

**Article 3** : Dans l'attente du recrutement du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, à l'effet de signer toutes les pièces comptables et les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A à R incluses**.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric LARUE**, Directeur Général adjoint, délégation est donnée :

**3 - 1 - aux Responsables des Directions et Services directement rattachés au Directeur Général :**

**3 - 1 - 1 - Madame Laetitia CAPY GOUNET**, Directeur des Finances, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E2, E3, E4, E5, F, N1 et N2**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Laetitia CAPY GOUNET**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

**Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE**, Chef du Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Laetitia CAPY GOUNET** et de **Madame Huguette ALEXANDRE NAUCHE**, la délégation de signature est exercée par **Monsieur Dominique MALEYRE**, Adjoint au Chef de Service Budget-Comptabilité, pour toutes les pièces comptables visées à l'article 2.2 et pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5 et F**.

**Madame Nathalie GUBERT**, Chef du Service Contrôle de Gestion Qualité, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5, N1 et N2**.

**3 - 1 - 2 - Madame Martine COUDERT**, Directeur des Ressources Humaines, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B, E1, E2, E3, E4, E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Martine COUDERT**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

**Madame Gaëlle BENAZECH**, Chef du Service Emploi et Compétences, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.



**Madame Pascale MERMET**, Chef du Service Gestion du Personnel, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B et E5**.

**Madame Martine TOURNIE**, Responsable de la Cellule Hygiène Sécurité, pour les actes et documents qui concernent la Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, B2 et E5**.

**3 - 1 - 3 - Monsieur Grégory CANTEGREIL**, Directeur des Affaires Générales et des Assemblées, pour les actes et documents qui concernent sa Direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégory CANTEGREIL**, la délégation de signature est exercée par :

**Monsieur Philippe FAUGERON**, Chef du Service Intérieur, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4 et E5**.

**3 - 2 - aux Responsables des Cellules et missions directement rattachés au Directeur Général :**

**3 - 2 - 1 - Madame Brigitte LACHAUD**, Responsable de la Cellule Evaluation des Politiques Publiques, pour les actes et documents qui concernent ses attributions et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E5 et F**.

**3 - 2 - 2 - Mesdames Cécile COSTE, Amélie CHEVALLIER GAULTIER, Christine COUDERT, Messieurs Dominique ROUCHER et Maxime ESTRADE**, Chefs de projets Développement, pour les actes et documents qui concernent leur domaine d'intervention et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie A**.

**3 - 3 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Territoriale :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric LARUE**, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Territoriale sont exercées par :

**3 - 3 - 1 - Monsieur Alain-Nicolas DI MEO**, Directeur du Développement des Territoires, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, O6 et O7**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Alain-Nicolas DI MEO**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

**Madame Françoise TEYSSOU**, Chef du Service Aides aux Communes, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

**Madame Célia DE PABLO**, Chef du Service Habitat, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, F, O6 et O7**.

**Madame Laetitia BELLESSORT**, Responsable de la Cellule Transition Ecologique, pour les actes et documents qui concernent la direction et sont mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et F**.

**3 - 3 - 2 - Madame Annie CERON**, Directeur de la Modernisation et des Moyens, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, D, E (à l'exception du E7), G4, H1, H2, H4, H5 et I**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur ERIC LARUE** et de **Madame Annie CERON**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

**Madame Isabelle BONNET**, Chef du Service Affaires juridiques et Achats, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, C, E (à l'exception du E7), H1, H2, H4, H5 et I**.

**Monsieur Thierry LAGARDE**, Chef du Service Systèmes d'Information, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et D**.

**Monsieur Alain CAZALA**, Chef du Service Bâtiments, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, G4, H2 et H4**.

**3 - 3 - 3 - Monsieur Grégoire SAUSSUS**, Directeur des Routes, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E, F, G1, G2, G3, H1, H2, H4 et F**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Monsieur Grégoire SAUSSUS**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce que le concerne :

**Monsieur Thierry MARCHAND**, Chef du Service Ingénierie et Ouvrages d'Art, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H1, H2 et H4**.

**Monsieur Francis CHAMMARD**, Chef du Service Gestion de la Route, pour les actes et documents relevant de son service et du service Maintenance et Matériel (section travaux) et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, G1, G2, G3, H1, H2 et H4**.

**Monsieur David FARGES**, Chef du Service Maintenance et Matériel (Parc Routier Départemental), pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et I**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE**, de **Monsieur Grégoire SAUSSUS** et de **Monsieur David FARGES**, la délégation de signature est exercée par:

**Monsieur Christian NAUDET**, chef d'atelier, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5 et I**.

**Monsieur Franck TOTARO**, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Brive, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4**.

**Monsieur Philippe LAUB**, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments de Tulle, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4**.

**Monsieur René BERGEAUD**, Chef du Centre technique Routes et Bâtiments d'Ussel, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E3, E4, E5, G1, G2, G3, H2 et H4**.

### **3 - 4 - aux Responsables des Directions et Services rattachés au Pôle Cohésion Sociale :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric LARUE**, les délégations de signature concernant le Pôle Cohésion Sociale sont exercées par :

**3 - 4 - 1 - Madame Sylvie PAPON**, Directeur de l'Autonomie et MDPH, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, J, N3, N4 et N5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sylvie PAPON**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

**Dr Delphine TALAYRACH**, Chef du Service Evaluation, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5**.

**Madame Sylvie JABIOL**, Chef du Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5** ou, en cas d'absence de **Madame Sylvie JABIOL**, par

**Madame Dominique DELMAS**, Adjointe au Chef de Service Gestion des Allocations, pour les actes et documents relevant de ce service et pour les **parties ci-mentionnées**.

**Madame Marie-Anne SERANDON**, Responsable de la Cellule Coordination de l'offre d'autonomie, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, J, N3, N4 et N5**.

**3 - 4 - 2 - Madame Sophie QUERIAUD**, Directeur de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, J, K (à l'exception de K5), L, M, N3, N4, O (à l'exception de O6 et O7) et R**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature est exercée par chacun en ce qui le concerne :

**Monsieur Laurent BAAS**, Chef du Service Aide Sociale à l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et M**.

**Madame Delphine SZABO**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Brive-Ouest /Juillac; **Madame Mélanie TELLAA**, Chef de Service des Maisons de la Solidarité Départementale de Brive-Centre/Brive-Est/Argentat/Meysac; **Madame Sylvie CURIA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Ussel/Egletons/Bort-Les-Orgues/Meymac; **Madame Sylvie TEIXEIRA**, Chef de Service de la Maison de la Solidarité Départementale de Tulle/Uzerche; **Madame Christine FEIX-CORREZE**, Assistant socio-éducatif principal; **Monsieur Boris ANDRE**, Assistant socio-éducatif principal; **Madame Carmen LINFORD**, Rédacteur; **Madame Nadège DELAGE**, Assistant socio-éducatif; **Madame Palma ANANIA**, Assistant socio-éducatif; **Monsieur Nicolas VIGNARD**, Rédacteur, pour les actes et documents mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **partie M12**.

**Monsieur Christophe BEAUBATIE**, Chef du Service Protection Maternelle et Infantile-Santé, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties, E4, E5, K2, K4, K5 et L**.

**Madame Marie-Françoise CULOT**, Chef du Service Insertion, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, O1, O2, O3, O4 et O5**.

**3 - 4 - 2 - 1 - Madame Béatrice PARDOËN**, Responsable du Centre Départemental de l'Enfance, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur ERIC LARUE**, de **Madame Sophie QUERIAUD** et de **Madame Béatrice PARDOËN**, la délégation de signature concernant le Centre Départemental de l'Enfance est exercée par **Monsieur Jean-Michel CHAZETTE**, Chef du Service Éducatif et par **Madame Dominique LAVAL**, encadrant des Services Généraux, pour les **parties A, E1, E3, E4 et E5**.

**3 - 4 - 2 - 2** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Sophie QUERIAUD**, la délégation de signature concernant l'Action sociale est exercée par **Madame Delphine SZABO**, **Madame Sylvie TEIXEIRA**, **Madame Mélanie TELLAA** et par **Madame Sylvie CURIA**, Chefs de Services des Maisons de la Solidarité Départementales, pour les actes et documents relevant de leurs missions et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5, K2, M4, M10 et O9**.

**3 - 4 - 3** - **Madame Elise CHARNAY**, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, F, P2 et Q**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Elise CHARNAY**, la délégation de signature est exercée par chacune en ce qui la concerne :

**Madame Magali PONS**, Chef du Service Education Jeunesse, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et Q**.

**Madame Nathalie JAYAT**, Chef du Service Culture Patrimoine, pour les actes et documents relevant de son service et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E4, E5 et P2**.

**3 - 4 - 4** - **Madame Justine BERLIERE**, Directeur des Archives Départementales, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, **parties A, E1, E3, E4, E5, P1, P2 et P4**.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE** et de **Madame Justine BERLIERE**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Monsieur Emmanuel BOSCA** (à l'exception du E3).

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de **Monsieur Eric LARUE**, de **Madame Justine BERLIERE** et de **Monsieur Emmanuel BOSCA**, les délégations de signature concernant cette Direction sont exercées par **Madame Muriel ROUSSILLES**, attaché de conservation du patrimoine.

3 - 4 -5 - Madame Justine BERLIERE, Directeur par interim de la Bibliothèque Départementale, du 16 octobre 2017 au 30 septembre 2018, pendant la durée de l'absence de Monsieur Gaetano MANFREDONIA , Directeur de la Bibliothèque Départementale pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P3.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric LARUE et de Madame Justine BERLIERE, la délégation de signature concernant cette Direction est exercée par Monsieur Alain MAURY, Attaché de conservation (à l'exception du E3).

3 - 4 - 6 - Madame Michèle PERISSERE, Directeur du Musée du Président Jacques Chirac, pour les actes et documents relevant de sa Direction et mentionnés à l'article 2 ci-dessus, parties A, E1, E3, E4, E5 et P2.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Eric LARUE et de Madame Michèle PERISSERE, la délégation de signature de cette Direction est exercée par Madame Elise CHARNAY, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

Article 4 : Le présent arrêté prend effet à la date de signature de l'acte. Il abroge à compter de la même date tout arrêté antérieur pris pour le même objet.

Monsieur le Directeur Général adjoint des Services du Département et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Tulle, le 4 Juillet 2018

Pascal COSTE  
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant  
de l'État le : 5 Juillet 2018

Affiché le : 6 Juillet 2018